



FAHNEN+ PROMOTION



Über 10'000 Werbeartikel
drucken, sticken oder
gravieren wir mit
Ihrem Logo!

 **SIEGRIST**
Werbeartikel AG

Aarwangenstrasse 57 · Postfach · CH-4900 Langenthal
Tel. +41 (0)62 919 69 69 · Fax +41 (0)62 919 69 60
sigla@siegrist.ch · grafik@siegrist.ch · www.siegrist.ch

HOTEL CITY ZÜRICH

Zürichs zentralstes Business-Hotel.

Mitten im Herzen der Stadt liegt das "Hotel City" direkt an der legendären Bahnhofstrasse und dem Hauptbahnhof.

Durch Vorweisen der STT Lizenz werden 8% Reduktion auf den Zimmerpreis gewährt.

Das Team vom "Hotel City" freut sich auf Ihren Besuch!

Hotel City Zürich

Löwenstr. 34

8001 Zürich

Telefon: 044/217 17 17

Fax: 044/217 18 18

E-Mail: hotelcity@hotelcity.ch

Homepage: www.hotelcity.ch



Abréviations / impressum	9
Adresses, Associations régionales et clubs.....	58
Adresses, STT.....	11
Arbitres, Adresses	24
Arbitres, Règlement	317
Arbitres, Directives formation, formation continue et engagements	321
Attributions honorifiques, Règlement.....	353
Balles, officielles.....	337
Calendrier des manifestations.....	379
Calendrier de formation	376
Calendrier JA/A.....	338
Classements, A	351
Classes d'âge	327
Coachs J+S.....	54
Compétitions internationales, Règlement	192
Coupe Suisse, Directives.....	312
Dopage, Directives.....	241
Dopage, Statut.....	209
Entraîneurs, Adresses	38
Entraîneurs, Directives l'indemnisation.....	327
Entraîneurs, Règlement.....	325
Etrangers, Etablissement de licences, Directives	302
Finances, Règlement.....	174
Liges nationales, Directives.....	307
Liges nationales, Plan de jeu	356
Liges nationales, Règlement	304
Lois du tennis de table.....	183
Palmerès (Chronique de championnats)	339
Recours, Règlement.....	328
Règlement Sportif	242
Service des résultats	338
Statuts	164
School Trophy, Adresses	21
School Trophy, Directives	334
Tableau d'honneur	4
Tournois de classement, Directives	314

Jahrbuch **2010**
Annuaire
Annuario **2011**



swiss table tennis

35. Jahrgang
35^e année

Umschlag Couverture

Nicola Mohler	Nicola Mohler
Gestaltung:	Création:
Martin Bühlmann	Martin Bühlmann

Ehrentafel

Tableau d'honneur

Ehrenpräsidenten / Présidents d'honneur

† Paul-Henri Vuille	
† Roger Favre	† Urs Wymann
† Hugo Urchetti	Werner Schnyder, Bottmingen

Ehrenmitglieder / Membres d'honneur

† Gaston Mulleg	1932	Jürg Vonaesch, Basel	1989
† Eric Bornand	1933	Michel Humery, Renens	1990
† Fernand Loubet	1933	René Vuillien, Bern	1991
† Eugène Tripet	1934	† Hans Husi	1991
† P. Barbier	1935	† Hugo Menzi	1992
† César Delapraz	1935	Reto Bazzi, Toffen	1992
† Edouard Grangier	1937	Pierre Zappelli, Pully	1993
† Heinz Koch	1937	† Ulrich Schäfer	1995
† Marcel Richème	1945	† Franz Portmann	1996
† Jean Demaurex	1952	Max Wild, Schindellegi	1996
† Gilbert Pichon	1959	Ingelore Bernasconi,	1998
† Ernest Furrer	1959	Brusino-Arsizio	
† André Estoppey	1959	† Paul Felder	2001
† Fritz Knobel	1960	Daniel Dumont,	2001
† Ernst Wüest	1964	F-Arbonne	
† Heinz Urech	1967	Remo Paris, Neuchâtel	2001
† Paul Stocker	1970	Guglielmo Barnetta,	2001
† Walter Beenen	1970	Münchenbuchsee	
† Arnold Zaugg	1972	Jean-Paul Jeckelmann,	2003
† Louis Voisin	1973	Neuchâtel	
† Marcel Schaller	1975	Bernard Gex-Fabry,	2003
† Eric Dreyer	1976	Lausanne	
† Alfred Müller	1977	Michel Feuz, Coffrane	2004
Edgar Fahrni, Rubigen	1978	Roger Helgen, Thônex	2005
Albert Barbier, Embrach	1982	Anton Lehmann, Bienne	2005
René Gsteiger, Sarnen	1984	Laszlo Földy, Riehen	2006
† Herbert Fahlbusch	1986	Bernard Gallarotti, Chailly	2009

Ehrentafel

Tableau d'honneur

Olympischer Orden / Ordre Olympique

† Hugo Urchetti 2000



Ehrennadel Funktionäre / Insigne du mérite Fonctionnaires

Alice Grandchamp, Genève		Roland Wyss, Münsingen	1997
† Marcel Schaller		Ruedi Schwarz, Ifenthal	1997
† Marcel Richème		Guido Ermacora, Oberwil	1997
Michel Roux, Lausanne		Marlies Wild, Hirzel	1997
† Amedeo Gabella	1982	Dieter Uttinger, Basel	1997
Roger Helgen, Thônex	1982	Christer Johansson, SWE	1998
† Hans Husi	1982	Daniel Zogg, Langnau a. A.	1999
Heinz Keller, Wollerau	1982	Peter Stettler, Basel	2000
Dagmar Künzli, Männedorf	1982	Aida Sattler, Goldau	2000
Anton Lehmann, Bienne	1982	Esther Schenk, Ersigen	2001
Jürg Vonaesch, Basel	1982	Thomas Wettstein, Ottenbach	2002
† Josef Scheuber	1982	Simone Barnetta, Bern	2003
Dr. Peter Weibel, Wil	1983	Arthur Brunner, Wetzikon	2003
Charles Roesch, France	1983	Doris Fuchs, Samstagern	2003
Silvia Wymann, Muri	1984	Raoul Gomez, Tenero	2003
† Herbert Fahlbusch	1984	Brigitte Hirzel, Cham	2003
Pierre Zappelli, Pully	1985	Indre Jain, Hinterkappelen	2003
Yvonne Schnyder, Bottmingen	1986	Laszlo Pal, Basel	2003
Dirk Huber, Deutschland	1987	Bernhard Rieder, Obfelden	2003
Kurt Sutter, Aeschi	1987	Gary Seitz, Wädenswil	2003
André Zimmermann, Hettlingen	1987	Laurence Stöckli, Schnottwil	2003
Erich Pohoralek, Wettswil	1992	Katja Brand, St-Imier	2004
Andreas Grüninger, Oberwil	1992	Ursina Stoll-Flury, Burgdorf	2004
Bruno Julen, Zermatt	1993	Cristian Tiugan, Savigny	2005
Jurek Barcikowski, Zürich	1993	Jean-Paul Festeau, Crissier	2008
Etienne Büttikofer, Stettlen	1993	Georges Ecoffey, Villars	2008
Luciano Pizzato, Kriens	1994	Markus Werner, Schenkon	2008
Kurt Ott, Fribourg	1994		
Walter Ziörjen, Buchs SG	1995		
Heinz Kasper, Wädenswil	1996		

Ehrentafel / Präsidenten Tableau d'honneur /Présidents

Ehrennadel Athleten / Insigne du mérite Athlètes

† Hugo Urchetti		Theresia Földy, Riehen	1989
† Marcel Meyer de Stadelhofen		Renate Pohoralek-Wyder, Wettswil	1989
Monique Antal Jacquet, Grand-Sacconnex		Thomas Busin, Zürich	1993
Marcel Grimm, Liebefeld		Kurt Mühlethaler, Wollerau	1994
Mario Mariotti, Chêne-Bougeries		Stefan Renold, Oberwil-Lieli	1994
Vreni Lehmann, Ostermundigen		Thierry Müller, Bulle	1997
Laszlo Földy, Riehen	1977	Tu Dai Yong, Muttenz	1997
† Lajos Antal	1978	Herbert Neubauer, F-Grilly	1997
Christine André, Genève	1979	Sandra Busin, Bonstetten	1998
Bernhard Chatton, Wabern	1982	Georg Mach, Wilen	2000
Thomas Sadecky, Zürich	1982		
Beatrice Schempp-Witte, Russikon	1987		
Monika Frey Maeder, Busswil	1988		
Brigitte Hirzel, Cham	1988		

Präsidenten / Présidents

† Gaston Mühlegg	Territet	AVF	1931–1932
† Eugène Tripet	Bern	MTTV	1932–1934
† César Delapraz	Vevey	AVF	1934–1935
† Paul-Henri Vuille	Neuchâtel	ANJTT	1935–1942
† Henri Dubois	La Chaux-de-Fonds	ANJTT	1942–1945
† René Bernard	Montreux	AVF	1945–1946
† Heinz Urech	Zofingen	NWTTV	1946–1948
† Roger Favre	Lausanne	AVF	1948–1959
† Ernst Wüest	Männedorf	OTTV	1959–1963
† Hugo Urchetti	Vernier	AGTT	1963–1969
† Edwin Dolder	Dietikon	OTTV	1969–1972
† Hugo Urchetti	Vernier	AGTT	1972–1975
† Urs Wymann	Wynigen	MTTV	1975–1984
Jürg Vonaesch	Basel	NWTTV	1984–1989
Werner Schnyder	Bottmingen	NWTTV	1989–1992
Claude Diethelm	Wollerau	OTTV	1992–2003
Remo Paris	Neuchâtel	ANJTT	2003–2005
Amédéo Wermelinger	Rothenburg	TTVI	2005–2009
Franziska Zingg-Lüssi	Wollerau	OTTV	2009-

Zentralvorstands-Ausschuss Directoire du Comité Central



FRANZISKA ZINGG-LÜSSI

Präsidentin
Présidente



JEAN-MARC WICHSER

Jurist
Juriste



CHRISTIAN MÜLLER

Finanzen
Finances



GEORG SILBERSCHMIDT

Leistungssport
Sport d'élite

Zentralvorstands-Ausschuss Directoire du Comité Central



YVES ODOBERT

Marketing / Kommunikation
Marketing / Communication



MARKUS WERNER

Breitensport
Sport de loisirs

Abréviations / impression

Abréviations

A	Adresse du club	CCG	Commission de Contrôle de Gestion
P	Président(e)	CI	Communauté d'intérêt
T	Chef technique	JAI	Juge-arbitre international
L	Local (Lu = Lundi, Ma = Mardi, etc.) Ta = Nmb tables, Mt = Nmb matchs	AI	Arbitre international
B NL	Ball Nationalliga	CIO	Comité international olympique
B RV	Ball Regionalverband	J+S	Jeunesse+Sport
B LN	Balle Ligue Nationale	CM	Cours de moniteurs
B AR	Balle Association Régionale	M+C	Marketing + communication
W	Ballfarbe weiss / balle blanche	CJ	Commission jeunesse
O	Ballfarbe orange / balle orange	LN	Ligue nationale
P	Telefon privat / téléphone privé	LNA	Ligue nationale A
B	Telefon Büro / téléphone bureau	LNb	Ligue nationale B
M	Mobil / Mobile	LNC	Ligue nationale C
F	Fax / fax	ALN	Assemblée de la ligue nationale
STT	Swiss Table Tennis	JA	Juge-arbitre
AUT	Autorisation exceptionnelle d'usage à fins thérapeutiques	TC	Tournoi de classement
OFSPÖ	Office Fédéral du Sport	AR	Association régionale
AD	Assemblée des délégués	CR	Commission de recours
CLD	Commission technique de lutte contre le dopage	A	Arbitre
FPI	Francophonie pongiste internationale	FSSU	Fédération Suisse du Sport Universitaire
ITTF	International Table Tennis Federation	RS	Règlement sportif
ETTU	European Table Tennis Union	CSR	Commission des Statuts et Règlements
CB	Commission de branche	CT	Commission Technique
RF	Règlement financier	TAS	Tribunal Arbitral du Sport
		WADA	World Anti-Doping Agency
		RC	Registre central
		CC	Comité central
		DCC	Directoire du Comité central

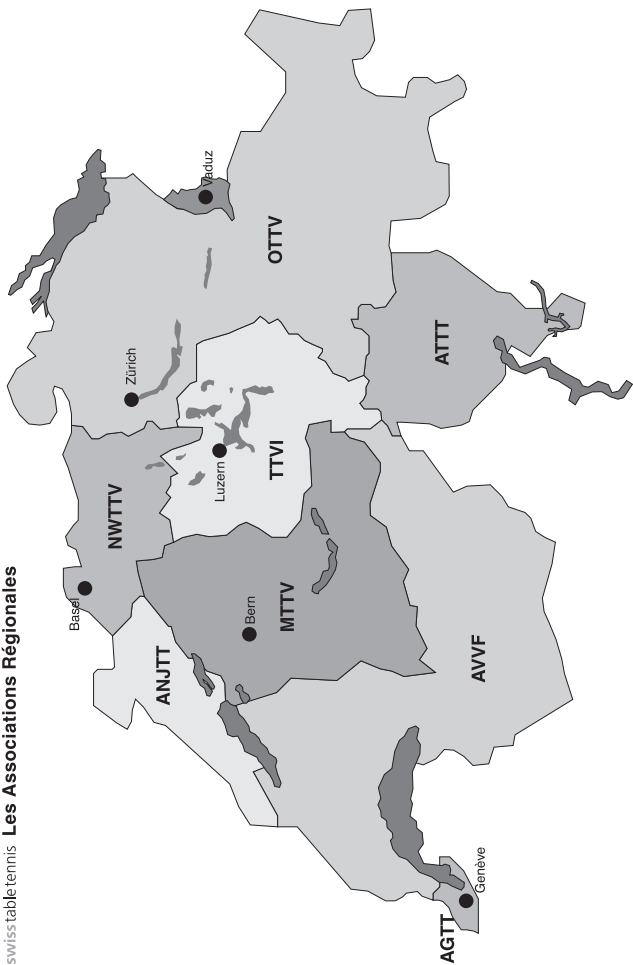
*Editeur
Impression*

Swiss Table Tennis (STT), 3000 Bern 22
Ritz Print und Media, Morgenstrasse 131, 3018 Bern



swisstabletennis

Die Regionalverbände Les Associations Régionales



Adressen Swiss Table Tennis

Adresses Swiss Table Tennis

Offizielle Adresse /
Adresse officielle

Swiss Table Tennis (STT)
Postfach 606 / *Case Postale 606*
3000 Bern 22

Tel. 031 359 73 90

Servicezeiten / *Heures de service:*
MO–FR / LU–VE: 9.00–12.00, 14.00–16.00

Fax 031 359 73 91
E-Mail info@swisstabletennis.ch
Internet <http://www.swisstabletennis.ch>

Postcheckkonto/
Compte de chèques postaux

Swiss Table Tennis
30-17200-8 Bern
IBAN: CH47 0900 0000 3001 7200 8
Swift-Code: POFICHBEXX

Bank /
Banque

CREDIT SUISSE Burgdorf
793042-91
BLZ 4835
IBAN: CH76 0483 5079 3042 9100 0
Swift-Code: CRESCHZZ34R

Adressen Swiss Table Tennis

Adresses Swiss Table Tennis

Zentralvorstand (ZV) / Comité central (CC)

RV-Präsidenten oder deren Vertreter (siehe Adressen Regionalverbände)
Présidents AR ou leurs représentants (voir adresses associations régionales)

Mitglieder ZVA (siehe Adressen ZVA)
Membres DCC (voir adresses DCC)

Präsident NL / *Président LN* Schärren Urs, Lindliweg 11A, 8200 Schaffhausen,
urs.schaerrer@swisstabledennis.ch
P 052 624 45 84 B 052 635 22 63

Zentralvorstands-Ausschuss (ZVA) / *Directoire du Comité central (DCC)*

Präsidentin / *Présidente* Zingg-Lüssi Franziska, Alte Erlenstrasse 4,
8832 Wollerau
franziska.zingg-luessi@swisstabledennis.ch,
M 078 736 67 88 B 044 234 70 99

Finanzen / *Finances* Müller Christian, Haltikerstr. 48,
6403 Küssnacht Am Rigi
christian.mueller@swisstabledennis.ch
P 041 855 05 15 M 079 702 15 90

Leistungssport / *Sport d'élite* Silberschmidt Georg, Im Bödeli 8, 8624 Grüt
georg.silberschmidt@swisstabledennis.ch,
P 044 932 71 81 M 078 707 19 63 F 044 932 81 86

Jurist / *Juriste* Wichser Jean-Marc, Rue de la Samaritaine 6,
1700 Fribourg ,
jean-marc.wichser@swisstabledennis.ch
P 026 322 69 96 M 079 594 80 94 B 058 705 26 58
F 026 322 69 96

Breitensport / *Sport de loisirs* Werner Markus, Widenrain 1, 6216 Maulensee,
markus.werner@swisstabledennis.ch
M 079 948 56 71

Marketing+Kommunikation /
Marketing+Communication Odobert Yves, Ch de Chameroz 21C, 1822 Chernex,
yves.odobert@swisstabledennis.ch
P 021 784 54 06 M 079 252 31 58

Adressen Swiss Table Tennis

Adresses Swiss Table Tennis

Geschäftsstelle / Office central

Geschäftsführung / *Direction* Langel Laurent, Postfach 606 / Swiss Table Tennis,
3000 Bern 22
laurent.langel@swisstabletennis.ch,
M 078 601 24 22 B 031 359 73 94 F 031 359 73 91

Mitarbeiter / *Collaborateur* Reinhard Sandro, Postfach 606 / Swiss Table Tennis,
3000 Bern 22
sandro.reinhard@swisstabletennis.ch, B 031 359 73 95

Mitarbeiterin / *Collaboratrice* Schenk Esther, Postfach 606 / Swiss Table Tennis,
3000 Bern 22
esther.schenk@swisstabletennis.ch, B 031 359 73 92

Mitarbeiter / *Collaborateur* Wahlen Peter, Postfach 606 / Swiss Table Tennis,
3000 Bern 22 peter.wahlen@swisstabletennis.ch
B 031 359 73 93

Zentralregistratur /
Registre central Feuz Michel, La Cape 9, 2207 Coffrane
michel.feuz@swisstabletennis.ch, P 032 857 20 00

Leistungssport / Sport d'élite

Ressortchef / *Chef du ressort* Silberschmidt Georg, Im Bödeli 8, 8624 Grüt
georg.silberschmidt@swisstabletennis.ch
P 044 932 71 81 M 078 707 19 63 F 044 932 81 86

Kadertrainer / *Entraîneur cadre* Rehorek Pavel, Brunnenwiesenstrasse 5,
8212 Neuhausen ,
pavel.rehorek@swisstabletennis.ch
P 052 670 12 18 M 076 463 14 14

Kadertrainer / *Entraîneur cadre* Mulabdic Samir, Chutweg 1, 6010 Kriens
samir.mulabdic@swisstabletennis.ch
M 079 657 83 01

Athletenbetreuer /
Encadrement des athlètes Langel Laurent, Postfach 606 / Swiss Table
Tennis, 3000 Bern 22, laurent.langel@swisstabletennis.ch
M 078 601 24 22 B 031 359 73 94 F 031 359 73 91

Adressen Swiss Table Tennis

Adresses Swiss Table Tennis

Nachwuchskommission (NAKO) / *Commission Jeunesse (CJ)*

Präsident / *Président* Silberschmidt Georg, Im Bödéli 8, 8624 Grüt
georg.silberschmidt@swisstabledennis.ch
P 044 932 71 81 M 078 707 19 63 F 044 932 81 86

Wettkampfantwicklung /
Développement des compétitions Opprecht Karin, Eichrüti 30, 6333 Hünenberg See
karin.opprecht@swisstabledennis.ch, P 041 783
18 44 M 079 755 61 80 F 086 079 606 89 28

Trainingsentwicklung /
Développement de l'entraînement Seitz Gary, Neudorfstr. 10, 8820 Wädenswil ,
gary.seitz@swisstabledennis.ch, P 044 780 16 52
B 044 635 51 15

Romandie / *Romandie* Lhoest Rémy, 251 route du Fer à Cheval,
74160 Collonges Sous Salève FR,
remy.lhoest@swisstabledennis.ch
P 0033 450 82 02 54 B 022 786 11 68

Kadertrainer / *Entraîneur cadre* Mulabdic Samir, Chutweg 1, 6010 Kriens
samir.mulabdic@swisstabledennis.ch
M 079 657 83 01

Kadertrainer / *Entraîneur cadre* Rehorek Pavel, Brunnenwiesenstrasse 5, 8212
Neuhausen , pavel.rehorek@swisstabledennis.ch,
P 052 670 12 18 M 076 463 14 14

Kadertrainerin / *Entraîneur cadre* Wicki Sonja, Oberallmendstrasse 6, 6300 Zug ,
sonja.wicki@swisstabledennis.ch,
P 041 710 30 25 M 078 769 92 42

Breitensport / *Sport de loisirs*

Ressortchef / *chef du ressort* Werner Markus, Widenrain 1, 6216 Mauensee,
markus.werner@swisstabledennis.ch
M 079 948 56 71

School Trophy / *School Trophy* Sandro Reinhard, Postfach 606, 3000 Bern 22,
sandro.reinhard@swisstabledennis.ch,
B 031 359 73 95

Schulsport / *Sport à l'école* Werner Markus, Widenrain 1, 6216 Mauensee,
markus.werner@swisstabledennis.ch
M 079 948 56 71

Adressen Swiss Table Tennis

Adresses Swiss Table Tennis

Senioren ­ sport / <i>Sport des aînés</i>	Widor Dieter, Benkenstr. 13, 4107 Ettingen , dieter.widor@swisstabledennis.ch, P 061 721 22 06 M 079 426 11 28 F 061 721 22 06
Suisse Junior Challenge	Odobert Yves, Ch de Chameroz 21C, 1822 Chernex, yves.odobert@swisstabledennis.ch P 021 784 54 06 M 079 252 31 58
Frauensport / <i>Sport féminin</i>	Crameri Gérard, Nord 183a, 2300 La Chaux-de- Fonds , gerard.crameri@swisstabledennis.ch, P 032 914 13 12 B 032 963 10 53 F 032 963 10 77
Behindertensport / <i>Sport handicapés</i>	Zeugin Philipp, Herrenburg 9, 4202 Duggingen philipp.zeugin@swisstabledennis.ch P 061 751 29 14
Behindertensport / <i>Sport handicapés</i>	Blanc Jacqueline, Chemin des Semailles 41, 1212 Grand-Lancy, ja-lo.blanc@bluwwin.ch P 022 794 89 49 M 079 257 03 77
Firmensport / <i>Sport corporatif</i>	Striedner Edi, Katzenrütistrasse 17, 8153 Rümlang , edi.striedner@swisstabledennis.ch P 044 817 99 96 M 079 242 06 30 F 044 817 99 88
Ressort M+K / Ressort M+C	
Ressortchef / <i>chef du ressort</i>	Odobert Yves, Ch de Chameroz 21C, 1822 Chernex , yves.odobert@swisstabledennis.ch P 021 784 54 06 M 079 252 31 58
Redaktor Website / <i>Rédacteur site web</i>	Reinhard Sandro, Geschäftsstelle STT, Postfach 606, 3000 Bern 22, sandro.reinhard@swisstabledennis.ch B 031 359 73 95 F 031 359 73 91
Nationalliga (NL) / Ligue nationale (LN)	
Präsident / <i>Président</i>	Schärrer Urs, Lindliweg 11A, 8200 Schaffhausen, urs.schaerrer@swisstabledennis.ch, P 052 624 45 84 B 052 635 22 63
1. Vizepräsident / <i>1er Vice-président</i>	Mohler Manuel, Bottmingerstrasse 9, 4102 Binningen manuel.mohler@swisstabledennis.ch

Adressen Swiss Table Tennis

Adresses Swiss Table Tennis

2. Vizepräsident /
2e Vice-président Kurtovic Zdenko, Breitenstr. 3, 8153 Rümlang,
zdenko.kurtovic@swisstabletennis.ch P 078 644 14 90
B 044 817 16 06

Technische Kommission (TK) / *Commission Technique (CT)*

Ranglistenturniere /
Tournois de classement Ziörjen Walter, Birkenaustr. 10, 9470 Buchs,
walter.zioerjen@swisstabletennis.ch
P 081 756 65 74 M 079 215 43 28 B 081 772 35 73

Schweizer Cup / *Coupe Suisse* Vakant / Vacant

Ausbildungskommission (AK) / *Commission Formation (CF)*

Präsident / *Président* Gerber Hansueli, Noflenstrasse, 3116 Kirchdorf
hansueli.gerber@swisstabletennis.ch
P 031 781 28 04

Verbandscoach J+S /
Coach de la fédération J+S Langel Laurent, Postfach 606 / Swiss Table Tennis
3000 Bern 22, laurent.langel@swisstabletennis.ch, M
078 601 24 22 B 078 601 24 22

Fachleiter J+S /
Chef de branche J+S Silberschmidt Georg, Im Bödeli 8, 8624 Grüt
georg.silberschmidt@swisstabletennis.ch
P 044 932 71 81 M 078 707 19 63 F 044 932 81 86

Trainer A,B + C /
Entraîneurs A,B + C Gerber Hansueli, Noflenstrasse, 3116 Kirchdorf
hansueli.gerber@swisstabletennis.ch,
P 031 781 28 04

Trainer D / *Entraîneurs D* Weiss Thomas, Brandschenkestr. 12,
8002 Zürich thomas.weiss@swisstabletennis.ch,
P 044 201 97 17 M 079 377 69 79

SwissPing / *SwissPing* Näf Matthias, zur Waid 10, 8442 Hettlingen ,
matthias.naef@swisstabletennis.ch,
P 052 316 41 67 M 078 664 41 67

OSR/SR / *JA/A* Brand Katja, Rue du Soleil 30, 2610 St-Imier
katja.brand@swisstabletennis.ch, P 032 941 48 66
M 079 474 97 26 F 086 079 217 60 17

Fairplay / *Fairplay* Brand Katja, Rue du Soleil 30, 2610 St-Imier
katja.brand@swisstabletennis.ch, P 032 941 48 66
M 079 474 97 26 F 086 079 217 60 17

Adressen Swiss Table Tennis

Adresses Swiss Table Tennis

Funktionäre / *Dirigeants* Vakant / Vacant
Seniorenleiter / Vakant / Vacant
Moniteurs sport d'âinés

Rekurskommission (RK) / *Commission de recours (CR)*

Präsident / *Président* Strasser Christoph, Marktgasse 59, 3011 Bern
christoph.strasser@swisstabletennis.ch,
P 031 311 23 33 M 079 563 32 34

1. Mitglied / *1er membre* Luder Daniel, Hofackerstrasse 9, 3454 Sumiswald
daniel.luder@swisstabletennis.ch, P 034 431 22 33
M 079 419 91 75

2. Mitglied / *2e membre* Brisset Patrick, Chemin des Rasses 116, 1255 Veyrier
patrick.brisset@swisstabletennis.ch,
P 022 890 06 51 M 078 860 19 09 B 022 702 13 04
F 022 702 13 10

3. Mitglied / *3e membre* Scarpatetti Reto, Bäumlweg 36, 4125 Riehen
P 061 641 58 92 M 079 644 58 64 B 061 690 99 99

4. Mitglied / *4e membre* Vakant / Vacant

Geschäftsprüfungskommission (GPK) / *Commission de Contrôle de Gestion (CCG)*

Präsident/*Président* Jain Indre, Kappelenring 38 B, 3032 Hinterkappelen,
indre.jain@swisstabletennis.ch, P 031 901 03 02

1. Mitglied / *1er membre* Beutter Roger, Kleinfeldstrasse 10a, 2543
Lengnau BE roger.beutter@swisstabletennis.ch
P 032 652 82 25 M 079 444 76 55 B 031 850 20 61

2. Mitglied / *2e membre* Schärerr Irene, Lindenstrasse 28, 8226 Schleithem
irene.schaerr@swisstabletennis.ch, P 052 680 17 80

3. Mitglied / *3e membre* Vakant / Vacant

Adressen Swiss Table Tennis

Adresses Swiss Table Tennis

Statuten- und Reglementskommission (SRK) / *Commission des Statuts et Règlements (CSR)*

Präsident / <i>Président</i>	Wichser Jean-Marc, Rue de la Samaritaine 6, 1700 Fribourg jean-marc.wichser@swisstabletennis.ch P 026 322 69 96 F 026 322 69 96
1. Mitglied / <i>1er membre</i>	Jain Indre, Kappelenring 38 B, 3032 Hinterkappelen, indre.jain@swisstabletennis.ch, P 031 901 03 02
2. Mitglied / <i>2e membre</i>	Zimmermann Andreas, Gübelweg 1, 8442 Hettlingen, andreas.zimmermann@swisstabletennis.ch, P 052 301 18 13 M 079 706 51 65 F 052 301 18 15
3. Mitglied / <i>3e membre</i>	Muehleemann Christine, Préels 23, 2036 Cormondrèche christine.muehleemann@swisstabletennis.ch, P 032 731 50 15 M 079 298 07 28
4. Mitglied / <i>4e membre</i>	Brand Katja, Rue du Soleil 30, 2610 St-Imier, katja.brand@swisstabletennis.ch, P 032 941 48 66 M 079 474 97 26 F 086 079 217 60 17

OSR-/SR-Kommission / *Commission des JA/A*

Präsident / <i>Président</i>	Bazzi Reto, Grüdstrasse 32, 3125 Toffen, reto.bazzi@swisstabletennis.ch, P 031 812 12 15 M 079 679 04 52 F 031 812 12 19
Einsatzplanung National / <i>Planification nationale</i>	Vakant / <i>Vacant</i>
Einsatzplanung International / <i>Planification internationale</i>	Bazzi Reto, Grüdstrasse 32, 3125 Toffen, reto.bazzi@swisstabletennis.ch, P 031 812 12 15 M 079 679 04 52 F 031 812 12 19

IT-Kommission / *Commission IT*

Präsident / <i>Président</i>	Baumann Pierre-Yves, Forchaux 8, 2610 St. Imier, pierre-yves.baumann@swisstabletennis.ch P 032 941 21 44 M 078 805 08 04 B 031 322 43 48
Mitglied / <i>Membre</i>	Clot Bernard, case postale 57, 1899 Torgon bernard.clot@swisstabletennis.ch, B 024 481 56 85

Adressen Swiss Table Tennis Adresses Swiss Table Tennis

- Mitglied / *Membre* Rüz Urs, Dorfstrasse 60, 4917 Melchnau,
urs.raez@swisstabletennis.ch,
M 078 679 49 43 P 062 544 61 33
- Mitglied / *Membre* Savigny Jean-Didier, Avenue du Cimetière 18, Lieu
dit les Marbriers, 1213 Petit-Lancy,
jean-didier.savigny@swisstabletennis.ch,
P 077 204 21 39 M 078 817 68 59
- Mitglied / *Membre* Spätig Ruedi, Ambeilerweg 7, 3400 Burgdorf
ruedi.spaetig@swisstabletennis.ch
B 031 300 69 11

Dopingkommission / *Commission de dopage*

- Präsident / *Président* Schaad Hansueli, Kehrgasse 22, 3018 Bern,
hansueli.schaad@swisstabletennis.ch,
P 031 992 12 61 M 079 250 77 45 F 031 992 12 61
- Kontrolleur / *Contrôleur* Bazzi Reto, Grüdstrasse 32, 3125 Toffen,
reto.bazzi@swisstabletennis.ch,
P 031 812 12 15 M 079 679 04 52 F 031 812 12 19

Fachkommission (FAKO) J+S / *Commission de branche (CB) J+S*

- Fachleiter / *Chef de branche* Silberschmidt Georg, Im Bödeli 8, 8624 Grüt,
georg.silberschmidt@swisstabletennis.ch,
P 044 932 71 81 M 078 707 19 63 F 044 932 81 86
- Stellvertreter / *Remplaçant* Seitz Gary, Neudorfstr. 10, 8820 Wädenswil,
gary.seitz@swisstabletennis.ch,
P 044 780 16 52 B 044 635 51 15
- Mitglied / *Membre* Busin Sandra, Im Schachenhof 15, 8906 Bonstetten,
sandra.busin@swisstabletennis.ch, P 044 463 81 22
- Mitglied / *Membre* Näf Matthias, zur Waid 10, 8442 Hettlingen,
matthias.naef@swisstabletennis.ch,
P 052 316 41 67 M 078 664 41 67
- Mitglied / *Membre* Ronchi Albert, Les Ruines 33,
F-39460 Foncine Le Haut
P 0033 384 519 250 B 0033 384 519 250
- Mitglied / *Membre* Weiss Thomas, Brandschenkestr. 12, 8002 Zürich,
thomas.weiss@swisstabletennis.ch
P 044 201 97 17 M 079 377 69 79

Adressen Swiss Table Tennis Adresses Swiss Table Tennis

Mitglied / <i>Membre</i>	Allgöwer Daniel, Les Dailles, 1683 Chesalles/ Moudon, daniel.allgoewer@swisstabledennis.ch
Verbandscoach STT / <i>Coach STT</i>	Langel Laurent, Geschäftsstelle STT / Postfach 606 3000 Bern 22, laurent.langel@swisstabledennis.ch, B 031 359 73 94 M 078 601 24 22 F 031 359 73 91

Interessengemeinschaften (IG) / *Communautés d'intérêt (CI)*

Turniere / <i>Tournois</i>	Banz Rolf, Salinenstrasse 3 b, 4313 Möhlin, rolf.banz@swisstabledennis.ch P 061 851 55 06 B 061 317 62 36
----------------------------	---

Dachverbände / *Fédérations faitières*

ITTF / <i>ITTF</i>	Serra Jordi, Chemin de la Roche 11, 1020 Renens, ittf@ittf.com B 021 340 70 90
ETTU / <i>ETTU</i>	Dom Jeanny, 37, esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig, ettu@pt.lu B 00352 22 30 30 F 00352 22 30 31
FPI / <i>FPI</i>	Berthe Bakhary, FPI c/o FFTT / 3, rue Dieudonné Coste - BP 40348, F-75625 Paris Cedex 13, mail@f-p-i.org, B 0033 1 53 94 50 00
Swiss Olympic / <i>Swiss Olympic</i>	Patrick Buchs, Swiss Olympic Association / Postfach 606, 3000 Bern 22, patrick.buchs@swissolympic.ch, B 031 359 71 23

Mitglieder STT in internationalen Verbänden/Vereinen *Membres STT auprès des fédérations/clubs internationaux*

ITTF Umpires Trainer/Evaluator	Bazzi Reto, Grüdstrasse 32, 3125 Toffen, reto.bazzi@swisstabledennis.ch, P 031 812 12 15 M 079 679 04 52 F 031 812 12 19
Full Member Rules Committee ITTF	Brand Katja, Rue du Soleil 30, 2610 St-Imier, katja.brand@swisstabledennis.ch, P 032 941 48 66, M 079 474 97 26 F 086 079 217 60 17
Treasurer Swaythling Club International	Schnyder Werner, Stallrain 18, 4103 Bottmingen werner-schnyder@bluewin.ch, P 061 402 02 20

Adressen Gubler School Trophy

Adresses Gubler School Trophy

Chef Sandro Reinhard, Swiss Table Tennis, Postfach 606,
3000 Bern 22, sandro.reinhard@swisstabletennis.ch,
B: 031 359 73 95

Verantwortliche der Regionalverbände/*Responsables des associations régionales*

AGTT Roger Helgen, Chemin Edouard-Olivet 22, 1226 Thônex,
roger.helgen@bluewin.ch, P 022 349 63 95,
F 022 349 63 95

ANJTT Laurent Schaffter, Rue Jean-Prévôt 27, 2800
Delémont, lschaffter@bluewin.ch, P 032 422 39 64,
M 079 223 03 80, F 051 226 23 11

ATTT Jordi Gomez, Via alle Brere 20, 6568 Tenero,
jordi_thechampion@yahoo.it, P 091 745 22 35,
M 079 442 83 19

AVVF Gaël Adatte, La Colombière, 1114 Colombier,
g.adatte@hispeed.ch, M 078 870 96 69

MTTV Patrick Jörg, Hessesstrasse 47, 3097 Liebefeld,
patrickjoerg@gmx.ch, M 076 448 83 82

NWTTV vakant / vacant

OTTV vakant / vacant

TTVI vakant / vacant

Verantwortliche der Kantone/*Responsables cantonaux*

Aargau Silvan Wöhrle, Sonnenhofstrasse 2b, 5621 Zufikon,
silvan.w@bluewin.ch, M 079 717 24 05

Appenzell Toni Schaller, Poststrasse, 9410 Heiden,
schaller.toni@bluewin.ch, P 071 891 60 61,
M 079 723 38 60

Basel-Land Javier Gonzalez, Ruchholzstr. 9, 4103 Bottmingen
j_gonzalez_80@hotmail.com, P 061 421 09 75,

Basel-Stadt Béatrice Keller, Schliefweg 32, 4106 Therwil
b.keller@interga.ch, P 061 721 32 18, M 076 425 72 02

Bern Patrick Jörg, Hessesstrasse 47, 3097 Liebefeld,
patrickjoerg@gmx.ch, M 076 448 83 82

Adressen Gubler School Trophy

Adresses Gubler School Trophy

Fribourg	Fabrice Descloux, Route de la Condémine 23, 1728 Rossens, fabrice.descloux@sunrise.ch, 076 525 63 01
Genève	Roger Helgen, Chemin Edouard-Olivet 22, 1226 Thônex, roger.helgen@bluewin.ch, P 022 349 63 95, F 022 349 63 95
Graubünden	Alexander Tanno, Teuchelweg 57, 7000 Chur tannoa@student.ethz.ch, P 081 252 72 31,
Jura und BE Jura	Laurent Schaffter, Rue Jean-Prévôt 27, 2800 Delémont, Ischaffter@bluewin.ch, P 032 422 39 64, M 079 223 03 80, F 051 226 23 11
Liechtenstein	Liechtensteiner TT-Verband, Postfach 607, 9495 Triesen, lttv@littv.li
Luzern	Karin Opprecht, Eichrütli 30, 6333 Hünenberg See, karin.opprecht@rapidluzern.ch, P 041 783 18 44, M 079 755 61 80
Neuchâtel	Gérard Crameri, Nord 183a, 2300 La Chaux-de-Fonds, gerard.crameri@anjtt.ch, P 032 914 13 12 , B 032 963 10 53, F 032 963 10 77
Nidwalden	Urs Schwegler, Kirchmatte 10, 6362 Stansstad, schwegler@feriengestaltung.ch, P 041 610 22 54, B 041 340 60 06, M 079 484 18 91, F 041 340 60 06
Obwalden	Marie-Theres Wallimann, Im Dörfli 5, 6056 Kägiswil, e.wallimann5@bluewin.ch, P 041 660 70 01
Schaffhausen	Otto Trstenjak, Kirchweg 91, 8245 Feuerthalen, otto@swissworld.com, P 052 654 09 47
Schwyz	Claudia Hess, Jonentalstrasse 18, 8910 Affoltern a.A. hessc@gmx.ch, P 043 527 64 09, Christian Lenz, chrln@chrln.ch
Solothurn	Ruedi Schwarz, Ifenthalerstrasse 73, 4633 Ifenthal, ruedi.schwarz@sertec.ch, P 062 293 60 55, B 062 293 13 60, M 079 647 85 84, F 086 079 647 85 84
St. Gallen	Giuseppe Curseri, c/o Curseri Consulting, Hubstrasse 5, Postfach 48, 9535 Wilen bei Wil, info@curseri.ch, P: 071 923 63 74
Thurgau	Markus Von Wyl, Lärchenstrasse 1, 9514 Wuppenau, markus_vw@hotmail.com, P 071 944 37 90

Adressen Gubler School Trophy

Adresses Gubler School Trophy

Ticino	Jordi Gomez, Via alle Brere 20, 6598 Tenero, jordi_thechampion@yahoo.it, P 091 745 22 35, M 079 442 83 19
Valais	Olivier Favre, Rue de Pommiers, Immeuble «Fleurs des champs», 1962 Pont-de-la-Morge, ok.favre@ netplus.ch, P: 027 346 48 94
Zug	Danijel Rezic, Bülstrasse 3, 8934 Knonau/ZH dani_rezic@hotmail.com, P: 041 760 94 79, B: 041 741 17 14, M: 076 438 94 79
Zürich	Claudia Diener, Untere Kirchfeldstrasse 8, 8910 Affoltern a. A, c.diener7@gmx.ch, P 044 776 26 16

Internationaler Oberschiedsrichter (1)
Juge-arbitre international (1)**(Geprüft von der ITTF)**
(examiné par l'ITTF)

Bazzi Reto Grüdstrasse 32, 3125 Toffen 2001
reto.bazzi@bluewin.ch, P 031 812 12 15,
M 079 679 04 52, F 031 812 12 19

Internationale Schiedsrichter (9)
Arbitres internationaux (9)**(Geprüft von der ITTF)**
(examiné par l'ITTF)

Bazzi Vera Grüdstrasse 32, 3125 Toffen, v.r.bazzi@bluewin.ch, 2008
P 031 812 12 15 F 031 812 12 19

Brand Katja Rue du Soleil 30, 2610 St-Imier, 1984
tt-katja@bluewin.ch, P 032 941 48 66
M 079 474 97 26 F 086 079 217 60 17

Jain Indre Kappelenring 38 B, 3032 Hinterkappelen, 1978
indre@jain.ch, P 031 901 03 02

Korous Herbert (S) Jupiterstrasse 9/1872, 3015 Bern, 1978
h.korous@bluewin.ch, P 031 941 61 31
M 079 208 37 51 B 031 839 91 01

Küttel Arthur Wiesenweg 1, 3700 Spiez, 2002
kuettel.spiez@bluewin.ch, P 033 654 30 56
N 079 701 19 54 B 033 222 39 05

Müller Christian Haltikerstr. 48, 6403 Küssnacht Am Rigi, 2010
dr.ch@sunrise.ch, P 041 855 05 15, M 079 702 15 90
B 041 855 05 15

Schaad Hansueli Kehrgasse 22, 3018 Bern, husch65@bluewin.ch 1992
P 031 992 12 61 M 079 250 77 45 F 031 992 12 61

Stettler Peter Hirzbrunnenallee 57, 4058 Basel, 1982
peter.stettler@ch.sauter-bc.com, P 061 681 17 72
B 061 695 52 45

Wahlen Peter Postfach 606, Swiss Table Tennis, 3000 Bern 22, 2008
peter.wahlen@swisstabletennis.ch, B 031 359 73 93

AGTT (5)

Bourleau Richard	Avenue de Vaudagne 58, 1217 Meyrin, richard@bourleau.com, P 022 782 89 63 F 022 782 89 65	1985
Brisset Patrick	Chemin des Rasses 116, 1255 Veyrier, pa_brisset@bluewin.ch, P 022 890 06 51 M 078 860 19 09 B 022 702 13 04 F 022 702 13 10	1988
Castella Bernard	Place Sigismond 6, 1227 Carouge, bercas@bluewin.ch, P 022 343 51 82 M 079 628 25 64 B 022 546 78 76 F 022 343 51 82	1980
Magnin Arlette	Avenue du Lignon 18, 1219 Le Lignon, arlette.magnin@bluewin.ch, P 022 796 85 11 M 079 298 03 39	1981
Nong Liying	Avenue Théodore-Weber 34, 1208 Genève, lise_nong@yahoo.com, P 022 700 96 50 M 078 874 90 99	2006

ANJTT (2)

Brand Katja	Rue du Soleil 30, 2610 St-Imier, tt-katja@bluewin.ch, P 032 941 48 66 M 079 474 97 26 F 086 079 217 60 17	1999
Crameri Gérard	Rue du Nord 183 A, 2300 La Chaux-de-Fonds, gerard.crameri@anjtt.ch, P 032 914 13 12 B 032 963 10 53 F 032 963 10 77	2008

ATTT (4)

Duca Pietro	6594 Contone, pduca@ticino.com, P 091 840 15 81 M 079 441 70 36	2009
Fontana Romualdo	Via S. Provino 7, 6826 Riva San Vitale, rom.fontana@sunrise.ch, P 091 648 22 71	1996
Gomez Raoul	via alle Brere 20, 6598 Tenero, raoul.gomez@attt.ch, P 091 745 22 35 M 076 310 93 49	1997
Witz Jacky	Salita delle Ginestre 10, 6900 Lugano-Cassarate, j.witz@ticino.com, P 091 972 39 02 M 079 413 75 22 B 091 993 08 32	2009

Oberschiedsrichter (57)
Juge-arbitres (57)**Prüfungsjahr**
Année de l'examen**AVVF (7)**

Ecoffey Georges	Rte de la Ferme 3, 1752 Villars-sur-Glâne, georges.ecoffey@bluewin.ch, P 026 402 94 13 M 079 820 41 61	1995
Jaunin Olivier	Ch des Baumettes 24, 1008 Prilly, olivier.jaunin@bluewin.ch, P 021 625 01 71 M 079 470 23 72 B 021 632 76 58	1998
Julen Bruno	Postfach 473 - Hotel Alphubel, 3920 Zermatt, b.julen@bluewin.ch, P 027 967 30 03 M 079 612 77 47 B 027 967 23 04 F 027 967 66 84	1998
Marty Bruno	Ch. des Chênes 7, 1763 Granges-Paccot, bruno@cttfribourg.ch, P 026 322 81 45 M 079 231 64 93 B 026 426 14 16 F 026 426 14 54	2002
Scarpati Pascal	Untere Längmatt 3, 3280 Morat, pascal.scarpati@bluewin.ch, P 026 670 10 18 N 079 471 01 03	1994
Veuthey Bertrand	Chemin de Pratey 4, 1871 Choëx, bertrand.veuthey@cimo.ch, P 024 471 35 27 B 024 470 31 15	2009
Zaugg Jacques	Route de Fribourg 24, 1800 Vevey, jacqueszaugg@bluewin.ch, P 021 921 00 39	1966

MTTV (7)

Bazzi Reto	Grüdstrasse 32, 3125 Toffen, reto.bazzi@bluewin.ch, P 031 812 12 15 M 079 679 04 52 F 031 812 12 19	1983
Bazzi Vera	Grüdstrasse 32, 3125 Toffen, v.r.bazzi@bluewin.ch, P 031 812 12 15 F 031 812 12 19	1994
Hermidas Semir	Neumattstrasse 37, 3400 Burgdorf, shermid@bluewin.ch, P 034 422 54 19 M 079 726 58 63	2010
Jain Indre	Kappelenring 38 B, 3032 Hinterkappelen, indre@jain.ch, P 031 901 03 02 M 079 208 50 53	1979
Schaad Hansueli	Kehrgasse 22, 3018 Bern, husch65@bluewin.ch, P 031 992 12 61 M 079 250 77 45 F 031 992 12 61	1992
Wahlen Peter	Postfach 606, Swiss Table Tennis, 3000 Bern 22, peter.wahlen@swisstabletennis.ch, B 031 359 73 93	2007

Oberschiedsrichter (57)
Juge-arbitres (57)**Prüfungsjahr**
Année de l'examen

Wyss Roland Haldenstrasse 56, 3110 Münsingen, 1981
wyss@bluewin.ch, P 031 722 10 80 M 079 410 90 87
B 031 722 10 84

NWTTV (7)

Branco Rocco Mayenfelserstrasse 40, 4133 Pratteln, 1993
P 061 821 23 67 B 061 487 97 35

Grüniger Andreas Buchenstr. 5, 4104 Oberwil, andy54@sunrise.ch, 1985
P 061 401 22 32 B 061 266 31 05

Hugentobler Marco Tramstrasse 87, 4132 Muttenz, 2010
marco.hugentobler@bluewin.ch, P 061 461 74 39
M 079 456 52 47 B 061 686 14 19

Knoblauch Beat Muhenstr. 38, 5036 Oberentfelden, 1990
knob@bluemail.ch, P 062 723 66 25
M 079 778 75 87 B 062 835 10 74

Marti Robert Postfach, 4001 Basel, robi_stamm@hotmail.com, 1993
M 076 327 71 34 B 061 271 10 30

Stettler Peter Hirzbrunnenallee 57, 4058 Basel, 1982
peter.stettler@ch.sauter-bc.com, P 061 681 17 72
B 061 695 52 45

Widor Dieter Benkenstr. 13, 4107 Ettingen, 1988
dieter.widor@bluewin.ch, P 061 721 22 06
M 079 426 11 28 F 061 721 22 06

OTTV (18)

Blessing Miriam Bahnhofstrasse 37a, 9313 Muolen, 2001
mblessing@gmx.ch, P 071 411 83 09
M 079 703 81 82 B 071 474 74 44

Brigmann Oliver Spittelstrasse 15, 8910 Affoltern A.a., 1999
oliver@brigmann.ch, P 043 843 70 63
M 078 748 70 63 B 044 279 62 04

Brunner John Okenstr. 10, 8037 Zürich, john.brunner@gmx.ch, 1981
P 044 361 20 93 F 044 361 20 93

Christe Hans Birkenweg 6, 8604 Volketswil, 2008
hmchriste@hispeed.ch, P 043 399 51 54
B 044 944 34 58

Oberschiedsrichter (57)
Juge-arbitres (57)**Prüfungsjahr**
Année de l'examen

D'Alberto Silvia	Tössriederenstrasse 44, 8193 Eglisau, sda@shinternet.ch, P 044 844 64 03	1997
Hess Matthias	Jonentalstrasse 18, 8910 Affoltern A.a., mahess@sunrise.ch, P 043 537 50 88 M 076 539 60 53	1999
Küttel Stefan	Sonnenpark 4 d, 8808 Pfäffikon SZ, skuettel@sunrise.ch, P 055 410 55 58 M 076 331 52 32 B 044 639 96 21	1996
Marcionetti Renato	Untereggerstr. 51, 9403 Goldach, P 071 841 64 30 B 071 225 81 21	1982
Neuwerth Anna-Ursula	Via Salens 24, 7402 Bonaduz, pneuwerth@gmx.net, P 081 641 20 04 M 079 698 74 93 B 081 250 58 80	1979
Obrist Daniel	Im Langacher 15, 8805 Richterswil, obi-apfelsaft@bluewin.ch, P 044 784 45 43 M 077 427 92 64	2010
Ruckstuhl Marcel	Postfach 83, 8356 Ettenhausen, marcel.ruckstuhl@afra.ch, P 052 365 25 08	1970
Schaller Anton	Poststrasse 15, 9410 Heiden, schaller.toni@hispeed.ch, P 071 891 60 61 M 079 723 38 60	1978
Schmid Bruno	Auenstr. 9, 8302 Kloten, ttbruno@gmx.ch, P 044 813 58 04 M 079 503 86 33	2009
Stocker Nicolas	Bürglipark 12, 8820 Wädenswil, tk@ttcw.ch, P 044 780 93 01, M 079 411 80 79	2010
Trstenjak Otto	Kirchweg 91, 8245 Feuerthalen, otto@swissworld.com, P 052 654 09 47	1979
Trunz Paul	Brandschenkestr. 78, 8002 Zürich, patru@patru.ch, P 043 534 75 69 M 076 365 44 42	1994
Zimmermann Andreas	Gübelweg 1, 8442 Hettlingen, ha-zimmi@bluewin.ch, P 052 301 18 13 M 079 706 51 65 F 052 301 18 15	1979
Zogg Daniel	Höflistr. 18, 8135 Langnau Am Albis, danielzogg@mails.ch, P 044 713 33 92	1979

TTVI (7)

Durisch Andreas	Langweid 21, 6333 Hünenberg See, andreas.durisch@datazug.ch, P 041 781 56 53 M 079 421 06 09 B 041 469 65 39	1998
Frass Michael	Eichrüti 30, 6333 Hünenberg See, michael.frass@rapidluzern.ch, P 041 783 18 44 M 079 606 89 28 B 044 268 89 50 F 086 079 606 89 28	1999
Frey Thomas	Bahnhofstrasse 14, 6362 Stansstad, thomas.frey@gross-garage.ch, P 041 610 52 63 M 079 302 66 84 B 041 340 15 24	1998
Grimm Heinz	Werkhofstrasse 6, 6052 Hergiswil, heinz.grimm@gmx.ch, P 041 630 21 94 M 079 473 03 20	1998
Huber Theo	Dorfhaldenstr. 11, 6052 Hergiswil, thhuber@gmx.net, P 041 630 40 18 B 041 445 44 55	1998
Opprecht Karin	Eichrüti 30, 6333 Hünenberg See, karin.opprecht@rapidluzern.ch, P 041 783 18 44 M 079 755 61 80 F 086 079 755 61 80	1999
Rezic Ivo (S)	Alpenblick 5, 6330 Cham, info@ttcbaar.ch, P 041 780 73 72 M 079 429 83 29	1999

AGTT (13)

Anido Carlos	Rue du Comte-Géraud 7, 1213 Onex, carlos.anido@etat.ge.ch, P 022 793 94 80 P 022 793 94 80 M 076 347 91 87 B 022 546 12 70 F 022 388 55 99	2006
Chiari Gabriele	Chemin du Chamoliet 28, 1226 Thônex, gabriele.chiari@ca-suisse.com, P 022 700 53 22 M 079 404 96 83 B 058 321 91 90 F 058 321 61 71	2006
Devaux Nicolas	Rue des Rocailles 45, F-01170 Séigny, nicolasping@wanadoo.fr, M 0033 614 70 41 20 B 0033 450 99 32 01 F 0033 450 41 84 95	1999
Dos Santos Paulos Helder Antonio	Rue Sonnex 14, 1218 Le Grand-Saconnex, hp74000@free.fr, P 022 788 24 65 M 079 689 48 28 B 022 309 43 50	2010
Elezi Adem	Avenue du Grand-Salève 27, 1255 Veyrier, adem.elezi@gmail.com, P 022 730 48 08 B 022 730 48 08 F 022 730 48 08	2010
Ladrey Jean-Pierre	Chemin de la Plamatte 28, 1228 Plan-Les-Ouates, ladrey.djp@bluewin.ch, P 022 794 08 97 B 058 454 00 47 F 022 717 89 83	2006
Lam Nhut Dung	Rue François-Durafour 1, 1220 Les Avanchets, lampingagtt@yahoo.fr, P 022 796 51 51 M 079 780 41 53	2006
Matray Mark	Chemin du Champ-des-Bois 30, 1234 Vessy, mamatray@bluewin.ch, P 022 890 01 85 M 076 331 01 85 B 022 309 10 10	2009
Michel Xavier	Rue des Pierres-de-Niton 17, 1207 Genève, xavier@xav.ch, P 022 784 33 15 M 976 330 72 14	2009
Poiron Philippe	Allée des Perreuses 20, F-74100 Ville La Grand, poiron.philippe@9business.fr, P 0033 450 387 342 B 0033 450 387 342 F 0033 450 387 342	2000
Quintaje Oscar	Route d'Hermance 212, 1246 Corsier, oscar.quintaje@gmail.com, P 022 751 45 01 M 079 524 31 72	2008
Squillaci Frank	Case Postale 347, 1217 Meyrin 1, colduser@hotmail.com, P 076 540 69 70 M 076 540 69 70 B 076 540 69 70	2010

**Schiedsrichter (100)
Arbitres (100)****Prüfungsjahr
Année de l'examen**

Tejedor Jacques-Antoine Rue du Levant 12, 1248 Hermance 2004
P 022 751 19 74

ANJTT (8)

Bueno Nicolas Ch. De l'Eglise, 1405 Pomy, n.bueno@bluewin.ch, 2005
M 079 587 32 01

Catana Luis Boulevard des Eplatures 45, 2004
2300 La Chaux-de-Fonds, lcatana@bluewin.ch,
P 032 968 80 18 M 079 471 06 17

Hyseni Besnik Rue Locle 44, 2300 La Chaux-de-Fonds, 2007
besnik-h@hotmail.com, M 076 418 52 35

Kneuss Sébastien La Bise-Noire, 233 La Cibourg, 2007
sebastien.kneuss@longines.com,
P 032 963 11 19 M 079 786 56 12

Mignot Christian (S) Chemin des Pinceleuses 4, 2015 Areuse, 2006
christian.mignot10@hotmail.com, P 032 841 56 60
M 078 674 89 62

Mikic Sreten (S) Bois-Noir 15, 2300 La Chaux-de-Fonds, 2006
s.p.mikic@bluewin.ch, P 032 926 64 41
M 079 578 95 29

Schwab Olivier Rue du Midi 54, 2504 Bienne, 2010
olivier.schwab@bluewin.ch, P 032 341 59 01
M 079 724 16 00 B 058 221 12 34

Voyame Michel Romains 6, 2800 Delémont, 1987
michel_voyame@bluewin.ch
P 032 422 31 47 M 078 612 14 79

ATTT (9)

Benzoni Ferdinando Via Ceresio 10, 6826 Riva San Vitale 1994
P 091 648 15 05

Crivelli Adam Via Rianella 4C, 6855 Stabio, 1997
adamcrivelli@sunrise.ch, P 091 647 06 75
M 079 208 65 34 B 091 911 35 93

Ferrari Roberto Via Molinello 16, 6826 Riva San Vitale, 1993
marotea4@yahoo.it, P 091 648 13 54
B 058 866 93 51

**Schiedsrichter (100)
Arbitres (100)****Prüfungsjahr
Année de l'examen**

Lisi Antonio	Via Trisnera 39a, 6616 Losone, antonio.lisi@sunrise.ch, P 091 792 15 79 M 079 664 55 65 B 091 756 96 75	2010
Martelli Marco	Via Bresce 2, 6854 S. Pietro, marcotelli@hotmail.it, P 091 647 48 07 M 079 361 65 38 B 091 809 61 16	2007
Onderka Lorenzo	via Prada 21, 6983 Agno, landonderka@bluewin.ch, P 091 605 65 51 M 079 583 69 93	2007
Rezzonico Daniele	Via Cesare Cantù 9, 6900 Lugano, danielerezzonico@yahoo.com, P 091 922 61 88 M 076 240 61 88 B 058 806 52 86	1979
Tilola Raffaele	Via Linoleum 10a, 6512 Giubiasco, raftil@interfree.it, P 091 825 94 22 M 076 435 92 66	2009
Wyss Daniele	via Contra 370, 6646 Contra, danielle.wyss@attt.ch, M 079 611 20 33	2007

AVVF (16)

Amiguet Jean-Jacques	Rue des Terreaux 4, 1095 Lutry, jamiguet@hispeed.ch, P 021 791 14 12	2004
Balzani Federico	Dammweg 11c, Postfach 13, 3904 Naters, febalzani@hotmail.com, P 027 924 24 70 B 027 922 44 00	2009
Boniface Laurence	Route des Flumeaux 1, 1008 Prilly, lboniface@bluewin.ch, P 021 625 56 59 B 021 654 44 15	2009
Erbetta Florence	Av. Collonge 27, 1820 Territet, florence_erbetta@bluewin.ch, P 021 963 69 44 M 078 646 65 70	2008
Fontenille Roger	Chemin des Fleurs 2, 1023 Crissier, roger.fontenille@bluewin.ch, P 021 635 05 03	1995
Langmeier Steve	Rue des Chaînettes 1, 1400 Yverdon-les-Bains, steve.langmeier@bluewin.ch, M 077 437 54 82	2010
Ming Julien	Av. du Général Guisan 5, 1400 Yverdon-les-Bains, julienming@netcourrier.com, M 079 751 85 71	2010

**Schiedsrichter (100)
Arbitres (100)****Prüfungsjahr
Année de l'examen**

Negoescu Radu	Rue Marconi 19, Idiap Institute, 1920 Martigny, negora@gmail.com, M 077 455 35 85 B 027 721 77 99	2009
Ramelet Jean-Louis	Signal 3, 1580 Avenches, P 026 675 20 39 M 079 305 52 81	1994
Rollier Eric	Cremières, 1071 Chexbres, P 076 340 23 34	1995
Rossier Lucia	Av. Montagibert 8, 1005 Lausanne, lucia.rossier@swissonline.ch, P 021 320 97 96 M 078 911 45 79	2009
Tranquille Jean-François	Case Postale 12, Lilmans Service, 1000 Lausanne 8, lilmans@bluewin.ch, P 079 610 99 94 B 021 646 98 45 F 021 606 98 45	2004
Vuong Van Thanh	La Perreire 179, 1699 Porsel, vvt007@yahoo.fr, P 021 907 16 65 M 079 272 04 48 B 021 908 11 27	2001
Wichser Jean-Marc	Rue de la Samaritaine 6, 1700 Fribourg, wichser.rauis@bluewin.ch, P 026 322 69 96 M 079 594 80 94 B 058 705 26 58 F 026 322 69 96	2006
Wickramasingam Baboo	Rue de La Perreire 14, 1635 La Tour-de-Trême, baboo.w@bluewin.ch, P 026 912 40 70 M 079 427 83 75 B 031 633 42 16	2002
Zenku Laura	Route de Villars-Vert 24, 1752 Villars-sur-Glâne, laurazenku@bluewin.ch, M 078 880 04 32	2007

MTTV (13)

Beutter Roger	Kleinfeldstrasse 10a, 2543 Lengnau BE, roger.beutter@auto-wild.ch, P 032 652 82 25 M 079 444 76 55 B 031 850 20 61	2004
Dummermuth Marc	Ersigenstrasse 17, 3422 Kirchberg, dummermuth@gmx.ch, P 034 445 70 13 M 079 445 70 13 B 034 445 47 77	1999
Eisenmann Martin	Eisselweg 32b, 3123 Belp, tinu.eisenmann@belponline.ch, P 031 819 83 58	2007
Gobet Roger	Rosenweg 1, 2572 Mörigen, roger.gobet@evard.ch P 032 397 15 58 M 079 281 63 07	1989

**Schiedsrichter (100)
Arbitres (100)****Prüfungsjahr
Année de l'examen**

Kormann Christian	Gartenstrasse 8, 4900 Langenthal, chris.kormann@bluewin.ch, P 062 922 39 72 M 079 369 06 57	1973
Korous Herbert (S)	Jupiterstrasse 9/1872, 3015 Bern, h.korous@bluewin.ch, P 031 941 61 31 M 079 208 37 51 B 031 839 91 01	1971
Küttel Arthur	Wiesenweg 1, 3700 Spiez, kuettel.spiez@bluewin.ch, P 033 654 30 56 M 079 701 19 54 B 033 222 39 05	1978
Lauper Adrian	Äussere Ringstrasse 12, 3600 Thun, lauper.adrian@bluewin.ch, P 033 223 11 59 M 079 568 00 55	2010
Metz Martin	Gwattstutz 3, 3645 Gwatt (Thun), swarties-87@web.de, P 033 357 70 23 M 076 335 30 52	2010
Sievers Michel	Buchholzstrasse 61 B, 3604 Thun, michel.sievers@ttcthun.ch, M 079 402 80 67	2010
Stamm Jean Pierre	Bernstrasse 30, 3303 Jegenstorf, schaempu@bluewin.ch, P 031 762 03 40 M 079 371 65 17	2007
Stricker Stephan (D)	Stockhornweg 11, 3506 Grosshöchstetten, stricker4@bluewin.ch, P 031 711 17 11 M 079 684 33 33 B 031 634 47 52 F 031 711 40 06	1991
Sustersic Stefan	Ulmenweg 16, 4500 Solothurn, sustersic@gawnet.ch, P 032 534 66 70 B 032 617 34 11	1979

NWTTV (15)

Banz Rolf	Salinenstrasse 3 b, 4313 Möhlin, rolf.banz@gruner.ch, P 061 851 55 06 B 061 317 62 36	1993
Brigand Denise	Ramsteinerstr. 6, 4052 Basel, dbrigand@vtxmail.ch, P 061 312 68 33 B 058 453 45 07	1989
Fässler Philipp	Juchstrasse 3, 5436 Würenlos, faessler@smile.ch, P 056 424 03 23 M 079 789 19 74	1993

**Schiedsrichter (100)
Arbitres (100)****Prüfungsjahr
Année de l'examen**

Hermann Kurt	Sonnenrain 7, 5040 Schöffland, kurt.hermann@ag.ch, P 062 721 62 23 B 062 835 10 61	1979
Jost Hansruedi (S)	Im Junkholz 33, 4303 Kaiseraugst, hansruedi.jost@teleport.ch, P 061 811 66 17	2001
Kümmerli Sonja	Schulstr. 1, 4656 Starrkirch-Wil, kuemmerli@hotmail.com, P 062 295 55 25 M 079 285 46 09	1994
Merz Florian	Römerstrasse 39, 4153 Reinach, florian.merz@ttcgelterkinder.ch, P 061 411 76 75 M 079 307 76 75	2008
Rolli Roger	Gotthardstrasse 7, 5607 Hägglingen, roger.rolli@bluewin.ch, P 056 624 20 80 M 079 456 23 20	1984
Scarpatetti Reto (S)	Bäumliweg 36, 4125 Riehen, P 061 641 58 92 M 079 644 58 64 B 061 690 99 99	2009
Scheidegger Fredy	Schleifeweg 4, 4800 Zofingen, fredysc@bluewin.ch, P 062 751 10 74 M 079 410 03 48 B 062 751 10 74 F 062 751 56 23	2003
Segedi Zoltan	Bahnhofstrasse 35, 4657 Dulliken, rheinungar@bluewin.ch, M 076 272 87 17	2010
Senn Simon	Burgmattstrasse 25, 4437 Waldenburg, praesi@ttcgelterkinder.ch, P 061 961 09 12 M 079 334 98 29 B 061 606 20 50	2008
Straub Jean-Claude	Auf der Wacht 29, 4104 Oberwil, jean-claude.straub@baloise.ch, P 061 401 55 26 M 076 586 55 26 B 061 285 77 98	2006
Theobald Peter (S)	Schafmattweg 81, 4102 Binningen, p.theobald@bluewin.ch, P 061 421 56 34 B 061 691 09 33	2001
Wenger Hasso	Ebnet 7, 5079 Zeihen, wenger@gmx.li, P 062 876 15 78	2009

OTTV (18)

De Conto Fabio	Weingartenstrasse 5 B, 8805 Richterswil, Fdeconto@bluewin.ch P 044 786 28 09 M 079 563 38 75 B 043 843 67 19	1995
Frei Martin	Zürichstrasse 53e, 8143 Neftenbach, m.frei@swissonline.ch, P 052 316 30 92 B 071 626 96 30	2007
Hartmann Arthur	Bahnhofstr. 7, 8755 Ennenda, hartmann.arthur@bluewin.ch P 055 640 93 85 M 079 829 45 11	1994
Lang Egon	Tüfwisstr. 10, 8185 Winkel, egon.lang@hispeed.ch P 043 444 03 31 M 076 416 80 91	
Langhart Roli	Buchgrindelstrasse 3, 8620 Wetzikon, praesident@ttc-wetzikon.ch, M 079 431 32 29	2008
Leemann Matthias	Seewisstrasse 479, 8124 Maur, matthias.leemann@ggaweb.ch, P 044 980 04 36	2007
Leuenberger Marianne	Kindergartenstrasse 21, 8623 Wetzikon, mape.leu@bluemail.ch, P 044 930 78 13 M 079 732 3476	2009
Marvanyi Stefan	Bühlhofstr. 36, 8405 Winterthur, stefan.marvanyi@swissonline.ch P 052 232 49 19 M 079 231 37 67	1998
Meyer Bernhard	Dufourpark 2, 9030 Abtwil, meyer.abtwil@bluewin.ch P 071 311 82 04 B 071 494 37 51	1994
Mörtlseder Jürg	Ulmenweg 10, 9630 Wattwil, praesiden@ttc-toggenburg.ch, P 071 988 69 09 M 079 42113 69 B 071 987 66 03	1994
Ortner René	Obermühle 15, 6340 Baar, rene.ortner@sunrise.ch P 041 535 68 17 M 076 330 34 81 B 041 429 68 61	2010
Parvonic Marko	Furttalstrasse 81a, 8046 Zürich m.parvonic@hispeed.ch, P 044 372 23 38 M 076 482 24 09 B 044 842 30 00	2010
Rudolf Martin	Altweg 9, 8047 Zürich, martin.rudolf_1@bluewin.ch, P 044 491 46 60 M 079 728 05 42 B 043 444 55 60	2002

**Schiedsrichter (100)
Arbitres (100)****Prüfungsjahr
Année de l'examen**

Scheibelhofer Franz	Rosengartenweg 12, 9494 Schaan, scheibel.f@siding.li, P 00423 232 60 93	1994
Schmidek Stefan	Postfach 133, 8863 Buttikon, schmidek@bluewin.ch P 055 440 62 64 M 079 500 10 80	2004
Wermelinger Reto	Brämenstallstrasse 22, 8184 Bachenbülach, reto.wermelinger@bmbag.ch P 043 928 29 65 M 076 342 90 68 B 044 864 45 83	1994
Widmer Simon	Breitenstrasse 29, 8910 Affoltern a.A., simon.widmer@gmx.ch, P 043 322 82 15	1995
Wildhaber Werner	Rüsch, 8890 Flums, werner.wildhaber@bgs-chur.ch, P 081 733 42 25	1994

TTVI (8)

Fries Marcel	Rüeggisingerstrasse 18, 6020 Emmenbrücke, luzernstrasse66@bluewin.ch, P 041 250 48 86 M 079 285 03 37 B 041 922 00 50	1997
Luthiger Erich	Gartenweg 6, 6343 Buonas, erich.luthiger@bluewin.ch, P 041 790 33 10 M 079 546 41 00	1992
Moor Reto	Nordstrasse 19, 6300 Zug, reto.moor@datazug.ch, P 041 544 86 92 M 076 490 80 58	2004
Müller Christian	Haltikerstr. 48, 6403 Küssnacht Am Rigi, dr.ch@sunrise.ch, P 041 855 05 15, M 079 702 15 90 B 041 855 05 15	2007
Neuhold Marianne	Hertistrasse 8, 6300 Zug, marianne.neuhold@datazug.ch, P 041 710 84 05 M 078 824 21 03	2010
Risi Beat	Riffliispielstr. 6, 6052 Hergiswil, beat.risi@gmx.net, P 041 630 03 58	1998
Wagner Michael	Eichenstrasse 30/12, 6015 Reussbühl, michael.wagner@rapidluzern.ch, M 078 729 62 61	2008
Werner Markus	Widenrain 1, 6215 Mauensee, markus@werner-stocker.ch, M 079 948 56 71	2007
Wieland Sebastian (S)	Bühlstrasse 1, 8645 Jona, vw23@bluemail.ch, M 079 513 21 29	1998

AGTT (32)

Experts (2)

Lhoest Remy, Route du Fer à Cheval 251, F-74160 Collonges-sous-Salève / F	2011
Ronchi Albert, Les Ruines 33, F-39460 Foncine-le-Haut / F	2012

Entraîneurs A STT (7)

Betemps Alexandre, Route du Boissonnet 20, F-74800 Orange / F	2011
Charmot Anna, Avenue de Larringes 26, F-74500 Evian / F	2011
Fournot Fabien, Rue Eloi Serand 12, F-74000 Annecy / F	2011
Razafimamonjy Nicolas, Avenue du Gros Chêne 42, 1213 Onex / GE	2011
Stevanovic Nenad, Rue Sonnex 3, 1218 Le Grand-Saconnex / GE	2011
Stukelja Rista, Route d'Âire-la-Ville 215, 1242 Satigny / GE	2011
Vignon Vincent, Route du Salève 614, F-74350 Cruseilles / F	2010

Entraîneurs B STT (7)

Brisset Patrick, Chemin des Rasses 116, 1255 Veyrier / GE	2011
Capeille Valentin, Route de Genolier 14B, 1270 Trélex / VD	2011
Helgen Roger, Chemin Edouard-Olivet 22, 1226 Thônex / GE	2011
Langel Laurent, Avenue d'Echallens 32, 1004 Lausanne / VD	2012
Perret Claude-Alain, Chemin Annevelle 10, 1213 Petit-Lancy / GE	2012
Raemy Fabrice, Chemin des Troiselles 26, 1294 Genthod / GE	2011
Raemy Pascal, Chemin de la Dronde 3, 1288 Aire-la-Ville / GE	2011

Entraîneurs C STT (11)

Devaud Virginie, Rue Ernest-Bloch 33, 1207 Genève / VD	2011
Dupuis Stéphane, Route des Hospitaliers 119, 1257 Croix-de-Rozon / GE	2011
Girod Yiannis, Rue de Bernex 399, 1233 Bernex / GE	2011
Ineichen Serge, Rue Cramer 11, 1202 Genève / GE	2011
Maklari Akos, Rue de Savoie 4, 1207 Genève / GE	2011
Memmi Daniel, Avenue Théodore-Weber 34, 1208 Genève / GE	2010
Nong Liying, Avenue Théodore-Weber 34, 1208 Genève / GE	2010
Péclat Bernard, Chemin Victor-Duret 28, 1213 Onex / GE	2011
Schmutz Michael, Rue de la Fontenette 37, 1227 Carouge / GE	2011
Urrai Sébastien, Chemin de l'Auberge 3, 1213 Onex / GE	2010
Vaucher Nicolas, Chemin de Châteauevieux 2, 1242 Satigny / GE	2011

Trainer STT (509)

Status bis Ende

Entraîneurs STT (509)

Valable jusqu'à la fin

Entraîneurs D STT (5)

Buob Armin, Rue de Vermont 32, 1202 Genève / GE	2010
Pittet Lionel, Route du Grand-Lancy 55, 1212 Grand-Lancy / GE	2013
Volluz Guy, Route des Chevaliers-de-Malte 15, 1228 Plan-Les-Ouates / GE	2011
Volluz Pierre-Alain, Route des Chevaliers-de-Malte 15, 1228 Plan-Les-Ouates / GE	2012
Vouilloz Cyrille, Avenue du Curé-Baud 47, 1212 Grand-Lancy / GE	2010

ANJTT (30)**Entraîneur A STT (1)**

Lorincz Barna, Col 6, 2400 Le Locle / NE	2011
--	------

Entraîneurs B STT (5)

Jeckelmann Jean-Paul, Amandiers 9, 2000 Neuchâtel / NE	2010
Marti Alain, Fin du Pertuis 8a, 2605 Sonceboz / BE	2011
Mignot Christian, Chemin des Pinceleuses 4, 2015 Areuse / NE	2011
Mikic Streten, Bois-Noir 15, 2300 La Chaux-de-Fonds / NE	2010
Schaffter Laurent, Rue Jean-Prévôt 27, 2800 Delémont / JU	2011

Entraîneurs C STT (21)

Baumann Pierre-Yves, Fourchaux 8, 2610 St.-Imier / BE	2011
Braem Patrick, Chemin de Sonressert 1, 2016 Cortaillod / NE	2011
Crameri Gérard, Rue du Nord 183a, 2300 La Chaux-de-Fonds / NE	2011
Degol Nicole, Place de la Fontaine 5, 2034 Peseux / NE	2010
Egger Sébastien, Cité-Robinson 17, 2074 Marin-Epagnier / NE	2012
Eltschinger Alan, Carrels 9a, 2034 Peseux / NE	2010
Hirsig Lucas, Parc 1, 2300 La Chaux-de-Fonds / NE	2011
Kneuss Valentin, La Bise-Noire, 2333 La Ferrière / BE	2011
Kohli Olivier, Avenue-Robert 33, 2052 Fontainemelon / NE	2011
Künzi Christophe, Vy-d'Etra 22, 2000 Neuchâtel / NE	2010
Lanfranchi Pascal, Grands-Champs 3, 2065 Savagnier / NE	2011
Magnus Julien, Route de Büren 31, 2504 Biel/Bienne / BE	2011
Marti Claire, Fin du Pertuis 8a, 2605 Sonceboz / BE	2011
Pazeller Luc, Pont de Rugenet 5, 2035 Corcelles / NE	2010
Petracca Adolfo, Rue des Darizes 86, 2000 Neuchâtel / NE	2010
Pizzolon Florian, Progrès 18, 2300 La Chaux-de-Fonds / NE	2011
Schmid Mélina, Alexis-Marie-Piaget 31, 2300 La Chaux-de-Fonds / NE	2010
Spring Benjamin, Jolimont 38, 2525 Le Landeron / NE	2010
Tang Shirui, Dîme 54, 2000 Neuchâtel / NE	2010
Tschanz Nicola, Courtelary 2, 2720 Tramelan / BE	2011

Trainer STT (509)

Status bis Ende

Entraîneurs STT (509)

Valable jusqu'à la fin

Wagner Sven, Route du Closel 9, 2074 Marin-Epagnier / NE 2010

Entraîneurs D STT (3)

Cherkaoui Younos, Chemin des Carrels 11e, 2034 Peseux / NE 2012

Delestre Christophe, Faubourg de l'Hôpital 56, 2000 Neuchâtel / NE 2012

Fiorese Alex, Stand 6, 2034 Peseux / NE 2012

ATTT (38)**Expert (1)**

Ferrari Roberto, Via Molinello 16, 6826 Riva San Vitale / TI 2012

Entraîneurs B STT (121)

Benzoni Fernando, Via Ceresio 12, 6826 Riva San Vitale / TI 2010

Ferrari Angelo, Via Mantegazzi 1, 6826 Riva San Vitale / TI 2012

Fontana Romualdo, Via San Provino 7, 6826 Riva San Vitale / TI 2012

Gomez Raoul, Via alle Brere 20, 6598 Tenero / TI 2011

Martelli Marco, Via Bresce 2, 6854 San Pietro / TI 2011

Nick Filippo, Vicolo S. Martino 10, 6649 Minusio / TI 2010

Nick Rolf, Vicolo S. Martino 10, 6649 Minusio / TI 2010

Rezzonico Daniele, Via Cesare Cantu 9, 6900 Lugano / TI 2012

Savogin Diego, Via Molinello 16, c/o Roberto Ferrari, 6826 Riva San Vitale / TI 2011

Wyss Daniele, Via Contra 370, 6646 Contra / TI 2012

Yüce Ümit, Via Brentani 15, 6900 Lugano / TI 2012

Entraîneurs C STT (17)

Abdul-Razzak Kasterian, Via Merlina 12, 6962 Viganello / TI 2012

Antognini Martino, Via di Maestran, 6864 Arzo / TI 2010

Benzoni Ferdinando, Via Ceresio 10, 6826 Riva San Vitale / TI 2010

Bernasconi Sinue, Via Colle St. Agata, 6865 Tremona / TI 2012

Calligher Andrea, Via Serte, 6516 Cugnasco / TI 2012

Duca Pietro, 6594 Contone / TI 2011

Fraschini Giulia, Via Onorio Longhi 5, 6864 Arzo / TI 2012

Frigerio Niccolò, Via Antonio Rinaldi, 6864 Arzo / TI 2012

Isidori Martino, 6826 Riva San Vitale / TI 2012

Kern Marc, Via C. Molo 10, 6500 Bellinzona / TI 2012

Laloli Nathalie, 6672 Gordevio / TI 2012

Laube Andrea, Vicolo al Torchio 22, 6616 Losone / TI 2011

Lisi Antonio, Via Trisnera 30a, 6616 Losone / TI 2012

Trainer STT (509)

Status bis Ende

Entraîneurs STT (509)

Valable jusqu'à la fin

Lisi Fabienne, Via Trisnera 30a, 6616 Losone / TI	2012
Menafoglio Laura, Via Lugano 4d, 6500 Bellinzona / TI	2011
Pace Fernando, Casa Orizzonti, 6526 Prosito / TI	2012
Rosselli Simone, Via Campagna 10, 6523 Preonzo / TI	2012

Entraîneurs D STT (9)

Bello Daniela, Via Zota 7, 6515 Gerra Piano / TI	2011
Betti Fabio, Via Stazio 8, 6900 Lugano / TI	2011
Dattoli Andrea, Corso S. Gottardo 71, 6830 Chiasso / TI	2011
Gianoni Diego, Via Cesürü 8, 6525 Gnosca / TI	2011
Gomez Diego, Via alle Brere 20, 6598 Tenero / TI	2011
Gomez Jordi, Via alle Brere 20, 6598 Tenero / TI	2011
Lucini Nakai, Via Cantonetto 20, 6925 Gentilino / TI	2011
Pirella Dario, Via degli Albricci 7, 6830 Chiasso / TI	2011
Viscaino Jeronimo, Via degli Agustoni 1, c/o Raduka Bernadette, 6830 Chiasso / TI	2011

AVVF (46)**Entraîneur A STT (1)**

Ritter Daniel, En Crettaz-Tavex, 1867 Ollons / VD	2010
---	------

Entraîneurs B STT (17)

Adatte Gaël, La Colombière, 1114 Colombier / VD	2012
Bel Maxime, Rue Centrale 64, 3979 Grône / VS	2011
Christen Jean-Michel, Route de Fontanivent 28, 1822 Chernex / VD	2011
Comte Pierre-André, Chemin de la Buchille 22, 1630 Bulle / FR	2011
Ecoffey Georges, Route de la Ferme 3, 1752 Villars-sur-Glâne / FR	2011
Favre Olivier, Rue des Pommiers 32, 1962 Pont-de-la-Morge / VS	2010
Festeau Jean-Paul, Chemin de la Pierre 44, 1023 Crissier / VD	2010
Hartmann Guido, Route de Beaumont 9, 1700 Fribourg / FR	2011
Julen Bruno, Postfach 473 - Hotel Alphubel, 3920 Zermatt / VS	2011
Kabitz Lars, Rue Marcello 5, 1700 Fribourg / FR	2012
Monjournal Daniel, Chemin de la Biolette 4, 1964 Conthey / VS	2010
Tranquille Jean-François, Case Postale 12 / Lilmans Service, 1000 Lausanne 8 / VD	2010
Veuthey Bertrand, Chemin de Pratey 4, 1871 Choëx / VS	2010
Vigh Csaba, Route du Hobel 120, 1782 La Corbaz / FR	2010
Vitali Sébastien, Megglete 10, 1792 Cordast / FR	2011
Wichser Jean-Marc, Rue de la Samaritaine 6, 1700 Fribourg / FR	2011

Trainer STT (509)

Status bis Ende

Entraîneurs STT (509)

Valable jusqu'à la fin

Entraîneurs C STT (27)

Auderset Damien, Route d'Onnens 10, 1740 Neyruz / FR	2010
Bernasconi Gaëtan, Chemin des Pâquerettes 6, 1950 Sion / VS	2010
Bianchi Samuel, Chemin du Vieux Canal 37, 1950 Sion / VS	2010
Bienz Pascal, Les Aubiers, 3971 Chermignon / VS	2010
Brunet Laura, Chemin du Raidillon 8, 1066 Epalinges / VD	2010
Cornut Alex, Chemin Martavaux 13, 1260 Nyon / VD	2010
Descloux Fabrice, Route de la Condemine 23, 1728 Rossens / FR	2010
Descoeudres Jacques, Route de Vevey 47, 1009 Pully / VD	2010
Eugster Nicolas, Imp. du Nouveau-Marché 7, 1723 Marly / FR	2011
Haenni Loïc, Chemin de la Bergerie 12, 1806 St-Légier / VD	2011
Jaunin Olivier, Chemin des Baumettes 24, 1008 Prilly / VD	2010
Keller Remo, Hauptstrasse 46, 3937 Baltschieder / VS	2010
Kolly Michel, Chemin de Cuquerens 52, 1630 Bulle / FR	2012
Kolly Samuel, Impasse Saint-Sébastien 2, 1723 Marly / FR	2010
Langmeier Steve, Rue des Chainettes 1, c/o Jean-Pierre Nicollin, 1400 Yverdon-les-Bains / VD	2011
Meyer Hervé, Route Vassereule 7D, 1868 Collombey / VS	2010
Meyer Pascal, Route Vassereule 7D, 1868 Collombey / VS	2010
Ming Julien, Avenue du Général Guisan 5, 1400 Yverdon-les-Bains / VD	2011
Pascoal Jessica, Route de Condémine 42, 1030 Bussigny / VD	2010
Peterer Dominik, Route de Montagnier 14, 1868 Collombey / VS	2012
Schlachter Eric, Avenue de Denantou 21, 1006 Lausanne / VD	2010
Schnyder Xavier, Rue Central 16, 3979 Grône / VS	2010
Stuber Bernard, Rue de la Vilette 15, 1400 Yverdon-les-Bains / VD	2010
Vuagniaux Marcel, Chemin des Laviaux 7, 1509 Vucherens / VD	2010
Wisser Cedric, Grand-Rue 8, 1196 Gland / VD	2010
Wuthrich Jonathan, Aubépines 16, 1950 Sion / VS	2010
Zenku Laura, Route du Bugnon 44, 1752 Villars-sur-Glâne / FR	2011

Entraîneurs D STT (2)

Schnidrig Marcel, Bergkristall, 3925 Grächen / VS	2013
Toumayeff Alexandre, Route de Thierrens 2, 1410 St-Cierges / VD	2012

MTTV (57)**Experte (1)**

Gerber Hansueli, Noflenstrasse, 3116 Kirchdorf / BE	2012
---	------

Trainer A STT (5)

Bazzi Reto, Grüdstrasse 32, 3125 Toffen / BE	2010
--	------

Trainer STT (509)

Status bis Ende

Entraîneurs STT (509)

Valable jusqu'à la fin

Bühlmann Rudolf, Amselweg 18, 3110 Münsingen / BE	2010
Meierhans Martin, Lindenfeldweg 2b, 3400 Burgdorf / BE	2010
Truszczynski Andrzej Romuald, Sägematte 5, 3110 Münsingen / BE	2011
Wingeier Patrick, Diebold-Schilling 34, 2544 Bettlach / SO	2011

Trainer B STT (14)

Barnetta Guglielmo, Mühlestrasse 74, 3053 Münchenbuchsee / BE	2012
Bieri Reto, Kirchbergstrasse 20b, 3400 Burgdorf / BE	2011
Finger Stefan, Burgernzielrain 6, 3006 Bern / BE	2011
Jörg Patrick, Hessesstrasse 47, 3097 Liebefeld / BE	2010
Malogajski Vladimir, Speichergasse 2, 3150 Schwarzenburg / BE	2011
Marthaler Katja, Lindachstrasse 25c, 3038 Kirchlindach / BE	2010
Megert Heinz, Dorfstrasse 13, 3673 Linden / BE	2010
Moser Simon, Thunstrasse 50, 3510 Konolfingen / BE	2010
Neuenschwander Thomas, Arnistrasse 30, 3507 Biglen / BE	2012
Piedra Guerra Yandy, Jurastrasse 9, 3013 Bern / BE	2010
Puric Albert, Saanenstrasse 22, 3770 Zweisimmen / BE	2011
Richard Marc, Schüsspromenade 12b, 2502 Biel/Bienne / BE	2011
Schweizer Klaus, Ahornweg 7, 3123 Belp / BE	2010
Stricker Stephan, Stockhornweg 11, 3506 Grosshöchstetten / BE	2011

Trainer C STT (32)

Aebi Daniel, Kistlerweg 14, 3270 Aarberg / BE	2011
Baumann René, Bubenbergstrasse 30, 3604 Thun / BE	2011
Bigler Jörg, Bernstrasse 36, 3270 Aarberg / BE	2011
Bissegger Simon, Ulmenweg 12a, 3604 Thun / BE	2011
Coppex Ines, Bernstrasse 32, 3612 Steffisburg / BE	2010
Drewes Nicole, Burgweg 31, 3270 Aarberg / BE	2011
Fieber Harald, Hüslershofstrasse 12, 4513 Langendorf / SO	2011
Finger Heinz, Zuberweg 12, 3608 Thun / BE	2012
Friedli Ephraim, Mühletalstrasse 15, 4800 Zofingen / AG	2012
Grossrieder Erich, Stoosstrasse 24, 3008 Bern / BE	2011
Gundi Dafid, Im Baumgarten 6, 3066 Stettlen / BE	2012
Gurtner Reto, Gerberngasse 34, 3011 Bern / BE	2011
Hagen Thomas, Jurablickstrasse 39, 3095 Spiegel b. Bern / BE	2010
Jäger Christian, Altenriedstrasse 58, 3779 Zweisimmen / BE	2011
Junker Simon, Birkenweg 11, 3432 Lützelflüh-Goldbach / BE	2011
Kohler Peter, Napfstrasse 37, 3550 Langnau / BE	2011
Kunz Marco, Zieglmattstrasse 21, 3113 Rubigen / BE	2011
Loureiro Patrick, Merkurstrasse 8, 3613 Steffisburg / BE	2011

Trainer STT (509)

Status bis Ende

Entraîneurs STT (509)

Valable jusqu'à la fin

Maradan Dario, Burgstrasse 10, 4525 Balm b. Günsberg / SO	2011
Michel Remo, Hegenstrasse 9, 3366 Bollodingen / BE	2011
Niederhauser Stefan, Postfach 13, 3173 Oberwangen / BE	2011
Ossola Urs, Campingstrasse 4, 3806 Bönigen / BE	2011
Oswald Philipp, Starkkircherstrasse 9, 4600 Olten / SO	2011
Pollari Andy, Eichmattweg 7, 3007 Bern / BE	2012
Praplan Didier, Obere Hauptgasse 35, 3600 Thun / BE	2012
Reichert Fionn, Erlenstrasse 9A, 3612 Steffisburg / BE	2011
Riesen Alain, Brunnenweg 14, 3212 Gurmels / FR	2012
Ringgenberg Kurt, Knettnauweg 13, 2560 Nidau / BE	2011
Rothenbühler Martin, Weinacker 653a, 3432 Lützelflüh-Goldbach / BE	2011
Steiner Philipp, Seedorfweg 46, 3053 Münchenbuchsee / BE	2012
Trachsel Daniel, Bärenweg 2, 3600 Thun / BE	2011
Wytttenbach Andreas, Weingartenstrasse 11, 3367 Thörigen / BE	2011

Trainer D STT (5)

Cadotsch Linus, Steindlerstrasse 14, 3800 Unterseen / BE	2013
Costa Fabian, Leiernstrasse 31, 3054 Schüpfen / BE	2010
Kapfer Bruno, Unterdorfstrasse 43, 3365 Grasswil / BE	2012
Lips David, Haselmatt 156a, 3472 Wynigen / BE	2012
Schmid Christian, Fichtenstrasse 21, 4950 Huttwil / BE	2011

NWTTV (90)**Experten (2)**

Müller Reto, Neumattstrasse 34a, 4657 Dulliken / SO	2012
Rebmann Karl, Vogelmattstrasse 9, 4133 Pratteln / BL	2011

Trainer A STT (9)

Dufner Thomas, Ifangstrasse 13, 5525 Fischbach-Göslikon / AG	2010
Fiedler Louis, Rheinweg 15, 4313 Möhlin / AG	2011
Földy Laszlo, Morystrasse 94, 4125 Riehen / BL	2010
Földy Theresia, Morystrasse 94, 4125 Riehen / BL	2010
Hu Jia Shun, Mayenfelsstrasse 31, 4133 Pratteln / BL	2011
Jin Linlin, Mühlefeldstrasse 14, 5015 Erlinsbach / SO	2011
Morks Richard, Kehlstrasse 13, 5400 Baden / AG	2011
Riechsteiner Walter, Trottenweg 10, 5304 Eendingen / AG	2011
Scherrer Weijin, Bienenstrasse 9, 4104 Oberwil / BL	2011

Trainer STT (509)

Status bis Ende

Entraîneurs STT (509)

Valable jusqu'à la fin

Trainer B STT (29)

Albert André, Im Gwidem 1e, 4147 Aesch / BL	2011
Berner Beat, Zelglirain 21, 5703 Seon / AG	2011
Bruder Heinz, Unt. Torfeldstrasse 32, 5033 Buchs / AG	2012
Dietschi Marlis, Tierparkweg 5, 5622 Waltenschwil / AG	2011
Dössegger Peter, Giessenstrasse 4, 5012 Schönenwerd / AG	2011
Grüninger Andreas, Buchenstrasse 5, 4104 Oberwil / BL	2011
Güntert Peter, Landstrasse 62, 4313 Möhlin / AG	2012
Häusler Willi, Rotzenbühlstrasse 35, 8957 Spreitenbach / AG	2011
Huber Roman, Gerberstrasse 11, 4410 Liestal / BL	2011
Keller Albi, Schliefweg 32, 4106 Therwil / BL	2011
Keller Béatrice, Schliefweg 32, 4106 Therwil / BL	2011
Keller Stefanie, Im Gwidem 1e, 4147 Aesch / BL	2011
Kubisova Iva, Unterdorfstrasse 31b, 5703 Seon / AG	2011
Lehmann Stephan, Stegbachstrasse 14, 4653 Obergösgen / SO	2011
Lü Jian Fei, Schulbergstrasse 2, 8357 Guntershausen / TG	2010
Marfurt Dominik, Passwangstrasse 1, 4127 Birsfelden / BL	2011
Merz Florian, Römerstrasse 39, 4153 Reinach / BL	2010
Moraru Florin, Rue du Chanoine Eugene Gage 3, F- 68300 St. Louis / F	2011
Riechsteiner Thomas, Bifangstrasse 11, 5430 Wettingen / AG	2010
Rüegg Willy, Hauptstrasse 25, 5013 Niedergösgen / SO	2011
Rühl Sebastian, Neue Heimat 10, D-79618 Rheinfelden-Baden / D	2011
Schmid Elisabeth, Giessereiweg 3, 5703 Seon / AG	2012
Schwarz Ruedi, Ifenthalerstrasse 73, 4633 Ifenthal / SO	2011
Senn Simon, Burgmattstrasse 25, 4437 Waldenburg / BL	2011
Soland Basil, Seeblickstrasse 16, 8918 Unterlunkhofen / AG	2010
Steiner Michael, Feldstrasse 20, 5737 Menziken / AG	2012
Winters Guido, Blauenstrasse 5, 4103 Bottmingen / BL	2011
Wöhrle Silvan, Sonnenhofstrasse 2b, 5621 Zufikon / AG	2010
Zemp Florian, Birsstegweg 2, 4127 Birsfelden / BL	2011

Trainer C STT (42)

Bailleux Nadine, Im Kirschgarten 36, 4102 Binningen / BL	2011
Bärtschi Ruedi, Holeeholzweg 3, 4102 Binningen / BL	2011
Bassing Paul, Kleinhünigeranlage 43, 4057 Basel / BS	2010
Baumann Ueli, Neusatzweg 27, 4106 Therwil / BL	2011
Belz Andreas, Tannacker 23, 5037 Muhen / AG	2011
Boillat Thomas, Eichhölzlistrasse 5, 4222 Zwingen / BL	2011
Böller Matthias, Öligass 84, 5063 Wölflinswil / AG	2010
Bruder Michael, Bachstrasse 17, 5033 Buchs / AG	2011
Brunner Matthias, Dürrmattstrasse 10, 5702 Niederlenz / AG	2010

Trainer STT (509)

Status bis Ende

Entraîneurs STT (509)

Valable jusqu'à la fin

Cervi Fabio, Rebgutstrasse 12A, 4614 Hägendorf / SO	2011
Eggel Melanie, Viaduktstrasse 48, 4051 Basel / BS	2011
Fässler Michael, Dammstrasse 22, 4455 Zunzgen / BL	2011
Freiermuth Jonas, Hauptstrasse 41, 5070 Frick / AG	2011
Fürling Toni, Bibenlosstrasse 3, 5620 Bremgarten / AG	2012
Glaros Christos, Itenhardstrasse 3, 5620 Bremgarten / AG	2011
Gonzalez Javier, Ruchholzstrasse 9, 4103 Bottmingen / BL	2011
Hasler Roman, Weihermattweg 3, 4460 Gelterkinden / BL	2011
Hohl Alexander, Limmathöfli 10, 5300 Enneturgi / AG	2010
Hufschmid Nicole, Paul Brandt Strasse 6, 4600 Olten / SO	2012
Keller Linda, Sonnenhofstrasse 2b, 5621 Zufikon / AG	2012
Killer Dorothee, Eisengasse 37, 5600 Lenzburg / AG	2011
Klein Till, Lindenbühl 11, 5742 Kölliken / AG	2012
Kunz Séraphine, Stockackerstrasse 32, 4118 Rodersdorf / SO	2010
Lim Soung, Erlenweg 12, 5620 Bremgarten / AG	2011
Luu Trong Nghia, Hammerstrasse 37, 4058 Basel / BS	2010
Nicolini Patrizia, Höfenstrasse 42, 6312 Steinhausen / ZG	2012
Petrovic Davor, Auweg 14b, 4410 Liestal / BL	2011
Rechberger Daniel, Im Katzenwadel 36, 4102 Binningen / BL	2011
Rieder Kathrin, Schürweidstrasse 35, 8912 Obfelden / ZH	2011
Rolli Marcel, Mattenweg 11, 5703 Seon / AG	2010
Roth Philipp, Langenhagweg 32a, 4123 Allschwil / BL	2011
Scarpatetti Reto, Bäumlweg 36, 4125 Riehen / BL	2011
Scherrer Andrea, Strengenfeldweg 24, 4222 Zwingen / BL	2011
Schirmer Alex, Bottmingerstrasse 42, 4102 Binningen / BL	2011
Schmidle Andreas, Gänsacker 23, 5070 Frick / AG	2011
Segedi Zoltan, Bahnhofstrasse 36, 4657 Dulliken / SO	2011
Thüring Jacqueline, Tramstrasse 5, 4142 Münchenstein / BL	2011
Weber Markus, Gotthelfstrasse 11, 4800 Zofingen / AG	2011
Wirz Mathias, Ormalingerstrasse 25, 4460 Gelterkinden / BL	2011
Zarantonello Michael, Offenburgerstrasse 47, 4057 Basel / BS	2011
Zeig Horst, Retterswilerstrasse 5, 5703 Seon / AG	2011
Zyka Markus, Hägelerstrasse 17d, 5433 Remetschwil / AG	2011

Trainer D STT (8)

Fischer Severina, Moserhügel 8, 5620 Bremgarten / AG	2013
Jäger Felix, Reussgasse 9, 5620 Bremgarten / AG	2013
Kleiner Roman, Surbtalstrasse 6, 5312 Döttingen / AG	2012
Maracic Boris, Sandstrasse 19b, 5734 Reinach / AG	2010
Mühlebach Robin, Grossmattenring 22, 5312 Döttingen / AG	2012

Trainer STT (509)

Status bis Ende

Entraîneurs STT (509)

Valable jusqu'à la fin

Reinhold Otto, Dorfmattestrasse 1, 5612 Villmergen / AG	2012
Rickenbacher Adrian, Hintere Schachenstrasse 41, 5013 Niedergösgen / SO	2013
Schärer Marius, Wiesenweg 4, 5626 Hermetschwil-Staff / AG	2013

OTTV (138)**Experten (7)**

Baumann Markus, Borrweg 60, 8055 Zürich / ZH	2012
Busin Sandra, Im Schachenhof 15, 8906 Bonstetten / ZH	2010
Näf Matthias, Zur Waid 10, 8442 Hettlingen / ZH	2012
Seitz Gary, Neudorfstrasse 10, 8820 Wädenswil / ZH	2012
Silberschmidt Georg, Im Bödeli 8, 8624 Grüt / ZH	2012
Thürkauf Stephan, Dorfstrasse 39, 8712 Stäfa / ZH	2012
Weiss Thomas, Brandschenkestrasse 12, 8002 Zürich / ZH	2012

Trainer A STT (16)

Aegerter Philipp, Austrasse 7, 8951 Fahrweid / ZH	2011
Antonyan Elmira, Langfurrenstrasse 9, 8620 Wetzikon / ZH	2011
Godoy Gabriel, Langrietstrasse 24, 8212 Neuhausen / SH	2010
Hess Matthias, Jonentalstrasse 18, 8910 Affoltern a.A. / ZH	2010
Kremmel Helmut, Wasserwerkstrasse 2a, A-6844 Altach / A	2010
Neuwerth Anna-Ursula, Via Salens 24, 7402 Bonaduz / GR	2011
Pelz Pedro, Schauinslandweg 9, D-79798 Jestetten / D	2011
Prskalo Zdenko, Neugrubenstrasse 25a, 9500 Wil / SG	2010
Rehorek Pavel, Brunnenwiesenstrasse 5, 8212 Neuhausen / SH	2011
Schneider Mark, Lägernstrasse 28, 8037 Zürich / ZH	2010
Schwendener Reto, Im Stadelacker 11, 9212 Arnegg / SG	2011
Seitz-Scheu Cornelia, Neudorfstrasse 10, 8820 Wädenswil / ZH	2010
Siegrist Andrea, Landstrasse 89, 7250 Klosters / GR	2011
Vilic Reinhard, Kublystrasse 9, 9016 St. Gallen / SG	2011
Zingg-Lüssi Franziska, Alte Erlenstrasse 4, 8832 Wollerau / SZ	2010
Zwald René, Einsiedlerstrasse 90, 8810 Horgen / ZH	2011

Trainer B STT (36)

Biber Walter, Meierwiesenstrasse 49, 8107 Buchs / ZH	2011
Blatter Thomas, Mülibachstrasse 36, 8805 Richterswil / ZH	2012
Bossi Andreas, Stafelsweg 5, 7203 Trimmis / GR	2011
Dürnmüller Alois, Bergholzstrasse 10, 9500 Wil / SG	2010
Durrer Severin, Steinmürlstrasse 23, 8953 Dietikon / ZH	2011
Foletti Marco, Alleestrasse 70, 8590 Romanshorn / TG	2011
Foletti Michaela, Alleestrasse 70, 8590 Romanshorn / TG	2011

Trainer STT (509)

Status bis Ende

Entraîneurs STT (509)

Valable jusqu'à la fin

Frey Mäder Monika, Auweg 1, 8370 Busswil / TG	2010
Hampel Benjamin, Zentralstrasse 10, 8400 Winterthur / ZH	2010
Joelsen Rachel, Rychenbergstrasse 3, 8400 Winterthur / ZH	2010
Küttel Stefan, Sonnenpark 4d, 8808 Pfäffikon / SZ	2011
Lörtscher Robin, Arbentalstrasse 336, 8045 Zürich / ZH	2011
Meyer Bernhard, Dufourpark 2, 9030 Abtwil / SG	2011
Mohr Bernhard, Richtackerstrasse 36, 8610 Uster / ZH	2010
Oklé Alain, Feldstrasse 6, 8355 Aadorf / TG	2011
Ondis Jozef, Auenstrasse 1, 8302 Kloten / ZH	2012
Ott Daniel, Speerstrasse 21, 8820 Wädenswil / ZH	2010
Pelz Anke, Schuainslandweg 9, D-Jestetten / D	2011
Pflugk Steffen, Dachslernstrasse 57, 8048 Zürich / ZH	2011
Rak Marek, Alte Landstrasse 1, 8820 Wädenswil / ZH	2010
Ramseier Marcel, Leisihaldenstrasse 15, 8620 Wetzikon / ZH	2011
Reust-Höfliger Barbara, Weinbergstrasse 43, 8604 Volketswil / ZH	2011
Schilling Andrea, Binzallee 30, 8055 Zürich / ZH	2010
Schönbächler Niklaus, Hangenmoosstrasse 6, 8820 Wädenswil / ZH	2011
Schönbächler Paul, Schulhaus Untermosen, 8820 Wädenswil / ZH	2012
Schreyer Christof, Brandstrasse 10, 8752 Näfels / GL	2011
Schwitzer Marc, Sägestrasse 9, 8640 Rapperswil / SG	2010
Selva Martin, Harzbüchelstrasse 6, 9000 St. Gallen / SG	2011
Strickler Hermann, Zugerstrasse 5, 8805 Richterswil / ZH	2011
Tran Tommy, Bahnhofstrasse 262, 8623 Wetzikon / ZH	2011
Vacchelli Reto, Krähstelstrasse 22, 8107 Buchs / ZH	2010
Von Wyl Markus, Lärchenstrasse 1, 9514 Wuppenau / TG	2012
Wagner Dieter, Ebnet 18, 9502 Braunau / SG	2012
Weiss Peter, Zypressenstrasse 59, 8804 Zürich / ZH	2010
Zängeler Martin, Keltenstrasse 10, 8125 Zollikerberg / ZH	2010
Ziörjen Walter, Birkenaustrasse 10, 9470 Buchs / SG	2011
	2009

Trainer C STT (61)

Alder Stefan, Alte Landstrasse 189, 8708 Männedorf / ZH	2011
Beck Martin, Glariseggerweg 5, 8266 Steckborn / TG	2010
Bilan Dario, Äussere Zelglistrasse 19, 8330 Pfäffikon / ZH	2010
Binder Bettina, Mettmenhaslistrasse 7, 8155 Niederhasli / ZH	2010
Blatter Christophe, Ringstrasse 45, 8107 Buchs / ZH	2010
Blöchliger Florian, Dorfstrasse 26, 9514 Wuppenau / TG	2011
Bottinelli Manuel, Bergkappelweg 1, 8180 Bülach / ZH	2010
Buck Raphaël, Bergstrasse 17, 8955 Oetwil a.d. Limmat / ZH	2011
Christe Michael, Mattenhof 138, 8051 Zürich / ZH	2011

Trainer STT (509)

Status bis Ende

Entraîneurs STT (509)

Valable jusqu'à la fin

Christe Nicolas, Birkenweg 6, 8604 Volketswil / ZH	2011
Christen Daniel, Iddastrasse 50, 9008 St. Gallen / SG	2012
Conoci Maya, Bruster 111, 8585 Eggethof / TG	2011
Favre Florence, Fort St-Jacques 18, 1700 Fribourg / FR	2010
Felix Daniel, Neuhusweg 6, 8805 Richterswil / ZH	2010
Fleischmann Stefan, Erlenstrasse 104, 8645 Jona / SG	2010
Frei Isabelle, Zürichstrasse 53e, 8413 Neftenbach / ZH	2011
Frei Thomas, Lettenbergstrasse 5, 9514 Wuppenau / TG	2011
Frey Anna, Klusweg 40, 8032 Zürich / ZH	2011
Führer Sonja, Pestalozzistrasse 26, 8212 Neuhausen / SH	2011
Ghisleni Carmen, Frohburgstrasse 305, 8048 Zürich / ZH	2011
Giammarresi Yves, Hardhof 18, 8064 Zürich / ZH	2012
Gutknecht Susanne, Chalberweidli 6, 8627 Grüningen / ZH	2011
Held Ivo, Cartschinsweg 25, 7074 Malix / GR	2010
Hess Claudia, Jonentalstrasse 18, 8910 Affoltern a.A. / ZH	2010
Hutter Christoph, Gerlisbergstrasse 81c, 8303 Bassersdorf / ZH	2010
Iffland Horst Jun., Burggrabenstrasse 27, 8266 Steckborn / TG	2010
Kistler Daniel, Schachenstrasse 59, 8645 Jona / SG	2010
Krivic Jakov, Krstova 47, H-31000 Osijek / HR	2010
Kuster Rolf, Steinmürlistrasse 65, 8953 Dietikon / ZH	2011
Lauper Jves, Badenerstrasse 378c, 8004 Zürich / ZH	2011
Lehmann Oliver, Gütelistrasse 24, 8620 Wetzikon / ZH	2011
Lenz Christian, Hermannsweidstrasse 27, 8832 Wollerau / SZ	2010
Leu Edith, Bildfeldstrasse 4, 9552 Bronschhofen / SG	2011
Lindenmann Julian, Grundgasse 5, 9500 Wil / SG	2011
Meier Michael, Oberdorfstrasse 10, 5443 Niederrohrdorf / AG	2011
Mohammad Shahid, Dachslenbergstrasse 10, 8180 Bülach / ZH	2010
Öhri Jürg, Langacker 39, 9491 Ruggell / FL	2010
Persikau Yuri, Kanzleistrasse 30, 8405 Winterthur / ZH	2012
Peter Daniel, Bruster 5, 8585 Langrickenbach / TG	2012
Ritter Michael, Limmatstrasse 206, 8005 Zürich / ZH	2011
Sander Birgit, Ackersteinstrasse 140, 8049 Zürich / ZH	2011
Schmid Bruno, Auenstrasse 9, 8302 Kloten / ZH	2011
Schmid Martin, Giessenweg 3, 9030 Abtwil / SG	2011
Schmid Robert, Gupfe 9, 8427 Freienstein / ZH	2010
Schwarz Nadine, Lerchenstrasse 4, 9552 Bronschhofen / SG	2011
Sommerhalder Jasmina, Austrasse 24, 7000 Chur / GR	2011
Stadler Julia, Überlandstrasse 29, 8050 Zürich / ZH	2010
Steger Heinz, Kellerhof strasse 41, 8353 Elgg / ZH	2011
Strebel Pascal, Schwandenstrasse 2, 8736 Uetliburg / SG	2010

Trainer STT (509)

Status bis Ende

Entraîneurs STT (509)

Valable jusqu'à la fin

Stüssi Roman, Hüöbli 36, 8808 Pfäffikon / SZ	2011
Suter Thomas, Rosenbergstrasse 9, 8630 Rüti / ZH	2010
Urech Sämi, Lindenstrasse 32, 8155 Niederhasli / ZH	2011
Walser Robert, Alpenblickstrasse 45, 8645 Jona / SG	2010
Wespi Patrick, Eschlikerstrasse 76, 8307 Effretikon / ZH	2010
Widmer Ralph, Juchstrasse 9, 8173 Neerach / ZH	2010
Widmer Marius, Chemin de Margerol 3, 1008 Prilly / VD	2010
Widmer Simon, Breitenstrasse 29, 8910 Affoltern a.A. / ZH	2010
Wuillemin Etienne, Eiacher 1, 8906 Bonstetten / ZH	2010
Zellweger Nicole, Überlandstrasse 29, 8050 Zürich / ZH	2012
Züger Jonas, Erlenstrasse 94, 8645 Jona / SG	2010
Zumbühl Samuel, Untere Gasse 1, 7012 Felsberg / GR	2011

Trainer D STT (18)

Albrecht Thomas, Unterweg 28, 8180 Bülach / ZH	2013
Barka Yasmina, Alte Jonastrasse 56, 8640 Rapperswil / SG	2011
Beck Claudio, Glariseggerweg 5, 8266 Steckborn / TG	2011
Biberich Marco, Hauptstrasse 28, 8272 Ermatingen / TG	2011
Frampton Bob, Pünt 6, 8185 Winkel / ZH	2012
Frohlich André, Birkenweg 4, 8192 Glattfelden / ZH	2012
Furer Martin, Unterweg 18c, 8180 Bülach / ZH	2010
Heinzelmann Patrik, Kleindorfstrasse 12G, 8707 Uetikon / ZH	2010
Mikos Andreas, Hagenholzstrasse 84, 8302 Kloten / ZH	2011
Neuhaus Dominic, Pfruendhofstrasse 42, 8910 Affoltern a.A. / ZH	2012
Oehrli Deborah, Grossmatt 8, 8910 Affoltern a.A. / ZH	2011
Oehrli Sabrina, Grossmatt 8, 8910 Affoltern a.A. / ZH	2010
Rao Rahul, Birmensdorferstrasse 33, 8953 Dietikon / ZH	2010
Regenscheit Wolfgang, Weierstrasse 19, 8266 Steckborn / TG	2010
Rohner Markus, Tödistrasse 26, 9500 Wil / SG	2010
Toth Daniel, Guler 58, 9493 Mauren / FL	2013
Valsecchi Valerio, Sonnenhalde 11, 9553 Bettwiesen / TG	2013
Zhang Gerald, Birmenstorferstrasse 71, 8902 Urdorf / ZH	2013

TTVI (44)**Experten (2)**

Mulabdic Samir, Chutweg 1, 6010 Kriens / LU	2012
Opprecht Karin, Eichrüti 30, 6333 Hünenberg See / ZG	2012

Trainer STT (509)
Entraîneurs STT (509)Status bis Ende
Valable jusqu'à la fin**Trainer A STT (6)**

Durisch Andreas, Langweid 21, 6333 Hünenberg See / ZG	2010
Fahrni Peter, Landenbergstrasse 11, 6020 Emmenbrücke / LU	2011
Hirzel Brigitte, Krämermatt 1, 6330 Cham / ZG	2012
Pfabe David, Hertensteinstrasse 35, 6004 Luzern / LU	2011
Werner Markus, Widenrain 1, 6216 Mauensee / LU	2012
Wicki Sonja, Oberaltmendstrasse 6, 6300 Zug / ZG	2012

Trainer B STT (12)

Alicic Almir, c/o K. Opprecht, Eichrüti 30, 6333 Hünenberg See / ZG	2010
Brandenberger Marcel, Schiffmatt 8, 6314 Unterägeri / ZG	2011
Ehlers Günter, Winzrüti 27a, 6319 Allenwinden / ZG	2010
Foggetta Raffaele, Maihuserstrasse 28, 5737 Menziken / AG	2011
Frass Michael, Eichrüti 30, 6333 Hünenberg See / ZG	2010
Küng Peter, Sunneblick 27, 6343 Rotkreuz / ZG	2011
Müller Christian, Haltikerstrasse 48, 6403 Küssnacht am Rigi / SZ	2012
Nölkes Rolf, Albisstrasse 17, 6340 Baar / ZG	2011
Rezic Danijel, Schutzengelstrasse 51, 6340 Baar / ZG	2012
Scherer Stephan, Rothusmatt 11, 6300 Zug / ZG	2012
Trampus Jan, Kägiswilerstrasse 23, 6010 Kriens / LU	2010
Widjaja Monika, Wyssweidweg 24, 5737 Menziken / AG	2010

Trainer C STT (24)

Blatter Marcel, Felsenegg 74, 6023 Rothenburg / LU	2011
Bucher Alexander, Schürmattstrasse 2a, 6331 Hünenberg / ZG	2012
Bürki Daniel, Bahnmatt 27, 6340 Baar / ZG	2010
Camenzind Kai, Hubelstrasse 22, 6012 Obernau / LU	2011
Conrad Thomas, Oezlige 1, 6215 Beromünster / LU	2012
Fischer Benno, Primelweg 26, 6005 Luzern / LU	2010
Gödl Mario, Schöngrundstrasse 20, 6343 Rotkreuz / ZG	2011
Häfliger Philipp, Christoph-Schnyder-Strasse 49, 6210 Sursee / LU	2011
Holderregger Beat, Mühlematt 17, 6020 Emmenbrücke / LU	2010
Huber Roland, Grabenackerstrasse 42, 6312 Steinhausen / ZG	2010
Kronenberg Philip, Waldweg 5, 6214 Schenkön / LU	2010
Landolt Christian, Flormattweg 6, 6045 Meggen / LU	2011
Ludi Manuel, Hauptstrasse 13, 6045 Meggen / LU	2011
Ludi Vera, Hauptstrasse 13, 6045 Meggen / LU	2012
Meier Matthias, Hölibachstrasse 44, 8912 Obfelden / ZH	2011
Meyer Andreas, Lützel mattstrasse 14, 6006 Luzern / LU	2010
Müller Alex, Hochrainstrasse 8, 6010 Kriens / LU	2011

Trainer STT (509)

Status bis Ende

Entraîneurs STT (509)

Valable jusqu'à la fin

Rohrer Stefan, Hinterhofstetten, 6214 Schenkon / LU	2010
Schärli Patrick, Faselimatt 1, 6252 Dagmersellen / LU	2011
Steimen Gilles, Lindenbergstrasse 12, 6331 Hünenberg / ZG	2010
Studerus Marcel, Obere Weidstrasse 11, 6343 Rotkreuz / ZG	2011
Venez Natascha, Oberdierikonerstrasse 7, 6030 Ebikon / LU	2010
Wiget Diego, Gartenstrasse 7a, 6331 Hünenberg / ZG	2010

Trainer D STT (1)

Girolametti Marco, Luzernerstrasse 130, 6000 Luzern 14 / LU	2013
---	------

Diplomtrainer II Swiss Olympic (2)	Prüfungsjahr
Entraîneur II Swiss Olympic (2)	Année de l'examen
Allgoewer Daniel, Les Dailles, 1683 Chesalles-sur-Moudon / VD	1987
Lehmann Anton, Lilienweg 2, 3072 Ostermundigen / BE	1982

Diplomtrainer I Swiss Olympic (8)	Prüfungsjahr
Entraîneur I Swiss Olympic (8)	Année de l'examen
Lhoest Remy, Route du Fer à Cheval 251, F-74160 Collonges-sous-Salève / F	2009
Mühlethaler Kurt, Schwalbenbodenstrasse 1, 8820 Wollerau / SZ	1995
Mulabdic Samir, Chutweg 1, 6010 Kriens / LU	2009
Pelz Pedro, Schauinslandweg 9, D-79798 Jestetten / D	2008
Schüpbach Jürg, Dorfmattestrasse 8, 3800 Unterseen / BE	1990
Seitz Gary, Neudorfstrasse 10, 8820 Wädenswil / ZH	1995
Silberschmidt Georg, Im Bodeli 8, 8624 Grüt / ZH	1988
Vignon Vincent, Rue du Salève 614, F-74350 Cruseilles / F	2008

Trainergrundkurs Swiss Olympic (14)	Prüfungsjahr
Cours de base entraîneurs Swiss Olympic (14)	Année de l'examen
Baumann Markus, Borweg 60, 8055 Zürich / ZH	2004
Busin Sandra, Im Schachenhof 15, 906 Bonstetten / ZH	1995
Charnot Yannick, Avenue de Larringes 26, F-74500 Evian / F	2006
Fournot Fabien, Rue Eloi Serand 12, F-74000 Annecy / F	2006
Jin Linlin, Mühletalstrasse 14, 5015 Erlinsbach / SO	2006
Näf Matthias, Zur Waid 10, 8442 Hettlingen / ZH	2004
Opprecht Karin, Eichrüti 30, 6333 Hünenberg See / ZG	1995
Pfabe David, Hertensteinstrasse 35, 6004 Luzern / LU	2009
Rehorek Pavel, Brunnenwiesenstrasse 5, 8212 Neuhausen / SH	2003
Ronchi Albert, Les Ruines 33, F-39460 Foncine-le-Haut / F	2000
Stepánkova' Andrea, Langrietstrasse 24, 8212 Neuhausen / SH	2005
Stukelj Rista, Route d'Aire-la-Ville 215, 1242 Satigny / GE	2006
Tiugan Cristian, Route Saint-Amour 9, 1073 Savigny / VD	2003
Werner Markus, Widenrain 1, 6216 Mauensee / LU	2006

Experten Seniorensport BASPO (2)	Prüfungsjahr
Experts sport des aînés OFSPO (2)	Année de l'examen
Bazzi Reto, Grüdstrasse 32, 3125 Toffen / BE	1996
Helgen Roger, Chemin Edouard-Olivet 22, 1226 Thônex / GE	1999

Coach J+S

Verbandscoach STT / Coach STT

Langel Laurent
Swiss Table Tennis, Postfach 606, 3000 Bern 22
B 031 359 73 94, laurent.langel@swisstabledennis.ch

AGTT (5)

Coach AR
Ronchi Albert, Les Ruines 33, F-39460 Foncine-le-Haut
P 0033 384 51 92 50

Helgen Roger (B) Pimpling
Lhoest Rémy (Exp) Bernex, Carouge, UGS-Chênois, Grand-Saconnex,
Rapid-Genève, Silver Star GE, ZZ Lancy

Ronchi Albert (Exp) Châtelaine, Hauteville, La Lissolle, Migros, Onex, Vernier,
Versoix, Veyrier

Stevanovic Nenad (A) Meyrin
Stukelja Rista (A) Mandement

ANJTT (4)

Coach AR
Ronchi Albert, Les Ruines 33, F-39460 Foncine-le-Haut
P 0033 384 51 92 50

Baumann Pierre-Yves (C) Cernier, Moutier, Porrentruy, Saint-Imier, Tramelan
Cramer Gérard (C) Côte Peseux, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Marin, Nugerol-
Le Landeron

Marti Alain (B) Bienne, Péry
Ronchi Albert (Exp) Coffrane, Cortaillod, Gorgier, Philip Morris

ATTT (5)

Coach AR
Ferrari Roberto, Via Molinello 16, 6826 Riva San Vitale
P 091 648 13 54, B 091 973 27 80, marotea4@yahoo.it

Balemi Patrizio Tenero
De Dea Giorgio Locarno
Ferrari Roberto (Exp) Riva San Vitale
Rezzonico Daniele (B) Lugano
Savogin Diego (B) Chiasso

AVVF (17)

Coach AR
Ronchi Albert, Les Ruines 33, F-39460 Foncine-le-Haut
P 0033 384 51 92 50

Allgoewer Daniel Chexbres, Cheyres, Estavayer, Matran, Romont, Yvonand
Adatte Gael (B) Forward-Morges, Montriond
Cherix Huguette Vevey

Coach J+S

Comte Pierre-André (B)	Villars-sur-Glâne
Cottier Bernard	Mézières, Montreux-Riviera
Favre Olivier (B)	Blonay, Collombey-Muraz, Dorénaz, Grône, Sion, Yverne
Festeau Jean-Paul (B)	Crissier
Jaunin Olivier (C)	Lausanne
Julen Bruno (B)	Brig-Glis, Sierre, Stalden, Visp
Kabitz Lars (B)	Fribourg
Kolly Michel (C)	Bulle, Ependes-Le Mouret, Rossens
Kunkel Richard	Zermatt
Pasche Thierry	Pully
Ragot Jean-Marc	Marly
Ronchi Albert (Exp)	Bougy, Bussigny, Corcelles-Consise, Eysins, Gland, Nyon, Orbe, Penthalaz, Rolle, Sainte-Croix, Trams-Renens, Vallée de Joux, Yverdon
Toumayeff Alexandre (D)	Romanel
Veuthey Bertrand (B)	Martigny

MTTV (12)

Coach RV

Aeschbacher Robert	Gerber Hansueli, Nofenstrasse, 3116 Kirchdorf P 031 781 28 04, gerber.kirchdorf@bluewin.ch
Finger Stefan (B)	Worb
Fischer Christian	Bern, Düringen, Thörishaus, Wohlensee
Fuhrer Hanspeter	Aarberg
Gerber Hansueli (Exp)	Regio Moossee
	Biberist, BLS Spiez, Burgdorf, Erlach, GGB/Elite, Grenchen, Grossaffoltern, Heimberg, Informatik Swisscom, Interlaken, Kehrsatz, Langnau, Lyss, Münchenbuchsee, Münsingen, Muri-Gümligen, Niederscherli, Oberdiessbach, Ostermundigen, Pieterlen, Port, Royal Bern, Schmitten, Solothurn, Steffisburg, Studen, Stettlen, Thun, Tiefenau, Wichtrach, Zweisimmen
Malogjski Vladimir (B)	Schwarzenburg
Pertner Andreas	Köniz
Scheuchzer Kurt	Herzogenbuchsee
Schweizer Klaus (B)	Belp
Ulrich Corinne	Ittigen
Wahlen Peter	Hindelbank, Huttwil, Kirchberg, Langenthal, Mattstetten, Utzenstorf, Wynigen
Wingeier Patrick (A)	Brügg

Coach J+S

NWTTV (12)

Coach RV

	Rebmann Karl, Vogelmattstrasse 9, 4133 Pratteln P 061 821 37 90, M 079 458 85 54, phylloxera@bluewin.ch
Bruder Heinz (B)	Olten
Dufner Thomas (A)	Bremgarten, Muri
Fiedler Louis (A)	Bruderholz, Copains-Birsfelden, Möhlin, Rheinfelden, Victoria Bottmingen, Wettstein BS
Griesser Andreas	Brugg
Grüniger Andreas (B)	Oberwil
Keller Stefanie (B)	Basel
Morks Richard (A)	Spreitenbach, Wettingen, Zofingen
Pabst Lena	Lenzburg, Niedergösgen
Rebmann Karl (Exp)	Pratteln, Rio-Star Muttenz, Waldenburg
Riechsteiner Walter (A)	BW Rapperswil, Döttingen, Oberrohrdorf, Wohlen
Steinhöfel Helmut	Frick
Winters Guido (B)	Augst, Breitenbach, Gelterkinden, KV Liestal

OTTV (22)

Coach RV

	Seitz Gary, Neudorfstrasse 10, 8820 Wädenswil, P 044 780 16 52, B 044 635 51 15, seitz@geo.unizh.ch
Biber Walter (B)	Buchs ZH
Blatter Thomas (B)	BW Wollishofen
Blouri Yashar	Rapperswil-Jona
Busin Sandra (Exp)	Bülach, Höngg, Kügeliloo, Niederhasli, Pinguin ZH, Regensdorf, Young Stars ZH, Zürich Affoltern
Foletti Marco (B)	Romanshorn
Foletti Michaela (B)	Muolen
Frey Mäder Monika (B)	Wil SG
Joelson Rachel (B)	Winterthur
Küttel Stefan (B)	Wollerau
Kuster Rolf (C)	Dietikon-Weiningen
Meier Michael (C)	Bassersdorf, Embrach, Kloten
Näf Matthias (Exp)	Diessenhofen, Ettenhausen, Kreuzlingen, Schaffhausen, Steckborn, Wallenwil, Weinfelden
Neuwerth Anna-Ursula (A)	Buchs SG, Chur, Ems Chemie
Opprecht Karin (Exp)	Horgen
Pelz Pedro (A)	Neuhausen
Schwendener Reto (A)	Gaiserwald

Coach J+S

Seitz Gary (Exp)	Balzers, Flums, Imperial Winterthur, Meilen-Männedorf, Oberrieden, Ruggell, Rüşchlikon, Schaan-Eschen/Mauren, Thalwil, Triesen, Wädenswil
Silberschmidt Georg (Exp)	Dübendorf, Gossau ZH, Greifensee, Obertoggenburg, Rüti, Toggenburg, Uster, Volketswil, Wetzikon, Wolfhausen
Stüssi Roman (C)	Glarus
Vilic Reinhard (A)	Arbon, Gossau SG, Herisau, Horn, Oberriet, Rorschach, St. Gallen, Wolfhalden
Wagner Didé (B)	Bronschhofen, Wuppenau
Weiss Thomas (Exp)	Affoltern a. A., Ottenbach, Seebach-Kügelilloo, Sihltal, Urdorf, Wettswil

TTVI (8)

Coach RV

	Hirzel Brigitte, Krämermatt 1, 6330 Cham, P 041 780 00 29, B 058 558 19 31, brigitte.hirzel@datazug.ch
Frass Michael (B)	Rapid Luzern
Hafner Elias	Schenkon
Küng Peter (B)	Hünenberg, Risch, Zug
Müller Alex (C)	Rothenburg
Nölkes Rolf (B)	Baar
Opprecht Karin (Exp)	Dierikon-Ebikon, Emmen, Knutwil, Reussbühl, Steinhausen, Willisau
Sattler Roland	Goldau
Zaugg René	Kriens

AGTT

Association Genevoise de Tennis de Table



Président Jean-Pascal Stancu

Adresse officielle AGTT
Maison des Sportifs
chemin de Plonjon 4
1207 Genève
T 022 786 1168
F 022786 11 73

Internet **www.agtt.ch**
secretariat@agtt.ch

Présidents d'Honneur

† Durouvenoz Marcel	1932	† Perrin Jules	1932
† Rentznik Icek	1935	† Voisin Louis	1953
Helgen Roger	1973	Baratelli Michel	1982

Membres d'Honneur

† Demaurex Jean		† Meyer De Stadelhofen Marcel	
† Pichon Gilbert		† Salomoni Olga	
† Spycher Eugène		† Tinguely René	
† Oberson Maurice	1982	† Urchetti Hugo	1982
† Dafflon Roger	1987	† Bussien Jacky	1988
† Grandchamp René	1991	† Lambert Jean	1999
† Vesin Jean-François	1978	Buzzano Félicien	
Carrie Léon		Giudici Alexandre	
Grandchamp Alice		Nedofski M.	
Zschokke von M.		Blanc André	1975
Helgen Roger	1978	Duvernay Pierre	1980
Caretti Yvan	1982	Fromaigeat Jean-Louis	1982
Helgen Hélène	1982	Durret Gérard	1983
Fontolliet Jean-Daniel	1983	Leonardi Gino	1983

AGTT

Thalmann Michel	1983	Castella Bernard	1985
Koch Thérèse	1986	Cogne Gérard	1987
Baratelli Michel	1988	Gurtner-Renaud M	1989
Renaud Jean-Pierre	1989	Antal Monique	1990
Magnin Arlette	1992	Bourleau Richard	2003
André Hediger	2008		

Insigne Mérite Sportif

Dévaud Virginie	2002	Offenstein Albert	2003
Bella Joseph	2004	Neubauer Herbert	2005
Ineichen Serge	2006	Blanc Jacqueline	2007
Zenger Alain	2007	Langel Laurent	2008
Péclat Bernard	2008	Stancu Patrick	2010

Insigne Mérite Administratif

Devaux Nicolas		Bourleau Richard	1996
Ducret Robert	2001	Savigny Jean-Didier	2001
Chevallier Jean-Marc	2002	Marti Fabienne	2005
Blanc Jérémy	2006	Ronchi Albert	2009
Racordon Jean	2009	Saucy Michel	2010

Prix Espérance

† Urchetti Hugo	1960	† Salomoni Olga	1961
† Meyer De Stadelhofen M.	1962	† Stocker Paul	1963
† Voisin Louis	1964	† Pichon Gilbert	1966
† Felder Albert	1973	† Oberson Maurice	1980
† Doutaz Roger	1983	† Lambert Jean	1987
† Bussien Jacky	1988	† Pousaz Georges	1968
† Vesin Jean-François	1976	Grandchamp Alice	1959
Correvon Bernard	1965	Pictet Jacques	1967
Bunter Guy	1969	Fessard Christian	1970
Duvernay Pierre	1971	Rufener Sully	1972
Maurer Charles	1974	Baillifard Robert	1975
† Caretti Yvan	1977	Koch Thérèse	1979
Bornet Jacques	1981	Helgen Roger	1982
Fromaigeat Jean-Louis	1984	Berthouzoz Gérard	1985
Blanc Jacqueline	1986	Renaud Françoise	1989

AGTT

Renaud Jean-Pierre	1989	Mariotti Mario	1990
Compondu Claude	1991	Bourleau Richard	1992
Girod Claudine	1993	Savigny Jean-Didier	1994
Lüthi Pierre-André	1995	Castella Bernard	1996
Antal Monique	1997	Géraud Solange	1998
Deschenaux Claude	1999	Miller Thierry	2000
Dumont Daniel	2001	Blanc Jérémy	2002
Chevallier Jean-Marc	2003	Gilliéron Alain	2004
Lhoest Rémy	2005	Brisset Patrick	2007
Langel Laurent	2008	Ducret Robert	2009

Comité

<i>Président</i>	Stancu Jean-Pascal, Chemin des Colombettes 17, 1202 Genève , stancu_ion@hotmail.com P:022 734 05 15 M:078 924 10 51
<i>Vice-président</i>	Savigny Jean-Didier, Avenue du Cimetière 18 / Lieu dit les Marbriers, 1213 Petit-Lancy , M:077 204 21 39
<i>Chef des finances</i>	vacant
<i>Responsable Jeunesse</i>	Helgen Roger, Chemin Edouard-Olivet 22, 1226 Thônex , roger.helgen@bluewin.ch P:022 349 63 95 B:022 349 63 95 F:022 349 63 95
<i>Responsable JA/A</i>	Brisset Patrick, Chemin des Rasses 116, 1255 Veyrier , pa_brisset@bluewin.ch, P:022 890 06 51 M:078 860 19 09 B:022 702 13 04 F:022 702 13 10

Commission Technique

<i>Chef du département</i>	Savigny Jean-Didier, Avenue du Cimetière 18 / Lieu dit les Marbriers, 1213 Petit-Lancy , M:077 204 21 39
<i>Championnat par équipes</i>	Quintaje Oscar, Route d'Hermance 212, 1246 Corsier , oscar.quintaje@gmail.com P:022 751 45 01 N:079 524 31 72 F:022 751 45 01
<i>Coupe</i>	Saucy Michel, Chemin des Vignes 11, 1258 Perly , michel.saucy@hispeed.ch, P:022 771 18 75
<i>Tournoi de classement</i>	Langianese Matteo, Chemin de la Traille 14, 1213 Onex, matilos@bluewin.ch, P: 022 792 740 26 N: 079 752 22 39 B: 079 752 22 39

AGTT

Commission Jeunesse

<i>Responsable Jeunesse</i>	Helgen Roger, Chemin Edouard-Olivet 22, 1226 Thônex , roger.helgen@bluewin.ch P:022 349 63 95 B:022 349 63 95 F:022 349 63 95
<i>Membre</i>	Capeille Valentin, Route de Genolier 14B, 1270 Trélex P:022 362 79 09 M:079 338 81 00
<i>Conseiller</i>	Lhoest Rémy, 251 route du Fer à Cheval, 74160 Collonges Sous Salève FR, secretariat@agtt.ch P:0033 450 82 02 54 B:022 786 11 68
<i>Tournoi de classement</i>	Lhoest Rémy, 251 route du Fer à Cheval, 74160 Collonges Sous Salève FR, secretariat@agtt.ch P:0033 450 82 02 54 B:022 786 11 68

Commision de Formation

<i>JA/A</i>	Quintaje Oscar, Route d'Hermance 212, 1246 Corsier , oscar.quintaje@gmail.com, P:022 751 45 01 N:079 524 31 72 F:022 751 45 01
<i>Membre</i>	Squillaci Frank, Case Postale 347, 1217 Meyrin 1, colduser@hotmail.com, P: 076 540 69 70

Sport de loisirs

<i>School Trophy</i>	Helgen Roger, Chemin Edouard-Olivet 22, 1226 Thônex , roger.helgen@bluewin.ch P:022 349 63 95 B:022 349 63 95 F:022 349 63 95
<i>SwissPing</i>	Lhoest Rémy, 251 route du Fer à Cheval, 74160 Collonges Sous Salève FR, secretariat@agtt.ch P:0033 450 82 02 54 B:022 786 11 68
<i>Suisse Junior Challenge</i>	Schmutz Michael, Rue de la Fontenette 37, 1227 Carouge, mikischmutz@bluewin.ch, P: 022 300 07 52 M: 079 575 99 15

Office

<i>Direction</i>	Lhoest Rémy, 251 route du Fer à Cheval, 74160 Collonges Sous Salève FR, secretariat@agtt.ch P:0033 450 82 02 54 B:022 786 11 68
------------------	---

AGTT

Collaborateur Ceconi Dos Santos Sylviane, Chemin du Plonjon 4 / AGTT
1207 Genève

Commission de recours

Président Bella Joseph, Avenue de la Grenade 21, 1207 Genève M:076
343 07 42 B:076 343 07 42

Membre Bonvallat Damien, Chemin de Chantefleur 107, 1234 Vessy
P:022 784 34 61 B:022 839 66 69

Membre Thomet Jean-Benoît, Rue des Bossons 10, 1213 Onex ,
jbox@tele2.ch
P:022 793 31 27 M:079 292 83 45

Remplaçant Bader Jean-Jacques, Chemin de Pont-Céard 11, 1290
Versoix P:022 755 23 16 M:079 565 11 43 B:079 565 11 43

Remplaçant Souiller Frank, Route de Cornière 3, 1241 Puplinge,
franky980@hotmail.com P:022 793 41 94 M:076 302 79 77

Commission des statuts et règlements

Président Brisset Patrick, Chemin des Rasses 116, 1255 Veyrier ,
pa_brisset@bluewin.ch, P:022 890 06 51 M:078 860 19 09
B:022 702 13 04 F:022 702 13 10

Membre Bouvard Olivier, Chemin Nant de Crève Cœur 10, 1290 Versoix,
olivier.bouvard84@gmail.com, P: 022 534 05 71 N: 079 212
08 45

Commission de vérification des comptes

1er membre CTT UGS-Chênois

2e membre CTT Vernier

1e remplaçant CTT Meyrin

2e remplaçant CTT Bernex

AGTT

1	CTT Bernex (GE)	www.cttbernex.ch , contact@cttbernex.ch
A	Ecole Robert-Hainard, Chemin de Saule 120, 1233 Bernex	
P	Zufferey Sébastien, Route de Lully 105, 1233 Bernex P:022 757 36 78 M:079 266 00 47	
T	Thévenoz Benoît, rue de Bernex 292B, 1233 Bernex, seb910@hotmail.com P: 022 732 17 58 N: 076 396 72 73	
L1	Ecole Robert-Hainard/Chemin de Saule 120, 1233 Bernex Me : 13h-22h, (9 Ta) (3 Mt) / Lu-Ma,Je-Ve : 16h-22h (9 Ta) (3 Mt)	
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	
2	CTT Carouge (GE)	www.ttc-carouge.com , raymond.marcelli@ttc-carouge.com
A	Case postale 1808, 1227 Carouge	
P	Marcelli Raymond, Chemin des Bouvreuils 21, 1234 Vessy, raymond.marcelli@ttc-carouge.com , P:022 343 85 74 M:079 202 80 21 B:079 202 80 21	
T	Pauli Daniel, Chemin Vert 8A, 1234 Vessy, daniel.pauli@zoo.unige.ch P:022 300 48 38 M:077 456 90 01 B:022 379 63 46	
L1	Ecole des Promenades/Rue Jacques-Grosselin 29, 1227 Carouge GE, 022 342 93 15 Lu-Ma,Je-Ve : 16H30 / 22H00 (6 Ta) (2 Mt) / Di,Me,Sa : 9H00 / 22H00 (6 Ta) (2 Mt)	
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	
3	CTT Châtelaine (GE)	www.cttchatelaine.ch , franky980@hotmail.com
A/P	Dupuis Stéphane, Route des Hospitaliers 119, 1257 La Croix-de-Rozon P:022 771 26 59 M:078 711 14 15 B:022 379 55 37	
T	Souiller Frank, Route de Cornière 3, 1241 Puplinge, franky980@hotmail.com , P:022 793 41 94 M:076 302 79 77	
L1	Ecole de Balexert/Avenue de Pailly 15, 1219 Le Lignon Di-Sa : 19H00 / 22H00 (7 Ta) (2 Mt)	
B-LN+AR	Butterfly*** orange	
4	CTT Grand-Saconnex (GE)	www.agtt.ch/grand-saconnex , a.comte@vtxnet.ch
A	Comte Anne, Chemin de Prejins 17F, 1218 Le Grand-Saconnex P:022 798 97 49	
P/T	Simon François, Chemin de l'Erse 13, 1218 Le Grand-Saconnex P:022 798 18 56	
L1	Ecole de la Place/Chemin Edouard-Sarasin 51, 1218 Le Grand-Saconnex Me,Ve : 19H00 / 22H00 (4 Ta) (2 Mt)	
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan Blanc	

AGTT

5 CTT Hauteville (GE) www.agtt.ch/hauteville, matilos@bluewin.ch

A/P Langianese Matteo, Chemin de la Traille 14, 1213 Onex,
matilos@bluewin.ch, P:022 792 40 26 M:079 752 22 39 B:079 752 22 39
T Vitry Yoan, Place des Eaux-Vives 9, 1207 Genève, yoan_du_12-07@hotmail.com
L1 Ecole Liotard/Rue Liotard 66, Genève Lu-Ve : 18H00 / 23H00 (4 Ta) (2Mt)
B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan Blanc

6 CTT La Lissole (GE) www.cttlalissole.ch, cttlalissole@bluewin.ch

A/P Mégevand Julien, Chemin d'Alcire 9, 1228 Plan-Les-Ouates
P:022 771 37 60 M:078 797 37 60 B:078 797 37 60
T Castalan Patrick, Avenue Dr Palluel 10, 74160 Saint-Julien-En-Genevois
FR, P:0033 450 351 663 M:0033 686 501 780 B:022 348 02 04
L1 Salle Communale de Compesières, route de Cugny
Lu : 18H30 / 20H00 (3 Ta) (1 Mt) / Je : 19H30 / 22H00 (3 Ta) (1 Mt)
L2 Ecole de Perly - Route de Certoux
B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

7 CTT Mandement (GE) www.cttmandement.ch, nicolasping@wanadoo.fr

A/P Ekstrand Henrik, Avenue Théodore-Weber 24, 1242 Satigny
henrik.ekstrand@hcuge.ch, P:022 785 58 20 M:076 572 04 82
B:022 372 64 05
T Devaux Nicolas, Rue des Rocailles 45, 01170 Séigny FR,
nicolasping@wanadoo.fr, M:0033 624 794 120 B:0033 450 993 201
F:0033 450 418 495
L1 Ecole village/Rue de la Gare 27A, 1242 Satigny
Sa : 14H00 / 19H00 (6 Ta) (2 Mt) / Lu-Je : 18H00 / 22H00 (6 Ta) (2 Mt)
L2 Ecole primaire/Rampe de Chouilly 17, 1242 Satigny Sa (3 Ta) (1 Mt)
B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan Blanc

AGTT

8	CTT Meyrin (GE)	www.agtt.ch/meyrin
A	Case postale 190, 1217 Meyrin 1	
P	Helfer Joan, Chemin des Picottes 15, 1217 Meyrin, helferjoan@hotmail.com, P:022 779 19 00 M:079 771 34 32	
T	Bourleau Richard, Avenue de Vaudagne 58, 1217 Meyrin, richard@bourleau.com, P:022 782 89 63 F:022 782 89 65	
L1	Piscine de Livron/Rue De-Livron 2, 1217 Meyrin, 022 782 19 19 Di-Sa (6 Ta) (3 Mt)	
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	
9	CTT Migros (GE)	www.agtt.ch/migros , jacky.dieumegard@gmge.migros.ch
A/P	Dieumegard Jacky, Chemin de l'Église 7, 1233 Bernex, jacky.dieumegard@gmge.migros.ch, P:022 757 04 39 M:079 569 91 82 B:022 787 55 80 F:022 757 04 39	
T	Vacant	
L1	Ecole du Liotard/Rue Liotard 66, Genève Lu-Ve : 17H00 / 23H00 (8 Ta)(3 Mt)	
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan Blanc	
10	CTT Onex (GE)	ctt-onex.lemanserver.com/ , dravoub1@freesurf.ch
A	Case postale 112, 1213 Onex	
P	Bouvard Olivier, Chemin de Vers 4, 1228 Plan-Les-Ouates, dravoub1@sunrise.ch, P:022 743 01 43 M:079 212 08 45 B:0792120845	
T	Dos Santos Pedro, Avenue du Bois-de-la-Chapelle 65, 1213 Onex, pgunman@hotmail.com, P:022 793 94 09 M:076 381 13 37	
L1	Ecole de Bosson/Avenue du Bois-de-la Chapelle 90, 1213 Petit-Lancy, 022 792 92 11 Lu,Je : 17H00 / 23H00 (4 Ta) (2 Mt) / Ve : 19H00 / 23H00 (4 Ta) / Me : 19H00 / 23H00 (4 Ta) (2 Mt) / Ma : 19H00 / 24H00 (4 Ta) (2 Mt)	
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	

AGTT

11 CTT Puplinge (GE)	www.agtt.ch/puplinge , marc.krahenbuhl@sunrise.ch
A	Rue de Graman 66, 1241 Puplinge
P	Turell Jean, Chemin de Pré-Marquis 5B, 1241 Puplinge, familleturell@sunrise.ch , P:022 349 24 36 F:022 349 63 95
T	Krahenbuhl Marc, Route de Choulex 157, 1244 Choulex, marc.krahenbuhl@sunrise.ch , P:022 750 14 00 M:076 533 35 25 B:022 989 89 36
L1	Salle communale/Rue de Graman 66, 1241 Puplinge Lu : 16H00 / 22H00 (4 Ta) (2 Mt) / Me-Je : 17H00 / 22H30 , (4 Ta) (2 Mt)/ Ma : 18H30 / 22H30 (4 Ta) (2 Mt)
B-LN+AR	Donic*** Made in China Blanc
12 CTT Rapid-Genève (GE)	www.cttrapidgeneve.ch , claude.rossi-stryjenski@edu.ge.ch
A/T	Rossi Claude, Rue Sillem 2, 1207 Genève, P:022 786 53 08 B:022 388 82 71
P	Cedraschi Gino, Rue des Minoteries 1, 1205 Genève, gl.cedraschi@bluewin.ch , P:022 320 62 93 F:022 320 62 93
L1	Rue de Carouge 100, Genève, 022 320 01 11 Lu-Ve : 19H00 (3 Ta) (1Mt)
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange
13 CTT Silver Star (GE)	www.silverstargeneve.com , sergeineichen@yahoo.com
A	Rue de Vermont 33, 1202 Genève
P	Joye Dominique, Rue des Gares 25, 1201 Genève, dominique.joye@unil.ch , P:022 733 65 68 B:021 692 38 88
T	Borda Pedro, Rue des Charmilles 4, 1203 Geneve, pebormo@hotmail.com , P:022 344 19 74 M:076 511 93 68
L1	Salle Hugo Urchetti/Rue de Vermont 33, 1202 Genève, 022 733 80 24
L2	Ecole en Sauvy/Avenue du Curé-Baud 40, 1212 Grand-Lancy, 022 794 81 69
B-LN	Nittaku*** Premium Made in Japan orange
B-AR	Tibhar 40 *** extra hart/extra dure orange

AGTT

14 CTT UGS-Chênois (GE)	www.ugs-chenois.ch , info@ugs-chenois.ch
A	Route de Frontenex 68, 1208 Genève
P	Poiron Philippe, Allée des Perreuses 20, 74100 Ville-La-Grand FR, poiron.philippe@9business.fr , P:0033 450 387 342 B:0033 450 387 342 F:0033 450 387 342
T	Meier Christian, Route de Florissant 25, 1206 Genève, cmeier@perso.ch
L1	Route de Frontenex 68, 1208 Genève, 022 736 29 98 Ma : 14H30 / 23H30 (8 Ta) (3 Mt) / Me : 17H30 / 23H30 (8 Ta) (3 Mt) / Lu : 19H30 / 23H00 (8 Ta) (3 Mt) / Je-Ve : 19H30 / 23H30 (8 Ta) (3 Mt)
B-LN+AR	DHS*** Blanc
15 CTT Vernier (GE)	www.agtt.ch/vernier , per.grafstrom@cern.ch
A	Case postale 518, 1214 Vernier
P	Grafström Per, Rue de Pont-Lévis 6, 1162 St-Prex, per.grafstrom@cern.ch , P:021 806 14 09 M:076 487 35 53 B:076 487 35 53
T	Thomet Jean-Benoît, Rue des Bossons 10, 1213 Onex, jbox@tele2.ch P:022 793 31 27 M:079 292 83 45
L1	Ecole des Ranches/Rue du Village, 1214 Vernier Me : 18H00 / 22H0 (3 Ta) (1 Mt) / Lu-Ma,Je-Ve : 18H00 / 22H00 (3 Ta) (1 Mt)
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange
16 CTT Versoix (GE)	www.agtt.ch/versoix , jeremy.jaussi@mac.com
A	Case postale 111, 1290 Versoix
P	Jaussi Jérémy, Petit-Montfleury 13, 1290 Versoix, jeremy.jaussi@mac.com , P:022 755 51 06 M:078 600 97 56
T	Florin Frédéric, Chemin de Pont-Céard 8, 1290 Versoix P:022 779 41 93 B:022 782 51 44
L1	Groupe scolaire Ami-Argand/Chemin Ami-Argand 40, 1290 Versoix, 022 779 08 90 Ma-Me : 17H00 / 22H00 (4 Ta), (2 Mt) / Lu,Je-Ve : 17H00 / 22H30 (4 Ta) (2 Mt)
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan Blanc

AGTT

17 CTT Veyrier (GE)		www.agtt.ch/veyrier , pa_brisset@bluewin.ch
A	Chemin des Rasses 92, 1255 Veyrier	
P	Brisset Patrick, Chemin des Rasses 116, 1255 Veyrier, pa_brisset@bluewin.ch , P:022 890 06 51 M:078 860 19 09 B:022 702 13 04 F:022 702 13 10	
T	Lazzari Massimo, Case Postale 558, 1211 Genève 12, xav.m@bluewin.ch , P:022 348 23 22 M:079 310 71 89	
L1	Chemin des Rasses 92, 1255 Veyrier, 022 784 14 01 Sa : 10H30 / 12H00 (8 Ta) / Lu : 17H30 / 21H30 (8 Ta) (3 Mt) / Ve : 17H30 / 22H00 (8 Ta) / Je : 18H00 / 21H30 (8 Ta) (3 Mt) / Ma : 19H00 / 21H30 (8 Ta) (3 Mt) / Me : 19H00 / 22H00 (8 Ta) (3 Mt)	
L2	Ecole du Bois-Gourmand/Route de Veyrier 208, 1255 Veyrier	
L3	Route de Frontenex 68, 1208 Genève, 022 736 29 98	
B-LN	Nittaku*** Premium Made in Japan Blanc	
B-AR	Donic*** Made in China Blanc	
18 CTT ZZ Lancy (GE)		www.zz-lancy.net , info@zz-lancy.net
A	Avenue Curé-Baud 40, 1212 Grand-Lancy	
P	Ladrey Jean-Pierre, Chemin de la Plamatte 28, 1228 Plan-Les-Ouates, ladrey.djp@bluewin.ch , P:022 794 08 97 B:058 454 00 47	
T	Girod Yiannis, Rue de Bernex 399, 1233 Bernex P:022 850 02 28 M:079 416 53 79 B:022 850 02 17 F:022 850 02 29	
L1	Ecole en Sauvy/Avenue du Curé-Baud 40, 1212 Grand-Lancy, 022 794 81 69 Lu-Ve : 18H00 / 22H00 (8 Ta) (3 Mt) / Sa : 9H00 / 22H00 (8 Ta) (1 Mt) / Di : 9H00 / 22H00 (8 Ta) (1 Mt)	
B-LN+AR	DHS *** Blanc	

ANJTT

Association Neuchâteloise et Jurassienne de Tennis de Table



Président Pierre-Yves Baumann

Internet www.anjtt.ch

Présidents d'honneur

Brisset Patrick
Feuz Michel
Voyame Michel

✚ Dreyer Eric
Schorpp Raoul

Membres d'honneur

Landry Martial
Paris Remo
Ruedin Christophe

Lawson Victor
Rappo Charles

Insigne Mérite Sportif

Dick Christiane 1997
Rosselet Charles 1999
Benoit Dominique 2000
Devaud Philippe 2002
Persoz Fabien 2006

Folly Jacques 1998
Fischer-Klose Myriam 2000
Schaffter Laurent 2001
Garcia Laurent 2005

ANJTT

Insigne Mérite Administratif

Feuz Michel	1997	Rappo Charles	1998
Brisset Patrick	1999	Collaud Albin	2000
Dittmer Claude	2000	Paris Remo	2001
Cléménçon Michel	2003	Crameri Gérard	2004

Prix ANJTT

Cléménçon Michel	1992	Schneider Etienne	1993
Geisler Thorsten	1994	Mikic Sreten	1995
Cléménçon Jacqueline	1996	Feuz Michel	1997
Paris Remo	1997	Daenzer Pierre	1998
Senn Bernard	2000	Voyame Michel	2001
Chételat Daniel	2002	Ronchi Albert	2003
Tranquille Jean-François	2005	Koenig Alain	2006

Comité

Président

Baumann Pierre-Yves, Fourchaux 8, 2610 St-Imier ,
pyb@dplanet.ch, P:032 941 21 44 M:078 805 08 04
B:031 322 43 48

Vice-président

Crameri Gérard, Rue du Nord 183 A, 2300 La Chaux-de-
Fonds , crameri@surface.ch
P:032 914 13 12 B:032 963 10 53 F:032 963 10 77

Chef des finances

Mikic Stevan, 1er Mars 16 c, 2300 La Chaux-de-Fonds ,
stevan.mikic@anjtt.ch, P:032 968 12 96 M:079 294 55 66

Président CT

Delestre Christophe, Fbg de l'Hôpital 56, 2000 Neuchâtel ,
christophe.delestre@pminl.com, N:079 635 48 08

Commission Jeunesse

Responsable Jeunesse

Schaffter Laurent, Rue Jean-Prévôt 27, 2800 Delémont ,
lschaffter@bluewin.ch
P:032 422 39 64 M:079 223 03 80

Office

Direction

Cléménçon Jacqueline, Sous Chaux 18, 2740 Moutier ,
jacqueline.clemencon@anjtt.ch

Commission de recours

Président

Koenig Alain, Chalière 31, 2740 Moutier ,
alain.koenig@anjtt.ch, P:032 493 35 83 M:079 307 06 49

ANJTT

1 CTT Bienne (BE) www.anjtt.ch/ctt-bienne, ctt-bienne@anjtt.ch

A/P/T Hitz Florian, Mühlerunsweg 25, 2560 Nidau, florian_hitz@yahoo.com
P:032 323 57 11

L1 Halle de gymnastique Sahligut/chemin de Beaulieu 2, 2504 Biel/Bienne
Ve : dès 19h30 (4 Ta) (2 Mt) / Lu : dès 19h45 (4 Ta) (1 Mt)

B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

2 CTT Centre Portugais (NE) www.anjtt.ch/ctt-centre-portugais, ctt-centre-portugais@anjtt.ch

A/P Mendes Victor, Rue Leuba 2, 2103 Noiraigue, mvmen@net2000.ch
P:032 730 45 00 N:079 279 27 04

T Santos Antonio, Rue Du Chateau 9/A, 2034 Peseux
P:032 731 85 15 N:079 750 43 44

L1 Falaises 21, 2008 Neuchâtel 8, /032/721 49 28 Lu-Ma : dès 20:00 (2 Ta) (1 Mt)

B-LN+AR JOOLA*** ITTF 40 orange

3 CTT Cernier (NE) www.anjtt.ch/ctt-cernie, ctt-cernier@anjtt.ch

A/P Mikic Stevan, 1er Mars 16 c, 2300 La Chaux-de-Fonds,
stevan.mikic@anjtt.ch, P:032 968 12 96 N:079 294 55 66

T Grélat-Allimann Christelle, Rosiers 10, 2054 Chézard-St-Martin,
christelle_grelat@hotmail.com, P:032 852 08 09 N:079 798 07 58

L1 Aula du Collège de la Fontenelle/rue Chasseral 3, 2053 Cernier
Lu : dès 19h30 (5 Ta) (1 Mt) / Ma,Je : dès 19h30 (5 Ta) (2 Mt)

B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

4 CTT Coffrane (NE) www.anjtt.ch/ctt-coffrane, ctt-coffrane@anjtt.ch

A/P/T Braem Patrick, Chemin de Sonressert 1, 2016 Cortaillod,
pbraem@bluewin.ch, P:032 841 20 68 N:079 744 21 18

L1 Halle de Gym/Collège de Coffrane, 2207 Coffrane
Lu : 20h00-22h00 (4 Ta) (1 Mt)

B-LN+AR Tibhar 40 *** extra hart/extra dure orange



ANJTT

5 CTT Cortaillod (NE) www.anjtt.ch/ctt-cortaillod, phdevaud@net2000.ch

A/T	Devaud Philippe, Rte de Brena 13A, 2012 Auvernier, phdevaud@net2000.ch P:032 730 49 48 N:079 337 70 29
P	Stubi Samuel, Draizes 19, 2016 Cortaillod, samuelstubi@bluewin.ch
L1	Halle de gymnastique du collège/Coteaux 1, 2016 Cortaillod Ve : dès 19:00 (4 Ta) (2 Mt)
L2	Salle de Cortagora/local permanent, 2016 Cortaillod Di-Sa (1 Ta) (1 Mt) /
B-LN	Nittaku*** Premium Made in Japan orange
B-AR	Butterfly*** orange

6 CTT Côte Peseux (NE) www.anjtt.ch/ctt-cote-peseux, ctt-cote-peseux@anjtt.ch

A/P	Künzi Christophe, Vy-d'Etra 22, 2000 Neuchâtel, christophe.kuenzi@unine.ch , P:032 731 65 71
T	Mignot Christian, Chemin des Pinceleuses 4, 2015 Areuse, christian.mignot10@hotmail.com , P:032 841 56 60 N:078 674 89 62
L1	Salle des spectacles/rue E.-Roulet 4, 2034 Peseux Ma-Je : dès 19:30 (4 Ta) (2 Mt)
L2	Collège des Coteaux Halle-Gymn./rue des Coteaux, 2034 Peseux Di,Sa (8 Ta) (2 Mt)
L3	rue des Usines 33, 2000 Neuchâtel Di,Sa (2 Ta) (1 Mt) / / Lu-Me,Ve : dès 19:00 (2 Ta) (1 Mt)
B-LN+AR	Tibhar 40 *** extra hart/extra dure orange

7 CTT Courfaivre (JU) www.anjtt.ch/ctt-courfaivre ctt-courfaivre@anjtt.ch

A/P	Sommer Thierry, Rue des Lilas 10, 2800 Delémont P:032 422 23 59 N:078 621 94 72
T	Schaller Philippe, Sous la Forêt 20, 2853 Courfaivre N:079 671 80 15
L1	Centre sportif/Chemin du Bruye, 2853 Courfaivre Ma : dès 20h0 (4 Ta) (2 Mt)
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange

8 CTT Delémont (JU) www.anjtt.ch/ctt-delemont, blaise.n@cttdelemont.ch

A	Nusbaumer Blaise, Domont 85, 2800 Delémont, blaise.n@cttdelemont.ch P:032 423 01 93 N:076 321 86 51
P	Bregnard Raymond, Temple 40, 2800 Delémont, blaise.n@cttdelemont.ch P:032 422 77 72
T	Chételat Daniel, Cornat 5, 2827 Mervelier, daniel.c@cttdelemont.ch P:032 438 88 64 N:079 663 69 83
L1	Centre sportif de la Blancherie, 2800 Delémont Ma : dès 19:30 (8 Ta) (2 Mt) / Ve : dès 20:00 (6 Ta) (2 Mt)
L2	Centre sportif de la Blancherie, 2800 Delémont Ma : dès 20h00 (6 Ta) (1 Mt) / Ve : dès 19h45 (6 Ta) (1 Mt)
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange

ANJTT

9 CTT Gorgier (NE) www.anjtt.ch/ctt-gorgier, ctt-gorgier@anjtt.ch

- A CTT Gorgier, Case Postale 95, 2023 Gorgier
P Braillard Blaise, rue du Centres18, 2023 Gorgier
P:032 835 16 64
T Devenoges Marcel, Prise 2, 2023 Gorgier, marceldevenoges@bluewin.ch
P:032 835 27 65 N:079 634 55 14
L1 Halle Gymnastique - Bureau Communal/rue de la Cour 2, 2023 Gorgier
Me : dès 19:30 (3 Ta) (1 Mt)
B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

10 CTT La Chx-de-Fds (NE) www.anjtt.ch/ctt-chaux-de-fonds, chaux-de-fonds@anjtt.ch

- A Tennis de Table La Chaux-de-Fonds, Rue du Docteur-Kern 14, CP 359,
2301 La Chaux-de-Fonds
P Cramer Gérard, Nord 183a, 2300 La Chaux-de-Fonds, gerard.cramer@anjtt.ch
P:032 914 13 12 B:032 963 10 53 F:032 963 10 77
T Benoit Dominique, Gentianes 40, 2300 La Chaux-de-Fonds,
dombenoit@bluewin.ch, P:032 913 19 88 N:079 606 08 35
L1 Collège de Bellevue/Rue du Docteur-Kern 14, 2301 La Chaux-de-Fonds
Sa : 10:00-12:00 / 14:00-17:00 (4 Ta) (1 Mt) / Je : dès 20:00 (9 Ta)
(1 Mt) / Ma-Me,Ve : dès 20:00 (9 Ta) (2 Mt)
B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

11 CTT Le Locle (NE) www.anjtt.ch/ctt-lelocle, schumao@hotmail.com

- A/P Schumacher Olivier, Chemin des planches 23, 2016 Cortaillod,
schumao@hotmail.com, P:032 913 25 56 N:079 596 50 16
T Pinho Ricardo, Cardamines 13, 2400 Le Locle
P:032 797 22 51 N:078 764 48 06
L1 Collège des Girardets/Girardets 11, 2400 Le Locle Ma-Ve : dès 19:30
(6 Ta) (1 Mt) / Lu : dès 19:30 (6 Ta) (2 Mt)
B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

12 CTT Marin (NE) www.anjtt.ch/ctt-marin, ctt-marin@anjtt.ch

- A Case postale 61, 2074 Marin-Epagnier
P Egger Bernard, Ch. Des Peupliers 1, 2074 Marin-Epagnier,
bernard.egger@bluewin.ch, P:032 753 72 39
T Papaux Samuel, Prairie 5, 2074 Marin-Epagnier, samuelpapaux@gmail.com
P:032 753 32 74 N:079 453 31 01
L1 Salle Le Chalvaire/Rue Ch. Perrier 2, 2074 Marin / Je : dès 19:45 (4 Ta) (2 Mt)
B-LN+AR JOOLA*** ITTF 40 orange

ANJTT

13 CTT Métalor (NE) www.anjtt.ch/ctt-metalor, ctt-metalor@anjtt.ch

A/P Farruggio Giovanni, Chemin des Saules 11, 2013 Colombier NE
P:032 753.57.80 N:078 774 37 57

T Lombardet Sylvain, Rue de Chasseral 4, 2053 Cernier,
sy.lombardet@net2000.ch, P:032 730 46 27 N:079 607 87 88

L1 Centre sportif du C2T/Les Vernets, 2525 Le Landeron /
Me : dès 19h30 (2 Ta) (1 Mt)

L2 Hauterive/sous le préau du collège, 2068 Hauterive NE
Lu-Ve : dès 19:30 (3 Ta) (2 Mt)

B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

14 CTT Moutier (BE) www.anjtt.ch/ctt-moutier, ctt-moutier@anjtt.ch

A/P/T Koenig Alain, Chalière 31, 2740 Moutier, alain.koenig@anjtt.ch
P:032 493 35 83 N:079 307 06 49

L1 Halle de sport/Place Beseran, 2740 Moutier Me,Ve : dès 20h00 (8 Ta) (2 Mt)

B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

15 CTT Néraoui (NE) stego@goeckler.ch

A Goeckler Stéphane, Rue de l'Areuse 6, 2103 Noiraigue, stego@goeckleec.ch
P:032 863 33 08 N:079 219 04 87 B:032 863 33 06

P vacant

T vacant

L1 Rue de suisse 9, Noiraigue Je-Ve : dès 19h (3 Ta) (1 Mt)

B-LN+AR JOOLA*** ITTF 40 orange

16 CTT Nugerol-Le Landeron (NE) www.anjtt.ch/ctt-nugerol, ctt-nugerol@anjtt.ch

A/P/T Schreyer Julien, Faubourg 7, 2525 Le Landeron,
julien_schreyer_27@hotmail.com, N:079 413 11 34

L1 Centre sportif « Les deux Thielles », 2525 Le Landeron
Me : dès 20:00 (4 Ta) (2 Mt) / Ve : dès 20:00 (6 Ta) (2 Mt) /

Ma,Je : dès 20:00 (6 Ta) (3 Mt)

B-LN+AR Nittaku*** orange

17 CTT Omega (BE) www.anjtt.ch/ctt-omega, ctt-omega@anjtt.ch

A/P Bertato Alessandro, Kirchenfeldweg 15a, 2504 Bienne, abertato@bluewin.ch
P:032 341 39 21 N:078 767 21 65 B:032 655 72 36

T De França Philippe, rue J.-Stämpfli 117, 2502 Bienne, ph.d@iconseil.ch
P:032 342 60 30 N:078 630 91 24 B:031 323 43 59

L1 Derrière Réfectoire de l'Omega/Stämpflistrasse 96, 2500 Biel/Bienne /
Ma,Je-Ve : dès 19:30 (4 Ta) (1 Mt) / Me : dès 20:00 (4 Ta) (1 Mt) /
Lu : dès 20h (4 Ta) (2 Mt)

B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

ANJTT

18 CTT Péry (BE)		www.anjtt.ch/ctt-pery , shivan@bluewin.ch
A/P	Marti Claire, Fin Du Pertuis 8A, 2605 Sonceboz, shivan@bluewin.ch P:032 489 19 91 N:079 417 47 62 B:032 941 56 10	
T	Marti Alain, Fin Du Pertuis 8A, 2605 Sonceboz, alain.marti@erz.be.ch P:032 489.19.91 B:032 486 07 92	
L1	Centre Communal/Petite Halle, 2603 Péry Ve : dès 19:45 (2 Ta) (1 Mt)	
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	
19 CTT Philip Morris (NE)		www.anjtt.ch/ctt-philipMorris , ctt-philip-morris@anjtt.ch
A/P	Lopez Sandro, Rue Paul Vouga 212, 2074 Marin-Epagnier, cosimo-sandro.lopez@pmintl.com , P:032 754 12 28 N:079 665 83 46	
T	Scozzi Antonio, Rte de la Gare 35, 2017 Boudry P:032 842 43 29	
L1	Centre des Loisirs PMP SA/chemin des Landions, 2016 Cortaillod, 032 843 44 80 Lu-Me : dès 19:15 (4 Ta) (1	
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	
20 CTT Porrentruy (JU)		www.anjtt.ch/ctt-porentruy , ctt-porrentruy@anjtt.ch
A/P	Deroulers Pierre, Sur la Côte, 2904 Bressaucourt, pderoulers@hotmail.com P:032 466 69 11 N:078 789 52 77	
T	Iseli Patrick, La Schlif 7, 2900 Porrentruy, melpat.iseli@bluewin.ch P:032 467 19 53 N:079 823 43 47 B:032 465 78 73	
L1	Centre Sportif du Banné/Rue du Banné 14, 2900 Porrentruy, 032 466 12 60 Ma,Je : dès 19:45 (4 Ta) (2 Mt)	
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	
21 CTT St-Imier (BE)		www.anjtt.ch/ctt-st-imier , ctt-st-imier@anjtt.ch
A	CTT St-imier, Case postale 260, 2610 St-Imier	
P	Baumann Pierre-Yves, Fourchaux 8, 2610 St-Imier, pyb@dplanet.ch P:032 941 21 44 N:078 870 21 44 B:031 322 43 48	
T	Queloz David, Pont 20, 2610 St-Imier P:032 940 18 09 N:079 340 33 88	
L1	Halle de gymnastique/Rue de Beau-Site, 2610 St-Imier Lu : dès 20:15 (6 Ta) (2 Mt)	
B-LN+AR	Giant Dragon*** orange	

ANJTT

22 CTT Tavannes (BE) www.anjtt.ch/ctt-tavannes, ctt-tavannes@anjtt.ch

- A/P Affolter André, Rue des Aubépines 5, 2735 Malleray,
a_affolter@hotmail.com, P:032 481 28 80
- T Affolter Jean-Denis, Rue du Foyer 14, 2710 Tavannes
P:032 481.17.55
- L1 Salle de gymnastique/Sources 1, 2710 Tavannes Ma,Je : dès 19h30 (4 Ta) (1 Mt)
- B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

23 PPC Tramelan (BE) www.anjtt.ch/ppc-tramelan, ppc-tramelan@anjtt.ch

- A/T Boegli Denis, Promenade 36, 2720 Tramelan, denis.boegli@cpaijb.ch
P:032 487 57 25 N:076 557 43 26
- P vacant
- L1 Halle de gymnastique – Ouest/rue du Collège 13, 2720 Tramelan
Lu,Me: dès 20:15 (3 Ta) (1 Mt)
- B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

ATTT

ASSOCIAZIONE TICINESE TENNIS TAVOLO



Presidente
Indirizzo ufficiale

Pietro Duca
Associazione Ticinese Tennistavolo
c/o Pietro Duca
6594 Contone

Internet **www.attt.ch**
info@attt.ch

Presidenti onorari

† Beenen Walter
Pedrolini Carlo

† Gabella Amedeo

Membri onorari

† Borghi Silvio
† Bancora Giorgio
Benzoni Ferdinando
Bernasconi Ingelore
Clerici Rino
Gomez Raoul
Perlasca Marco
Martelli Marco

Balmelli Ennio
Baumgartner Guido
Benzoni Mario
Cassol Adriano
De Dea Giorgio
Massarutto Walter
Quirici Gianni

Premio al merito amministrativo

Nick Rolf 2007

Premio al merito sportivo

Wyss Daniele 2009

Comitato

<i>Presidente</i>	Duca Pietro, 6594 Contone , pietro.duca@attt.ch P:091 840 15 81 N:079 441 70 36
<i>Vice presidente</i>	Wyss Daniele, via Contra 370, 6646 Contra, daniele.wyss@attt.ch , M:079 611 20 33
<i>Responsabile finanze</i>	Tilola Raffaele, Via Linoleum 10a, 6512 Giubiasco, raffaele.tilola@attt.ch , P:091 825 94 22 N:076 435 92 66
<i>Segretariato</i>	Gianoni Antonella, Via Cesürü 8, 6525 Gnosca , antonella.gianoni@attt.ch , P:091 829 35 22 M:079 677 93 20
<i>Settore giovanile</i>	Gomez Jordi, via alle Brere 20, 6598 Tenero , settore.giovanile@attt.ch , P:091 745 22 35 M:079 755 13 75

Commissione Tecnica

<i>Responsabile commissione tecnica</i>	Gomez Jordi, via alle Brere 20, 6598 Tenero, resp.ct@attt.ch , P:091 745 22 35 M:079 755 13 75
<i>Campionati</i>	Gomez Raoul, via alle Brere 20, 6598 Tenero, raoul.gomez@attt.ch P:091 745 22 35 N:076 310 93 49 B:091 935 73 20
<i>Tornei a classifica</i>	Gomez Jordi, via alle Brere 20, 6598 Tenero, jordi.gomez@attt.ch , P:091 745 22 35 N:079 755 13 75
<i>Classifiche</i>	Wyss Daniele, via Contra 370, 6646 Contra daniele.wyss@attt.ch , M:079 611 20 33
<i>Calendario</i>	Gomez Raoul, via alle Brere 20, 6598 Tenero, raoul.gomez@attt.ch P:091 745 22 35 M:076 310 93 49 B:091 935 73 20
<i>Tornei Swissping</i>	Gomez Jordi, via alle Brere 20, 6598 Tenero, jordi.gomez@attt.ch P:091 745 22 35 M:079 755 13 75
<i>Coppa TI</i>	De Dea Giorgio, Via Boscioredo, 6516 Cugnasco, giorgio.dedea@sciarini.ch N:079 275 24 04 B:091 785 90 30

Settore giovanile*Responsabile giovani*

Gomez Jordi, via alle Brere 20, 6598 Tenero ,
settore.giovanile@attt.ch
P:091 745 22 35 M:079 755 13 75

Commissione Formazione*G+S*

Ferrari Roberto, Via Molinello 16, 6826 Riva San Vitale ,
marotea4@yahoo.it
P:091 648 13 54 B:058 866 93 51

Giudici e arbitri

Gomez Raoul, via alle Brere 20, 6598 Tenero ,
raoul.gomez@attt.ch
P:091 745 22 35 M:076 310 93 49 B:091 935 73 20

Sport di massa*SwissPing*

Calligher Andrea, Via Monte Ceneri, 6593 Cadenazzo ,
andrea.calligher@attt.ch
P:091 858 04 31 B:091 851 34 43

Marketing e Comunicazione*Sito web*

Duca Pietro, 6594 Contone, pduca@ticino.com
P:091 840 15 81 N:079 441 70 36

Ufficio*Tesseramenti*

Gianoni Antonella, 6525 Gnosca, antonella.gianoni@attt.ch
P:091 829 35 22 N: 079 677 93 20

Commissione Ricorsi*Presidente*

Witz Jacky, Salita delle Ginestre 10, 6900 Lugano-
Cassarate , j.witz@ticino.com
P:091 972 39 02 M:079 413 75 22 B:091 993 08 32

1° membro

Cassol Adriano, Via San Gottardo 168, 6648 Minusio
P:091 743 49 91

2° membro

Bricalli Daniele, Vicolo ai Maturèi 12, 6807 Tavernè ,
daniele.bricalli@bluewin.ch
P:091 930 90 91 M:079 484 21 05 B:091 935 73 05

ATTT

1° supplente Fontana Romualdo, Via S. Provino 7, 6826 Riva San Vitale ,
rom.fontana@bluewin.ch
P:091 648 22 71 M:079 454 93 08

2° supplente Plebani Firmo, Via Vela 48, 6834 Morbio Inferiore ,
fplebani@bluewin.ch
P:091 683 65 16

Revisori dei conti

Membro Crivelli Adam, Via Campagnola 32C, 6854 San Pietro ,
adamcrivelli@freesurf.ch
P:091 647 06 75 M:079 208 65 34 B:091 911 35 93

Membro Plebani Firmo, Via Vela 48, 6834 Morbio Inferiore ,
fplebani@bluewin.ch
P:091 683 65 16

ATTT**1 ABTT Bellinzona (TI)** www.abtt.ch, bellinzona@abtt.ch

- A Rosselli Simone, Via Campagna 10, 6523 Preonzo, s.rosselli@hispeed.ch
P:091 863 22 87 N:079 752 57 78
- P Tilola Raffaele, Via Linoleum 10a, 6512 Giubiasco, raffaele@abtt.ch
P:091 825 94 22 N:076 435 92 66
- T Pace Fernando, Casa Orizzonti, 6526 Prosito, fernando@abtt.ch
N:078 862 11 64
- L1 Scuola Arti e Mestieri/Viale S. Franscini 25, 6502 Bellinzona
Ve : 19.00 - 22.00 (6 Ta) (1 Mt) / Ma : 20:30 - 22:00 (7 Ta)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

2 STT Chiasso (TI) www.chiasso.abtt.ch, chiasso@abtt.ch

- A/P Martelli Marco, via Bresce 2, 6854 S. Pietro, marcotelli@hotmail.it
P:091 647 48 07 N:079 361 65 38 B:091 809 61 16
- T Plebani Firmo, Via Vela 48, 6834 Morbio Inferiore, fplebani@bluewin.ch
P:091 683 65 16 N:079 411 20 86
- L1 Palestra comunale/Via Vela 2, 6830 Chiasso, 091 682 84 21
Ve : 20.00 - 22.30 (3 Ta) (1 Mt) / Ma : 20.00 - 22:30 (3 Ta) (1 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

3 SLTT Locarno (TI) locarno@abtt.ch

- A/P Lisi Fabienne, via Trisnera 30a, 6616 Losone, locarno@abtt.ch
N:078 627 58 24 B:091 792 15 79
- T De Dea Giorgio, Via Boscioredo, 6516 Cugnasco,
giorgio.dede@sciarini.ch, N:079 275 24 04 B:091 785 90 30
- L1 Alla Peschiera Locarno, 6600 Locarno /
Ve : 18:30 - 22:00 (6 Ta) (1 Mt) / Me : 20:00 - 22:00 (6 Ta) (1 Mt)
- B-NL+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

4 STT Lugano (TI) www.lugano.abtt.ch, lugano@abtt.ch

- A STTLugano, Via al Chioso 7, 6900 Lugano-Cassarate
- P Roic Sergio, Via Cantonale 15, 6900 Lugano, s.roic@ticino.com
P:091 921 24 72 N:076 573 11 69
- T Rezzonico Daniele, Via Cesare Cantù 9, 6900 Lugano,
danielerezzonico@yahoo.com
P:091 922 61 88 N:076 240 61 88 B:058 806 52 86
- L1 Palestra Polisportiva/Via al Chioso 7, 6900 Lugano-Cassarate
- L2 Scuole Comunali/Via del Tiglio, 6908 Cassarate
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

5 STT Riva S.Vitale (TI) www.sttriva.ch, info@sttriva.ch

- A/P Ferrari Angelo, Via Mantegazzi 1, 6826 Riva S. Vitale,
angeloferri66@gmail.com, P:091 648 13 27 N:079 668 56 26
- T Venturato Giuseppe, Strada dar Pian, 6945 Origlio,
mgventurato@gmail.com, P:091 945 04 59
- L1 Scuole comunali, 6826 Riva San Vitale
Me: 18:00 - 22:00 (6 Ta) (2 Mt) / Ve : 20:00 - 22:00 (6 Ta) (2 Mt)
- L2 Protezione Civile, 6864 Arzo Do-Sa : 17:30 - 21:00 (3 Ta) (1 Mt)
- L3 Palestra Scuola Media/Via Vincenzo Vela, 6826 Riva San Vitale
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

6 STT Tenero (TI) www.tenero.attt.ch, tenero@attt.ch

- A STT Tenero, CP 327, 6598 Tenero
- P Bricalli Daniele, Vicolo ai Maturèi 12, 6807 Taverne,
daniele.bricalli@bluewin.ch, P:091 930 90 91 N:079 484 21 05 B:091 935 73 05
- T Gomez Jordi, Via alle Brere 20, 6598 Tenero, jordi.gomez@attt.ch
P:091 745 22 35 N:079 755 13 75
- L1 Centro Sportivo Nazionale/Palestra Naviglio, 6598 Tenero
Ma,Ve : 18:00 - 22:00 (6 Ta) (2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

AVVF

Association Vaud, Valais, Fribourg de Tennis de Table



Président Yves Odobert

Adresse officielle Département Technique AVVF
Chemin du Muveran 11
1899 TORGON

Téléphone 024 481 56 85
Fax 024 481 56 86
Internet www.avvf.ch
dt@avvf.ch

Présidents d'honneur

† Ropraz Jean	1960	† Zaugg Arnold	1978
Humery Michel	1990	Festeau Jean-Paul	2008

Membres d'honneur

† Bauer Charles	1950	† Bernard René	1950
† Crisinel Fernand	1957	† Favre Roger	1959
† Jatton Paul	1959	† Zaugg Arnold	1965
† Schaller Marcel	1966	† Bignens Marius	1968
† Deleury Pierre	1972	† Dutoit Edouard	1972
† Bussey Guy	1984	† Vaucher Albert	1987
† Christen Jean-Pierre	1990	† Schafer Jean-Luc	1993
Crisinel Janine	1965	† Furrer Ernest	1966
Junod Roger	1973	Zaugg Jacques	1975
Gumy Claudine	1984	Quintin Lucien	1984
Jonin Charles	1989	Zappelli Pierre	1992
Buchs Antoine	1994	Estève Antoine	1995
Wallentin Lars	2005	Charlet Eric	2006

AVVF

Ecoffey Georges	2007	Fessard Christian	2007
Gallarotti Bernard	2007	Giacomini Nicole	2007
Jourdan Jérôme	2007	Schulthess Eugène	2007

Insigne Mérite Sportif

Baechler Stéphanie	1997	Cherix Christelle	1997
Cotting Cindy	1997	Dériaz Grégory	1999
Kaiser Jean	1999	Ramel Louis	2001
Miller Thierry	2002	Moret Rachel	2009

Insigne Mérite Administratif

Cherix Joël	1997	Ecoffey Georges	1997
Robert Vincent	2002	Clément Jérôme	2003
Bron Raymond	2004	Tondini Guiseppe	2006
Wichser Jean-Marc	2006		

Comité

<i>Président</i>	Odobert Yves, Ch de Chameroz 21C, 1822 Chernex , president@avvf.ch P:021 784 54 06 M:079 252 31 58
<i>Vice-président Vaud</i>	Rossier Lucia, Av Montagibert 8, 1005 Lausanne , vaud@avvf.ch, P:021 320 97 96 M:078 911 45 79
<i>Vice-président Valais</i>	Favre Olivier, Rue des Pommiers 32, 1962 Pont-de-La- Morge , valais@avvf.ch, P:027 346 48 94 M:079 469 22 88
<i>Vice-président Fribourg</i>	Marty Bruno, Ch. des Chênes 7, 1763 Granges-Paccot , fribourg@avvf.ch P:026 322 81 45 M:079 231 64 93 B:026 426 14 16 F:026 426 14 54
<i>Chef des finances</i>	Jaunin Olivier, Ch des Baumettes 24, 1008 Prilly , florence_erbetta@bluewin.ch, P:021 625 01 71 N:079 470 23 72 B:021 632 76 58
<i>Président CT et secrétariat</i>	Clot Bernard, Chemin du Muveran 11, 1899 Torgon , dt@avvf.ch, B:024 481 56 85 F:024 481 56 86
<i>Secrétaire aux PV</i>	Favre Karine, Ch des Pommiers 32, 1962 Pont-De-La- Morge , secretaire@avvf.ch, P:027 346 48 94

AVVF

Département Jeunesse Stukelja Rista, Route d'Aire-la-Ville 215, 1242 Satigny ,
jeunesse@avvf.ch
P:022 753 01 10 N:079 286 08 54 B:022 727 05 13

Département Statuts & Règlements Veuthey Bertrand, Chemin de Pratey 4, 1871 Choëx ,
reglements@avvf.ch, P:024 471 35 27 B:024 470 31 15

Département Projets Haenni Loïc, Ch de la Bergerie 12, 1806 St-Légier , loic_
haenni@bluewin.ch, P:021 944 38 70 N:079 695 49 59

Sport de loisirs

*Championnat écoliers
individuel Vaud*

Haenni Loïc, Ch de la Bergerie 12, 1806 St-Légier , loic_
haenni@bluewin.ch, P:021 944 38 70 N:079 695 49 59

Championnat Suisse

Junior Challenge Vaud

Rossier Lucia, Av Montagibert 8, 1005 Lausanne
P:021 320 97 96 M:078 911 45 79

*Championnat écoliers
individuel Valais*

Vakant/Vacant

Championnat Suisse

Junior Challenge Valais

Vakant/Vacant

Championnat écoliers

individuel Fribourg

Descloux Fabrice, Rte de la Condemine 23, 1728 Rossens
fabrice.descloux@sunrise.ch, N:076 525 63 01

Championnat Suisse

Junior Challenge Fribourg

Kolly Michel, Ch de Cuquerens 52, 1630 Bulle ,
michel.kolly@fr.educanet2.ch, P:026 912 42 91

Commission de recours

<i>Président</i>	Couchepin Gaspard, Av. Grd St-Bernard 35, 1920 Martigny, M:078 800 73 99
1er membre	Divoux Cédric, Ch du Pré de l'Essert, 1072 Forel (lavaux) , alc.cd@freesurf.ch P:021 781 34 86 M:078 670 61 62 B:021 614 32 32
2e membre	Wichser Jean-Marc, Rue de la Samaritaine 6, 1700 Fribourg , wichser.rauis@bluewin.ch P:026 322 69 96 M:079 594 80 94 B:058 705 26 58 F:026 322 69 96

Commission des statuts et règlements

Président	Zaugg Jacques, Rue de Fribourg 24, 1800 Vevey , jacqueszaugg@bluewin.ch P:021 921 00 39 B:021 925 53 38
1er membre	Scarpati Pascal, Untere Längmatt 3, 3280 Morat , pascal.scarpati@bluewin.ch P:026 670 10 18 M:079 471 01 03

Commission de vérification des comptes

1er membre	CTT Forward-Morges
2e membre	CTT Fribourg
1e remplaçant	CTT Gland
2e remplaçant	CTT Grône

Commission des A

Président	Scarpati Pascal, Untere Längmatt 3, 3280 Morat , pascal.scarpati@bluewin.ch P:026 670 10 18 M:079 471 01 03
-----------	---

AVVF

1 CTT Aigle (VD) www.clubweb.ch/clubpage.php?st=6593&pp_baccaph@planet.ch

A Case postale 59, 1860 Aigle
P Bacca Marcel-Jacques, Case postale 150, 1860 Aigle, baccaph@planet.ch
P:024 466 22 33 N:079 436 53 81 B:024 466 23 51 F:024 466 28 11
T Ritter Daniel, En Crettaz-Tavex, 1867 Ollon, N:076 536 23 24
L1 Collège secondaire d'Aigle/Av. des Glariers 41, 1860 Aigle / Me (4 Ta)
(2 Mt) / Ve : dès 20:00 (4 Ta) (2 Mt)
B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

2 CTT Avry-Rosé (FR) jcstritt@hispeed.ch

A/P Stritt Jean-Claude, Rte de Covy 37, 1754 Avry, jcstritt@hispeed.ch
P:026 470 11 87 N:079 206 69 24 B:026 470 03 39
T Moullet Dominique, La Fenettaz 17, 1774 Montagny,
moulletdadm@bluewin.ch, P:026 660 24 79 N:079 544 64 48
L1 Salle de gymnastique/Route du Château 15, 1754 Avry-sur-Matran,
026 470 22 30, Ma : dès 20:00 (6 Ta) (3 Mt)
B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

3 CTT Blonay (VD) loic_haenni@bluewin.ch

A/P Haenni Loïc, Ch de la Bergerie 12, 1806 St-Légier, loic_haenni@bluewin.ch
P:021 944 38 70 N:079 695 49 59
T Ducraux Lionel, Rte de Prélaz 9, 1807 Blonay, ducrauxyoyo@hotmail.com
P:021 943 51 61
L1 Salle de gymnastique/Collège de Cojonnex, 1807 Blonay, 021 943 28 98
(cabine) / Ma,Je-Ve : dès 20:00 (4 Ta) (2 Mt)
B-LN+AR DHS *** Blanc

4 CTT Bougy (VD) claude.kammermann@bluewin.ch

A/T Kammermann Claude, Ruelle de la Bodzérane 1, 1172 Bougy-Villars,
claude.kammermann@bluewin.ch, P:021 808 69 53
P Vautier Denis, Av de Trévelin 135, 1170 Aubonne, tsuboy19@hotmail.com
P:021 807 08 33 N:078 774 89 93
L1 Salle communale, 1172 Bougy-Villars Lu, Me : dès 19:30 (2 Ta) (1 Mt)
B-LN+AR Donic*** Made in China orange

AVVF

5	TTC Brig-Glis (VS)	www.ttc-brig-glis.ch , ttc-brig-glis@bluewin.ch
A/P	Kalbermatten Martin, Mattenweg 5, 3902 Glis, ttc-brig-glis@bluewin.ch P:027 923 34 64 N:078 717 86 40	
T	Balzani Federico, Dammweg 11c / Postfach 13, 3904 Naters, febalzani@hotmail.com , P:027 924 24 70 B:027 922 44 00	
L1	Kollegium « Spiritus Sanctus »/Turnhalle 2, 3900 Brig Mi : dès 19:30 (5 Ti) (2 Mt)	
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	
6	CTT Bulle (FR)	www.cttbulle.ch , cttbulle@gmail.com
A/P	Oberson Laurent, Chemin de Câtillon 17, 1630 Bulle, laurent.oberson@cttbulle.ch , P:026 913 91 51 N:078 645 67 11	
T	Miller Thierry, Ch Pauvre Jacques 68, 1630 Bulle, thierry.miller@cttbulle.ch P:026 913 13 47 N:079 691 47 53	
L1	Centre de tennis/Rue du Stade 14, 1630 Bulle, 026 913 97 40 Di (7 Ta) (1 Mt) / Sa : dès 16:00 (7 Ta) (2 Mt) / Ve :dès 19:00 (7 Ta) (2 Mt) / Lu,Me : dès 20:00 (7 Ta) (2 Mt) / Je : dès 20:30 (7 Ta) (2 Mt)	
B-LN+AR	Donic*** Made in China orange	
7	CTT Bussigny (VD)	bernard.romanens@freesurf.ch
A/T	Romanens Bernard, Ch de Bel-Orne 6, 1008 Prilly, bernard.romanens@sunrise.ch , P:021 626 15 63 N:078 884 11 63	
P	Morerod Jacques, Ch St-Georges 6, 1020 Renens, cath.morerod@bluewin.ch , P:021 634 40 80 N:079 760 57 21	
L1	Collège de Roséaz/Chemin de Roséaz 12, 1030 Bussigny Ma,Je : dès 19:45 (4 Ta) (2 Mt)	
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	
8	CTT Chexbres (VD)	azaugg@worldcom.ch
A/P	Zaugg Alain, Case postale 81, 1071 Chexbres, azaugg@worldcom.ch P:021 921 25 24 N:079 542 82 55 B:021 921 24 80	
T	Lambert Olivier, Av de Vallombreuse 50, 1004 Lausanne, olambert@cellap.ch , N:078 633 96 71	
L1	Salle de gymnastique/Collège de Praz Routoz, 1071 Chexbres Lu (4 Ta) (2 Mt) / Je : dès 19:45 (4 Ta) (2 Mt)	
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	

AVVF

9	CTT Cheyres (FR)	mreganely@bluewin.ch
A/T	Reganely Michel, Ch Neuf 3, 1468 Cheyres, mreganely@bluewin.ch N:079 773 26 94	
P	Leger Christophe, Aubépéna, 1489 Murist, cv.leger@freesurf.ch P:026 663 84 25 N:079 256 23 01	
L1	Grande Salle, 1468 Cheyres Je : dès 19:30 (4 Ta) (2 Mt)	
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	
10	CTT Collombey/Muraz (VS)	www.cttcollombey-muraz.ch, jean-pierre.sallin@bluewin.ch
A/P	Sallin Jean-Pierre, Ch. d'Arche 10B, 1870 Monthey, jean-pierre.sallin@bluewin.ch, P:024 471 59 05 N:078 619 72 15	
T	Meyer Hervé, Rte Vassereule 7D, 1868 Collombey, rvmeyer@hotmail.com P:024 471 90 90 N:079 762 80 90	
L1	Salle de gymnastique/Centre scolaire de Corbier, 1868 Collombey Di (8 Ta) / Sa : dès 13:30 (8 Ta) (3 Mt) / Lu,Me : dès 20:00 (8 Ta) (3 Mt)	
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	
11	CTT Corcelles-près-Concise (VD)	pascal.hick@lerepuis.ch
A	Monsieur, Hick Pascal, Ch de Coudrex 1, 1422 Grandson	
P	Berger Jean-Marc, Rue des Ecoissons 7 bis, 25300 Pontarlier - France, jean-marc.berger@sfr.fr, P:+33 3 81 38 24 79 N:+33 6 46 11 42 96	
T	Hick Pascal, Le Tombex 2, 1426 Concise, pascal.hick@lerepuis.ch P:024 420 12 74 N:078 773 59 77 B:024 445 44 61	
L1	Salle Communale, 1426 Corcelles-près-Concise / Je : dès 20:00 (4 Ta) (2 Mt)	
B-LN+AR	Butterfly*** orange	
12	CTT Crissier (VD)	www.cttcrissier.ch, pat.chenaux@bluewin.ch
A	Chenaux Patrick, Rte de Sumont 1, 1030 Bussigny, pat.chenaux@bluewin.ch, P:021 702 33 01 N:079 321 25 38 B:021 342 50 20	
P	Chenaux Patrick, Rte de Sumont 1, 1030 Bussigny, pat.chenaux@bluewin.ch P:021 702 33 01 N:079 321 25 38 B:021 342 50 20	
T	Pottier Philippe, Ch de Mont-Riant 1, 1030 Bussigny-Lausanne, p.pottier@hispeed.ch, P:021 701 05 77 N:079 535 02 18	
L1	Salle de gymnastique/Route d'Yverdon 4, 1023 Crissier Lu-Ve : dès 20:00 (2 Ta) (1 Mt)	
L2	Salle de gymnastique/Collège de la Carrière, 1023 Crissier Sa : dès 13:00 (6 Ta) (2 Mt) / Ma-Me : dès 17:30 (6 Ta) (2 Mt)	
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	

AVVF

13 CTT Domdidier (FR)	dacorm@freesurf.ch
A/P	Corminboeuf Daniel, Rte de la Bruyère 20, 1564 Domdidier, dacorm@sunrise.ch, P:026 675 25 06 N:079 230 52 38 F:026 677 28 26
T	Waeber Michel, Rte de la Vuisterna 15, 1696 Vuisternens-Ogoz, michel.waeber@dpe.ch, P:026 675 20 64
L1	Halle Omnisport, 1564 Domdidier, 026 675 29 95 Me : dès 20:00 (4 Ta) (2 Mt) / Lu,Ve : dès 20:00 (6 Ta) (2 Mt)
B-LN+AR	JOOLA*** ITTF 40 orange
14 CTT Dorénaz (VS)	ctt.dorenaz@gmail.com
A	Abetel Michel, Case postale 96, 1904 Vernayaz, mabetel@jokimport.ch P:027 764 17 61 B:027 763 19 51
P	Jordan Caroll, 1905 Dorénaz, c.jordan@netplus.ch, N:078 797 10 04
T	Vacant
L1	« La Rosière »/Place du téléphérique, 1905 Dorénaz, 027 764 19 92 Ma,Ve : dès 20:00 (4 Ta) (2 Mt) / Je : dès 20:15 (4 Ta) (2 Mt)
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange
15 CTT Ependes-Le Mouret (FR)	fabien.sturzenegger@bonzamy.ch
A/T	Sturzenegger Fabien, Rte de la Fenetta 19, 1731 Ependes, fabien.sturzenegger@bonzamy.ch, P:026 436 47 04 N:079 642 83 58
P	Zumwald Jean-Marc, Rue des Alouettes 3 B, 1762 Givisiez, jean-marc.zumwald@groupe-e.ch, P:026 466 26 14
L1	Salle polyvalente, 1731 Ependes FR Me (6 Ta) (1 Mt)
L2	Salle de sport/Rte de Grangeneuve, 1725 Posieux Ve (4 Ta) (2 Mt)
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange
16 CTT Estavayer (FR)	jean-pierre.burri@bluewin.ch
A/T	Burri Jean-Pierre, Rte de Pra 85, 1475 Montbrelloz, jean-pierre.burri@bluewin.ch, P:026 663 35 03 B:026 662 23 40
P	Grandgirard Vincent, Grand-Rue 21, 1482 Cugy, pv.grandgirard@bluewin.ch, P:026 660 82 12 B:026 305 31 77 F:026 305 32 16
L1	Halle de gymnastique/Vers centre espagnol, 1470 Estavayer-le-Lac Me,Ve : dès 20:00 (4 Ta) (2 Mt)
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange

AVVF

17 CTT Eysins (VD) ctteysins.bleublog.ch, thierry.basset@bcv.ch

A/P Basset Thierry, Grand-Pré 24, 1299 Crans, thierry.basset@bcv.ch
N:078 638 16 80 B:022 365 74 63

T Wagniere Philippe, Ch du Closel 3, 1180 Rolle, pwagniere@fedex.com
P:021 826 05 18

L1 Salle communale Eysins, 1262 Eysins Je : dès 20:00 (4 Ta) /
Me : dès 20:00 (4 Ta) (2 Mt)

B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

18 CTT Forward-Morges (VD) www.cttforward.com, cttforward@gmail.com

A/P Boucq Thierry, Vergers de la Gottaz 17, 1110 Morges, boucq@hispeed.ch
P:021 803 12 83 N:079 874 48 04

T Osterlof Claes, Av des Tilleuls 2, 1006 Lausanne, claes.osterlof@gmail.com
P:021 312 64 44 N:078 765 34 63

L1 Collège de la Burtignière/Chemin de Tolothenaz, 1110 Morges,
021 802 56 69 Di,Sa (6 Ta) (1 Mt) / Lu-Ma (6 Ta) , (2 Mt) /
Me : dès 19:30 (6 Ta) (2 Mt) / Je-Ve : dès 19:45 (6 Ta) (2 Mt)

B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

19 CTT Fribourg (FR) www.cttfribourg.ch, bruno.marty@polytype.com

A/P Marty Bruno, Ch. des Chênes 7, 1763 Granges-Paccot, bruno@cttfribourg.ch
P:026 322 81 45 N:079 231 64 93 B:026 426 14 16 F:026 426 14 54

T Mauroux Ivan, Ch de Chantemerle 13, 1010 Lausanne,
ivan.mauroux@gmail.com, N:079 604 95 56

L1 Ecole du Jura - Halle de gymnastique/Avenue Général Guisan 59/61,
1700 Fribourg, 026 466 63 58 Sa (8 Ta) (4 Mt) / Je : dès 19:15 (8 Ta)
(4 Mt) / Me : dès 19:45 (8 Ta) (4 Mt) / Ma : dès 20:15 (8 Ta) (4 Mt)

L2 Ecole du Jura - Abris PC/Avenue Général Guisan 59/61, 1700 Fribourg
Lu-Me,Ve (4 Ta) (2 Mt) / Je : dès 19:00 (4 Ta) (2 Mt)

B-LN+AR DHS *** orange

20 CTT Gland (VD) comas@bluewin.ch

A Case postale 422, 1196 Gland

P Hari Alec, Bld des Promenades 2, 1227 Carouge
P:022 354 44 82 N:079 439 51 56 F:022 354 44 49

T Taffé Patrick, Rte de Begnins 31, 1196 Gland
P:022 364 84 89

L1 Collège des Perrerets, 1196 Gland Ve : dès 19:00 (4 Ta) (2 Mt) / Lu,
Me-Je : dès 20:00 (4 Ta) (2 Mt)

L2 Abris PC - Collège des Perrerets, 1196 Gland Di-Sa (3 Ta)

B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

AVVF

21 CTT Grône (VS)	pas.gir.vs@netplus.ch
A/P	Giroud Pascal, Loos 38, 3979 Grone, pas.gir.vs@netplus.ch P:027 458 37 16 N:078 600 37 16 B:058 758 31 65
T	Neurohr Sébastien, Rue du Paradis 29, 3979 Grône, neurohr.s@sunrise.ch P:027 458 42 94 N:078 614 39 90
L1	Nouvelle salle de gymnastique, 3979 Grône Lu, Ve : dès 20:00 (6 Ta) (3 Mt)
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan Blanc
22 CTT La Poste-Lausanne (VD)	jean-luc.piolino@bluewin.ch
A	Piolino Jean-Luc, Ch des Tuileries 3, 1066 Epalinges, jean-luc.piolino@bluewin.ch, P:021 653 97 34 N:079 726 70 58
P	Jaccard Pierre, Rue des Longs-Près 25, 3960 Sierre P:027 455 17 49 N:079 720 40 72
T	Piolino Jean-Luc, Ch des Tuileries 3, 1066 Epalinges, jean-luc.piolino@bluewin.ch, P:021 653 97 34 N:079 726 70 58
L1	Centre de loisirs La Poste/Avenue Sévelin 15, 1004 Lausanne Ma, Je : dès 19:45 (4 Ta) (2 Mt)
B-LN+AR	JOOLA*** ITTF 40 Blanc
23 CTT Lausanne (VD)	www.lctt.ch, n.lemoine@losinger.ch
A	Case Postale 169, 1000 Lausanne 16
P	Jaunin Olivier, Ch des Baumettes 24, 1008 Prilly, olivier.jaunin@bluewin.ch P:021 625 01 71 N:079 470 23 72 B:021 632 76 58
T	Gigandet Patrick, Boissonet 46/2, 1010 Lausanne, patrick.gigandet@css.ch P:021 626 21 07 N:079 210 67 72
L1	Local du CTT Lausanne/Ch. de l'Usine à Gaz 11, 1020 Renens, 021 624 05 98 Di (7 Ta) / Sa (7 Ta) (3 Mt) / Ma-Ve : dès 19:30 (7 Ta) (3 Mt) / Lu : dès 20:00 (7 Ta) (3 Mt)
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange
24 CTT Marly (FR)	www.marly.ch/societe/ctt.htm, michel.monney9@bluewin.ch
A	Case postale 45, 1723 Marly 2
P	Monney Michel, Ch. des Epinettes 9, 1723 Marly, michel.monney9@bluewin.ch, N:079 763 34 32
T	Dafflon Yaroslaw, Ch Aurore 1 A, 1723 Marly, dyaroslaw@gmail.com N:079 720 04 53
L1	Petite Halle/Grand Pré - Rte des Ecoles, 1723 Marly Ma, Je : dès 19:30 (6 Ta) (3 Mt)
B-LN+AR	JOOLA*** ITTF 40 orange

AVVF

25 CTT Martigny (VS) membres.lycos.fr/cttmartigny, dorsazsc@saillon.ch

A/P Veuthey Bertrand, Chemin de Pratey 4, 1871 Choëx, bertrand.veuthey@cimo.ch
P:024 471 35 27 B:024 470 31 15

T Dorsaz Christophe, Rue du Grand Clos, 1913 Saillon, dorsazsc@saillon.ch
N:079 366 52 68

L1 Salle de Gymnastique - 1er étage/Rue des Ecoles 9, 1920 Martigny
Di : dès 13h30 (8 Ta) (1 Mt) / Sa : dès 13h30 (8 Ta) (2 Mt) /
Ma,Je-Ve : dès 19h30 (8 Ta) (2 Mt)

B-LN Nittaku*** Premium Made in Japan Blanc

B-AR DHS *** Blanc

26 CTT Matran (FR) web.mac.com/ctt_matran/CTT_MATRAN/Bie, family.bazzo@hispeed.ch

A/P/T Bazzo Patrick, Ch Riond-Bochat 9, 1744 Chénens, pbazzo@bluewin.ch
P:026 477 30 49 N:079 301 02 70 B:026 425 88 06 F:026 422 11 04

L1 Halle de sport/Route de l'Ecole, 1753 Matran, 026 401 03 98
Lu,Me : dès 19:30 (9 Ta) (3 Mt)

B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

27 CTT Mézières (VD)

A/P Vuagniaux Marcel, Ch. des Laviaux 7, 1509 Vucherens,
marcel.vuagniaux@yahoo.fr, P:021 903 17 59 F:021 903 17 59

T Cottier Bernard, Ch du Jura 16, 1470 Estavayer-Le-Lac
N:079 250 51 78

L1 Chemin des Grottes 4, 1083 Mézières
Di-Lu,Sa (4 Ta) / Ma-Ve : dès 20:00 (4 Ta) (1 Mt)

B-LN+AR JOOLA*** ITTF 40 orange

28 CTT Montreux-Riviera (VD) www.cttmontreuxriviera.ch/, florence_erbetta@bluewin.ch

A/P Erbetta Florence, Av. Collonge 27, 1820 Territet,
florence_erbetta@bluewin.ch, P:021 963 69 44 N:078 646 65 70

T Suter Frédéric, Av. des Alpes 53, 1820 Montreux,
frederic.suter@bluewin.ch, P:021 963 24 88 N:078 712 30 60 B:021 962 49 74

L1 Collège secondaire de Montreux Est/Rue de la Gare 33, 1820 Montreux
Me (6 Ta) / Lu (6 Ta) (1 Mt) / Je-Ve (6 Ta) (2 Mt)

B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

AVVF**29 CTT Montriond (VD)** cttmontriond@gmail.com

A/P Moosmann Christophe, Rue du Dr Yersin 8, 1110 Morges,
cmoosmann@vaudoise.ch, P:021 731 13 36 N:078 885 94 12

T Remy Olivier, Ch de la Grangette 56, 1010 Lausanne,
olivier.remy@lausanne.ch, P:021 653 43 46 N:079 711 13 30

L1 Collège de la Croix d'Ouchy/Avenue d'Ouchy 45, 1006 Lausanne,
021 315 61 34 Ma (6 Ta) / Me-Ve (6 Ta) (2 Mt)

B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan Blanc

30 CTT Nestlé (VD) bernd.baier@nespresso.com

A/P Baier Bernhard, Ch du Gregnolet 73, 1814 La Tour-de-Peilz,
bernd.baier@nestle.com, P:021 922 43 77 N:078 613 03 01 B:021 924 53 95

T Reymond Alain, Bvd Plumhof 6, 1800 Vevey, grimbeau@hotmail.ch
N:079 665 34 34 B:021 796 96 49

L1 Salle de gymnastique Nestlé/Entre Deux Villes 10, 1814 La Tour-de-Peilz,
021 924 54 05 Ma,Je-Ve (2 Ta) (1 Mt)

B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

31 CTT Nyon (VD) cornutjal@bluewin.ch

A Cornut Alex, Ch. Martavaux 13, 1260 Nyon, cornutjal@bluewin.ch
P:022 361 21 45

P Kissling Sacha, Les Landes 38B, 1299 Crans-P-Celigny, skissling@hotmail.com
P:022 362 03 40 N:079 406 45 37 B:022 319 40 66 F:022 319 40 51

T Cornut Alex, Ch. Martavaux 13, 1260 Nyon, cornutjal@bluewin.ch
P:022 361 21 45

L1 Ecole des Tattes-d'Oie/Rte des Tattes-d'Oie 97, 1260 Nyon
Lu-Ma (4 Ta) / Me (4 Ta) (2 Mt)

B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

32 CTT Orbe (VD) www.ctt-orbe.org, roro1@bluewin.ch

A/P Roberti Pierre-Yves, La Condémine, 1316 Chevilly, roro1@bluewin.ch
P:021 861 20 92 N:079 611 70 60 B:024 424 10 83

T Bui Minh-Hoang, Ch de la Colline 59, 1400 Yverdon-Les-Bains,
minh-hoang.bui@heig-vd.ch, P:024 425 36 29 N:076 362 11 67 F:024 557 64 42

L1 Collège de Chantemerle/Rue du Suchet, 1350 Orbe Ma, Ve (4 Ta) (2 Mt)

B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

AVVF

33 CTT Penthalaz (VD) mbaptiste@swissonline.ch

- A Case postale 56, 1305 Penthalaz
P Baptiste Michäel, Rte de Genève 64D, 1028 Préverenges,
mbaptiste@swissonline.ch, P:021 961 93 42 N:079 274 15 27 F:021 961 93 42
T Matthey-Doret Nicolas, Praz-Gérémoz 9, 1305 Penthalaz,
n.matthey@bluewin.ch, P:021 862 22 74 N:079 693 17 29
L1 Collège du Cheminet/Chemin du Collège 1, 1305 Penthalaz Me,Ve (4 Ta) (2 Mt)
B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

34 CTT Pully (VD) www.cttpully.ch, cttpully@pasche-fun.ch

- A/T Besson Jean-Luc, Ch des Golliettes 1, 1032 Romanel,
jean-luc.besson@hispeed.ch, P:021 647 22 86 N:079 230 10 93
B:021 613 28 30 F:021 613 28 90
P Vacant
L1 Collège de Chantemerle/Av. de Belmont 4, 1009 Pully Lu,Me-Ve (6 Ta) (2 Mt)
B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan Blanc

35 CTT Rolle (VD) othmar.lotzer@bluewin.ch

- A Case postale 19, 1180 Rolle
P Lotzer Othmar, Rue de la Plantay 1, 1163 Etoy, othmar.lotzer@bluewin.ch
P:021 807 30 07 N:078 866 36 34
T Monney Jean-Charles, Rue Pré-du-marché 36, 1004 Lausanne,
monneyxxx@gmail.com, P:021 647 02 94 N:079 383 15 51 B:022 819 57 16
L1 Salle Communale, 1180 Rolle Lu (6 Ta) / Ma-Je (6 Ta) (2 Mt)
B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

36 CTT Romanel (VD) cttromanel.ch/, atoumaye@swissonline.ch

- A/T Toumayeff Alexandre, Rte de Thierrens 2, 1410 St-Cierges,
atoumaye@swissonline.ch, P:021 905 15 39 N:079 311 38 05
B:021 315 94 27 F:021 905 15 39
P Laedermann Roger, Ch. de Bellevue 6, 1032 Romanel
P:021 647 67 14 N:079 508 89 20 B:021 647 00 64
L1 Centre sportif « Le Marais »/Ch des Epinettes 1,
1032 Romanel-sur-Lausanne Di-Sa (6 Ta) (3 Mt)
L2 Salle de gymnastique/Ch de Bois-Murat 1, 1066 Epalinges
Ve : dès 20h15 (6 Ta) (1 Mt)
B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

AVVF

37 CTT Romont (FR) www.cttromont.com, rdkeric@yahoo.fr

- A Morel Florian, Rte de Belmont 36, 1741 Cottens FR,
h_1412@hotmail.com, N:079 396 20 90
- P Rademecker Eric, Gérard Clerc 4, 1680 Romont, rdkeric@yahoo.fr
P:026 652 56 46
- T Morel Florian, Rte de Belmont 36, 1741 Cottens FR, h_1412@hotmail.com
N:079 396 20 90
- L1 Salle Intercommunale, 1680 Villaz-St-Pierre Ma : dès 19h30 (4 Ta) (2 Mt)
- B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

38 CTT Rossens (FR) www.cttrossens.ch, moverney@mysunrise.ch

- A Case postale 5, 1728 Rossens
- P Overney Matthieu, Rte des Rialets 89, 1741 Cottens FR,
moverney@sunrise.ch, N:076 573 17 25
- T Descloux Fabrice, Rte de la Condemine 23, 1728 Rossens,
fabrice.descloux@sunrise.ch, N:076 525 63 01
- L1 Halle polyvalente, 1728 Rossens, 026 411 96 90 Ma (6 Ta) (1 Mt) /Ve (6 Ta) (3 Mt)
- B-LN+AR Donic*** Made in China orange

39 CTT Sainte-Croix (VD) ctt.ste.croix@gmail.com

- A/P Bugnon Jean-Marie, Av de Grandson 23, 1400 Yverdon,
jean-marie.bugnon@bluewin.ch, P:024 445 12 48 N:076 473 73 01
- T Lassueur Rémy, Av. des Gittaz 16, 1450 Ste-Croix
P:024 454 17 67
- L1 Centre sportif des Champs de la Joux, 1450 Ste-Croix Je : dès 20h15 (4 Ta) (2 Mt)
- B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

40 CTT Sierre (VS) sites.google.com/site/cttsierre/ jacques.caq@romandie.com

- A/P Caquereau Jacques, Rue de la Majorie 10, 1950 Sion,
jacques.caq@romandie.com, P:027 323 81 48
- T Millius Antoine, Les Vernasses, 1977 Icoigne
P:027 483 33 78 N:079 607 48 85
- L1 Ecole des Liddes/Rte des Liddes 6, 3960 Sierre Lu,Me,Ve (4 Ta) (2 Mt)
- B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

41 CTT Sion (VS) www.cttsion.ch, y.margelisch@netplus.ch

- A/P Margelisch Ivan, Rue du Vieux Village 78, 1967 Bramois,
y.margelisch@netplus.ch, P:027 203 49 60
- T Favre Olivier, Rue des Pommiers 32, 1962 Pont-de-La-Morge,
ok.favre@netplus.ch, P:027 346 48 94 N:079 469 22 88
- L1 Cycle d'orientation/Rue St-Guérin 3 - Rue du Petit-Chasseur, 1950 Sion
Lu-Sa (4 Ta) (2 Mt)
- B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

AVVF

42 TTC Stalden (VS) andreas.bumann@freesurf.ch

- A/T Bumann Andreas, 3922 Kalpetran, andreas.bumann@bluewin.ch
P:027 952 28 20 N:079 367 21 46 F:027 952 28 21
- P Bertholjotti Jwan, Chestiacher, 3922 Stalden, iwan.bertholjotti@bluewin.ch
P:027 952 19 46 N:079 318 73 83 B:027 948 58 53
- L1 Mehrzweckhalle beim Bahnhof, 3922 Stalden Mo,Sa (4 Ti) (2 Mt) / Fr (6 Ti) (3 Mt)
- B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

43 CTT Trams-Renens (VD) m.polini@bluewin.ch

- A/P/T Polini Marcello, Rue Derrière le Chêne 11a, 1041 Poliez-Le-Grand,
m.polini@bluewin.ch, P:021 731 48 07 N:079 451 51 82
- L1 Centre de Perrelet - Salle sport TL/Ch du Closel 15, 1020 Renens
Je : dès 19:45 (6 Ta) (3 Mt)
- L2 Salle des Pépinières/Av Saugjaz, 1020 Renens Ma,Ve : dès 19:45 (6 Ta) (1 Mt)
- B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

44 CTT Vallée-de-Joux (VD) chevalley@freesurf.ch

- A Case Postale 262, 1347 Le Sentier
- P Pittet Christian, Case postale 128, 1522 Lucens, P:021 906 61 59
- T Vacant
- L1 Salle de gymnastique « Chez-le-Maître », 1347 Le Sentier
Me (4 Ta) / Lu (4 Ta) (1 Mt)
- B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan Blanc

45 CTT Vaudoise-Assurances (VD) philippe.ray@zurich.ch

- A/T Ray Philippe, Rue de Lausanne 49, 1028 Préverenges,
philippe.ray@zurich.ch, P:021 801 27 72 N:079 670 84 32 B:021 627 42 77
- P Beaujon Jean-Michel, Ch Trabandan 39, 1006 Lausanne,
jbeaujon@vaudoise.ch, P:021 729 43 50 B:021 618 82 99
- L1 Salle de Gymnastique Auguste Piccard/Ch de Bellerive 36,
1007 Lausanne, 021 619 03 49 Je (6 Ta) (1 Mt)
- B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

46 CTT Vevey (VD) www.cttvevey.ch, cletsch@bluewin.ch

- A Case postale 312, 1800 Vevey 1
- P Letsch Christophe, Rue des Tilleuls 5, 1800 Vevey, cletsch@bluewin.ch
P:021 922 08 08 N:079 751 58 65
- T Berger Nicolas, Bvd Paderewski 25, 1800 Vevey,
nicolas.berger@jbonline.ch, P:021 922 51 07 N:079 729 29 92
- L1 Salle de gymnastique de la Veveyse 71/Rue Louis-Meyer, 1800 Vevey
Lu-Ve (4 Ta) (2 Mt)
- L2 Salles des Galeries du Rivage/Rue Louis-Meyer 4/Rue du Torrent 13,
1800 Vevey
- B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan Blanc

AVVF

47 CTT Villars/Glâne (FR)	www.cttvillars.ch , germadavid@yahoo.fr
A/T	Gremaud David, Rte du Bugnon 46, 1752 Villars-Sur-Glâne, gremdavid@yahoo.fr , P:026 402 21 09 N:079 796 98 85
P	Piller Grégoire, Cormanon 1 (hameau), 1752 Villars/Glâne, gpiller@piller-morel.ch , P:026 402 39 59 B:026 425 56 56
L1	Centre Sportif du Platy, 1752 Villars-sur-Glâne, 026 402 14 98 Je (6 Ta) (2 Mt)
L2	Centre Scolaire de Villart-Vert, 1752 Villars-sur-Glâne Me (6 Ta) (2 Mt)
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange
48 TTC Visp (VS)	martin.williner@enalpin.com
A/P	Williner Martin, Kleegärtenstr. 65, 3930 Visp, mabacina@bluewin.ch P:027 946 41 24 N:077 423 36 42 B:027 945 75 31
T	Salzgeber Daniel, Hospiz, 3907 Simplon-Dorf, dasalzgeber@gbsbernard.ch P:027 979 13 22 N:079 413 18 75
L1	Doppelturnhalle im Sand, 3930 Visp Di (5 Ti) (2 Mt)
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange
49 CTT Yverdon (VD)	www.cttyverdon.com , comite@cttyverdon.com
A	Case postale 343, 1401 Yverdon-les-Bains
P	Bragoni Julien, Clendy 33, 1400 Yverdon, julienbragoni@hotmail.com P:024 426 32 82 N:079 433 26 12
T	Tacheron Rémy, La Planchette, 1412 Ursins, remy.tacheron@bluewin.ch P:024 435 11 17
L1	Collège des Quatre Marronniers/Carrefour des Quatre Marronniers, 1400 Yverdon-les-Bains Lu-Sa (4 Ta) (2 Mt)
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange
50 CTT Yvonand (VD)	ctt.yvonand@freesurf.ch
A	Graf André, Rue Dr Gallandat 2Bis, 1462 Yvonand, agraf@vaudoise.ch P:024 430 21 09
P	Mingard Yves, Rue des Vergers 3, 1462 Yvonand, ctt.yvonand@gmail.com N:079 218 94 19 B:021 212 15 33
T	Graf Bernard, Ch des Cerisiers 18 bis, 1462 Yvonand P:024 430 10 07 N:079 301 35 13
L1	Ecole En Brit/Salle de rythmique, 1462 Yvonand Lu,Me (4 Ta) (2 Mt)
B-LN+AR	Nittaku*** Premium Made in Japan orange

AVVF

51 CTT Yvorne (VD) deregis@bluewin.ch

- A Deregis-Ansermoz Isabelle, Champ Rogier 1, 1853 Yvorne,
deregis@bluewin.ch, P:024 466 69 52 F:024 466 69 52
- P Cropt Alex, Ch. A.-de-Haller 4, 1880 Bex, alex.cropt@bluewin.ch
P:024 463 29 80 F:024 463 29 80
- T Pulfer Eric, Rte de Crébellay 2, 1895 Vionnaz, eric.pulfer@sitindustrie.com
N:079 269 79 66
- L1 Salle du restaurant « La Couronne », 1853 Yvorne Lu,Me (4 Ta) (1 Mt)
- B-LN+AR Nittaku*** Premium Made in Japan orange

52 TTC Zermatt (VS) ttc.zermatt@bluewin.ch

- A/P/T Julen Bruno, Postfach 473 - Hotel Alphubel, 3920 Zermatt,
b.julen@bluewin.ch,P:079 612 77 47 N:079 612 77 47 B:027 967 30 03
F:027 967 66 84
- L1 Schulhaushalle Walka /Metzgasse 26, 3920 Zermatt Mo,Fr (4 Ti) (2 Mt)
- B-LN+AR Giant Dragon*** weiss

Mittelländischer Tischtennisverband



Präsident

Hansueli Gerber

Mittelländischer Tischtennisverband MTTV
Gerber Hansueli
Noflenstrasse
3116 Kirchdorf

Internet

www.mttv.ch
gerber.kirchdorf@bluewin.ch

Ehrenpräsidenten

† Husi Hans

† Knuchel Alex

Ehrenmitglieder

† Bucher Paul
† Stuber René
† Wymann Urs
Borel Roland
Coppex Emile
Eugster Hubert
Flügel Gustavo
Gerber Hansueli
Ihle Ernst
Jain Indre
Luder Daniel
Notter Rainer
Schaad Hansueli
Scheuchzer Kurt

† Dr. Gusberti Bruno
† Wüthrich Alfred
† Thönen Matthias
Brunner Reto
Enderli Rudolf
Fahrni Edgar
Fuhrer Hanspeter
Giovanolli Renzo
Iseli Martin
Kocher Peter
Meierhofer Daniel
Riek Rosmarie
Scheidegger Ulrich
Schweizer Klaus

MTTV

Spengler Gerhard
Vuillien René
Zbinden Robert

Stuber Yvonne
Zaugg Rosa

Athl. Verdienstabzeichen

Bazzi Vera
Stricker Stephan

Göggel Monika

Funkt. Verdienstabzeichen

Beutter Roger
Kormann Christian

Herren Peter
Meierhans Martin

Vorstand

Präsident

Gerber Hansueli, Noflenstrasse, 3116 Kirchdorf ,
gerber.kirchdorf@bluewin.ch, P:031 781 28 04

Chef Finanzen

Schmidiger Niklaus, Tieracker 22, 3065 Bolligen ,
Niklaus.Schmidiger@garnier-vins.ch, P:031 921 87 31
B:031 868 00 17

TK-Präsident

Scheuchzer Kurt, Juraweg 7, 3363 Oberönz ,
kurt.scheuchzer@besonet.ch, P:062 961 52 31
N:079 278 27 14

Sekretär

vakant

Nachwuchskommission

Dummermuth Marc, Ersigenstrasse 17, 3422 Kirchberg ,
dummermuth@gmx.ch, P:034 445 70 13 N:079 445 70 13
B:034 445 47 77

Breitensport

Jörg Patrick, Hessesstrasse 47, 3097 Liebefeld ,
patrickjoerg@gmx.ch, N:076 448 83 82

Ausbildung

Gerber Hansueli, Noflenstrasse, 3116 Kirchdorf ,
gerber.kirchdorf@bluewin.ch, P:031 781 28 04

Kommission Technik

Präsident

Scheuchzer Kurt, Juraweg 7, 3363 Oberönz ,
kurt.scheuchzer@besonet.ch, P:062 961 52 31
N:079 278 27 14

Mannschaftsmeisterschaft

Bieri René, Jupiterstrasse 17/313, 3015 Bern ,
renebieri@bluewin.ch, P:031 941 05 81 N:079 399 02 06
B:031 633 52 43

- Mannschaftsmeisterschaft* Scheuchzer Kurt, Juraweg 7, 3363 Oberönz ,
kurt.scheuchzer@besonet.ch, P:062 961 52 31
N:079 278 27 14
- Ranglistenturniere* Tanner Ernst, Stegreutiweg 4a, 3110 Münsingen ,
agaton@gmx.ch, P:031 721 29 86 N:079 771 86 57

Nachwuchskommission

- Präsident* Dummermuth Marc, Ersigenstrasse 17, 3422 Kirchberg ,
dummermuth@gmx.ch, P:034 445 70 13 N:079 445 70 13
B:034 445 47 77
- Koordinator Kader* Patrick Wingeier, Diebold-Schillingstrasse 34, 2544
Bettlach, patrick@wingeier.ch, P: 032 645 21 22

- Mannschaftsmeisterschaft* Scheuchzer Kurt, Juraweg 7, 3363 Oberönz ,
kurt.scheuchzer@besonet.ch, P:062 961 52 31
N:079 278 27 14

Kommission Ausbildung

- OSR-/SR* Schaad Hansueli, Kehrgasse 22, 3018 Bern ,
husch65@bluewin.ch, P:031 992 12 61 N:079 250 77 45
F:031 992 12 61

Rekurskommission

- Präsident* Burlon Mario, Freilandweg 9, 4900 Langenthal ,
mburlon@gmx.ch, P:062 922 01 44 F:062 922 48 85
- 1. Mitglied* Seiler Ulrich, Falkenhöheweg 20, 3012 Bern
P:031 302 70 33 B:031 302 42 24
- 2. Mitglied* Tschanz Rudolf, Eichgutweg 51, 3053 Münchenbuchsee
r.tschanz@technische-rundschau.ch
P:031 869 25 00 B:058 958 94 17
- 1. Ersatz* Coppex Philippe, Bernstrasse 32 G, 3612 Steffisburg ,
coppex@msn.com, P:033 437 49 85 N:076 326 33 79
B:031 336 33 79

MTTV

2. Ersatz Geissbühler Paul, Grubenstrasse 46, 3322 Schönbühl
p.geissbuehler@datacomm.ch, P: 031 859 42 93
B: 076 580 02 51

Statuten-und Reglementscommission

Präsident Jain Indre, Kappelenring 38 B, 3032 Hinterkappelen ,
indre@jain.ch, P:031 901 03 02 B:031 385 64 09

Rechnungsprüfungskommission

1. Mitglied Sommer Johann, Ilfisschachen 29a, 3550 Langnau
P:034 402 50 33 B:031 306 81 11

2. Mitglied Beutter Roger, Kleinfeldstrasse 10a, 2543 Lengnau
roger.beutter@belwag.ch, P:031 819 68 04
N:079 444 76 55 B:031 850 20 61

Ersatz Graf Ralf, Schöneggstrasse 47, 2540 Grenchen ,
praesident@ttcgrenchen.ch, P:032 621 55 40
N:079 330 04 85

SR-Kommission

Einsatzplanung Gerber Hansueli, Noflenstrasse, 3116 Kirchdorf ,
gerber.kirchdorf@bluewin.ch, P:031 781 28 04

MTTV

1	TTC Aarberg (BE)	www.ttcaarberg.ch , mgoeggel@bluewin.ch
A	Postfach 71, 3270 Aarberg	
P	Göggel Monika, Bielweg 22, 2512 Tüscherz-Alfermee, mgoeggel@bluewin.ch P:032 323 49 47 N:079 317 09 56	
T	Sporbeck Frank, Schöllsflfeld 35, 2504 Biel, fsporbeck@bluewin.ch P:032 365 48 09 N:079 337 77 60	
L1	Alte Turnhalle/Nidaustrasse, 3270 Aarberg Sa : 13.30-16.00 / Di-Mi,Fr : 20.00-21.30	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	
2	TTC Belp (BE)	www.ttcbelp.ch , contact@ttcbelp.ch
A/P	Eisenmann Gerd, Eisselweg 32 b, 3123 Belp, contact@ttcbelp.ch P:031 819 83 58	
T	Schweizer Klaus, Ahornweg 7, 3123 Belp, klausschweizer@bluewin.ch N:079 411 39 77	
L1	Sporthalle Neumatt/Neumattstrasse 39, 3123 Belp / Mo : 18.00-20.00 (keine Wettkämpfe) / / Mi,Fr : 18.00-22.00 (für Wettkämpfe geöffnet ab 19.15) (5 Ti) (2 Mt) /	
L2	Turnhalle Neumatt/Neumattstrasse 33, 3123 Belp / Sa : 20.00-22.00 (nur Wettkämpfe) (3 Ti) (1 Mt)	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	
3	TTC Bern (BE)	www.ttcbern.ch , ttcbern@hispeed.ch
A/P	Hubl Ruth, Eigerplatz 12, 3007 Bern, ttcbern@hispeed.ch P:031 371 68 00 B:031 376 32 86	
T	Petterlini Roberto, Statthalterstrasse 105, 3018 Bern, roberto.petterlini@gmx.ch P:031 992 03 85 N:079 217 88 09	
L1	Mehrzweckhalle Kleefeld - Turnhalle 3/Mädergutstrasse 58, 3018 Bern Mo-Fr : 18.00-21.45 (2 Mt)	
B-NL+RV	JOOLA*** ITTF 40 weiss	
4	TTC Biberist (SO),	bruno.schenk@post.ch
A/P	Schenk Bruno, Florastrasse 32, 4563 Gerlafingen, bruno.schenk@post.ch P:032 675 32 74 B:058 454 92 22	
T	Burri Benno, Jurastr. 19, 4562 Biberist, benno.burri@csa.ch P:032 672 09 87 N:079 306 20 68	
L1	Turnhalle Mühlematt, 4562 Biberist Sa : 14.00-18.00 (6 Ti) (2 Mt) / Do :18.00-22.00 (6 Ti) (2 Mt) / Di : 20.00-22.00 (6 Ti) (2 Mt)	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	

MTTV**5 TTC BLS Spiez (BE) kuettel.spiez@bluewin.ch**

- A/P Küttel Arthur, Wiesenweg 1, 3700 Spiez, kuettel.spiez@bluewin.ch
P:033 654 30 56 N:079 701 19 54 B:033 222 39 05
- T Metz Martin, Gwattstutz 3, 3645 Gwatt (thun), swarties-87@web.de
P:033 357 70 23 N:076 335 30 52
- L1 Turnhalle Hofachern/Hofachernweg 19, 3700 Spiez Di : 19.15-22.00 (6 Ti) (2 Mt)
- L2 Mehrzweckturnhalle, 3704 Krattigen Sa : 16.00-22.00 (3 Ti) (1 Mt) /
Mi : 20.00-22.00 (3 Ti) (1 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

6 TTC Brügg (BE) www.ttcbuegg.ch, info@ttcbuegg.ch

- A Wingeier Patrick, Diebold-Schilling 34, 2544 Bettlach, patrick@wingieier.ch
P:032 645 21 22 N:076 562 21 22
- P Stöckli Heinz, Moosbrunnenweg 123, 4584 Lüterswil,
heinz-stoeckli@bluewin.ch P:032 351 45 17
- T Woraczek Michael, Hauptstrasse 92, 2552 Orpund, woraczek@bluewin.ch
P:032 355 29 84 N:079 654 46 31
- L1 Bärlettturnhalle/Bärletweg 7, 2555 Brügg Sa : 13.30-17.00 / Mo,Mi : 18.30-22.00
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

7 TTC Burgdorf (BE) www.ttcburgdorf.ch, kontakt@ttcburgdorf.ch

- A Postfach 1550, 3401 Burgdorf
- P Strasser Christoph, Marktgasse 59, 3011 Bern, cstrasser@gmx.ch
P:031 311 23 33 N:079 563 32 34
- T Baumann Andreas, Brunnmattstrasse 3, 3414 Oberburg,
chrus.baumann@bluewin.ch, P:034 422 05 16 N:079 624 70 20
- L1 Turnhalle Gsteighof/Pestalozzistrasse 69, 3400 Burgdorf Sa : 13.30-
17.30 (6 Ti) (3 Mt) / / Mo : 19.00-22.00 (4 Ti) (2 Mt) /
Fr : 19.00-22.00 (6 Ti) (3 Mt) / Mi : 20.00-22.00 (6 Ti) (3 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

8 TTC Düdingen (FR) www.ttcduedingen.ch, modouxmichel@gmx.ch

- A/P Modoux Michel, Schlossmattstrasse 2, 1712 Tafers,
modouxmichel@gmx.ch, P:079 277 92 37
- T Riesen Alain, Brunnenweg 14, 3212 Gurmels, alain_riesen@bluewin.ch
P:026 674 10 20 N:078 723 30 14
- L1 Turnhalle Wolfacker/Alfons-Aeby-Strasse, 3186 Düdingen
Sa : 14.00-17.30 / Do : 18.30-21.45 / Mo : 19.00-21.45
- B-NL Nittaku*** Premium Made in Japan orange
- B-RV JOOLA Gold *** weiss

MTTV

9 TTC Erlach (BE) www.jolimontdesign.ch/ttcerlach,armagedon@sunrise.ch

A/P Jufer Markus, St. Jodelweg 26, 3232 Ins, Armagedon@sunrise.ch
N:076 316 99 44

T Loosli Jürg, Eissweg 15, 3233 Tschugg, Loosli.san@bluewin.ch
P:032 338 10 32 N:079 632 33 56

L1 Turnhalle Oberstufenzentrum, 3235 Erlach Mo : 18.30-22.00
B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

10 TTC GGB/Elite (BE) roland.brunner@gymneufeld.ch

A/P/T Brunner Roland, Friedhagweg 37, 3047 Bremgarten,
roland.brunner@gymneufeld.ch, P:031 301 49 66

L1 Singsaal Manuel/Elfenauweg 10, 3006 Bern Mi,Fr : 18.00-22.00
B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan weiss

11 TTC Grenchen (SO) www.ttcgrenchen.ch, praesident@ttcgrenchen.ch

A/P Graf Ralf, Schöneggstrasse 47, 2540 Grenchen, praesident@ttcgrenchen.ch
P:032 621 55 40 N:079 330 04 85

T Schlup Beat, Denkmalweg 52, 2543 Lengnau, beat.schlup@gmx.ch
P:032 652 33 17 N:076 393 48 27

L1 Turnhalle Eichholz West/Wittmattstrasse, 2540 Grenchen Fr : 19.00- 21.45 /
Sa : teilweise
B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

12 TTC Grossaffoltern (BE) info@ttcgrossaffoltern.ch

A Postfach 41, 3257 Grossaffoltern

P Kehl Katharina, Postgasse 21, 2542 Pieterlen, katharina.kehl@bluewin.ch
P:032 377 26 53 B:032 344 51 11

T Brunner Monika, Wengistrasse 31, 3257 Grossaffoltern,
mobrunner@bluewin.ch, P:032 389 17 43 N:079 759 30 01

L1 Mehrzweckgebäude Primarschulhaus, 3257 Grossaffoltern
Do : 18.00-20.00 / Mo : 18.00-22.00

L2 Turnhalle Suberg, 3262 Suberg Sa : 13.30-16.30
B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

MTTV

13 TTC Heimberg (BE)	www.ttc-heimberg.ch , coppex@msn.com
A/P	Coppex Philippe, Bernstrasse 32 G, 3612 Steffisburg, coppex@msn.com P:033 437 49 85 N:076 326 33 79 B:031 336 33 79
T	Coppex Ines, Bernstrasse 32 G, 3612 Steffisburg, coppex@msn.com P:033 437 49 85
L1	Turnhalle Obere Au, 3627 Heimberg Do : 18.00-22.00 (7 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange
14 TTC Herzogenbuchsee (BE)	www.ttch.ch , kurt.scheuchzer@besonet.ch
A	Scheuchzer Kurt, Juraweg 7, 3363 Oberönz, kurt.scheuchzer@besonet.ch P:062 961 52 31 N:079 278 27 14
T	Scheuchzer René, Metzgergasse 7, 4552 Derendingen, r.scheuchzer@gmail.com , P:032 682 10 18 N:076 332 45 08 B:032 671 23 38
L1	Alte Turnhalle/Burgstrasse, 3360 Herzogenbuchsee Sa : 13.30-17.30 (6 Ti) (2 Mt) / Di,Fr : 19.30-22.00 (6 Ti) (2)
B-NL+RV	Schildkröt*** orange
15 TTC Hindelbank (BE)	www.ttc-hindelbank.ch , info@ttc-hindelbank.ch
A	TTC Hindelbank, Postfach 11, 3324 Hindelbank
P	Durtschi Hans-Rudolf, Bernstrasse 36d, 3324 Hindelbank, hadur@tele2.ch P:034 411 22 71 N:079 722 57 26
T	Kobel Markus, Rosenweg 26, 3303 Jegenstorf, info@ttc-hindelbank.ch P:031 761 01 92 N:079 637 74 83
L1	Untere Turnhalle Sekundarschule, 3324 Hindelbank Fr : 19.30-22.00 (6 Ti) (2 Mt) / Di : 20.00-22.00 (6 Ti) (1 Mt)
B-NL+RV	Stiga*** Competition orange
16 TTC Huttwil (BE)	www.ttc-huttwil.ch , info@ttc-huttwil.ch
A/P	Schafroth Peter, Fichtenmühle 5, 4950 Huttwil, info@ttc-huttwil.ch P:062 962 17 21
T	Zigerli Urs, Schleifweg 473, 3852 Ringgenberg, ziggy.zigerli@bluewin.ch P:033 821 22 46 B:058 263 33 68
L1	Turnhalle Dornacker/Dornackerweg 2 (untere Halle), 4950 Huttwil Sa : 14.30-18.00 / Mo : 19.30-22.00
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange

MTTV

17 TTC Interlaken (BE) www.ttcinterlaken.ch, TTCI@gmx.ch

- A Postfach 434, 3800 Interlaken
P Urfer Hans, Eyenweg 831, 3805 Goldswil, housiu@bluewin.ch
P:033 822 03 26 N:079 294 07 53
- T Ossola Urs, Campingstrasse 4, 3806 Bönigen, TTCI@gmx.ch
P:033 823 26 47 N:078 635 41 39
- L1 Turnhalle Gymnasium- 1. Stock/Mittengrabenstrasse 8/14,
3800 Interlaken Mi,Fr : 18.30-22.00 (6 Ti)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

18 TTC Ittigen (BE) www.ttc-ittigen.ch, ulrichc@sunrise.ch

- A/P Ulrich Corinne, Sägematte 2, 3110 Münsingen, ulrichc@sunrise.ch
P:031 721 69 39 N:079 622 40 37 B:031 380 77 13
- T Kähr Beat, Nidermatte 6, 3303 Münchringen, beat.kaehr@swisscom.com
P:031 761 30 03 N:079 797 05 93 B:031 342 38 64
- L1 Turnhalle Altikofen/Fischrainweg 17, 3048 Worblaufen, Mo,Fr : 18.00-22.00
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

19 TTC Kehrsatz (BE) rainer.notter@gmx.ch

- A/P Notter Rainer, Postfach 70, 3123 Belp, rainer.notter@gmx.ch
P:031 819 46 86 N:079 676 36 61
- T Notter Angelika, Montenachweg 16, 3123 Belp, angelikanotter@gmx.ch
P:031 819 46 86 N:079 507 43 40
- L1 Turnhalle Primarschule Selhofen, 3122 Kehrsatz Mo : 18.00-22.00 /
Do : 20.00-22.00
- B-NL+RV Stiga*** Competition orange

20 TTC Kirchberg (BE) www.ttc Kirchberg.ch, ph_oswald@bluewin.ch

- A/P Sprecher Ramon, Hofmatte 4, 3422 Kirchberg, ramon.sprecher@bluewin.ch
P:034 445 69 69 N:079 575 44 64
- T Oswald Philipp, Starrkircherstrasse 9, 4600 Olten, ph_oswald@bluewin.ch
N:079 712 56 47
- L1 Turnhalle Kirchberg/Reinhardweg, 3422 Kirchberg
Di,Fr : 19.00-21.45 (6 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Schildkröt*** orange

MTTV**21 TTC Köniz (BE)** www.ttckoeniz.ch, manfred.schaer@swisscom.com

A Schär Manfred, Oberdorfstrasse 34, 3182 Ueberstorf,
manfred.schaer@swisscom.com, P:031 741 42 67 B:031 893 71 45

P Kocher Therese, Grauholzweg 16, 3084 Wabern,
therese.kocher@sunrise.ch, P:031 961 45 50

T Schaad Hansueli, Kehrgasse 22, 3018 Bern, husch65@bluewin.ch
P:031 992 12 61 N:079 250 77 45

L1 Turnhalle Lerbermatte/Kirchstrasse 72–76, 3084 Wabern
Mi : 18.00-21.00 / Fr : 18.00-22.30 / Mo : 19.30-22.30

B-NL+RV Schildkröt*** orange

22 TTC Langenthal (BE) www.ttc-langenthal.ch, info@ttc-langenthal.ch

A Postfach 1062, 4901 Langenthal

P Vakant

T Blunier Urs, Sängeliweg 24, 4900 Langenthal, urs.blunier@benteler.de
P:062 922 49 02

L1 Gymnasium-Turnhalle/Weststrasse 29, 4900 Langenthal
Mo,Mi : 18.00-22.00 (6 Ti) (2 Mt)

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

23 TTC Langnau (BE) claudia.tretola@zapp.ch

A Claudia Tretola, Moosstrasse 10, 3550 Langnau

P Neuenschwander Michael, Elisabethenstrasse 40, 3014 Bern,
mneuensch@csc.com, P:031 332 91 42 N:079 341 99 26

T Haller Urs, Moosstrasse 10, 3550 Langnau, urs.haller@zapp.ch
P:034 402 33 87 N:076 570 33 87 B:034 496 31 39

L1 Turnhalle Primarschule/Höheweg 6, 3550 Langnau Sa : 13.30-16.30 /
Mo,Do : 19.30-22.00

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

24 TTC Lyss (BE) www.ttclyss.ch, juerg.maurer@alp.admin.ch

A Postfach 35, 3250 Lyss

P Maurer Jürg, Grünau 5, 3250 Lyss, juerg.maurer@alp.admin.ch
P:032 384 59 29 B:031 323 81 72

T Scherz Jan, Tulpenweg 40, 3250 Lyss, jan.scherz@gmx.ch
N:079 549 28 17

L1 Turnhalle Stegmatt, 3250 Lyss Do : 19.00-22.00 (6 Ti) (2 Mt) /
Di : 20.00-22.00 (6 Ti) (2 Mt)

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan weiss

MTTV

25 TTC Mattstetten (BE) www.ttc mattstetten.ch, ttcmattstetten@gmx.ch

A/T Reber René, Brühlfeld 2, 3412 Heimiswil, ttcmattstetten@gmx.ch
P:034 461 46 69 B:034 421 52 69

P Vakant

L1 Turnhalle im Mehrzweckgebäude Mattstetten, 3322 Mattstetten
Mo : 19.00-22.00 / Fr : 19.30-22.00

B-NL+RV Schildkröt*** orange

26 TTC Münchenbuchsee (BE) www.ttc m.ch, guglielmo.barnetta@eda.admin.ch

A Barnetta Guglielmo, Mühlestrasse 74, 3053 Münchenbuchsee,
guglielmo.barnetta@eda.admin.ch, P:031 869 36 06 B:031 322 32 69

P Vakant

T Price Anthony, Jegenstorfstrasse 27c, 3322 Mattstetten,
anthony.price@geozen.ch, N:079 654 71 21 B:031 950 95 95

L1 Schulhaus Waldeck/Laubbergweg, 3053 Münchenbuchsee /
Mi,Fr : 17.30-21.45

B-NL+RV Butterfly*** orange

27 TTC Münsingen (BE) www.tischtennisclub-muensingen.ch, ris@fisski.ch

A Ris-Gerber Caroline, Sägeweg 2, 3114 Wichtrach, ris@fisski.ch
P:031 781 20 10 N:079 300 30 04

P Tanner Ernst, Stegreutiweg 4a, 3110 Münsingen, agaton@gmx.ch
P:031 721 29 86 N:079 771 86 57

T Schmid Andrea, Brüggbühlstrasse 6, 3172 Niederwangen,
andrea.schmid19@gmx.ch, N:079 202 68 69

L1 Rebacker Turnhalle III/Turnhallenweg, 3110 Münsingen
Mo-Fr : 18.00-21.40

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

28 TTC Muri-Gümligen (BE) patrick.fuhrer@bekb.ch

A Fuhrer Patrick, Waffenweg 16, 3014 Bern, patrick.fuhrer@bekb.ch
P:078 718 74 38 B:031 666 11 91

P Vakant

T Fuhrer Patrick, Waffenweg 16, 3014 Bern, patrick.fuhrer@bekb.ch
P:078 718 74 38 B:031 666 11 91

L1 Alte Turnhalle Sek. Seidenberg/Seidenberggässchen, 3073 Gümligen
Fr : 18.00-22.00 / Mo,Do : 19.15-22.00

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

MTTV**29 TTC Niederscherli (BE)** ttcn.jimdo.com, Familie_zorzi@hotmail.com

- A Zorzi Gianfranco, Bifitstrasse 26, 3145 Niederscherli,
Familie_zorzi@hotmail.com, P:031 849 08 13 B:058 327 34 09
- P Rohrer Paul Sen, Heubachmatten, 3154 Rüscheegg-Heubach,
paul.rohrer.rueschegg@bluewin.ch, P:031 738 86 56 N:079 475 97 34
- T Zahnd Hans, Fuhrenstrasse 19, 3098 Schliern, zahnd_ha@swissonline.ch
P:031 972 90 09 N:077 439 71 69
- L1 Alte Turnhalle Niederscherli, Bodengässli 6/031 848 15 15,
3145 Niederscherli Mo : 19.30-22.00
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

30 TTC Oberdiessbach (BE) www.ttcoberdiessbach.ch, Beat.Straub@bern.ch

- A/P/T Straub Beat, Burgdorfstrasse 13, 3672 Oberdiessbach,
Beat.Straub@bern.ch, P:031 772 00 33 B:031 321 74 30
- L1 Turnhalle Primarschule/Schulhausstrasse 20, 3672 Oberdiessbach
Mo : 18.00-22.00 (9 Ti) (3 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan weiss

31 TTC Ostermundigen (BE) www.ttc-ostermundigen.ch, ttco@bluewin.ch

- A/P/T Wyss Roland, Haldenstrasse 56, 3110 Münsingen, wyss@bluewin.ch
P:031 722 10 80 N:079 410 90 87 B:031 722 10 84
- L1 Turnhalle Bernstrasse (Station Zollgasse), 3072 Ostermundigen
Mi,Fr : 19.10-22.15 (8 Ti) (3 Mt) / / Mo : 20.50-22.15 (8 Ti) (3 Mt)
- L2 Turnhalle 3, Schule Dennigkofen/Dennigkofenweg 169,
3072 Ostermundigen / Mo,Mi,Fr : 18.00-22.00 (8 Ti) (3 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

32 TTC Pieterlen (BE) schneider.paul@besonet.ch

- A/T Schneider Paul, Löschgatterweg 31, 2542 Pieterlen,
schneider.paul@besonet.ch, P:032 377 25 46 B:032 376 01 80
- P Vakant
- L1 Mehrzweckgebäude/Bielstrasse, 2542 Pieterlen Do : 19.00-22.00
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan weiss

33 TTC Port (BE) www.ttcport.ch, thomas.schafroth@gmx.ch

- A/P Schafroth Thomas, Bahnweg 5, 2563 Ipsach, thomas.schafroth@gmx.ch
P:032 322 75 59 N:079 258 01 83
- T Aeberhard-Hübscher Daniela, Worbenstrasse 2c, 2557 Studen,
kusi-daniela@bluewin.ch, P:032 355 40 06 N:079 488 84 01
- L1 Mehrzweckhalle/Allmendstrasse 23, 2562 Port Di,Fr : 18.00-22.00
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

MTTV

34 TTC Regio Moossee (BE) www.ttc-regio-moossee.ch, info@ttc-regio-moossee.ch

- A Steiner Philipp, Seedorfweg 46, 3053 Münchenbuchsee,
info@ttc-regio-moossee.ch, P:031 922 41 29 N:076 375 59 04 B:031 387 32 01
- P Vakant
- T Steffen Daniel, Beundenweg 70, 3033 Wohlen, daniel.steffen@bekb.ch
P:031 901 31 92 B:031 666 66 79
- L1 Sporthalle Schulhaus Staffel III/Schulhausstrasse 23–25,
3302 Moosseedorf Di,Fr : 17.30-22.00
- L2 Mehrzweckhalle Geisshubel/Alpenstrasse 72, 3052 Zollikofen
Mi : 18.45-21.45
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

35 TTC Royal Bern (BE) ttc.royal@bluewin.ch

- A/P Ghezzi Guido, Jaunweg 19, 3014 Bern, gghezzi@bluewin.ch
B:031 302 86 36
- T Oelschlägel Jörg, Papiermühlestrasse 2b, 3013 Bern,
joerg.oelschlaegel@gmail.com, P:031 354 48 21 N:079 608 54 65
- L1 Schulhaus Wylergut/Dändlikerweg 60, 3014 Bern
Mi : 18.00-22.00 / Do-Fr : 19.00-22.00
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

36 TTC SC Informatik Swisscom jean-jacquesloosli@bluewin.ch

- A/P/T Loosli Jean-Jacques, Solecht 7, 3303 Jegenstorf,
jean-jacquesloosli@bluewin.ch, P:031 761 26 87 B:058 338 53 23
- L1 Turnhalle Schulhaus Wandermatte/Eichholzstrasse 31, 3084 Wabern
Mo,Do : 18.00-22.00
- B-NL+RV Schildkröt*** orange

37 TTC Schmitten (FR) charles.degasparo@hispeed.ch

- A De Gasparo Charles-Etienne, Wiler 2, 3185 Schmitten,
charles.degasparo@bluewin.ch, P:026 494 09 44 N:079 247 73 46
- P Vakant
- T Meier Daniel, Kreuzmattstrasse 62, 3185 Schmitten FR, danim@hotmail.ch
P:026 496 41 74 N:079 814 66 34
- L1 Sporthalle Gwatt, 3185 Schmitten Di : 19.00-22.00 / Do : 20.00-22.00
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

MTTV

38 TTC Schwarzenburg (BE) ttschwarzenburg@gmx.ch

A/P/T Hostettler Heinz, Buhnenstock 4, 3150 Schwarzenburg,
ttschwarzenburg@gmx.ch, P:031 731 15 68 N:079 768 56 88 B:031 731 38 09

L1 Turnhalle/Einschlag 21, 3150 Schwarzenburg,
(Spiele nur Montag und Samstag) Sa : (teilweise) 13.00-19.00 /
Do : 17.00-20.00 / Mo : 19.45-22.30

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

39 TTC Solothurn (SO) www.ttsolothurn.ch, hp.koller@bluewin.ch

A Koller Hanspeter, Blumenweg 1, 4562 Biberist, hp.koller@bluewin.ch
P:032 685 21 02 N:079 252 80 25 B:031 544 24 54

T Lüthy Ivo, Hilariweg 11, 4500 Solothurn, ivo74@hotmail.com
P:032 530 03 42 N:079 511 12 51

L1 Turnhalle Schützenmatt/Untere Sternengasse 24, 4500 Solothurn /
Mi : 18.00-21.45 (18 Ti) (4 Mt) / Fr : 19.30-21.45 (18 Ti) (4 Mt)

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

40 TTC Steffisburg (BE) www.ttc-steffisburg.ch, heinzmegert@gmx.ch

A TTC Steffisburg, Postfach 188, 3612 Steffisburg

P Megert Heinz, Dorfstrasse 13, 3673 Linden, heinzmegert@bluewin.ch
N:079 311 02 01

T Finger Heinz, Zuberweg 12, 3608 Thun, heinz.finger@gmx.ch
P:033 335 49 34 N:079 422 85 26

L1 Turnhalle Sonnenfeld/Sonnenfeldstrasse 8, 3613 Steffisburg
Mi : 18.00-20.00 / Di,Fr : 18.00-22.00

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

41 TTC Stettlen (BE) www.ttc-stettlen.ch, ttcstettlen@gmx.ch

A Postfach, 3066 Stettlen

P Flückiger Philipp, Lorrainestrasse 66, 3014 Bern, P:031 331 09 66
N:079 795 66 08 B:031 930 66 24

T Steiner Daniel, Wiesenstrasse 18, 3072 Ostermundigen, stone-d@hispeed.ch
P:031 332 27 05 N:078 789 40 29 B:031 378 15 15

L1 Turnhalle Primarschule/Bernstrasse, 3066 Stettlen Sa : 14.00-17.00 /
Mo,Mi : 18.15-22.00 / Do : 20.00-22.00

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

MTTV

42 TTC Studen (BE)		www.ttc-studen.ch.vu, yves.gerster@bluewin.ch
A/P	Gerster Yves, Eschenweg 2c, 2554 Meisberg, yves.gerster@bluewin.ch P:032 377 32 82 N:079 390 19 68	
T	Schweingruber Gerhard, Fabrikstrasse 18, 3292 Buswil B. Büren, g.schweingruber@vtxmail.ch, P:032 351 31 11 N:079 322 13 91	
L1	Schulhaus Längacker, 2557 Studen Sa : 14.00-17.00 / Di : 19.00-22.00 (9 Ti) (3 Mt) /	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	
43 TTC Thörishaus (BE)		www.ttct.ch.vu, fabian2001@gmx.ch
A/P	Schmid Fabian, Mattenhofstrasse 10, 3007 Bern, fabian2001@gmx.ch P:031 741 18 36 N:079 623 77 12	
T	Greter Michel, Stritenstrasse 39, 3176 Neuenegg, migret@bluewin.ch P:031 741 30 59 N:078 609 01 07	
L1	Turnhalle Primarschule Stucki/Talstrasse 51, 3174 Thörishaus Fr : 18.00-22.00 / Mo : 19.00-22.00	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	
44 TTC Thun (BE)		www.ttcthun.ch, info@ttcthun.ch
A/P/T	Matusz Pascal, Pestalozzistrasse 53, 3600 Thun, info@ttcthun.ch P:078 685 25 35	
L1	Untere Turnhalle Oberstufenschule Strättligen/Hallerstrasse 28, 3604 Thun Sa : 14:00-16:00 (nur Wintersemester) (6 Ti) (2 Mt) / Fr : 18.00-21.45 (6 Ti) (2 Mt) / Mi : 18:00-21.45 keine MT (6 Ti) / Di : 19:00-21.45	
B-NL+RV	Joola Super*** orange	
45 TTC Tiefenau (BE)		manuel.kretz@gmail.com
A/P	Baumer Gerhard, Grauholzstrasse 46, 3063 Ittigen P:031 921 27 23	
T	Kretz Manuel, Eigerstrasse 70, 3007 Bern, manuel.kretz@edu.unibe.ch N:076 584 51 53	
L1	Schulhaus Äussere Enge/Studerstrasse 56, 3004 Bern Do : 19.30-22.00	
B-NL+RV	Joola Super*** orange	
46 TTC Utzenstorf (BE)		www.ttc-utzenstorf.ch, markus.berger@fk.be.ch
A	Postfach 247, 3427 Utzenstorf	
P	Berger Markus, Ahornweg 14, 3427 Utzenstorf, markus.berger@fk.be.ch P:032 665 39 85 B:031 634 25 95	
T	Knöfel Thomas, Gerstenweg 14, 3400 Burgdorf, thomas.knoefel@jensen-group.com, P:034 423 38 09 B:034 426 14 14	
L1	Mehrzweckgebäude/Gotthelfstrasse 13, 3427 Utzenstorf Do : 19.30-22.00	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	

MTTV

47 TTC Wichtrach (BE) www.bern-ost.ch/ttcwichtlach, gerber.kirchdorf@bluewin.ch

- A/P Gerber Hansueli, Noflenstrasse, 3116 Kirchdorf,
gerber.kirchdorf@bluewin.ch, P:031 781 28 04
- T Sterchi Matthias, W.-Abegg-Str. 40, 3132 Riggisberg,
matthias.sterchi@bluewin.ch, P:031 809 13 22 B:031 808 81 61
- L1 Turnhalle Sekundarschule/Oberwichtlach, 3114 Oberwichtlach
Di : 19.00-22.00 / Fr : 19.30-22.00
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

48 TTC Wohlensee (BE) www.ttc-wohlensee.ch, pierre-alainpraplan@postfinance.ch

- A/P Roth-Rosser Marion, Stegenweg 5a, 3172 Niederwangen,
rothmarion@bluewin.ch, P:031 982 13 63
- T Praplan Pierre-Alain, Kappelenring 30 C, 3032 Hinterkappelen,
pierre-alain.praplan@postfinance.ch, P:031 901 16 01 N:078 758 89 56
B:058 338 68 28
- L1 Turnhalle Primarschulhaus Kappelenfeld, 3032 Hinterkappelen
Mo,Mi-Do : 18.30-21.30
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

49 TTC Worb (BE) www.ttcworb.ch, ttcworb@gmx.ch

- A/T Aeschbacher Robert, Eichenweg 8, 3076 Worb, ttcworb@gmx.ch
P:031 839 03 73 B:031 634 23 32
- P Götz Karin, Bodenacher 19a, 3047 Bremgarten, karin.goetz@gmx.ch
P:033 533 28 27 N:079 558 40 15
- L1 Turnhalle Primar- und Sekundarschulhaus/Rosenweg 9, 3075 Rüfenacht BE
Fr : 18.00-21.30 / Mi : 19.30-21.30
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

50 TTC Wynigen (BE) www.ttc-wynigen.ch.vu, glacema@glacestand.ch

- A/P Hulliger Christian, Kappelen, 3472 Wynigen, glacema@glacestand.ch
P:034 415 18 66
- T Steiger Verena, Riedern 93b, 3472 Wynigen, steiger59@bluewin.ch
P:034 415 16 02
- L1 Turnhalle Kappelenstrasse 23, 3472 Wynigen Mo : 18.30-21.45 /
Do : 19.30-21.45
- B-NL+RV Schildkröt*** orange

51 TTC Zweisimmen-Gstaad (BE) kochsiek@bluewin.ch

- A/P Kochsiek Jens, Lenkstrasse 8, 3770 Zweisimmen, kochsiek@bluewin.ch
P:033 535 35 24 N:077 403 98 27 B:033 722 35 45
- T Puric Albert, Saanenstrasse 22, 3770 Zweisimmen,
P:033 722 24 55 N:079 688 20 32
- L1 Turnhalle Sekundarschulhaus Gwatt, 3770 Zweisimmen Mo,Fr : 18.30-22.00
- B-NL+RV Stiga*** Competition orange

Nordwestschweizerischer Tischtennisverband

Präsident	Wolfgang Müller
Internet	www.nwttv.ch
Adresse	NWTTV Postfach 606 3000 Bern 22 Tel. 031 359 73 98 Fax 031 359 73 91 nwttv@swisstabledennis.ch

Ehrenpräsidenten

† Urech Heinz	Lüthi Markus
Vonaesch Jürg	

Ehrenmitglieder

† Imhoff Karl	† Menzi Hugo
† Rechsteiner Werner	† Wirz Heinz
Beuclair Roland	Bissegger Martin
Dünki Gerold	Fellmann Max
Fiedler Louis	Földy Laszlo
Földy Theresia	Grass Rolf Sen.
Grüniger Andreas	Gugelmann Susanne
Haltmeier Willi	Hermann Kurt
Herrmann Christian	Knoblauch Beat
Leikauf Peter	Lenzian Gerhard
Leupi Daniel	Purtschert Hans-Peter
Salathe Peter	Sutter Kurt
Zarantonello Michael	Zwissig Adalbert

NWTTV

Vorstand

Präsident	Müller Wolfgang, Rebbergstrasse 33, 5430 Wettingen, wolfgangm@nwttv.ch, P 056 288 28 55
Chefin Finanzen	Keller Béatrice, Schlifweg 32, 4106 Therwil , b.keller@intergga.ch, P:061 721 32 18 N:076 425 72 02
Kaderchef	Rebmann Karl, Vogelmattstr. 9, 4133 Pratteln, phylloxera@bluewin.ch P 061 821 37 90, M 079 458 85 54
Administratorin	Keller Béatrice, Schlifweg 32, 4106 Therwil, b.keller@intergga.ch, P 061 721 32 18, M 076 425 72 02
Nachwuchschefin	Keller Stefanie, Im Gwidem 1e, 4147 Aesch BL , stefanie.keller@hotmail.com, P:061 331 10 00

Verschiedene

Homepage	Müller Daniel, Teichweg 17, 4142 Münchenstein, daniel85@gmx.ch, P 061 411 10 72
OSR-/SR-Verantwortlicher	Stettler Peter, Hirzbrunnentallee 57, 4058 Basel, peter.stettler@ch.sauter-bc.com P 061 681 17 72, B 061 695 52 45, F 061 695 52 48

Rechnungsrevisoren

1. Revisor	Börlin Thomas, Rainweg 17, 4450 Sissach, thomas.boerlin@bluewin.ch, P061 971 71 77, B061 925 92 44
2. Revisor	Steinhöfel Helmut, Bergstrasse 1, 5070 Frick, hsteinhoefel@hispeed.ch, P 062 871 64 50, F 062 871 64 51
1. Ersatz	Straub Jean-Claude, Auf der Wacht 29, 4104 Oberwil, jean-claude.straub@baloise.ch, P 061 401 55 26, B 061 285 77 98, M 076 586 55 26
2. Ersatz	Nicolini Patrizia, Höfenstrasse 42, 6312 Steinhausen , pn@livenet.ch N:078 770 42 66 B 061 285 77 98, M 076 586 55 26

Kantonsverantwortliche School Trophy

School Trophy AG	Wöhrlé Silvan, Sonnenhofstrasse 2b, 5621 Zufikon, silvan.w@bluewin.ch, M 079 717 24 05
School Trophy BL	Gonzalez Javier, Ruchholzstrasse 9, 4103 Bottmingen, j_gonzalez_80@hotmail.com, P 061 421 09 75
School Trophy BS	Keller Béatrice, Schliefweg 32, 4106 Therwil, b.keller@intergga.ch, P 061 721 32 18, M 076 425 72 02
School Trophy SO	Schwarz Ruedi, Ifenthalerstrasse 73, 4633 Ifenthal, ruedi.schwarz@sertec.ch P 062 293 60 55, B 062 293 13 60, M 079 647 85 84 F 086 079 647 85 84

Kantonspräsidenten

Aargau	Schwere Franz-Beat, Dianastrasse 11b, 5430 Wettingen, franz-beat.schwere@credit-suisse.com P 056 427 30 16
Basel-Landschaft	Buess Rudolf, Gehrenackerstrasse 16, 4133 Pratteln, ruedybuess@datacomm.ch, P 061 821 36 16
Basel-Stadt	Künzle Charles, Auf der Mauer 13, 4438 Langenbruck, P 062 390 10 10
Solothurn	Gubler Josef, Alte Oberdorfstrasse 148, 4652 Winznau, P 062 285 51 49

NWTTV

1 TTC Aarau (AG) www.ttcaarau.ch, bs.buchs@hispeed.ch

A/T Schneider Beat, Rankacherstrasse 3, 5033 Buchs, bs.buchs@hispeed.ch
P:062 824 88 12

P Treier Patrick, Nüberichstrasse 5, 5024 Küttigen, treier1@bluewin.ch
P:062 827 34 87 B:062 835 73 75

L1 Gönhardtturnhalle/Weltstrasse 20, 5000 Aarau
Mi,Fr : 19.45-22.00 (6 Ti) (2 Mt)

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

2 TTC Aesch (BL) www.ttcaesch.ch, renefasolin@bluewin.ch

A/T Fasolin René, St.Johanns-Vorstadt 5, 4056 Basel, renefasolin@bluewin.ch
P:061 261 28 62 N:079 457 35 46

P Vakant

L1 Schützenmattschulhaus/Dornacherstrasse, 4147 Aesch
Mo,Do-Fr : 19.00-22.00 (6 Ti) (1 Mt)

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

3 TTC Alstom Baden (AG) www.ttc-baden.ch, reifisch@sunrise.ch

A/P Fischer Reinhard, Gartenstrasse 7, 8810 Horgen, reifisch@sunrise.ch
P:044 725 88 30 N:076 335 88 30 B:056 205 51 48

T Lissovski Vitali, Hofackerstrasse 10c, 5300 Turgi, lissovski@mail.ru
P:056 534 99 84 B:056 466 69 43

L1 Berufsschule BBB/Wiesenstrasse 32, 5400 Baden
Di,Fr : 19.00-22.00 (10 Ti) (2 Mt)

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan weiss

4 TTC Augst (BL) winters@datacomm.ch

A/T Winters Guido, Blauenstrasse 5, 4103 Bottmingen, winters@datacomm.ch
P:061 421 44 35

P Trüssel Roland, Kanalweg 10, 4302 Augst BL, roland.truessel@augst.bl.ch
P:061 811 58 40

L1 Turnhallenkeller Augst/Schulstrasse 1, 4302 Augst
Mo-Fr : 19.00-22.00 (4 Ti) (2 Mt)

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

NWTTV

5 TTC Basel (BS) www.ttcbasel.ch, info@ttcbasel.ch

A/P Zemp Florian, Birsstegweg 2, 4127 Birsfelden, f.zemp@gmx.net
P:079 486 34 54

T Fleury Benjamin, Greifengasse 38, 4058 Basel, b.fleury@gmx.ch
P:061 681 75 17 B:078 762 25 15

L1 Vogelsangschulhaus/Schwarzwaldallee 107, 4058 Basel,
Tel. 061 691 22 12 Mo-Fr : 18.00-21.45 (8 Ti) (1 Mt)

B-NL+RV Stiga*** Optimum orange

6 TTC Bebbi (BS) www.homepage.hispeed.ch/markus.graber/, bruno.doyon@migrosbasel.ch

A/P/T Doyon Bruno, Frobenstr. 27, 4053 Basel, bruno.doyon@migrosbasel.ch
P:061 271 98 59 B:061485 50 80

L1 Wasgenringschulhaus/Blotzheimerstrasse 82, 4055 Basel
Mo,Do : 19.00-22.00 (3 Ti) (1 Mt)

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

7 TTC Binningen (BL) www.ttcbinningen.ch, info@ttcbinningen.ch

A Postfach 944, 4102 Binningen 2

P Straub Jean-Claude, Auf der Wacht 29, 4104 Oberwil,
jean-claude.straub@baloise.ch, P:061 401 55 26 N:076 586 55 26 B:061 285 77 98

T Bärtschi Ruedi, Holeeholzweg 3, 4102 Binningen, ruedi.baertschi@jsd.bs.ch
P:061 422 12 26 B:061 316 72 31

L1 Turnhalle Neusatzschule/Rottmannsbodenstr./Neusatzweg, 4102
Binningen Do : 19.00-22.00 (6 Ti) (1 Mt) / Fr : 20.00-22.00 (6 Ti)

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

8 TTC Breitenbach (SO) www.ttcbreitenbach.ch, christof.schnell@bluewin.ch

A/P Schnell Christof, Im Gründli 12, 4244 Röschenz
P:061 761 85 01

T Boillat Thomas, Eichhölzlistr. 5, 4222 Zwingen
P:079 547 87 57

L1 Mehrzweckhalle Grien/Laufenstr./Grienackerweg 12, 4226 Breitenbach
Mo,Mi : 19.30-21.45 (10 Ti) (2 Mt)

B-NL+RV Donic*** Made in China orange

NWTTV

9 TTC Bremgarten (AG) www.ttcbremgarten.com, markuskorner@bluewin.ch

A/P Korner Markus, Haldenstr. 7, 5621 Zufikon, markuskorner@bluewin.ch
P:056 631 14 68 N:079 462 15 04

T Dietschi Rolf, Tierparkweg 5, 5622 Waltenschwil,
rolf.dietschi@bluewin.ch, P:056 622 97 85 N:076 355 67 50

L1 Turnhalle Isenlauf/Badstrasse, 5620 Bremgarten
Sa : 14.00-17.00 (12 Ti) (4 Mt) / / Fr : 20.00-22.00 (6 Ti) (2 Mt)

L2 Reussbrückesaal/Wohlerstrasse 1 (Casinoplatz), 5620 Bremgarten
Sa : 13.30-18.00 (6 Ti) (2 Mt)

L3 Turnhalle Kinderheim St. Benedikt/Klosterweg 3, 5626 Hermetschwil
Fr : 20.00-22.00 (3 Ti) (1 Mt)

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

10 TTC Bruderholz (BS) christian.selz@bs.ch

A/T Selz Christian, Münchensteinerweg 64, 4153 Reinach,
christian.selz@bs.ch, P:061 274 05 13 N:076 569 05 13 B:061 206 62 06

P Eichner Beat, Alemannengasse 68, 4058 Basel
P:061 691 96 72

L1 c/o TTC Swissport Basel/Altes Flughofareal, 4030 Basel-Flughafen
Do : 20.00-22.00 (4 Ti) (1 Mt)

B-NL+RV Donic*** Made in China orange

11 TTC Brugg (AG) www.ttcbrugg.ch, walter.regli@hispeed.ch

P Griesser Andreas, Soleweg 4, 4313 Möhlin
andreas.griesser@gmx.ch, B: 079 503 74 34

T Regli Walter, Widegass 14, 5413 Birmenstorf AG, walter.regli@hispeed.ch
P:056 223 31 56 N:079 234 34 82 B:058 472 38 99

L1 Turnhalle Au/Lauffohr/Sommerhaldenstrasse 29, 5200 Brugg/Lauffohr
Mo-Di,Do : 20.00-22.00 (6 Ti) (2 Mt)

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

12 TTC Bubendorf (BL) home.tiscali.ch/ttcubendorf, rolf.zimmerli@bluewin.ch

A/P/T Zimmerli Rolf, Feldstr. 6, 4416 Bubendorf, rolf.zimmerli@bluewin.ch
P:061 931 42 57 N:079 500 87 53

L1 Turnhalle Bubendorf/Hintergasse, 4416 Bubendorf
Mo-Do : 18.30-22.00 (3 Ti) (1 Mt)

B-NL+RV Stiga*** Optimum orange

NWTTV

13 TTC BW Rapperswil (AG) www.bwrapperswil.ch, ttcrapperswil@gmail.com

- A Postfach 16, 5102 Rapperswil
P Reich Axel, Fliederweg 9, 5102 Rapperswil, axel.reich@bluewin.ch
P:062 897 20 84
- T Aumiller Markus, Rain 22, 5502 Hunzenschwil, markus.aumiller@agro.ch
P:062 897 00 06
- L1 Jurahalle, 5102 Rapperswil Mo,Do : 20.00-22.00 (6 Ti) (2 Mt) /
Mi : 20.00-22.00 (keine Meisterschaftsspiele) (6 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

14 TTC Copains Birsfelden (BL) www.ttc-copains-birsfelden.ch, phaesler@crowrelo.ch

- A/P Häsler Patrick, Burggasse 26, 4132 Muttenz, phaesler@crowrelo.com
P:061 535 46 64 B:061 324 30 04
- T Jovanov Nenad, Fröschenweg 2, 4127 Birsfelden, nenad.jovanov@sunrise.ch
N:079 393 92 94
- L1 Schulhaus Scheuerrain/Florastrasse/Wartenbergstrasse, 4127 Birsfelden
Di,Do : 19.30-22.00 (5 Ti) (1 Mt)
- L2 Schulhaus Sternenfeld/Velokeller/Sonnenbergstrasse 19, 4127 Birsfelden
Mo-Fr : 19.00-22.00 (2 Ti) (1 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

15 TTC Diepflingen (BL) R-K.Aenishaenslin@bluewin.ch

- A/P Aenishänslin René, Moosweg 4, 4442 Diepflingen,
R-K.Aenishaenslin@bluewin.ch, P:061 971 54 82
- T Moser Helmut, Turnhallenstrasse 5, 4460 Gelterkinden
P:061 981 18 67
- L1 Turnhalle Sommerauweg, 4442 Diepflingen
Di : 19.00-21.00 (5 Ti) (1 Mt) / Do : 19.00-21.30 (5 Ti) (1 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

16 TTC Döttingen (AG) home.tiscalinet.ch/ttcdottingen, t.riechsteiner@hispeed.ch

- A/T Riechsteiner Thomas, Bifangstr. 11, 5430 Wettingen,
t.riechsteiner@hispeed.ch, P:056 427 24 01 B:056 200 62 47
- P Portmann Werner, Feldstrasse 14, 5314 Kleindöttingen,
werner.portmann@psi.ch, P:056 245 57 19 B:056 310 40 61
- L1 Alte Turnhalle Bogen/Im Bogen, 5312 Döttingen, Untergeschoss
Di,Do-Fr : 20.15-22.00 (6 Ti) (1 Mt)
- B-NL+RV Stiga*** Optimum orange

NWTTV

17 TTC Entfelden (AG) www.ttc-entfelden.ch.vu, andreas.vonarb@hispeed.ch

- A/P Von Arb Andreas, Roggenhausenstr. 42, 5035 Unterefelden,
andreas.vonarb@bluewin.ch, P:062 723 57 50 B:062 767 38 55
- T Gehrig Marco, Küfergasse 5, 5742 Kölliken, marco.gehrig@hispeed.ch
P:062 535 68 04 N:078 625 40 65 B:056 418 12 12
- L1 Turnhalle Erlenweg. UG/Erlenweg, 5036 Oberentfelden
Mo: 20.10-22.00 (8 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

18 TTC Fortuna Hausen (AG) www.ttchausen.ch, snedkerud@bluewin.ch

- A/P Snedkerud Tom, Kürzihof 5, 8967 Widen, snedkerud@bluewin.ch
P:056 631 41 10 N:079 464 35 74
- T Brunner Bernhard, Zelgliweg 17, 5107 Schinznach-Dorf,
bernhard.brunner@yetnet.ch, P:056 443 03 10 N:079 666 15 48
- L1 Alte Turnhalle/Lindhofstrasse, 5212 Hausen AG
Di,Fr : 19.00-22.00 (4 Ti) (1 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

19 TTC Frenkendorf/Füllinsd. (BL) dieter.buerge@bluewin.ch

- A/P/T Bürge Dieter, Bodenackerstrasse 11E, 4334 Sisseln AG,
dieterbuerge@bluewin.ch, P:062 873 15 55 N:079 746 08 85
- L1 Turnhalle Neufeld/Halde/Schulstrasse, 4402 Frenkendorf, unten
Sa: 13.30-16.00 (6 Ti) (2Mt) / Mo: 19.00-22.00 (6 Ti) (2Mt) / Mi: 19.30-22.00 (6 Ti) (2Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

20 TTC Frick (AG) www.ttcfrick.ch.vu, bernd.wenger@gmx.ch

- A/P Wenger Bernd, Oberdorfstrasse 3, 5028 Ueken, bernd.wenger@gmx.ch
P:062 871 65 58
- T Schmid Tobias, Im Winkel 1, 4565 Rechterswil, tobi.schmid@bluewin.ch
P:032 675 01 23 N:079 762 74 78
- L1 Bezirksschulturnhalle/Schulstrasse, 5070 Frick
Fr : 18.30-22.00 (6 Ti) (1 Mt) / Mo : 19.30-22.00 (6 Ti) (1 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

21 TTC Gelterkinder (BL) www.ttcgelterkinder.ch, praesi@ttcgelterkinder.ch

- A/P Senn Simon, Burgmattstrasse 25, 4437 Waldenburg,
praesi@ttcgelterkinder.ch, P:061 961 09 12 N:079 334 98 29 B:061 606 20 50
- T Hasler Roman, Weihermattweg 3, 4460 Gelterkinder,
spilleiter@ttcgelterkinder.ch, P:061 981 64 92 N:079 796 18 29
- L1 Mehrzweckhalle/Turnhallenstrasse, 4460 Gelterkinder
Mo,Mi : 20.00-22.00 (8 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

NWTTV

22 TTC KV Liestal (BL) www.ttckvliestal.ch, thomas.boerlin@bluewin.ch

- A Postfach 64, 4410 Liestal
P Börlin Thomas, Rainweg 17, 4450 Sissach, thomas.boerlin@bluewin.ch
P:061 971 71 77 B:061 925 92 44
T Koch Martin, Bergweg 6, 4450 Sissach, martinp.koch@bluewin.ch
P:061 971 67 06 B:058 285 83 05
L1 KV-Saal/Büchelistrasse, 4410 Liestal, Tel. 061 921 60 98
Di : 19.00-22.00 (9 Ti) (1 Mt) / Do : 19.00-22.00 (9 Ti)
L2 Turnhalle Heilpädagogische Schule/Standweg 9, 4410 Liestal Mo (4 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

23 TTC Lenzburg (AG) www.ttclenzburg.ch, info@ttclenzburg.ch

- A/T Geissberger Corinne, Rankacherstrasse 48, 5033 Buchs,
geissbergerc@hotmail.com, P:062 823 16 33 N:079 745 42 06
P Frecker Mark, Bruneggerstrasse 8, 5103 Möriken, mfrecker@pop.agri.ch
P:062 897 33 78 N:076 566 11 65
L1 Dreifachturnhalle Angelrain, 5600 Lenzburg Fr : 18.00-22.00 (6 Ti) /
Mo : 18.30-22.00 (6 Ti) (1 Mt) / Do : 20.00-22.00 (6 Ti) (3 Mt)
L2 Schulanlage Lenzhard/Turnhalle 3/Hallwilstrasse 11-19, 5600 Lenzburg
Sa : 13.00-18.00 (6 Ti) (2 Mt) /
L3 Halle 4/Oberdorfstrasse, 5703 Seon Di : 19.45-22.00 (6 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

24 TTC Liebrüti (AG) dieter.widor@bluewin.ch

- A/P/T Widor Dieter, Benkenstr. 13, 4107 Ettingen, dieter.widor@bluewin.ch
P:061 721 22 06 N:079 426 11 28 F:061 721 22 06
L1 Schulturnhalle Liebrüti/Schwarzackerstr., 4303 Kaiseraugst,
Tel. 061 816 90 72 Mi : 19.00-22.00 (7 Ti) (2 Mt)
L2 Sporthalle Roche/Friedhofstrasse 30, 4127 Birsfelden
B-NL+RV JOOLA*** ITTF 40 orange

25 TTC Mellingen (AG) tcm.ch.to, joannis.papaconstantinou@bluewin.ch

- A/P Ueltschi Stefan, Haldenmattstr. 11, 5507 Mellingen, stefan@ueltschis.ch
P:056 49103 37 N:079 704 55 58
T Papaconstantinou Joannis, Trottackerstr. 29, 5507 Mellingen,
joannis.papaconstantinou@bluewin.ch, N:076 391 41 85
L1 Turnhalle Bahnhofstrasse/Bahnhofstrasse 18, 5507 Mellingen
Sa : 13.30-17.00 (6 Ti) (1 Mt) / Do : 19.30-21.45 (6 Ti) (1 Mt) /
So : 9.00-17.00 (6 Ti) (1 Mt)
B-NL+RV Stiga*** Optimum orange

NWTTV

26 TTC Menziken (AG) gdaetwyler@bluewin.ch, www.ttcmenziken.ch

- A Dätwyler Gerhard, Postfach 321, 5737 Menziken, gdaetwyler@bluewin.ch
P:062 771 84 06 N:079 279 26 52 B:062 765 50 60
- P Steiner Michael, Feldstrasse 20, 5737 Menziken,
mikesteiner@rocketmail.com, N:079 848 83 61
- T Tanner Peter, Lenzstr. 28, 5734 Reinach, tanner-peter@bluewin.ch
P:062 772 04 56 N:079 351 18 38
- L1 Menzo-Turnhalle/Turnplatzstrasse, 5737 Menziken, Tel. 062 771 76 29
Sa : 15.30-18.00 (8 Ti) (1 Mt) / Mi : 19.30-22.00 (8 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

27 TTC Möhlin (AG) www.ttcmoehlin.ch, rolf.banz@gruner.ch

- A Banz Rolf, Salinenstrasse 3 b, 4313 Möhlin, rolf.banz@gruner.ch
P:061 851 55 06 B:061 317 62 36
- P Rotzler Urs, Matte 22, 4312 Magden, 4rotzis@bluewin.ch
N:079 593 61 60
- T Banz Rolf, Salinenstrasse 3 b, 4313 Möhlin, rolf.banz@gruner.ch
P:061 851 55 06 B:061 317 62 36
- L1 Turnhalle Fuchsrain/Schulhausweg, 4313 Möhlin, Tel. 061 851 01 98
Mo,Fr : 19.30-22.00 (6 Ti) (3 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

28 TTC Münchenstein-City (BL) www.ttcmuenzenstein-city.ch, info-ttmc@bluewin.ch

- A Marti Robert, Postfach, 4001 Basel, robi_stamm@hotmail.com
N:076 327 71 34 B:061 271 10 30
- P Marti Robert, Postfach, 4001 Basel, robi_stamm@hotmail.com
N:076 327 71 34 B:061 271 10 30
- T Thüning Jacqueline, Tramstr. 5, 4142 Münchenstein, jacky1264@bluewin.ch
P:061 411 13 06 N:078 741 52 21
- L1 Löffelmattschulhaus/Gruthweg 8, 4142 Münchenstein
Di-Fr : 19.00-22.00 (6 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

29 TTC Muri (AG) www.ttcmuri.ch, info@ttcmuri.ch

- A/P Fricker Markus, Rietenbergstrasse 5, 5607 Hägglingen, praesi@ttcmuri.ch
P:056 534 74 16 N:076 210 81 90
- T Leupi Daniel, Kessimoosstr. 3, 5612 Villmergen, spielleiter@ttcmuri.ch
P:056 622 23 22 N:079 484 88 00
- L1 Turnhalle Badweiher/Badweiherstrasse, 5630 Muri AG
Di : 17.30-22.00 (7 Ti) (2 Mt) / Do : 19.00-22.00 (7 Ti) (2 Mt)
- L2 Turnhalle Boswil/Zentralstrasse 8, 5623 Boswil Mo : 20.00- 22.00 (7 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Giant Dragon*** orange

NWTTV

30 TTC Niedergösgen (SO) andreas.t99@bluewin.ch

- A Postfach, 5013 Niedergösgen
P/T Tarnuzzer Andreas, Hauptstrasse 60, 4655 Stüsslingen,
andreas.t99@bluewin.ch, P:062 296 46 49 N:079 701 35 03
L1 Mehrzweckhalle MZH/Stockackerstrasse 17, 5013 Niedergösgen,
Tel. 062 849 43 98 Mi,Fr : 18.30-22.00 (8 Ti) (1Mt)
B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

31 TTC Oberrohrdorf (AG) www.ttc-oberrohrdorf.ch, magu@martin-guenthardt.ch

- A/T Günthardt Martin, Sonnmattstrasse 26, 5400 Baden,
magu@martin-guenthardt.ch, P:056 222 44 56
P Rolli Marcel, Mattenweg 11, 5703 Seon, mrolli2@csc.com, P:062 842 83 50
L1 Hinterbächliturnhalle/Hinterbächlistrasse, 5452 Oberrohrdorf
Mo : 19.00-22.00 (8 Ti) / / Mi : 19.30-22.00 (8 Ti) (3)
B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

32 TTC Oberwil (BL) www.ttc-oberwil.ch, andreas.grueninger@bkb.ch

- A/P Grüninger Andreas, Buchenstr. 5, 4104 Oberwil, andy54@sunrise.ch
P:061 401 22 32 B:061 266 31 05
T Heiniger Andreas, Birsigstrasse 20, 4104 Oberwil BL,
andreas.heiniger@sarasin.ch, P:076 490 49 55 B:061 277 77 35
L1 Wehrlin-Turnhalle UG/Schulstrasse, 4104 Oberwil, Tel. 061 401 26 98
Mo,Fr : 19.30-22.00 (6 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

33 TTC Olten (SO) www.ttc-olten.ch, rjaeger@gmx.ch

- A/T Jäger Regula, Im Kleinholz 27, 4600 Olten, rjaeger@gmx.ch
P:062 212 11 25 N:079 472 37 55
P Amsler Toni, Rebhalde 6, 4614 Hägendorf, toni.amsler@bluewin.ch
P:062 216 64 44 N:079 630 85 77
L1 Säli-Schulhaus Olten/Engelbergstrasse, 4600 Olten Mo,Fr : 18.30-22.00 (8 Ti) (1 Mt)
L2 Alte Turnhalle Kleinfeldschulhaus, 4653 Obergösgen Mi : 19.45-22.00 (6 Ti) (1 Mt)
B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

34 TTC Pratteln (BL) www.ttcpratteln.ch, ruedybuess@teleport.ch

- A Postfach 1157, 4133 Pratteln
P Buess Rudolf, Gehrenackerstrasse 16, 4133 Pratteln,
ruedybuess@teleport.ch, P:061 821 36 16
T Bazzo Moreno, St. Albanstr. 4, 4133 Pratteln, moreno.bazzo@teleport.ch
P:061 821 12 06 B:061 715 63 94
L1 Erlimattschulhaus II/Erliweg 16, 4133 Pratteln Fr : 19.00-22.00 (6 Ti)
(1 Mt) / Mi : 19.00-22.00 (6 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

NWTTV

35 TTC Rapid-Merkur www.ttcrapidmerkur.bplaced.net, andre.lantos@dsm.com

A/T Lantos André, Hummelweg 9, 4104 Oberwil, andre.lantos@dsm.com
P:061 401 24 72 B:062 866 25 32

P Marti Urs, Lerchenstrasse 119, 4059 Basel, urs.marti@hin.ch
P:061 361 23 27 B:061 301 55 55

L1 Schulhaus Hirzbrunnen/Zu den drei Linden 70, 4058 Basel /
Mo,Do : 18.15-21.45 (5 Ti) (2 Mt)

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

36 TTC Rheinfelden (AG) j.r.wolff@gmx.ch, ttcr@chez.com

A/P Wolff Jürgen, Postfach 1410, 4123 Allschwil, j.r.wolff@gmx.ch
P:076 387 70 46

T Zimmermann Rainer, Mohrhaldenstrasse 97, 4125 Riehen,
rainer.zimmermann@hispeed.ch, P:061 641 01 46 N:078 880 01 46

L1 UG Augartenturnhalle/Augarten, 4310 Rheinfelden Mo-Fr : 19.30-22.00 (7 Ti) (1 Mt)

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

37 TTC Rio-Star MuttENZ (BL) www.rio-star.ch, robert.danhieux@bluewin.ch

A/P Danhieux Robert, Wasserhaus 10, 4142 Münchenstein,
robert.danhieux@bluewin.ch, P:061 411 33 73

T Rebmann Karl, Vogelmattstr. 9, 4133 Pratteln, phylloxera@bluewin.ch
P:061 821 37 90 N:079 458 85 54

L1 Turnhallen Kriegacker/Gründenstrasse 32, 4132 MuttENZ, Tel. 061 467 93 23
Mo-Di,Do : 18.00-22.00 (6 Ti) (1 Mt) / Fr : 18.00-22.00 (12 Ti) (1 Mt)

L2 ZS-Keller/Heissglandstrasse 22, 4132 MuttENZ

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

38 TTC Schöftland (AG) www.ttcschoeftland.ch, info@ttcschoeftland.ch

A Postfach 206, 5040 Schöftland

P Bissegger Martin, Weissensteinstrasse 1, 4800 Zofingen,
martin.bissegger@bluewin.ch, P:062 752 80 65 B:062 751 35 35

T Lanz Daniel, Dorfstrasse 32, 5040 Schöftland, daniellanz1972@bluewin.ch
P:062 721 04 50 N:079 253 42 35

L1 Sporthalle Birkenweg, 5040 Schöftland, Tel. 062 721 31 69
Mo,Fr : 19.00-22.00 (8 Ti) (2 Mt)

L2 Alte Turnhalle, Birkenweg, 5040 Schöftland

B-NL+RV Tibhar 40 *** extra hart/extra dure orange

39 TTC Sisseln (AG) www.ttcsisseln.ch, r.duempelmann@gmail.com

A Postfach 48, 4334 Sisseln
 P Dümpelmann Ralf, Bahnhofstr. 35, 4334 Sisseln, r.duempelmann@gmail.com
 P:062 873 13 11 N:079 312 93 27
 T Steinhöfel Helmut, Bergstr. 1, 5070 Frick, hsteinhoefel@hispeed.ch
 P:062 871 64 50
 L1 Turnhalle Sisseln/Schulstrasse, 4334 Sisseln Fr : 19.00-22.30 (6 Ti) (1 Mt)
 B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

40 TTC Smily Future (SO) www.ttcsmilys.ch, smily@yetnet.ch

A/P/T Schacher Claudio, Mettlenstr. 20, 4657 Dulliken, smily@yetnet.ch
 P:062 295 55 62 N:079 330 22 77 B:062 295 55 63 F:062 295 64 32
 L1 Neumatt-Turnhalle 3 (Apr.-Okt.)/Neumattschulhaus, 4657 Dulliken,
 079 330 22 77 / Mo,Do : 18.30-22.00 (7 Ti) (1
 L2 Neumatt-Turnhalle 3 (Nov.-Mrz)/Neumattschulhaus, 4657 Dulliken,
 079 330 22 77 Sa : 10.30-16.00 (7 Ti) (1 Mt) / Do : 18.30-22.00 (7 Ti) (1 Mt)
 B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

41 TTC Spreitenbach (AG) www.ttc-spreitenbach.ch, willi.haeusler@solnet.ch

A/T Häusler Willi, Rotzenbühlstrasse 35, 8957 Spreitenbach,
willi.haeusler@solnet.ch, P:056 402 00 41 N:079 408 07 67 B:056 200 39 01
 P Voser Marcel, Poststrasse 107, 8957 Spreitenbach, mese_voser@hotmail.com
 P:056 401 41 15 N:079 773 45 87
 L1 Turnhalle Hasel/Poststrasse, 8957 Spreitenbach Mo,Mi,Fr : 19.00-22.00 (7 Ti) (1 Mt)
 B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

42 TTC Victoria Bottmingen (BL) ttcvictoria@gmx.ch

A/P/T Degen Stefan, Langegasse 23, 4104 Oberwil, P:061 401 03 06 B:061 401 40 55
 L1 Turnhalle Hämisgarten UG/Schulstr. 3, 4103 Bottmingen
 Mo : 19.30-22.00 (5 Ti) (1 Mt)
 B-NL+RV Schildkröt*** orange

43 TTC Waldenburg (BL) www.ttcwaldenburg.ch, ziehea@bluewin.ch

A/P/T Ziehe Alex, Dorfmatthstrasse 10, 4436 Oberdorf, ziehea@hotmail.com
 P:061 961 16 42 N:079 331 39 23
 L1 Turnhalle UG/Hauptstrasse, 4437 Waldenburg Mo,Do : 19.00-22.00 (6 Ti) (1 Mt)
 B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

44 TTC Wettingen (AG) www.ttc-wettingen.ch, ttc-wettingen@gmx.ch

- A/T Nuss Alexander, Waldeggweg 2, 5415 Nussbaumenb. Baden,
ttc-wettingen@gmx.ch, N:079 557 26 46
- P Schwere Franz-Beat, Dianastr. 11b, 5430 Wettingen,
franz-beat.schwere@credit-suisse.com, P:056 427 30 16
- L1 Bifangturnhalle/Schulstrasse, 5430 Wettingen, Tel. 056 426 34 80
Di,Do-Fr : 19.00-21.45 (6 Ti) (2 Mt)
- B-NL Nittaku*** Premium Made in Japan orange
- B-RV Nittaku*** Premium Made in Japan weiss

45 TTC Wettstein Basel (BS) www.ttcwettstein.ch, p.theobald@bluewin.ch

- A/T Theobald Peter, Schafmattweg 81, 4102 Binningen, p.theobald@bluewin.ch
P:061 421 56 34 B:061 691 09 33
- P Grass Rolf Jun., Passage 2, 4104 Oberwil, rolf.grass@amgen.com
N:079 674 29 69
- L1 Gymnastikhalle Schulhaus Hirzbrunnen/Zu den Drei Linden 70,
4058 Basel / Di-Mi,Fr : 18.15-21.45 (5 Ti) (2 Mt)
- L2 Sporthalle St. Jakob, 4055 Basel, Tel. 061 312 88 96 Fr : 19.30-22.00 (8 Ti) (2 Mt)
- L3 Rhyparkturnhalle/Mühlhauserstrasse 17, 4056 Basel,
Tel. 061 321 54 68 Do : 18.00-22.00 (10 Ti) (1 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

46 TTC Winznau (SO) ruedi.schwarz@sertec.ch, www.ttcwinznau.ch

- A Postfach 159, 4652 Winznau
- P Schwarz Ruedi, Ifenthalerstrasse 73, 4633 Ifenthal, ruedi.schwarz@sertec.ch
P:062 293 60 55 N:079 647 85 84 B:062 293 13 60 F:086 079 647 85 84
- T Kälin Margrit, Weingartenstrasse 4, 4600 Olten
P:062 212 47 87 B:062 296 17 20
- L1 Mehrzweckhalle/Bühlstrasse, 4652 Winznau Mo,Fr : 18.00-22.00 (5 Ti) (1 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

47 TTC Wohlen (AG)		www.ttcwohlen.ch , dhoeller@hfarchitekten.ch
A/T	Höller Dieter, Grubenweg 24, 5614 Sarmenstorf, dhoeller@hfarchitekten.ch P:056 667 07 54 B:056 676 62 69 F:056 676 62 65	
P	Stutz Beat, Anglikerstr. 96, 5612 Villmergen, Beat.Stutz@koch.ag.ch P:056 622 97 79 B:056 618 45 45 F:056 618 45 46	
L1	Haldenschulhaus/Bremgartenstrasse, 5610 Wohlen Mi,Fr : 19.45-22.00 (8 Ti) (2 Mt)	
B-NL+RV	JOOLA*** ITTF 40 weiss	
48 TTC Zofingen (AG)		www.tischtennisclubzofingen.ch , daniel.roelli@gia.ch
A	Rölli Daniel, Kirchmoosstrasse 1B, 4800 Zofingen, daniel.roelli@gia.ch P:062 752 20 38 N:079 292 06 45 B:062 789 72 74	
P	Pulfer Jean-Pierre, Bergackerweg 14 C, 4802 Strengelbach, pulferjp@gmx.net P:062 752 21 57 B:062 745 42 52	
T	Rölli Daniel, Kirchmoosstrasse 1B, 4800 Zofingen, daniel.roelli@gia.ch P:062 752 20 38 N:079 292 06 45 B:062 789 72 74	
L1	Turnhalle Bildungszentrum/Strengelbacherstrasse, 4800 Zofingen Fr : 19.30-22.00 (6 Ti) (2 Mt)	
L2	Turnhalle Arbeitszentrum für Behinderte (AZB)/Sägestrasse 19, 4802 Strengelbach Do : 19.30-22.00 (3 Ti) (1 Mt)	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	

**Wir wünschen Ihnen eine
erfolgreiche Saison**

**Nous vous souhaitons une
saison pleine de succès!**



swisstabletennis

Ostschweizer Tischtennisverband

Vize-Präsident Hans Lindegger

OTTV
Postfach 606
3000 Bern 22
Tel. 031 359 73 99
F 031 359 73 91

ottv@swisstabletennis.ch

Ehrenpräsidenten

† Knobel Fritz

Berbier Albert

Ehrenmitglieder

† Schäfer Ulrich

† Scheuber Josef

† Vautier André

† Wüst Ernst

Benusiglio Jack

Bongard Luc

Diethelm Claude

Rieder Bernhard

Ruckstuhl Marcel

Weber Charles

Weibel Peter Dr.

Wild Marlies

Wüst Dieter

Zimmermann André

Zogg Daniel

Zollinger Heinrich

Vorstand

<i>Vize-Präsident</i>	Lindegger Hans, Wiesengrundstrasse 8, 8942 Oberrieden, hlindegger@cybercity.ch, P:044 721 17 55
<i>Chef Finanzen</i>	Brunner Arthur, Langfurrenstr. 9, 8623 Wetzikon , finanz@ottv.ch, P:044 930 31 06 M:079 665 66 86 B:044 938 62 57
<i>TK-Präsident</i>	Küttel Stefan, Sonnenpark 4 d, 8808 Pfäffikon SZ , skuettel@sunrise.ch, P:055 410 55 58 M:076 331 52 32 B:044 639 96 21
<i>Klubbetreuer</i>	Vakant
<i>Nachwuchskommission</i>	Trunz Paul, Brandschenkestr. 78, 8002 Zürich , patru@patru.ch, P:043 534 75 69 M:076 365 44 42

Kommission Technik

<i>Ranglistenturniere</i>	Ruckstuhl Marcel, Postfach 83, 8356 Ettenhausen , marcel.ruckstuhl@afra.ch, P:052 365 25 08
<i>Klassierungen</i>	Meyer Bernhard, Dufourpark 2, 9030 Abtwil , meyer.abtwil@bluewin.ch, P:071 311 82 04 B:071 494 37 51
<i>Mannschaftsmeisterschaft</i>	
<i>OTTV</i>	Zimmermann Andreas, Gübelweg 1, 8442 Hettlingen , ha-zimmi@bluewin.ch, P:052 301 18 13 M:079 706 51 65 F:052 301 18 15
<i>Seniorenport</i>	Hänsch Egon, Rapperswilerstr. 17, 8620 Wetzikon , egon@hansch.ch, P:044 932 17 04
<i>Einführung</i>	
<i>Zentralregistrator</i>	Zimmermann Andreas, Gübelweg 1, 8442 Hettlingen , ha-zimmi@bluewin.ch, P:052 301 18 13 M:079 706 51 65 F:052 301 18 15

Nachwuchskommission

<i>Stützpunktkoordinator</i>	Pfister Eugen, Fachstrasse 22, 8942 Oberrieden , eugen.pfister@bluewin.ch, P:044 722 16 85
<i>Ranglistenturnier</i>	Trunz Paul, Brandschenkestr. 78, 8002 Zürich , patru@patru.ch, P:043 534 75 69 M:076 365 44 42

<i>Regionaltrainer</i>	Vakant
<i>Mannschaftsmeisterschaft</i>	Sandro Reinhard, Swiss Table Tennis, Postfach 606, 3000 Bern 22, sandro.reinhard@swisstabletennis.ch, B: 031 359 73 99
<i>Stützpunktleiter</i>	Baumann Markus, Borrweg 60, 8055 Zürich , m.baumann69@bluewin.ch, P:044 461 12 44
<i>Regionaltrainer</i>	Pelz Pedro, Schauinslandweg 9, 79798 Jestetten DE, Peppe@gmx.de, P:0049 7745 926683

Kommission Ausbildung

<i>OSR-/SR</i>	Christe Hans, Birkenweg 6, 8604 Volketswil , hmchriste@bluewin.ch, P:043 399 51 54 B:044 944 34 58
<i>Schiedsrichterurse</i>	Zogg Daniel, Höflistr. 18, 8135 Langnau Am Albis , daniel.zogg@mails.ch, P:044 713 33 92
<i>J+S Experte</i>	Seitz Gary, Neudorfstr. 10, 8820 Wädenswil , seitz@geo.unizh.ch, P:044 780 16 52 B:044 635 51 15

Geschäftsstelle

<i>Verbandsadministrator</i>	Ulusoy Suat, Fuchsbühlstrasse 6, 9030 Abtwil SG , verbandsadministration@ottv.ch, P:071 311 19 54
------------------------------	--

Rekurskommission

<i>Präsident</i>	Frey Fritz, Klusweg 40, 8032 Zürich , fritz.frey5@bluewin.ch, P:044 381 82 60
<i>1. Mitglied</i>	Wild Paul, Dorfstr. 49, 8706 Meilen , P:044 923 10 43
<i>2. Mitglied</i>	Just Reto, Schöneggstr. 42, 8953 Dietikon , reto.just@innovate.ch, P:044 740 19 57 M:079 248 36 61 B:044 777 17 66
<i>1. Ersatz</i>	Zwald René, Einsiedlerstrasse 90, 8810 Horgen , r.zwald@bluewin.ch, P:044 725 75 69 M:079 638 57 11 B:044 247 29 80
<i>2. Ersatz</i>	Clalüna Arnold, Ländlstr. 8, 8542 Wiesendangen , arnocla@blueemail.ch, P:052 337 22 57 M:079 256 79 69

Rechnungsprüfungskommission

<i>Präsident</i>	Häberli Roland, Fohlenweg 6, 9230 Flawil P:071 393 30 11 B:071 394 60 14
------------------	---

OTTV

- 1. Mitglied* FÜRER Philipp, Laubgasse 12, 8500 Frauenfeld ,
goldwing@freesurf.ch, P:052 720 29 80 M:079 732 68 33
B:058 283 50 89
- 2. Mitglied* HÜRLIMANN Roger, Postfach 25, 9042 Speicher ,
roger.huerlimann@gmx.ch,
P:071 344 42 03 M:079 303 14 41
- 1. Ersatz* SONDEREGGER Bruno, Hangstr. 2 a, 9422 Staad ,
b.sonderegger@bluewin.ch, P:071 855 10 84
N:079 474 27 70

OTTV

1	TTC Affoltern A/A (ZH)	www.ttcaa.ch , dakistler@bluewin.ch
A/P	Kistler Daniel, Schachenstrasse 59, 8645 Jona, dakistler@bluewin.ch P:055 212 15 24 N:079 406 59 52 B:044 204 65 38	
T	Frick Thomas, Ausserfeldstrasse 1, 8911 Rifferswil, t.frick@gmspartner.ch P:044 764 00 19 N:079 457 86 91 B:044 450 43 67	
L1	Turnhalle Unteres Butzen/Butzenstr. 2, 8910 Affoltern am Albis Sa : 16.00 (4 Ti) (1 Mt) / Do : 19.45 (6 Ti) (2 Mt)	
L2	Sporthalle Stigeli/Butzenstr., 8910 Affoltern am Albis Mo : 19:45 (6 Ti) (1 Mt) / Fr : 19:45 (6 Ti) (2 Mt) /	
B-NL+RV	JOOLA*** ITTF 40 orange	
2	TTC Arbon (TG)	mluethi@gundl.ch
A/T	Lüthi Marcel, Weinbergstr. 5, 9320 Arbon, mluethi@gundl.ch P:071 446 84 43	
P	Zähr Carsten, Schäfligasse 4, 9320 Arbon, czaehr@yahoo.de P:071 446 12 93 N:076 530 97 46	
L1	Rebenturnhalle/Promenadenstrasse 17, 9320 Arbon Di,Do : 20.00 (5 Ti) (1 Mt)	
B-NL+RV	Donic*** Made in China orange	
3	TTC Balzers (FL)	markus.vogt@adon.li
A/T	Vogt Markus, Gnetsch 27, 9496 Balzers LI, markus.vogt@adon.li P:00423 384 33 35 B:00423 384 17 22	
P	Büchel Ulrike, Rheinstr. 26, 9496 Balzers LI, P:00423 384 18 23	
L1	Turnhalle Gnetsch, 9496 Balzers Mo,Do : 20.00 (3 Ti) (1 Mt)	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	
4	TTC Bassersdorf (ZH)	www.ttc-bassersdorf.ch , praesident@ttc-bassersdorf.ch
A/P	Dinkelacker Reto, Kirchweg 12, 8553 Hüttingen / TG, reto.dinkelacker@gmx.ch P:052 765 23 54 N:079 309 03 67	
T	Leuchter Fritz, Haus Arensa, 7247 Saas Im Prättigau, meisterschaft@ttc-bassersdorf.ch P:081 332 33 21 N:079 560 65 41 B:044 829 52 57	
L1	Sport und Freizeitanlage Bassersdorf/Grindelstrasse 20, 8303 Bassersdorf, 044 836 77 77 Mo,Do : 20.00 (6 Ti) (2 Mt)	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	

OTTV

5 TTC Bronschhofen (SG) www.ttcbronschhofen.ch.vu, ttc-bronschhofen@gmx.ch

A	TTC Bronschhofen, Postfach 31, 9552 Bronschhofen
P	Leu Edith, Bildfeldstrasse 4, 9552 Bronschhofen, leuli@bluewin.ch N:079 751 77 94
T	Wagner Didé, Ebnet 18, 9502 Braunau, dide@tbwil.ch P:071 911 09 51 B:079 336 72 27
L1	Turnhalle Obermatt/Schulstrasse 6, 9552 Bronschhofen Fr : 20.00 (3 Ti) (1 Mt) /
L2	MZS Ebnet/Industriestrasse 4, 9552 Bronschhofen Mi : 20.00 (12 Ti) (3 Mt)
B-NL+RV	Stiga*** Competition weiss

6 TTC Buchs St.Gallen (SG) www.ttcbuchs-sg.ch, walterzjoerjen@swisstabletennis.ch

A	TTC Buchs SG, Postfach 1127, 9471 Buchs 1
P/T	Ziörjen Walter, Birkenaustr. 10, 9470 Buchs, walter.zjoerjen@swisstabletennis.ch , P:081 756 65 74 N:079 215 43 28
L1	Berufsschulzentrum/Hanflandstrasse 17, 9470 Buchs SG Mo : 19.45 (8 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange

7 TTC Buchs Zürich (ZH) www.ttcbuchs.ch, info@ttcbuchs.ch

A	TTC Buchs ZH, Postfach 307, 8172 Niederglatt
P	Widmer Ralph, Juchstrasse 9, 8173 Neerach, widmer.otter@bluewin.ch P:044 858 49 77 B:044 316 32 33
T	Mohammad Shahid, Dachslenbergstrasse 10, 8180 Bülach, shahid@mohammad.ch , P:044 520 02 51 N:079 704 37 56
L1	Schulhaus Petermoos/Driglerstrasse, 8107 Buchs Sa : 14.00 (6 Ti) (2 Mt) / Mo,Fr : 20.00 (6 Ti) (2 Mt)
L2	Schulhaus Chrüzächer/Hofwiesenstrasse, 8105 Regensdorf Mo (6 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan weiss

8 TTC Bülach (ZH) www.ttcuelach.ch, dominique.haldimann@gmail.com

A	TTC Bülach, Postfach, 8180 Bülach
P	Suter Hanspeter, Egetswilerstrasse 10a, 8185 Rüti-Winkel, hp.suter@swissonline.ch , P:044 860 50 59 B:044 860 51 62
T	Umbricht Markus, Kernstrasse 25, 8180 Bülach, m.umbricht@bluewin.ch P:043 411 50 62 N:079 377 58 87
L1	Berufsschule/Schwerzgruebstrasse 28, 8180 Bülach, 044 872 30 40/078 666 32 89 / Fr : 20.15 (12 Ti) (2 Mt)
L2	Schulhaus Hohfuri/Unterweg 51, 8180 Bülach, 044 863 70 33 Do : 19.45 (8 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange

OTTV

9	TTC BW-Wollishofen (ZH)	www.ttcbbw.ch , praesident@ttcbww.ch
A	TTC BW-Wollishofen, Postfach, 8038 Zürich	
P	Wolf Reinhard, Finsterrütistr. 31, 8134 Adliswil, praesident@ttcbww.ch P:043 377 02 94 B:041 724 38 38	
T	Keller Markus, Sihlweidstrasse 12, 8041 Zürich, tk@ttcbww.ch P:043 243 13 08 N:079 609 10 56 B:044 835 52 42	
L1	Schulhaus Hans-Asper/Kilchbergstr. 28, 8038 Zürich / Mi,Fr : 20.00 (6 Ti) (2 Mt)	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan weiss	
10	TTC Chur (GR)	www.ttcchur.ch , ttcchur@ttcchur.ch
A/P	Fässler Mathias, Tulpenweg 9, 7000 Chur, ttcchur@ttcchur.ch P:081 285 11 52 B:081 257 25 11 F:081 257 21 66	
T	Battaglia Bruno, Under Feld 20, 7012 Felsberg, technik@ttcchur.ch P:078 806 98 18	
L1	Kant. Sporthalle Sand/Sandstr. 35, 7000 Chur Sa : 14.00 (3 Ti) (1 Mt) / / Mo : 19.45 (3 Ti) (1 Mt) / Do : 19.45 (12Ti) (3 Mt)	
L2	Turnhalle Türligarten/Bodmerstrasse 10, 7000 Chur Fr : 19.30 (6 Ti) (2 Mt)	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan weiss	
11	TTC Diessenhofen (TG)	j.staller@semasprachreisen.ch
A	TTC Diessenhofen, Postfach 330, 8253 Diessenhofen	
P	Lampert Peter, Steinerstr. 46, 8253 Diessenhofen, info-lampert@bluewin.ch , P:052 657 21 91	
T	Staller Jochi, Wygartenweg 2, 8248 Uhwiesen, j.staller@semasprachreisen.ch , P:052 659 46 55 B:052 625 68 25	
L1	Turnhalle Letten/alte Basadingerstrasse, 8253 Diessenhofen / Do : 20.30 (6 Ti) (2 Mt)	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	
12	TTC Dietikon-Weiningen (ZH)	www.ttc dw.ch , info@ttcdw.ch
A	TTC Dietikon-Weiningen, Postfach 456, 8953 Dietikon 1	
P	Weber Andreas, Kindhauserstr. 47, 8962 Bergdietikon, praesident@ttcdw.ch , P:044 740 39 65 B:079 325 27 49	
T	Matt Peter, Schürmattstrasse 5, 8962 Bergdietikon, spielleiter@ttcdw.ch P:044 742 06 26 N:076 380 29 91	
L1	Schulhaus Fondli/Bohnackerstrasse 5, 8953 Dietikon Di,Fr : 20.15 (6 Ti) (2 Mt)	
L2	Doppeltturnhalle/Badenerstrasse 36, 8104 Weiningen ZH Do : 19:45 (6 Ti) (2 Mt)	
B-NL+RV	Stiga*** Optimum orange	

OTTV

13	TTC Dübendorf (ZH)	h.kinz@glattnet.ch
A	TTC Dübendorf, Postfach 197, 8600 Dübendorf	
P	Kinz Helmut, Rebackerweg 9, 8305 Dietlikon, h.kinz@glattnet.ch P:044 834 00 25 N:079 205 09 03 B:044 802 30 40	
T	Grütter Roger, Burriweg 9, 8050 Zürich, r.gruetter@sunrise.ch P:044 321 06 27 B:043 299 40 14	
L1	Schulhaus Högler/Wasserfurrenstrasse, 8600 Dübendorf, 044 821 20 77 Mi-Do : 19.30 (6 Ti) (1 Mt)	
L2	Mehrzweckhalle Dürrbach/Dübendorferstrasse, 8602 Wangen ZH, 044 821 23 33 Di : 19.30 (3 Ti)	
B-NL+RV	Stiga*** Optimum orange	
14	TTC Embrach (ZH)	mbbigler@bluewin.ch
A/P	Bigler Marcel, Weiherstrasse 3, 8427 Rorbas-Freienstein, marcel.bigler@bigbau.ch , P:044 865 23 08	
T	Haltiner Daniel, Tannenstr. 45, 8424 Embrach, danyhaltiner@hotmail.com P:044 865 49 44	
L1	Sporthalle Breiti/Schützenhausstrasse, 8424 Embrach Do : 19.45 (4 Ti) (2 Mt) / Mo : 20.00 (2 Ti) (1 Mt)	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan weiss	
15	TTC Ems Chemie (GR)	oberforal@bluewin.ch
A/P	Hasenstab Gerhard, Sägenstrasse 32, 7007 Chur, oberforal@bluewin.ch P:081 252 72 33	
T	Willi Jonas, Konradstrasse 1, 8005 Zürich, jonas.willi@hsbcpb.com P:079 703 81 50	
L1	Turnhalle Caguils/Via Caguils 37, 7013 Domat/Ems, 081 633 40 90 Sa : 15.00 (6 Ti) (2 Mt)	
B-NL+RV	Stiga*** Optimum orange	
16	TTC Ettenhausen (TG)	www.ttc-ettenhausen.ch , ttcettenhausen@gmail.com
A	TTC Ettenhausen, Postfach 41, 8356 Ettenhausen	
P	Steger Heinz, Kellerhofstrasse 41, 8353 Elgg, P:052 364 25 65	
T	Zehnder Louis, Rüetschbergstr. 12, 8356 Ettenhausen, louis_zehnder@bluewin.ch , P:052 365 16 85	
L	Schulhaus/Weidlistrassen 12, 8356 Ettenhausen Sa : 14.00 (6 Ti) (2 Mt) / Mi : 20.00 (3 Ti) (1 Mt)	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan weiss	

17 TTC Flums (SG)

- A/P Ackermann André, Steinbündtweg 1, 8881 Tscherlach,
andre.ackermann@grobarchitektur.ch, P:081 735 29 57 N:079 446 58 16
B:081 720 02 00
- T Meile Jörg, Herrensalon / Eisenherrenstr. 10, 8890 Flums,
joergmeile@bluewin.ch, P:081 733 16 10 B:081 733 10 68
- L1 Mehrzweckhalle Kirchbunte, 8890 Flums
Do : 20.15 (3 Ti) (1 Mt) / Mo : 20.15 (9 Ti) (3 Mt)
- L2 Primarschulturnhalle/Bahnhofstrasse, 8890 Flums
Fr : 20.15 (3 Ti) (1 Mt) / Mi : 20.15 (5 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

18 TTC Frauenfeld (TG) www.ttc-frauenfeld.ch, j.stehrenberger@bluewin.ch

- A/P Stehrenberger Jürg, Sperberweg 19, 8500 Frauenfeld,
j.stehrenberger@bluewin.ch, P:052 720 33 32 B:052 724 25 18
- T Rupp Roland, Erchingerstrasse 25, 8500 Frauenfeld, r.rupp@autag.ch
P:052 721 63 36 B:071 945 75 63
- L1 Schulhaus Oberwiesen/Scheuchenstrasse, 8500 Frauenfeld
Mo,Do : 19.45 (6 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

19 TTC Gaiserwald (SG) www.ttcgaiserwald.ch, info@ttcgaiserwald.ch

- A/P Paszehr Raimar, Sonnenrainweg 8A, 9032 Engelburg,
ttc-gaiserwald@bluewin.ch, N:079 223 33 79
- T Schwendener Reto, Im Stadelacker 11, 9212 Arnegg,
spielleiter@ttcgaiserwald.ch, P:071 311 13 89 B:071 311 27 40
- L1 Turnhalle OZ Mühlizelg/Sonnenbergstrasse 15, 9030 Abtwil
Di,Do : 20.00 (6 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

20 TTC Glarus (GL) www.ttc-glarus.ch, laagerkunststoff@bluewin.ch

- A/P Laager Rolf, Benknerstr. 74, 8722 Kaltbrunn, laagerkunststoff@bluewin.ch
P:078 612 22 12 B:055 283 33 75
- T Hartmann Arthur, Bahnhofstr. 7, 8755 Ennenda,
hartmann.arthur@bluewin.ch, P:055 640 93 85 N:079 829 45 11
- L1 Zaunturnhalle/Zaunplatz, 8750 Glarus
Fr : ab 20.00 (6 Ti) (2 Mt) / Di : ab 20:00 (6 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

OTTV

21	TTC Gossau St.Gallen (SG)	www.ttcgossau.ch , tk@ttcgossau.ch
A	Postfach 1317, 9201 Gossau 2	
P	Inauen Marcel, Hochschorenstr. 33 A, 9200 Gossau SG, marcel.inauen@obt.ch , B:071 243 34 52	
T	Von Arx Walter, Kugelstrasse 4, 9436 Balgach, wvonarx@gmx.ch P:071 222 37 13 B:052 280 48 02	
L1	Othmarschulhaus/Falkenstrasse, 9200 Gossau Mo-Di,Do : 20.00 (6 Ti) (2 Mt)	
B-NL+RV	JOOLA*** ITTF 40 weiss	
22	TTC Gossau Zuerich (ZH)	hwigholm@bluewin.ch
A/P	Wigholm Helge, Lindenhofstr. 27D, 8624 Grüt, hwigholm@bluewin.ch P:044 932 12 17	
T	Schenker Christoph, Erlenstrasse 19, 8048 Zürich, cschenker@bluewin.ch N:079 352 72 63 B:044 236 47 17	
L1	Turnhalle Grüt-Gossau/Schulstrasse, 8624 Grüt-Gossau Fr : 20.15 (6 Ti) (1 Mt) / Mo : 20.15 (6 Ti) (2 Mt)	
B-NL+RV	Schildkröt*** orange	
23	TTC Greifensee (ZH)	sascha_schob@hotmail.com
A	TTC Greifensee, Postfach 126, 8606 Nänikon	
P	Heierli Peter, Kirchackerstrasse 18, 8405 Winterthur, peter.heierli@givaudan.com , N:079 291 98 86	
T	Schob Sascha, Hintermättlistrassen 12, 5506 Mägenwil, sascha_schob@hotmail.com , N:079 336 64 18	
L1	Oberstufenschulhaus Wüeri/Stationsstrasse, 8606 Nänikon Di : 20.00 (3 Ti) (1 Mt)	
B-NL+RV	Donic*** Made in China orange	
24	TTC Herisau (AR)	www.ttcherisau.ch , frischknecht.bruno@gmail.com
A/T	Stark Marco, Sturzeneggstr. 4, 9100 Herisau, marco-stark@bluewin.ch P:071 352 10 37 N:079 541 91 04 B:071 454 65 11	
P	Frischknecht Bruno, Bachstrasse 29, 9100 Herisau, frischknecht.bruno@gmail.com , P:071 352 35 94 N:078 719 06 94	
L1	Sportzentrum Herisau/Kasernenstr. 71, 9100 Herisau / Fr : 20.15 (6 Ti) (2 Mt)	
L2	Turnhalle Mühle/Schwellbrunnerstrasse 29, 9100 Herisau Sa : 14.00 (6 Ti) (2 Mt) / Di : 19.30-21.00 (6 Ti) (1 Mt)	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	

OTTV

25 TTC Homburg (TG) m.millhaeusler@bluewin.ch

- A/P Millhaeusler Markus, Burggrabenstr. 39, 8266 Steckborn,
m.millhaeusler@bluewin.ch
P:052 761 30 23 B:052 744 00 67
- T Thums Jürgen, Kirchstrasse 9, 8564 Wäldi, juergen.thums@bluewin.ch
P:058 911 13 94 B:071 913 72 18
- L1 Turnhalle Schulhaus, 8508 Unterhörstetten, 052 763 39 08
Mi,Fr : 20.15 (6 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

26 TTC Höngg (ZH) info@ttc-hoengg.ch

- A/P Sander Peter, Ackersteinstrasse 140, 8049 Zürich, info@ttc-hoengg.ch
P:043 311 56 06
- T Radisic Zdravko, Im Altried 1a, 8051 Zürich, zdravko@gmx.ch
N:079 306 04 77
- L1 Turnhalle Bläsi/Bläsistrasse 2, 8049 Zürich
Mi : 20.00 (3 Ti) (1 Mt) / Mo : 20.00 (6 Ti) (2 Mt)
- L2 Turnhalle Kolbenacker/Sperletweg 71, 8052 Zürich Fr : 20.00 (3 Ti) (1 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan weiss

27 TTC Horgen (ZH) www.ttchorgen.ch, r.zwald@bluewin.ch

- A/T Zwald René, Einsiedlerstrasse 90, 8810 Horgen, r.zwald@bluewin.ch
P:044 725 75 69 N:079 638 57 11 B:044 247 29 80
- P Burch Hans, Paradiesweg 9, 8810 Horgen, hans.j.burch@bluewin.ch
P:044 725 00 64 B:044 728 43 13
- L1 Mehrzweckhalle Wührenbach, 8815 Horgenberg Mo : 20.00 (4 Ti) (1 Mt)
- L2 Turnhalle Waldegg/Waldeggstr. 5, 8810 Horgen Mi : ab 20:30 (6 Ti) (2 Mt)
- L3 Schulhaus Berghalden/Rainweg 16, 8810 Horgen Mi (9 Ti) (3 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan weiss

28 TTC Horn (TG) www.ttc-horn.ch/, praesident@ttc-horn.ch

- A/P Hard Urs, Weinhaldenstr. 5, 9403 Goldach, praesident@ttc-horn.ch
P:071 841 90 18 B:071 414 24 44
- T Wirth Roger, Fischerweg 5, 9326 Horn, technik@ttc-horn.ch
P:071 845 21 52
- L1 Turnhalle/Feldstr. 16, 9326 Horn Di : 20.00 (6 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** weiss

OTTV

- 29 TTC Imperial Winterthur (ZH)** ttc-imperial@gmx.ch
- A TTC Imperial Winterthur, Postfach, 8405 Winterthur
P Lekkas Georgios, Im Eichbühl 41, 8405 Winterthur, P:052 233 39 16
T Rudack Manfred, Ruhtalstr. 32, 8400 Winterthur
P:052 212 85 12 B:044 448 10 10
L1 Turnhalle Büelhof/Büelhofstrasse, 8405 Winterthur Mo,Do : 20.00 (6 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange
- 30 TTC Kloten (ZH)** www.ttc-kloten.ch, ttc-kloten@gmx.ch
- A Schmid Bruno, Auenstr. 9, 8302 Kloten, ttbruno@gmx.ch
P:044 813 58 04 N:079 503 86 33
P Kurtovic Zdenko, Breitenstr. 3, 8153 Rümlang, zdenko.kurtovic@gmail.com
P:078 644 14 90 B:044 817 01 21
T Gubser Reto, Alte Riedikerstrasse 8, 8610 Uster, reto.gubser@scania.ch
P:043 305 20 85
L1 Zentrum Schluefweg/Schluefweg 10, 8302 Kloten, 044 804 85 85
Sa : 14.30 (3 Ti) (1 Mt) / Fr : 19.30 (3 Ti) (1 Mt) /
Mo : 19:15 (6 Ti) (1 Mt) / Do : 19:15 (6 Ti) (3 Mt)
B- Nittaku*** Premium Made in Japan orange
- 31 TTC Kreuzlingen (TG)** www.ttc-kreuzlingen.ch.vu, max.riederer@axa-winterthur.ch
- A TTC Kreuzlingen, Rebenacker 4, 8574 Lengwil-Oberhofen
P Scherrer Ruedi, Rebenacker 4, 8574 Lengwil-Oberhofen,
coiffure.scherrer@gmx.ch, P:071 672 6 5 N:076 413 13 81
T Riederer Max, Hauptstrasse 119, 8272 Ermatingen,
max.riederer@axa-winterthur.ch, N:079 360 31 99
L1 Turnhalle Remisberg/Rothausstrasse 14, 8280 Kreuzlingen
Mi : 20.00 (3 Ti) (1 Mt) / Fr : 20.00 (4 Ti) (1 Mt)
B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange
- 32 TTC Meilen-Männedorf (ZH)** ttcmm.ex3.ch, zoltan.kaszas@kzo.ch
- A TTC Meilen-Männedorf, Postfach 409, 8708 Männedorf
P Kaszàs Zoltàn, Lammetstrasse 8, 8492 Schalchen, zoltan.kaszas@kzo.ch
P:052 385 22 13
T Blessing Dieter, Schulhausstrasse 16, 8618 Oetwil Am See,
blessing@bluemail.ch, P:044 984 53 62 N:076 521 98 61
L1 Neue Turnhalle Blatten/Schulstr. , 8708 Männedorf Mo : 20:00 (6 Ti) (2 Mt)
L2 Turnhalle Dorf/Schulhausstr., 8706 Meilen Do : 19.45 (10 Ti) (3 Mt) / Di : 20.00 (4 Ti) (1 Mt)
B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

OTTV

33 TTC Muolen (SG) www.ttcmuolen.ch/, miriam.blessing@raiffeisen.ch

A/P	Blessing Miriam, Bahnhofstrasse 37a, 9313 Muolen, mblessing@gmx.ch P:071 411 83 09 N:079 703 81 82 B:071 474 74 44
T	Hürlimann Roger, Postfach 25, 9042 Speicher, roger.huerlimann@gmx.ch N:079 303 14 41
L1	Turnhalle Hauptstrasse, 9313 Muolen Sa : 14:00 (6 Ti) (2 Mt) / Mi : 20.00 (3 Ti) (1 Mt)
L2	Turnhalle Primarschulhaus/Olmishauerstrasse 3, 9314 Steinebrunn Mo : 20.00 (6 Ti) (3 Mt)
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan weiss

34 TTC Neuhausen (SH) www.ttc-neuhausen.ch, info@ttc-neuhausen.ch

A	TTC Neuhausen, Postfach 1062, 8212 Neuhausen a/Rhf
P	Schärer Urs, Lindliweg 11A, 8200 Schaffhausen, uschaerrer@bluewin.ch P:052 624 45 84 B:052 635 22 63
T	Rehorek Pavel, Brunnenwiesenstrasse 5, 8212 Neuhausen, pavel.rehorek@ttc-neuhausen.ch, P:052 670 12 18 N:076 463 14 14
L1	Tischtenniszentrum Ebnat/Ebnatstrasse 35, 8200 Schaffhausen So,Sa (4 Ti) (2 Mt) / Fr : 19.30 (8 Ti) (2 Mt) / Di : 20.30 (8 Ti) / Mo,Mi-Do : 20.30 (8 Ti) (2 Mt)
L2	Rhyfallhalle/Rheingoldstrasse 11, 8212 Neuhausen Di : 18.00 - 20.00 (3 Ti) / Fr : 18.00 - 22.00 (3 Ti) (1 Mt)
B-NL+RV	Butterfly*** orange

35 TTC Niederhasli (ZH) www.ttc-niederhasli.ch, surech@vtxmail.ch

A/T	Urech Sämi, Lindenstrasse 32, 8155 Niederhasli, surech@vtxmail.ch P:044 558 76 60 N:079 227 41 79 B:043 284 38 67
P	Binder Bettina, Mettmenhaslistr. 7, 8155 Niederhasli, bettina@binder.li P:044 850 56 19 N:0762224000
L1	Schulhaus Rossacker, 8155 Niederhasli Mo,Mi : 19.45 (6 Ti) (2 Mt) / Di,Fr : 20.15 (6 Ti) (2 Mt)
L2	Zentralschulhaus Mettmenhasli, 8155 Niederhasli Di : 20.00 (6 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV	Stiga*** Competition orange

OTTV

36 TTC Oberrieden (ZH) www.ttcoberrieden.ch/, christian.wagen@siemens.com

- A/P Wagen Christian, Schächli-Naefstrasse 5, 8942 Oberrieden,
christian.wagen@siemens.com, P:043 720 63 39 B:058 558 51 98
- T Schneider Peter, Bühlhofstrasse 91, 8633 Wolfhausen, scpt@skidata.com
P:055 243 23 85 B:044 711 99 47
- L1 Turnhalle Langweg/Langweg 2, 8942 Oberrieden Do : 19.45 (6 Ti) (3 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

37 TTC Oberriet (SG) www.ttco.ch.vu, jurist@gmx.ch

- A/P Kaiser Daniel, Jakob Oesch-str. 5, 9453 Eichberg, jurist@gmx.ch
P:071 755 50 13 N:079 436 14 66
- T Ritter Marcel, Churerstrasse 54, 9450 Altstätten SG,
marcel-ritter@bluewin.ch, P:071 757 22 70 N:079 342 23 06
- L1 Turnhalle: Schulhaus Wingert/Im Wegacker, 9464 Lienz SG Mi : 20.15 (4 Ti) (1 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

38 TTC Obertoggenburg (SG) mekla@bluewin.ch

- A/T Schmidheiny Martin, Hauptstrasse 42, 9650 Nesslau,
mar.schmidheiny@bluewin.ch, P:071 994 31 94 N:076 395 82 83
- P Schläppi Peter, Ebenhalde 8, 9650 Nesslau, marlenepitsch@sunrise.ch
P:071 994 35 58
- L1 Turnhalle Neu St. Johann/Toggenburgerstrasse,
9652 Neu St. Johann Mo,Fr : 20.00 (5 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Stiga*** Competition orange

39 TTC Ottenbach (ZH) www.ttco.org, simon.widmer@gmx.ch

- A/P/T Widmer Simon, Breitenstrasse 29, 8910 Affoltern Am Albis,
simon.widmer@gmx.ch, P:043 322 82 15
- L1 Turnhalle Chappelstein/Schulweg 4, 8913 Ottenbach
Sa : 13.45 (6 Ti) (2 Mt) / / Mi : 20.30 (alle geraden Kalenderwochen)
(6 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Stiga*** Competition orange

40 TTC Pinguin Zuerich (ZH) www.ttcpinguin.com, romeo.pacozzi@ubs.com

- A/P Pacozzi Romeo, Müliholzweg 11, 8309 Birchwil,
romeo.pacozzi@ubs.com, P:044 837 01 72 B:044 236 80 19
- T Schneiter Stefan, Rütistrasse 38, 8134 Adliswil, sschneiter@zzeitung.ch
P:044 709 17 42 B:044 928 58 27
- L1 Turnhalle Schanzengraben/Basteiplatz, 8001 Zürich Mo,Fr : 19.30 (6 Ti) (2 Mt)
- B- Nittaku*** Premium Made in Japan orange

OTTV

- 41 TTC Rapperswil-Jona (SG)** www.ttcjrj.ch, vorstand@ttcrj.ch
- A Postfach 1024, 8640 Rapperswil
P Schmid Adrian, Meiangartenstrasse 14, 8645 Jona, praesident@ttcrj.ch
P:055 210 36 49 B:044 925 93 35
T Thuerkauf Stephan, Dorfstr. 39, 8712 Stäfa, tk@ttcrj.ch
P:044 796 20 90 B:055 221 65 80
L1 Turnhalle Kreuzstrasse/Kreuzstrasse 43, 8640 Rapperswil / Mo,Do-Fr (6 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan weiss
- 42 TTC Regensdorf (ZH)** www.ttcregensdorf.ch, turimarrer@gmx.ch
- A TTC Regensdorf, 8105 Regensdorf
P Marrer Arthur, Ringstr. 4, 8107 Buchs/Zh, turimarrer@gmx.ch
P:044 845 01 48
T Zeder Marcel, Püntstrasse 10, 8165 Oberweningen, m.zeder@vitaform.ch
P:044 844 46 09 N:079 646 46 18 B:044 422 99 16
L1 Schulhaus Chrüzächer/Hofwiesenstrasse, 8105 Regensdorf Mo,Mi : 20.00 (6 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV Stiga*** Competition orange
- 43 TTC Romanshorn (TG)** www.ttc-romanshorn.ch, bruno.ammann64@bluewin.ch
- A/P/T Hartwig Steven, Föhrenstrasse 10, 9320 Arbon, info@ttc-romanshorn.ch
P:071 463 55 82 N:078 734 46 92
L1 Pestalozzi-Turnhalle/Florastrasse, 8590 Romanshorn
Sa (3 Ti) (1 Mt) / Mo,Do : 20.15 (6 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange
- 44 TTC Rorschach (SG)** www.ttc-rorschach.com, tin.schmid@bluewin.ch
- A/P Schmid Martin, Mühletobelweg 8, 9400 Rorschach,
tin.schmid@bluewin.ch, P:071 855 09 77 N:078 622 06 07
T Kägi Christof, Wiesgasse 9, 9444 Diepoldsau, christof.kaegi@post.ch
P:071 733 16 60 N:0794632474
L1 Turnhalle Mariaberg/Mariabergstrasse 33, 9400 Rorschach
Di,Fr : 20.00 (6 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

OTTV

45 TTC Ruggell (FL) www.ttcuggell.li, natru@powersurf.li

A/P	Öhri Hans, Dorfstr. 8, 9491 Ruggell, natru@powersurf.li P:00423 373 69 55 B:00423 237 76 14
T	Schönenberger Otto, Im Zagalzel 2a, 9494 Schaan, otto.schoenenberger@powersurf.li , P:00423 232 55 47
L1	Schulzentrum Ruggell/Nellengasse, 9491 Ruggell Do : 20.15 (6 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV	Nittaku*** orange

46 TTC Rüschnikon (ZH) minae@gmx.ch

A	Hauser Erich, Glärnischstrasse 111, 8708 Männedorf, TTCRueschlikon@gmx.ch , N:078 644 12 66
P	Prestrl Toni, Muslistr. 12, 8820 Wädenswil, TTCRueschlikon@gmx.ch P:044 780 21 84
T	Nägeli Michael, Zurlindenstrasse 291, 8003 Zürich, minae@gmx.ch P:044 463 44 48 N:079 280 95 83
L1	Oberstufenschulhaus MOOS/Säumerstrasse 24, 8803 Rüschnikon Mo : 20.15 (3 Ti) (1 Mt) / Do : 20.15 (6 Ti) (2)
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange

47 TTC Rüti (ZH) www.ttc-rueti.ch, thsuter@swissonline.ch

A/P	Suter Thomas, Rosenbergstr. 9, 8630 Rüti, thsuter@swissonline.ch P:055 241 21 48 B:079 693 69 13
T	Scheller Roger, Seestr. 31, 8712 Stäfa, roger.scheller@scheller-technik.ch P:044 926 6920 B:0448104030
L1	Turnhalle Schanz, 8630 Rüti Di : 20.00 (6 Ti) (2 Mt) / Fr : 20.30 (6 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange

48 TTC Schaan-Eschen/Mauren (FL) www.ttc-sem.li, scheibel.f@siding.li

A/P	Schmidle Norbert, Oxnerweg 17, 9493 Mauren, norbert.schmidle@adon.li , P:00423 373 45 75
T	Scheibelhofer Johann, Im Krüz 54, 9494 Schaan, hans.scheibelhofer@powersurf.li , P:00423 232 45 94
L1	Schulzentrum Resch/Strasse zur Schule, 9494 Schaan Do : 20.00 (6 Ti) (2 Mt)
L2	Primarschule Eschen/Simsgasse 10, 9492 Eschen Di : 20:00 (6 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV	JOOLA Gold *** weiss

OTTV

49 TTC Schaffhausen (SH) tcs.swissworld.com, linden@swissworld.com

- A Lindenmeyer Matthias, Fischenhäuserstrasse 36, 8200 Schaffhausen, linden@swissworld.com, P:052 620 28 92 N:079 816 46 91
- P Bühler Daniel, Hochstrasse 306, 8200 Schaffhausen, daniel.buehrer@gmx.ch N:079 636 08 77
- T Werdenberg Markus, Hohberg 36, 8207 Schaffhausen, rm.werdenberg@bluewin.ch, P:0526436765
- L1 Steingutturnhalle/Grünaustieg, 8200 Schaffhausen Mo : 19.30 (6 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

50 TTC Seebach-Kügeliloo (ZH) bruno.gaehwiler@bruga.ch

- A/T Gähwiler Bruno, Hänkelbodenstrasse 1, 8173 Neerach, bruno.gaehwiler@bruga.ch, P:043 288 90 05 N:079 402 90 20
B:044 361 50 00 F:043 818 45 68
- P Rommerskirchen Peter, Sommerhaldenstr. 6 a, 5405 Baden-Dättwil, epeter.rommerskirchen@bluewin.ch, P:056 493 12 56
- L1 Turnhalle Schulhaus Kolbenacker/Sperletweg 71, 8052 Zürich
Fr : 20.00 (6 Ti) (1 Mt) / Di : 20.15 (6 Ti) (1 Mt)
- L2 Alte Turnhalle/Riedenhaldenstrasse 200, 8046 Zürich
Mo : 19:30 (3 Ti) (1 Mt)
- L3 Schulhaus Kügeliloo/Maienstrasse 9, 8046 Zürich Mi (6 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

51 TTC Sihlthal (ZH) e.gassmann@bluewin.ch

- A/P Gassmann Erich, Hehlstr. 54, 8135 Langnau, e.gassmann@bluewin.ch
P:044 713 23 50
- T Hof Markus, Bachtelstr. 55, 8810 Horgen, markus.hof@hispeed.ch
P:044 725 88 13
- L1 Turnhalle Schwerzi/Schwerzistrasse, 8135 Langnau a/A, Di : 20.15 (4 Ti) (1 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

52 TTC St. Gallen (SG) www.ttcstgallen.ch, hpstuder@swissonline.ch

- A TTC St. Gallen, Postfach 2109, 9001 St. Gallen
- P Studer Hans-Peter, Rickstr.31, 9037 Speicherschwendi, hpstuder@swissonline.ch, P:071 344 38 37 F:0713443840
- T Christen Daniel, Iddastrasse 50, 9008 St. Gallen, dani.christen@orangemail.ch, P:071 244 87 57 N:076 345 87 57
- L1 Turnhalle Zil/Zilstrasse 61, 9016 St. Gallen / Sa (6 Ti) (2 Mt) / /
Di,Do : 20.00 (3 Ti) (1 Mt) / / Fr : 20.00 (6 Ti) (2)
- L2 Turnhalle Steingrübli/Steingrüblistrasse 1, 9000 St. Gallen
Di-Mi : 20.00 (4 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan weiss

OTTV

53 TTC Steckborn (TG) www.ttc-steckborn.net, michael.scholtz@bluewin.ch

- A/P Scholtz Michael, Huebackerstr. 13, 8265 Mammern,
michael.scholtz@bluewin.ch, P:052 740 30 80
- T Rapold Franz, Rosenbergstr. 11D, 8555 Müllheim Dorf,
poeldi.rapold@bluewin.ch, P:052 763 28 00 N:079 663 58 24
- L1 Feldbachhalle Gymnastikraum/Feldbach, 8266 Steckborn
Mo-Di,Do : 20.00 (5 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

54 TTC Thalwil (ZH) www.ttcthalwil.ch, goder matt@swissonline.ch

- A Ricchello Massimo, Tödistrasse 105, 8800 Thalwil,
massimo.ricchello@gmx.ch, P:0447213109 N:0787550713
- P Hartmann Marc, Speerstrasse 96, 8820 Wädenswil,
marchartmann@bluemail.ch, P:043 477 90 53 N:079 239 91 75
- T Valentin Infanger, Alte Landstrasse 63, 8942 Oberrieden,
valinfanger@swissonline.ch, N:078 819 11 90
- L1 Sekundarschulhaus Im Feld/Tödistr. 77, 8800 Thalwil Mi,Fr : 20.15 (6 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

55 TTC Toggenburg (SG) www.ttc-toggenburg.ch, ttc-toggenburg@bluewin.ch

- A TTC Toggenburg, Postfach 20, 9630 Wattwil
- P Mörtlseder Jürg, Ulmenweg 10, 9630 Wattwil, praesident@ttc-toggenburg.ch
P:071 988 69 09 N:079 421 13 69 B:071 987 66 03
- T Brühwiler Patrick, Allmen, 9630 Wattwil, spilleiter@ttc-toggenburg.ch
P:071 988 10 60 N:077 437 92 66 B:077 437 92 66
- L1 Schulanlage "Risi"/Büelstrasse, 9630 Wattwil Di,Fr : 20.00 (5 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Stiga*** Competition orange

56 TTC Triesen (FL) www.ttc-triesen.li, monika.bargetze@messina.li

- A/P Vetsch Rainer, Unterrainstrasse 27, 7310 Bad Ragaz
P:079 731 00 79
- T Oehri Michael, Lettgräbli 7, 9490 Vaduz, michael.oehri@powersurf.li
N:078 666 64 08
- L1 Neue Turnhalle/Gässle 12, 9495 Triesen Di,Fr : 20.00 (6 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan weiss

OTTV

57 TTC Urdorf (ZH)		www.ttc-urdorf.ch , mmuenger@bluewin.ch
A/T	Münger Martin, Bahnhofstr. 84 b, 8902 Urdorf, mmuenger@bluewin.ch P:044 735 21 51 N:079 730 19 27 B:044 839 84 07 F:044 735 21 51	
P	Knecht Roland, Augenweidstrasse 56, 8966 Oberwil-Lieli, roli.knecht@ihr-bauprofi.ch , P:056 634 44 52 N:079 669 89 30 F:056 634 45 55	
L1	Weihermatt-Turnhalle/Weihermattstrasse 50, 8902 Urdorf Mi,Fr : 20.00 (7 Ti) (2 Mt) / Mo : Hallenöffnung 20.00 (7 Ti) (2 Mt)	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	
58 TTC Uster (ZH)		www.ttcuster.ch , vorstand@ttcuster.ch
A/P	Schulze Reinhard, Bordackerstrasse 21, 8610 Uster, praesident@ttcuster.ch , P:044 941 81 87 N:079 287 49 38 B:044 921 21 33	
T	Egli Martin, Zürichstr. 102, 8123 Ebmatingen, egli77.martin@bluewin.ch P:044 980 65 61 B:079 701 96 17	
L1	Schulhaus Pünt/Wilstrasse 30 / Zürcherstrasse, 8610 Uster Sa (2 Ti) (2 Mt) / / Mo,Mi,Fr : 20.15-22.00 (6 Ti) (2 Mt)	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan weiss	
59 TTC Volketswil (ZH)		http://www.ttcvolketswil.ch/ , danielzbinden@hotmail.com
A/P	Zbinden Daniel, Lindenstrasse 11, 8604 Volketswil, danielzbinden@hotmail.com , P:044 945 14 27 B:044 944 85 15	
T	Kellenberger Walter, Hurdackerstr. 15, 8600 Dübendorf, kellenberger.walter@gmx.ch , P:044 822 01 33	
L1	Mehrzweckhalle Gries/Usterstr. 35, 8604 Volketswil Mo : 20.15 (6 Ti) (2 Mt)	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	
60 TTC Wädenswil (ZH)		www.ttcw.ch , info@ttcw.ch
A	TTC Wädenswil, Postfach 531, 8820 Wädenswil	
P	Kubli Nathalie, Fürti 5, 8832 Wollerau, n.kubli@sponser.ch P:044 781 10 40 N:079 605 79 63	
T	Stocker Nicolas, Bürglipark 12, 8820 Wädenswil, tk@ttcw.ch P:044 780 93 01 N:079 411 80 79	
L1	Turnhalle Fuhr/Fuhrstrasse 16b, 8820 Wädenswil Mi : 20.15 (6 Ti) (3 Mt)	
L2	Turnhalle Ort/Alte Landstrasse 84b, 8804 Au ZH Sa : ab 13.30 (6 Ti)	
L3	Sporthalle Untermosen/Speerstrasse 95, 8820 Wädenswil Mo,Do : 20.15 (6 Ti) (2 Mt)	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	

OTTV

61 TTC Wallenwil (TG) www.ttcwallenwil.ch/vu/, ttcwallenwil@gmx.ch

A/T	Müller Patrick, Hörnlistrasse 4, 8360 Eschlikon, muellerpatrick@gmx.ch P:071 971 20 56 B:071 626 87 38
P	Thuerlemann Daniel, Rosenstr. 1, 8360 Eschlikon, daniel.thuerlemann@gmx.ch , P:071 971 27 56 B:052 261 30 73
T	Müller Patrick, Hörnlistrasse 4, 8360 Eschlikon, muellerpatrick@gmx.ch P:071 971 20 56 B:071 626 87 38
L1	Turnhalle Stationsstrasse, 8360 Wallenwil Do : 20.15 (3 Ti) (1 Mt) / Mo : 20.15 (6 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange

62 TTC Weinfelden (TG) www.ttc-weinfelden.ch, michael@geisler.ch

A/P	Geisler Michael, Poststrasse 16 b, 8274 Tägerwilen, michael@geisler.ch P:0716670540 N:0763456786
P	Geisler Michael, Poststrasse 16 b, 8274 Tägerwilen, michael@geisler.ch P:0716670540 N:0763456786
T	Christen Hansruedi, Wasserfurrenstrasse 2, 8600 Dübendorf, h.christen@hepart.com , N:079 376 02 54 B:071 666 83 64
L1	Berufsbildungszentrum/Bleichstrasse 1, 8570 Weinfelden Do: 20.00 (8 Ti) (1 Mt) / Di,Fr : 20.00 (8 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange

63 TTC Wettswil (ZH) bergerag@bluewin.ch

A	TTC Wettswil, Postfach 275, 8907 Wettswil
P	Berger Daniel, Strumbergächerstr. 1 b, 8907 Wettswil, bergerag@bluewin.ch , P:044 701 21 52 B:044 700 02 72
T	Huber Heinz, Maiacherstr. 10, 8916 Jonen, huber.heinz@bluewin.ch P:056 634 20 46 B:044 804 26 00
L1	Turnhalle Schulhaus Wolfetsloh, 8907 Wettswil Di,Fr: 20.00 (7 Ti) (2 Mt)
B-NL	JOOLA*** ITTF 40 orange
B-RV	Butterfly*** orange

64 TTC Wetzikon (ZH) www.ttc-wetzikon.ch, praesident@ttc-wetzikon.ch

A/P	Langhart Roli, Buchgrindelstr. 3, 8620 Wetzikon, praesident@ttc-wetzikon.ch N:079 431 32 29
T	Ramseier Marcel, Leisihaldenstr. 15, 8623 Wetzikon, spielleiter@ttc-wetzikon.ch , P:044 930 14 57 B:044 938 67 47
L1	Turnhalle Berufsschulen/Usterstrasse/Weststrasse, 8620 Wetzikon Mo : 19.45 (4 Ti) (2 Mt) / Fr : 19.45 (6 Ti) (3)
B-NL	Nittaku*** Premium Made in Japan orange
B-RV	Giant Dragon*** orange

OTTV

65 TTC Wil SG (SG) www.ttc-wil.ch, juerg.winiger@sunrise.ch

A/P Winiger Jürg, Sonnenrainstr. 6, 9243 Jonschwil,
juerg.winiger@sunrise.ch, P:071 923 37 81 B:071 955 73 55
T Müller Christian, Langwiesstr. 7A, 8360 Wallenwil,
chr.mueller@bluewin.ch, P:071 971 18 45 N:076 431 56 47 B:052 208 83 39
L1 Lindenhof-Sporthalle/Lindenhofstr. 23, 9500 Wil
Sa : ab 14:00 (3 Ti) (1 Mt) / Mi : ab 20:15 (2 Ti) (1 Mt) / Di : ab 20:15 (6 Ti) (3 Mt)
B-NL+RV JOOLA Gold *** orange

66 TTC Winterthur (ZH) www.wintinet.ch/ttcw, hugostalder@bluewin.ch

A/P Stalder Hugo, Steinackerweg 39, 8405 Winterthur,
hugostalder@bluewin.ch, N:078 744 87 16
T Pelkowski Ralf, Hörnlistrasse 1, 8406 Winterthur, pelkowski@hotmail.com
P:052 203 32 06 B:044 931 39 39
L1 Turnhalle Schachen/Buchackerstrasse 54, 8400 Winterthur, 052 212 29 64
Sa : 14:00 (6 Ti) (2 Mt) / Do : 19.45 (6 Ti) (3 Mt) / Mo,Fr : 20.00 (2 Ti) (1 Mt) /
So : Nur für NLA Damen (3 Ti) (1 Mt)
B-NL+RV JOOLA Gold *** orange

67 TTC Wolfhalden (AR) remo.altherr@sefar.ch

A/P Altherr Remo, Kindergartenstr. 1001, 9427 Wolfhalden,
remo.altherr@sefar.ch, P:071 891 38 79 B:071 898 58 58
T Eisenring Bruno, Promenadenstrasse 95, 9400 Rorschach,
rumpelstilz@radioschefer.ch, P:071 845 28 61
L1 Sekundarschule, 9427 Wolfhalden / / Mo : ab 20:00 (6 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan weiss

68 TTC Wolfhausen (ZH) www.ttc-wolfhausen.ch, pitsch.reichmuth@bluewin.ch

A/P Reichmuth Peter, Speerstrasse 40, 8733 Eschenbach,
pitsch.reichmuth@bluewin.ch, P:0552433004 N:0797325327
T Würmli Kurt, Langgrütistr. 101, 8635 Dürnten, kurt.wuermli@gmx.ch
P:055 240 24 13 N:079 693 09 94
L1 Turnhalle Fosberg/Schulstrasse 5, 8633 Wolfhausen
Mo : 20.00 (6 Ti) (1 Mt) / Fr : 20.00 (6 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

OTTV**69 TTC Wollerau (SZ)** www.ttc-wollerau.ch, sebi_steiner@hotmail.com

A TTC Wollerau, Postfach 603, 8832 Wollerau
P Ortner René, Obermühle 15, 6340 Baar, rene.ortner@sunrise.ch
P:041 535 68 17 N:076 330 34 81 B:041 429 68 61
T Steiner Sebastian, Blumenstrasse 12, 8820 Wädenswil,
sebi_steiner@hotmail.com, P:043 534 99 82
L1 Turnhalle Riedmatt/Erlenstrasse, 8832 Wollerau
Sa : 16.00 (nur Damenspiele) (3 Ti) (1 Mt) / Mo : 20.00 (9 Ti) (3 Mt)
B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

70 TTC Wuppenau (TG) home.datacomm.ch/ttcwuppenau, michael_felix@bluewin.ch

A/T Felix Michael, Grubstrasse 16, 9515 Hosenruck, michael_felix@bluewin.ch
P:071 944 18 26 N:079 444 07 35
P Schnetzler Daniel, Grubstrasse 7, 9515 Hosenruck,
d.schnetzler@brunner-flawil.ch, P:071 944 34 58 N:079 390 10 40
L1 Zentralschulhaus, 9514 Wuppenau Fr : 20.00 (6 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

71 TTC Young Stars ZH (ZH) www.ysz.ch, tk@ysz.ch

A/P Volkart Kathrin, Witellikerstr. 39, 8702 Zollikon, praesident@ysz.ch
P:044 391 70 41 N:079 729 07 00
T Näscher Claude, Zweiackerstrasse 65, 8053 Zürich, tk@ysz.ch
N:079 609 62 76
L1 Balgrist Turnhalle/Balgriststrasse 55, 8008 Zürich / Fr : 19.45 (6 Ti) (2 Mt)
L2 Alte Turnhalle/Riedenhaldenstrasse 200, 8046 Zürich,
044 342 21 32 Do : 20.00 (5 Ti) (2 Mt)
L3 Freizeitanlage Riesbach/Seefeldstrasse 93, 8008 Zürich, 044 383 00 76 So, Sa (4 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV Nittaku*** orange

72 TTC Zürich Affoltern (ZH) ttc-zh-affoltern.ch, club@ttc-zh-affoltern.ch

A Schinz Hanspeter, Riedenhaldenstr. 100, 8046 Zürich,
club@ttc-zh-affoltern.ch, P:044 371 34 62 B:044 279 55 31
P Schwarz Peter, Altstetterstrasse 113, 8048 Zürich,
pschwarz@agroshop.ch, P:044 432 50 80 N:079 407 36 86
T Matuschek Nicolai, Burstwiesenstrasse 72, 8055 Zürich,
nicolai.matuschek@sunrise.ch, P:044 491 51 58 N:076 430 17 29
L1 Alte Turnhalle/Riedenhaldenstrasse 200, 8046 Zürich 1,
044 342 21 33 / Sa : 14.00 (1.Liga) (2 Ti) (1 Mt) / So : 14.00 (NLB
Damen) (2 Ti) (1 Mt) / / Mo : 20.00 (2 Ti) (1 Mt) / Di-Mi : 20.00 (5 Ti) (2 Mt)
L2 Sportanlage Fronwald/Fronwaldstr., 8046 Zürich Mo : 20.00 (6 Ti) (2 Mt)
B-NL+RV DHS *** orange



Präsident

Amédéo Wermelinger

Internet

www.ttvi.ch

Ehrenpräsidenten

† Portmann Franz	1980	† Felder Paul	2001
------------------	------	---------------	------

Ehrenmitglieder

Albert Adolf	1980	Rühle Otto	1981
Gehrig Myrta	1982	Greter Wendelin	1983
Schmidiger-Carlin Angela	1984	Spinetti Marco	1985
Fahrni Peter	1986	Guth Werner	2001
Hirzel Brigitte	2003	Lüthi Hansruedi	2003
Hurni Irma	2004	Grimm Heinz	2006
Durisch Andreas	2008	Frass Michael	2009
Huber Theo	2009	Opprecht Karin	2009

Vorstand

Präsident	Wermelinger Amédéo, Fläckehof 40, 6023 Rothenburg , praesident@ttvi.ch, P:041 281 12 64 N:079 506 46 29 B:041 228 66 06
Vize-Präsident	Frass Michael, Eichrüti 30, 6333 Hünenberg See , nako@ttvi.ch, P:041 783 18 44 N:079 606 89 28 B:044 268 89 50 F:086 079 606 89 28
Chef Finanzen	Moor Reto, Nordstrasse 19, 6300 Zug , finanzchef@ttvi.ch, P:041 544 86 92 N:076 490 80 58
TK-Präsident	Lüthi Hansruedi, Blumattstr. 15, 6373 Ennetbürgen , tk@ttvi.ch, P:041 620 00 43 B:041 624 40 30
NAKO-Präsident	Frass Michael, Eichrüti 30, 6333 Hünenberg See , nako@ttvi.ch, P:041 783 18 44 N:079 606 89 28 B:044 268 89 50 F:086 079 606 89 28
Sekretär	Joller Marlis, Turmattstr. 7, 6374 Buochs , sekretariat@ttvi.ch, P:041 620 27 07 N:079 600 37 32 B:079 600 37 32
Marketing + Kommunikation	Bühlmann Martin, Hofderer-Feld 17, 6280 Hochdorf , info@ttvi.ch, P:041 240 50 58 B:041 211 35 11

Kommission Technik

TK Präsident	Lüthi Hansruedi, Blumattstr. 15, 6373 Ennetbürgen , tk@ttvi.ch, P:041 620 00 43 B:041 624 40 30
Sekretariat TK	Huber-Portmann Uschi, Dorfhaldenstr. 11, 6052 Hergiswil , tk_sekretariat@ttvi.ch, P:041 630 40 19
Lizenzen	Huber-Portmann Uschi, Dorfhaldenstr. 11, 6052 Hergiswil , tk_sekretariat@ttvi.ch, P:041 630 40 19
Mannschaftsmeisterschaft	Jegen Dominik, Augustin-Schaller-Str. 2, 6207 Nottwil , mm@ttvi.ch, P:041 920 24 64 N:079 549 67 73
Auswertestelle MM	Huber-Portmann Uschi, Dorfhaldenstr. 11, 6052 Hergiswil , tk_sekretariat@ttvi.ch, P:041 630 40 19
Cup	Jegen Dominik, Augustin-Schaller-Str. 2, 6207 Nottwil , mm@ttvi.ch P:041 920 24 64 N:079 549 67 73

TTVI

Ranglistenturniere	Wagner Michael, Eichenstr. 30/12, 6015 Reussbühl , rlt@ttvi.ch, N:078 729 62 61
Einzelmeisterschaften	Hänsli Jan, Mittlerhusweg 19, 6010 Kriens , em@ttvi.ch, P:041 320 61 10 N:076 546 95 01
Schiedrichterwesen	Huber Theo, Dorfhaldenstr. 11, 6052 Hergiswil , tk@ttvi.ch, P:041 630 40 18 B:041 445 44 55

Nachwuchskommission

Präsident	Frass Michael, Eichrüti 30, 6333 Hünenberg See , nako@ttvi.ch, P:041 783 18 44 N:079 606 89 28 B:044 268 89 50 F:086 079 606 89 28
Mannschaftsmeisterschaft	Greber Nicolas, Oberbergstrasse 17, 6014 Littau , nwmm@ttvi.ch, P:041 260 21 12 N:079 253 26 31
Ranglistenturniere	Opprecht Sacha, Oberdierikonerstrasse 63, 6030 Ebikon , nwrllt@ttvi.ch, P:041 440 07 62 N:079 795 90 04
Ranglistenturnier-Assistent	Kurmann Pascal, Oberdierikonerstr. 61, 6030 Ebikon , pascal.kurmann@solnet.ch, N:079 390 59 48
Einzelmeisterschaft	Hess Philipp, Spechtenstr. 102, 6036 Dierikon P:041 450 26 28
Verbandstrainer	Opprecht Karin, Eichrüti 30, 6333 Hünenberg See , karin.opprecht@rapidluzern.ch, P:041 783 18 44 N:079 755 61 80 F:086 079 606 89 28
Consulting	Hirzel Brigitte, Krämermatt 1, 6330 Cham , brigitte.hirzel@datazug.ch, P:041 780 00 29 N:079 384 80 62 B:058 558 19 31

Resort M+K

Chef Marketing + Kommunikation	Bühlmann Martin, Hofderer-Feld 17, 6280 Hochdorfinfo@ ttvi.ch, P:041 240 50 58 B:041 211 35 11
TTVI-Info	Bühlmann Martin, Hofderer-Feld 17, 6280 Hochdorf , info@ttvi.ch, P:041 240 50 58 B:041 211 35 11

Sportjournal IS /

Neue Luzerner Zeitung

Marti Frank, Würzenbachhalde 18, 6006 Luzern ,
frankmarti@bluewin.ch, P:041 370 37 32 F:041 370 37 32

Website

Hänsli Jan, Mittlerhusweg 19, 6010 Kriens ,
webmaster@ttvi.ch, P:041 320 61 10 N:076 546 95 01

Rekurskommission

Präsident

Frey Thomas, Bahnhofstrasse 14, 6362 Stansstad ,
thomas.frey@gross-garage.ch, P:041 610 52 63
N:079 302 66 84 B:041 249 97 97

1. Mitglied

Gerber Rene, Zentralstr. 30, 6036 Dierikon ,
P:041 450 49 25

2. Mitglied

Zurfluh Alfred, Dorfgässli 2, 6331 Hünenberg , f.zurfluh@
inkasso.ch, P:041 780 59 30 B:041 727 66 11

1. Ersatz

Reichmuth Walter, Mangelegg 50, 6430 Schwyz
walter.reichmuth@postmail.ch, P:041 811 66 59

2. Ersatz

Bissig Bruno, Loretostr. 7, 6300 Zug ,
bruno_bissig@sunrise.ch, P:041 710 03 48

Statuten-und Reglementscommission

Präsident

Grimm Heinz, Werkhofstrasse 6, 6052 Hergiswil ,
heinz.grimm@gmx.ch, P:041 630 21 94
N:079 473 03 20 B:079 473 03 20

1. Mitglied

Frass Michael, Eichrüti 30, 6333 Hünenberg See ,
michael.frass@rapidluzern.ch, P:041 783 18 44
N:079 606 89 28 B:044 268 89 50 F:086 079 606 89 28

2. Mitglied

Huber Theo, Dorfhaldenstr. 11, 6052 Hergiswil ,
thhuber@gmx.net, P:041 630 40 18 B:041 445 44 55

Rechnungsprüfungskommission

- | | |
|------------|---|
| 1. Revisor | Schwegler Urs, Obergütschrain 1, 6003 Luzern ,
urs.schwegler@prointegral.ch, P:041 310 64 65 N:079 484 18 91 |
| 2. Revisor | Flühler Andreas, Enetdornen, 6063 Stalden ,
fluehler-fuchs@bluewin.ch, P:041 660 81 38 N:079 210 09 87 |
| 3. Revisor | Neuhold Marianne, Hertistrasse 8, 6300 Zug ,
marianne.neuhold@datazug.ch, P:041 710 84 05 N:078 824 21 03 |

School Trophy

School Trophy LU	Opprecht Karin, Eichrütli 30, 6333 Hünenberg See , karin.opprecht@rapidluzern.ch, P:041 783 18 44 N:079 755 61 80 F:086 079 606 89 28
------------------	---

TTVI

1 TTC Baar (ZG) www.ttcbaar.ch, info@ttcbaar.ch

A/T Brandenberger Marcel, Schiffmatt 8, 6314 Unterägeri, tk@ttcbaar.ch
P:041 750 37 67

P Rezić Ivo, Alpenblick 5, 6330 Cham, info@ttcbaar.ch
P:041 780 73 72 N:079 429 83 29

L1 Sternmatt 2, 6340 Baar Sa : ab 17.30 (3 Ti) (1 Mt) /
Mo,Do : ab 20.00 (6 Ti) (1 Mt) / Mi : ab 20:00 (6 Ti) (1 Mt)

L2 Turnhalle Schulhaus Inwil, 6340 Baar Sa : 17.30 (3 Ti) (1 Mt) /
Mo,Do : 20.00 (6 Ti) (1 Mt)

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan weiss

2 TTC Buochs (NW) www.ttcbuochs.ch, rolf.hug@bluewin.ch

A/T Hug Rolf, am Schüpfergraben 30, 6374 Buochs, rolf.hug@bluewin.ch
N:079 834 34 69

P Barmettler Silvan, Neubächli, 6374 Buochs, silbar@bluewin.ch
P:078 843 47 67 B:041 620 94 60

L1 Alte Turnhalle Lückertsmatt 1, Buochs Mo,Fr : ab 20:00 (6 Ti) (1 Mt)

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

3 TTC Dierikon-Ebikon (LU) www.tischtennisclub.ch, info@tischtennisclub.ch

A TTC Dierikon-Ebikon, 6036 Dierikon

P Huber René, Ringstr. 24, 6410 Goldau, rene_huber@bluewin.ch
P:041 855 62 45 N:079 654 84 23

T Waldner Christian, Moskau / Russland, info@tischtennisclub.ch
N:079 755 91 17

L1 Turnhalle Feldmatt, 6030 Ebikon Mo : ab 19:45 (10 Ti) (2 Mt)

L2 Turnhalle, 6036 Dierikon Di,Fr : ab 20:15 (6 Ti) (1 Mt)

B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

4 TTC Emmen (LU)

A Brunner Urs, Rankhofstr. 20, 6006 Luzern, urbru88@yahoo.de
P:041 281 09 07 N:079 742 75 08

P Rossi Giulio, Riffigmatte 3, 6020 Emmenbrücke, giu.ro@bluewin.ch
P:041 280 59 51

T Anca Michael, Gämpi 34, 6043 Adligenswil
P:041 370 50 51

L1 Turnhalle Schulhaus Hübeli/Waldeggstr. 46, 6020 Emmenbrücke /
Mo : 20.00 (6 Ti) (1 Mt) /

B- Nittaku*** Premium Made in Japan orange

TTVI

5	TTC Goldau (SZ)	www.TTC-Goldau.CH,patrick.kaufmann@kago.ch
A/T	Kaufmann Patrick, Brisenstr. 20, 6440 Brunnen, patrick.kaufmann@kago.ch, N:079 609 96 45 B:041 850 57 52	
P	Reichmuth Walter, Mangelegg 50, 6430 Schwyz, walter.reichmuth@postmail.ch, P:041 811 66 59	
L1	Dreifachturnhalle Kant. Berufsschule BBZG/Zaystrasse, 6410 Goldau Di,Do : ab 20:00 (9 Ti) (2 Mt)	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	
6	TTC Hergiswil-Stansstad (NW)	heinz.grimm@gmx.ch
A/T	Grimm Heinz, Werkhofstrasse 6, 6052 Hergiswil, heinz.grimm@gmx.ch P:041 630 21 94 N:079 473 03 20	
P	Küttel Bruno, Feld 10, 6362 Stansstad, brunokuettel@yahoo.de P:041 610 05 74	
L1	Loppersaal Grossmatt, 6052 Hergiswil NW Mi : ab 19:45 (8 Ti) (2 Mt) / Mo : ab 20.05 (8 Ti) (2 Mt)	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	
7	HTTC Hünenberg (ZG)	www.httc.ch, f.zurfluh@inkassozug.ch
A/T	Zurfluh Alfred, Dorfgässli 2, 6331 Hünenberg, fi_zurfluh@hotmail.com P:041 780 59 30 B:041 727 66 11	
P	Rüegg Daniel, Eichengasse 8, 6331 Hünenberg, rueegg@datazug.ch P:041 781 37 71 N:079 747 67 35	
L1	Turnhalle Schulhaus Rony, Hünenberg Mo,Do : ab 20:00 (9 Ti) (2 Mt)	
B-NL+RV	Donic*** Made in China orange	
8	TTC Knutwil (LU)	stefan.konzett@Lu.ch
A/T	Konzett Stefan, Ab Eschweg 3, 6210 Sursee, stefan.konzett@Lu.ch P:041 921 06 40 B:041 228 66 21	
P	Hodel Jürg, Rigiblickstrasse 2, 6213 Knutwil, juerg.hodel@trennwaende.ch P:041 921 92 40 B:062 823 33 23	
L1	Turnhalle, 6213 Bad Knutwil Mo,Do : ab 20:15 (6 Ti) (1 Mt)	
B-NL+RV	Nittaku*** Premium Made in Japan orange	
9	TTC Kriens (LU)	umehri@gmx.net, www.ttckriens.ch
A	Mehri Urs, Obere Spichermatt 29, 6370 Stans, umehri@gmx.net P:041 610 98 30 B:041 455 04 49	
P	Huber Theo, Dorfhaldenstr. 11, 6052 Hergiswil, thhuber@gmx.net P:041 630 40 18 B:041 445 44 55	
L1	Turnhalle Schulhaus Krauer, 6010 Kriens Mo-Di,Fr : ab 20:00 (6 Ti) (2 Mt)	
B-NL+RV	andro*** orange	

TTVI**10 TTC Rapid Luzern (LU)** www.rapidluzern.ch, karin.opprecht@rapidluzern.ch

- A/P Opprecht Karin, Eichrüti 30, 6333 Hünenberg See,
karin.opprecht@rapidluzern.ch
P:041 783 18 44 N:079 755 61 80 F:086 079 755 61 80
- T Wüest Markus, Flossenmatt 11, 6045 Meggen,
markus.wueest@rapidluzern.ch, P:041 377 53 69 B:041 418 44 11
F:041 418 44 44
- L1 Schulhaus Würzenbach Turnhalle 1+2/Kreuzbuchstr. 60, 6006 Luzern
So : ab 14:00 (3 Ti) (1 Mt) / Sa : ab 14:00 (12 Ti) (4 Mt) / Di-Fr : ab 20:00
(9 Ti) (1 Mt)
- L2 Sporthalle Hofmatt 3/Hofmattweg, 6045 Meggen
B-NL+RV andro*** orange

11 TTC Reussbühl (LU) gamabri@bluewin.ch

- A Britschgi Marcel, Matthöhoring 38, 6014 Littau, gamabri@bluewin.ch
P:041 250 15 31 B:041 450 20 30
- P Schärli Kurt, Säntisstrasse 8, 6207 Nottwil, kurtschaerli@bluewin.ch
P:041 937 15 64 N:079 667 25 79 B:041 937 19 14
- T Van Weezenbeek Bart, Studhaldenhöhe 16, 6005 Luzern,
mmhomework@sunrise.ch, P:041 360 95 29 B:041 227 29 29
- L1 Untere Turnhalle Schulhaus Staffeln, Reussbühl
Di : ab 19.45 (7 Ti) (1 Mt) / Do : ab 19.45 (7 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

12 TTC Risch (ZG) info@ttcrisch.ch, www.ttcrisch.ch

- A/P Studerus Marcel, Obere Weidstr. 11, 6343 Rotkreuz,
marcelstuderus@datzug.ch, P:041 790 39 04 B:041 749 63 47 F:041 749 60 22
- T Küng Peter, Sunneblick 27, 6343 Rotkreuz, pkueng@bossard.com
P:041 790 58 56 B:041 749 64 20 F:041 749 60 15
- L1 Sporthalle Dorfmat/Buonaserstr. 23, 6343 Rotkreuz Fr : ab 20:15 (9 Ti)
(2 Mt) / Di : ab 20:15 (9 Ti) (3 Mt)
- B-NL+RV Schildkröt*** orange

13 TTC Rothenburg (LU) ttcr@bluewin.ch

- A/P Schiavini Marco, alte Grenzstr. 39, 6204 Sempach Station, ttcr@bluewin.ch,
P:041 280 39 37 N:079 335 45 78 B:041 289 72 72
- T Fries Marcel, Rüeggisingerstr. 18, 6020 Emmenbrücke,
luzernstrasse66@bluewin.ch, P:041 250 48 86 N:079 285 03 37
B:041 922 00 50
- L1 Turnhalle Gerbematt (oben), Rothenburg Di,Fr : ab 20:00 (9 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

TTVI

14 TTC Sarnen (OW)

- A/T Wettstein Roger, Hinterdorfstr. 3, 6055 Alpnach Dorf,
r.wettstein@backnine.ch, P:041 670 09 30 N:079 360 89 89
- P Ziethen Hans-Heinrich, Brünigstr. 50, 6072 Sachseln
P:041 660 30 09
- L1 Turnhalle Wilen,/Wilerstr. 65, 6065 Sarnen Sa : ab 15:00 (3 Ti) (1 Mt) /
Mo : ab 20.00 (3 Ti) (1 Mt)
- L2 Schulhaus Kägiswil, 6056 Kägiswil Di,Fr : ab 20:00 (5 Ti) (1 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

15 TTC Schenkon (LU) www.ttcschenkon.ch, patrick.waltenberger@alwaprint.ch

- A/T Waltenberger Patrick, Rigacherweg 49, 5612 Villmergen,
waltenberger@swissonline.ch, P:056 610 48 30 N:079 422 46 75
- P Rüz Urs, Stumpfenweg 3, 6260 Reiden, urs.raez@gmail.com
P:062 751 08 41 N:079 521 72 71
- L1 Turnhalle Grundhof, 6214 Schenkon Sa : ab 16:30 (6 Ti) (1 Mt) /
Fr : ab 20:00 (6 Ti) (1 Mt)
- L2 UG Begegnungszentrum/(bei Turnhalle Grundhof), 6214 Schenkon Do-Fr:
ab 20:00 (3 Ti) (1 Mt)
- L3 Turnhalle, 6213 Bad Knutwil / Do : ab 20:15 (6 Ti) (1 Mt)
- B-NL+RV JOOLA*** ITTF 40 weiss

16 TTC Steinhausen (ZG) www.ttcsteinhausen.ch, famburch@gmx.net

- A/P Hux Fabian, Schulhausstr. 2, 6312 Steinhausen, huxfab@yahoo.de
P:041 741 29 66 N:079 790 21 05
- T Rüttimann Marc, Zugerstrasse 16, 6312 Steinhausen,
ruetti.marc@bluewin.ch, P:079 410 83 01
- L1 Mehrzweckhalle Sunnegrund IV, Steinhausen Mo : ab 20.00 (6 Ti) (2 Mt) /
Do : ab 20:00 (6 Ti) (1 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

17 TTC Willisau (LU) www.ttcwillisau.ch

- A/P Wüest Peter, Seeparkstr. 5, 6207 Nottwil, peter.wueest@raiffeisen.ch
P:041 970 06 88
- T Keller Charles, Spitalstr. 5, 6110 Wolhusen, charles-keller@bluewin.ch
P:041 490 11 48 N:079 843 36 68
- L1 BBZ-Halle/Berufsbildung-Zentrum, 6130 Willisau Mo : ab 20:15 (8 Ti)
(2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan orange

18 TTC Zug (ZG)

- A/P Trochsler Rene, Langackerstrasse 40, 6330 Cham,
r.trochsler@renomatik.ch, P:041 780 41 21 B:041 781 46 02
- T Mörtlseder Alfred, St.Johannesstr. 25, 6300 Zug,
mortlseder@computer.org, P:041 741 37 15 N:076 320 37 15 B:041 799 23 55
- L1 Kantonsschule Zug/Lugete, Zug Mi,Fr : ab 20.00 (8 Ti) (2 Mt)
- B-NL+RV Nittaku*** Premium Made in Japan weiss

I Constitution, dénomination, but

- 1.1 Sous la dénomination de „Swiss Table Tennis“ (STT), il a été constitué une association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.
- 1.2 Son but est de promouvoir et de développer le tennis de table en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. Elle peut s'affilier à des organisations sportives nationales et internationales.
- 1.3 STT est neutre tant sur le plan politique que confessionnel.
- 1.4 Le for et le siège de STT se trouvent au siège de l'Office central de STT.
- 1.5 Les termes désignant des personnes s'appliquent aux femmes et aux hommes.

II Membres

- 2.1 STT est formé de clubs de tennis de table établis en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein.

Les clubs sont groupés en associations régionales (AR) selon la liste ci-dessous:

Association Genevoise de Tennis de Table (AGTT)

Association Neuchâteloise et Jurassienne de Tennis de Table (ANJTT)

Associazione Ticinese Tennistavolo (ATTI)

Association Vaud/Valais/Fribourg de Tennis de Table (AWF)

Mittelländischer Tischtennisverband (MTTV)

Nordwestschweizerischer Tischtennis-Verband (NWTTV)

Ostschweizer Tischtennisverband (OTTV)

Tischtennisverband Innerschweiz (TTVI)

Leurs limites territoriales sont fixées par l'assemblée des délégués (AD).

- 2.2 Les clubs ne sont pas autorisés à porter des noms à caractère politique ou religieux.
- 2.3 Les clubs sont soumis aux statuts et règlements de STT.
- 2.4 Les clubs comptant au minimum 6 membres actifs et dont les statuts et les règlements sont conformes à ceux de STT peuvent être admis au sein de STT par le Comité central (CC) pour le début de la saison. Associés à STT, les clubs s'engagent à acquérir au minimum 6 licences chaque saison et à participer au championnat par équipes.
- 2.5 Les demandes de fusion et de démission doivent être remises par écrit jusqu'au 15 avril (date du timbre postal) et les demandes d'admission jusqu'au 15 mai (date du timbre postal) à l'AR compétente. Une copie doit être remise simultanément à l'Office central STT. Le CC statue sur les demandes. Les demandes d'admission doivent être accompagnées des statuts du club en 3 exemplaires et les demandes de fusion, des procès-verbaux des deux décisions d'assemblée et des statuts du nouveau club.

Statuts

Toute modification des statuts du club doit être soumise au Directoire du Comité Central (DCC) pour approbation.

- 2.6 Si un club enfreint gravement les statuts ou les règlements de STT ou s'il porte d'une autre manière un grave préjudice à la réputation de STT ou au tennis de table en général, il peut, sur proposition du DCC ou de son AR, être exclu de STT sur décision de l'AD. Dans les cas de moindre gravité, le DCC STT peut infliger au club une amende allant jusqu'à CHF 1'000.00, un avertissement ou un blâme.
- 2.7 STT se réserve le droit d'intenter une action civile.

III Organes de STT

3.1 Les organes de STT sont:

- a) L'Assemblée des délégués (AD)
- b) Le Comité central (CC)
- c) Le Directoire du Comité central (DCC)
- d) La ligue nationale (LN)
- e) La Commission de contrôle de gestion (CCG)
- f) L'Organe de révision (REV)
- g) La Commission de recours (CR)
- h) La Direction

3.2 L'Assemblée des délégués (AD)

3.2.1 L'AD est l'organe suprême de STT.

3.2.2 L'AD se réunit deux fois une journée par an, la première fois durant le troisième trimestre de l'année civile (assemblée d'automne) et la seconde fois durant le premier trimestre de l'année suivante (assemblée de printemps). Elle est dirigée par le président ou, s'il est empêché, par le vice-président ou, si celui-ci est empêché, par un autre membre du DCC.

3.2.3 Les clubs, les membres du CC ainsi que les membres d'honneur de STT ont le droit de vote à l'AD. Chaque club peut se faire représenter par un ou plusieurs délégués de son AR. Les membres du CC ne peuvent pas représenter un club. Un membre d'honneur ne peut se faire représenter.

3.2.4 Chaque club a droit à une voix par 25 membres ou par fraction de 25. Le nombre des joueurs licenciés 30 jours avant l'AD est déterminant. Un délégué peut représenter 20 voix au plus et doit être porteur des procurations des clubs représentés.

3.2.5 L'AD ne peut délibérer valablement que si au moins deux cinquièmes des voix sont représentées. Si tel n'est pas le cas, une nouvelle AD sera convoquée, qui pourra valablement délibérer sur le même objet quel que soit le nombre de voix représentées.

Statuts

3.2.6 L'assemblée d'automne des délégués traite les objets suivants:

1. approbation du procès-verbal de la dernière AD
2. approbation du rapport annuel du CC et du DCC
3. examen du rapport de la CCG, de la CR et de la LN
4. approbation des comptes et du rapport du REV
5. décharge du CC, du DCC, de la CCG, du REV et de la CR
6. élection du président
7. élection des membres du DCC
8. élection des membres de la CCG
9. élection du REV sur proposition du DCC
10. élection des membres de la CR
11. nomination des membres d'honneur
12. approbation de la création ou de la dissolution d'entreprises autonomes
13. approbation d'autres propositions

3.2.7 L'assemblée de printemps des délégués se prononce sur les objets suivants:

1. approbation du procès-verbal de la dernière AD
2. approbation de la création et de la fusion d'AR et détermination de leurs limites territoriales
3. examen de la planification pluriannuelle
4. approbation de la planification annuelle et du budget
5. fixation des contributions saisonnières de STT
6. approbation des lignes directrices et des grands principes de STT
7. approbation des statuts
8. approbation du règlement de la CCG
9. approbation du règlement de la CR
10. approbation du règlement sportif (les dispositions complémentaires 510 RS STT seulement sur référendum, cf. art. 3.5.3)
11. approbation d'autres propositions

3.2.8 La nomination des membres d'honneur nécessite une majorité des trois quarts et l'approbation des statuts, une majorité de deux tiers de toutes les voix exprimées (oui, non, abstention). Toutes les autres décisions de l'AD mises à l'ordre du jour sont prises à la majorité des voix exprimées, sans les abstentions. En cas d'égalité, le président ou la personne qui le remplace tranche. Lors d'élections (art. 3.2.6, ch. 6 à 10), la majorité absolue des voix valablement exprimées est déterminante au premier tour du scrutin. Au second tour, la majorité relative est suffisante.

Statuts

- 3.2.9 Le président, les autres membres du DCC ainsi que les membres de la CCG et de la CR sont élus pour une période de 4 ans. Ces personnes peuvent être reconduites dans leur fonction. L'AD élit le président de la CCG et de la CR. Au sein du DCC, les régions linguistiques et si possible les deux sexes sont représentés. Les membres du DCC, de la CCG et de la CR ne peuvent appartenir à aucun autre organe de STT et font partie d'AR différentes.
- 3.2.10 L'AD peut traiter des objets non-prévus dans la convocation, pour autant que les deux tiers des voix exprimées approuvent l'entrée en matière.
- 3.2.11 L'AD est convoquée par le DCC au minimum 30 jours à l'avance par écrit avec indication de l'ordre du jour.
- 3.2.12 Toute demande de modification concernant les statuts et le règlement sportif doit être envoyée à l'Office central STT au plus tard le 30 septembre (date du timbre postal). Les membres STT, les organes de STT et les AR ont qualité pour déposer une demande. Les demandes soumises à l'approbation de l'AD sont envoyées avec la convocation conformément à l'art. 3.2.11.
- 3.2.13 Une AD extraordinaire peut être convoquée sur décision du DCC ou lorsque des clubs disposant d'au moins un cinquième des voix au sens de l'art. 3.2.4 en font la demande écrite et motivée au DCC.

3.3 Le Comité central (CC)

- 3.3.1 Le CC est l'organe de direction stratégique de STT.
- 3.3.2 Le CC est dirigé par le président ou, s'il est empêché, par le vice-président ou, si celui-ci est empêché, par un autre membre du DCC. Il est composé du président, des présidents des AR ou, s'ils sont empêchés, par un membre du comité de leur AR, du président de la LN, des autres membres du DCC et du directeur. Ce dernier a voix consultative, les autres membres disposant chacun d'une voix. Un membre du DCC est désigné vice-président par le CC.
- 3.3.3 Le CC se réunit trois à quatre fois par an en fonction des besoins.
- 3.3.4 Le CC peut délibérer valablement si au moins la moitié des présidents des AR ou membres des comités des AR ainsi que des membres élus du DCC sont présents.
- 3.3.5 Le CC a les attributions suivantes:
1. définir les objectifs de STT
 2. approuver la planification pluriannuelle, y compris le plan financier de STT, et les transmettre à l'AD
 3. assurer la communication avec les AR et régler les affaires relevant des relations entre elles et STT
 4. approuver les règlements et directives de STT, à l'exception de ceux qui sont approuvés par l'AD ou un autre organe de STT selon les statuts

5. approuver l'admission de clubs en qualité de membres STT ainsi que la fusion et la démission de clubs
 6. approuver les modèles de statuts pour les AR et les clubs
 7. approuver le règlement et le cahier des charges du DCC
 8. engager et congédier la direction
 9. approuver le règlement de la LN
 10. fixer les principes régissant l'établissement des comptes et les investissements
 11. se prononcer sur les propositions de candidats à l'élection du DCC et les transmettre à l'AD
 12. se prononcer sur les propositions de nomination de membres d'honneur de STT et les transmettre à l'AD.
- 3.3.6 Les décisions du CC sont prises à la majorité des voix exprimées. En cas d'égalité, le président tranche.
- 3.3.7 La convocation écrite avec l'ordre du jour de la réunion du CC est envoyée par l'Office central par voie postale au minimum 30 jours avant la date de la réunion.
- 3.3.8 Les décisions du CC sont publiées dans un délai de 30 jours.

3.4 Le Directoire du Comité central (DCC)

- 3.4.1 Le DCC est l'organe exécutif du CC.
- 3.4.2 Le DCC est dirigé par le président ou, s'il est empêché, par le vice-président ou, si celui-ci est empêché, par un autre membre du DCC. Il est composé du président, du responsable des finances, du responsable juridique, des responsables sport d'élite, sport de loisirs et marketing/communication et de deux autres responsables au plus ainsi que du directeur. Ce dernier a voix consultative, les autres membres disposant chacun d'une voix. Le vice-président du CC est aussi le vice-président du DCC.
- 3.4.3 Le DCC répartit les affaires et les tâches des départements de manière autonome. Pour ce faire, il établit des cahiers des charges détaillés. De plus, il se donne un règlement. Tant les cahiers des charges que le règlement sont soumis à l'approbation du CC.
- 3.4.4 Le DCC peut délibérer valablement si au moins la moitié des membres élus sont présents.
- 3.4.5 Les attributions suivantes sont réservées au DCC:
1. préparer, convoquer et organiser l'AD
 2. préparer le rapport annuel et les comptes
 3. préparer la planification pluriannuelle et la planification annuelle
 4. préparer les propositions de candidatures au DCC
 5. mettre en oeuvre les décisions de l'AD et du CC
 6. représenter STT à l'extérieur

Statuts

7. instituer et dissoudre les commissions et les groupes de projet (à l'exception de la Commission de contrôle de gestion et de la Commission de recours)
8. élire le président et les membres des commissions et des groupes de projet (à l'exception de la CCG et de la CR)
9. planifier l'emploi du personnel de l'Office central
10. mettre au point les objectifs avec l'Office central, les commissions et les groupes de projet
11. contrôler les activités de l'Office central, des commissions et des groupes de projet
12. gérer et contrôler les entreprises propres à STT
13. statuer sur les recours concernant les décisions d'instances inférieures et les sanctions prévues dans le règlement sportif STT ainsi que dans le Statut concernant le dopage et les Directives dopage STT.
14. exercer les autres tâches qui ne sont pas confiées expressément à un autre organe.

3.4.6 La signature du président et d'un autre membre du DCC engage STT

3.5 La ligue nationale (LN)

3.5.1 La LN est un organe de STT composé des clubs qui ont des équipes inscrites dans les ligues nationales dames ou messieurs.

3.5.2 La LN s'organise elle-même. Son président est membre du CC. La LN se donne un règlement propre, qui est soumis au CC pour approbation.

3.5.3 La LN:

1. représente les intérêts des clubs de ligue nationale au sein de STT
2. représente les clubs de ligue nationale auprès de tiers en accord avec le DCC
3. édicte les dispositions complémentaires 510 RS STT ainsi que les directives relatives à l'organisation du championnat par équipes de ligue nationale.

Les clubs disposant d'au moins un cinquième des voix au sens de l'article 3.2.4 peuvent cependant demander que les décisions de la LN concernant les dispositions complémentaires RS soient déferées à l'AD. La LN soumet par ailleurs ses décisions concernant la promotion en ligue nationale inférieure et la relégation de cette ligue nationale inférieure à l'approbation de l'AD.

3.6 La Commission de contrôle de gestion (CCG)

3.6.1 La CCG est l'organe de contrôle de STT en matière de gestion.

3.6.2 La CCG est composée du président et de quatre membres. Elle se donne un règlement, qu'elle soumet à l'AD pour approbation.

Statuts

- 3.6.3 La CCG contrôle la mise en oeuvre fidèle des décisions de l'AD ainsi que l'utilisation rationnelle et conforme au budget des ressources.
- 3.6.4 La CCG reçoit les réclamations des clubs et des AR concernant les activités du CC et du DCC. Elle examine les faits et présente un rapport y relatif à l'AD.
- 3.6.5 L'AD peut confier à la CCG des tâches spécifiques de contrôle et d'investigation de durée limitée.

3.7 L'Organe de révision (REV)

- 3.7.1 Le REV est l'organe de révision de STT.
- 3.7.2 Seuls sont admis, pour exercer les fonctions du REV, les organes de révision reconnus par Swiss Sport GAAP.
- 3.7.3 Le REV contrôle les comptes de STT conformément au manuel de Swiss Sport GAAP et rend rapport à l'AD.

3.8 La Commission de recours (CR)

- 3.8.1 La CR est l'organe judiciaire suprême de STT. Elle examine les recours portant sur l'application des règlements de STT et des AR.
- 3.8.2 La CR est composée du président et de quatre membres. Elle se donne un règlement, qu'elle soumet à l'AD pour approbation. La CR siège à trois membres, dont le président, et statue à la majorité des voix, conformément à la procédure régie par le règlement de recours STT.
- 3.8.3 Un membre de la CR ne peut pas juger un cas dans lequel il est lui-même partie comme personne, joueur ou membre d'un club ou s'il se récusé.

3.9 La Direction

- 3.9.1 La Direction est l'organe exécutif de STT. Elle met en oeuvre les objectifs et les tâches décidés par l'AD, le CC et le DCC.
- 3.9.2 La Direction est dirigée par le directeur. Par le biais de l'Office central, la direction fournit en particulier les prestations de service destinées aux membres de Direction fixées dans le règlement interne STT dans les domaines du sport d'élite et du sport de loisirs (coordination, gestion de la compétition selon le RS STT), de la communication (médias, revue de la fédération, site web), du marketing et de l'administration (registre central, comptabilité). En outre, elle soutient le DCC dans l'exécution des tâches de ce dernier.
- 3.9.3 La Direction est engagée par le DCC, auquel elle doit rendre des comptes sur son activité et les affaires courantes.

Statuts

- 3.9.4 La Direction établit les cahiers des charges des collaborateurs qu'il soumet au DCC pour approbation.
- 3.9.5 La Direction dirige et organise l'Office central dans le cadre du budget et des instructions du DCC en matière de personnel.
- 3.9.6 La Direction peut assumer d'autres tâches exécutives qui lui sont déléguées.

IV Activité sportive

- 4.1 Les dispositions édictées par le Comité International Olympique (CIO) et par l'International Table Tennis Federation (ITTF) sont intégralement applicables à l'ensemble de STT.
- 4.2 L'activité sportive de STT se déroule selon les prescriptions du règlement sportif.
- 4.3 Pour son territoire national, STT reconnaît les prescriptions décrétées par Swiss Olympic en matière de dopage, en particulier le statut concernant le dopage et les prescriptions relatives à la procédure. Pour les manifestations internationales organisées sous la régie des associations faitières, soit l'International Table Tennis Federation (ITTF), l'European Table Tennis Union (ETTU) et la Francophonie pongiste internationale (FPI), elle reconnaît leurs propres prescriptions relatives au dopage.

V Associations régionales (AR)

- 5.1 Les AR de STT sont des associations au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse. Dans la région qui leur est attribuée, elles soutiennent STT par des activités appropriées.
- 5.2 Les AR sont en particulier responsables des tâches suivantes:
 - 1. organisation et mise en place des compétitions régionales
 - 2. promotion du sport de loisirs
 - 3. formation de la relève
 - 4. représentations cantonales
 - 5. relations publiques au niveau régional.
- 5.3 Les statuts et règlements sportifs des AR, ainsi que leurs modifications sont soumis à l'approbation de la DCC.
- 5.4 Les AR peuvent déléguer, dans le cadre d'une convention de prestations, les tâches suivantes à STT :
 - 1. gestion des licences
 - 2. organisation du championnat régional par équipes
 - 3. gestion des classements individuels
 - 4. autres tâches.

VI Finances, responsabilité

- 6.1 L'exercice de STT débute le 1er juillet prend fin le 30 juin.
- 6.2 Les dépenses de STT sont couvertes notamment par les contributions fixées par l'AD dans le cadre du règlement financier. Elles sont composées d'une cotisation de base et d'une cotisation par membre.
- 6.3 Chaque club est tenu de s'acquitter des cotisations prévues par le règlement financier.
- 6.4 STT ne répond que de sa propre fortune. La responsabilité personnelle des membres de STT et de ses organes ne peut être engagée pour les obligations financières de la fédération.

VII Registre central, communication, traitement des données

- 7.1 L'Office central gère, sous la surveillance du DCC, un registre central avec traitement électronique des données. Le registre est utilisé pour gérer les données personnelles des clubs, des titulaires d'une licence ou d'un passeport-tournois et des dirigeants et fonctionnaires ainsi que pour comptabiliser les résultats des compétitions.
La communication de documents officiels se fait par courrier électronique à l'adresse des clubs publiée dans le registre central. Dans des cas particuliers, elle s'effectue par la poste.
- 7.2 Les données suivantes sont saisies dans le registre:
 1. l'adresse des clubs
 2. le nom, le prénom, l'adresse postale, l'adresse électronique, les numéros de téléphone et de fax et la fonction des dirigeants et fonctionnaires des clubs, des AR et de STT
 3. les données contenues dans la licence conformément à l'article 11.4.1 du règlement sportif ainsi que l'adresse postale des joueurs licenciés et les résultats individuels qu'ils ont obtenus lors des compétitions. Avec l'accord des joueurs licenciés, leur adresse électronique et les numéros de téléphone et de fax peuvent également être saisis.
- 7.3 Toutes les données mentionnées à l'article 7.2 peuvent être consultées sur le site web de STT, à l'exception de l'adresse postale, de l'adresse électronique et des numéros de téléphone et de fax des joueurs licenciés qui n'ont pas donné leur accord.
- 7.4 Les clubs, leurs membres licenciés et tous les dirigeants et fonctionnaires autorisent le DCC à diffuser à des tiers leurs données personnelles saisies dans le registre, pour autant qu'ils aient été informés sur cette diffusion et ne s'y soient pas opposés par écrit. La diffusion des données à des tiers se limite au nom, adresse postale et résultats des compétitions.

Statuts

- 7.5 Les fonctionnaires de STT et des AR autorisés à traiter les données dans le RC doivent signer une déclaration relative à la protection des données.

VIII Dissolution

- 8.1 La dissolution de Swiss Table Tennis ne peut être prononcée que par une AD extraordinaire convoquée spécialement dans ce but.
- 8.2 Le DCC en charge assume la fonction de liquidateur. L'actif existant est déposé dans une banque et tenu à la disposition d'une nouvelle Fédération Suisse de Tennis de Table pendant cinq ans. Passé ce délai, il est versé à Swiss Olympic pour la promotion de la relève.

IX Dispositions transitoires et finales

- 9.1 Les communiqués officiels de STT s'effectuent par lettre ou par publication dans son organe officiel « Topspin ».
- 9.2 Ces statuts ont été approuvés lors de l'AGD en juin 2005 à Nottwil. Ils entrent en vigueur le 1er juillet 2005 et remplacent ceux du 12 décembre 1981.
- 9.3 Pour les saisons 2005/06 et 2006/07, les dispositions transitoires suivantes seront applicables:
- L'exercice 2005/06 débute le 1er mai 2005 et prend fin le 30 avril 2006. Les comptes annuels de celui-ci seront révisés par la CCG elle-même.
 - L'exercice 2006/07 débute le 1er mai 2006 et prend fin le 30 juin 2007.
 - Le président et les autres membres du DCC sont élus pour une période de deux ans (saisons 2005/06 et 2006/07).
- 9.4 En dérogation à l'art. 3.2.9, les membres du DCC élus lors de l'assemblée extraordinaire en juin 2009 à Berne le sont pour 2 ans, soit pour les saisons 2009/10 et 2010/11.

Révisé selon les décisions de l'AD en mars 2009 à Delémont et de l'AD e.o. en juin 2009 à Berne.

1 Cotisations

1.1 Cotisation STT par saison et club

1.1.1 Cotisation de base

jusqu'à 10 joueurs ayant une licence valable 300.– club STT

jusqu'à 20 joueurs ayant une licence valable 400.– club STT

jusqu'à 30 joueurs ayant une licence valable 500.– club STT

etc.

Réduction sur la cotisation de base pour les clubs assurant un entraînement dirigé selon règlement entraîneurs art 1.1. 40%

La base pour la réduction est la statistique J+S au 31 décembre de la saison en cours.

Le jour d'échéance pour la détermination de la cotisation de base est fixé au 31 mars.

1.1.2 Cotisation membre A (actifs, 040, 050, 060, 070) 107.– club STT

Cotisation membre B (U11, U13, U15, U18) 59.– club STT

Cotisation membre C (passeport-tournois) 40.– joueur STT

1.2 Frais d'admission pour chaque nouveau club 20.– club STT

1.3 Cotisation AR, par club club AR
(selon règlement financier AR)**2 Tarifs d'inscription / Taxes de retrait**2.1 Tarif d'inscription, par équipe 240.– club STT
LNA dames et messieurs2.2 Tarif d'inscription, par équipe 240.– club STT
LNB dames et messieurs

2.3 Tarif d'inscription LNC par équipe 240.– club STT

2.4 Tarif d'inscription, par équipe 1^{ère}– 6^{ème} ligue club AR
(selon règlement financier AR)

2.5 Tarif d'inscription Coupe Suisse 25.– club STT

2.6 Taxe de retrait LNA/LNB/LNC dames / 3'000.– club STT
messieurs en cours de saison, par équipe

2.7 Taxe de retrait Coupe Suisse après le 30 juin 500.– club STT

2.8 Taxe de retrait 1^{ère}– 6^{ème} ligue, club AR
U11, U13, U15, U18, 040, 050, 060, 070)
dames ou messieurs, en cours de saison
(selon règlement financier AR)

Règlement Financier

CHF

A charge

En faveur

3 Protêts

3.1	Protêt à l'AR (selon règlement financier AR)		club	AR
3.2	Protêt à STT	100.–	club	STT

4 Recours

4.1	Recours à l'AR (selon règlement financier AR)		club	AR
4.2	Recours à la LN ou DCC STT	220.–	club	STT
4.3	Recours à la commission de recours STT	540.–	club	STT

5 Amendes pour rappels

5.1	Envoi tardif de documents demandés avec délai déterminé	20.–	club/AR	STT
5.2	Non-envoi de documents demandés avec délai déterminé, malgré réclamation écrite et amende selon chiffre 5.1	50.–	club/AR	STT

6 Dédommagement pour salles

6.1	Dédommagement pour les frais effectifs des salles lors des tours de promotion, relégation, tours décisifs, tours finals des championnats par équipes des classes d'âge, tour final de la Coupe Suisse et les tournois de classement STT contre présentation d'une quittance			
	– par demi-journée/soirée au maximum	100.–	STT	club/AR
	– par journée au maximum	200.–	STT	club/AR

7 Juge-arbitre / arbitre / indemnités et frais de déplacement

7.1	Juge-arbitre pour les rencontres de LNA			
	– par match	50.–	club	JA
7.2	Arbitre pour les rencontres de LNA			
	– par match	50.–	club	A
7.3	Juge-arbitre pour les manifestations de STT (à l'exception des rencontres de LN)			
	– par demi-journée/soirée	75.–	STT	JA
	– par journée	150.–	STT	JA

Règlement Financier

CHF A charge En faveur

7.4	Arbitre pour les manifestations de STT (à l'exception des rencontres de LN)			
	– par demi-journée/soirée	50.–	STT	A
	– par journée	100.–	STT	A
7.5	Juge-arbitre pour tournois			
	– par journée	150.–	organ.	JA
	– par week-end	300.–	organ.	JA
7.6	Les frais de déplacement pour les prestations définies sous les art. 7 précités:			
	– frais de voiture, par km (chaque fois à charge de, ou en faveur de, selon répartition indiquée ci-dessus)		–.50	

8 Indemnités pour frais et mission

8.1	Séances de commissions			
	– par demi-journée/soirée	20.–	STT	Part.
	– par journée	50.–	STT	Part.
	– plus indemnités frais voitures par km	–.50	STT	Part.
	– nuitée selon quittance			
	CC (sans DCC)			
	– Réunion du CC (les frais de déplacement doivent être payés par les AR)	100.–	STT	Part.
8.2	DCC – Remboursement global des frais par mois			
	Président	300.–	STT	
	Chef Sport d'élite	300.–	STT	
	Chef finances	200.–	STT	
	Chef Sport de loisirs	200.–	STT	
	Chef M&C	200.–	STT	
	Juriste	200.–	STT	
	Autres	200.–	STT	
	Ces sommes contiennent tous les frais ordinaires de déplacement, les indemnités journalières, les frais pour le téléphone, fax et E-mails.			
	DCC – Indemnités pour mission par saison			
	Président	4000.–	STT	
	Chef Sport d'élite	2500.–	STT	
	Chef finances	2500.–	STT	
	Chef Sport de loisirs	2500.–	STT	
	Chef M&C	2500.–	STT	
	Juriste	2500.–	STT	

Règlement Financier

CHF

A charge

En faveur

8.3	AD STT DCC, présidents d'honneur, membres d'honneur et présidents des commissions		STT	Part.
9	Inspection			
9.1	Inspection globale des salles en LN 1ère inspection par inspection suivante, forfait	150.–	STT club LN	STT
10	Délais de paiement / Facturation			
10.1	30 jours après facturation			
10.2	La facturation des cotisations/frais d'inscription selon art: 1 et 2 du présent règlement se passe comme suit entre STT et les AR: – 1er juillet: Facturation de la totalité par STT aux AR pour la saison entière selon la statistique (état au 1er mars) de la saison précédente – Échéances pour les acomptes des AR à STT: le 31 juillet et le 30 novembre de la saison en cours – Décompte final selon la statistique de la saison en cours (état au 31 mars) par STT aux AR jusqu'au 15 avril au plus tard. – Echéance du décompte final: le 30 avril de la saison en cours.			
10.3	Toutes les factures et notes de frais concernant la saison écoulée doivent être adressées à l'office central de STT au plus tard jusqu'au 31 octobre de la saison en route. Passé ce délai, le montant échoit au compte de STT.			
11	Tarifs maximum pour inscription aux tournois et championnats			
11.1	Championnats internationaux individuels de Suisse selon règlement ITTF			
11.2	Championnats nationaux individuels de Suisse Séries simples dames et messieurs Toutes les autres séries simples Séries doubles, par joueur/joueuse Taxe à reverser à STT, par joueur/joueuse			10.— 8.— 7.— 4.—
11.3	Championnats nationaux individuels U11/U13/U15/U18 Séries simples Séries doubles Taxe à reverser à STT, par joueur/joueuse			5.— 5.— 4.—

Règlement Financier

11.4	Tournois individuels et par équipes (internationaux, nationaux, interrégionaux)	
	Séries simples dames et messieurs A	10.—
	Toutes les autres séries simples	8.—
	Séries doubles, par joueur/joueuse	7.—
	U11, U13, U15, U18, toutes les séries	5.—
	Equipes, par joueur/joueuse	20.—
	Taxe à reverser à STT, par joueur/joueuse	4.—
	Remboursement de la taxe à verser à STT (art. 140.3.3 du RS STT), par joueur/joueuse	2.—
11.5	Toute réglementation divergente des AR sur les tarifs d'inscription aux championnats individuels régionaux, cantonaux et municipaux ainsi qu'aux tournois régionaux individuels et par équipes est réservée.	
11.6	Tournois de classement élite Par joueur/joueuse	50.—

12 Amendes et dédommagements pour frais occasionnés

Principe amendes

Les amendes ci-dessous ne sont pas applicables en cas de force majeure avéré. La décision sera prise par les organes compétents, selon les circonstances.

12.1 Compétitions/manifestations STT

12.1.1	Non-organisation des Championnats internationaux	2000.—
12.1.2	Non-organisation d'une rencontre de ligue européenne	2000.—
12.1.3	Non-organisation des Championnats Suisses	2000.—
12.1.4	Non-organisation d'une rencontre de la Coupe Suisse jusqu'à la date limite fixée par STT	
	Club recevant	Perte par forfait + 500.—
12.1.5	Absence non-excusee d'un A ou JA désigné pour une compétition officielle de STT	50.—
12.1.6	Absence non-excusee d'une équipe inscrite à une compétition officielle de STT	500.—
12.1.7	Absence non-excusee d'une joueuse/d'un joueur à une compétition officielle de STT	200.—
12.1.8	Engagement de joueurs classés C et D dans la LNA par match	500.—
12.1.9	Non-observation de l'ouverture de salle à temps avant les match LN - clubs LNA	500.—

Règlement Financier

- clubs LNB	250.—
- clubs LNC	100.—
12.1.10 Se présenter sans être vêtu des couleurs de l'équipe, respectivement en tenue non-uniforme dans tous les matchs des LN et de Coupe Suisse	20.—
12.1.11 La non-participation à une ALN ordinaire et extraordinaire	100.—
12.1.12 Absence non-excusee d'un représentant d'une AR ou d'un club, d'un JA, etc., à une assemblée officielle, à un séminaire etc., convoqué à cette occasion par STT	100.—
12.1.13 Manque de mise à disposition d'un JA/A actif pour	
– les clubs LN, par JA	250.—
– les clubs LR, par JA/A	150.—
(en faveur de: STT 50%, AR 50%)	
12.1.14 Non-inscription d'un entraîneur STT reconnu selon règlement entraîneurs art. 1.2	
– club LN	250.—
12.1.15 Non-utilisation d'une balle approuvée par ITTF pour une compétition nationale ou internationale	100.—
12.1.16 Non-utilisation de la marque des balles signalée à STT pour les rencontres nationales correspondantes	100.—
12.1.17 Ajournements de matchs sans autorisation écrite préalable de STT (résultat du match 0:0, 0 point)	
Amende par club	50.—
12.2 Tournois	
12.2.1 Organisation d'un tournoi sans autorisation des organes compétents	500.—
12.2.2 Publication tardive de la date du tirage au sort d'un tournoi	30.—
12.2.3 Absence non excusée à un tournoi (facture par le club organisateur au club du joueur fautif, montant en faveur du club organisateur)	frais d'inscription + 20.—
12.3 Autorisation de jouer	
12.3.1 Non-présentation de la licence lors d'une manifestation officielle	20.—
12.3.2 Non-acquisition de 6 licences au minimum par saison, par licence manquante	100.—

Règlement Financier

12.3.3	Données volontairement erronées d'un club concernant des joueurs nouvellement autorisés de jouer	100.—
12.3.4	Participation à une manifestation sans autorisation	100.—
12.3.5	Participation à une manifestation individuelle ou par équipes sans autorisation des organes compétents	100.—
12.4	Délais / Communications / Feuilles de match	
12.4.1	Non-communication des résultats soumis à communication obligatoire au service de presse STT	20.—
12.4.2	Renvoi tardif des feuilles de match aux organes officiels dans les 24 heures (courrier A). La date d'oblitération est déterminante (pour les matchs se déroulant le vendredi et le samedi, la date d'oblitération du lundi est tolérée)	20.—
12.4.3	Non-envoi des feuilles de match aux organes officielles après sommation écrite	50.—
12.4.4	Renvoi tardif des calendriers de manifestations du championnat par équipes à STT	30.—
12.4.5	Feuille de match remplie de façon incorrecte ou incomplète	20.—
	Erreur dans les doubles sur la feuille de match Coupe Suisse	20.—
12.4.6	Non utilisation des formulaires officiels des matches de STT pour les matches de ligue nationale et de la Coupe Suisse	20.—
12.4.7	Non-remise d'une lettre de sortie 14 jours après avoir rempli les conditions	20.—
12.4.8	Envoi tardif des tableaux de tournois (courrier A ou forme électronique) d'une manifestation internationale, nationale ou interrégionale aux organes officielles de STT (48 heures après la fin)	20.—
12.4.9	Non-envoi de documents qui ont été demandés par écrit par STT	20.—
12.4.10	Non-communication du résultat d'une rencontre officielle opposant un joueur de série A à un joueur étranger porteur d'une licence valable	20.—
12.4.11	Signalements ou indications erronés de la part des clubs ou des associations régionales aux autorités de STT	20.—

Règlement Financier

12.5 Forfaits

- | | | |
|--------|--|-----------------------------|
| 12.5.1 | Participation d'un joueur sans autorisation au championnat par équipes ou en Coupe Suisse: | Perte par forfait + 100.— |
| 12.5.2 | Toutes les équipes des LN (dames et messieurs) | |
| | Absence par match* | Perte par forfait + 1 500.— |
| | Absence par match de Play-off* | Perte par forfait + 3 000.— |
| | Non-respect des conditions imposées pour les salles de jeux par STT conformément aux directives ligues nationales Coupe Suisse | Perte par forfait + 1 500.— |
| | Absence* | Perte par forfait + 500.— |
| | Inscription d'un joueur hors de l'emplacement qui lui est dévolu en fonction de son classement | Perte par forfait + 100.— |

* Exceptions: « Force majeure » selon art. 50.8.4 du RS

12.6 Principe pour frais occasionnés

Un montant de CHF 20.— pour frais administratifs est perçu en plus de l'amende.

13 Taxe à la valeur ajoutée TVA

- 13.1 Tous les prix stipulés dans le RF STT s'entendent TVA de 7,6% (à partir du 1.1.2011: 8%) comprise.
- 13.2 Selon la loi sur la TVA, les chiffres d'affaires suivants sont exclus de l'impôt, respectivement, ne sont pas soumis à l'impôt:
- Cotisations membres (RF STT art. 1.1.2)
 - Subventions publiques et privées (J+S, Swiss Olympic, Confédération, Aide sportive)
 - Cotisations clubs (RF STT art. 1.1.1 et 1.2)
 - Tarif d'inscription et de retrait (RF STT art. 2.1 - 2.8)
 - Cotisation de participation cadre
 - Dons/contributions de mécènes

Règlement Financier

13.3 Les factures suivants contenant les chiffres d'affaires cités ci-après, seront munies du taux de TVA de 7,6% (à partir du 1.1.2011: 8%) respectivement de 2,4% (à partir du 1.1.2011: 2,5%):

- Services pour les AR et les clubs
- Sponsoring
- Recettes de publicités
- Matériel de merchandising et de vente
- Location de matériel
- Recettes diverses

Maintenant, à vous de jouer

CONCORDIA vous donne l'occasion de saisir la balle au bond, par exemple avec les possibilités d'épargne offertes par BENEFIT et les modèles d'assurance alternatifs. **Profitez-en, changez pour CONCORDIA.** Vous obtiendrez davantage d'informations sous www.concordia.ch/fr/stt



CONCORDIA

Sérénité et sécurité

Lois du tennis de table

2 Les lois du tennis de table

(selon manuel ITTF, valable sur tout le territoire de STT)

2.1 La table

- 2.1.1 La partie supérieure de la table, appelée « surface de jeu », est rectangulaire, mesure 2,74 m de long et 1,525 m de large et se trouve dans un plan horizontal à 76 cm au-dessus du sol.
- 2.1.2 Les faces verticales du plateau de la table ne font pas partie de la surface de jeu.
- 2.1.3 La surface de jeu peut être de n'importe quelle matière mais doit permettre un rebond uniforme d'environ 23 cm lorsque, d'une hauteur de 30 cm, on laisse tomber une balle réglementaire sur cette surface.
- 2.1.4 La surface de jeu doit être de couleur uniformément sombre et mate tout en comportant une « ligne latérale » blanche, large de 2 cm, le long de chacun des bords de 2,74 m et une « ligne de fond » blanche, large de 2 cm, le long de chacun des bords de 1,525 m.
- 2.1.5 La surface de jeu est divisée en deux « camps » égaux par un filet vertical parallèle aux lignes de fond et doit être continue sur la surface totale de chaque camp.
- 2.1.6 Pour les doubles, chaque camp est divisé en deux « demi-camps » égaux par une « ligne centrale » blanche, large de 3 mm, parallèle aux lignes latérales; la ligne centrale est considérée comme faisant partie de chaque «demi-camp» de droite.

2.2 L'ensemble du filet

- 2.2.1 Par « ensemble du filet », il faut comprendre le filet proprement dit, sa suspension et les poteaux de suspension, y compris les attaches qui le fixent à la table.
- 2.2.2 Le filet est suspendu par une cordelette attachée à chacune de ses extrémités à un poteau vertical de 15,25 cm de hauteur, les limites extérieures du poteau étant à 15,25 cm à l'extérieur de la ligne latérale.
- 2.2.3 Le bord supérieur du filet doit être sur toute sa longueur à 15,25 cm au-dessus de la surface de jeu.
- 2.2.4 Le bas du filet doit être sur toute sa longueur aussi près que possible de la surface de jeu et les extrémités latérales du filet doivent être aussi près que possible des poteaux auxquels il est suspendu.

Lois du tennis de table

2.3 La balle

- 2.3.1 La balle est sphérique et son diamètre est de 40 mm.
- 2.3.2 La balle pèse 2,7 g.
- 2.3.3 La balle doit être faite de celluloïd ou d'une matière plastique similaire. Elle doit être blanche ou orange et doit être mate.

2.4 La raquette

- 2.4.1 La raquette peut être de n'importe quels poids, forme et dimensions, mais la palette doit être plate et rigide.
- 2.4.2 Au moins 85% de l'épaisseur totale de la palette doit être en bois naturel; une couche de matière adhésive à l'intérieur de la palette peut être renforcée par une matière fibreuse telle que fibre de carbone, fibre de verre ou papier comprimé mais elle ne peut pas dépasser 7,5% de l'épaisseur totale, avec un maximum de 0.35 mm.
- 2.4.3 Une face de la palette utilisée pour frapper la balle doit être recouverte soit de caoutchouc ordinaire à picots avec les picots vers l'extérieur ayant une épaisseur totale, matière adhésive comprise, ne dépassant pas 2,0 mm, soit de caoutchouc sandwich avec les picots vers l'intérieur ou vers l'extérieur ayant une épaisseur totale, matière adhésive comprise, ne dépassant pas 4,0 mm.
 - 2.4.3.1 Par caoutchouc ordinaire à picots on entend une couche unique de caoutchouc non cellulaire, homogène, naturel ou synthétique, ayant des picots répartis uniformément sur sa surface avec une densité d'au moins 10 et d'au plus 30 picots au cm².
 - 2.4.3.2 Par caoutchouc sandwich on entend une couche unique de caoutchouc cellulaire recouverte d'une couche unique extérieure de caoutchouc ordinaire à picots, l'épaisseur du caoutchouc à picots ne dépassant pas 2,0 mm.
- 2.4.4 Le revêtement doit s'étendre jusqu'aux bords de la palette, sans les dépasser, mais la partie la plus proche du manche et tenue par les doigts peut être laissée à nu ou être recouverte d'une matière quelconque.
- 2.4.5 La palette ainsi que toute couche à l'intérieur de cette palette et toute couche de revêtement ou de matière adhésive sur une face utilisée pour frapper la balle doivent être d'un seul tenant et d'une épaisseur uniforme.
- 2.4.6 La surface du revêtement d'une face de la palette ainsi qu'une face de la palette laissée non recouverte doivent être mates, une face étant rouge vif et l'autre noire.

Lois du tennis de table

- 2.4.7 Les revêtements de la raquette doivent être utilisés sans aucun traitement physique, chimique ou autre.
- 2.4.7.1 De légères altérations de la continuité de la surface ou de l'uniformité de la couleur dues à un dommage accidentel ou à l'usure peuvent être tolérées, pour autant qu'elles ne modifient pas de manière significative les caractéristiques de la surface.
- 2.4.8 Au début d'une partie et chaque fois qu'il change de raquette au cours d'une partie, le joueur doit montrer à son adversaire et à l'arbitre la raquette qu'il va utiliser et il doit leur permettre de l'examiner.

2.5 Définitions

- 2.5.1 Un échange est la période durant laquelle la balle est en jeu.
- 2.5.2 La balle est en jeu à partir du dernier moment où, au cours de l'exécution du service, elle repose immobile sur la paume de la main libre avant d'être intentionnellement lancée vers le haut, jusqu'au moment où l'échange se termine par une décision d'échange à rejouer ou par un point.
- 2.5.3 Un échange à rejouer est un échange dont le résultat n'est pas compté.
- 2.5.4 Un point est un échange dont le résultat est compté.
- 2.5.5 La main de la raquette est la main qui tient la raquette.
- 2.5.6 La main libre est la main qui ne tient pas la raquette; le bras libre est le bras de la main libre.
- 2.5.7 Un joueur frappe la balle si, alors qu'elle est en jeu, il la touche avec sa raquette, tenue dans la main, ou avec la main de la raquette, au-dessous du poignet.
- 2.5.8 Un joueur fait obstacle à la balle si, après qu'elle ait été frappée en dernier lieu par son adversaire et, alors qu'elle est toujours en jeu, lui-même ou toute chose qu'il porte ou tient la touchent soit pendant qu'elle se déplace vers la surface de jeu, soit au-dessus de la surface de jeu avant qu'elle n'ait touché son camp.
- 2.5.9 Le serveur est le joueur qui doit frapper la balle le premier dans un échange.
- 2.5.10 Le relanceur est le joueur qui doit frapper la balle le second dans un échange.
- 2.5.11 L'arbitre est la personne désignée pour diriger une rencontre.
- 2.5.12 L'arbitre adjoint est la personne désignée pour assister l'arbitre dans la prise de certaines décisions.

Lois du tennis de table

- 2.5.13 Par toute chose que porte ou tient un joueur on entend, à l'exception de la balle, toute chose qu'il portait ou tenait au début de l'échange.
- 2.5.14 La balle est considérée comme franchissant ou contournant le filet ou ses accessoires si elle passe où que ce soit, sauf entre le filet et un de ses supports ou entre le filet et la surface de jeu.
- 2.5.15 La ligne de fond est considérée comme s'étendant à l'infini à ses deux extrémités.

2.6 Le service

- 2.6.1 Le service débute avec la balle reposant librement sur la paume ouverte de la main libre immobile du serveur.
- 2.6.2 Le serveur lance alors la balle à peu près verticalement vers le haut, sans lui communiquer d'effet, de telle manière qu'elle s'élève d'au moins 16 cm après avoir quitté la paume de la main et retombe ensuite sans toucher quoi que ce soit avant d'être frappée.
- 2.6.3 Quand la balle retombe, le serveur doit la frapper de manière telle qu'elle touche d'abord son propre camp et ensuite, après avoir franchi ou contourné le filet ou ses accessoires, touche directement le camp du relanceur; en double, la balle doit toucher successivement les demi-camps droits du serveur et du relanceur.
- 2.6.4 A partir du début du service et jusqu'au moment où elle est frappée, la balle doit se trouver au-dessus de la surface de jeu et derrière la ligne de fond du serveur et elle ne peut être cachée du relanceur par le serveur ou par son partenaire de double, ni par toute chose qu'ils portent ou qu'ils tiennent.
- 2.6.5 Dès que la balle a été lancée vers le haut, le serveur doit écarter son bras libre et la main de l'espace situé entre la balle et le filet. Cet espace entre la balle et le filet est défini par la balle, le filet et son extension infinie vers le haut.
- 2.6.6 Il incombe au serveur de servir de manière telle que l'arbitre ou l'arbitre adjoint puissent être convaincus qu'il se conforme aux exigences *de la loi ou sinon de pouvoir décider qu'un service est incorrect.*
- 2.6.6.1 Si l'arbitre ou l'arbitre adjoint *n'est pas sûr* de la légalité d'un service il peut, la première fois que cela se présente au cours d'une partie, interrompre le jeu et donner un avertissement au serveur; *mais chaque service ultérieur de ce joueur ou de son partenaire de double qui n'est pas clairement réglementaire sera considéré comme incorrect.*
- 2.6.7 A titre exceptionnel, l'arbitre peut décider d'appliquer de manière moins

Lois du tennis de table

stricte les exigences d'un service réglementaire, lorsqu'il est convaincu que c'est en raison d'une incapacité physique qu'un joueur n'est pas en mesure d'y satisfaire.

2.7 Le renvoi

2.7.1 La balle, ayant été servie ou renvoyée, doit être frappée de telle façon qu'elle franchisse ou contourne le filet ou ses accessoires et touche le camp de l'adversaire soit directement, soit après avoir touché le filet ou ses accessoires.

2.8 L'ordre de jeu

2.8.1 En simple, le serveur effectue d'abord un service, puis le relanceur effectue un renvoi et après cela serveur et relanceur effectuent alternativement un renvoi.

2.8.2 En double, le serveur effectue d'abord un service, puis le relanceur effectue un renvoi, après quoi le partenaire du serveur effectue un renvoi, ensuite le partenaire du relanceur effectue un renvoi et après cela chaque joueur à tour de rôle et dans l'ordre décrit ci-dessus effectue un renvoi.

2.8.3 Lorsque deux joueurs qui sont en chaise roulante suite à une incapacité physique forment une paire jouant une partie de double, le serveur effectue d'abord un service, ensuite le relanceur effectue un renvoi mais après cela chaque joueur de la paire handicapée peut effectuer un renvoi. Toutefois, aucune partie de la chaise roulante d'un joueur ne peut dépasser l'extension imaginaire de la ligne centrale de la table. Lorsque cela se produit, l'arbitre doit accorder un point à la paire opposée.

2.9 Echange à rejouer

2.9.1 Un échange est à rejouer

2.9.1.1 lorsque, au cours de l'exécution du service, la balle touche une partie de l'ensemble du filet en le franchissant ou en le contournant, et pour autant que le service soit réglementaire par ailleurs ou qu'il ait été fait obstacle à la balle par le relanceur ou par son partenaire;

2.9.1.2 lorsque le service est exécuté alors que le relanceur ou la paire qui doit recevoir ce service ne sont pas prêts, à condition que ni le relanceur, ni son partenaire n'aient tenté de frapper la balle;

2.9.1.3 lorsque le fait de ne pas exécuter un service ou un renvoi ou de ne pas se conformer aux Lois de quelque autre manière est dû à un inci-

Lois du tennis de table

- dent indépendant de la volonté du joueur;
- 2.9.1.4 lorsque le jeu est interrompu par l'arbitre ou par l'arbitre adjoint;
- 2.9.1.5 lorsque le relanceur est en chaise roulante suite à une incapacité physique reçoit un service par ailleurs réglementaire et que la balle
 - 2.9.1.5.1 *retourne en direction du filet après avoir touché la surface de jeu du relanceur;*
 - 2.9.1.5.2 s'immobilise dans le camp du relanceur;
 - 2.9.1.5.3 dans une partie de simple, franchit l'une des lignes latérales du camp du relanceur après avoir touché ce camp.
- 2.9.2 Le jeu peut être interrompu
 - 2.9.2.1 pour corriger une erreur dans l'ordre de service ou de réception ou une erreur de camp;
 - 2.9.2.2 pour mettre en application la règle d'accélération;
 - 2.9.2.3 pour donner un avertissement à un joueur ou à un conseiller ou pour les pénaliser;
 - 2.9.2.4 parce que les conditions de jeu sont perturbées d'une manière qui est de nature à influencer sur le résultat de l'échange.

2.10 Un point

- 2.10.1 A moins que l'échange ne soit à remettre, un joueur marque un point
 - 2.10.1.1 lorsque un adversaire n'effectue pas un service réglementaire;
 - 2.10.1.2 lorsque un adversaire n'effectue pas un renvoi réglementaire;
 - 2.10.1.3 lorsque, après qu'il ait effectué un service ou un renvoi réglementaires et avant qu'elle n'ait été frappée par un adversaire, la balle touche n'importe quoi d'autre qu'une partie de l'ensemble du filet;
 - 2.10.1.4 lorsque, après qu'elle a été frappée en dernier par un adversaire, la balle franchit son camp ou sa ligne de fond sans avoir touché ce camp;
 - 2.10.1.5 lorsque un adversaire fait obstacle à la balle;
 - 2.10.1.6 lorsque un adversaire frappe *intentionnellement* la balle deux fois de suite;
 - 2.10.1.7 lorsque un adversaire frappe la balle avec une face de la palette dont la surface n'est pas conforme aux prescriptions des points 2.4.3, 2.4.4 ou 2.4.5;
 - 2.10.1.8 lorsque son adversaire ou ce qu'il porte ou tient déplace la surface de jeu;
 - 2.10.1.9 lorsque un adversaire ou ce qu'il porte ou tient touche une partie de l'ensemble du filet;
 - 2.10.1.10 lorsque la main libre d'un adversaire touche la surface de jeu;

Lois du tennis de table

- 2.10.1.11 lorsque, en double, l'un de ses adversaires frappe la balle en dehors de la séquence établie par le premier serveur et le premier relanceur;
- 2.10.1.12 comme il est prévu par la règle d'accélération (2.15.2);
- 2.10.1.13 *lorsque les deux joueurs ou paires sont en chaise roulante suite à une incapacité physique et*
 - 2.10.1.13.1 *leur adversaire ne maintient pas, avec l'arrière des cuisses, un contact minimum avec le siège ou le(s) coussin(s) lorsque la balle est frappée;*
 - 2.10.1.13.2 *leur adversaire touche la table avec l'une de ses mains avant de frapper la balle;*
 - 2.10.1.13.3 *le repose-pied ou le pied de son adversaire touche le sol durant l'échange;*
- 2.10.1.14 *comme le prévoit l'ordre du jeu (2.8.3).*

2.11 Une manche

- 2.11.1 Une manche est gagnée par le joueur ou par la paire marquant en premier lieu 11 points. Toutefois si les deux joueurs ou les deux paires ont marqué l'un et l'autre 10 points, la manche est gagnée par le joueur ou par la paire qui, par la suite, marque en premier deux points de plus que le joueur ou la paire adverse.

2.12 Une partie

- 2.12.1 Une partie se dispute au meilleur de n'importe quel nombre impair de manches.

2.13 L'ordre du service, de la réception et des camps

- 2.13.1 Le droit de choisir l'ordre initial du service, de la réception ou du camp est déterminé par tirage au sort et le vainqueur de ce tirage au sort peut choisir de servir ou de recevoir le premier ou de débiter dans l'un ou l'autre camp.
- 2.13.2 Lorsqu'un joueur ou une paire aura choisi de servir ou de recevoir en premier ou de débiter dans l'un ou l'autre camp, l'autre joueur ou l'autre paire aura l'autre choix.
- 2.13.3 Chaque fois que 2 points ont été marqués, le joueur ou la paire qui reçoit devient le joueur ou la paire qui sert et ainsi de suite jusqu'à la fin de la manche, à moins que les deux joueurs ou les deux paires aient chacun marqué 10 points ou que la règle d'accélération soit en application, auxquels cas la séquence de service et de réception sera la même, mais chaque joueur ne sert alors à son tour que pour un seul point.

- 2.13.4 En double, dans chaque manche d'une partie, la paire ayant à servir en premier décide lequel de ses deux joueurs servira effectivement le premier et, dans la première manche d'une partie, la paire qui reçoit décide alors lequel de ses joueurs reçoit en premier; dans les manches suivantes de la partie, le premier serveur ayant été désigné, le premier relanceur sera le joueur qui servait sur lui dans la manche précédente.
- 2.13.5 En double, lors de chaque changement de service, le relanceur précédent devient le serveur et le partenaire du serveur précédent devient le relanceur.
- 2.13.6 Le joueur ou la paire qui a servi en premier dans une manche reçoit en premier dans la manche suivante de la partie et, dans la dernière manche possible d'une partie de double, la paire qui reçoit change l'ordre de réception au moment où l'une ou l'autre des paires a, la première, marqué 5 points.
- 2.13.7 Le joueur ou la paire qui, dans une partie, entame une manche dans un camp, commence la manche suivante dans l'autre camp. Dans la dernière manche possible d'une partie les joueurs ou les paires changent de camp dès que l'un ou l'autre des joueurs ou des paires a marqué le premier 5 points.

2.14 Erreur dans l'ordre de service, de réception ou de camp

- 2.14.1 Si un joueur sert ou reçoit en dehors de son tour, le jeu est interrompu par l'arbitre dès que l'erreur est constatée et reprend avec au service et à la réception les joueurs qui auraient dû servir et recevoir en fonction du score atteint, conformément à la séquence établie au début de la partie et, en double, dans l'ordre de service choisi par la paire qui avait le droit de servir en premier dans la manche au cours de laquelle l'erreur a été constatée.
- 2.14.2 Si les joueurs n'ont pas changé de camp quand ils auraient dû le faire, l'arbitre doit interrompre le jeu dès que l'erreur est constatée et le jeu reprend avec les joueurs dans le camp où ils auraient dû se trouver en fonction du score atteint, conformément à la séquence établie au début de la partie.
- 2.14.3 En toutes circonstances, tous les points marqués avant qu'une erreur n'ait été constatée restent acquis.

2.15 La règle d'accélération

- 2.15.1 *A l'exception de ce qui est prévu à l'article 2.15.2, la règle d'accélération doit être mise en application après 10 minutes de jeu dans une manche ou à n'importe quel moment antérieur lorsque c'est demandé par les deux joueurs ou paires.*

- 2.15.2 *La règle d'accélération ne doit pas être introduite dans une manche si 18 points ont été marqués.*
- 2.15.3 Si la balle est en jeu au moment où la limite de temps est atteinte, le jeu est interrompu par l'arbitre et reprend avec au service le joueur qui servait dans l'échange qui a été interrompu; si la balle n'est pas en jeu *au moment où la règle d'accélération est mise en application*, le jeu reprend avec au service le joueur qui recevait dans l'échange immédiatement précédent de la manche en cours.
- 2.15.4 Chaque joueur sert ensuite à tour de rôle pour 1 point jusqu'à la fin de la partie et si le joueur ou la paire qui reçoit effectue 13 renvois *dans un échange*, ce joueur ou cette paire marque un point.
- 2.15.5 *L'introduction de la règle d'accélération ne doit pas modifier l'ordre du service et de la réception dans la partie, tel qu'il est défini à l'article 2.13.6.*
- 2.15.6 Lorsqu'elle a été mise en application, la règle d'accélération doit obligatoirement être appliquée jusqu'à la fin de la partie.

révisé en juin 2010 (changements en italique)

Règlement pour les compétitions internationales

- 3 Règlement pour les compétitions internationales**
(selon manuel ITTF, valable sur tout le territoire de STT)
(les passages grisés ne sont pas valables sur le territoire de STT)
- 3.1 Portée des Lois et des règlements**
- 3.1.1 Types de compétitions**
- 3.1.1.1 Une compétition internationale est une compétition à laquelle peuvent participer des joueurs de plus d'une Fédération.
- 3.1.1.2 Une rencontre internationale est une rencontre entre des équipes représentant des Fédérations.
- 3.1.1.3 Un tournoi open est un tournoi dont la participation est ouverte aux joueurs de toutes les Fédérations.
- 3.1.1.4 Un tournoi à participation limitée est un tournoi auquel ne peuvent participer que des joueurs appartenant à des groupes spécifiés, autres que les catégories d'âge.
- 3.1.1.5 Un tournoi par invitation est un tournoi auquel ne peuvent participer que des Fédérations ou des joueurs nommément désignés et invités individuellement.
- 3.1.2 Champ d'application**
- 3.1.2.1 A l'exception des dispositions prévues au point 3.1.2.2, les Lois faisant l'objet du Chapitre Deux s'appliquent aux compétitions pour un titre mondial, continental ou olympique, aux tournois open et, sauf dispositions contraires agréées par les Fédérations participantes, aux rencontres internationales.
- 3.1.2.2 Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'autoriser les organisateurs d'un tournoi open d'adopter à titre expérimental pour cette compétition des variations aux Lois, spécifiées par le Comité Exécutif.
- 3.1.2.3 Les Règlements pour les Compétitions Internationales s'appliquent
- 3.1.2.3.1 aux compétitions pour un titre mondial ou olympique, sauf dérogation accordée par le Conseil et notifiée à l'avance aux Fédérations participantes;
- 3.1.2.3.2 aux compétitions pour un titre continental, sauf dérogation accordée par la Fédération Continentale concernée et notifiée à l'avance aux Fédérations participantes;
- 3.1.2.3.3 aux Championnats Internationaux Open (3.7.1.2), sauf dérogation accordée par le Comité Exécutif et acceptée par les participants conformément aux dispositions du point 3.1.2.4;
- 3.1.2.3.4 aux tournois open, sauf comme prévu au point 3.1.2.4.

Règlement pour les compétitions internationales

- 3.1.2.4 Lorsqu'un tournoi open ne se conforme pas à un point quelconque de ces Règlements, la nature et la portée de la dérogation doivent être précisées sur le formulaire d'engagement; le fait de compléter et de renvoyer ce formulaire d'engagement est considéré comme signifiant l'acceptation par l'engagé du règlement de la compétition, y compris les dérogations éventuelles.
- 3.1.2.5 L'application des Lois et des Règlements est recommandée pour toutes les autres compétitions internationales mais, à condition que la Constitution soit respectée, les tournois internationaux à participation limitée, les tournois internationaux par invitation ainsi que les compétitions internationales reconnues organisées par des organisations non affiliées peuvent se dérouler selon des règles édictées par l'autorité organisatrice.
- 3.1.2.6 Les Lois et les Règlements pour les Compétitions Internationales sont censés être d'application, sauf accord préalable concernant des dérogations ou lorsque de telles dérogations sont mentionnées clairement dans le règlement publié pour la compétition en question.
- 3.1.2.7 Des explications et interprétations détaillées des Règlements, ainsi que des spécifications en matière d'équipement sont publiées sous forme de Notices Techniques approuvées par le Conseil d'Administration et dans le Manuel à l'usage des Officiels de Match ou dans celui à l'usage des Juges-Arbitres de Tournoi.

3.2 Equipement et conditions de jeu

3.2.1 Agrément et autorisation

- 3.2.1.1 L'agrément et l'homologation de l'équipement de jeu sont effectués par le Comité de l'Equipement, agissant au nom du Conseil d'Administration; l'agrément et l'homologation peuvent être retirés à tout moment par le Conseil d'Administration s'il s'avère que leur maintien serait préjudiciable au tennis de table.

Les nouvelles colles ne recevront pas l'agrément de la ITTF si elles contiennent des solvants organiques volatils.

- 3.2.1.2 Pour un tournoi open, le formulaire d'engagement ou le prospectus doivent spécifier la marque et la couleur des tables, des ensembles de filets ainsi que des balles qui seront utilisés lors de ce tournoi; le choix de l'équipement est déterminé par la Fédération sur le territoire de laquelle se déroule la compétition concernée, mais doit être effectué parmi les marques et les types ayant reçu de la ITTF un agrément valable au moment de leur utilisation.
Les pieds de la table doivent être à une distance d'au moins 40 cm de la ligne

Règlement pour les compétitions internationales

de fond de la table pour les joueurs en chaise roulante.

- 3.2.1.3 Le revêtement d'une face de la palette utilisée pour frapper la balle doit être d'une marque et d'un type ayant reçu de la ITTF un agrément valable au moment de son utilisation et fixé à la palette de manière telle que le nom du fabricant et la marque de fabrique ainsi que le sigle « ITTF » et le numéro ITTF (pour autant qu'il soit appliqué) soient nettement visibles, près du bord de la surface de frappe.

Les listes de tous les équipements et matériels approuvés et autorisés sont gérées et mises à jour par le Bureau de la ITTF et peuvent être consultées sur le site Internet de la ITTF.

3.2.2 Tenue de jeu

- 3.2.2.1 La tenue de jeu se compose normalement d'une chemisette à manches courtes ou sans manches et d'un short ou d'une jupe ou d'un vêtement d'une seule pièce, de chaussettes et de chaussures de sport; d'autres vêtements, tels que tout ou partie d'un survêtement, ne peuvent être portés durant le jeu, sauf avec l'autorisation expresse du juge-arbitre.
- 3.2.2.2 Sauf en ce qui concerne les manches et le col des chemisettes, la couleur principale des chemisettes, des shorts et des jupes doit être nettement différente de la couleur de la balle qui est utilisée.
- 3.2.2.3 Une tenue de jeu peut porter des chiffres ou des lettres au dos de la chemisette en vue de permettre l'identification du joueur ou de sa Fédération ou, dans les rencontres entre clubs, de son club ainsi que des publicités conformes aux dispositions du point 3.2.5.10; lorsque le nom du joueur figure au dos de la chemisette, cette inscription doit se situer juste en-dessous du col.
- 3.2.2.4 Tout dossard dont le port est exigé par les organisateurs en vue de permettre l'identification des joueurs a priorité sur des publicités présentes sur la part centrale du dos d'une chemisette; les dimensions de ces dossards ne peuvent excéder 600 cm².
- 3.2.2.5 Toutes inscriptions ou garnitures sur le devant ou sur le côté d'un vêtement de même que tous objets, tels que bijoux, portés par le joueur ne peuvent être tellement voyants ou brillamment réfléchissants qu'ils soient de nature à gêner la visibilité du joueur adverse.
- 3.2.2.6 Les tenues de jeu ne peuvent porter des motifs ou des inscriptions offensants ou susceptibles de discréditer le tennis de table.
- 3.2.2.7 Toute question concernant la légalité ou l'admissibilité d'une tenue de jeu est du ressort du juge-arbitre.
- 3.2.2.8 Dans une compétition pour un titre mondial ou olympique, les joueurs d'une

Règlement pour les compétitions internationales

équipe participant à une rencontre par équipes ainsi que les joueurs d'une même Fédération constituant une paire de double doivent porter des tenues de jeu uniformes à l'exception éventuelle des chaussettes, des chaussures de sport ainsi que du nombre, des dimensions, de la ou des couleurs et du motif des publicités sur la tenue de jeu. Dans les autres compétitions internationales, les joueurs d'une même Fédération formant une paire de double peuvent porter des tenues de fabricants différents, à condition que les couleurs de base en soient les mêmes et que leur Fédération l'autorise.

- 3.2.2.9 Les joueurs ou les paires jouant l'un contre l'autre doivent porter des chemisettes de couleurs suffisamment distinctes pour que ces joueurs ou ces paires puissent être aisément différenciés les uns des autres par les spectateurs.
- 3.2.2.10 Lorsque des joueurs ou des équipes devant jouer l'un contre l'autre portent des tenues de jeu similaires et ne parviennent pas à décider de commun accord qui va changer de tenue, la décision sera obtenue par l'arbitre, par tirage au sort.
- 3.2.2.11 Lorsqu'ils jouent dans une compétition pour un titre mondial ou olympique ou dans un Championnat International Open les joueurs doivent porter des chemisettes et des shorts ou des jupes autorisés par leur Fédération.

3.2.3 Conditions de jeu

- 3.2.3.1 L'espace de jeu ne peut pas mesurer moins de 14 m de long, 7 m de large et 5 m de haut, mais aux quatre coins de l'aire de jeu, il peut y avoir des séparations d'une longueur maximale de 1.5 m. *Lors de compétitions pour chaises roulantes, l'espace de jeu peut être réduit, mais pas à moins de 8 m de longueur et 6 m de largeur.*
- 3.2.3.2 Les équipements et pièces de mobilier ci-après sont à considérer comme faisant partie de chaque aire de jeu : la table y compris l'ensemble du filet, les tables et les chaises des arbitres, les marqueurs, les porte-serviettes, les numéros imprimés identifiant les tables, les séparations, le revêtement de sol, les pancartes fixées aux séparations pour indiquer les noms des joueurs ou des Fédérations.
- 3.2.3.3 L'aire de jeu doit être clôturée par des séparations d'environ 75 cm de haut ayant toutes la même couleur de fond foncée et la séparant des aires de jeu voisines et des spectateurs.
- 3.2.3.4 Dans les compétitions pour un titre mondial ou olympique, l'intensité lumineuse, mesurée au niveau de la surface de jeu, doit être d'au moins 1000 lux uniformément sur la totalité de la surface de jeu ainsi que d'au moins 500 lux dans toute autre partie de l'aire de jeu; dans les autres compétitions, cette

Règlement pour les compétitions internationales

intensité doit être d'au moins 600 lux uniformément sur la surface de jeu et d'au moins 400 lux dans toute autre partie de l'aire de jeu.

- 3.2.3.5 Lorsque plusieurs tables sont utilisées le niveau de l'éclairage doit être le même pour chacune d'entre elles et le niveau de l'éclairage dans l'arrière-plan de la salle de compétition ne peut être supérieur au niveau d'éclairage le plus faible dans les aires de jeu.
- 3.2.3.6 La source lumineuse ne peut pas se trouver à moins de 5 m au-dessus de la surface du sol.
- 3.2.3.7 L'arrière-plan doit être sombre dans son ensemble et ne peut comporter ni sources lumineuses brillantes, ni lumière du jour passant au travers de fenêtres ou d'autres ouvertures non occultées.
- 3.2.3.8 Le revêtement du sol ne peut pas être de couleur claire, ni brillamment réfléchissant ou glissant et sa surface ne peut être ni en briques, ni en céramique, ni en béton, ni en pierre; dans les compétitions pour un titre mondial ou olympique, le revêtement du sol doit être soit en bois, soit en un matériau synthétique enroulable d'une marque et d'un type autorisés par l'ITTF. *Un sol en béton est en principe acceptable lors d'une compétition pour chaises roulantes.*

3.2.4 Contrôle des raquettes

- 3.2.4.1 Il est de la responsabilité de chaque joueur de s'assurer que les revêtements sont appliqués à la palette de la raquettes au moyen de colles qui ne contiennent pas de solvants volatils nocifs.
- 3.2.4.2 Un centre de contrôle de raquettes doit être mis en place lors de toutes les compétitions pour un titre mondial ou olympique ainsi que lors d'un certain nombre de tournois du Pro-Tour ou du Junior Circuit ITTF et peut être mis en place lors de manifestations continentales ou régionales. Le centre de contrôle de raquette testera les raquettes selon les règles et procédures de l'Equipment Committee afin d'assurer que les raquettes sont conformes aux règlements de l'ITTF incluant, mais ne se limitant pas à l'épaisseur, l'aplatissement des revêtements et à la présence de substances volatiles nocives. *Le test de contrôle de raquette devrait usuellement être effectué au hasard après une partie, mais à partir des quarts de finale, les tests de contrôle devraient être effectués avant toutes les parties dans les compétitions individuelles et les parties de simples sélectionnées dans les rencontres par équipes.*
Les raquettes qui ne passent pas le test du contrôle de raquettes *avant la partie* ne peuvent pas être utilisées dans les compétitions mentionnées ci-dessus. *Au cas où une raquette ne passe pas le test de contrôle au hasard*

Règlement pour les compétitions internationales

après la partie, le joueur fautif est passible de pénalités décidées lors des Championnats du Monde 2010.

Tous les joueurs sont habilités à demander un contrôle volontaire de leurs raquettes avant la partie sans encourir de pénalité en accord avec les procédures en vigueur dans la compétition.

- 3.2.4.3 Lors de toutes les manifestations ITTF, un endroit suffisamment ventilé doit être mis à disposition pour la fixation des revêtements sur la raquette. Ceci mis à part, l'utilisation de colles liquides est interdite n'importe où ailleurs dans la salle de compétition.

La "salle de compétition" comprend tout le bâtiment dans lequel se déroule la compétition, le terrain sur lequel se dresse ce bâtiment, englobant l'entrée, le parking et les installations annexes.

3.2.5 Publicités

- 3.2.5.1 A l'intérieur des aires de jeu, les publicités ne peuvent figurer que sur le matériel ou sur les équipements repris au point 3.2.3.2 et, dans l'aire de jeu, il ne peut pas y avoir de supports publicitaires supplémentaires.
- 3.2.5.2 Aux Jeux Olympiques, la publicité sur les équipements de jeu, les tenues de jeu et les tenues des arbitres doit être conforme aux règlements du C.I.O.
- 3.2.5.3 A l'intérieur des aires de jeu on ne peut utiliser de couleurs fluorescentes ou luminescentes, à l'exception de publicités sur les entourages au moyen de LED (diodes luminescentes). Les publicités sur les entourages au moyen de LED ne peuvent changer à aucun autre moment qu'avant le début ou après la fin de la partie et durant les interruptions autorisées (3.4.4).
- 3.2.5.4 Les inscriptions ou les symboles qui figurent sur les faces intérieures des séparations ne peuvent comporter de couleur blanche ou orange ni plus de deux couleurs différentes et leur hauteur ne peut dépasser 40 cm; il est recommandé que la couleur de ces inscriptions ou symboles soit la même que celle des séparations mais d'un ton légèrement plus foncé ou légèrement plus clair.
- 3.2.5.5 Les inscriptions sur le revêtement du sol ne peuvent comporter ni couleur blanche, ni couleur orange et il est recommandé qu'elles soient de la même couleur que celle du revêtement de sol, mais d'un ton légèrement plus foncé ou légèrement plus clair.
- 3.2.5.6 Il peut y avoir jusqu'à 4 publicités sur le revêtement du sol dans l'aire de jeu, une à chaque extrémité et une de chaque côté de la table, chacune d'entre elles étant contenue dans une superficie totale de 2,5 m²; de plus, ces publicités ne peuvent pas se trouver à moins d'1 m des séparations et celles

Règlement pour les compétitions internationales

se situant près des extrémités de l'aire de jeu ne peuvent être à plus de 2 m des séparations.

- 3.2.5.7 Il peut y avoir 1 publicité temporaire sur chaque moitié de chacun des bords latéraux du plateau supérieur de la table et 1 à chaque extrémité de ce plateau. Ces publicités temporaires doivent être nettement séparées de toute publicité permanente et la longueur totale de chacune d'entre elles ne peut dépasser 60 cm, elles ne peuvent être pour d'autres fournisseurs d'équipement de tennis de table.
- 3.2.5.8 Les publicités sur les filets doivent être de la même couleur que celle des filets mais d'un ton légèrement plus foncé ou légèrement plus clair; elles ne peuvent se trouver à moins de 3 cm de la bande constituant le bord supérieur du filet et ne peuvent gêner la visibilité au travers des mailles.
- 3.2.5.9 Les publicités sur les tables d'arbitres ou sur tout autre pièce de mobilier se trouvant à l'intérieur de l'aire de jeu doivent être contenues sur chaque face dans une superficie totale maximale de 750 cm².
- 3.2.5.10 Les publicités sur les tenues de jeu des joueurs sont limitées
 - 3.2.5.10.1 à la marque de fabrique habituelle, le symbole, le sigle ou le nom du fabricant, contenus dans une superficie totale maximale de 24 cm²;
 - 3.2.5.10.2 un maximum de 6 publicités nettement séparées les unes des autres, contenues dans une superficie maximale totale de 600 cm², sur le devant, les côtés ou les épaules d'une chemisette, avec un maximum de 4 sur le devant de la chemisette;
 - 3.2.5.10.3 un maximum 2 publicités au dos de la chemisette, contenues dans une superficie totale maximale de 400 cm²;
 - 3.2.5.10.4 un maximum 2 publicités sur le devant ou les côtés du short ou de la jupe, contenues dans une superficie totale maximale de 120 cm².
- 3.2.5.11 Les publicités sur les dossards doivent être contenues dans une superficie totale maximale de 100 cm².
- 3.2.5.12 Les publicités sur les tenues des arbitres doivent être comprises dans une superficie totale de 40 cm².
- 3.2.5.13 Ni sur les tenues de jeu, ni sur les dossards il ne peut y avoir de publicité en faveur du tabac, de boissons alcoolisées ou de drogues nuisibles.

3.3 Les officiels de match

3.3.1 Le juge-arbitre

- 3.3.1.1 Pour chaque compétition considérée comme un tout un juge-arbitre doit être désigné et son identité ainsi que l'emplacement où il se trouve doivent être communiqués aux participants et, le cas échéant, aux capitaines d'équipes.

Règlement pour les compétitions internationales

- 3.3.1.2 Le juge-arbitre est responsable en ce qui concerne
 - 3.3.1.2.1 l'élaboration des tableaux;
 - 3.3.1.2.2 la programmation des rencontres en fonction de l'horaire et des tables disponibles;
 - 3.3.1.2.3 la désignation des officiels de match;
 - 3.3.1.2.4 la tenue avant le début de la compétition d'une réunion d'information pour les officiels de match;
 - 3.3.1.2.5 le contrôle de l'admissibilité des joueurs;
 - 3.3.1.2.6 les décisions de suspendre le jeu, lorsqu'un incident accidentel se produit;
 - 3.3.1.2.7 les décisions de permettre aux joueurs de quitter l'aire de jeu pendant un match;
 - 3.3.1.2.8 les décisions de prolonger les périodes réglementaires d'adaptation aux conditions de jeu;
 - 3.3.1.2.9 les décisions de permettre à des joueurs de porter des survêtements au cours d'une partie;
 - 3.3.1.2.10 les décisions relatives à toute question d'interprétation des Lois ou des Règlements, y compris la conformité des tenues de jeu, des équipements et des conditions de jeu;
 - 3.3.1.2.11 les décisions de permettre aux joueurs d'échanger des balles durant les interruptions de jeu exceptionnelles et de la table où ils peuvent le faire;
 - 3.3.1.2.12 la prise de mesures disciplinaires en cas de comportement inconvenant ou d'autres infractions aux règlements;
- 3.3.1.3 Lorsque, avec l'accord du Comité de Direction du tournoi, certaines fonctions du juge-arbitre sont déléguées à d'autres personnes, les responsabilités spécifiques ainsi que les emplacements où se trouvent chacune de ces personnes doivent être communiqués aux participants et, le cas échéant, aux capitaines d'équipes.
- 3.3.1.4 Le juge-arbitre ou un remplaçant responsable désigné pour en exercer l'autorité pendant son absence doit être présent à tout moment durant le déroulement des compétitions.
- 3.3.1.5 Lorsqu'il estime qu'il est opportun d'agir ainsi, le juge-arbitre peut à tout moment procéder au remplacement d'un officiel de match par un autre, mais en aucun cas il ne peut modifier une décision déjà prise par l'officiel remplacé, sur une question de fait relevant de sa compétence.
- 3.3.1.6 Les joueurs se trouvent sous la responsabilité du juge-arbitre à partir du moment où ils accèdent à la salle des compétitions jusqu'au moment où ils la quittent.

Règlement pour les compétitions internationales

3.3.2 Les arbitres, arbitres adjoints et compteurs de coups

- 3.3.2.1 Chaque partie doit être dirigé par un arbitre et un arbitre adjoint.
- 3.3.2.2 L'arbitre est assis ou se tient debout dans le prolongement du filet tandis que l'arbitre adjoint est assis en face de lui de l'autre côté de la table;
- 3.3.2.3 L'arbitre a pour mission
 - 3.3.2.3.1 de vérifier la conformité de l'équipement et des conditions de jeu et a l'obligation de signaler tout manquement en cette matière au juge-arbitre;
 - 3.3.2.3.2 de prendre une balle au hasard comme prévu aux points 3.4.2.1.1 et 3.4.2.1.2;
 - 3.3.2.3.3 d'effectuer le tirage au sort pour le choix du service, de la réception et du camp;
 - 3.3.2.3.4 de décider s'il y a lieu de permettre à un joueur de déroger en raison d'une incapacité physique à une des règles particulières fixées pour l'exécution d'un service réglementaire;
 - 3.3.2.3.5 de surveiller l'ordre du service, de la réception et des camps et de corriger toute erreur en ce domaine;
 - 3.3.2.3.6 de décider si un échange se termine par l'attribution d'un point ou s'il est à rejouer;
 - 3.3.2.3.7 de l'annonce de la marque, conformément à la procédure spécifiée;
 - 3.3.2.3.8 de la mise en application de la règle d'accélération au moment requis;
 - 3.3.2.3.9 d'assurer la continuité de jeu;
 - 3.3.2.3.10 de prendre les mesures qui s'imposent en cas d'infraction aux règlements en matière de conseils aux joueurs ou de comportements;
 - 3.3.2.3.11 de déterminer par tirage au sort quel joueur, quelle paire ou quelle équipe doivent changer leur chemisette lorsque les joueurs ou les équipes devant s'opposer portent des chemisettes similaires et ne parviennent pas à décider d'un commun accord lequel ou laquelle d'entre eux vont changer de chemisette;
 - 3.3.2.3.12 *d'assurer que seules des personnes autorisées sont à côté de l'aire de jeu.*
- 3.3.2.4 L'arbitre adjoint
 - 3.3.2.4.1 décide si la balle en jeu touche ou non l'arête de la surface de jeu du côté de la table le plus proche du lui;
 - 3.3.2.4.2 informe l'arbitre des infractions qu'il constate en matière de conseils ou de comportements.
- 3.3.2.5 L'arbitre et l'arbitre adjoint peuvent l'un et l'autre

Règlement pour les compétitions internationales

- 3.3.2.5.1 décider que l'exécution d'un service n'est pas réglementaire;
- 3.3.2.5.2 décider qu'au cours de l'exécution d'un service réglementaire par ailleurs, la balle a touché l'ensemble du filet en le franchissant ou en le contournant;
- 3.3.2.5.3 décider qu'un joueur a fait obstacle à la balle;
- 3.3.2.5.4 décider que les conditions de jeu sont perturbées d'une manière telle que l'issue d'un échange pourrait en être influencée;
- 3.3.2.5.5 chronométrer la durée de la période d'adaptation aux conditions de jeu, le temps de jeu et les temps d'arrêts autorisés.
- 3.3.2.6 Lorsque la règle d'accélération est mise en application, le compte des coups du joueur ou de la paire qui relance est assuré soit par l'arbitre adjoint, soit par un officiel distinct.
- 3.3.2.7 Une décision prise en application des dispositions des points 3.3.2.5 ou 3.3.2.6, soit par l'arbitre adjoint, soit par le compteur de coups ne peut être déjugée par l'arbitre.
- 3.3.2.8 Les joueurs se trouvent sous la juridiction de l'arbitre à partir du moment où ils accèdent à l'aire de jeu jusqu'au moment où ils la quittent

3.3.3 Appels

- 3.3.3.1 Aucun accord entre les joueurs, dans une épreuve individuelle, ou entre les capitaines d'équipes, dans une épreuve par équipes, ne peut modifier une décision relative à une question de fait prise par un officiel de match responsable, ni une décision prise par le juge-arbitre responsable sur une question d'interprétation d'une règle ou prise par le Comité de Direction responsable sur toute autre question relative à la conduite du tournoi ou du match.
- 3.3.3.2 Aucun appel ne peut être interjeté auprès du juge-arbitre contre une décision prise sur une question de fait par un officiel de match responsable ou auprès du Comité de Direction contre une décision relative à l'interprétation d'une règle prise par le juge-arbitre responsable.
- 3.3.3.3 En matière d'interprétation des Lois ou des Règlements, un appel contre une décision d'un officiel de match peut être interjeté auprès du juge-arbitre; dans ce cas, la décision que prend le juge-arbitre est définitive.
- 3.3.3.4 Lorsqu'il s'agit d'une question relative à la conduite d'un tournoi, d'une rencontre ou d'une partie et que cette question n'est couverte ni par les Lois ni par les Règlements, un appel contre une décision du juge-arbitre peut être interjeté auprès du Comité de Direction de la compétition; dans ce cas, la décision que prend ce Comité est définitive.
- 3.3.3.5 Dans une épreuve individuelle, seul un joueur participant à la partie au cours

Règlement pour les compétitions internationales

de laquelle l'incident s'est produit peut interjeter appel; dans une épreuve par équipes, seul le capitaine d'une équipe participant à la rencontre au cours de laquelle l'incident s'est produit peut interjeter appel. *Le nom du capitaine de l'équipe, qu'il joue ou pas, doit être communiqué à l'avance à l'arbitre.*

- 3.3.3.6 Un joueur ou un capitaine d'équipe qualifié pour interjeter appel peuvent, par le biais de leur Fédération, soumettre au Comité des Statuts et des Règles, pour prise en considération, une question d'interprétation des Lois ou des Règlements découlant de la décision d'un juge-arbitre ou une question de conduite d'une partie, d'une rencontre ou d'un tournoi découlant de la décision du Comité de Direction de la compétition.
- 3.3.3.7 Le Comité des Statuts et des Règles rend alors un verdict qui sert de ligne de conduite lors de décisions futures à prendre sur le même sujet. Ce verdict peut lui aussi faire l'objet d'une contestation présentée par une Fédération au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Générale, mais il ne pourra en aucune manière affecter l'irrévocabilité de toute décision déjà prise en la matière par le juge-arbitre ou par le Comité de Direction de la compétition concernée..

3.4 La conduite d'une partie

3.4.1 Indication du score

- 3.4.1.1 L'arbitre annonce le score dès que la balle cesse d'être en jeu à la fin d'un échange ou aussitôt qu'il peut le faire par la suite.
- 3.4.1.1.1 Lors de l'annonce du score au cours d'une manche, l'arbitre annonce d'abord le nombre de points marqués par le joueur ou par la paire qui doit servir lors de l'échange suivant et ensuite le nombre de points marqués par le joueur ou par la paire adverses.
- 3.4.1.1.2 Au début d'une manche ainsi qu'au moment où doit s'effectuer un changement de serveur, l'arbitre doit pointer la main vers le prochain serveur et peut également faire suivre l'annonce du score par le nom de ce serveur.
- 3.4.1.1.3 A la fin de chaque manche, l'arbitre annonce le nom du joueur ou de la paire gagnante et ensuite le nombre de points marqués par le joueur ou par la paire gagnante suivi du nombre de points marqués par le joueur ou par la paire perdante.
- 3.4.1.2 En plus de l'annonce du score, l'arbitre peut utiliser des signaux manuels pour indiquer ses décisions.
- 3.4.1.2.1 Lorsqu'un point a été marqué, il peut lever à hauteur d'épaule le bras le plus proche du joueur ou de la paire qui a marqué le point de telle manière que la partie supérieur de son bras soit à l'horizontale, son avant-bras à la verticale avec le poing fermé vers le haut.



Règlement pour les compétitions internationales

- 3.4.1.2.2 Quand, pour une raison quelconque, l'échange est à rejouer il peut lever la main au-dessus de la tête pour indiquer que l'échange est terminé.
- 3.4.1.3 Le score et, quand la règle d'accélération est d'application, le nombre de coups doivent être annoncés en anglais ou dans toute autre langue acceptable pour les deux joueurs ou les deux paires ainsi que pour l'arbitre.
- 3.4.1.4 Le score doit être affiché sur des marqueurs mécaniques ou électriques de manière à être clairement visible des joueurs ainsi que des spectateurs.
- 3.4.1.5 Lorsqu'un joueur reçoit un avertissement formel pour comportement inconvenant, un signe distinctif de couleur jaune est placé sur ou près du marqueur, du côté du score du joueur en question.

3.4.2 Equipement de jeu

- 3.4.2.1 Les joueurs ne peuvent pas effectuer le choix des balles dans l'aire de jeu.
 - 3.4.2.1.1 Dans la mesure du possible, les joueurs se verront offrir la possibilité de choisir une ou plusieurs balles avant de venir dans l'aire de jeu et le match se déroulera avec une de ces balles, prise au hasard par l'arbitre.
 - 3.4.2.1.2 Si la balle n'a pas été choisie avant que les joueurs ne se rendent dans l'aire de jeu, le match doit se dérouler avec une balle prise au hasard par l'arbitre dans une boîte contenant des balles utilisées pour la compétition en question.
 - 3.4.2.1.3 Lorsqu'une balle est endommagée au cours d'une partie elle est remplacée par une autre parmi celles choisies avant le début de la partie en question ou, si une telle balle n'est pas disponible, par une balle prise au hasard par l'arbitre dans une boîte contenant des balles utilisées pour la compétition concernée.
- 3.4.2.2 Au cours d'un match individuel une raquette ne peut être remplacée sauf si elle a été accidentellement endommagée de manière telle qu'il n'est plus possible de l'utiliser telle quelle; dans pareil cas la raquette endommagée doit être immédiatement remplacée par une autre apportée par le joueur près de l'aire de jeu ou par une raquette qui lui est passée dans l'aire de jeu.
- 3.4.2.3 Les revêtements de la raquette doivent être utilisés tels qu'ils ont été autorisés par l'ITTF, sans aucun traitement physique, chimique ou autre destiné à changer ou modifier les propriétés de jeu, le frottement, l'aspect, la couleur, la structure, etc.
- 3.4.2.4 Sauf autorisation expresse de l'arbitre, les joueurs doivent laisser leurs raquettes sur la table du match lors des interruptions de jeu. *Dans tous les cas où la raquette est attachée à la main, l'arbitre devra autoriser le joueur à garder sa raquette attachée à la main durant les interruptions de jeu.*

Règlement pour les compétitions internationales

3.4.3 Adaptation aux conditions de jeu

- 3.4.3.1 Au cours des 2 minutes qui précèdent immédiatement le début d'un match, les joueurs ont le droit de s'adapter à la table où ils doivent disputer ce match, mais ils n'ont pas le droit d'échanger des balles durant les intervalles de jeu normaux; cette période d'adaptation spécifique ne peut être prolongée qu'avec la permission du juge-arbitre.
- 3.4.3.2 Au cours d'une interruption de jeu exceptionnelle le juge-arbitre peut, à sa discrétion, autoriser les joueurs à échanger des balles sur n'importe quelle table, compris la table sur laquelle se déroule le match.
- 3.4.3.3 Les joueurs doivent se voir offrir une possibilité raisonnable d'examiner tout équipement qu'ils vont devoir utiliser et de se familiariser avec cet équipement; ceci ne leur confère toutefois pas automatiquement le droit d'effectuer plus de quelques échanges avant de reprendre le jeu après le remplacement d'une balle ou d'une raquette.

3.4.4 Interruptions de jeu

- 3.4.4.1 Le jeu doit être continu tout au long d'une partie, sauf que chaque joueur a droit à
 - 3.4.4.1.1 une interruption de jeu de maximum 1 minute entre deux manches successives d'une partie;
 - 3.4.4.1.2 de courtes interruptions de jeu afin de s'éponger, à l'issue de chaque série de 6 points après le début de chaque manche et au changement de camp lors de la dernière manche possible d'une partie.
- 3.4.4.2 Au cours de chaque partie, chaque joueur, ou, en double, chaque paire ont droit à un temps mort de maximum 1 minute.
 - 3.4.4.2.1 Dans une compétition individuelle le temps mort peut être demandé soit par le joueur ou par la paire, soit par le conseiller désigné avant le début du match; dans une compétition par équipes la demande de temps mort peut être introduite soit par le joueur ou la paire, soit par le capitaine d'équipe.
 - 3.4.4.2.2 Lorsqu'un joueur ou une paire et un conseiller ou un capitaine d'équipe ne sont pas d'accord s'il y a lieu ou non de prendre un temps mort, la décision finale appartient au joueur ou à la paire dans une compétition individuelle et, dans une compétition par équipes, au capitaine d'équipe.
 - 3.4.4.2.3 La demande d'un temps mort, qui ne peut intervenir qu'entre deux échanges dans une manche, doit être faite en formant le signe « T » avec les mains.
 - 3.4.4.2.4 Lorsqu'une demande de temps mort a été introduite conformément au règlement, l'arbitre suspend le jeu et soit brandit un carton blanc avec la main

Règlement pour les compétitions internationales

se trouvant du côté du joueur ou de la paire qui l'a demandé jusqu'à la fin du temps mort, soit place une marque sur le camp de ce joueur ou de cette paire.

- 3.4.4.2.5 Le carton blanc doit être abaissé ou la marque doit être retirée et le jeu doit reprendre dès que le joueur ou la paire qui a demandé le temps mort sont prêts à poursuivre la partie ou, si l'interruption se prolonge, dès qu'une minute s'est écoulée.
- 3.4.4.2.6 Lorsqu'une demande valable de temps mort est effectuée simultanément par, ou au nom des, deux joueurs ou des deux paires, le jeu doit reprendre dès que les deux joueurs ou les deux paires sont prêts ou, si l'interruption se prolonge, dès qu'une minute s'est écoulée. Au cours de cette même partie ni l'un ni l'autre des joueurs ou ni l'une ou l'autre des paires n'auront droit à un autre temps mort.
- 3.4.4.3. Il ne doit pas y avoir d'interruption entre les parties successives d'une rencontre par équipe sauf qu'un joueur qui est appelé à jouer deux parties successives peut demander une interruption de maximum 5 minutes entre ces deux parties.
- 3.4.4.4 Le juge-arbitre peut autoriser une suspension de jeu de durée la plus courte possible mais ne pouvant en aucun cas dépasser 10 minutes si, à la suite d'un accident, un joueur est mis dans l'incapacité temporaire de jouer, à condition que dans l'opinion du juge-arbitre, cette suspension de jeu ne soit pas de nature à désavantager indûment le joueur ou la paire adverse.
- 3.4.4.5 Il ne peut pas être accordé de suspension de jeu si l'incapacité existait déjà au début de la partie ou pouvait raisonnablement être escomptée ou si elle résulte des efforts normaux du jeu; une incapacité telle qu'une crampe ou un état d'épuisement découlant de l'état physique du joueur au moment de l'accident ne peuvent justifier une telle suspension qui ne peut être accordée que pour une incapacité résultant d'un accident, comme par exemple une blessure causée par une chute.
- 3.4.4.6 Si quelqu'un saigne dans l'aire de jeu, le jeu doit immédiatement être interrompu et ne pourra reprendre que si la personne en question a reçu le traitement médical adéquat et que toute trace de sang a été éliminée de l'aire de jeu.
- 3.4.4.7 Sauf autorisation du juge-arbitre, les joueurs doivent se trouver dans ou à proximité de l'aire de jeu pendant toute la durée d'un match individuel; pendant les temps d'arrêt entre les manches ainsi que pendant les temps morts, ils ne peuvent s'éloigner de plus de 3 mètres de l'aire de jeu et doivent rester sous la surveillance de l'arbitre.

Règlement pour les compétitions internationales

3.5 Discipline

3.5.1 Conseils aux joueurs

- 3.5.1.1 Au cours d'une compétition par équipes les joueurs peuvent recevoir des conseils de n'importe *quelle personne autorisée à être à côté de l'aire de jeu.*
- 3.5.1.2 Au cours d'une compétition individuelle, un joueur ou une paire ne peuvent recevoir de conseils que d'une seule personne, désignée à l'avance à l'arbitre; toutefois, lorsque des joueurs d'une paire de double appartiennent à des Fédérations différentes chacun d'entre eux peut désigner un conseiller mais en ce qui concerne les points 3.5.1 et 3.5.2 ces deux conseillers seront considérés comme formant un tout si une personne non autorisée donne des conseils l'arbitre brandit un carton rouge et expulse cette personne hors de l'aire de jeu.
- 3.5.1.3 Un joueur ou une paire ne peuvent recevoir de conseils que durant les intervalles entre les manches et au cours de toute autre suspension de jeu autorisée, mais non entre la fin de la période d'adaptation aux conditions de jeu et le début d'une partie; si une personne autorisée donne des conseils à d'autres moments l'arbitre brandit un carton jaune et l'avertit que toute infraction ultérieure aura comme conséquence son expulsion hors de l'aire de jeu.
- 3.5.1.4 Si, après qu'un avertissement a été donné, quiconque, au cours d'une même rencontre ou au cours d'une même partie, donne à nouveau des conseils de manière illicite, l'arbitre brandit un carton rouge et l'expulse hors de l'aire de jeu, qu'il soit ou non celui ayant reçu l'avertissement préalable.
- 3.5.1.5 Dans une rencontre, le conseiller qui a été expulsé n'est pas autorisé à rejoindre l'aire de jeu jusqu'à ce que cette rencontre soit terminée, sauf s'il est appelé à y jouer et il ne peut être remplacé par un autre conseiller; lors d'une partie, il n'est pas autorisé à rejoindre l'aire de jeu avant la fin de cette partie.
- 3.5.1.6 Si le conseiller qui a été expulsé refuse de quitter l'aire de jeu ou revient avant la fin de la partie, l'arbitre interrompt le jeu et fait rapport au juge-arbitre.
- 3.5.1.7 Cette réglementation concerne uniquement les conseils relatifs au jeu et ne peut empêcher un joueur ou un capitaine, selon le cas, d'interjeter un appel légitime ni entraver une consultation avec un interprète ou un représentant de sa Fédération en vue d'obtenir une explication au sujet d'une décision d'ordre juridique.

3.5.2 Comportement des joueurs, des coachs et autres conseillers

- 3.5.2.1 Les joueurs, les coachs, ainsi que les autres conseillers, doivent s'abstenir de tout comportement qui pourrait influencer un adversaire de manière déloyale, offenser les spectateurs ou jeter le discrédit sur le tennis de table, tel que notamment utiliser un langage inconvenant ou proférer des insultes,

Règlement pour les compétitions internationales

casser volontairement la balle ou l'expédier volontairement hors de l'aire de jeu, donner des coups de pied dans la table ou dans la séparations, ou manquer de respect à l'égard des officiels de match.

- 3.5.2.2 Si, à un moment quelconque, un joueur, un coach ou un autre conseiller se méconduisent gravement, l'arbitre doit interrompre le jeu et informer immédiatement le juge-arbitre de cette situation; pour tout autre comportement qu'il juge inacceptable l'arbitre peut, à la première occurrence, brandir un carton jaune et avertir le coupable que toute infraction ultérieure sera susceptible d'entraîner l'application de points de pénalisation.
- 3.5.2.3 Sauf comme prévu aux points 3.5.2.2 et 3.5.2.5, si un joueur qui a reçu un avertissement récidive au cours de la même partie ou au cours de la même rencontre, l'arbitre accorde un point à l'adversaire du coupable, et, pour une infraction ultérieure, 2 points, en brandissant à chaque occasion à la fois un carton jaune et un carton rouge.
- 3.5.2.4 Si un joueur qui s'est vu infliger 3 points de pénalisation au cours de la même partie ou au cours de la même rencontre continue à se méconduire, l'arbitre interrompt le jeu et fait immédiatement rapport au juge-arbitre.
- 3.5.2.5 Si, au cours d'une partie, un joueur change de raquette alors qu'elle n'est pas endommagée, l'arbitre interrompt le jeu et fait rapport au juge-arbitre.
- 3.5.2.6 Un avertissement ou une pénalisation encourue par l'un quelconque des joueurs d'une paire de double s'applique à la paire dans son ensemble, mais, dans une partie ultérieure de la même rencontre, elle ne s'applique pas au joueur non coupable; au début d'une partie de double d'une rencontre la paire est considérée comme ayant encouru la plus haute des sanctions (avertissement ou un ou deux points de pénalisation) encourue au cours de la même rencontre par l'un ou l'autre des joueurs qui la composent.
- 3.5.2.7 Sauf comme prévu au point 3.5.2.2, si un coach ou un autre conseiller qui a reçu un avertissement récidive au cours de la même partie ou au cours de la même rencontre, l'arbitre brandit un carton rouge et l'expulse hors de l'aire de jeu jusqu'à la fin de la rencontre ou, dans une compétition individuelle, jusqu'à la fin de la partie.
- 3.5.2.8 En cas de comportement gravement déloyal ou offensant, le juge-arbitre peut disqualifier un joueur pour une partie, pour une rencontre, pour une épreuve ou pour toute une compétition, que ce comportement lui ait ou non été signalé par l'arbitre; dans de pareils cas le juge-arbitre brandit un carton rouge.
- 3.5.2.9 Si, lors d'une compétition, un joueur est disqualifié lors de 2 rencontres ou lors de 2 parties, il sera automatiquement disqualifié pour le restant de l'épreuve par équipes ou de la compétition individuelle concernées.

Règlement pour les compétitions internationales

- 3.5.2.10 Le juge-arbitre peut disqualifier pour le restant d'une compétition quiconque a été exclu deux fois de l'aire de jeu au cours de ladite compétition.
- 3.5.2.11 Les cas graves de mauvais comportement doivent faire l'objet d'un rapport à la Fédération du coupable.
- 3.5.2.12 *Après 4 échecs cumulés en 48 mois lors de test officiels de raquette, un joueur sera suspendu de participation à des compétitions de l'ITTF pendant 12 mois.*
- 3.5.2.13 *Si un joueur a été disqualifié lors d'une partie, d'une manifestation ou d'une compétition, quelle qu'en soit la raison, il sera privé automatiquement de tout titre, médaille, prix en argent ou points de ranking correspondant(es).*

Révisé en juin 2010 (changements en italique)

Statut concernant le dopage

Préambule– Fort du chi. 4.2, al. 2, let. o des Statuts de Swiss Olympic Association (Swiss Olympic),

- convaincu que l'emploi de substances interdites ou que le recours à des méthodes interdites destinées à accroître la capacité de performance du sportif au-delà de ses limites individuelles sont contraires à l'éthique et aux règles du fair-play,
- constatant que l'emploi de telles substances ou le recours à de telles méthodes peuvent mettre la santé du sportif en danger,
- tenant compte des efforts consentis au plan international dans la lutte contre le dopage et conformément aux obligations imposées par le Programme de l'AMA et, plus particulièrement, par le Code de l'AMA,

le Parlement du sport de Swiss Olympic édicte le Statut suivant :

Introduction – Organisation de la lutte contre le dopage

Organes de la lutte contre le dopage

Les organes régissant la lutte contre le dopage sont :

- Antidoping Suisse, l'organisation nationale antidopage ;
- une chambre disciplinaire pour juger les délits en matière de dopage (Chambre disciplinaire pour les cas de dopage).

Les rapports entre Swiss Olympic, la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage et Antidoping Suisse sont précisés dans un accord de coopération de durée indéterminée, des objectifs de performance annuels, le présent Statut, les Prescriptions d'exécution et le Règlement de procédure devant la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage.

Tâches et attributions d'Antidoping Suisse

Outre les tâches, responsabilités et obligations figurant expressément dans le présent Statut, Antidoping Suisse est investie des attributions suivantes :

- réception et application des dispositions et des stratégies antidopage correspondant au Code et aux Standards internationaux ; cela comprend en particulier l'adoption des Prescriptions d'exécution précisant le présent Statut.
- collaboration avec les organisations nationales chargées du sport, les organes publics et les agences, les autres organisations nati-

Statut concernant le dopage

- onales et internationales antidopage poursuivant les mêmes objectifs en matière de lutte antidopage ;
- conception, encouragement et mise en œuvre de projets de recherche et de développement en matière de lutte antidopage ;
 - conception, encouragement et mise en œuvre de projets d'information et de prévention en matière de lutte antidopage ;
 - poursuite rigoureuse de toutes les violations éventuelles des règles antidopage dans le cadre des attributions qui lui sont confiées et vérification que des membres du personnel d'accompagnement du sportif ou d'autres personnes ne sont pas impliquées dans le cas de dopage.

Tâches et attributions de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage

Les tâches et les attributions de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage sont réglées aux articles 12 et 13 du présent Statut ainsi que dans le «Règlement de procédure devant la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage».

Article 1 Définition de Dopage

Le dopage est défini comme une ou plusieurs violations des règles antidopage énoncées aux articles 2.1 à 2.8.

Article 2 Violations des Règles Antidopage

Il incombe aux sportifs ou aux autres personnes de savoir ce qui constitue une violation des règles antidopage et de connaître les substances et les méthodes incluses dans la Liste des interdictions.

Sont considérées comme des violations des règles antidopage :

- 2.1** Présence d'une substance interdite, de ses métabolites ou de ses marqueurs dans un échantillon fourni par un sportif
- 2.1.1** Il incombe à chaque sportif de s'assurer qu'aucune substance interdite ne pénètre dans son organisme. Les sportifs sont responsables de toute substance interdite ou de ses métabolites ou marqueurs dont la présence est décelée dans leurs échantillons. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de faire la preuve de l'intention, de la faute, de la négligence ou de l'usage conscient de la part du sportif pour établir une violation des règles antidopage en vertu de l'article 2.1.
- 2.1.2** La violation d'une règle antidopage en vertu de l'article 2.1 est

Statut concernant le dopage

établie dans les cas suivants : présence d'une substance interdite ou de ses métabolites ou marqueurs dans l'échantillon A du sportif lorsque le sportif renonce à l'analyse de l'échantillon B et que l'échantillon B n'est pas analysé ou, lorsque l'échantillon B est analysé, confirmation, par l'analyse de l'échantillon B, de la présence de la substance interdite ou de ses métabolites ou marqueurs décelés dans l'échantillon A du sportif.

- 2.1.3 À l'exception des substances pour lesquelles un seuil quantitatif est précisé dans la Liste des interdictions, la présence de toute quantité d'une substance interdite ou de ses métabolites ou marqueurs dans l'échantillon fourni par un sportif, constitue une violation des règles antidopage.
- 2.1.4 À titre d'exception à la règle générale de l'article 2.1, la Liste des interdictions ou les Standards internationaux pourront prévoir des critères d'appréciation particuliers dans le cas de substances interdites pouvant également être produites de façon endogène.
- 2.2** Usage ou tentative d'usage par un sportif d'une substance interdite ou d'une méthode interdite
- 2.2.1 Il incombe à chaque sportif de faire en sorte qu'aucune substance interdite ne pénètre dans son organisme. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de démontrer l'intention, la faute, la négligence ou l'usage conscient de la part du sportif pour établir la violation des règles antidopage pour cause d'usage d'une substance interdite ou d'une méthode interdite au sens de l'article 2.1.
- 2.2.2 Le succès ou l'échec de l'usage ou de la tentative d'usage d'une substance interdite ou d'une méthode interdite n'est pas déterminant. L'usage ou la tentative d'usage de la substance interdite ou de la méthode interdite suffit pour qu'il y ait violation des règles antidopage.
- 2.3** Refus du sportif de se soumettre à un prélèvement d'échantillon ou fait de ne pas s'y soumettre sans justification valable après notification conforme aux règles antidopage en vigueur, ou autre tentative de se soustraire à un prélèvement d'échantillon.
- 2.4** Violation des exigences applicables en matière de disponibilité des sportifs pour les contrôles hors compétition, y compris le manquement à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation, ainsi que les contrôles établis comme manqués sur

Statut concernant le dopage

la base de règles conformes aux Standards internationaux de contrôle. La combinaison de trois contrôles manqués et/ou manquements à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation pendant une période de dix-huit mois, telle qu'établie par les organisations antidopage dont relève le sportif, constitue une violation des règles antidopage.

- 2.5** Falsification ou tentative de falsification de tout élément du contrôle du dopage.
- 2.6** Possession de substances interdites ou de méthodes interdites
 - 2.6.1** La possession par un sportif en compétition d'une méthode interdite ou d'une substance interdite, ou la possession hors compétition par un sportif d'une méthode interdite ou d'une substance interdite, à moins que le sportif n'établisse que cette possession découle d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques accordée conformément à l'article 4.4 ou ne fournisse une autre justification acceptable.
 - 2.6.2** La possession par un membre du personnel d'encadrement du sportif en compétition d'une méthode interdite ou d'une substance interdite, ou la possession hors compétition par un membre du personnel d'encadrement du sportif d'une méthode interdite ou d'une substance interdite hors compétition, en relation avec un sportif, une compétition ou l'entraînement, à moins que la personne en question ne puisse établir que cette possession découle d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques accordée à un sportif conformément à l'article 4.4 ou ne fournisse une autre justification acceptable.
- 2.7** Trafic ou tentative de trafic de toute substance interdite ou méthode interdite.
- 2.8** Administration ou tentative d'administration à un sportif en compétition d'une méthode interdite ou d'une substance interdite, ou administration ou tentative d'administration à un sportif hors compétition d'une méthode interdite ou d'une substance interdite dans le cadre de contrôles hors compétition, ou assistance, incitation, contribution, dissimulation ou toute autre forme de complicité impliquant la violation, ou toute autre tentative de violation d'une règle antidopage.

Statut concernant le dopage

Article 3 Preuve du Dopage

3.1 Charge de la preuve et degré de preuve

La charge de la preuve incombera à l'organisation antidopage, qui devra établir la violation d'une règle antidopage. Le degré de preuve auquel l'organisation antidopage est astreinte consiste à établir la violation des règles antidopage à la satisfaction de l'instance d'audition, qui appréciera la gravité de l'allégation. Le degré de preuve, dans tous les cas, devra être plus important qu'une simple prépondérance des probabilités, mais moindre qu'une preuve au-delà du doute raisonnable. Lorsque la charge de renverser la présomption ou d'établir des circonstances ou des faits spécifiques est imposée à un sportif ou à toute autre personne présumée avoir commis une violation des règles antidopage, le degré de preuve est établi par la prépondérance des probabilités, sauf dans les cas prévus aux articles 10.4 et 10.6, où le sportif doit satisfaire à une charge de la preuve plus élevée.

3.2 Établissement des faits et présomptions

Les faits liés aux violations des règles antidopage peuvent être établis par tout moyen fiable, y compris des aveux. Les règles suivantes en matière de preuve seront appliquées en cas de dopage :

3.2.1 Les laboratoires accrédités par l'AMA sont présumés avoir effectué l'analyse des échantillons et respecté les procédures de la chaîne de sécurité conformément au Standard international pour les laboratoires. Le sportif ou une autre personne pourra renverser cette présomption en démontrant qu'un écart par rapport au Standard international est survenu et pourrait raisonnablement avoir causé le résultat d'analyse anormal.

Si le sportif ou l'autre personne parvient à renverser la présomption en démontrant qu'un écart par rapport au Standard international est survenu et pourrait raisonnablement avoir causé le résultat d'analyse anormal, il incombera alors à l'organisation antidopage de démontrer que cet écart n'est pas à l'origine du résultat d'analyse anormal.

3.2.2 Tout écart par rapport à d'autres Standards internationaux ou à d'autres règles ou principes antidopage qui n'a pas engendré de résultat d'analyse anormal, ni d'autres violations des règles antidopage, n'invalidera pas lesdits résultats. Si le sportif ou l'autre personne établit qu'un écart par rapport à un autre Standard

international ou à une autre règle ou principe antidopage est raisonnablement susceptible d'avoir causé le résultat d'analyse anormal constaté ou l'autre violation des règles antidopage, alors l'organisation antidopage aura la charge d'établir que cet écart n'est pas à l'origine du résultat d'analyse anormal ou des faits à l'origine de la violation des règles antidopage.

3.2.3 Les faits établis par une décision d'un tribunal ou d'un tribunal disciplinaire professionnel compétent qui n'est pas l'objet d'un appel en cours constituent une preuve irréfutable des faits à l'encontre du sportif ou de l'autre personne visée par la décision, à moins que le sportif ou l'autre personne n'établisse que la décision violait l'ordre public suisse.

3.2.4 La Chambre disciplinaire pour les cas de dopage peut, dans le cadre d'une audition relative à une violation des règles antidopage, tirer des conclusions défavorables au sportif ou à l'autre personne qui est accusée d'une violation des règles antidopage en se fondant sur le refus du sportif ou de cette autre personne, malgré une demande dûment présentée dans un délai raisonnable avant l'audience, de comparaître (en personne ou par téléphone, selon les instructions de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage) et de répondre aux questions de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage ou d'Antidoping Suisse, l'organe chargé d'examiner la violation d'une règle antidopage.

Article 4 Liste de interdictions

4.1 Antidoping Suisse publie périodiquement une Liste des interdictions. Elle correspond à la liste adoptée par l'AMA mais peut contenir des explications et des informations complémentaires. La Liste des interdictions revêt un caractère contraignant pour toutes les fédérations membres.

4.2 Substances interdites et méthodes interdites figurant dans la Liste des interdictions

4.2.1 Substances interdites et méthodes interdites

La Liste des interdictions indiquera les substances interdites et méthodes interdites en permanence (à la fois en compétition et hors compétition) en raison de leur potentiel d'amélioration des performances ou de leur potentiel masquant, et les substances et méthodes qui sont interdites en compétition uniquement. La Liste des interdictions pourra être élargie par l'AMA pour un sport

en particulier. Des substances interdites ou des méthodes interdites peuvent être incluses dans la Liste des interdictions par le biais de classes de substances (p.ex., les agents anabolisants) ou par la mention précise d'une substance ou méthode particulière.

4.2.2 Substances spécifiées

Aux fins de l'application de l'article 10, toutes les substances interdites sont des « substances spécifiées », sauf les substances appartenant aux classes des agents anabolisants, des hormones, ainsi que les stimulants, les antagonistes hormonaux et les modulateurs identifiés comme tels dans la Liste des interdictions. Les méthodes interdites ne sont pas des substances spécifiées.

4.3 La décision de l'AMA d'inclure des substances interdites et des méthodes interdites dans la Liste des interdictions et la classification des substances au sein de classes particulières dans cette liste sont finales et ne pourront pas faire l'objet d'un appel par un sportif ou toute autre personne qui voudrait invoquer que la substance ou la méthode n'est pas un agent masquant, n'a pas le potentiel d'améliorer la performance sportive, ne présente pas de risque pour la santé et n'est pas contraire à l'esprit sportif.

4.4 Usage à des fins thérapeutiques

La procédure d'octroi d'autorisations d'usage à des fins thérapeutique est réglementée par les Prescriptions d'exécution en matière d'autorisations d'usage à des fins thérapeutiques.

Article 5 **Contrôles Antidopage**

5.1 Obligation de se soumettre aux contrôles

5.1.1 Les sportifs membres d'une fédération affiliée à Suisse Olympic ou d'une association ou d'un club affiliés à cette fédération ou encore licenciés de cette fédération, de cette association ou de ce club peuvent être contrôlés en tout temps aussi bien en compétition et manifestation qu'en dehors de ces événements. Tous les participants à une compétition ou à une manifestation conduites ou organisées, respectivement co-organisées, sous l'égide de Swiss Olympic, une fédération, une association ou un club précités sont également soumis à cette obligation.

5.1.2 Les sportifs qui ne remplissent pas les conditions ci-dessus doivent eux aussi se soumettre aux contrôles dès lors qu'ils se trouvent sur le territoire suisse.

Statut concernant le dopage

- 5.2** L'obligation de communiquer des sportifs sur leur localisation et la réalisation des contrôles sont réglementées par les Prescriptions d'exécution en matière de contrôles antidopage.
- 5.3** Les sportifs qui, après avoir purgé leur suspension, souhaitent à nouveau participer à des compétitions et à des manifestations doivent remplir les conditions figurant à l'article 10.11. Les Prescriptions d'exécution en matière de contrôles antidopage règlementent l'arrêt de la compétition et le retour à la compétition de sportifs non suspendus qui, au moment de leur arrêt de la compétition, faisaient partie du groupe cible de sportifs soumis à contrôle.

Article 6 Analyse des échantillons

Les échantillons seront analysés conformément aux principes suivants :

- 6.1** **Recours aux laboratoires accrédités**
Aux fins de l'article 2.1, les échantillons seront analysés uniquement dans les laboratoires accrédités par l'AMA ou autrement reconnus par l'AMA. Le choix du laboratoire accrédité par l'AMA (ou d'un autre laboratoire ou d'une autre méthode ayant reçu l'approbation de l'AMA) utilisé pour l'analyse des échantillons relève exclusivement de l'organisation antidopage responsable de la gestion des résultats.
- 6.2** **Objet du prélèvement et de l'analyse des échantillons**
Les échantillons seront analysés afin d'y détecter les substances interdites et les méthodes interdites énumérées dans la Liste des interdictions et toute autre substance dont la détection est demandée par l'AMA conformément à son programme de surveillance, ou afin d'aider une organisation antidopage à établir le profil des paramètres pertinents dans l'urine, le sang ou une autre matrice du sportif, y compris le profil d'ADN ou le profil génomique, à des fins d'antidopage.
- 6.3** **Recherche sur des échantillons**
Aucun échantillon ne peut servir à d'autres fins que celles décrites à l'article 6.2 sans le consentement écrit du sportif. Si des échantillons sont utilisés à d'autres fins que celles prévues à l'article 6.2, tout moyen de les identifier doit avoir été éliminé, de telle sorte qu'ils ne puissent être attribués à un sportif en particulier.

Statut concernant le dopage

- 6.4** Standards d'analyse des échantillons et de rendu des résultats
Les laboratoires procéderont à l'analyse des échantillons recueillis lors de contrôles du dopage et en rapporteront les résultats conformément au Standard international pour les laboratoires.
- 6.5** Nouvelle analyse d'échantillons
Un échantillon peut être soumis à une nouvelle analyse aux fins de l'article 6.2 en tout temps, uniquement si l'organisation antidopage qui l'a recueilli ou l'AMA en donne l'instruction. Les circonstances et conditions régissant la nouvelle analyse d'échantillons doivent être conformes aux exigences du Standard international pour les laboratoires.

Article 7 Gestion des résultats

La gestion des résultats d'Antidoping Suisse est réglementée dans le détail dans les Prescriptions d'exécution en matière de contrôles antidopage et les documents concernant l'assurance qualité. Ces documents contiennent les principes suivants :

- 7.1** En cas de résultat d'analyse anormal, on vérifie d'abord une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques a été accordée. On vérifie également si un écart apparent par rapport au Standard international pour les laboratoires ou aux Prescriptions d'exécution en matière de contrôles antidopage a causé le résultat d'analyse anormal.
- 7.2** Si l'examen effectué conformément au point 7.1 révèle un résultat d'analyse anormal, Antidoping Suisse le communique au sportif concerné en lui précisant la nature de l'infraction et la possibilité qui lui est donnée de demander l'analyse de l'échantillon B. Conformément à l'article 14.1.2, Antidoping Suisse notifie les organisations antidopage concernées.
- 7.3** Examen de résultats atypiques
Dans certaines circonstances, les laboratoires d'analyse sont tenus de déclarer la présence de substances interdites qui peuvent aussi être produites de façon endogène comme des résultats atypiques. Antidoping Suisse vérifie si une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques a été accordée ou si une erreur manifeste du laboratoire d'analyse est à l'origine du résultat atypique. Si tel n'est pas le cas, Antidoping Suisse procède aux vérifications

complémentaires nécessaires. Si Antidoping Suisse aboutit à la conclusion que le résultat atypique doit être considéré comme un résultat d'analyse anormal, il le communique au sportif et aux organisations antidopage citées à l'article 14.1.2.

7.4 Examen de violations des règles antidopage non comprises aux articles 7.1 à 7.3

Antidoping Suisse ou toute autre instance d'examen constituée par elle devra procéder à un examen complémentaire relatif à la violation possible des règles antidopage, tel qu'exigé par les principes et règles antidopage applicables ou si Antidoping Suisse le considère comme approprié pour d'autres raisons. Une fois qu'Antidoping Suisse est convaincue qu'il y a eu violation d'une règle antidopage, elle avertira sans tarder le sportif ou toute autre personne de la règle antidopage violée et de l'état des faits à l'origine de la violation.

7.5 Suspension provisoire

7.5.1 Une suspension provisoire peut être prononcée dès qu'un échantillon A présente un résultat d'analyse anormal ou en présence d'une autre violation des règles antidopage au sens de l'art. 2. Une suspension provisoire doit être prononcée en cas de résultat d'analyse anormal ne révélant pas la présence d'une substance spécifique au sens de l'article 4.2.2.

7.5.2 La prononciation d'une suspension provisoire est du ressort de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage, qui agit sur requête d'Antidoping Suisse. Les détails sont précisés dans le Règlement de procédure devant la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage.

7.6 Retraite sportive

Si un sportif ou une autre personne prend sa retraite au cours du processus de gestion des résultats, l'organisation antidopage menant ce processus conserve la compétence de le mener à son terme. Si un sportif ou une autre personne prend sa retraite avant que le processus de gestion des résultats ait été amorcé, l'organisation antidopage qui aurait eu compétence sur le sportif ou l'autre personne en matière de gestion des résultats au moment où le sportif ou l'autre personne a commis une violation des règles antidopage est habilitée à gérer les résultats.

Statut concernant le dopage

Article 8 Champ d'Application Personnel

- 8.1** Les infractions aux règles antidopage définies à l'article 2, les dispositions relatives aux sanctions prévues aux articles 9 et 10 ainsi que les procédures décrites aux articles 7.5, 12 et 13 s'appliquent aux personnes suivantes :
- 8.1.1 Tous les sportifs cités à l'article 5.1.1, sous réserve de l'article 15.
- 8.1.2 Le personnel d'encadrement des sportifs, pour autant qu'il remplit également l'une des conditions de l'article 8.1.1 concernant le champ d'application pour les sportifs.
- 8.2** Si une personne tombant sous le coup de l'article 8.1 prend sa retraite après qu'une procédure disciplinaire a été engagée devant la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage, cette dernière reste en charge du dossier jusqu'à la fin de la procédure. Si cette personne prend sa retraite avant que la procédure disciplinaire soit engagée, la préparation et l'exécution de la procédure incombent aux instances en charge du dossier au moment de la violation supposée des règles antidopage, conformément au Statut en vigueur à ce moment.

Article 9 Annulation automatique des résultats individuels

Une violation des règles antidopage dans les sports individuels constatée dans le cadre d'un contrôle en compétition conduit automatiquement à l'annulation des résultats obtenus lors de cette compétition et à toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, points et prix.

Article 10 Sanctions à l'encontre des individus

- 10.1** Annulation des résultats lors d'une manifestation au cours de laquelle une violation des règles antidopage est survenue
- Une violation des règles antidopage commise lors d'une manifestation ou en lien avec cette manifestation peut, sur décision de l'instance responsable sous l'égide de laquelle se déroule la manifestation, entraîner l'annulation de tous les résultats individuels obtenus par le sportif dans le cadre de ladite manifestation, avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, points et prix, sauf dans les cas prévus à l'article 10.1.1.
- 10.1.1 Lorsque le sportif démontre qu'il n'a commis aucune faute ou négligence en relation avec la violation, ses résultats individuels

Statut concernant le dopage

dans d'autres compétitions ne seront pas annulés, à moins que les résultats obtenus dans d'autres compétitions que celle au cours de laquelle la violation des règles antidopage est intervenue aient été vraisemblablement influencés par cette violation.

10.2 Suspensions en cas de présence, d'usage ou de tentative d'usage, ou de possession de substances interdites ou de méthodes interdites

La période de suspension imposée pour une violation des articles 2.1, 2.2 ou 2.6 sera la suivante à moins que les conditions imposées pour l'annulation ou la réduction de la période de suspension, conformément aux articles 10.4 et 10.5, ou les conditions imposées pour l'extension de la période de suspension, conformément à l'article 10.6, ne soient remplies :

Première violation: 2 ans de suspension

10.3 Suspension pour d'autres violations des règles antidopage

La période de suspension pour les autres violations des règles antidopage que celles prévues à l'article 10.2 sera la suivante :

10.3.1 Pour les violations de l'article 2.3 ou de l'article 2.5, la période de suspension applicable sera de 2 ans, à moins que les conditions prévues à l'article 10.5 ou à l'article 10.6 ne soient remplies.

10.3.2 Pour les violations de l'article 2.7 ou de l'article 2.8, la période de suspension imposée sera d'au moins 4 ans et pourra aller jusqu'à la suspension à vie, à moins que les conditions prévues à l'article 10.5 ne soient remplies. Une violation des règles antidopage impliquant un mineur sera considérée comme une infraction particulièrement grave et, si elle implique le personnel d'encadrement du sportif pour des violations autres que celles liées à des substances spécifiées indiquées à l'article 4.2.2, une telle infraction entraînera une suspension à vie du personnel d'encadrement du sportif en cause. De plus, les violations importantes des articles 2.7 ou 2.8 qui sont également susceptibles d'aller à l'encontre de lois et règlements non liés au sport devront être signalées aux autorités administratives, professionnelles ou judiciaires compétentes.

Pour les violations de l'article 2.4, la période de suspension sera d'au moins 1 an et d'au plus 2 ans, selon la gravité de la faute du sportif.

10.4 Annulation ou réduction de la période de suspension liée à des

Statut concernant le dopage

substances spécifiées dans certaines circonstances

Lorsqu'un sportif ou une autre personne peut établir de quelle manière une substance spécifiée s'est retrouvée dans son organisme ou en sa possession, et que cette substance spécifiée ne visait pas à améliorer la performance du sportif ni à masquer l'usage d'une substance améliorant la performance, la période de suspension prévue à l'article 10.2 sera remplacée par ce qui suit :

Première violation : au moins une réprimande et au plus une suspension de 2 ans.

Pour justifier l'annulation ou la réduction, le sportif ou l'autre personne doit produire des preuves à l'appui de ses dires et établir, à la satisfaction de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage, l'absence d'intention d'améliorer la performance sportive ou de masquer l'usage d'une substance améliorant la performance. La gravité de la faute du sportif ou de l'autre personne sera le critère applicable pour l'examen de toute réduction de la période de suspension.

10.5 Annulation ou réduction de la période de suspension basée sur des circonstances exceptionnelles

10.5.1 Absence de faute ou de négligence

Lorsque le sportif établit dans un cas particulier l'absence de faute ou de négligence de sa part, la période de suspension applicable sera annulée. Lorsqu'une substance interdite, ses métabolites ou ses marqueurs sont décelés dans un échantillon d'un sportif en violation de l'article 2.1, le sportif devra également démontrer comment la substance interdite s'est retrouvée dans son organisme pour que la période de suspension soit éliminée. En cas d'application du présent article et de l'élimination de la période de suspension applicable, la violation des règles antidopage ne sera pas considérée comme une violation dans la détermination de la période de suspension s'appliquant aux cas de violations multiples en vertu de l'article 10.7.

10.5.2 Absence de faute ou de négligence significative

Si un sportif ou une autre personne établit, dans un cas particulier, l'absence de faute ou de négligence significative de sa part, la période de suspension pourra alors être réduite. Cependant, la période de suspension réduite ne pourra être inférieure à la

moitié de la période de suspension qui aurait dû normalement s'appliquer. Lorsque la période de suspension qui aurait dû s'appliquer est une suspension à vie, la période de suspension réduite appliquée en vertu de cet article ne pourra être inférieure à 8 ans. Lorsqu'une substance interdite, ses marqueurs ou ses métabolites sont détectés dans l'échantillon d'un sportif en violation de l'article 2.1, le sportif devra également établir comment cette substance a pénétré dans son organisme afin de pouvoir bénéficier d'une réduction de la période de suspension.

10.5.3

Aide substantielle fournie dans la découverte ou la détermination de violations des règles antidopage

La Chambre disciplinaire pour les cas de dopage peut, avant une décision finale en appel en vertu de l'article 13 ou l'expiration du délai d'appel, assortir du sursis une partie de la période de suspension dans le cas particulier où un sportif ou une autre personne a fourni une aide substantielle à une organisation antidopage, à un tribunal pénal ou à un organisme disciplinaire professionnel, permettant ainsi à l'organisation antidopage de découvrir ou d'établir une violation des règles antidopage commise par une autre personne ou amenant un tribunal pénal ou un organisme disciplinaire à découvrir ou à prouver une infraction pénale ou la violation de règles professionnelles de la part d'une autre personne. Après une décision finale en appel en vertu de l'article 13 ou l'expiration du délai d'appel, la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage, sur requête, ne peut assortir du sursis une partie de la période de suspension applicable qu'avec l'approbation de l'AMA et de la fédération internationale compétente. La mesure dans laquelle la période de suspension applicable peut être assortie du sursis dépend de la gravité de la violation des règles antidopage commise par le sportif ou l'autre personne et de l'importance de l'aide substantielle fournie par le sportif ou l'autre personne dans le cadre des efforts déployés dans la lutte antidopage dans le sport. Pas plus des trois quarts de la période de suspension applicable ne peuvent être assortis du sursis. Si la période de suspension applicable est une suspension à vie, la période non assortie du sursis en vertu de cet article doit être d'au moins 8 ans. Si la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage

Statut concernant le dopage

assortit du sursis une partie de la période de suspension en vertu de cet article, elle doit fournir sans délai une justification écrite de sa décision à chaque organisation antidopage ayant le droit de faire appel de cette décision. Si la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage révoque par la suite le sursis ou une partie du sursis parce que le sportif ou l'autre personne n'a pas fourni l'aide substantielle prévue, le sportif ou l'autre personne peut faire appel de cette révocation conformément à l'article 13.2.

10.5.4 Admission d'une violation des règles antidopage en l'absence d'autre preuve

Lorsqu'un sportif ou une autre personne avoue volontairement avoir commis une violation des règles antidopage avant d'avoir été notifié d'un prélèvement d'échantillon susceptible d'établir une violation des règles antidopage (ou, dans le cas d'une violation des règles antidopage autre que l'article 2.1, avant d'avoir été notifié conformément à l'article 7 de la violation admise), et que cette admission est la seule preuve fiable de la violation au moment où elle est faite, la période de suspension peut être réduite, mais pas en-deçà de la moitié de la période de suspension applicable normalement.

10.5.5 Cas d'un sportif ou d'une autre personne qui établit son droit à une réduction de la sanction en vertu de plus d'une disposition de cet article

Avant toute réduction ou imposition d'un sursis déterminée en vertu des articles 10.5.2, 10.5.3 ou 10.5.4, la période de suspension applicable devra être établie conformément aux articles 10.2, 10.3, 10.4 et 10.6. Si le sportif ou l'autre personne établit son droit à la réduction ou au sursis en vertu d'au moins deux articles parmi les articles 10.5.2, 10.5.3 et 10.5.4, la période de suspension peut être réduite ou assortie du sursis, mais pas en-deçà du quart de la période de suspension applicable normalement.

10.6 Circonstances aggravantes pouvant augmenter la période de suspension

Si Antidoping Suisse établit, dans un cas particulier portant sur une violation des règles antidopage qui n'est pas prévue à l'article 2.7 ou à l'article 2.8, qu'il existe des circonstances aggravantes justifiant l'imposition d'une période de suspension supérieure à la sanction standard, la période de suspension applicable sera portée à un maximum de 4 ans, à moins que le sportif ou

Statut concernant le dopage

l'autre personne ne puisse prouver à la satisfaction de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage qu'il ou elle n'a pas violé la règle antidopage sciemment.

Le sportif ou l'autre personne peut éviter l'application de cet article en avouant la violation des règles antidopage alléguée sans délai après que cette personne en aura été accusée par une organisation antidopage.

10.7

Violations multiples

10.7.1

Deuxième violation des règles antidopage

Dans le cas d'une première violation des règles antidopage par un sportif ou une autre personne, la période de suspension est indiquée aux articles 10.2 et 10.3 (sous réserve d'annulation, de réduction ou de sursis en vertu des articles 10.4 ou 10.5 ou d'augmentation en vertu de l'article 10.6). Dans le cas d'une deuxième violation des règles antidopage, la période de suspension se situera dans la fourchette indiquée dans le tableau présenté ci-dessous.

	MS	VMVK	KVF	St	VS	IVA
MS	1-4	2-4	2-4	4-6	8-10	10-LL
VMVK	1-4	4-8	4-8	6-8	10-LL	LL
KVF	1-4	4-8	4-8	6-8	10-LL	LL
St	2-4	6-8	6-8	8-LL	LL	LL
VS	4-5	10-LL	10-LL	LL	LL	LL
IVA	8-LL	LL	LL	LL	LL	LL

LL = lebenslang

Signification des abréviations figurant dans le tableau relatif à la deuxième violation des règles antidopage :

RS

(Réduction de sanction pour substance spécifiée en vertu de l'article 10.4) : La violation des règles antidopage a été ou devrait être l'objet d'une sanction réduite en vertu de l'article 10.4 parce qu'elle portait sur une substance spécifiée et que les autres conditions prévues à l'article 10.4 ont été remplies.

MLCM

(Manquements à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation et/ou contrôles manqués) : La violation des règles antidopage a été ou devrait être l'objet d'une sanction en vertu de l'article 10.3.3.

AFNS

(Réduction de sanction pour absence de faute ou de négligence

Statut concernant le dopage

significative) : La violation des règles antidopage a été ou devrait être l'objet d'une sanction réduite en vertu de l'article 10.5.2, le sportif ayant prouvé l'absence de faute ou de négligence significative de sa part en vertu de l'article 10.5.2.

St (Sanction standard en vertu des articles 10.2 ou 10.3.1) : La violation des règles antidopage a été ou devrait être l'objet de la sanction standard de 2 ans en vertu des articles 10.2 ou 10.3.1.

SA (Sanction aggravée) : La violation des règles antidopage a été ou devrait être l'objet d'une sanction aggravée en vertu de l'article 10.6 parce que l'organisation antidopage a établi l'existence des conditions énoncées à l'article 10.6.

TRA (Trafic ou tentative de trafic et administration ou tentative d'administration) : La violation des règles antidopage a été ou devrait être l'objet d'une sanction en vertu de l'article 10.3.2 pour cause de trafic ou d'administration.

10.7.2 Application des articles 10.5.3 et 10.5.4 à une deuxième violation

Lorsqu'un sportif ou une autre personne qui commet une deuxième violation des règles antidopage établit son droit au sursis ou à la réduction d'une partie de la période de suspension en vertu de l'article 10.5.3 ou de l'article 10.5.4, l'instance d'audition doit d'abord déterminer la période de suspension applicable dans la fourchette établie dans le tableau figurant à l'article 10.7.1, puis appliquer le sursis ou la réduction appropriée de la période de suspension. La période de suspension à accomplir, après l'application du sursis ou de la réduction prévue en vertu des articles 10.5.3 et 10.5.4, doit représenter au moins le quart de la période de suspension normalement applicable.

10.7.3 Troisième violation des règles antidopage

Une troisième violation des règles antidopage entraînera toujours une suspension à vie, à moins que la troisième violation ne remplisse la condition fixée pour l'annulation ou la réduction de la période de suspension en vertu de l'article 10.4, ou qu'elle ne porte sur une violation de l'article 2.4. Dans ces cas particuliers, la période de suspension variera entre 8 ans et une suspension à vie.

10.7.4 Règles additionnelles applicables en cas de violations multiples

- Aux fins de l'imposition de sanctions en vertu de l'article 10.7, une

violation des règles antidopage sera considérée comme une deuxième violation seulement si Antidoping Suisse peut établir que le sportif ou l'autre personne a commis la deuxième violation des règles antidopage après avoir reçu notification, conformément à l'article 7, de la première infraction, ou après que l'organisation antidopage a raisonnablement tenté de notifier la première violation. Lorsqu'Antidoping Suisse ne peut établir ce fait de manière convaincante, les violations doivent être considérées ensemble comme une unique et première violation et la sanction imposée reposera sur la violation entraînant la sanction la plus sévère. On pourra toutefois tenir compte de la perpétration de violations multiples dans la détermination de circonstances aggravantes (article 10.6).

- Si, après avoir établi une première violation des règles antidopage, une organisation antidopage découvre des faits concernant une violation des règles antidopage par le sportif ou l'autre personne survenue avant la notification de la première violation, la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage imposera une sanction additionnelle en fonction de la sanction qui aurait pu être imposée si les deux violations avaient été sanctionnées au même moment. Les résultats obtenus dans les compétitions remontant à la première violation des règles antidopage seront annulés conformément à l'article 10.8. Pour éviter la prise en compte des circonstances aggravantes (article 10.6) en raison de la violation commise antérieurement mais découverte plus tard, le sportif ou l'autre personne doit avouer volontairement la violation antérieure des règles antidopage sans délai après avoir reçu notification de l'infraction signalée dans la première accusation. La même règle s'appliquera également si une organisation antidopage découvre des faits concernant une autre violation antérieure après la résolution de la deuxième violation des règles antidopage.

10.7.5 Violations multiples des règles antidopage pendant une période de 8 ans

Aux fins de l'article 10.7, chaque violation des règles antidopage doit survenir pendant la même période de 8 ans pour que les infractions soient considérées comme des violations multiples.

10.8 Annulation de résultats obtenus dans des compétitions postérieures au prélèvement ou à la perpétration de la violation des règles antidopage

Statut concernant le dopage

En plus de l'annulation automatique des résultats obtenus à la compétition au cours de laquelle un échantillon positif a été recueilli, en vertu de l'article 9, tous les autres résultats obtenus en compétition à compter de la date de la collecte de l'échantillon positif (en compétition ou hors compétition) ou de la perpétration d'une autre violation des règles antidopage seront annulés, avec toutes les conséquences qui en résultent, incluant le retrait de l'ensemble des médailles, points et prix, jusqu'au début de la suspension provisoire ou de la suspension, à moins qu'un autre traitement ne se justifie pour des raisons d'équité.

10.8.1 Avant de pouvoir revenir à la compétition après avoir été jugé coupable de violation des règles antidopage, le sportif devra rembourser tous les gains qui lui ont été retirés en vertu de cet article.

10.8.2 Allocation des gains retirés

À moins que les règles de la fédération sportive internationale ne prévoient que les gains retirés doivent être réattribués à d'autres sportifs, ceux-ci seront alloués d'abord au remboursement des frais de recouvrement d'Antidoping Suisse, qui aura pris les mesures nécessaires afin de recouvrer le montant du gain, puis au remboursement des frais de gestion des résultats d'Antidoping Suisse. S'il reste des fonds, ceux-ci seront alloués conformément aux règles de la fédération internationale.

10.9 Début de la période de suspension

Sauf dans les cas prévus cidessous, la période de suspension commencera à la date de la décision de l'instance d'audition ou, en cas de renonciation à l'audience, à la date où la suspension a été acceptée ou imposée. Toute période de suspension provisoire (imposée ou volontairement acceptée) sera déduite de la période totale de suspension à accomplir.

10.9.1 Retards non imputables au sportif ou autre personne

En cas de retards considérables dans la procédure d'audition ou d'autres aspects du contrôle du dopage non attribuables au sportif ou autre personne, l'instance imposant la sanction pourra faire débiter la période de suspension à une date antérieure pouvant remonter à la date de la collecte de l'échantillon concerné ou à la date de la dernière violation des règles antidopage.

10.9.2 Aveu sans délai

Si le sportif ou une autre personne avoue rapidement (ce qui si-

Statut concernant le dopage

gnifie, dans tous les cas, avant sa participation à une autre compétition) la violation des règles antidopage après avoir été dûment informé de celle-ci par l'organisation antidopage, la période de suspension pourra commencer dès la date à laquelle l'échantillon a été recueilli ou la date de la dernière violation des règles antidopage. Cependant, dans chaque cas où cet article sera appliqué, le sportif ou une autre personne devra accomplir au moins la moitié de la période de suspension à compter de la date à laquelle le sportif ou une autre personne aura accepté l'imposition d'une sanction, de la date à laquelle une décision imposant une sanction aura été rendue suite à une audience ou de la date à laquelle une sanction est autrement imposée.

10.9.3 Si une suspension provisoire est imposée et est respectée par le sportif, cette période de suspension provisoire devra être déduite de toute période de suspension qui pourra lui être imposée au final.

10.9.4 Si un sportif accepte volontairement par écrit une suspension provisoire prononcée par une organisation antidopage responsable de la gestion des résultats et s'abstient ensuite de participer à des compétitions, il bénéficiera d'un crédit quant à cette période de suspension provisoire volontaire, en réduction de toute période de suspension qui pourra être imposée au final. Une copie de l'acceptation volontaire de la suspension provisoire du sportif sera remise rapidement à chaque partie devant être notifiée d'une violation éventuelle des règles antidopage en vertu de l'article 14.1.

10.9.5 Le sportif ne pourra bénéficier d'aucune réduction de sa période de suspension pour toute période antérieure à sa suspension provisoire ou à sa suspension provisoire volontaire pendant laquelle il a décidé de ne pas concourir ou a été suspendu par son équipe.

10.10 Statut durant une suspension

10.10.1 Interdiction de participation durant une suspension

Aucun sportif ni aucune personne suspendu(e) ne pourra, durant sa période de suspension, participer à quelque titre que ce soit à une compétition ou activité autorisées, conduites ou organisées, respectivement co-organisées, par une fédération affiliée à Swiss Olympic ou par une association, respectivement un club, affiliés à cette fédération (sauf des programmes d'éducation ou de ré-

Statut concernant le dopage

habilitation antidopage autorisés), ni à des compétitions autorisées ou organisées par une ligue professionnelle ou une organisation responsable de manifestations internationales ou nationales.

Le sportif ou une autre personne qui se voit imposer une suspension de plus de quatre ans pourra, après quatre ans de suspension, participer à des manifestations sportives locales dans un sport autre que celui où il/elle a commis une violation des règles antidopage, mais seulement si la manifestation sportive locale ne se déroule pas à un niveau où le sportif ou la personne en question est susceptible de se qualifier directement ou indirectement en vue d'un championnat national ou d'une manifestation internationale (ou d'accumuler des points en vue de sa qualification).

Le sportif ou une autre personne à qui s'applique la suspension demeure assujetti(e) à des contrôles.

10.10.2 Violation de l'interdiction de participation pendant la suspension

Lorsqu'un sportif ou une autre personne faisant l'objet d'une suspension viole l'interdiction de participation pendant la suspension décrite à l'article 10.10.1, les résultats de cette participation sont annulés et la période de suspension imposée initialement recommence à la date de l'infraction. La nouvelle période de suspension peut être réduite en vertu de l'article 10.5.2 si le sportif ou l'autre personne établit l'absence de faute ou de négligence significative de sa part en relation avec la violation de l'interdiction de participation. Il incombe à l'organisation antidopage dont la gestion des résultats a conduit à l'imposition de la période initiale de suspension de déterminer si le sportif ou l'autre personne a ou non violé l'interdiction de participation, et s'il convient ou non de réduire la période de suspension conformément à l'article 10.5.2.

10.10.3 Retenue de l'aide financière pendant la suspension

En outre, en cas de violation des règles antidopage sans réduction de sanction pour substances spécifiées dont il est question à l'article 10.4, Swiss Olympic refusera d'accorder certains, voire la totalité des avantages liés au statut de sportif, notamment l'aide financière, dont jouissait cette personne.

10.11 Contrôles de réhabilitation

Afin d'obtenir sa réhabilitation au terme d'une période donnée

de suspension, un sportif doit, pendant sa suspension provisoire ou sa période de suspension, être disponible pour des contrôles hors compétition effectués par toute organisation antidopage responsable de contrôles et doit, sur demande, fournir des renseignements exacts et actualisés sur sa localisation. Lorsqu'un sportif prend sa retraite sportive pendant une période de suspension et ne fait plus partie d'un groupe cible de sportifs soumis à des contrôles hors compétition, et qu'il demande ensuite sa réhabilitation, il ne pourra y être admis avant d'en avoir averti les organisations antidopage compétentes et d'avoir été soumis à des contrôles hors compétition pendant une période correspondant à la durée de suspension qui restait à accomplir à la date de sa retraite sportive.

10.12 Imposition de sanctions financières

En plus d'une suspension, la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage peut prévoir dans ses propres règles des amendes en cas de violation des règles antidopage. Toutefois, aucune amende ne saurait justifier une réduction de la période de suspension ou de toute autre sanction normalement applicable en vertu du Statut.

Article 11 Consequences pour les équipes

11.1 Contrôles relatifs aux sports d'équipe

Lorsque plus d'un membre d'une équipe dans un sport d'équipe a été notifié d'une violation des règles antidopage dans le cadre d'une manifestation, l'organisme responsable de la manifestation ou la fédération concernée doit réaliser un nombre de contrôles ciblés approprié à l'égard de l'équipe pendant la durée de la manifestation.

11.2 Conséquences pour les sports d'équipe

Si plus de deux membres d'une équipe dans un sport d'équipe ont commis une violation des règles antidopage pendant la durée de la manifestation, l'organisme responsable de la manifestation ou la fédération concernée doit imposer une sanction appropriée à l'équipe en question (p.ex, perte de points, disqualification d'une compétition ou d'une manifestation, amende) en plus des conséquences imposées aux sportifs ayant commis la violation des règles antidopage.

Statut concernant le dopage

- 11.3** L'organisme responsable d'une manifestation ou la fédération concernée peut décider d'établir pour une manifestation des règles qui imposent des conséquences plus sévères que celles prévues à l'article 11.2 aux fins de la manifestation.

Article 12 Procédure disciplinaire

- 12.1** La Chambre disciplinaire pour les cas de dopage statue sur les violations des règles antidopage commises par les sportifs, le personnel d'encadrement du sportif et les fédérations auxquels le présent Statut s'applique, conformément aux articles 8, 10 et 19. Il lui incombe également de juger les litiges concernant l'acceptation ou le refus d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques au sens de l'art. 13.3, 2e phrase, et de se prononcer sur les suspensions provisoires, conformément à l'art. 7.5.
- 12.2** Pour juger les différents cas qui lui sont soumis, la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage est composée du président ou d'un vice-président et de deux autres membres, respectivement membres suppléants. Il est également possible de lui adjoindre une personne chargée du secrétariat.
- 12.3** La Chambre disciplinaire pour les cas de dopage édicte ses propres règles de procédure. Ces règles garantissent la protection de la personnalité, tout comme le respect des principes fondamentaux inhérents à un Etat de droit comme le droit d'être entendu, l'accès au dossier, le droit à la citation des moyens de preuve et le droit de connaître les attendus du jugement.
- 12.4** Les mesures prises à l'encontre des équipes sont indépendantes du résultat de la procédure engagée contre un sportif en tant qu'individu par les organes compétents de la fédération concernée ou par l'organisme responsable de la manifestation en application des articles 11.2 et 11.3. La présente disposition s'applique par analogie aussi aux mesures à l'encontre d'associations.
- 12.5** Les violations des règles antidopage commises par des sportifs étrangers et du personnel d'encadrement de sportifs étrangers conformément à l'article 5.1.2 sont dénoncées par Antidoping Suisse aux fédérations internationales concernées et à l'AMA.

Statut concernant le dopage

Article 13 Voies de droit

13.1 Décisions contestables

Toutes les décisions rendues en application du présent Statut et des Prescriptions d'exécution peuvent faire l'objet d'un appel selon les modalités prévues aux articles 13.2 à 13.4. Les décisions dont il est fait appel restent en vigueur pendant la procédure d'appel, à moins que l'instance d'appel en décide autrement.

13.2 Appel des décisions de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage

Une décision portant sur une violation des règles antidopage, une décision portant sur des conséquences des violations des règles antidopage, une décision statuant qu'aucune violation des règles antidopage n'a été commise, une décision dictant que la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage n'est pas compétente pour statuer sur une violation des dispositions antidopage ou sur les conséquences qui lui sont liées, une décision, enfin, dictant d'imposer une suspension provisoire à l'issue d'une audition préliminaire ou liée à une violation des principes applicables aux suspensions provisoires, ne peut être portée en appel qu'en vertu des modalités prévues dans cet article.

13.2.1 Instance compétente en cas d'appel

Les décisions prises par la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage peuvent être portées devant le TAS dans les 21 jours qui suivent leur notification.

13.2.2 Légitimation de l'appel

Sont autorisés à faire appel :

- a) le sportif ou l'autre personne à qui s'adresse la décision contestée ;
- b) Antidoping Suisse ;
- c) la fédération sportive nationale si elle a pris part à la procédure menée devant la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage ;
- d) la fédération internationale compétente ;
- e) le Comité international olympique ou le Comité international paralympique, selon que les décisions en question peuvent avoir des effets sur les Jeux olympiques ou sur les Jeux paralympiques, notamment celles concernant le droit d'y participer ;
- f) l'AMA.

Statut concernant le dopage

Nonobstant toute autre disposition prévue par le présent Statut, la seule personne autorisée à faire appel d'une suspension provisoire est le sportif ou l'autre personne frappé(e) d'une suspension provisoire.

13.3 Appel de décisions concernant l'acceptation ou le refus d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques

Le sportif ou Antidoping Suisse peuvent faire appel, devant le TAS exclusivement, de décisions de l'AMA cassant l'acceptation ou le refus d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques. Les décisions de refus d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques prises par d'autres Organisations antidopage que l'AMA et qui ne sont pas cassées par cette dernière, peuvent faire l'objet d'un appel devant le TAS par les sportifs de niveau international, et devant la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage par d'autres sportifs. Le sportif, Antidoping Suisse et l'AMA peut faire appel de la décision de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage devant le TAS.

13.4 Appel de décisions conformément à l'article 19.8

Les fédérations qui ne reçoivent plus de subventions de Swiss Olympic ou sanctionnées par la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage conformément à l'article 19.8 peuvent faire appel uniquement devant le TAS conformément aux dispositions applicables devant cette instance.

Article 14 Confidentialité et rapport

Les principes de gestion coordonnée des résultats antidopage et de gestion responsable, publique, transparente et respectant les intérêts privés des individus présumés avoir violé des règles antidopage, sont les suivants :

14.1 Informations concernant des résultats d'analyse anormaux, des résultats atypiques et d'autres violations potentielles des règles antidopage

14.1.1 Notification des sportifs et des autres personnes

Le sportif dont l'échantillon présente un résultat d'analyse anormal après l'examen initial effectué en vertu de l'article 7.1 ou 7.3, ou le sportif ou l'autre personne soupçonnés d'avoir violé une règle antidopage après l'examen initial effectué en vertu de l'article 7.4, doit être avisé par Antidoping Suisse conformément à l'article 7.

Statut concernant le dopage

- 14.1.2 Notification des organisations nationales antidopage, des fédérations sportives internationales et de l'AMA
Antidoping Suisse notifiera également la fédération nationale du sportif, l'organisation nationale antidopage, la fédération internationale du sportif, ainsi que l'AMA, au plus tard au terme du processus décrit aux articles 7.1 à 7.4.
- 14.1.3 Teneur de l'avis
Cette notification comprendra : le nom du sportif, son pays, son sport et sa discipline, le niveau de compétition du sportif, la nature en compétition ou hors compétition du contrôle, la date du prélèvement et le résultat d'analyse rapporté par le laboratoire.
- 14.1.4 Rapports de suivi
Les mêmes personnes et organisations antidopage seront régulièrement informées de l'état de la procédure, de ses progrès et des résultats des procédures menées en vertu des articles 7, 12 et 13, et recevront sans délai une explication ou une décision écrite motivée expliquant la résolution de la question.
- 14.1.5 Confidentialité
Les organisations à qui sont destinées ces informations ne devront pas les révéler à d'autres personnes que celles ayant besoin de les connaître, jusqu'à ce que l'organisation antidopage responsable de la gestion des résultats les rende publiques ou, en cas de manquement à l'obligation de diffusion publique, jusqu'à ce que les délais stipulés à l'article 14.2 cidessous soient respectés.
- 14.2** Diffusion publique
- 14.2.1 L'identité de tout sportif ou de toute autre personne soupçonnée par Antidoping Suisse d'infraction à une règle antidopage ne pourra être divulguée publiquement qu'après notification du sportif ou de l'autre personne en cause conformément aux articles 7.2, 7.3 et 7.4 et aux organisations antidopage concernées conformément à l'article 14.1.2.
- 14.2.2 Au plus tard 20 jours après qu'il aura été déterminé, dans le cadre d'une audience tenue conformément à l'article 12, qu'une violation des règles antidopage a été commise, ou qu'il a été renoncé à une telle audience, ou que l'accusation de violation des règles antidopage n'a pas été contestée dans les délais requis, Antidoping Suisse devra rapporter publiquement l'issue de la procédure antidopage, y compris le sport, la règle antidopage violée,

Statut concernant le dopage

le nom du sportif ou de l'autre personne ayant commis la violation, la substance interdite ou la méthode interdite en cause et les conséquences imposées. Antidoping Suisse devra également rendre publiques dans les 20 jours les décisions rendues en appel dans les cas de violation des règles antidopage. Antidoping Suisse devra également, dans le délai imparti pour la publication, transmettre toutes les décisions de l'instance d'audition et de l'instance d'appel à l'AMA.

14.2.3 Dans toute affaire où il sera établi, après une audience ou un appel, que le sportif ou l'autre personne n'a pas commis de violation des règles antidopage, la décision ne pourra être divulguée publiquement qu'avec le consentement du sportif ou de l'autre personne faisant l'objet de la décision.

14.2.4 Aux fins de cet article 14.2, la publication devra être réalisée au moins par la mise en ligne des informations requises sur le site Internet d'Antidoping Suisse.

14.2.5 Aucune organisation antidopage, aucun laboratoire accrédité par l'AMA, ni aucun représentant de ceux-ci, ne pourra commenter publiquement les faits relatifs à une affaire en cours (ce qui ne comprend pas la description générale de la procédure et des aspects scientifiques), à moins que ce ne soit pour réagir à des commentaires publics attribués au sportif, à une autre personne ou à leurs représentants.

14.3 Informations sur la localisation des sportifs

Comme le prévoient de façon plus détaillée les Prescriptions d'exécution en matière de contrôles antidopage, les sportifs identifiés par leur fédération sportive internationale ou leur organisation nationale antidopage comme appartenant à un groupe cible de sportifs soumis à contrôle sont tenus de fournir des renseignements précis et actualisés sur leur localisation. En tout temps, ces renseignements seront conservés dans la plus stricte confidentialité ; ils serviront exclusivement à la planification, à la coordination et à la réalisation de contrôles. Ils seront détruits dès lors qu'ils ne seront plus utiles à ces fins.

14.4 Rapport statistique

Antidoping Suisse publiera, au moins une fois par an, un rapport statistique général sur ses activités de contrôle du dopage et en fournira une copie à l'AMA. Antidoping Suisse pourra également publier des rapports mentionnant le nom de chaque sportif contrôlé.

Statut concernant le dopage

- 14.5** Centre d'information en matière de contrôle du dopage
L'AMA servira de centre d'information pour l'ensemble des données et résultats des contrôles du dopage sur les sportifs de niveau international et national inclus par leur organisation nationale antidopage dans le groupe cible de sportifs soumis à contrôle. Afin de faciliter la coordination de la planification des contrôles et d'éviter des doublons entre les diverses organisations antidopage, Antidoping Suisse devra communiquer au centre d'information de l'AMA tous les contrôles qu'elle effectue en compétition et hors compétition aussitôt ceux-ci réalisés. Ces informations seront mises à la disposition du sportif, de la fédération nationale, du Comité national olympique ou du Comité national paralympique, de l'organisation nationale antidopage, de la fédération internationale, et du Comité International Olympique ou du Comité International Paralympique de qui relève le sportif.
- 14.6** Confidentialité des données
Dans le cadre de l'exécution de ses obligations en vertu du Statut et des Prescriptions d'exécution, Antidoping Suisse peut recueillir, conserver, traiter ou communiquer des renseignements personnels sur les sportifs et des tiers. Antidoping Suisse doit veiller à se conformer aux lois applicables en matière de protection des données dans le cadre du traitement de ces renseignements, et s'assurer que les sportifs et les autres personnes sont bien informés du traitement des renseignements personnels les concernant dans le cadre des activités contre le dopage découlant du présent Statut et des Prescriptions d'exécution.
- Article 15 Responsabilités et reconnaissance mutuelle en matière de contrôle du dopage**
- 15.1** Contrôles en compétition
La collecte d'échantillons dans le cadre du contrôle du dopage a et doit avoir lieu tant lors de manifestations internationales que de manifestations nationales. Cependant, sauf indication contraire, une seule organisation doit être chargée des contrôles en compétition. Lors de manifestations internationales, la collecte des échantillons devra être initiée et réalisée par l'organisation internationale sous l'égide de laquelle la manifestation est organisée. Antidoping Suisse peut réaliser ses propres contrôles en

Statut concernant le dopage

concertation avec cette organisation et avec son accord. Lors de manifestations nationales, la collecte des échantillons est initiée et réalisée par Antidoping Suisse.

15.2

Contrôles hors compétition

Les contrôles hors compétition sont initiés et réalisés par des organisations à la fois internationales et nationales. Les contrôles hors compétition peuvent être initiés et réalisés par : a) l'AMA ; b) le Comité International Olympique ou le Comité International Paralympique en relation avec les Jeux Olympiques ou les Jeux Paralympiques ; c) la fédération internationale du sportif ; ou d) Antidoping Suisse.

15.3

Gestion des résultats et audience

15.3.1

Les contrôles antidopage effectués en Suisse par des fédérations internationales dans le cadre de compétitions internationales ou les contrôles hors compétition doivent respecter les procédures et les prescriptions d'exécution de ces fédérations et de l'AMA.

15.3.2

La gestion des résultats et les audiences incombent à Antidoping Suisse, pour autant qu'Antidoping Suisse ait initié et réalisé la collecte d'échantillons, et doivent respecter les règles de procédures d'Antidoping Suisse. Si la gestion des résultats n'incombe pas à Antidoping Suisse, elle sera confiée à la fédération sportive internationale compétente.

15.4

Reconnaissance mutuelle

15.4.1

Sous réserve du droit d'appel prévu à l'article 13, les contrôles, les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques, les décisions des audiences et toute autre décision finale rendue par un signataire seront reconnues et respectées par tous les autres signataires, dans la mesure où elles sont conformes au Code et relèvent du champ de compétence dudit signataire.

15.4.2

Swiss Olympic et Antidoping Suisse reconnaîtront les mesures prises par d'autres organismes qui n'ont pas accepté le Code, si les règles de ces organismes sont conformes au Code.

Article 16 Animaux engagés dans des compétitions sportives

Dans les sports impliquant la participation d'animaux, les dispositions antidopage mises en place par la fédération internationale compétente sont applicables aux animaux.

Statut concernant le dopage

Article 17 Prescription

Aucune action ne peut être engagée contre un sportif ou une autre personne pour une violation d'une règle antidopage décrite dans le Statut, à moins que cette action ne soit engagée dans les 8 ans à compter de la date de la violation invoquée.

Article 18 Responsabilité en cas de contrôle irréguliers

Swiss Olympic répond de toutes les charges financières susceptibles de découler d'actions en dommages-intérêts et de demandes de recours résultant de faits de ses organes, de ses employés et de son personnel auxiliaire dans le cadre de la lutte contre le dopage, notamment suite au non-respect ou à la violation du présent Statut et de ses Prescriptions d'exécution.

Article 19 Devoirs des fédérations

- 19.1** Les fédérations membres de Swiss Olympic sont tenues de formuler le contenu de leurs statuts et de leurs règlements conformément au présent Statut et aux Prescriptions d'exécution et de faire connaître à leurs membres, leurs sportifs et le personnel d'encadrement du sportif tous les devoirs qui en découlent.
- 19.2** Il appartient aux fédérations d'informer les sportifs et le personnel d'encadrement du sportif de ces directives, de même que des aspects nocifs et contraires à l'esprit sportif susceptibles de découler du recours à des substances interdites et à des méthodes interdites.
- 19.3** Il appartient aux fédérations de définir les organes chargés de l'application du présent Statut et des Prescriptions d'exécution, notamment de désigner un responsable antidopage, et d'en communiquer les noms à Antidoping Suisse. En cas de remplacement, notamment du responsable antidopage, elles doivent veiller à respecter sans interruption leurs devoirs, conformément au présent Statut et aux Prescriptions d'exécution.
- 19.4** Les fédérations désignent, en collaboration avec Antidoping Suisse, les sportifs destinés à faire partie du groupe cible de sportifs soumis à contrôle. Elles informent par écrit les sportifs, le personnel d'encadrement du sportif et les membres de l'appartenance des sportifs concernés au

Plus d'information sur
www.antidoping.ch

Statut concernant le dopage

groupe cible de sportifs soumis à contrôle et de l'obligation de transmission d'informations prévu à l'article 5.2. Cette obligation vaut aussi pour les dispositions concernant les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques figurant à l'article 4.4 et celles concernant le retrait de la compétition figurant à l'article 5.3.

- 19.5** Les fédérations doivent s'assurer que les catégories de sportifs et de membres du personnel d'encadrement du sportif dont il est fait mention dans les Prescriptions d'exécution signent, lors de leur demande de licence ou à une autre occasion propice, une déclaration de soumission aux prescriptions antidopage.
- 19.6** Les fédérations doivent publier toutes les compétitions et manifestations conduites ou organisées, respectivement co-organisées, sous leur égide ou sous l'égide d'une association, respectivement d'un club, qui leur sont affiliés sur le site Internet d'un des groupements précités ou les communiquer à Antidoping Suisse. La publication et l'annonce doivent se faire spontanément, au moins un mois à l'avance.
- 19.7** Les fédérations et leurs membres doivent aider Antidoping Suisse et la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage à préparer et à appliquer les procédures à l'encontre des sportifs et du personnel d'encadrement du sportif. Pendant la durée de la suspension, elles diminuent ou interrompent totalement les aides financières versées aux sportifs et au personnel d'encadrement coupables d'avoir violé les règles antidopage.
- 19.8** Les fédérations qui ne remplissent pas les engagements précisés dans le présent Statut et dans les Prescriptions d'exécution peuvent voir les subventions qu'elles reçoivent de Swiss Olympic réduites ou supprimées, le chiffre 2.2.3 des Statuts de Swiss Olympic restant réservé. Antidoping Suisse formule une demande en conséquence à l'attention du Conseil exécutif de Swiss Olympic. Indépendamment de la décision de réduire ou de supprimer des subventions, Antidoping Suisse peut demander à la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage d'infliger à une fédération un avertissement ou une amende pouvant atteindre CHF 200'000 CHF, de publier la sanction éventuelle qui lui aura été infligée et de l'annoncer à la fédération internationale et à l'AMA.

Article 20 Frais

20.1 Antidoping Suisse supporte les frais :

- de toutes les analyses, à l'exception des cas mentionnés à l'art. 20.2 ;
- d'organisation et de réalisation des contrôles, à l'exception de ceux mentionnés à l'art. 20.3.

Statut concernant le dopage

- 20.2** Les frais de contrôle sont imputés :
- au sportif fautif en cas de résultat positif ;
 - à l'organisateur concerné ou à la fédération concernée lors de manifestations dans le cadre desquelles des contrôles sont exigés par cet organisateur ou par cette fédération.
- 20.3** Les frais engendrés par des contrôles hors compétition effectués à la demande d'une fédération ou d'un sportif peuvent être imputés en tout ou en partie au demandeur.

Dispositions finales

- Le présent Statut, approuvé par le Parlement du sport de Swiss Olympic le 15 novembre 2008, entre en vigueur le 1er janvier 2009. Il met en œuvre le Code de l'AMA (version 2009) dans le domaine de responsabilités de Swiss Olympic et d'Antidoping Suisse.
- En cas de divergence entre les versions allemande et française du présent Statut, la version allemande fait foi.
- Les commentaires des différentes dispositions du présent Statut (annexe 2) ainsi que les définitions (annexe 1) font partie intégrante du Statut et servent à l'interpréter. Les titres des différents articles et parties du Statut servent en revanche uniquement à rendre le texte plus clair. Ils ne font pas partie intégrante du Statut et ne concernent pas l'intitulé des dispositions auxquelles ils se réfèrent.
- Le présent Statut remplace toutes les versions antérieures. Il ne s'applique pas rétroactivement à des cas en cours au 1er janvier 2009. Pour l'estimation des sanctions définies à l'article 10 suite à des violations commises après le 1er janvier 2009, les violations commises avant cette date sont qualifiées de premières ou de deuxième violations.

Swiss Olympic Association

Le Président
Jörg Schild

Le Directeur
Marc-André Giger

Directives dopage

- 1 Le dopage est interdit car il est en contradiction avec les principes fondamentaux du sport et de l'éthique médicale. Le dopage veut dire, avoir recours à des expédients sous forme de substances ou de méthodes qui sont potentiellement nuisibles et/ou peuvent augmenter les moyens physiques. Le dopage veut dire aussi, trouver la présence d'une substance interdite dans le corps d'un joueur ou d'une joueuse ou avoir la confirmation de l'utilisation d'une méthode interdite reprise par la liste de dopage de Swiss Olympic Association.
- 2 Les détails sont réglementés par le doping statut de Swiss Olympic Association (Swiss Olympic) incluant les prescriptions d'exécution et les annexes.
- 3 Toute appréciation d'un manquement aux réglementations en matière de dopage est du ressort de la chambre disciplinaire pour le dopage de Swiss Olympic. Celle-ci applique ses propres prescriptions de procédure et prononce les sanctions prévues dans le doping statut de Swiss Olympic ou, le cas échéant, celles de la Fédération internationale compétente. Contre cette décision, un appel peut être déposé auprès du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) à Lausanne.
- 4 Conformément au doping statut de Swiss Olympic le DCC de STT peut prononcer les sanctions supplémentaires suivantes:
 - a) Radiation de la liste de classement et privation des titres acquis
 - b) Défaite par forfait pour toute l'équipe
 - c) Destitution à durée déterminée ou indéterminée des fonctionsContre cette décision, un appel peut être pourvu auprès de la Commission de Recours de STT.
- 5 Conformément au doping statut et accord avec Swiss Olympic (art. 19) les joueurs suivants doivent signer la déclaration de subordination: Membres cadre national élite et jeunesse, participants aux championnats nationaux individuels (élite, jeunesse), titulaires et remplaçants aux championnats des LN et joueurs aux matchs de promotion des LN.
Les joueurs qui ne signent pas la déclaration de subordination ne sont pas autorisés à jouer dans les compétitions sus-mentionnées.

Table des matières

Dispositions de base

01-09	Généralités
10-19	Autorisation de jouer
20-29	Compétitions en général
30-39	Compétitions individuelles I (championnats individuels, tournois individuels)
40-49	Compétitions individuelles II (tournois de classement)
50-59	Compétitions par équipes (championnats par équipes, coupe suisse, tournois par équipes)
60-69	Dispositions juridiques (sanctions, protêts, recours)
70-79	Divers (challenges)
80-89	Dispositions finales

Dispositions complémentaires

140	Classements
150	Ranking des joueurs Elite
380	Tournois
510	Championnats par équipes nationaux (ligues nationales)
540	Tour final des championnats par équipes Jeunesse
550	Tour final des championnats par équipes Seniors
560	Coupe Suisse
900	Annexes

Règlement sportif

Dispositions de base

01–09 Généralités

01 Dispositions générales

- 01.1 Le Règlement sportif de Swiss Table Tennis (RS STT) règle, en accord avec les dispositions de l'International Table Tennis Federation (ITTF), les affaires techniques et administratives relatives à l'exercice du tennis de table à l'intérieur du territoire de STT.
- 01.2 Le RS STT se compose d'une part de dispositions de base et d'autre part de dispositions complémentaires. Les dispositions complémentaires précisent les dispositions de base et ne peuvent y déroger.
- 01.3 Les associations régionales (AR) ont également des règlements sportifs (RS AR), dont le champ d'application est régional. Ces règlements ne peuvent déroger au RS STT et sont soumis à l'approbation du Comité Central (CC) STT.
- 01.4 Le Directoire du Comité Central (DCC) STT peut, se fondant sur le RS STT, faire édicter par la Direction STT des directives concernant l'organisation et le déroulement des compétitions. De même, l'Assemblée de la ligue nationale (ALN) peut édicter les directives relatives à l'organisation du championnat par équipes de ligue nationale. Les directives sont contraignantes et ne peuvent déroger aux règlements de STT.
- 01.5 Les organes de STT contrôlent le respect du RS STT, des autres règlements et des directives. L'application des RS AR est contrôlée par les associations régionales (AR) concernées.
- 01.6 Dans le présent règlement, le terme «joueur» désigne, sauf indication contraire, tant une personne de sexe féminin que de sexe masculin.

02 Notions

02.1 Généralités

- 02.1.1 Les notions usuelles sont définies ci-après.

02.2 Définitions

- 02.2.1 – Licence: autorisation de jouer générale permettant de participer aux compétitions de STT
- Passeport-tournois: autorisation de jouer générale octroyée à des joueurs non-licenciés leur permettant de participer aux tournois de STT, à l'exception des tournois de classement
- 02.2.2 – Classes d'âge: répartition des joueurs selon leur âge (Jeunesse, Actifs, Seniors)

Règlement sportif

- Séries: division des secteurs de compétition (Dames, Messieurs; Jeunesse, Actifs, Seniors; A, B, C, D)
 - Jeunesse: notion regroupant les classes d'âge U11, U13, U15, U18
 - Actifs: joueurs qui n'appartiennent ni à la classe d'âge Jeunesse, ni à la classe d'âge Seniors
 - Seniors: notion regroupant les classes d'âge O40, O50, O60, O70
 - Elite: notion désignant les meilleurs joueurs (indépendamment des classes d'âge)
- 02.2.3
- Classement: hiérarchie des joueurs d'après le niveau de jeu : A20-A16, B15-B11, C10-C6, D5-D1
 - Ranking: hiérarchie des meilleurs joueurs selon leur activité et les résultats obtenus lors de compétitions déterminées
- 02.2.4
- Système de jeu: en simple: p.ex. élimination directe, avec repêchage, en formule mixte
 - Par équipes: composition des équipes et succession des rencontres
 - Mode de jeu (en simple et par équipes): déroulement des championnats et des tournois
- 02.2.5
- Ligue: répartition hiérarchisée des équipes selon leur niveau de jeu
 - Division: répartition hiérarchisée des joueurs selon leur niveau de jeu
- 02.2.6
- Championnats: compétitions visant le titre de champion (championnats individuels sous forme de tournoi; championnats par équipes joués sur une saison au sein de ligues)
 - Tournois: compétitions organisées dans un lieu sur un ou plusieurs jours en simple, en double et par équipes
 - Tournois de classements: suite de tournois individuels joués sur une saison et sanctionnés par un classement final
- 02.2.7
- Coupe Suisse: compétition par équipes organisée par STT et se déroulant selon le système de l'élimination directe

10–19 Autorisation de jouer

10 Généralités

- 10.1 Seul le joueur possédant une autorisation de jouer de STT peut participer aux compétitions officielles. L'autorisation est attestée par une licence ou un passeport-tournois.
- 10.2 Les classes d'âge sont limitées de telle sorte qu'avant le 1er janvier de la saison en cours:

chez les jeunes joueurs

- les U11 aient moins de 11 ans
- les U13 aient moins de 13 ans
- les U15 aient moins de 15 ans
- les U18 aient moins de 18 ans

les joueurs actifs aient eu 18 ans et aient moins de 40 ans

et chez les joueurs seniors

- les O40 aient eu 40 ans
- les O50 aient eu 50 ans
- les O60 aient eu 60 ans
- les O70 aient eu 70 ans

11 Licence

11.1 Etendue de l'autorisation de jouer

11.1.1 Le sociétariat dans plusieurs clubs est autorisé. Toutefois, l'autorisation de jouer n'est accordée que pour le club principal.

11.1.2 Les dames peuvent exceptionnellement disputer le championnat par équipes des dames dans un autre club (club dames).

Les dames qui désirent faire usage de ce droit doivent en adresser la requête jusqu'au 31 juillet à l'AR de leur club principal. L'autorisation ne vaut que pour la saison en cours. Un changement de club dames durant la saison n'est pas autorisé.

11.1.3 Un joueur est en principe autorisé à disputer les séries correspondant à son âge, son sexe et son classement.

11.2 Durée de l'autorisation de jouer

11.2.1 La validité de la licence débute avec l'octroi de l'autorisation de jouer par l'AR, mais au plus tôt le 1er juillet de la saison en cours.

11.2.2 La validité de la licence se termine au plus tard le 31 juillet de la saison suivante, ou lorsque son détenteur n'est plus membre d'un club de STT.

11.2.3 La licence d'un étranger est valable jusqu'à l'échéance de son autorisation de séjour et/ou de travail lorsque celui-ci doit être joint à la demande de licence conformément à l'art. 11.3.3 et échoit avant le 31 juillet de la saison suivante. Dans ce cas, sa licence ne peut être prolongée jusqu'à la fin de la saison que sur présentation d'une copie du nouveau autorisation de séjour et/ou de travail dans les délais.

11.3 Demande

- 11.3.1 – Première demande: Si le joueur n'a jamais été en possession d'une licence d'une fédération affiliée à l'ITTF, l'autorisation de jouer débute 14 jours après l'envoi de la demande en bonne et due forme à l'AR (le timbre postal faisant foi).
- Renouvellement: Si le détenteur de la licence était autorisé à jouer lors de la saison précédente, l'autorisation de jouer pour le club principal mentionné dans la licence débute dès l'envoi de la demande en bonne et due forme à l'AR (le timbre postal faisant foi).
- Nouvelle inscription: Si le détenteur de la licence n'était pas autorisé à jouer lors de la saison précédente, mais l'avait été antérieurement, l'autorisation de jouer pour le club principal mentionné dans la dernière licence valable débute 14 jours après l'envoi de la demande en bonne et due forme à l'AR (le timbre postal faisant foi).
- Changement de club: Si l'autorisation de jouer est requise pour un autre club que le club principal mentionné dans la dernière licence valable, elle entre en vigueur selon les art. 13 ss.

11.3.2 La première demande de licence doit être déposée par un club sur le formulaire officiel auprès de l'AR compétente. Cette demande doit être signée par le joueur ou par son représentant légal s'il est mineur. Toute première demande doit être accompagnée de la copie d'un document d'identité valable.

11.3.3 Les étrangers qui séjournent et/ou travaillent légalement en Suisse y compris les joueurs étrangers autorisés à séjourner en Suisse afin de participer régulièrement au championnat de Ligue nationale A ou de Ligue nationale B doivent accompagner leur première demande de licence d'une copie de leur autorisation de séjour et/ou de travail, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les étrangers qui peuvent voyager en Suisse sans visas, qui séjournent et/ou travaillent légalement dans un pays limitrophe et qui viennent en Suisse dans le seul but de participer bénévolement aux championnats suisses par équipes doivent accompagner leur première demande de licence d'une copie de l'attestation de domicile valable ou similaire ainsi que d'une déclaration écrite attestant qu'ils ne reçoivent aucune rétribution du club (autre que le remboursement des frais de déplacement).

En cas de renouvellement de leur licence, de nouvelle inscription ou de changement de club, les étrangers ne doivent fournir ces documents que si ceux qu'ils ont déposés lors de leur première demande ne couvrent pas la saison en cours ou à venir.

L'autorisation de jouer est accordée par STT aux étrangers qui seront engagés

Règlement sportif

dans les Ligues nationales ou lors des matchs de promotion en Ligue nationale. Les documents nécessaires à cette fin doivent être transmis par les clubs à l'Office central STT avant l'engagement du joueur.

- 11.3.4 Aucune licence ne peut être délivrée aux personnes suivantes:
- joueurs en possession d'une licence étrangère, à moins que la fédération étrangère autorise la possession de deux licences et que les joueurs participent à l'étranger exclusivement aux tournois individuels.
 - étrangers avant le dépôt des documents requis en vertu de l'art. 11.3.3.
 - étrangers qui n'ont pas le droit de séjourner en Suisse ou qui y séjournent en qualité de touristes ou de visiteurs.
- 11.3.5 Les licences pour la saison en cours peuvent être délivrées au plus tard le 31 mars.
- 11.4 **Contenu de la licence**
- 11.4.1 La licence contient les indications suivantes :
- nom, prénom, date de naissance (jour, mois, année)
 - nationalité
 - club (pour les dames : club principal et, le cas échéant, club dames)
 - classement (pour les dames : classement dames et messieurs)
 - numéro de licence
 - classe d'âge conformément à l'art. 10.2
 - dates d'entrée en vigueur et d'échéance de l'autorisation de jouer
 - pour les étrangers (excepté les ressortissants de l'UE/AELE) et apatrides avec domicile en Suisse, en plus: la date officielle d'entrée en Suisse et la mention «E». La mention «E» n'est pas inscrite ou est supprimée définitivement lorsque le joueur a été domicilié en Suisse durant au moins 5 ans sans interruption à compter de la date de l'autorisation de jouer.
 - pour les étrangers (excepté les ressortissants de l'UE/AELE) avec domicile à l'étranger, en plus: la date de l'autorisation de jouer initiale et la mention «E». La mention «E» est définitivement supprimée lorsque le joueur a été autorisé à jouer en Suisse durant au moins 5 ans sans interruption à compter de la date de l'autorisation de jouer.
 - D: déclaration antidopage signée, transmise à l'Office central STT avant l'établissement de la licence.
- 11.5 **Obligation de produire la licence**
- 11.5.1 Lors des compétitions, le joueur doit présenter sa licence à la demande de l'organisateur et au besoin prouver son identité. La non-présentation de la licence est amendable selon le règlement financier STT (RF STT).

Règlement sportif

11.6 **Obligation de prendre des licences**

11.6.1 Chaque club affilié à STT doit prendre au moins 6 licences pour la saison en cours avant le 31 mars.

12 **Passeport-tournois**

12.1 **Etendue de l'autorisation de jouer**

12.1.1 Tout joueur non-licencié peut obtenir un passeport-tournois, même s'il est domicilié et/ou a le droit de jouer à l'étranger.

12.2 **Durée de l'autorisation de jouer**

12.2.1 L'autorisation de jouer entre en vigueur dès réception du passeport-tournois et échoit le 31 juillet de la saison suivante.

12.3 **Demande**

12.3.1 Les demandes peuvent être déposées par un club, une AR ou un joueur auprès de STT. Les demandes des mineurs doivent être munies de la signature de leur représentant légal. Les passeports-tournois sont délivrés par STT du 1er juillet au 30 juin pour la saison en cours.

12.4 **Contenu du passeport-tournois**

12.4.1 Le passeport-tournois contient les indications suivantes :

- nom, prénom, date de naissance (jour, mois, année)
- nationalité
- classement (pour les dames: classement dames et messieurs)
- numéro du passeport-tournois
- classe d'âge conformément à l'art. 10.2
- dates d'entrée en vigueur et d'échéance de l'autorisation de jouer

12.4.2 Le classement est défini par STT en fonction du niveau de jeu du joueur.

12.5 **Obligation de produire le passeport-tournois**

12.5.1 Lors des compétitions, le joueur doit présenter son passeport-tournois à la demande de l'organisateur et au besoin prouver son identité. La non-présentation du passeport-tournois est amendable selon le RF STT.

13 **Transfert (changement de club)**

13.1 **Demande de transfert**

13.1.1 Une demande de transfert peut être déposée pendant toute la saison et doit être adressée à l'AR compétente par le futur club principal.

13.2 **Lettre de sortie**

13.2.1 L'ancien club doit remettre au joueur une lettre de sortie dès qu'il a rempli ses

obligations financières et qu'il ne possède plus de matériel appartenant au club. La lettre de sortie de l'ancien club principal est à joindre à la demande.

13.3 **Entrée en vigueur de l'autorisation de jouer**

13.3.1 Après le dépôt d'une demande valable, l'autorisation de jouer au sein du futur club principal entre en vigueur sans délai pour les compétitions individuelles et après un délai d'attente pour les compétitions par équipes.

Lors d'un transfert entre le 1er juin et le 30 juin, ce délai est de 14 jours.

Lors d'un transfert entre le 1er juillet et le 31 mai, ce délai est de:

- 14 jours si le joueur n'avait pas d'autorisation de jouer lors de la saison en cours ni durant la saison précédente
- deux mois si le joueur n'a pas participé à des compétitions de championnats lors de la saison en cours pour son ancien club principal
- quatre mois dans tous les autres cas

14 **Classements**

14.1 **Principe**

14.1.1 Afin d'indiquer son niveau de jeu, chaque joueur reçoit un classement et, en plus, un nombre de points.

14.1.2 Chez les dames, on distingue un classement dames et un classement messieurs. Le nombre de points calculés détermine tant le classement dames que le classement messieurs.

14.2 **Classes de niveau de jeu**

14.2.1 On distingue quatre classes de niveau de jeu sur une échelle de 20 classements, A20 représentant le classement le plus haut et D1 le classement le plus bas.

Classe de niveau de jeu A: classement 20 à 16

Classe de niveau de jeu B: classement 15 à 11

Classe de niveau de jeu C: classement 10 à 6

Classe de niveau de jeu D: classement 5 à 1

Le classement dépend du nombre de points attribués conformément à l'art. 14.4 ci-après.

14.3 **Base de calcul du classement et du nombre de points (formule Elo)**

14.3.1 Le classement est déterminé selon les résultats officiels des compétitions figurant dans le Registre central (RC).

14.3.2 Les nouveaux joueurs ayant l'autorisation de jouer sont quant à eux classés selon la demande de leur club. Pour les dames, le classement dames demandé est déterminant. Lorsque les indications fournies se révèlent manifestement fausses, la Direction STT modifie le classement au moment de délivrer la

Règlement sportif

licence.

14.3.3 Un nombre de points actualisé est calculé pour chaque joueur en fonction des résultats obtenus. Pour les nouveaux joueurs, la valeur médiane (moyenne) du nombre de points correspondant à son classement est attribué conformément au tableau de l'art. 14.4.1.

14.3.4 La formule Elo suivante est à la base du calcul du nombre de points:
 $p = \text{probabilité de la victoire du joueur Y contre le joueur Z} = 1 / (1 + 15^{(R_Z - R_Y)/200})$
, R_Y représentant les points obtenus par Y avant son match contre Z et R_Z ceux obtenus par Z avant son match contre Y. Après le match, les points de Y sont calculés en cas de victoire selon la formule:

$R_Y (\text{nouveau}) = R_Y (\text{ancien}) + 15 (1-p)$,

et en cas de défaite selon la formule:

$R_Y (\text{nouveau}) = R_Y (\text{ancien}) + 15 (0-p)$.

14.4 Classement individuel en fonction du nombre de points

14.4.1 Les classes de niveau de jeu sont décomposées comme suit en fonction du nombre de points:

	messieurs	dames
	min.-moyenne-max.	min.-moyenne-max.
A20	1740-1800	1400-1430
A19	1630-1685-1739	1340-1370-1399
A18	1540-1585-1629	1280-1310-1339
A17	1470-1505-1539	1230-1255-1279
A16	1410-1440-1469	1180-1205-1229
B15	1360-1385-1409	1130-1155-1179
B14	1320-1340-1359	1090-1110-1129
B13	1280-1300-1319	1050-1070-1089
B12	1240-1260-1279	1010-1030-1049
B11	1200-1220-1239	970 - 990 -1009
C10	1160-1180-1199	930 - 950 - 969
C9	1120-1140-1159	890 - 910 - 929
C8	1080-1100-1119	850 - 870 - 889
C7	1040-1060-1079	810 - 830 - 849
C6	990 -1015-1039	770 - 790 - 809
D5	930 - 960 - 989	730 - 750 - 769
D4	860 - 895 - 929	690 - 710 - 729
D3	770 - 815 - 859	660 - 675 - 689
D2	660 - 715 - 769	630 - 645 - 659
D1	630 - 659	615 - 629

Règlement sportif

- 14.4.2 En début de saison, le seuil minimal des joueurs classés D1 est de 600 points (indépendamment des résultats obtenus la saison précédente).
- 14.5 **Inscriptions dans la licence et le passeport-tournois ainsi que dans le RC**
- 14.5.1 Le classement individuel est indiqué dans la licence ou le passeport-tournois et est valable pour la durée de la validité de ces documents.
- 14.5.2 Le classement et le nombre de points actualisé sont en outre visibles dans le RC.
- 14.6. **Actualisation mensuelle du nombre de points**
- 14.6.1 Tous les 10 de chaque mois, il est procédé automatiquement à une actualisation du nombre de points de chaque joueur, sur la base des résultats obtenus le mois précédent (par ex. le 10 novembre, on prend en compte les résultats obtenus du 1er au 31 octobre). Ce nouveau nombre de points reste le même pendant un mois, et devient la base de calcul pour les résultats du mois courant.
- 14.6.2 Les résultats du mois précédent qui ne seraient pas introduits dans le RC jusqu'au 9 du mois courant sont pris en compte le mois suivant, mais sur la base du nombre de points du mois précédent.
- 14.6.3 De plus, le nombre de points est actualisé le 31 mai et le 15 décembre en vue des changements de classements.
- 14.7 **Compétence pour les classements et le nombre de points attribués**
- 14.7.1 Les classements des joueurs et l'attribution de leur nombre de points relèvent de la compétence de la Direction STT.
- 14.8 **Autres dispositions**
- 14.8.1 D'autres règles sont contenues dans les dispositions complémentaires 140ss.
- 15 Ranking**
- 15.1 **Principe**
- 15.1.1 Toutes les dames et tous les messieurs enregistrés figurent dans des listes dites de ranking.
- 15.1.2 Les rankings dames et messieurs sont actualisés par la Direction STT tous les 10 de chaque mois en fonction du nombre de points actuels calculés selon l'art. 14.6. Ils sont publiés sur le site web STT.
- 15.2 **Incidence du ranking**
- 15.2.1 Le ranking des 100 messieurs et des 50 dames ayant le nombre de points le plus élevé est déterminant pour le tirage au sort

- pour le tirage au sort des séries A et A/B de tous les championnats et tournois individuels,
 - pour la qualification aux tournois de classement interrégionaux et nationaux et
 - pour l'inscription des équipes dès les quarts de finale de la Coupe Suisse.
- Dans ces compétitions, il prime le classement individuel.

15.3

Détenteurs suisses au passeport-tournois

15.3.1

La Direction STT attribue un nombre de points d'entrée aux détenteurs suisses du passeport-tournois qui - d'après leur niveau de jeu - devraient figurer dans le ranking. L'attribution du nombre de points d'entrée dépend notamment des rankings internationaux ou de celui d'un pays tiers. Le nombre de points d'entrée détermine également le classement du joueur.

S'agissant des joueurs étrangers de classe A, voir l'art. 140.1.

20–25 Compétitions en général

20 Contenu

20.1 Le présent chapitre règle les compétences, la planification ainsi que l'organisation et le déroulement des compétitions organisées au sein de STT de même que leur environnement.

20.2 Parmi les compétitions, on distingue les compétitions individuelles et les compétitions par équipes.

Les championnats individuels, les tournois individuels et les tournois de classement sont des compétitions individuelles, tandis que les championnats par équipes, la coupe et les tournois par équipes sont des compétitions par équipes.

Ces compétitions peuvent être mises sur pied au niveau international, national, interrégional et régional.

D'autres compétitions peuvent être organisées avec l'assentiment de l'association responsable.

21 Compétences

21.1 Pour toutes les compétitions, les compétences sont réglées comme suit:

- compétitions internationales, nationales et interrégionales: STT
- compétitions régionales: AR

21.2 L'assemblée des déléguées (AD) est compétente pour l'organisation de toute compétition internationale sur sol helvétique sous la responsabilité de l'ITTF, l'ETTU ou la FPI. Les dispositions de jeu y relatives sont fixées lors de l'attribution.

Règlement sportif

22 Planification

22.1 Calendrier

- 22.1.1 La saison débute le 1er juillet et se termine le 30 juin.
- 22.1.2 Les dates de toutes les compétitions de STT sont publiées en début de saison dans un calendrier qui peut être consulté sur le site web STT.
- 22.1.3 Les compétitions ci-après sont à organiser aux périodes suivantes:
- championnats individuels nationaux: mars – juin
 - Play-offs ainsi que matchs de promotion et de relégation des championnats par équipes nationaux: mars – mai
 - tours finaux nationaux des championnats par équipes Jeunesse et Seniors: mars – mai
 - quart de finale, demi-finale et finale de la Coupe Suisse : mai – juin
 - championnats individuels régionaux: dernier week-end de novembre
 - tournois internationaux et nationaux: à des dates qui n'entrent pas en concurrence avec celles des compétitions figurant à l'art. 22.2.1 (points 1 à 9).

22.2 Classification

- 22.2.1 Les compétitions sont classées dans l'ordre de leur importance:
1. Championnats du monde
 2. Championnats d'Europe
 3. Championnats individuels nationaux
 4. Compétitions internationales en Suisse (hormis les tournois)
 5. Tournois internationaux en Suisse
 6. Championnats par équipes nationaux (ligues nationales)
(championnats par groupes, play-offs, matchs de promotion et de relégation)
 7. Tournois de classement nationaux
 8. Tour final de la Coupe Suisse
 9. Tournois nationaux
 10. Tour finaux des championnats par équipes Jeunesse et Seniors
 11. Championnats individuels régionaux
 12. Tournois interrégionaux
 13. Tournois régionaux

22.3 Concomitance

- 22.3.1 Les compétitions peuvent être planifiées tout au long de la saison. Toutefois, elles ne peuvent être concomitantes de la manière suivante:

Règlement sportif

- Aucune autre compétition ne peut pas avoir lieu en même temps que les championnats individuels nationaux.
- Seuls des tournois régionaux peuvent avoir lieu en même temps que les tournois internationaux et nationaux, à condition que les lieux de compétition soient distants de 150 km au moins.
- Aucun autre tournoi ne peut avoir lieu dans l'AR organisatrice d'un tournoi interrégional.

23 Organisation / Exécution

23.1 Les associations responsables peuvent déléguer l'organisation et/ou l'exécution de certaines compétitions.

24 Environnement de jeu

24.1 Les locaux de jeu (aire de jeu, lumière, sol) doivent correspondre aux normes de l'association responsable, soit:

- pour les compétitions internationales: aux normes de l'ETTU ou de l'ITTF
- pour les compétitions nationales et interrégionales: aux normes de STT
- pour les compétitions régionales: aux normes des AR.

24.2 L'association responsable peut suspendre un local de jeu qui ne répond pas aux exigences.

24.3 Toute activité source de nuisances visuelles et/ou sonores est interdite dans le local de jeu pendant les compétitions. L'entraînement est autorisé à condition que le déroulement des compétitions n'en soit pas gêné.

24.4 Le matériel de jeu (tables, filets, balles etc.) doit être conforme aux normes de l'ITTF.

25 Equipement sportif personnel

25.1 Tenue

25.1.1 La tenue des joueurs doit être conforme à la réglementation de l'ITTF.

25.2 Raquettes

25.2.1 Les raquettes doivent être conformes à la réglementation de l'ITTF.

25.2.2 Lors des compétitions relevant de sa compétence en vertu de l'art. 21.1, STT peut faire contrôler les raquettes par des personnes formées à cet effet utilisant des appareils de contrôle reconnus par l'ITTF.

25.2.3 Si l'appareil détecte avant le match qu'une raquette n'est pas conforme à la réglementation de l'ITTF, le joueur peut présenter sans délai une autre raquet-

te au contrôle. S'il ne dispose pas d'une raquette conforme à la réglementation de l'ITTF, le joueur ne peut pas disputer ce match.

Si l'appareil détecte après le match qu'une raquette n'est pas conforme à la réglementation de l'ITTF, le joueur perd ce match par forfait.

30-39 Compétitions individuelles I (championnats individuels, tournois individuels)

30 Championnats individuels en général

30.1 Le DCC STT désigne l'organisateur de tous les championnats individuels nationaux. Un représentant de STT conseille les organisateurs de ces championnats.

30.2 Les AR désignent l'organisateur de leurs championnats individuels régionaux.

30.3 L'invitation ainsi que le tirage au sort doivent être contrôlés par le jury. Aucune inscription n'est possible après le tirage au sort.

30.4 La compétition est dirigée par le juge-arbitre (JA) nommé par l'organe compétent. Il décide de toutes les questions techniques et est membre du jury sans droit de vote.

30.5 Les séries comportant moins de 4 joueurs ou 4 paires de double sont supprimées.

30.6 Lors de championnats individuels nationaux et régionaux, un joueur ne peut participer qu'à la série correspondant à son sexe.

Lors des championnats individuels régionaux, des séries «open» où joueurs et joueuses sont le droit de participer peuvent être annoncées exceptionnellement en lieu et place des séries dames et messieurs ou des séries filles et garçons. Les séries les plus hautes qui sont annoncées ne sont pas soumises à cette disposition.

30.7 Les championnats individuels nationaux Seniors et Jeunesse sont organisés séparément des championnats individuels nationaux Elite.

30.8 Si l'organisation et l'exécution de compétitions ne sont pas réglées dans les art. 31 à 35 ci-après, les dispositions complémentaires 380ss sont applicables.

31 Championnats individuels nationaux Elite

31.1 Chaque saison, la responsabilité de l'organisation incombe à une autre AR. L'organisation peut être déléguée à un ou plusieurs clubs. L'Office central STT

Règlement sportif

publie une liste des AR responsables. Lors de candidatures volontaires, un échange est possible.

- 31.2 La compétition est organisée selon un cahier des charges approuvé par STT.
- 31.3 Les séries suivantes sont organisées:
- simples: dames
 - messieurs
 - doubles: dames
 - messieurs
- mixte
- 31.4 Le droit de participation est limité aux joueurs de nationalité suisse classés A ou B et possédant une licence STT valable.
- 31.5 Les séries simples sont ouvertes à 32 dames et 64 messieurs au maximum.
- 31.6 Sont qualifiés pour les séries simples le tenant du titre, les joueurs placés aux rangs 1 à 24 de la liste du ranking dames et 1 à 48 de la liste du ranking messieurs ainsi que les joueurs bénéficiant d'une «wild card».
- 31.7 La Direction STT attribue une «wild card» aux joueurs suivants :
- joueurs de nationalité suisse licenciés à l'étranger
 - joueurs des classes d'âge Jeunesse qui n'étaient pas classés B en début de saison et n'ont donc pas pu récolter des points de qualification au cours de la première moitié de la saison
 - autres joueurs, sur proposition
- 31.8 Une paire de double ne peut comporter qu'un seul joueur non inscrit dans les séries simples.
- 31.9 Aucune inscription n'est possible après le tirage au sort.
- 31.10 Toutes les séries se jouent selon le système de l'élimination directe.
- 31.11 Les matchs des séries simples sont joués en quatre sets gagnants, ceux des séries doubles en trois sets gagnants.
- 31.12 Les matchs se déroulent selon un horaire approuvé par le JA et la direction STT.
- 31.13 Les vainqueurs remportent le titre de «Champion suisse». Les quatre premiers joueurs ou paires de double de chaque série reçoivent les médailles officielles de STT.

32 Championnats individuels nationaux Jeunesse

- 32.1 Chaque saison, la responsabilité de l'organisation incombe à une autre AR. L'organisation peut être déléguée à un ou plusieurs clubs. L'Office central STT

Règlement sportif

publie une liste des AR responsables. Lors de candidatures volontaires, un échange est possible.

- 32.2 La compétition est organisée selon un cahier des charges approuvé par STT.
- 32.3 Les séries suivantes sont organisées:
- | | | |
|----------|---------|--------------------|
| simples: | garçons | U11, U13, U15, U18 |
| | filles | U11, U13, U15, U18 |
| doubles: | garçons | U11, U13, U15, U18 |
| | filles | U11, U13, U15, U18 |
| mixte: | | U11, U13, U15, U18 |
- 32.4 Les participants doivent faire partie des classes d'âge U11, U13, U15 ou U18 et être en possession d'une licence STT. Les joueurs dont la licence porte la mention «E» sont autorisés à participer uniquement s'ils sont officiellement domiciliés en Suisse.
- 32.5 Les classements minimaux sont les suivantes: U11: aucun, U13 filles: aucun, U13 garçons: D2, U15; D3, U18: D5. Les participants au tour final du tournoi de classement Jeunesse sont qualifiés indépendamment de leur classement.
- 32.6 La Direction STT attribue une «wild card» à des joueurs de nationalité suisse licenciés à l'étranger.
- 32.7 Un joueur ne peut jouer que dans une série simple, double (filles resp. garçons) et mixte. En principe, il joue dans la série correspondant à son âge. Toutefois, si un joueur a le classement minimal exigé par l'art. 32.5 lui permettant également de participer dans la série de la classe d'âge directement supérieure, il peut choisir dans laquelle des deux séries il souhaite jouer. Cette disposition est aussi applicable aux séries de double. Si une série n'est pas organisée, les joueurs ou paires concernées peuvent participer dans la classe d'âge supérieure la plus proche possible, quel que soit leur classement.
- 32.8 Les séries simples U11, U13 et U15 se déroulent selon la formule de tournoi-mixte, les deux premiers de chaque groupe se qualifiant pour le tour principal. Toutes les autres séries se jouent selon le système de l'élimination directe.
- 32.9 Les matchs de toutes les séries sont joués en trois sets gagnants.
- 32.10 Les matchs se déroulent selon un horaire approuvé par le JA et la Direction STT.
- 32.11 Les vainqueurs remportent le titre de «Champion suisse» avec l'ajout correspondant (U11, U13, U15, U18). Les quatre premiers joueurs ou paires de double de chaque série reçoivent les médailles officielles de STT.

Règlement sportif

33 Championnats individuels nationaux Seniors

- 33.1 Chaque saison, la responsabilité de l'organisation incombe à une autre AR. L'organisation peut être déléguée à un ou plusieurs clubs. L'Office central STT publie une liste des AR responsables. Lors de candidatures volontaires, un échange est possible.
- 33.2 La compétition est organisée selon un cahier des charges approuvé par STT.
- 33.3 Les séries suivantes sont organisées :
- | | | |
|----------|-----------|--------------------|
| simples: | messieurs | 040, 050, 060, 070 |
| | dames | 040, 050, 060, 070 |
| doubles: | messieurs | 040, 050, 060, 070 |
| | dames | 040, 050, 060, 070 |
| mixte: | | 040, 050, 060, 070 |
- 33.4 Les participants doivent faire partie des classes d'âge 040, 050, 060 ou 070 et être en possession d'une licence STT ne portant pas la mention «E».
- 33.5 La Direction STT attribue une «wild card» à des joueurs de nationalité suisse licenciés à l'étranger.
- 33.6 Les participants ne peuvent jouer que dans la série simple correspondant à leur classe d'âge. Si une série n'est pas organisée, les joueurs ou paires concernés peuvent jouer dans la classe d'âge inférieure la plus proche. Les doubles peuvent être composés de joueurs de classes d'âge différentes. Dans ce cas, les paires jouent dans la classe d'âge du joueur le plus jeune. Les participants ne peuvent jouer en double et en mixte que dans une seule classe d'âge.
- 33.7 Toutes les séries simples se déroulent selon la formule de tournoi mixte, les deux premiers de chaque groupe se qualifiant pour le tour principal.
- 33.8 Les matchs de toutes les séries sont joués en trois sets gagnants.
- 33.9 Les matchs se déroulent selon un horaire approuvé par le JA et la Direction STT.
- 33.10 Les vainqueurs remportent le titre de «Champion suisse» avec l'ajout correspondant (040, 050, 060, 070). Les quatre premiers joueurs ou paires de double de chaque série reçoivent les médailles officielles de STT.

34 Championnats individuels régionaux

- 34.1 Chaque AR doit organiser des championnats individuels régionaux. L'organisation peut être déléguée à un ou plusieurs clubs.
- 34.2 Les compétitions sont ouvertes à tous les joueurs de l'AR en possession d'une licence STT valable.

Règlement sportif

- 34.3 Une série E peut être organisée pour les joueurs classés D1 et D2.
- 34.4 Les vainqueurs des séries simples remportent le titre de «Champion régional», ceux des séries Jeunesse et Seniors, avec mention de la classe d'âge.

35 Autres championnats individuels

- 35.1 Les autres championnats individuels comme les championnats cantonaux ou municipaux sont considérés comme tournois régionaux en ce qui concerne le calendrier.
- 35.2 Si ces championnats individuels relèvent de plusieurs AR, les AR concernées autres que l'AR organisatrice peuvent participer aux décisions relatives à la date et à l'organisation. Si aucun accord n'est trouvé, STT tranche.
- 35.3 Les demandes doivent être adressées à l'AR dans laquelle ces championnats sont organisés.

38 Tournois individuels

38.1 Tournois individuels en général

- 38.1.1 Un club peut, sous réserve de l'art. 22.3 et avec l'autorisation de l'association responsable, organiser des tournois individuels, ouverts ou sur invitation.
- 38.1.2 Les demandes pour organiser des tournois individuels doivent être adressées à l'AR compétente dans les délais suivants:
- tournois internationaux et nationaux: jusqu'au 31 janvier
 - tournois interrégionaux: jusqu'au 15 mars
 - tournois régionaux: selon le RS AR
- 38.1.3 Les demandes concernant les tournois pour lesquels STT est compétente doivent être remises sur le formulaire officiel de STT. L'AR la transmet à l'Office central STT dans un délai de 7 jours.
- La Direction STT informe les AR sur les tournois internationaux et nationaux jusqu'au 20 février et sur les tournois interrégionaux jusqu'au 31 mars.
- 38.1.4 Les tournois doivent être annoncés et organisés conformément à la demande d'autorisation; dans le cas contraire, le club organisateur est passible d'amende selon le RF STT.
- 38.1.5 Le club organisateur doit annoncer dans l'invitation les conditions de participation ainsi que le système et le mode de jeu de chaque série.
- 38.1.6 Les tournois peuvent se dérouler soit par élimination directe, soit par élimination directe avec repêchage, soit selon la formule de tournoi mixte. L'association

Règlement sportif

responsable peut autoriser d'autres systèmes de jeu.

- 38.1.7 Un joueur peut s'inscrire dans la série correspondant à sa classe de niveau de jeu et dans la série simple directement supérieure.
- 38.1.8 Les joueurs de la classe d'âge U13 et U15 peuvent évoluer dans leur série et, si l'invitation le prévoit, dans celle directement supérieure. Les joueurs de la classe d'âge O50 et O60 peuvent évoluer dans leur série et, si l'invitation le prévoit, dans celle directement inférieure. L'invitation fait foi.
- 38.1.9 Les matchs de la série simple A sont joués en quatre sets gagnants, toutes les autres séries en trois sets gagnants.

38.2 **Tournois internationaux et nationaux**

- 38.2.1 Les tournois internationaux sont ouverts aux joueurs en possession d'une licence délivrée par une fédération affiliée à l'ITTF. Les tournois nationaux sont ouverts aux joueurs en possession d'une licence STT ou d'un passeport-tournois STT.
- 38.2.2 Les séries suivantes peuvent être organisées:
simples: dames A, B, C, D; messieurs A, B, C, D; Jeunesse U13, U15, U18; Seniors O40, O50, O60;
doubles: dames A, B, C, D; messieurs A, B, C, D; mixte A, B, C, D.
- 38.2.3 Lors des tournois nationaux, une série E peut être organisée pour les joueurs classés D1 et D2.

38.3 **Tournois interrégionaux**

- 38.3.1 Les tournois interrégionaux sont ouverts aux joueurs possédant une licence STT ou un passeport-tournois STT.
- 38.3.2 L'organisateur détermine les séries et les mentionne dans l'invitation.
- 38.3.3 Une série E peut être organisée pour les joueurs classés D1 et D2.

38.4 **Tournois régionaux**

- 38.4.1 Les tournois régionaux sont ouverts aux joueurs de l'AR concernée possédant une licence STT ou un passeport-tournois STT et classés B, C ou D. Les joueurs classés A sont cependant autorisés à participer dans les séries Jeunesse et Seniors.
- 38.4.2 L'organisateur détermine les séries et les mentionne dans l'invitation.
- 38.4.3 Une série peut être organisée pour les joueurs qui ne possèdent ni licence ni passeport-tournois STT. Ceux-ci ne peuvent participer à aucune autre série. Les autres conditions de participation sont laissées au libre choix de l'organisateur, mais doivent être mentionnées dans l'invitation.

38.5 **Dispositions complémentaires**

- 38.5.1 D'autres règles sont contenues dans les dispositions complémentaires 380ss.

40–49 Compétitions individuelles II (tournois de classement)

40 Tournois de classement en général

- 40.1 Des tournois de classement (TC) Dames, Messieurs et Jeunesse (filles et garçons) sont organisés chaque saison.
- 40.2 Les TC sont organisés pour les dames et les messieurs aux niveaux régional, interrégional et national, pour les jeunes, au moins aux niveaux régional et national. Les TC nationaux et interrégionaux relèvent de STT, les TC régionaux, des AR.
- 40.3 Les TC se disputent par groupes sur plusieurs tours.
- 40.4 Les joueurs affrontent une fois chaque joueur de leur groupe. Les matchs se jouent en trois sets gagnants. L'ordre des matchs doit être fixé de manière à ce que les joueurs d'un même club soient opposés le plus tôt possible. L'ordre du plan de jeu indiqué en annexe est contraignant.
- 40.5 Le nombre total de victoires est déterminant. En cas d'égalité de victoires entre deux joueurs ou plus dans un groupe, le classement est établi comme suit, seuls les matchs joués entre les joueurs ayant le même nombre de victoires étant pris en considération:
- nombre de victoires
 - quotient des sets gagnés et perdus
 - quotient des points gagnés et perdus
 - tirage au sort.
- 40.6 Pour le calcul du classement individuel en tient compte de tous les matchs terminés, sans exception. Le classement au sein du groupe est en principe également établi sur la base de tous les matchs ; toutefois, il n'est pas tenu compte des matchs de joueurs qui n'étaient pas prêts 15 minutes après l'heure fixée pour le début du tour, qui refuse de jouer ou qui ne termine pas un match.
- 40.7 Tous les joueurs qui possèdent une licence STT peuvent participer aux TC. Les joueurs de nationalité suisse licenciés à l'étranger peuvent également participer aux TC interrégionaux et nationaux. Les dames ne peuvent pas participer aux TC interrégionaux et nationaux Messieurs.
- 40.8 Les AR organisent aux moins deux tours régionaux et communiquent à l'Office central STT jusqu'au 15 novembre le nom des joueurs qui se sont qualifiés pour les TC interrégionaux ou nationaux, conformément aux art. 45 et 47. STT organise ensuite les TC interrégionaux, puis les TC nationaux. Les AR peuvent organiser d'autres tours régionaux en parallèle.
- 40.9 Les joueurs doivent être inscrits auprès des AR jusqu'au 30 juin et celles-ci

transmettent les inscriptions à STT jusqu'au 10 juillet. STT indique aux AR jusqu'au 20 juillet les contingents qui leur sont attribués (cf. art. 45.1) et le nom des joueurs directement qualifiés pour les TC interrégionaux. Les joueurs licenciés à l'étranger qui sont autorisés à s'inscrire le font auprès de l'Office central STT jusqu'au 30 juin.

41 Systèmes de jeu

41.1 Les deux systèmes de jeu présentés ci-après sont autorisés.

41.2 Divisions avec promotion et relégation

Les joueurs participent à tous les tours. Leurs résultats de ces tours déterminent leur placement au cours du TC.

41.3 Tours éliminatoires et tour final

Il s'agit d'un système par élimination directe ; les meilleurs joueurs se qualifient à chaque tour jusqu'au tour final, tandis que les autres sont éliminés au cours du TC.

42 Divisions avec promotion et relégation

42.1 Divisions et groupes

42.1.1 Le TC est subdivisé en divisions et en groupes.

42.1.2 La première division comprend 1 groupe, la deuxième 2 groupes, la troisième de 2 à 4 groupes, la quatrième de 4 à 8 groupes, la cinquième de 4 à 16 groupes, et ainsi de suite. Le nombre de groupes de la dernière division est déterminé par le nombre de participants. Lors du premier tour, le nombre de groupes d'une division ne peut pas être inférieur au nombre de groupes de la division directement inférieure.

42.1.3 Les groupes comptent entre 5 et 10 joueurs. Ce nombre est fixé pour tous les tours au début de la saison en fonction du nombre de participants, à moins que le RS déterminant ne prévoie un nombre fixe.

42.2 Répartition des joueurs

42.2.1 Pour le premier tour, les joueurs sont répartis dans les différentes divisions en fonction de leur classement, les joueurs les mieux classés évoluant en première division. En cas d'égalité de classement, les critères suivants sont déterminants:

- le placement lors du TC de la saison précédente
- le ranking STT
- le tirage au sort

42.2.2 Pour les tours suivants, les joueurs sont placés en fonction des résultats du tour précédent, en tenant compte des promotions et des relégations.

Règlement sportif

- 42.2.3 Pour tous les tours, la répartition des joueurs dans les groupes d'une même division se fait si possible dans le respect des règles suivantes:
- les joueurs d'un même club sont répartis sur plusieurs groupes
 - la distance entre le lieu de la compétition et le domicile du joueur est la plus courte possible
 - les groupes sont aussi homogènes que possible du point de vue du classement des joueurs
 - la constitution des groupes est modifiée d'un tour à l'autre
- 42.3 **Promotion et relégation**
- 42.3.1 Le joueur qui obtient le premier rang de son groupe est promu dans la division supérieure pour le tour suivant. Le joueur qui obtient le deuxième rang est également promu pour autant que la division supérieure comprenne le même nombre de groupes.
- S'il y a des places vacantes dans la division supérieure, d'autres joueurs peuvent être promus. La sélection est effectuée parmi les joueurs de rang directement inférieur de tous les groupes concernés en fonction des critères suivants:
- joueur du groupe avec le classement moyen des joueurs le plus élevé ;
 - joueur ayant le quotient de victoires gagnés et perdus le plus élevé ; au besoin, on prend en compte le quotient des sets gagnés et perdus ou des points gagnés et perdus.
- 42.3.2 Les joueurs placés aux dernières et avant-dernières places sont relégués en division inférieure. Les dispositions suivantes sont applicables:
- les joueurs n'ayant pas disputé leurs matchs, qu'ils aient été excusés ou non, ainsi que les joueurs dont un ou plusieurs matchs n'ont pas été pris en compte en vertu de l'art. 40.6 occupent les dernières places du groupe et sont dans tous les cas relégués
 - les joueurs ayant obtenus les moins bons résultats ne sont relégués que si les deux dernières places ne sont pas occupées par des joueurs visés ci-dessus
- 42.4 **Inscription tardive et exclusion**
- 42.4.1 Les AR peuvent prévoir l'inscription de joueurs après le délai fixé. Ces joueurs sont intégrés dans la division la plus basse.
- 42.4.2 Le joueur qui ne se présente pas, une fois sans excuse ou deux fois avec excuse, est exclu des tours suivants.

Règlement sportif

- 42.5 **Classement final**
Le classement final est établi sur la base des points attribués à chaque tour. Le premier joueur de la première division reçoit le nombre minimal de points. Ce nombre augmente proportionnellement au placement.
- 43 **Tours éliminatoires et tour final**
- 43.1 **Tours, groupes et séries**
- 43.1.1 Le TC comprend des tours éliminatoires et un tour final.
- 43.1.2 Les groupes comptent entre 5 et 10 joueurs. Ce nombre est fixé pour tous les tours au début de la saison en fonction du nombre de participants, à moins que le RS déterminant ne prévoise un nombre fixe.
- 43.1.3 En règle générale, un TC séparé est organisé pour chaque série.
- 43.2 **Répartition des joueurs**
- 43.2.1 Pour le premier tour, la répartition des joueurs dans les groupes se fait si possible dans le respect des règles suivantes:
- les joueurs d'un même club sont répartis sur plusieurs groupes
 - la distance entre le lieu de la compétition et le domicile du joueur est la plus courte possible
 - les groupes sont aussi homogènes que possible du point de vue du classement des joueurs
- 43.2.2 Pour les tours suivants, les joueurs sont placés en fonction des résultats du tour précédant.
- 43.3 **Qualification**
- 43.3.1 Le joueur qui occupe la première place du groupe est qualifié pour le prochain tour.
- 43.3.2 Les AR peuvent prévoir également la qualification des joueurs occupant les deuxième et troisième places du groupe.
- 43.4 **Inscription tardive et exclusion**
- 43.4.1 L'inscription de joueurs après le délai fixé est exclue.
- 43.4.2 Les joueurs qui n'étaient pas présents ou dont un ou plusieurs matchs n'ont pas été pris en compte en vertu de l'art. 40.6 occupent les dernières places du groupe et sont éliminés.
- 43.5 **Changements de classement**
Les joueurs qui n'ont pas été éliminés et qui évoluent dans une série supérieure en raison de changement de leur classement à partir du 1er janvier participent au prochain tour de cette série.
- 43.6 **Classement final**
Le classement final est établi en fonction des résultats du final tour.

Règlement sportif

44 Tournois de classement régionaux

44.1 Les AR sont habilitées à organiser les TC régionaux selon leurs propres dispositions, dans le cadre des art. 40 à 43. Elles peuvent en particulier organiser des TC régionaux mixtes, Dames/Messieurs et Filles/Garçons.

45 Tournois de classement interrégionaux Dames et Messieurs

45.1 Participation

45.1.1 Les meilleurs joueurs des TC régionaux qui se sont déroulés avant le 15 novembre se qualifient pour les TC interrégionaux. Une fois les inscriptions reçues, STT fixe le contingent attribué à chaque AR ainsi que le nombre de joueurs directement qualifiés; elle désigne ceux-ci.

45.1.2 Les joueurs qualifiés pour les TC interrégionaux peuvent également participer aux tours suivants des TC régionaux.

45.2 Organisation

45.2.1 Les TC interrégionaux comprennent au moins deux tours chez les messieurs et un tour chez les dames.

45.2.2 La distance parcourue par les joueurs doit rester dans les limites du domaine interrégional.

45.3 Mode de déroulement

45.3.1 Le système de jeu est celui décrit à l'art. 43.

45.3.2 Les TC interrégionaux se déroulent le week-end.

46 Tournois de classement nationaux Dames et Messieurs

46.1 Participation

Les meilleurs joueurs des TC interrégionaux se qualifient pour les TC nationaux. Une fois les inscriptions reçues, STT fixe le nombre de joueurs qualifiés directement et les désigne.

46.2 Organisation

Les TC nationaux comprennent au moins deux tours, dont le ou les premiers sont des tours de qualification et le dernier est le tour final national. Les meilleurs joueurs de chaque groupe, dont le nombre est fixé une fois les inscriptions reçues, se qualifient pour le tour suivant. Les autres sont éliminés.

46.3 Mode de déroulement

46.3.1 Le système de jeu est celui décrit à l'art. 43.

46.3.2 Les TC nationaux se déroulent le week-end.

Règlement sportif

47 Tournois de classement Jeunesse

47.1 Participation

Les meilleurs jeunes joueurs des TC régionaux se qualifient pour les TC nationaux. Une fois les inscriptions reçues, STT fixe le nombre de joueurs qualifiés directement et les désigne.

47.2 Organisation

Les TC nationaux des catégories U13 Filles / U13 Garçons, U15 Filles / U15 Garçons et U18 Filles / U18 Garçons comprennent au moins deux tours, dont le ou les premiers sont des tours de qualification et le dernier est le tour final national. Les meilleurs joueurs de chaque groupe, dont le nombre est fixé une fois les inscriptions reçues, se qualifient pour le tour suivant. Les autres sont éliminés.

47.3 Mode de déroulement

47.3.1 Le système de jeu est celui décrit à l'art. 43.

47.3.2 Les TC nationaux se déroulent le week-end.

50-59 Compétitions par équipes (Championnat par équipes, Coupe Suisse, Tournois par équipes)

50 Championnat par équipes

50.1 Généralités

50.1.1 Le championnat par équipes est organisé en séries dames, messieurs, Jeunesse et Seniors.

Au niveau national, les séries suivantes sont organisées:

- dames: ligues nationales A et B
- messieurs: ligues nationales A, B et C
- Jeunesse et Seniors: tours finaux

Les AR peuvent organiser les séries suivantes:

- dames et messieurs ainsi que Jeunesse et Seniors: 1ère et autres ligues inférieures selon les besoins.

50.1.2 Chaque club doit participer avec au moins une équipe au championnat par équipes dans une des séries mentionnées à l'art. 50.1.1. Le DCC STT propose à la prochaine AD d'automne d'exclure de STT les clubs qui ne remplissent pas cette condition ou qui, pendant le championnat, retirent leur seule équipe participante.

Un club qui participe pour la première fois au championnat par équipes d'une série débute dans la ligue la plus basse.

Règlement sportif

- 50.1.3 Si un club prend part à une série avec plusieurs équipes, celles-ci sont numérotées, en commençant par le numéro 1 pour la ligue la plus haute. L'équipe portant le numéro 1 représente la première équipe, même si d'autres équipes du club jouent dans la même ligue. Les équipes de chaque série sont numérotées séparément.
- 50.1.4 Les matchs simples et doubles du championnat par équipes se jouent en trois sets gagnants.
- 50.1.5 Un joueur engagé dans une rencontre par équipes ne peut participer à une autre rencontre par équipes que lorsqu'il a terminé le dernier match de celle qui a débuté en premier. Le début des matchs doit être indiqué sur les feuilles de match.

50.1.6 Le club recevant est responsable du déroulement de la rencontre.

50.2 **Systèmes de jeu**

50.2.1 Les systèmes de jeu ci-après sont admis dans le championnat par équipes :

50.2.2 Système à trois / 10 matchs et 3 à 5 joueurs

Les matchs doivent se dérouler dans l'ordre suivant :

Match 1	A - X	Match 6	C - Y
Match 2	B - Y	Match 7	Double
Match 3	C - Z	Match 8	B - Z
Match 4	B - X	Match 9	C - X
Match 5	A - Z	Match 10	A - Y

Tous les matchs sont disputés et tous les points attribués.

Trois joueurs sont désignés avant le début du match pour disputer les simples.

Un ou deux joueurs supplémentaires peuvent être alignés pour le double. Les joueurs de double peuvent être désignés juste avant le match.

50.2.3 Système à trois / 6 à 10 matchs et 3 à 5 joueurs

Même système de jeu que celui décrit aux points 50.2.2. La rencontre est cependant terminée lorsqu'une équipe a gagné 6 matchs ou qu'il y a un match nul.

50.3 **Attribution des points**

50.3.1 Pour le système de jeu visé à l'art. 50.2.2 les points sont attribués comme suit:

10, 9 ou 8 matchs gagnés	4
7 ou 6 matchs gagnés	3
5 matchs gagnés	2
4 ou 3 matchs gagnés	1
2, 1 ou 0 matchs gagnés	0

Règlement sportif

- 50.3.2 Pour le système de jeu visé à l'art. 50.2.3, le vainqueur obtient deux points, le perdant n'en obtient aucun. Chaque équipe obtient un point en cas de match nul.
- 50.4 **Joueurs**
- 50.4.1 Les joueurs participant au championnat par équipes doivent être annoncés à l'AR responsable comme suit:
- Pour chaque équipe, le nombre minimal prescrit de joueurs (joueurs titulaires) doit être annoncé par écrit dans le délai prévu. D'autres joueurs autorisés à jouer (joueurs remplaçants ou joueurs transférés) peuvent être alignés ultérieurement sans être annoncés.
 - Il revient à l'AR de saisir les données des joueurs titulaires pour la ligue nationale dans le RC.
 - Tous les documents nécessaires des joueurs titulaires étrangers inscrits doivent être fournis jusqu'au 15 août (en particulier l'autorisation de séjour et/ou de travail selon l'art. 11.3.3). A défaut, le club doit annoncer dans le même délai un autre titulaire autorisé à jouer et modifier au besoin la liste des titulaires inscrits dans d'autres équipes. Si le club ne procède pas lui-même à ces modifications, il appartiendra à l'organe compétent de placer aux positions vacantes les titulaires déjà inscrits, en fonction de leur classement.
- 50.4.2 Pour autant que le RS STT et les RS AR n'en disposent pas autrement, les dames sont autorisées à jouer dans les séries messieurs. Leur classement messieurs est déterminant.
- 50.4.3 Le total des classements des joueurs annoncés de la première équipe ne doit pas être plus bas que celui des équipes inférieures.
- 50.4.4 Le joueur remplaçant est un joueur autorisé à jouer qui n'est pas titulaire de l'équipe en question. Le classement du joueur remplaçant ne peut être supérieur à celui du joueur titulaire qu'il remplace.
- 50.4.5 Un joueur peut être aligné, pour les séries dans lesquelles il est habilité à jouer, dans deux équipes au plus, chacune d'elles évoluant dans une ligue différente.
- 50.4.6 Alignement des joueurs titulaires et des joueurs remplaçants (la disposition s'applique aux joueurs de simple et de double):
- Un joueur qui a été inscrit par écrit dans une équipe en début de saison ne peut être aligné comme remplaçant en ligue supérieure que lors de deux rencontres. Dès son troisième alignement comme joueur remplaçant, il devient titulaire de l'équipe de ligue supérieure et ne peut désormais, dans cette série, que jouer dans cette équipe.
 - Un joueur qui n'a pas été inscrit nominativement peut être aligné dans

Règlement sportif

deux équipes évoluant chacune dans une ligue différente d'une même série. Il est joueur remplaçant de ces deux équipes. Dès son troisième alignement dans l'une de ces deux équipes, il en devient titulaire. Il peut continuer de jouer comme remplaçant dans l'autre équipe si celle-ci appartient à une ligue supérieure. Dès son troisième alignement comme joueur remplaçant de l'équipe de ligue supérieure, il en devient titulaire et ne peut désormais, dans cette série, que jouer dans cette équipe.

- 50.4.7 Si une rencontre se solde par un forfait, la participation des joueurs remplaçants n'est pas comptée.
- 50.4.8 Lorsque un joueur transféré est autorisé à jouer pour son nouveau club après le délai d'inscription au championnat par équipes des séries dames et/ou messieurs, il peut être aligné comme suit:
- Si son classement est supérieur à celui du meilleur joueur autorisé à jouer de son club, il doit évoluer dans la première équipe, où il remplace le joueur titulaire le mieux classé pendant ses trois premiers alignements; seul un joueur par saison peut bénéficier de cette règle pour les séries dames et messieurs
 - Si son classement n'est pas supérieur à celui du meilleur joueur, les dispositions sur les joueurs remplaçants sont applicables
- 50.5 **Championnat par groupes, matchs de barrage, de promotion et de relégation et play-offs**
- 50.5.1 Le championnat par équipes se compose:
- du championnat proprement dit, comprenant le championnat par groupes (tours aller et retour) ainsi que les matchs de barrage
 - des tours et des matchs de promotion/relégation
 - des play-offs
- 50.5.2 Le championnat proprement dit des ligues nationales commence en août/septembre et se termine le 31 mars. Le début et la fin du championnat proprement dit des ligues régionales sont réglés dans le RS AR.
- 50.5.3 Des matchs/tours de promotion sont organisés pour toutes les séries et ligues dans lesquelles le nombre d'équipes susceptibles d'être promues est plus élevé que le nombre de places disponibles en ligue supérieure.
- 50.5.4 Des matchs/tours de relégation et des finales sont organisés pour toutes les séries et ligues conformément à l'art. 50.5.3.
- 50.5.5 Les AR peuvent former des groupes pour les tours de promotion et de relégation dans leurs ligues.
- 50.6 **Classement**

Règlement sportif

- 50.6.1 L'établissement du classement et ses critères sont réglés aux art. 510.6ss pour ce qui concerne le championnat par équipes national.
- 50.6.2 Les RS AR règlent les critères pour l'établissement du classement pour ce qui concerne le championnat par équipes régional.
- 50.7 **Déplacement de matchs**
- 50.7.1 Le déplacement de rencontres du championnat par équipes national est réglé à l'art. 4 des directives LN.
- 50.7.2 Les RS AR règlent le déplacement de rencontres du championnat par équipes régional.
- 50.8 **Forfait (WO)**
- 50.8.1 Il y a forfait dans les cas suivants:
- une équipe n'est pas prête à jouer 15 minutes après le début prévu de la rencontre. Le délai doit être prolongé jusqu'à une heure dans les cas de force majeure annoncés à temps. Si ce délai est dépassé, l'équipe adverse ou le JA peuvent refuser de disputer la rencontre. En cas de force majeure l'association compétente décide, après examen des circonstances, s'il y a forfait ou si une autre date doit être fixée pour la rencontre
 - un joueur sans autorisation de jouer est aligné dans l'équipe
 - une équipe est accusée de faits non réglementaires prouvés
- 50.8.2 Une défaite par forfait donne le nombre de points maximal à l'autre équipe en fonction du système de jeu (p.E. 0:10 ou 0:6).
- 50.8.3 Si les deux équipes sont fautives, aucun point n'est attribué (0:0).
- 50.8.4 Seuls les cas suivants sont considérés comme cas de force majeure:
- Retard des transports publics
 - Retard dû à un accident de la circulation impliquant directement les joueurs ou aux ordres de la police (obligation de témoigner)
 - Interruption soudaine des voies d'accès provoquée par les forces de la nature (avalanches, éboulements, inondations, etc.); les conditions météorologiques telles des chutes de neige, des pluies orageuses ou du brouillard ne peuvent être invoquées comme cas de force majeure
 - Interdiction générale officielle de voyager en raison de contagions ou d'épidémies locales, régionales ou nationales
 - Indisponibilité du local de jeu dans les 48 heures précédant le début de la rencontre sans faute du club recevant; en cas d'indisponibilité du local dans un délai plus long, l'art. 50.7.1 est applicable.
- La justification écrite doit être adressée à l'organe compétent dans les 24

Règlement sportif

heures suivant l'heure prévue du début de la rencontre; pour les rencontres prévues un vendredi ou un samedi, le timbre postal du lundi fait foi.

Dans ce cas, la rencontre est renvoyée, sous réserve d'une décision de forfait.

- 50.8.5 Si les raisons de l'équipe en retard sont mises en doute par l'équipe adverse ou par le JA et que le retard est compris dans le délai fixé à l'art. 50.8.1, la rencontre doit être disputée. Le motif du retard sera indiqué sur la feuille de match, sans mention «sous protêt». L'association compétente tranche après examen des circonstances.

50.9 **Retrait d'équipe**

- 50.9.1 Retrait entre le délai de retrait et la fin du championnat proprement dit:

L'équipe qui ne dispute pas ses rencontres les perd toutes par forfait. Elle prend la dernière place du classement de son groupe et est reléguée. Un tel retrait est soumis à une taxe.

- 50.9.2 Retrait entre la fin du championnat proprement dit et le délai de retrait:

Un club peut retirer une ou plusieurs équipes; le retrait d'une équipe d'une ligue supérieure n'est cependant possible que si toutes les équipes des ligues inférieures sont retirées. Le retrait d'une équipe de ligue nationale n'est pas soumis à cette disposition. L'équipe retirée est éliminée et est remplacée par l'équipe suivante ayant droit à la promotion.

- 50.9.3 Pour la ligue nationale, le délai de retrait est fixé au 15 avril.

- 50.9.4 Pour la ligue régionale, le délai de retrait est fixé dans le RS AR.

50.10 **Relégation volontaire**

- 50.10.1 Relégation volontaire entre la fin du championnat proprement dit et le délai de retrait:

Dans les ligues nationales, l'équipe reléguée volontairement est remplacée par l'équipe suivante ayant droit à la promotion et remplace celle-ci dans la ligue inférieure la saison suivante. Les équipes de ligue nationales B Dames et ligue nationales C Messieurs ne sont pas soumises à cette disposition.

- 50.10.2 La relégation volontaire d'une équipe faisant partie de la ligue régionale est réglée dans le RS AR.

50.11 **Renonciation à la promotion**

- 50.11.1 Une équipe a droit à la promotion, si, grâce au classement après le championnat par groupes, elle avait le droit d'être promue directement ou de participer aux matchs de promotion.

- 50.11.2 Une équipe ayant le droit à la promotion peut renoncer à la promotion ou à la participation aux matchs de promotion.

Règlement sportif

50.11.3 Les équipes de ligue nationale doivent communiquer leur renonciation à la promotion jusqu'au 15 avril à l'Office central STT.

50.11.4 Avant d'inscrire des équipes qualifiées aux matchs de promotion en ligue nationale, l'AR doit s'assurer que ces équipes ne renoncent pas à la promotion.

La renonciation à la promotion dans les ligues régionales est réglée dans les RS AR.

50.12 **Fusion**

50.12.1 Lors de la fusion de deux clubs, chacun d'eux peut conserver sa première équipe dans la ligue la plus élevée. Un des deux clubs peut en outre conserver toutes ses équipes dans leurs ligues. Les dispositions spéciales relatives aux ligues nationales sont réservées.

51 **Dispositions spéciales relatives aux championnats par équipes (ligues nationales)**

51.1 Des réglementations supplémentaires sont contenues dans les dispositions complémentaires 510ss.

52 **Dispositions spéciales relatives aux championnats par équipes régionaux**

52.1 Les AR appliquent le système de jeu visé à l'art. 50.2.2 pour le championnat par équipes dames et messieurs.

52.2 Toutes dispositions complémentaires figurent dans les RS AR.

53 **Dispositions spéciales relatives aux championnats par équipes Jeunesse et Seniors**

53.1 **Généralités**

53.1.1 Le championnat par équipes Jeunesse est organisé pour les séries U13, U15 et U18 ainsi que le championnat par équipes Seniors pour les séries O40 et O50.

53.1.2 Les vainqueurs des tours finaux nationaux remportent le titre de «Champion suisse» de leur série.

53.1.3 Les trois premières équipes de chaque série du tour final national reçoivent chacune 4 médailles de STT.

53.2 **Autorisation de jouer**

53.2.1 Les séries des classes d'âge sont définies à l'art. 10.2.

53.2.2 Un joueur ne peut participer au tour final national que dans une seule classe d'âge. Les joueurs U13 et U15 ont le droit de jouer dans leur propre série ou

Règlement sportif

dans une série supérieure. Les joueurs O50 ont le droit de jouer dans leur propre série ou dans la série O40. Les joueurs O18 et O40 ne peuvent jouer que dans leur propre série.

53.3 **Organisation**

53.3.1 Le championnat par équipes Jeunesse et Seniors est disputé par un championnat régional et un tour final national.

53.3.2 Le système de jeu, le mode de déroulement et le classement des championnat par équipes régionaux sont fixés dans le RS AR.

53.3.3 Les champions régionaux sont assurés de participer au tour final afin de disputer le titre de «Champion suisse» de leur classe d'âge.

53.3.4 Les équipes sont composées de 3 joueurs. Les équipes n'alignant que deux joueurs sont autorisées à jouer. Si le troisième joueur inscrit sur la feuille de match arrive après le début de la rencontre, il peut jouer dès son arrivée. Les matchs manqués sont perdus par forfait.

53.3.5 Un club peut inscrire son équipe au tour final national indépendamment de l'inscription au championnat par équipes régional. Un joueur titulaire ou remplaçant d'une équipe disputant le championnat par équipes régional peut jouer dans une autre équipe du même club lors du tour final national.

54 **Dispositions spéciales relatives au tour final championnats par équipes Jeunesse**

54.1 Des réglementations supplémentaires sont contenues dans les dispositions complémentaires 540ss.

55 **Dispositions spéciales relatives au tour final championnats par équipes Seniors**

55.1 Des réglementations supplémentaires sont contenues dans les dispositions complémentaires 550ss.

56 **Coupe Suisse**

56.1 **Généralités**

56.1.1 La Coupe Suisse est ouverte à tous les clubs affiliés à STT. Chaque club peut inscrire une seule équipe.

56.1.2 Les clubs dont la première équipe joue dans une ligue plus élevée que les deux dernières de leur AR ont l'obligation de participer. Les clubs peuvent se désister sans payer d'amende en écrivant en courrier A à l'Office central STT

Règlement sportif

avant le 30 juin (le timbre postal fait foi). Les frais de participation sont dus dans tous les cas.

- 56.1.3 L'AR doit inscrire les clubs jusqu'au 15 juin en indiquant la ligue dans laquelle joue la première équipe en championnat par équipes.
- 56.1.4 Des réglementations supplémentaires sont contenues dans les dispositions complémentaires 560ss.
- 56.1.5 La Direction STT est responsable de la Coupe Suisse. Les directives qu'elle édicte sont contraignantes.

57 Tournois par équipes

57.1 Généralités

- 57.1.1 Un club peut, sous réserve de l'art. 22.3 et avec l'autorisation de l'association, organiser des tournois par équipes, ouverts ou sur invitation.
- 57.1.2 Les demandes concernant les tournois par équipes sont régies par les dispositions relatives aux tournois individuels. La demande, qui doit mentionner les critères prévus à l'art. 57.3.1, est soumise à l'approbation de l'association.

57.2 Autorisation de jouer

- 57.2.1 Les tournois internationaux par équipes sont ouverts aux joueurs en possession d'une licence délivrée par une fédération affiliée à l'ITTF. Les tournois nationaux par équipes sont ouverts aux joueurs en possession d'une licence STT.
- 57.2.2 Les tournois interrégionaux et régionaux par équipes sont ouverts aux joueurs en possession d'une licence STT ou d'un passeport-tournois STT dont le classement ne dépasse pas la série B.

57.3 Déroulement

- 57.3.1 L'organisateur d'un tournoi par équipes détermine dans son invitation les critères selon lesquels le tournoi par équipes se déroulera, notamment:
 - les participants
 - le nombre d'équipes admises
 - les niveaux de jeu déterminés par un classement maximum
 - le nombre de joueurs par équipe
 - les dispositions sur les joueurs remplaçants
 - le déroulement de la compétition (mode de jeu)
 - le système de jeu des compétitions par équipes
 - etc.
- 57.3.2 L'organisateur doit annoncer et organiser la compétition conformément à la demande d'autorisation sous peine d'amende, conformément au RF STT.

Règlement sportif

60–69 Dispositions juridiques (sanctions, protêts, recours)

60 Sanctions

60.1 Cas

60.1.1 Les organes des associations ou des clubs peuvent, dans leur domaine de compétence, sanctionner les fautes suivantes de clubs, de joueurs ou de fonctionnaires :

- violation de statuts, de règlements ou de directives
- attitude antisportive ou préjudiciable aux associations ou aux clubs
- exercice insuffisant d'une fonction
- violation d'obligations financières vis-à-vis de clubs et d'associations.

60.2 Genre de sanctions

60.2.1 Les sanctions suivantes peuvent être prononcées:

- l'amende
- l'avertissement
- le blâme
- la suspension de tournois
- la suspension de jeu générale
- l'exclusion.

60.2.2 A l'exception de l'exclusion, qui ne peut être infligée que par le DCC STT, tous les genres de sanctions peuvent être prononcés par les organes des associations ou des clubs compétents. Les sanctions peuvent être cumulées.

60.3 Procédure

60.3.1 Les organes des associations ou des clubs compétents doivent examiner les cas de manière appropriée et entendre les accusés.

60.3.2 L'organe responsable peut interroger des témoins et exiger des preuves.

60.3.3 La décision doit être notifiée par écrit au club ou à la personne sanctionnés et sera motivée. La motivation mentionnera de manière détaillée les dispositions qui ont été violées. La décision doit indiquer les voies de recours.

60.3.4 Le DCC STT peut gracier le joueur exclu. Il peut sur demande atténuer ou remettre la peine ou encore la modifier.

60.4 Etendue et effets des sanctions

60.4.1 Les clubs peuvent infliger des amendes de CHF 200.- au plus, les AR de CHF 500.- au plus et le DCC STT de CHF 1000.- au plus.

60.4.2 Un avertissement n'est pas publié.

60.4.3 Le blâme est publié dans l'organe officiel de STT.

60.4.4 Une suspension de tournois interdit toute participation aux tournois et aux

championnats individuels. Une suspension générale interdit la participation à toutes les compétitions. La suspension de tournois et la suspension générale sont applicables sur l'ensemble du territoire de STT et peuvent durer jusqu'à 6 mois à compter du jour où elles ont été notifiées par lettre recommandée. Le DCC STT informe toutes les AR d'une telle sanction.

60.4.5 L'exclusion peut être temporaire. Elle interdit toute activité liée au tennis de table en Suisse et à l'étranger et entraîne le retrait de l'autorisation de jouer. Elle doit être notifiée par lettre recommandée, être transmise par l'ITTF à toutes les fédérations nationales et être publiée dans l'organe officiel de STT.

60.4.6 Les sanctions prises par les AR sont applicables sur l'ensemble du territoire de STT.

60.5 **Amendes d'ordre prévues par le règlement financier**

60.5.1 Les présentes dispositions ne s'appliquent pas aux amendes d'ordre prévues dans le RF STT.

61 **Protêts**

61.1 Un protêt peut être déposé contre le déroulement non-réglementaire d'une rencontre.

61.2 Le club concerné par l'irrégularité doit déposer le protêt par écrit auprès de l'association compétente, en indiquant les motifs et les moyens de preuves.

61.3 Si l'irrégularité est constatée pendant la rencontre, la feuille de match officielle doit comporter la mention «sous protêt». Le protêt doit être déposé au plus tard trois jours après la rencontre.

Si l'irrégularité n'est constatée qu'ultérieurement, le protêt doit être déposé dans les huit jours suivant la constatation des faits, mais au plus tard le 15 mai.

61.4 L'examen du protêt est subordonné au versement de l'émolument de protêt prévu par le RF de l'association compétente dans les délais fixés à l'art. 61.3.

61.5 Si le protêt est admis, l'association compétente statue conformément aux dispositions du RS applicable relatives au forfait.

61.6 Le club fautif doit payer les frais à hauteur de l'émolument versé par le club qui a déposé le protêt.

62 **Recours**

62.1 La procédure de recours contre les décisions des organes des associations est réglée dans le règlement des recours de l'association compétente.

Règlement sportif

70–79 Divers (Challenges)

70 Challenges

70.1 Challenges STT

70.1.1 Les compétitions pour lesquelles des challenges STT sont attribués sont mentionnées dans le RS STT.

Le DCC STT peut remettre des challenges pour d'autres compétitions de STT.

70.1.2 Le mode de jeu et le système de jeu d'une compétition ne peuvent être modifiés tant qu'un vainqueur n'a pas gagné le challenge définitivement ou que ce dernier n'a pas été remplacé par une autre coupe.

70.1.3 Un challenge est gagné définitivement si le vainqueur gagne la compétition trois fois consécutivement ou quatre fois en six ans.

70.1.4 Le challenge est remis au vainqueur contre quittance. Il doit être rendu sans frais à l'Office central STT au plus tard un mois avant l'édition suivante de la même compétition ou sur demande.

70.1.5 Le nom du vainqueur est gravé aux frais de STT.

70.1.6 Le vainqueur d'un challenge est responsable du parfait état de ce dernier. En cas de détérioration ou de perte, il doit verser à STT le montant double de la valeur du challenge. STT se charge du remplacement.

70.1.7 Le challenge ne doit pas quitter la Suisse avant d'être définitivement acquis. Si le détenteur réside à l'étranger, l'Office central STT le conserve jusqu'à l'édition suivante de la même compétition.

70.1.8 Les dispositions susmentionnées s'appliquent par analogie aux compétitions de double et par équipes.

70.2 Autres challenges

70.2.1 Les RS AR s'appliquent à leurs challenges.

70.2.2 Les conditions des autres challenges sont réglées par les organisateurs.

80–89 Dispositions finales

80 Tous les cas non prévus par les présentes dispositions sont tranchés par les instances compétentes au sens du présent RS.

81 Le présent RS entre en vigueur le 1er juillet 2004 et remplace toutes les dispositions antérieures.

Dispositions complémentaires

140 Classement

140.1 Joueurs étrangers de classe A

Pour les joueurs de classe A qui viennent de l'étranger, la proposition de classement à l'adresse de l'Office central STT doit être motivée. La motivation comprend le ranking et/ou les résultats de championnats du pays dans lequel le joueur a évolué la saison précédente. Lorsque le joueur était inactif, les résultats les plus récents doivent être indiqués. Si le joueur figure dans le ranking européen ou mondial, un extrait de ce ranking doit être joint au dossier.

La Direction STT attribue un nombre de points d'entrée à ces joueurs, qui - d'après leur niveau de jeu - devraient figurer dans le ranking. L'attribution du nombre de points d'entrée dépend notamment des rankings internationaux ou celui d'un pays tiers. Le nombre de points d'entrée détermine le classement du joueur.

140.2 Saisie des résultats

140.2.1 Afin de déterminer le classement individuel des joueurs, tous les résultats sportifs sont enregistrés dans le RC géré par STT.

140.2.2 L'enregistrement des résultats des compétitions internationales, nationales et interrégionales qui se déroulent en Suisse incombe à STT. L'enregistrement des résultats des compétitions régionales incombe aux AR.

140.2.3 Les résultats doivent être transmis aux organes compétents sous la forme de tableaux, de listes de résultats ou de feuilles de match dans les délais prescrits. Une part des revenus provenant des cartes officielles de tournoi est ristournée, conformément au RF STT, aux organisateurs de tournois qui transmettent les résultats des tournois sous une forme électronique fixée par STT.

140.3 Traitement des résultats et calcul des points

140.3.1 Toutes les victoires et les défaites saisies sont comptabilisées, à l'exception des résultats obtenus par forfait ou ceux obtenus contre des joueurs qui ne possèdent pas une autorisation de jouer de STT (licence ou passeports-tournois).

140.3.2 Lors des compétitions individuelles (à l'exception des compétitions des classes d'âges et des tournois de classement), l'obtention d'un rang déterminé est récompensée par un ou plusieurs points. Selon l'importance du tournoi, les points suivants sont comptabilisés:

Participants	16 ou moins	de 17 à 32	de 33 à 64	de 65 à 128	plus de 128
1er rang	6	12	18	24	30
2e rang		6	12	18	24
3e et 4e rang			6	12	18
5e au 8e rang				6	12
9e au 16 rang					6

- 140.3.3 Si un joueur n'obtient pas au moins cinq résultats par saison, il perd 50 points après la première saison, 80 points au total après la seconde et 100 au total après la troisième. Aucune autre déduction n'est prévue au-delà. De plus, le seuil minimal (600 points) ne peut être franchi.
Le club peut demander que cette déduction soit réduite en fonction du niveau de jeu que le joueur a maintenu.
- 140.4 **Changement de classement**
- 140.4.1 En principe, le changement de classement intervient le 31 mai pour le 1er juillet.
- 140.4.2 Un changement extraordinaire est effectué le 15 décembre pour le 1er janvier si le nombre de points obtenu par un joueur entraîne un classement supérieur d'au moins 2.
- 140.5 **Recours**
- 140.5.1 Dans les 14 jours suivant la publication des nouveaux classements de leurs joueurs, les clubs et les AR compétents peuvent déposer auprès de la Direction STT une demande de réexamen écrite et motivée, accompagnée de tous les résultats obtenus.
- 140.6 **Dispositions transitoires, équivalence avec les anciens classements**
- 140.6.1 Lors de l'introduction du nouveau système (saison 2010/2011), les nouveaux classements sont encore calculés selon l'ancienne méthode, auxquels classements sont attribués la moyenne du nombre de points selon la table de l'art 14.4.1 (ex. C10 = 1180 points).
- 140.6.2 La première actualisation du nombre de points sera effectuée le 10 octobre 2010 pour tous les résultats obtenus entre le 1er juillet et le 30 septembre 2010.
- 140.6.3 Le ranking de début de saison 2010/2011 est encore basé sur l'ancien. Le ranking calculé selon la nouvelle méthode sera publié la première fois le 10 octobre 2010.

380 Tournois

380.1 Tournois par élimination directe

380.1.1 Le perdant d'un match est éliminé.

380.2 Tournois par élimination directe avec repêchage

380.2.1 Ce système de jeu comprend un tour principal et un tour de repêchage. Chaque tour est joué par élimination directe. Le joueur qui perd au tour principal participe au tour de repêchage. S'il perd une nouvelle fois, il est éliminé de la série. La finale oppose le gagnant du tour principal et le gagnant du tour de repêchage.

L'invitation du tournoi doit préciser si la finale doit être rejouée au cas où le gagnant du tour principal perd contre le gagnant du tour de repêchage.

380.3 Tournois en formule mixte

380.3.1 Ce système de jeu comprend un tour éliminatoire (matches de groupes de trois joueurs ou plus) et un tour principal. Lors des matches de groupes, chaque joueur joue contre chacun des autres joueurs de son groupe.

Le classement est établi en fonction du nombre total de victoires.

En cas d'égalité, les critères suivants sont déterminants, seuls les matchs joués entre les joueurs ayant le même nombre de victoires étant pris en considération:

- nombre de victoires
- le quotient des sets gagnés et perdus
- le quotient des points gagnés et perdus
- le tirage au sort

L'invitation du tournoi doit préciser si un ou plusieurs joueurs par groupe se qualifient pour le tour principal. Le tour principal se déroule selon le système de l'élimination directe.

380.4 Tirage au sort et modifications en général

380.4.1 Le tirage au sort est public. Le lieu, la date et l'heure doivent être publiés par l'organisateur avec l'invitation du tournoi, au plus tard 21 jours avant le tournoi.

380.4.2 Le JA est seul responsable du tirage au sort et de modifications éventuelles.

380.4.3 Avant le début du premier match d'une série, le tirage au sort établi peut être modifié afin de corriger les erreurs ou méprises manifestes survenues lors des inscriptions.

380.4.4 Si le JA estime que l'absence de plusieurs joueurs avant le début du premier match d'une série crée un déséquilibre important dans la répartition des

Règlement sportif

joueurs, il peut procéder à un nouveau tirage au sort, après consultation de la direction du tournoi.

380.4.5 La composition d'un double ne peut pas être modifiée si les deux joueurs sont présents et peuvent jouer.

380.4.6 Avant le début du premier match d'une série, le JA peut, avec l'accord de la direction du tournoi, remplacer les joueurs qui se sont retirés (personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire) par des joueurs inscrits dans d'autres séries. Les joueurs les mieux classés sont placés en priorité. Le nouveau joueur ne peut avoir un classement supérieur ni un meilleur ranking que le joueur qu'il remplace.

380.4.7 Après le début de la série, le tirage au sort ne peut plus être modifié, sauf par des suppressions.

380.4.8 Un joueur ne peut être éliminé du tableau que s'il a été disqualifié par le JA ou qu'il lui a annoncé son retrait, lui-même ou par l'intermédiaire d'un mandataire.

380.5 **Tirage au sort pour le système de l'élimination directe**

380.5.1 Une liste des joueurs inscrits doit être établie comme suit:

- le tenant du titre de la saison précédente, pour autant qu'il participe, occupe la 1ère place.
- pour les séries A et A/B, les joueurs sont placés en fonction de leur ranking (R1 à R100 pour les messieurs et R1 à R50 pour les dames).
- les joueurs suisses licenciés à l'étranger (wildcards) sont placés en fonction de leur niveau de jeu.
- les autres joueurs sont placés en fonction de leur classement, et pour un même classement, du tirage au sort.

380.5.2 Le tirage au sort doit être établi selon la liste comme suit:

- le numéro 1 de la liste est placé à la 1ère place du tableau.
- le numéro 2 de la liste est placé à la 2e place du tableau.
- les numéros 3 et 4 de la liste sont placés aux 3e et 4e places du tableau par tirage au sort.
- les numéros 5 à 8 de la liste sont placés aux 5e à 8e places du tableau par tirage au sort.
- les numéros 9 à 16 de la liste sont placés aux 9e à 16e places du tableau par tirage au sort, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les joueurs aient été placés.

Règlement sportif

- 380.5.3 Les joueurs d'un même club doivent être répartis régulièrement dans le tableau (moitiés, quarts, huitièmes etc.).
- 380.5.4 Si le nombre d'inscriptions est inférieur au nombre de places disponibles, les places restantes ne sont pas occupées.
- 380.5.5 Si le nombre d'inscriptions est supérieur au nombre de places disponibles dans le tableau principal, un avant-tour doit être prévu.
Le JA, en accord avec la direction du tournoi, décide de l'organiser sous la forme d'un tour de qualification, de matchs de groupes ou d'un tour avec élimination directe.
- 380.6 **Tirage au sort pour le système de l'élimination directe avec repêchage**
- 380.6.1 Le tirage au sort du tableau principal d'un tournoi par élimination directe avec repêchage se déroule de la même manière que le tirage au sort du tableau d'un tournoi par élimination directe. Le tirage au sort du tableau de repêchage est réglé en annexe (annexe 902).
- 380.7 **Tirage au sort pour la formule mixte**
- 380.7.1 Les groupes sont formés comme suit:
Si le nombre d'inscriptions correspond à 4 fois une puissance de 2 (4, 8, 16, 32, 64 etc.), le tirage au sort est effectué comme pour le système de l'élimination directe. Ensuite, 4 places successives à partir du haut du tableau sont rassemblées en groupes.
- 380.7.2 Exemple d'une répartition de 64 inscriptions et 16 groupes:
- | | | | |
|-----------|-------------|-----------|-------------|
| groupe 1 | 1/64/33/32 | groupe 3 | 3/62/35/30 |
| groupe 16 | 17/48/49/16 | groupe 14 | 19/46/51/14 |
| groupe 9 | 9/56/41/24 | groupe 11 | 11/54/43/22 |
| groupe 8 | 25/40/57/8 | groupe 6 | 27/38/6/59 |
| groupe 5 | 5/60/37/28 | groupe 7 | 7/58/39/26 |
| groupe 12 | 21/44/53/12 | groupe 10 | 23/42/55/10 |
| groupe 13 | 13/52/45/20 | groupe 15 | 15/50/47/18 |
| groupe 4 | 29/36/61/4 | groupe 2 | 31/34/63/2 |
- si seuls les vainqueurs de chaque groupe se qualifient pour le tour principal, le vainqueur du groupe 1 prend la 1^{ère} place, le vainqueur du groupe 2 la 2^e place et ainsi de suite (voir annexe 903) dans un tableau à 16 places
 - si les deuxièmes de chaque groupe sont également qualifiés pour le tour principal, ils sont placés aux places 17 à 32 d'un tableau à 32 places, dans la moitié du tableau où ne se trouvent pas le premier de leur groupe
- 380.7.3 Si le nombre d'inscriptions ne correspond pas à 4 fois une puissance de 2 et que les groupes comptent plus de 4 joueurs, un nombre de groupes de 4

Règlement sportif

correspondant à la puissance de 2 la plus élevée possible est formé. Les joueurs restants sont distribués par tirage au sort selon leur classement dans les groupes ainsi formés. Le tour principal est tiré au sort selon l'art. 380.7.2.

380.7.4 Si le nombre d'inscriptions ne correspond pas à 4 fois une puissance de 2 et que les groupes ne comptent pas plus de 4 joueurs, les joueurs sont placés par tirage au sort dans le plus petit nombre possible de groupes de 3 et de 4 conformément à l'art. 380.7.2. Le tour principal est tiré au sort selon l'annexe 904.

380.8 **Dernier appel**

380.8.1 Dans les tournois sans horaire, un joueur est exclu de sa série s'il n'est pas prêt à jouer 2 minutes après le dernier appel, celui-ci ayant lieu 3 minutes après le premier.

380.8.2 Dans les tournois comprenant un horaire, un joueur est exclu s'il n'est pas prêt à jouer 5 minutes après le début du match prévu à l'horaire.

510 **Championnats par équipes nationaux (ligues nationales)**

510.1 **Groupes**

510.1.1 Le nombre de groupes des championnats par groupes des ligue nationales (LN) est fixé comme suit:

Messieurs:	Ligue nationale A (LNA)	1 groupe
	Ligue nationale B (LNB)	2 groupes
	Ligue nationale C (LNC)	4 groupes

Chaque groupe est composé de 8 équipes.

Dames:	Ligue nationale A (LNA)	1 groupe
	Ligue nationale B (LNB)	2 groupes

Chaque groupe est composé de 6 équipes.

510.1.2 Les groupes des LNB et LNC sont formés selon des critères géographiques. Les équipes d'un même club sont à répartir dans différents groupes.

510.1.3 Un club ne peut être représenté au sein d'une LN pas un nombre d'équipes maximal correspondant au nombre de groupes de cette ligue.

510.2 **Equipes / joueurs**

510.2.1 Les équipes sont composées de trois à cinq joueurs.

510.2.2 L'équipe doit se présenter au complet dès le début de la rencontre. Les trois joueurs doivent dans tous les cas figurer sur la feuille de match. Le non-respect de ces dispositions entraîne une défaite par forfait.

510.2.3 Si un joueur inscrit sur la feuille de match se blesse lors de l'échauffement ou en cours de rencontre, il est considéré comme présent.

Règlement sportif

- 510.2.4 Les joueurs inscrits comme titulaires en début de saison qui n'ont pas disputé au moins 50% des rencontres du championnat par groupes et des matchs de barrage de ce dernier ni été présents pendant les matchs (remarque sur la feuille de match), n'ont pas le droit de participer aux matchs et aux tours de promotion ainsi qu'aux play-offs.
- 510.2.5 Lors d'une rencontre, seul un joueur par équipe peut posséder une licence portant la mention «E».
- 510.2.6 Si un joueur classé C10 ou moins est engagé en LNA Dames et Messieurs, une amende sera prononcée selon le RF STT. Il n'y a pas de forfait selon l'art. 50.8.1. La disposition n'est pas applicable pour le tour de promotion LNB/LNA.
- 510.3 **Systèmes de jeu et attribution des points**
- 510.3.1 Les rencontres de LNA Dames et Messieurs se déroulent conformément à l'art. 50.2.3, celles des autres LN, conformément à l'art. 50.2.2.
- 510.3.2 L'attribution des points est réglé par l'art. 50.3.2 pour la LNA Dames et Messieurs et par l'art. 50.3.1 pour les autres LN.
- 510.4 **Organisation**
- 510.4.1 Le championnat par groupes de LNA se déroule le week-end (du vendredi au dimanche); dans la mesure du possible, deux rencontres sont disputées le même week-end.
Les championnats par groupes des LNB et LNC peuvent comprendre des rencontres simples et/ou des poules.
- 510.4.2 Le déroulement administratif de l'établissement des calendriers est réglé par les directives LN.
- 510.4.3 La feuille de match remplie doit être renvoyée à l'organe compétent dans les 24 heures suivant la fin de la rencontre. Pour les matchs joués un vendredi ou un samedi, le timbre postal du lundi est valable. Le club recevant est responsable de l'envoi pour les rencontres de LN (Play Offs, tour de promotion LNB/LNA et matchs de barrage inclus) et le JA pour les matchs de promotion (LNC/LNB, 1ère ligue/LNB resp. LNC).
- 510.5 **Conditions de jeu**
- 510.5.1 Pendant les rencontres, toute activité susceptible de gêner les joueurs sur les plans optique ou acoustique est interdite dans le local. L'entraînement des joueurs et d'autres compétitions sont autorisés pour qu'autant qu'ils ne perturbent pas la rencontre de LN.
- 510.5.2 Les joueurs d'une équipe doivent porter une tenue uniforme, dans les couleurs du club ou de l'équipe.
- 510.5.3 Les rencontres doivent se dérouler sur deux tables au moins. La LN peut autoriser des exceptions.

Règlement sportif

510.6 **Classements**

510.6.1 Le classement des championnats par groupes des LN est établi dans l'ordre suivant par

- les points de l'équipe
- la différence entre les matchs gagnés et les matchs perdus
- la différence entre les sets gagnés et les sets perdus
- la différence entre les points gagnés et les points perdus

Les équipes qui sont encore à égalité doivent disputer un match ou une poule de barrage si la relégation, la promotion ou l'obtention d'un titre sont en jeu.

510.6.2 La LN désigne les lieux des matchs ou des poules de barrage. Les matchs de barrage se déroulent dans un local neutre; les poules de barrage peuvent se dérouler dans un local neutre ou comprendre le même nombre de rencontres à domicile et à l'extérieur. Si le nombre de rencontres est impair, chaque équipe dispute un match dans un local neutre.

510.6.3 Lorsque deux ou plusieurs équipes ont obtenu le même nombre de points lors de poules de barrages ou de tours de promotion et de relégation, un classement séparé de leurs rencontres directes est établi; il est déterminé dans l'ordre suivant par:

- les points de l'équipe
- la différence entre les matchs gagnés et les matchs perdus
- la différence entre les sets gagnés et les sets perdus
- la différence entre les points gagnés et les points perdus
- le tirage au sort

510.7 **Mode de déroulement**

510.7.1 LNA: Les huit équipes de LNA Messieurs et les six équipes de LNA Dames disputent le championnat par groupes en deux tours (aller et retour). A l'issue du tour retour (et d'éventuels matchs de barrage), les six premières équipes Messieurs et les quatre premières équipes Dames se disputent l'obtention du titre de champion suisse par équipes.

510.7.2 LNB: Les équipes de LNB Messieurs et Dames disputent le championnat par groupes dans leur groupe en deux tours (aller et retour). A l'issue du tour retour (et d'éventuels matchs de barrage), les deux équipes vainqueurs des groupes resp. candidates à la promotion jouent pour la promotion en LNA.

510.7.3 LNC: Les équipes de LNC Messieurs disputent le championnat par groupes dans leur groupe en deux tours (aller et retour). A l'issue du tour retour (et d'éventuels matchs de barrage), les quatre premières équipes de chaque groupe sont candidates à la promotion en LNB.

Règlement sportif

510.8 **Champions suisses par équipes**

510.8.1 Le champion suisse par équipes est déterminé comme suit:

Messieurs: A l'issue du championnat par groupes de LNA, les six premières équipes participent aux play-offs (matchs aller et retour) pour l'obtention du titre de champion suisse par équipes. La participation aux play-offs est obligatoire.

La 1ère et la 2e équipe du championnat par groupes sont directement qualifiées pour les demi-finales. La 3e et la 6e équipe s'opposent pour la qualification en demi-finale contre la 2e équipe; la 4e et la 5e équipe s'opposent pour la qualification en demi-finale contre la 1ère équipe.

En cas d'égalité après les matchs aller et retour, un troisième match oppose les deux équipes. Si le troisième match se termine avec une égalité de matches et qu'il y a une égalité entre la différence de sets et de points, un quatrième match doit se jouer. Quand, après le quatrième match, il y a égalité entre la différence de matches, de sets et de points, c'est la victoire dans le double de ce match qui décide du titre.

L'équipe la mieux classée dans le championnat par groupes aux termes de l'art. 510.6.1 peut jouer à domicile.

510.8.2 Dames: A l'issue du championnat par groupes de LNA, les quatre premières équipes participent aux play-offs (matchs aller et retour) pour l'obtention du titre de champion suisse pour équipes. La participation aux play-offs est obligatoire.

Les demi-finales opposent la 1ère à la 4e équipe et la 2e à la 3e équipe du championnat par groupes.

En cas d'égalité après les matchs aller et retour, un troisième match oppose les deux équipes. Si le troisième match se termine avec une égalité de matches et qu'il y a une égalité entre la différence de sets et de points, un quatrième match doit se jouer. Quand, après le quatrième match, il y a égalité entre la différence de matches, de sets et de points c'est la victoire dans le double de ce match qui décide du titre.

L'équipe la mieux classée dans le championnat par groupes aux termes de l'art 510.6.1 peut jouer à domicile.

510.8.3 L'équipe la mieux placée à l'issue du championnat par groupes peut choisir de jouer le match aller à domicile ou à l'extérieur.

510.8.4 L'équipe qui s'impose en finale des play-offs obtient le titre de «Champion suisse par équipes» de sa série.

510.8.5 La 1ère et la 2e équipe Dames et Messieurs reçoivent trois médailles de STT. Une quatrième médaille est remise à l'équipe si un quatrième joueur a participé au championnats par équipes.

Règlement sportif

510.9 Désignation des équipes ayant droit à la promotion

510.9.1 A l'issue du championnat proprement dit et à la fin du délai de retrait, les participants aux matchs de promotion en LNA Dames et Messieurs ainsi que les participants aux tours de promotion en LNB Dames et LNC Messieurs sont déterminés en tenant compte des relégations visées à l'art. 510.11 ainsi que de relégations volontaires, des retraits, des renoncations à la promotion et des fusions. Une liste des équipes ayant le droit à la promotion est établie.

510.10 Promotion en général

510.10.1 Sauf exception, la première équipe de chaque groupe de LN a droit à la promotion.

510.10.2 Lorsque une équipe a droit à la promotion, mais que son club atteint le nombre d'équipes maximal fixé à l'art. 510.1.3 dans la ligue supérieure, ce compte tenu des relégations, elle n'est pas promue. Dans ce cas, l'équipe qui la suit dans le classement du groupe et dont le club n'a pas épuisé son contingent d'équipes a droit à la promotion.

510.10.3 Les équipes reléguées et retirées sont remplacées par un nombre égal d'équipes promues d'après l'ordre du classement final des tours de promotion ou des matchs de promotion. Si d'autres places sont vacantes, des tours ou des matchs de promotion sont organisés dans les groupes de LN entre les équipes qui les suivent dans le classement et ont droit à la promotion.

510.10.4 Lorsque plusieurs équipes d'un même club participent au tour de promotion dans le même groupe, elles doivent s'affronter dès que possible.

510.11 Relégation en général

510.11.1 La dernière équipe de chaque groupe de LN est reléguée en ligue inférieure.

510.11.2 Lorsque une équipe de LN est reléguée et que son club est déjà représenté dans la ligue inférieure par le nombre d'équipes maximal fixé à l'art. 510.1.3, une équipe désignée par le club concerné et n'ayant pas droit à la promotion doit être reléguée de cette ligue.

510.11.3 Une équipe est reléguée à titre punitif à la fin de saison:

- si elle totalise plus de deux défaites par forfait pour cause d'absence; elle est néanmoins tenue de disputer le championnat par équipes jusqu'à la fin
- si elle ne participe pas au dernier match ou au dernier tour du championnat par groupes

510.12 Promotion en LNA

510.12.1 Les candidats à la promotion en LNA Dames et Messieurs disputent un match aller et un match retour, le tirage au sort désignant celle des équipes qui a le

Règlement sportif

droit de jouer la première à domicile. En cas d'égalité, un match de barrage a lieu au club de celle qui avait le droit de jouer la première à domicile.

510.12.2 Les matchs aller et retour ainsi que le match de barrage éventuel pour les LNA Dames et Messieurs sont disputés conformément au système de jeu prévu à l'art. 50.2.3 et au mode d'attribution des points prévu à l'art. 50.3.2. Si, après le match de barrage, il y a égalité de matchs, de sets et de points, la victoire du double détermine la promotion.

510.13 **Promotion en LNB Messieurs**

510.13.1 Les candidats à la promotion en LNB Messieurs disputent un tour de promotion.

510.13.2 Lors du tour de promotion en LNB Messieurs, toutes les équipes s'affrontent en un seul tour conformément au système de jeu prévu à l'art. 50.2.2 et au mode d'attribution des points prévu à l'art. 50.3.1.

510.14 **Promotion en LNB Dames et en LNC Messieurs**

510.14.1 Les candidats à la promotion en LNB Dames et en LNC Messieurs disputent un tour de promotion, auquel peuvent participer deux équipes par AR.

510.14.2 Lors du tour de promotion en LNB Dames et en LNC Messieurs, toutes les équipes s'affrontent en un seul tour conformément au système de jeu prévu à l'art. 50.2.2 et au mode d'attribution des points prévu à l'art. 50.3.1.

510.14.3 Mode de déroulement du tour de promotion:

- En cas de participation de 16, 15, 14, 13 ou 12 équipes, les équipes s'affrontent en trois tours. Au premier tour, les équipes sont réparties en quatre groupes (A-D) et tirées au sort selon leur force. Un groupe ne doit pas comporter plus d'une équipe de la même AR. Les deux premières équipes de chaque groupe se qualifient pour le deuxième tour. Au deuxième tour, les équipes sont réparties en deux groupes: Le groupe 1 rassemble les vainqueurs des groupes A et D et les deuxièmes des groupes B et C; le groupe 2 rassemble les vainqueurs des groupes B et C et les deuxièmes des groupes A et D. Au troisième tour, les vainqueurs des groupes 1 et 2 sont opposés pour l'obtention des rangs 1 et 2, les deuxièmes pour les rangs 3 et 4 et ainsi de suite.
- En cas de participation de 11, 10 ou 9 équipes, les équipes s'affrontent en deux tours. Au premier tour, les équipes sont réparties en deux groupes (A et B) et tirées au sort selon leur force. Un groupe ne doit pas comporter plus d'une équipe de la même AR. Au deuxième tour, les vainqueurs des groupes A et B sont opposés pour l'obtention des rangs 1 et 2, les deuxièmes pour les rangs 3 et 4 et ainsi de suite.
- En cas de participation de 8 équipes ou moins, les équipes d'affrontent s'en d'un groupe en un seul tour.

Règlement sportif

- 510.14.4 Chez les dames, les deux premières équipes du classement final sont promues en LNB. Si plus de deux équipes de LNB sont reléguées, les candidats à la promotion sont déterminés en fonction de leur classement final au tour de promotion en LNB.
- 510.14.5 Chez les messieurs, les quatre premières équipes du classement final sont promues en LNC. Si plus de quatre équipes de LNC sont reléguées, les candidats à la promotion sont déterminés en fonction de leur classement final au tour de promotion en LNC.
- 510.14.6 Les équipes de 1ère ligue qualifiées pour les tours de promotion en LNB Dames et en LNC Messieurs doivent être annoncées à l'Office central STT jusqu'au 30 avril (le timbre postal faisant foi). Les inscriptions arrivant après cette date ne sont plus prises en compte; les places restent vacantes. Au demeurant, la participation des équipes de 1ère ligue est réglée dans les RS AR.
- 510.15 **Directives LN**
- 510.15.1 Du reste, les directives établies par l'assemblée LN doivent être observées.

540 Tour final des championnats par équipes Jeunesse

540.1 Mode de déroulement

- 540.1.1 Le tour final national est ouvert à un maximum de 12 équipes par classes d'âge. 8 places sont réservées aux champions régionaux des AR. Si ceux-ci ne sont pas inscrits, ils ne sont pas remplacés. Les AR peuvent inscrire 4 équipes supplémentaires. Ces places sont attribuées aux équipes dont la somme des points de classement des joueurs est la plus élevée. Lorsque la somme des points de classement des joueurs de la 5ème équipe supplémentaire (ou plus) est égale à celle de la 4ème, les places restantes sont attribuées selon les critères suivants:
- Les équipes de l'AR qui est le moins représentée parmi les équipes supplémentaires déjà qualifiées
 - Le tirage au sort
- 540.1.2 La répartition des groupes pour une classe d'âge est réglée comme suit:
- En cas de participation de 9, 10, 11 ou 12 équipes 2 tours éliminatoires sont disputés. Les 4 champions régionaux dont la somme des points de classement des joueurs est la plus élevée sont qualifiés d'office pour le second tour éliminatoire. Les autres équipes (5, 6, 7 ou 8) disputent un premier tour éliminatoire - elles sont en principe réparties dans 2 groupes de force si possible égale (et tenant compte des régions) - afin de déterminer les 4 autres équipes qualifiées pour le second tour. Les 8 équipes qualifiées pour le second tour éliminatoire sont ensuite réparties dans 2

Règlement sportif

groupes de force si possible égale (et en tenant compte des régions) et le disputent en un seul tour.

- En cas de participation de 7 ou 8 équipes, 2 groupes de force si possible égale disputent un tour éliminatoire en un seul tour
- En cas de participation de 6 équipes ou moins, le tour final national est disputé dans un groupe en seul tour.
- Le nombre minimal d'équipes pour chaque classe d'âge est de 4.

540.1.3 Les groupes sont composés et tirés au sort en fonction de la somme des points de classement des 3 joueurs les mieux classés d'une équipe, le tenant du titre occupant la 1^{ère} place.

540.1.4 Tour final en cas de tour(s) éliminatoire(s):

A l'issue du ou des tour(s) éliminatoire(s) par groupes, la finale se joue en 2 tours, dont le déroulement est le suivant:

1er tour	Match 1	1er du groupe A contre 2e du groupe B
	Match 2	1er du groupe B contre 2e du groupe A
	Match 3	3e du groupe A contre 4e du groupe B
	Match 4	3e du groupe B contre 4e du groupe A
2e tour	Match 5	vainqueur du match 1 contre vainqueur du match 2 (finale)
	Match 6	perdant du match 1 contre perdant du match 2 (match pour la 3e place)
	Match 7	vainqueur du match 3 contre vainqueur du match 4
	Match 8	perdant du match 3 contre perdant du match 4

540.1.5 Le classement des matchs de groupes du tour éliminatoire est établi comme suit:

L'équipe qui totalise le plus de points est vainqueur.

Si deux ou plusieurs équipes obtiennent le même nombre de points, un classement séparé de leurs rencontres directes est établi; il est déterminé dans l'ordre suivant par:

- les points de l'équipe
- la différence entre les matchs gagnés et les matchs perdus
- la différence entre les sets gagnés et les sets perdus
- la différence entre les points gagnés et les points perdus
- le tirage au sort

540.2 **Système de jeu**

540.2.1 Les rencontres se jouent conformément à l'art. 50.2.3.

540.2.2 L'attribution des points est réglée à l'art. 50.3.2.

Règlement sportif

540.3 **Organisation**

540.3.1 L'organisation du tour final national Jeunesse relève de la compétence de la Direction STT. Les organisateurs intéressés peuvent poser leur candidature.

550 **Tour final des championnats par équipes Seniors**

550.1 **Mode de déroulement**

550.1.1 Chaque AR peut inscrire une équipe par classe d'âge au tour final national.

550.1.2 Les équipes jouent chacune contre chacune dans un groupe et en un seul tour.

550.1.3 Les groupes sont composés et tirés au sort en fonction de la somme des points de classement des 3 joueurs les mieux classés d'une équipe, le tenant du titre occupant la 1^{ère} place.

550.1.4 Le classement des matchs de groupes est établi comme suit:

L'équipe qui totalise le plus de points est vainqueur.

Si deux ou plusieurs équipes obtiennent le même nombre de points, un classement séparé de leurs rencontres directes est établi; il est déterminé dans l'ordre suivant par:

- les points de l'équipe
- la différence entre les matchs gagnés et les matchs perdus
- la différence entre les sets gagnés et les sets perdus
- la différence entre les points gagnés et les points perdus
- le tirage au sort

550.2 **Système de jeu**

550.2.1 Les rencontres se jouent conformément à l'art. 50.2.3.

550.2.2 L'attribution des points est régie à l'art. 50.3.2.

550.3 **Organisation**

550.3.1 L'organisation du tour final national Seniors relève de la compétence de la Direction STT. Les organisateurs intéressés peuvent poser leur candidature.

560 **Coupe Suisse**

560.1 **Mode de déroulement**

560.1.1 La Coupe Suisse se joue selon le mode de l'élimination directe.

560.1.2 Elle comprend les tours éliminatoires, trois tours principaux, les huitièmes de finale, quarts de finales, demi-finales et la finale. Les quart de finales, les demi-finales et la finale sont disputés le même jour au même lieu de compétition.

Règlement sportif

- 560.1.3 Les simples et les doubles se jouent en trois sets gagnants.
- 560.1.4 Les clubs entrent dans la compétition de manière échelonnée, en fonction de la ligue à laquelle appartient leur première équipe:
- Clubs ligues régionales: aux tours éliminatoires
 - Clubs LNC: au premier tour principal
 - Clubs LNB: au deuxième tour principal
 - Clubs LNA: au troisième tour principal.

560.1.5 Les clubs sont répartis dans des zones d'importance sensiblement égale, en tenant compte des facteurs géographiques mais indépendamment des frontières des AR. Huit zones sont délimitées pour les tours éliminatoires, quatre pour le premier et le deuxième tours principaux, deux pour le troisième tour principal. A partir des huitièmes de finale, le tirage au sort est effectué indépendamment des facteurs géographiques.

560.1.6 Un tirage au sort a lieu avant chaque tour. Les clubs de LN sont placés pour leur premier match. Les clubs de ligue inférieure reçoivent l'équipe adverse.

560.2 **Equipes et joueurs**

560.2.1 Une équipe se compose de six joueurs et ne peuvent compter qu'un joueur titulaire d'une licence portant la mention «E».

560.2.2 Les rencontres se jouent en douze simples et trois doubles, qui doivent se dérouler dans l'ordre suivant:

Match 1	A - V	Match 9	Double 3 - 3
Match 2	B - U	Match 10	A - U
Match 3	C - X	Match 11	B - V
Match 4	D - W	Match 12	C - W
Match 5	E - Z	Match 13	D - X
Match 6	F - Y	Match 14	E - Y
Match 7	Double 1 - 1	Match 15	F - Z
Match 8	Double 2 - 2		

Tous les matchs sont joués, à l'exception du quart de finale, de la demi-finale et de la finale, qui se terminent dès que le vainqueur est connu.

560.2.3 Les joueurs doivent être inscrits sur la feuille de match par ordre décroissant de classement selon la suite A, B, C, D, E, F et U, V, W, X, Y, Z. Les dames indiquent leur classement messieurs.

Dès les quarts de finale, les joueurs devront en revanche être inscrits sur la feuille de match par ordre décroissant du ranking.

Règlement sportif

560.2.4 Les doubles peuvent être composés librement. Ils doivent être inscrits dans l'ordre de leur somme des classements dans la feuille de match.

560.2.5 Une équipe est autorisée à jouer avec un minimum de cinq joueurs.

560.3 **Forfait**

560.3.1 L'équipe qui contrevient au RS STT lors de la rencontre la perd par forfait.

560.3.2 Si une équipe a disputé plusieurs rencontres en contrevenant au règlement et que la violation n'est constatée qu'ultérieurement, seul le dernier match joué après la constatation est gagné par forfait par l'équipe adverse. Si l'équipe fautive est déjà éliminée au moment de la constatation, la faute n'influence pas le plan de jeu. Les amendes sanctionnant les matchs disputés de manière contraire au règlement sont réglées dans le RF STT.

560.4 **Titres et prix**

560.4.1 Le vainqueur de la finale obtient le titre de «Vainqueur de la Coupe Suisse» et le challenge de STT.

Les joueurs des équipes qualifiées pour la finale par équipes ayant participé à au moins une des trois dernières rencontres reçoivent une médaille de STT.

900

Annexes

- 901 Tableau de tournoi (élimination directe)
- 902 Tableau de tournoi (élimination directe avec repêchage)
- 903 Tableau de tournoi (formule mixte I)
- 904 Tableau de tournoi (formule mixte II)
- 905 Schéma championnat par équipes
- 906 Ordre de match TdC

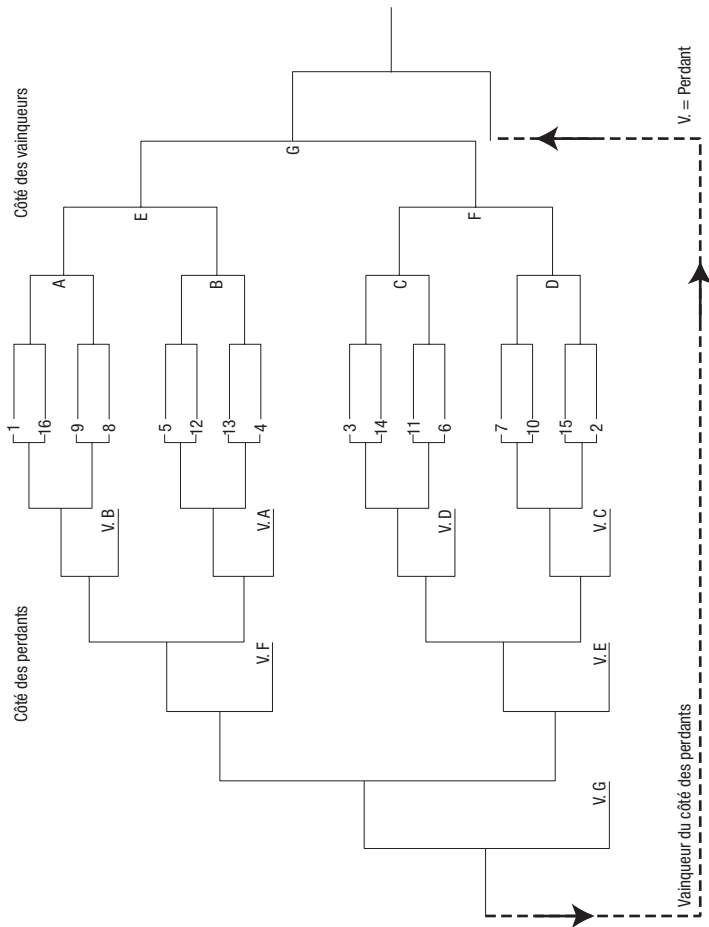
Annexe au règlement sportif

901 Tableaux de tournoi (élimination directe)

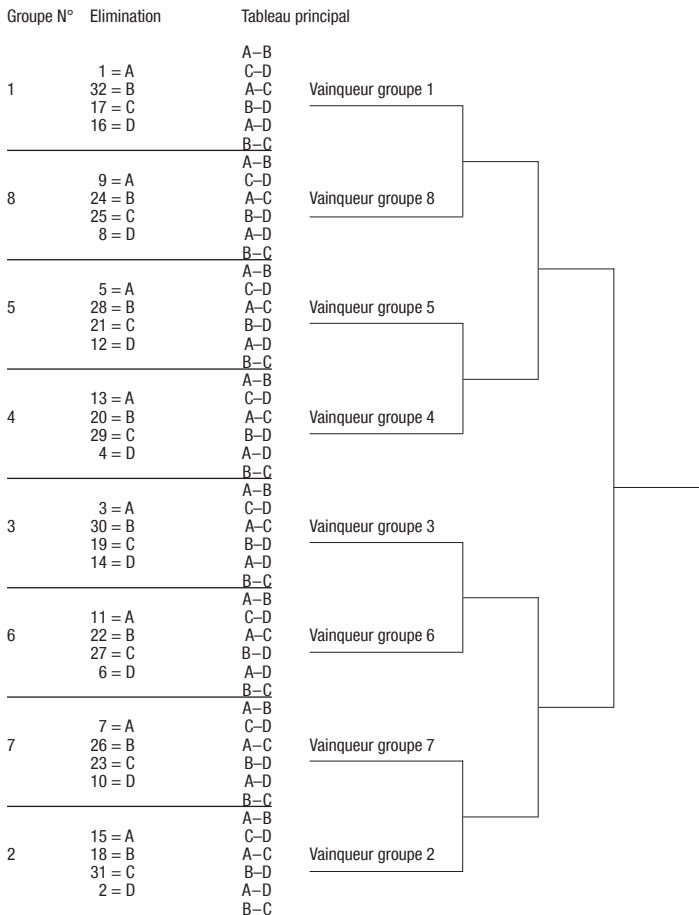
Joueurs engagés

1-8	9-16	17-32	33-64 (2 Tableaux)		65-128 (4 Tableaux)			
			1. Tab.	2. Tab.	1. Tab.	2. Tab.	3. Tab.	4. Tab.
1	1	1	1	3	1	5	3	7
		32	64	62	128	124	126	122
		17	33	35	65	69	67	71
	16	16	32	30	64	60	62	58
	9	9	17	19	33	37	35	39
		24	48	46	96	92	94	90
		25	49	51	97	101	99	103
8	8	8	16	14	32	28	30	26
5	5	5	9	11	17	21	19	23
		28	56	54	112	108	110	106
		21	41	43	81	85	83	87
	12	12	24	22	48	44	46	42
	13	13	25	27	49	53	51	55
		20	40	38	80	76	78	74
		29	57	59	113	117	115	119
4	4	4	8	6	16	12	14	10
3	3	3	5	7	9	13	11	15
		30	60	58	120	116	118	114
		19	37	39	73	77	75	79
	14	14	28	26	56	52	54	50
	11	11	21	23	41	45	43	47
		22	44	42	88	84	86	82
		27	53	55	105	109	107	111
6	6	6	12	10	24	20	22	18
7	7	7	13	15	25	29	27	31
		26	52	50	104	100	102	98
		23	45	47	89	93	91	95
	10	10	20	18	40	36	38	34
	15	15	29	31	57	61	59	63
		18	36	34	72	68	70	66
		31	61	63	121	125	123	127
2	2	2	4	2	8	4	6	2

902 Tableaux de tournoi (élimination directe avec repêchage)



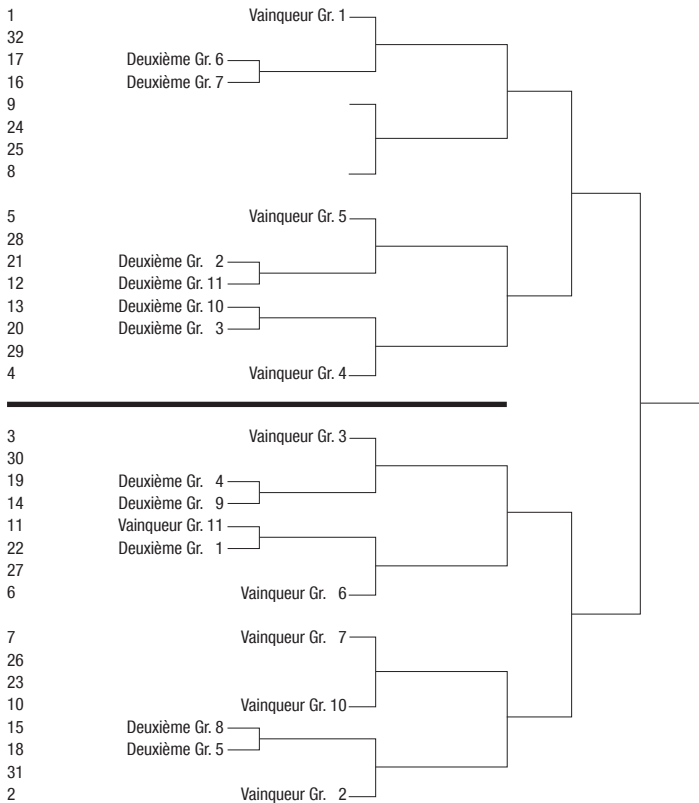
903 Tableaux de tournoi (formule mixte I)



Annexe au règlement sportif

904 Tableaux de tournoi (formule mixte II)

904.1 Placement des 1er et 2e des groupes dans le tableau du tour principal: Un exemple comprenant 11 groupes



Vainqueur = Premier du groupe/Deuxième = Deuxième du groupe

La prescription de la procédure du tirage au sort, se trouve sous 904.2 bis 904.6

Annexe au règlement sportif

904.2 **Invitation:** Formule mixte prévoyant la qualification de deux joueurs pour le tour principal.

904.3 **Inscriptions:** 44 joueurs: 11 groupes de 4

904.4 **Matches de groupes:** Les joueurs sont répartis par tirage au sort en 11 groupes, conformément à l'art. 380.6.4 et à l'annexe 903.

904.5 **Tour principal:** Le tour principal est composé de 22 joueurs répartis dans un tableau de tournoi de 32.

Les premiers de groupe sont placés aux positions 1 à 11 en fonction du numéro de leur groupe. Les positions 12 à 22 sont destinées aux 2es de groupe. Le tirage au sort s'effectue comme suit:

Les 2es des groupes dont les premiers sont placés en haut du tableau, soit ceux des groupes no 9, 8, 5, 4 et 1 seront placés en bas du tableau.

A l'inverse, les 2es des groupes dont les premiers sont placés en bas du tableau, soit ceux des groupes no 11, 10, 7, 6, 3 et 2 seront placés en haut du tableau.

Les places leur sont attribués en commençant par le 2e du groupe no 11.

904.6 **Application:** Ce système de tirage au sort est applicable à n'importe quel nombre de groupes.

905 Schéma championnat par équipes

	Séries						
	Mess.	Dames	Jeunesse			Seniors	
				U13	U15	U18	040
Liges nationales	LNA LNB LNC	LNA LNB	Tour final	Tour final	Tour final	Tour final	Tour final
Liges regionales*	1ère ligue 2e ligue 3e ligue 4e ligue 5e ligue 6e ligue	1ère ligue 2e ligue 3e ligue					

* La répartition éventuelle en classe de jeu (ligues) est laissée à la libre appréciation des associations régionales.

Annexe au règlement sportif

906 Ordre de match TdC

groupe à 10

1 ^{er} tour	6 ^e tour
A (1) - (10)	A (1) - E (5)
B (2) - F (6)	B (2) - D (4)
C (3) - G (7)	C (3) - H (8)
D (4) - H (8)	F (6) - (10)
E (5) - (9)	G (7) - (9)

2 ^e tour	7 ^e tour
A (1) - (9)	A (1) - F (6)
B (2) - (10)	B (2) - C (3)
C (3) - F (6)	D (4) - E (5)
D (4) - G (7)	G (7) - H (8)
E (5) - H (8)	(9) - (10)

3 ^e tour	8 ^e tour
A (1) - H (8)	A (1) - C (3)
B (2) - (9)	B (2) - E (5)
C (3) - (10)	D (4) - (9)
D (4) - F (6)	F (6) - H (8)
E (5) - G (7)	G (7) - (10)

4 ^e tour	9 ^e tour
A (1) - G (7)	A (1) - B (2)
B (2) - H (8)	C (3) - D (4)
C (3) - (9)	F (6) - G (7)
D (4) - (10)	H (8) - (9)
E (5) - F (6)	E (5) - (10)

5 ^e tour
A (1) - D (4)
B (2) - G (7)
C (3) - E (5)
F (6) - (9)
H (8) - (10)

groupe à 8

1 ^{er} tour	7 ^e tour
A (1) - H (8)	A (1) - B (2)
B (2) - E (5)	C (3) - D (4)
C (3) - F (6)	E (5) - F (6)
D (4) - G (7)	G (7) - H (8)

2 ^e tour
A (1) - G (7)
B (2) - H (8)
C (3) - E (5)
D (4) - F (6)

3 ^e tour
A (1) - F (6)
B (2) - G (7)
C (3) - H (8)
D (4) - E (5)

4 ^e tour
A (1) - E (5)
B (2) - F (6)
C (3) - G (7)
D (4) - H (8)

5 ^e tour
A (1) - D (4)
B (2) - C (3)
E (5) - G (7)
F (6) - H (8)

6 ^e tour
A (1) - C (3)
B (2) - D (4)
E (5) - H (8)
F (6) - G (7)

groupe à 6

1 ^{er} tour	5 ^e tour
A (1) - E (5)	A (1) - B (2)
B (2) - D (4)	C (3) - D (4)
C (3) - F (6)	E (5) - F (6)

2 ^e tour
A (1) - D (4)
B (2) - F (6)
C (3) - E (5)

3 ^e tour
A (1) - C (3)
B (2) - E (5)
D (4) - F (6)

4 ^e tour
A (1) - F (6)
B (2) - C (3)
D (4) - E (5)

Matches avec joueurs du même club

4 joueurs: A, B, D, E

3 joueurs: A, C, E
B, D, F

2 joueurs: A, E
B, D
C, F

Directives pour l'établissement de licences pour étrangers

1 **Formulaires de demande de licence (modèle)**

En se fondant sur l'art. 11.3.3 RS STT, STT a élaboré trois formulaires modèles, à savoir pour les Suisses/Liechtensteinois, pour les étrangers titulaires d'une autorisation suisse de séjour pour étrangers ainsi que pour les étrangers sans visa lors de l'entrée qui résident dans un pays voisin de la Suisse et qui ne possèdent pas de telle autorisation. Il est recommandé aux AR d'utiliser ces formulaires afin de garantir l'observation du RS.

2 **Inscriptions dans le RC**

Il est possible d'inscrire dans le RC les joueurs étrangers (pour les inscriptions des joueurs titulaires) dont certains documents nécessaires manquent encore. Toutefois, la demande du club doit en plus être déposée auprès de la police des étrangers. Dans ce cas, des points d'interrogation remplacent les dates d'entrée en vigueur et d'échéance de l'autorisation de jouer. Pour ces joueurs, l'Office central STT n'établit pas de licence. Dès que l'AR dispose des documents nécessaires, l'AR doit inscrire dans le RC les dates exactes de l'entrée en vigueur et de l'échéance de l'autorisation de jouer.

STT est responsable des joueurs qui ont déjà déposé les documents auprès de STT et qui sont bloqués pour les AR en raison de l'autorisation de jouer en Ligue Nationale.

3 **Attestation de domicile étrangère**

Aux étrangers sans visas lors de l'entrée qui sont titulaires d'une attestation de domicile des pays voisins, l'autorisation de jouer est établie pour une saison. Du moment où leur domicile ne change pas, il n'est pas nécessaire de renouveler chaque année l'attestation de domicile. L'autorisation de jouer est prolongée sans autre manuellement dans le RC. Toutefois, ces personnes sont tenues d'annoncer tout changement de domicile (en fournissant l'attestation adéquate). Dans la mesure où des questions se posent au sujet de l'attestation de domicile, en particulier s'il n'est pas possible d'en obtenir une telle, les AR sont tenues de contacter assez tôt l'Office central STT en vue d'examiner des alternatives.

Directives pour l'établissement de licences pour étrangers

4 **Etablissement, respectivement envoi de la licence par STT**

Lorsque les inscriptions nécessaires ont été effectuées dans le RC, l'Office central STT établit la licence pour le joueur/la joueuse et la fait parvenir directement au club. Les frais de port sont facturés à l'AR.

Si des points d'interrogation figurent par contre dans le RC à la place des dates de l'entrée en vigueur et de l'échéance de l'autorisation de jouer, STT retient la licence. L'Office central STT en informe l'AR en l'invitant à mettre à jour les inscriptions dans le RC et/ou à fournir les copies des documents requis.

5 **Recommandation et contrôle**

Durant les saisons passées, STT ne disposait régulièrement pas des documents de joueurs qui auraient été nécessaires pour l'engagement dans les ligues nationales, ce qui a entraîné des défaites par forfait. En outre, les joueurs étrangers ont le droit de bénéficier partout du même traitement, ce qui implique une application identique du RS STT par les AR. Pour cette raison, STT recommande vivement aux AR de soumettre à l'Office central STT une copie des documents de tous les joueurs étrangers.

Règlement de la ligue nationale

1 Bases statutaires

1.1 La ligue nationale (LN) est un organe indépendant de STT, au sens de l'art. 3.5. des statuts STT.

Elle n'a pas de personnalité juridique.

Ses structures et son organisation sont fixées dans le présent règlement.

1.2 Le domaine de compétence de la LN est délimité par l'art. 3.5.3 des statuts STT.

2 Membres et organes de la LN

2.1 Tous les clubs de LN, soit les clubs comptant une équipe en LNA Messieurs, LNB Messieurs, LNC Messieurs, LNA Dames et LNB Dames au 16 mai, sont membres de la LN. Leur affiliation à la LN dure jusqu'au 15 mai de la saison suivante.

Si une équipe de LN ne prend pas part au championnat par groupes au sens de l'art. 50.9.1 du RS STT, le club de LN perd le droit de vote pour cette équipe dès la date de son retrait.

2.2 Les organes de la LN sont:

- l'Assemblée de la ligue nationale (ALN)
- le Comité de la ligue nationale (Comité LN)

3 Assemblée de la ligue nationale (ALN)

3.1 L'ALN est l'organe suprême de la LN.

Lors de son assemblée, l'ALN traite des objets suivants:

- Approbation du procès-verbal de l'ALN précédente
- Approbation du rapport annuel du Comité LN
- Election du président de la LN
- Election d'autres membres du Comité LN
- Approbation des dispositions complémentaires 510 du RS STT
- Approbation des directives ligues nationales
- Institution de commissions et de groupes de projet internes
- Décisions concernant les propositions des clubs de LN et du Comité LN
- Fixation du lieu et de la date de la prochaine ALN ordinaire
- Divers

Règlement de la ligue nationale

- 3.2 Les délégués désignés par les clubs de LN participent à l'ALN et prennent part aux votes. Les délégués des clubs ne peuvent représenter que la ou les équipes de LN de leur propre club. Le droit de vote est réglé comme suit:

LNA Messieurs 8 équipes	4 voix par équipe	32 voix
LNA Dames 6 équipes	4 voix par équipe	24 voix
LNB Messieurs 16 équipes	2 voix par équipe	32 voix
LNB Dames 12 équipes	2 voix par équipe	24 voix
LNC Messieurs 32 équipes	1 voix par équipe	32 voix

144 voix au total

- 3.3 Les votes et les élections se déroulent en règle générale à main levée. Dans des cas particuliers, la majorité des votants peut décider le vote secret. Lors de vote à main levée, le président de l'ALN peut décider le vote par appel nominal des délégués des clubs.
- 3.4 Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées, sans les abstentions. En cas d'égalité des voix, le président de l'ALN à voix prépondérante. Lors d'élections, la majorité absolue des voix valablement exprimées est déterminante au premier tour du scrutin. Au second tour, la majorité relative est suffisante.
- 3.5 Les clubs de LN qui ne sont pas représentés à une ALN ordinaire ou extraordinaire sont punis d'une amende conformément au Règlement financier STT.
- 3.6 L'ALN ordinaire a lieu avant le 15 mai.
- 3.7 L'invitation et l'ordre du jour doivent être envoyés aux clubs de LN au moins 30 jours avant la date de l'ALN fixée à l'avance.
- 3.8 Toute ALN convoquée en bonne et due forme peut délibérer valablement.
- 3.9 Les propositions soumises à l'ALN doivent être remises au président de la LN au moins 45 jours avant la date de l'ALN.
Dans la mesure où elles concernent par contre une modification de l'art. 510 du RS STT, elles doivent être soumises jusqu'au 30 septembre au sens de l'art. 3.2.12 des statuts STT. Exceptionnellement, le Comité LN peut demander une adaptation urgente imprévue du RS en respectant le délai indiqué sous l'alinéa 1, en particulier suite à une décision sur recours.
- 3.10 L'ALN peut délibérer sur des affaires qui ne figurent pas dans l'invitation à l'ALN, à condition qu'une majorité des deux tiers des voix exprimées ait décidé d'entrer en matière.
- 3.11 Le Comité LN a la compétence de convoquer une ALN extraordinaire. Il en a l'obligation si un tiers au moins des voix le demande. La convocation est soumise aux délais ordinaires.
- 3.12 Le procès-verbal de l'ALN doit être envoyé à tous les clubs de LN ainsi qu'au CC STT.

Règlement de la ligue nationale

4 Comité de la ligue nationale

- 4.1 Le Comité LN est composé de 3 à 5 membres, à savoir:
- le président de la LN
 - le premier vice-président
 - le second vice-président
 - un ou plusieurs autres membres
- 4.2 Les membres du Comité sont élus par l'ALN.
- 4.3 La durée de fonction est d'un an. Une réélection est possible.
- 4.4 Les membres du Comité sont défrayés conformément au Règlement Financier STT.
- 4.5 Le Comité LN se réunit à l'invitation du président de la LN aussi souvent que l'exigent les affaires. Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres du Comité sont présents.
- 4.6 Le Comité LN règle toutes les affaires qui ne relèvent pas de l'ALN dans le domaine de compétence de la LN. Il a en particulier les tâches suivantes:
- mise en oeuvre des décisions de l'ALN
 - représentation de la LN auprès de la STT et à l'extérieur
 - collaboration avec l'Office central STT
 - établissement des plans de jeux

5 Finances

- 5.1 La LN ne dispose pas d'un budget propre. Ses recettes et ses dépenses font l'objet d'un décompte dans le cadre du budget de STT, conformément au Règlement financier.
- 5.2 Lorsque les commissions et les groupes de projets internes selon l'art. 3.1. ont des conséquences financières pour STT, leur institution est soumise à l'approbation du DCC.

6 Dispositions finales

- 6.1 L'invalidation de dispositions particulières ne concerne pas les autres dispositions du règlement, qui restent en vigueur.
- 6.2 Les dispositions de rang supérieur, en particulier les statuts de STT, sont applicables de manière complémentaire.
- 6.3 Le présent règlement a été approuvé par l'ALN le 10 septembre 2005 et par le CC STT le 05.11.2005 Il entre immédiatement en vigueur.

Révisé selon les décisions de l'ALN 2008.

Directives ligues nationales

L'assemblée LN publie les directives suivantes relatives à la planification et au déroulement des matchs des LN. Elles permettent de compléter et de préciser les paragraphes du RS correspondant (art. 510.10.6).

1 Formation des groupes

La formation des groupes est établie selon des critères géographiques après le 30 avril et jusqu'au 31 mai au plus tard. Elle est approuvée par le comité directeur LN.

2 Calendrier

- 2.1 Le championnat proprement dit des LNB et LNC commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 mars.
- 2.2 Lors de la planification, il faut consulter le calendrier des vacances scolaires. Pour chaque tour de LNB et LNC qui se déroule pendant la période des vacances d'automne et des semaines de ski (février), STT fixe une plage (minimum 2 week-ends) pour permettre aux clubs de fixer la date du match.
- 2.3 Les matchs aller ne peuvent pas être joués pendant la période des matchs retour, les matchs retour ne peuvent pas être joués pendant la période des matchs aller; excepté des renvois de matchs autorisés selon l'art. 4.
- 2.4 Les clubs ont la possibilité de communiquer leurs désirs particuliers à l'Office central STT jusqu'au 15 mai en ce qui concerne les problèmes de salles fermées et le nombre de matchs pour les clubs qui comptent plusieurs équipes des LN.
- 2.5 Si les distances de voyage entre deux équipes adversaires sont de 100 km ou plus (trajet le plus court d'un local de jeu à l'autre selon Twixroute), l'équipe visiteuse a le droit de jouer la rencontre le samedi ou le dimanche.
- 2.6 Le calendrier provisoire selon RS sera élaboré par l'Office central STT jusqu'au 1^{er} juin avec envoi direct aux clubs.
- 2.7 Le calendrier avec les dates, heures et locaux, rempli ou mis en ligne par les clubs, est retourné par ceux-ci à l'Office central STT jusqu'au 1^{er} juillet.
- 2.8 Établissement du calendrier définitif et publication sur le site web STT par l'Office central STT. Envoi aux clubs jusqu'au 1^{er} août au plus tard.
- 2.9 Les jeux doivent se jouer aux dates et tours prévus (sous réserve de l'art. 4.2).

3 Inscription des joueurs titulaires

Les joueurs titulaires des équipes de LN sont à annoncer nominativement par le club à l'AR. L'AR inscrit dans le RC STT la liste des joueurs titulaires de ses équipes de LN jusqu'au 31 juillet au plus tard.

4 Renvois de matchs

- 4.1 Des renvois de matchs ne sont pas admis, à l'exception des cas de force majeure selon l'art 50.8.4 du RS ainsi que les cas selon l'art. 4.2 ci-après.
- 4.2 Des renvois de matchs sont accordés par le comité directeur LN en cas de sélection par STT d'un joueur titulaire d'une équipe pour une rencontre officielle. Cela est aussi valable pour les rencontres des LN messieurs en cas de sélections de dames qui y participent. Des matchs d'une compétition officielle de l'ETTU sont aussi considérés comme raison justifiant un renvoi selon cet article. Les matchs correspondants doivent être avancés. Les convocations pour les rencontres de sélection des AR et les convocations pour des fonctionnaires et entraîneurs STT n'autorisent pas le renvoi d'un match de LN.
- 4.3 Toutes les demandes de renvoi doivent être présentées par écrit dans un délai de 6 jours après réception de la convocation. Après ce délai, le club en question renonce définitivement au droit de renvoyer le match.
- 4.4 La convocation d'un joueur selon l'art. 4.2 doit être communiquée aux clubs en question (club avec joueur convoqué selon l'art. 4.2 et club concerné selon le calendrier) par l'Office central STT et cela par écrit et au moins 35 jours avant la rencontre.
- 4.5 Dans les 6 jours après l'envoi de la convocation (timbre postal/courrier A), le club recevant doit soumettre à l'équipe adverse au moins deux dates au choix pour fixer le match renvoyé. Si une entente ne peut pas être obtenue dans le délai prescrit, il faut observer les règles suivantes: Pour une distance de moins de 100 km c'est le dernier soir, où le club recevant dispose du local de jeu selon le RC qui sera considéré comme dernière date officielle. Pour une distance de 100 km et plus, le dernier samedi avant la date initiale sera considéré comme date officielle, avec début de la rencontre à 14 heures. Au cas où ce samedi une manifestation prioritaire selon l'art. 22.2.1 du RS (points 1 à 6) est prévue, le comité directeur LN devra prendre une décision définitive. Il n'existe pas de droit à un remboursement des frais de voyage.
- 4.6 Le comité directeur LN peut, dans le cadre de l'art. 4.2, exceptionnellement (si la convocation est connue moins de 35 jours avant le match) autoriser le raccourcissement des délais selon les art. 4.3 à 4.5 et faire fixer la rencontre après la date prévue.
- 4.7 Toute correspondance se fait par courrier à l'adresse officielle du club. Si le club recevant et ou le club adverse ne respectent pas les délais prévus, l'Office central STT s'y mêlera en prononçant des amendes selon l'art. 5.1 du RF STT.
- 4.9 Au moins 15 jours avant la date officielle, le club recevant peut adresser une de-

Directives ligues nationales

mande bien fondée à l'Office central STT pour que le match puisse être fixé 4 heures plus tôt ou plus tard au maximum.

5 Local de jeu

- 5.1 Il est défendu de fumer dans les locaux de jeu (y compris dans les tribunes et les galeries).
- 5.2 LNA et LNB: Les locaux de jeu sont expertisés et reconnus conforme par le comité directeur LN. Seuls les locaux contrôlés par STT peuvent accueillir des matchs. La surface minimale de l'aire de jeu est de 12 x 6 m et la hauteur de 4 m. L'éclairage au dessus de l'aire de jeu doit atteindre au minimum 400 Lux. Les fenêtres qui laissent filtrer la lumière doivent être obscurcies. L'utilisation de marqueurs est obligatoire.
Les matchs de LNB peuvent se dérouler dans un local ne satisfaisant pas l'un de ces critères sous réserve de l'accord écrit des équipes adverses. Les matchs opposant le club recevant à une équipe qui refuse son accord se déroulent dans un local conforme choisi par le club recevant.
- 5.3 LNC: S'il y a plusieurs matchs, les matchs de LN doivent être séparés par des entourages.
- 5.4 Lors d'un match de LN le local dans lequel aura lieu la rencontre soit être ouvert 60 minutes avant le début du match, les tables doivent être montées, la lumière allumée, les balles fournies et les aires de jeu mises en place de manière à ce que l'équipe adverse puisse se préparer dans les conditions du match. La violation de cette disposition entraîne une amende conforme au RF STT. Il n'y a pas forfait au sens de l'art 50.8.1 du RS STT.
- 5.5 Concernant l'entraînement à côté de rencontres de la LN, l'art. 510.5.1 du RS est valable.
- 5.6 Au moins 15 jours avant la date officielle, le club recevant peut adresser une demande bien fondée à l'Office central STT pour que le match ait lieu dans un autre local de jeu à condition que celui-ci à été accepté selon l'art. 5.2.

6 Nombre de tables

- 6.1 LNA: Les matchs doivent être disputés sur deux tables.
- 6.2 LNB et LNC: Les matchs doivent être disputés sur deux tables au moins.
- 6.3 Les clubs désirant jouer sur une table seulement doivent présenter à l'Office central STT, jusqu'au 31 mai, une demande par écrit, pour chaque saison, avec l'indication du motif.

7 Pause

Avant le début du match, on peut se mettre d'accord sur une pause de 15 minutes avant le double. La décision définitive est prise par le club recevant.

8 Arbitres

8.1 LNA (play-offs, tour promotion/relégation LNA/LNB Dames et Messieurs inclus): Le club recevant doit désigner un directeur de match, qui s'occupe du contrôle de l'autorisation de jouer, du remplissage correct de la feuille de match, de la communication téléphonique du résultat et de l'envoi de la feuille de match. STT convoque deux représentants officiels (JA/A) par jeu pour le déroulement conforme au règlement de la rencontre, qui rapportent à l'Office central STT des incidents ou remarques éventuels. Ils fonctionnent comme A selon le règlement pour les compétitions internationales, art. 3.3.2 concernant:

- les décisions de suspendre le jeu, lorsqu'un incident accidentel se produit (art. 3.3.1.2.6)
 - les décisions de permettre aux joueurs de quitter l'aire de jeu pendant un match (art. 3.3.1.2.7)
 - les décisions de prolonger les périodes réglementaires d'adaptation aux conditions de jeu (art. 3.3.1.2.8)
 - les décisions de permettre à des joueurs de porter des survêtements au cours d'une partie (art. 3.3.1.2.9)
 - les décisions relatives à toute question d'interprétation des Lois ou des Règlements, y compris la conformité des tenues de jeu, des équipements et des conditions de jeu (art. 3.3.1.2.10)
 - les décisions de permettre aux joueurs d'échanger des balles durant les interruptions de jeu exceptionnelles et de la table où ils peuvent le faire (art. 3.3.1.2.11)
 - les décisions concernant le remplacement en cas d'absence d'un représentant officiel
 - les décisions en cas de retards des équipes ou des joueurs
- En cas de conflits, le représentant officiel qui n'en est pas concerné reprend le rôle de JA et a le droit d'interrompre - en cas d'urgence - un petit moment le jeu dirigé par lui pour l'éclaircissement de l'incident. Ceci est nécessaire pour
- la prise de mesures disciplinaires en cas de comportement inconvenant ou d'autres infractions aux règlements (art. 3.3.1.2.12)

Directives ligues nationales

- les décisions relatives à toute question d'interprétation des Lois ou des Règlements, y compris la conformité des tenues de jeu, des équipements et des conditions de jeu (art. 3.3.1.2.10)

Les deux représentants officiels sont à la charge du club recevant (RF STT, art. 7.1). Le décompte est à régler avant la rencontre.

- 8.2 LNB et LNC: Le club recevant doit désigner un directeur de match. Il s'occupe du contrôle de l'autorisation de jouer, du remplissage correct de la feuille de match, de la communication téléphonique du résultat et de l'envoi de la feuille de match. Il est recommandé de faire procéder au comptage de chaque match par des adultes ou par des A du club recevant.

9 Tenue

Selon l'art. 510.5.2 du RS, les matchs doivent se disputer sous les couleurs uniformes des clubs ou des équipes. En cas de non conformité à cette règle, les représentants officiels (LNA) respectivement le responsable du match (LNB et LNC) doit mentionner les joueurs qui ne se sont pas présentés dans la tenue prescrite nominativement sur la feuille de match. Les clubs fautifs devront payer une amende selon l'art. 12.1.8 du RF STT.

10 Matches de promotion

- 10.1 LNC/LNB: Le lieu sera désigné par le comité directeur LN. Si plusieurs candidatures équivalentes sont présentées pour l'organisation, la décision est prise de manière à respecter l'ordre de leur arrivée auprès du comité directeur LN.
- 10.2 1ère ligue/LNC messieurs et 1ère ligue/LNB dames: Le lieu sera désigné par le comité directeur LN. Si plusieurs candidatures équivalentes sont présentées pour l'organisation, la décision est prise de manière à respecter l'ordre de leur arrivée auprès du comité directeur LN.
- 10.3 Le mode de jeu de la ligue supérieure est valable pour ces matchs de promotion.
- 10.4 Chaque partie sera disputée sur deux tables, à moins que – par manque de temps – le JA décide que certains matchs se disputent sur trois tables.

11 Communication / correspondance

La communication concernant l'application de ces directives se fait tant que nécessaire par écrit (courrier A et e-mail). La correspondance par écrit est considérée comme expédiée si elle a été envoyée à la dernière adresse officielle connue du club.

Directives Coupe Suisse

Pour compléter et préciser les dispositions du Règlement Sportif (RS), la direction STT arrête les directives suivantes concernant la planification et le déroulement de la Coupe Suisse (RS art. 56.1.5).

1 Tirage au sort

- 1.1 Le nombre d'équipes qualifiées pour les tours principaux dépend du nombre de deuxièmes et troisièmes équipes dont les clubs ont une équipe en championnat de LNB ou de LNC.
Dès le 3e tour principal, le tableau ne change plus (32 équipes).
- 1.2 La direction STT tire au sort les tours, conformément au RS et informe directement les clubs.

2 Date de jeu

- 2.1 Les jeux doivent se jouer à la période prévue.
- 2.2 Le club recevant doit proposer par écrit au club visiteur jusqu'au 10 jours au plus tard après la publication du tirage au sort au moins deux dates pour le jeu. Après la fin du délai, le club visiteur est obligé à prendre contact avec le club recevant.
- 2.3 Si les distances de voyage entre deux équipes adversaires sont de 100 km ou plus (trajet le plus court d'un local de jeu à l'autre selon Twixroute), le club visiteur a le droit de jouer la rencontre le samedi ou le dimanche.
- 2.4 Si une entente ne peut pas être obtenue, il faut observer les règles suivantes: Pour une distance de moins de 100 km, c'est le dernier soir de la période prescrite, où le club recevant dispose du local de jeu selon le RC, qui sera considéré comme dernière date officielle. Pour une distance de 100 km et plus, le dernier samedi de la période prescrite sera considéré comme date officielle, avec début de la rencontre à 14 heures.
- 2.5 La date de jeu convenue doit être confirmée par écrit par le club recevant (copie à l'Office central STT).

3 Inscription des équipes

Les inscriptions se font conformément à l'art. 56.1.3 du RS.

Directives Coupe Suisse

4 Renvois de matchs

Des renvois de matchs en dehors de la période prescrite ne sont pas admis, à l'exception des cas de force majeure selon l'art. 50.8.4 du RS.

5 Nombre de tables

Les matchs doivent être disputés sur trois tables au moins.

6 Arbitres

- 6.1 Tours préliminaires, principaux et pour la huitième finale: Le club recevant doit désigner un directeur de match, qui s'occupe du contrôle de l'autorisation de jouer, du remplissage correct de la feuille de match, de la communication téléphonique du résultat (à partir du 3e tour principal) et de l'envoi de la feuille de match. Il est recommandé de faire procéder au comptage de chaque match par des adultes ou par des A du club recevant.
- 6.2 Tour final (à partir de la ¼-finale): Le JA convoqué par STT est responsable du contrôle de l'autorisation de jouer, du remplissage correct des feuilles de match, de la communication téléphonique des résultats et de l'envoi des feuilles de match. STT convoque six A pour le déroulement conforme au règlement de la rencontre. En plus, l'organisateur met six compteurs à disposition pour la ¼-finale.

7 Tenue de jeu

Les matchs doivent se disputer sous les couleurs uniformes des clubs ou des équipes. En cas de non conformité à cette règle, le responsable du match doit mentionner les joueurs qui ne se sont pas présentés dans la tenue prescrite nominativement sur la feuille de match. Les clubs fautifs devront payer une amende selon l'art. 12.1.8 du règlement financier STT.

8 Tour final

- 8.1 Le lieu sera désigné par la direction STT. Si plusieurs candidatures équivalentes sont présentées pour l'organisation, la décision est prise de manière à respecter l'ordre de leur arrivée auprès de la direction STT.
- 8.2 Chaque partie sera disputée sur trois tables, à moins que – par manque de temps – le JA décide que certains matchs se disputent sur des tables supplémentaires.

Directives TC Elite

La direction STT arrête les directives suivantes concernant la planification et le déroulement des tournois de classement, pour compléter et préciser (RS art. 40 ss).

1 Généralités

1.1 Inscriptions

Les inscriptions doivent être adressées jusqu'au 30 juin aux AR, qui les transmettent à STT jusqu'au 10 juillet. Les joueurs qui souhaitent participer par le biais des qualifications directes (tours interrégionaux / nationaux) peuvent s'inscrire directement auprès de l'Office central STT.

1.2 Attribution des contingents

Pour chaque AR, le nombre de joueurs pouvant participer est fixé par la direction STT après le 10 juillet selon les notifications et communiqué aux AR jusqu'au 20 juillet au plus tard. Les contingents des AR sont arrêtés en fonction du nombre et de la force des participants aux tournois de classement des AR, plus précisément les joueurs B13 ou plus qui ne se sont pas qualifiés directement conformément aux art. 2.1 et 2.2. Le nombre de joueurs pouvant participer est arrondi à un nombre entier. Le tirage au sort décide des places restantes.

1.3 Qualification pour les tournois de classement interrégionaux et nationaux

Les joueurs qualifiés directement sont déterminés en fonction des rankings. La direction STT peut attribuer des wildcards aux joueurs suisses licenciés à l'étranger.

1.4 Groupes

Il y a 8 joueurs par groupe.

2 Tournois de classement interrégionaux Dames et Messieurs

2.1 1er tour

Messieurs: 48 joueurs issus des TC régionaux et 16 joueurs directement qualifiés participent aux TC interrégionaux. Le 1er tour se joue dans 4 zones, comptant chacune 2 groupes. Les joueurs placés aux rangs 1 à 4 (32 joueurs) se qualifient pour le second tour.

Dames: Il n'y a pas de premier tour.

2.2 2e tour

Messieurs: 32 joueurs issus du 1er tour interrégional participent au second tour. Le second tour se joue dans 4 zones, comptant chacune un groupe. Les joueurs placés aux rangs 1 et 2 (8 joueurs) se qualifient pour le tour de qualification (national).

Dames: 8 joueuses issues des TC régionaux et 8 joueuses directement qualifiées

Directives TC Elite

participent aux TC interrégionaux. Le tour se joue dans 2 zones, comptant chacune une groupe. Les joueuses placées aux rangs 1 à 4 (8 joueuses) se qualifient pour le tour de qualification (national).

3 Tournois de classement nationaux Dames et Messieurs

3.1 Tour de qualification

Messieurs: 8 joueurs issus des TC interrégionaux et 8 joueurs directement qualifiés participent au tour de qualification. Celui-ci se joue en 2 groupes. Les joueurs placés aux rangs 1 à 4 (8 joueurs) se qualifient pour le tour final.

Dames: 8 joueuses issues des TC interrégionaux et 8 joueuses directement qualifiées participent au tour de qualification. Celui-ci se joue en 2 groupes. Les joueuses placées aux rangs 1 à 4 (8 joueuses) se qualifient pour le tour final.

3.2 Tour final

8 joueurs et 8 joueuses participent au tour final. Celui-ci se joue en un seul groupe. Le gagnant remporte le titre de vainqueur des tournois de classement. Les prix annoncés sont répartis selon le rang obtenu par les joueurs lors du tour final.

Ihr Büro ist unser Beruf!

**Waser Büro –
Ihr zuverlässiger Partner für Ihren
reibungslosen Büroalltag:**

- sehr vorteilhafte Preise
- höchste Warenverfügbarkeit
- ausgewogenes Sortiment (Ökologische Artikel/Markenartikel/ Alternativprodukte)
- zuverlässiger Service: Heute bestellt (bis 16:00 Uhr) – Morgen geliefert
- moderne, benutzerfreundliche E-Procurement-Lösung (Online-Shop) www.waserbuero.ch
- individuelle Beratung Montag bis Freitag: 07:45 - 17:15 in D/F/I/E
- Namhafte Referenzen in allen Branchen

**Waser Promo –
Ihr zuverlässiger Partner für Ihre
Werbe- und Promotionsartikel:**

- unlimitiertes Sortiment aus einer Hand
- individuelle, kostengünstige Werbeartikel
- exzellente Beschaffungskanäle nach Asien
- weltweite Branchenbeziehungen
- Online-Shop: www.waserpromo.ch

contactcenter@waser.com
www.waserbuero.ch

fon 0848 80 29 50
fax 0800 80 29 51

waserbüro

La Direction STT arrête les directives suivantes concernant la planification et le déroulement des tournois de classement, pour compléter et préciser (RS art. 40 ss).

1 Généralités

1.1 Inscriptions et annulation d'inscriptions

Les AR annoncent leurs participants à STT conformément à l'invitation.

1.2 Attribution des contingents

Chaque AR a droit à un joueur inscrit. Les contingents des AR sont arrêtés en fonction du nombre de joueurs de l'AR dans les 24 (garçons) ou 16 (filles) premiers des rankings des catégories d'âge publiés au 10 octobre. Si une AR venait à ne pas être représentée dans ces places, elle aurait néanmoins droit à une place, qui serait retirée à l'AR ayant un joueur occupant la 24e (garçons) ou 16e (filles) place et ainsi de suite.

2 Tour de qualification

- 2.1 Le nombre de participants est fixé en principe à 16 joueuses par série chez les filles et à 24 joueurs chez les garçons. Dans les cas fondés, la direction STT peut augmenter ou réduire le nombre des joueurs.
- 2.2 La direction STT peut attribuer des wildcards aux joueurs suisses licenciés à l'étranger.
- 2.3 Mode de jeu: Chaque joueur rencontre tous les autres joueurs de son groupe en un seul tour. Un classement est établi pour chaque classe d'âge. Le mode de déroulement est annoncé dans l'invitation au tour de qualification.

3 Tour final

- 3.1 Il y a au plus 8 joueurs par groupe.
- 3.2 La direction STT peut placer au plus deux joueurs par série dans le tour final. Ces nominations doivent être motivées et indiquées dans l'invitation au tour de qualification. Les places restantes sont occupées par les vainqueurs de chaque groupe du tour de qualification.
- 3.3 Mode de répartition: Les joueurs qualifiés directement sont placés en fonction de leur classement. Ensuite, les joueurs issus du tour de qualification sont placés en fonction du rang obtenu.

Juges-arbitres internationaux, arbitres internationaux, juges-arbitres, arbitres

1 Généralités

- 1.1 Chaque club comptant plus de 15 joueurs avec licences de STT valable (U13, U15, U18 exceptés) a l'obligation de présenter un JA ou un A actif. Les clubs comptant plus de 30 joueurs doivent présenter 2 JA ou A. La date déterminante pour le nombre de joueurs est le 15 novembre. Par ailleurs, chaque club de ligue nationale a l'obligation de présenter un JA actif supplémentaire. Le JA/A doit être membre du club. Les clubs qui ne présentent pas le nombre requis de JA/A ou qui n'annoncent pas le nombre des candidats JA/A doivent s'acquitter d'une amende conformément au RF STT. Pour dispenser son club de la participation aux frais, le candidat JA/A inscrit doit participer aux cours de formation et réussir l'examen de STT.
- 1.2 Un JA/A ne peut être présenté que pour un seul club.

2 Juges-arbitres internationaux (JAI)

- 2.1 Le JAI est un JA auquel l'ITTF a fait subir un examen. Il peut être engagé dans les pays affiliés à l'ITTF conformément aux règlements et directives de celle-ci.
- 2.2 La commission formation STT décide de la présentation aux examens sur la proposition du chef formation JA/A STT. Les candidats doivent remplir les conditions suivantes:
 - arbitre international (AI) depuis au moins 5 ans
 - expérience en tant que JA lors de deux tournois nationaux ou internationaux
 - avoir fonctionné plus fréquemment que la moyenne comme JA à des manifestations STT
 - avoir des connaissances suffisantes de la langue anglaise.
- 2.3 Le retrait ou le non-renouvellement du permis de JA fait perdre à son titulaire le statut de JAI.
- 2.4 Le JAI a droit aux indemnités suivantes:
 - pour les manifestations STT, selon RF STT
 - pour les manifestations à l'étranger, selon les règlements de l'ITTF ou de l'ETTU

3 Arbitres internationaux (AI)

- 3.1 L'AI est un A auquel l'ITTF a fait subir un examen. Il peut être engagé dans les pays affiliés à l'ITTF conformément aux règlements et directives de celle-ci.
- 3.2 La commission formation STT décide de la présentation aux examens sur la proposition du chef formation JA/A STT. Les candidats doivent remplir les conditions

Règlement arbitres

suyvantes:

- être titulaire d'un permis d'A (depuis au moins 3 ans) ou d'un permis de JA
 - avoir fonctionné plus fréquemment que la moyenne comme JA ou comme A à des manifestations STT ou de l'AR
 - avoir des connaissances suffisantes d'une langue étrangère (de préférence l'anglais)
 - accepter par écrit, une fois l'examen réussi, d'acquérir l'habit officiel d'A et de participer à des manifestations à l'étranger, le tout à ses frais
- 3.3 Le retrait ou le non-renouvellement du permis de JA ou A fait perdre à son titulaire le statut d'AI.
- 3.4 L'AI a droit aux indemnités suivantes:
- pour les manifestations de STT, selon le RF STT
 - pour les manifestations à l'étranger, selon les règlements de l'ITTF ou de l'ETTU.

4 Juges-arbitres (JA)

- 4.1 Le JA surveille l'application et la bonne interprétation des règles de jeu, des règlements sportifs et des statuts STT et dirige les manifestations auxquelles il a été convoqué par STT ou l'AR. Il est soumis au président de la commission JA/A et peut être amené à fonctionner dans toutes les AR.
- 4.2 Le titre de JA est octroyé par la commission formation STT à la personne qui répond aux exigences suivantes:
- être membre d'un club de STT
 - être titulaire d'un permis d'A depuis au moins 2 ans
 - être proposé par l'AR après participation aux cours régionaux de formation
 - réussir l'examen en prouvant la connaissance des règles de jeu et du règlement sportif ainsi que l'aptitude à diriger une manifestation.

L'examen est organisé par la commission formation STT qui, en cas de succès, octroie le permis et l'insigne officiel de JA.

- 4.3 Le JA peut être appelé à faire un rapport sur ses activités à l'attention du président de la commission JA/A STT.
- 4.4 Un JA est relevé de ses fonctions par le président de la commission JA/A STT s'il n'est pas présent au moins une fois tous les 2 ans à un cours de formation continue proposé par STT pour des JA comme moniteur/participant, à un cours de formation continue proposé par STT pour A comme moniteur ou à un cours de formation continue dépendant du consentement de STT et proposé d'un AR pour JA/A comme moniteur et s'il n'assume pas au moins deux engagements en tant que JA/A par saison. Il a la possibilité d'obtenir de nouveau son homologation pour la

Règlement arbitres

saison qui suit sa dispense d'un an s'il suit un cours de formation. S'il ne profite pas de cette possibilité, il sera définitivement relevé de ses fonctions par le DCC STT.

- 4.5 Un JA peut être relevé de ses fonctions par le DCC STT s'il enfreint les statuts ou les règlements, dédaigne les prescriptions ou les directives des associations
- refuse sans motif valable de diriger les manifestations des associations
 - ne reprend pas son activité après une année de dispense
 - S'il ne se présente pas à un cours de formation STT au cas où il a été suspendu de ses fonctions par le président de la commission JA/A STT conformément à l'art. 4.4
 - S'il se voit pour la deuxième fois en cinq ans relevé de ses fonctions par le président de la commission JA/A STT pour une saison.
- 4.6 Dans le cadre de ses compétences, les décisions du JA sont sans appel. Au cas où sa décision entraîne un problème de principe pour des questions de droit ou d'organisation, les lésés ont le droit de faire une réclamation. Cette réclamation doit être soumise par écrit au DCC STT avec copie à l'AR concernée.
- La décision du DCC STT est sans appel. Elle fait jurisprudence pour la solution de cas semblables pouvant se présenter ultérieurement, mais ne change pas la validité du jugement rendu par le JA.
- 4.7 Le JA a droit à une indemnité selon le RF STT.
- 4.8 En outre, le cahier des charges du JA fait foi.

5 Arbitres (A)

- 5.1 L'A dirige la compétition pour laquelle il a été convoqué par l'AR, le JA ou l'organisateur d'une manifestation. Il surveille l'application des règles de jeu et veille à propager correctement ces règles dans les clubs. Il peut être amené à fonctionner dans toutes les AR.
- 5.2 Le titre d'A est octroyé par la commission formation STT à la personne qui répond aux exigences suivantes:
- avoir 18 ans révolus
 - être membre d'un club de STT
 - être proposé par l'AR après participation aux cours régionaux de formation
 - réussir l'examen, au cours duquel il fera preuve de ses connaissances des règles de jeu et de son aptitude à diriger une compétition.
- La commission formation STT organise l'examen et octroie au candidat le permis d'A après réussite de l'examen, ainsi que l'insigne officiel d'A.
- 5.3 Le président de la commission JA/A STT et l'AR peuvent convoquer l'A pour un

Règlement arbitres

examen complémentaire ou pour un cours de perfectionnement.

- 5.4 Un A est relevé de ses fonctions par le président de la commission JA/A STT s'il n'est pas présent au moins une fois tous les 2 ans à un cours de formation continue proposé par STT pour des A comme moniteur/participant et s'il n'assure pas au moins deux engagements en tant qu'A par saison. Il a la possibilité d'obtenir de nouveau son homologation pour la saison qui suit sa dispense d'un an s'il suit un cours de formation. S'il ne profite pas de cette possibilité, il sera définitivement relevé de ses fonctions par le DCC STT.
- 5.5 Un A peut être relevé de ses fonctions par le DCC STT s'il enfreint les statuts et les règlements, dédaigne les prescriptions ou les directives des associations.
- s'il ne se conforme pas aux règles de jeu ou s'il refuse de se plier aux directives de l'AR ou du JA
 - refuse sans motif valable les manifestations des associations ou du JA
 - ne reprend pas son activité après une année de dispense
 - S'il ne se présente pas à un cours de formation STT au cas où il a été suspendu de ses fonctions par le président de la commission JA/A STT conformément à l'art. 5.4
 - S'il se voit pour la deuxième fois en cinq ans relevé de ses fonctions par le président de la commission JA/A STT pour une saison.
- 5.6 Dans le cadre de ses compétences, les décisions de l'A sont sans appel. Il peut être amené à remplacer le JA.
- 5.7 En outre, le cahier des charges de l'A fait foi.
- 5.8 L'A a droit à une indemnité selon le RF STT.

Directives formation, formation continue et engagements des Juges-arbitres et des Arbitres

1 Les principes

Il incombe aux AR (responsables des JA/A) de contrôler que les directives et en particulier les obligations au niveau des engagements et de la formation continue soient respectées. Pour le 15 juin de chaque année, les AR doivent remettre à STT en même temps que les permis des JA/A une liste énumérant leurs JA et leurs A en précisant le nombre et le genre des engagements et les cours de formation continue suivis.

La commission JA/A STT publiera en début de la nouvelle saison les suspensions et dispenses éventuelles. A ce propos, il faut tenir compte du règlement arbitres.

2 Formation/Examens

2.1 Juges-Arbitres

Chaque AR est obligée d'assurer une possibilité de formation par saison. Ces cours durent en règle générale au moins un jour ou deux soirées (6–8 heures). Les sujets suivants font partie du programme standard:

- Interprétation des lois du tennis de table et du règlement pour les compétitions internationales
- Horaire et tirage au sort
- Règlements et directives STT

Pour le 31 mai de chaque année, les AR signalent à STT les dates des cours (avec les adresses et les délais pour les inscriptions) afin de les inscrire au calendrier de formation STT (publié dans le magazine de la fédération/annuaire STT). La commission formation STT peut exécuter un examen pratique et un examen écrit par saison. Pour le 15 décembre de chaque année, les AR annoncent à STT les candidats.

2.2 Arbitres

Chaque AR est obligée d'assurer une possibilité de formation par saison. Ces cours durent en règle général au moins un jour ou deux soirées (6–8 heures). Les sujets suivants font partie du programme standard:

- Lois du tennis de table
- Règlement pour les compétitions internationales
- Règlement sportif STT et annexes
- Engagements Ligue Nationale A

Pour le 31 mai de chaque année, les AR signalent à STT les dates des cours (avec les adresses et les délais pour les inscriptions) afin de les inscrire au calendrier de

Directives formation, formation continue et engagements des Juges-arbitres et des Arbitres

formation STT (publié dans le magazine de la fédération/annuaire STT). La commission formation STT peut exécuter un examen pratique et un examen écrit par saison. Pour le 15 décembre de chaque année, les AR annoncent à STT les candidats.

2.3 Reconnaissance de formation à l'étranger

La commission des JA/A STT décide de la reconnaissance des permis JA/A. Des demandes de tels candidats des AR doivent être envoyées à STT d'une manière suivie, mais jusqu'au 15 décembre au plus tard avec les documents suivants annexés:

- Copie du permis étranger JA/A (y inclus la traduction du document en allemand, en français ou en anglais)
- Liste complète de la carrière de JA/A (Formation et formation continue, engagements)
- Recommandation de la part de l'AR en question
- Photo de passeport

Le candidat et l'AR seront informés dans les 30 jours, si une reconnaissance avec ou sans examen éventuel STT est possible pour la saison suivante.

3 Formation continue

3.1 Juges-Arbitres

Par saison, STT propose deux séminaires JA qui durent en règle générale toute une journée (6–8 heures). Les AR peuvent aussi proposer des cours de formation continue JA. Une demande correspondante est à adresser à la commission formation STT pour le 31 mai au plus tard.

3.2 Arbitres

Chaque AR est obligée d'assurer une ou plusieurs possibilités de formation continue par saison. Ces cours durent en règle générale au moins une demi-journée ou une soirée (3–4 heures). Les sujets suivants font partie du programme standard :

- Innovation de la réglementation de l'ITTF
- Innovation des règlements STT
- Calendrier des engagements de la saison en cours
- Engagements Ligue Nationale A

Pour le 31 mai de chaque année, les AR signalent à STT les dates des cours (avec les adresses et les délais pour les inscriptions) afin de les inscrire au calendrier de formation STT (publié dans le magazine de la fédération/annuaire STT). Les A

Directives formation, formation continue et engagements des Jugés-arbitres et des Arbitres

peuvent assister au cours de leur choix, ce qui veut dire dans une AR qui leur convient à condition de s'inscrire à temps auprès de l'AR responsable.

4 Engagements

4.1 Jugés-Arbitres

L'engagement minimal pour une saison est rempli dans l'esprit du RS si les activités suivantes peuvent être confirmées par l'AR (alinéa 1) à la fin de la saison :

- 1 engagement en tant que JA ou JA suppléant durant une manifestation STT ou d'une AR (championnats individuels, tournois, tournois de classement, etc. = toute une journée/6–8 heures) suite à une convocation écrite STT/AR
ou
- 2 engagements en tant que JA lors d'une rencontre de la ligue nationale ou de la ligue régionale suite à une convocation écrite STT/AR.
ou
- 2 engagements en tant que JA lors d'une manifestation officielle STT/AR suite à une convocation écrite STT/AR.
ou
- Engagements en tant qu'A selon art. 4.2.

Les engagements cités ci-dessus peuvent être combinés.

4.2 Arbitres

L'engagement minimal pour une saison est rempli dans l'esprit du RS si les activités suivantes peuvent être confirmées par l'AR (alinéa 1) à la fin de la saison :

- 1 engagement en tant qu'A durant une manifestation STT ou d'une AR (championnats individuels, tournois, tournois de classement, etc. = toute une journée/6–8 heures) suite à une convocation écrite STT/AR
ou
- 2 engagements en tant qu'A durant une manifestation STT ou d'une AR (championnats individuels, tournois, tournois de classement, etc. = une demie journée/3–4 heures) suite à une convocation écrite STT/AR
ou
- 2 engagements en tant qu'A lors d'une rencontre de la ligue nationale ou de la ligue régionale suite à une convocation écrite STT/AR
ou
- 2 engagements en tant que responsable d'un match (fonction d'un JA) lors

Directives formation, formation continue et engagements des Juges-arbitres et des Arbitres

d'une rencontre de la ligue nationale ou de la ligue régionale suite à une convocation écrite STT/AR

ou

- 2 engagements en tant qu'A lors d'une manifestation officielle STT/AR ou suite à une convocation écrite STT/AR.

Les engagements cités ci-dessus peuvent être combinés.

Entraîneurs

1 Généralités

1.1 Chaque club qui propose dans le cadre de J+S un entraînement régulier pour la jeunesse, obtient un bonus sur la cotisation de base payable par saison et cela conformément au RF STT.

1.2 Les clubs LN ont l'obligation d'annoncer nominativement un entraîneur qualifié avec l'inscription des joueurs titulaires des équipes de LN comme suit:

LNA Dames et Messieurs: entraîneur A STT

LNB Messieurs: entraîneur A STT

LNB Dames et LNC Messieurs: entraîneur B STT

Pour les clubs ayant plusieurs équipes de LN, le niveau d'entraîneur demandé est celui qui correspond à l'équipe évoluant dans la plus haute ligue.

Le club LN qui n'annonce pas d'entraîneur doit s'acquitter d'une amende conformément au RF STT.

2 Formation des entraîneurs J+S/STT/Swiss Olympic

2.1 La formation des entraîneurs de STT est assurée en coopération avec J+S (promotion des espoirs) et Swiss Olympic (sport d'élite). Déjà à partir de l'âge de 16 ans, on peut commencer avec la formation d'entraîneur (entraîneur D STT) ; à l'âge de 18 ans, on peut continuer avec la formation J+S. La formation se fait en modules, une étape après l'autre, en passant par l'entraîneur D, C, B et A jusqu'à l'entraîneur sport d'élite et l'entraîneur diplômé Swiss Olympic (voir annexe http://www.sport.admin.ch/dok_js/leiterausbildung/f/781struktur_f.pdf). Des entraîneurs étrangers avec diplôme ont la possibilité de suivre un module d'introduction.

Pour la formation des entraîneurs de J+S et de Swiss Olympic, les directives de ces derniers servent de règle.

2.1.1 Comme premier degré pour la formation de base de J+S, on recommande aux intéressés de suivre le cours entraîneur D STT. Il a pour objet les éléments du test d'entrée pour la formation de base. Celui qui a terminé ce cours obtient la qualification „entraîneur D STT.“ Les candidats reçoivent de la part de STT un diplôme et un insigne en étoffe.

2.1.2 La formation de base de J+S consiste en le cours de moniteurs (avec un test d'entrée par écrit et un examen). Celui qui a terminé la formation de base obtient la qualification „entraîneur C STT“. Les candidats reçoivent de la part de STT un diplôme et un insigne en étoffe.

Règlement entraîneurs

- 2.1.3 La formation continue 1 de J+S consiste en le module obligatoire ainsi que de différents modules à options propres. Celui qui a terminé le module obligatoire et deux modules à option propres, obtient la qualification „entraîneur B STT“. Les candidats reçoivent de la part de STT un diplôme et un insigne en étoffe.
- 2.1.4 La formation continue 2 de J+S consiste en le module „Entraînement de tennis de table pour les joueurs de haut niveau“ (avec un test d'entrée par écrit et un travail de diplôme) et un examen. Celui qui a terminé la formation continue 2 obtient la qualification „entraîneur A STT“. Les candidats reçoivent de la part de STT un diplôme et un insigne en étoffe.
- 2.1.5 La spécialisation pour la formation et la formation continue de moniteurs J+S consiste en la formation des experts, une formation pour entraîneur, qui seront prêts à s'engager dans les cours de moniteurs comme chefs de cours ou chefs de classe, et consiste en deux parties (3 jours de formation et 6 jours d'engagement comme dirigeant de classe dans un cours de moniteurs. Celui qui a terminé la spécialisation obtient la qualification „expert STT“.
- 2.1.6 STT peut inscrire à Swiss Olympic, suite à la demande de la commission formation STT, les entraîneurs ayant les qualifications requises pour la formation d'entraîneur de sport de performance avec brevet fédéral ou d'entraîneur diplômé de sport d'élite.

3 Formation continue des entraîneurs

- 3.1 Chaque entraîneur J+S et expert est obligé à assister au moins tous les deux ans à un cours de formation continue. Pour pouvoir garder la reconnaissance comme entraîneur, il faut observer strictement les directives de J+S.

Directives indemnisation des entraîneurs

Pour l'activité avec les jeunes entre 5 et 10 ans (J+S-Kids) et entre 10 et 20 ans l'entraîneur/l'entraîneuse reçoit des subsides de la part de J+S.

Cet indemnité appartient dans chaque cas aux entraîneurs.

La commission formation STT et la commission de branche J+S recommandent pour la direction des entraînements/jours d'entraînement les tarifs suivants (subsides J+S inclus):

Par leçon (90 minutes)

Entraîneur D STT	CHF 20.–
Entraîneur C STT	CHF 40.–
Entraîneur B STT	CHF 60.–
Entraîneur A STT	CHF 80.–

Par jour (au minimum 4 heures)

Entraîneur D STT	CHF 50.–
Entraîneur C STT	CHF 100.–
Entraîneur B STT	CHF 150.–
Entraîneur A STT	CHF 200.–

Classes d'âge

Classes d'âge 2010/2011

070	Jahrgang 1940 und älter	Né en 1940 et avant
060	Jahrgänge 1941 – 1950	Né entre 1941 et 1950
050	Jahrgänge 1951 – 1960	Né entre 1951 et 1960
040	Jahrgänge 1961 – 1970	Né entre 1961 et 1970
U18	Jahrgänge 1993 – 1995	Né entre 1993 et 1995
U15	Jahrgänge 1996 und 1997	Né en 1996 et 1997
U13	Jahrgänge 1998 und 1999	Né en 1998 et 1999
U11	Jahrgang 2000 und jünger	Né en 2000 et après

Règlement des Recours

I **Objet**

Ce règlement, qui complète les prescriptions statutaires existantes, indique la procédure à suivre devant les organes de Swiss Table Tennis (STT) en cas de recours. Pour tous les cas non-prévus ci-après les règles ordinaires de la procédure administrative devant les tribunaux administratifs sont applicables.

II **Recevabilité du recours**

2.1 **Voies de recours**

Les décisions des commissions de STT, de la direction STT ou d'un membre du Directoire du Comité central (DCC) peuvent être portées devant le DCC. Les décisions du DCC, de la ligue nationale (LN) ou de la dernière instance des associations régionales (AR) peuvent être portées devant la commission de recours (CR). Les décisions de la CR sont définitives au sein de STT.

2.2 **Irrecevabilité**

Les décisions des assemblées des délégués des AR, ainsi que celles de l'Assemblée des Délégués (AD) STT, ne peuvent pas faire l'objet d'un recours auprès d'un organe de STT.

Il n'y a recours contre les décisions des juges-arbitres et des arbitres que dans les cas prévus par le règlement sportif.

2.3 **Qualité pour recourir**

Ont qualité pour recourir les AR, les clubs et les personnes touchés par la décision. Le recourant doit justifier en plus d'un intérêt digne de protection.

2.4 **Motifs de recours**

Le recours permet le réexamen total de la décision attaquée. L'autorité de recours établit les faits d'office.

Règlement des Recours

III Dépôt du recours

3.1 Délais et formes

Le recours s'exerce par le dépôt d'un mémoire qui doit être adressé à l'autorité de recours dans les 14 jours dès la communication de la décision attaquée.

Dans le même délai le recourant doit verser l'émolument prévu par le règlement financier (RF) sous peine d'irrecevabilité du recours.

3.2 Contenu du mémoire

Le mémoire doit contenir:

- un bref exposé des faits pertinents
- les conclusions au fond
- la motivation
- l'indication des moyens de preuves
- le nom et la signature du recourant (ou de son mandataire).

3.3 Annexes

Sont annexés au mémoire de recours:

- un exemplaire de la décision attaquée
- l'enveloppe ayant contenu la décision attaquée ou autres preuves concernant la date de sa communication (si nécessaire)
- les pièces invoquées comme moyens de preuve

3.4 Vice de forme

Si le mémoire de recours ne satisfait pas à ces exigences ou si des annexes font défaut, l'autorité de recours impartit au recourant un court délai supplémentaire pour régulariser le recours.

IV Procédure préliminaire

4.1 Examen de la compétence

L'autorité de recours examine d'office sa compétence. L'autorité saisie qui estime que la cause est de la compétence d'une autre autorité, lui transmet le dossier. Si la décision n'est pas susceptible de recours, elle rend un jugement d'irrecevabilité.

Règlement des Recours

4.2 Conduite de la procédure préliminaire

Jusqu'aux débats la procédure préliminaire est conduite par un membre du DCC ou de la CR désigné comme tel pour tous les cas ou pour un cas concret.

Les décisions prises dans le cadre de la procédure préliminaire (qui portent sur effet suspensif, mesures provisionnelles, consultation des pièces, etc.) ne sont pas susceptibles de recours.

4.3 Audition des parties

L'autorité dont la décision est attaquée ainsi que tous ceux qui sont directement touchés par cette décision reçoivent un exemplaire du mémoire et sont invités à se déterminer dans un délai convenable. L'autorité dont la décision est attaquée peut l'annuler, la modifier dans le sens des conclusions du recourant ou la maintenir en indiquant brièvement par écrit ses motifs. Si elle admet toutes les conclusions du recourant, la procédure est close.

Un deuxième échange de mémoires ne sera prévu que si cela s'avère nécessaire pour prendre la décision.

4.4 Intervention

Des tiers qui auraient qualité pour recourir au sens de l'article 2.3 peuvent être invités à intervenir dans la cause. Un bref délai leur est imparti pour accepter ou refuser l'intervention. Ils peuvent également demander à intervenir. L'intervenant devient partie avec tous les droits et obligations qui en découlent. Il est notamment lié par la décision.

4.5 Transmission du dossier

L'instance qui a pris la décision attaquée transmet tout le dossier à l'instance saisie.

4.6 Consultation des pièces

Les parties ont le droit de consulter toutes les pièces sur lesquelles se fonde la décision attaquée.

Si pour de justes motifs la consultation d'une pièce doit être refusée, seul l'extrait de la pièce en rapport avec l'affaire sera communiqué.

Règlement des Recours

4.7 Effet suspensif

Le recours a un effet suspensif sauf décision contraire communiquée immédiatement aux parties.

L'effet suspensif ne pourra être refusé que pour sauvegarder des intérêts importants de STT (p.e. déroulement normal du championnat par équipes) ou que si le recours paraît manifestement irrecevable ou infondé.

4.8 Mesures provisionnelles

Dès le dépôt du recours des mesures provisionnelles peuvent être prises d'office ou sur requête d'une partie afin de maintenir intact l'état de faits ou de prévenir un dommage difficile à réparer.

V Procédure des débats

5.1 Procédure orale ou écrite

Si l'autorité de recours l'estime nécessaire elle peut autoriser les parties à prendre part à l'audience (procédure orale).

5.2 Moyens de preuve

Sont considérés comme moyens de preuves: les interrogatoires des parties, les auditions des témoins, les pièces, les inspections oculaires et les expertises.

5.3 Témoins

Seules les personnes soumises aux statuts et règlements de STT sont tenues de se présenter comme témoin. Tous les témoins sont invités à dire toute la vérité. Ils ne peuvent refuser de témoigner que pour des causes légales.

5.4 Prescriptions complémentaires régissant la procédure orale

Le président de l'autorité de recours ou son représentant dirige les débats. Il vérifie notamment les pouvoirs des mandataires des parties, procède à l'administration des preuves et donne connaissance de la décision.

Un procès-verbal mentionne les personnes présentes à l'audience et reproduit les déclarations essentielles, en particulier celles des témoins. Après la clôture de l'administration des preuves, les parties sont autorisées à plaider.

5.5 Fardeau de la preuve

Chaque partie doit prouver les faits qu'elle allègue pour en déduire son droit.

Règlement des Recours

5.6 Appréciation des preuves

L'autorité de recours apprécie librement les preuves.

5.7 Délibérations

Les délibérations sont secrètes. La décision est prise par un vote final pour lequel l'abstention est interdite.

5.8 Décision

La décision de l'autorité de recours peut confirmer, modifier ou annuler la décision attaquée.

Dans ce dernier cas le dossier est renvoyé à l'autorité inférieure pour statuer à nouveau dans le sens des considérations.

5.9 Notification de la décision

En procédure écrite, la décision non motivée est notifiée immédiatement aux parties par lettre recommandée; en procédure orale, cette décision est communiquée verbalement après délibération avec indication sommaire des motifs.

Ultérieurement l'autorité de recours communique en recommandé aux parties une décision motivée qui contient:

- le lieu et la date de la décision
- le nom des personnes composant l'autorité de recours et de celle qui a rédigé la décision
- la désignation des parties et éventuellement de leurs mandataires
- les conclusions des parties
- les motifs de la décision
- le prononcé
- le sort des émoluments et des frais
- l'indication éventuelle des voies de recours

Règlement des Recours

VI Émoluments/frais

6.1 Émoluments

Les émoluments fixés par le RF sont mis à la charge de la ou des parties qui succombent sur le principe. Les dépenses et les frais administratifs de l'autorité de recours sont alors considérés comme acquittés quel que soit leur montant.

6.2 Frais

Chacune des parties qui succombe sur le principe sera chargée d'une partie proportionnelle

- des frais des expertises, qu'elle a acceptées
- des indemnités allouées aux témoins (indemnité d'audience de Fr. 20.–, frais de déplacement en train 2ème classe).

VII De l'exécution

Le DCC pourvoit à l'exécution des décisions sur recours. Les associations régionales l'assistent dans cette tâche. La décision est exécutoire dès

- qu'elle est entrée en force ou
- que l'effet suspensif d'un recours est refusé.

Les décisions d'une instance de recours qui interviennent après le 31 mai n'influencent pas les classements.

VIII Entrée en vigueur

Le présent règlement a été adopté par l'Assemblée Générale ordinaire des Délégués des 19 et 20 juin 1982 et entre en vigueur dès sa publication dans l'annuaire STT 1982/1983.

Révisé selon décisions de l'AD en mars 2006 à Schaffhouse.

Directives Gubler School Trophy

1. Catégories d'âges

Le «Gubler School Trophy» se dispute dans trois catégories, filles et garçons jouent séparément.

U15 années de naissance: 1996-1997

U13 années de naissance: 1998-1999

U11 années de naissance: 2000 et plus jeune

2. Droit de participation

Est ouvert à tous les garçons et à toutes les filles qui:

- suivent leurs scolarités obligatoires en Suisse ou sont de nationalité suisse.
- sont né(e)s après le 1er janvier 1996.
- n'ont jamais été en possession d'une licence (T-Card acceptée) de Swiss Table Tennis (STT) ou d'une autre fédération nationale de tennis de table.

3. Qualifications et finales du Gubler School Trophy

3.1. Qualifications locales

Une qualification locale devrait avoir lieu au plus tard jusqu'à 2 semaines avant la finale cantonale. Sur www.school-trophy.ch (Organisateur -> qualification locale) se trouvent en outre des renseignements concernant le matériel, les prix et les médailles.

Système de jeu : libre, mais dans la mesure du possible, favoriser les qualifications par groupe

L'organisateur:

Avant la qualification locale:

- communique la date de la qualification locale au minimum 1 mois avant le tournoi à school-trophy@swisstabletennis.ch et à son responsable du canton.
- commande le matériel et les prix au minimum 1 mois avant le déroulement du tournoi.
- publie une invitation au tournoi dans sa région.

Pendant la qualification locale:

- convoque les joueurs/joueuses à la finale cantonale, selon les critères de sélection du chef cantonal.
- informe – le jour du tournoi – tous les participant(e)s qualifié(e)s de la date, de l'heure et du lieu de la finale cantonale.

Directives Gubler School Trophy

Après la qualification locale:

- envoie une liste de classement complète (avec le nombre de participants) au responsable cantonal.

3.2. Finale cantonale

Date: au plus tard jusqu'à la 23 mai 2011

Système de jeu: dans la mesure du possible, favoriser les qualifications par groupe

Le responsable cantonal est la personne de contact des organisateurs locaux et répond à toutes questions en rapport avec le School Trophy.

Le responsable cantonal:

Avant la finale :

- annonce la date de la finale cantonale à school-trophy@swisstabledennis.ch ainsi qu'à tous les clubs de son canton, au plus tard jusqu'à fin septembre 2009.
- commande le matériel au minimum 1 mois avant le déroulement du tournoi.

Pendant la finale :

- informe tous les participant(e)s qualifié(e)s de la date et du lieu de la finale suisse.
- convoque les joueurs/euses à la finale suisse selon le contingent de départ de chaque canton.

Après la finale :

- envoie au plus tard jusqu'au 27 mai 2011, une liste des classements ainsi qu'une liste d'adresses de tous les participants à school-trophy@swisstabledennis.ch.
- annonce le nombre de participants de tout le canton à school-trophy@swisstabledennis.ch avant la finale suisse.

3.3. Finale suisse

Date: dimanche, 5 juin à Schöffland

Ouverture de la salle : 08h00, garçons: 09h00, filles 11h00

Prix: médailles, diplômes et souvenirs

Système de jeu: par groupe puis par K.-O. (élimination directe)

Le chef du School Trophy:

- détermine la date et le contingent de la finale suisse.
- est responsable du déroulement du tournoi et de la remise des prix.
- organise la réunion le jour de la finale suisse.
- informe régulièrement les chefs cantonaux des changements et nouveautés du School Trophy.
- est la personne de contact des chefs cantonaux et répond à toutes questions en rapport avec le School Trophy.
- rassemble les données de tous les participant(e)s.

Directives Gubler School Trophy

4. Prestations de service de Swiss Table Tennis

a) Matériel

Pour les qualifications locales le matériel et les prix peuvent être commandés sur www.school-trophy.ch.

b) Site web

Le site web www.school-trophy.ch:

- aide à organiser un tournoi School Trophy.
- donne un aperçu de tous les tournois se déroulant dans le cadre du School Trophy.
- donne de nombreuses informations à tous les joueurs, -euses prenant part au School Trophy.
- diffuse résultats et photos de différents tournois.

c) T-Card / Licence

STT se fera un plaisir d'offrir à chaque participant(e) de la final cantonale une licence gratuite (ou T-Card) pour la saison suivante.

Balles officielles

L'admission des balles est liée à l'autorisation de la International Table Tennis Federation (ITTF). Veuillez trouver une vue d'ensemble des balles autorisées sous http://www.ittf.com/itf_equipment/pdf/Balls.pdf.

Il faut toujours communiquer à l'association régionale (AR) les marques de balles (y inclus la couleur) utilisées par les clubs.

STT contrôle l'utilisation correcte des balles. En cas d'infraction à cette réglementation, une amende sera infligée conformément au règlement financier.

Adresses officielles pour expédition du courrier par poste

Les adresses peuvent être commandées auprès de l'office central STT. Elles sont fournies sous forme d'étiquettes autocollantes (CHF –.40/pièce) ou fichier d'Excel (gratuit). Délai de livraison: environ 10 jours. Les changements d'adresses sont à communiquer immédiatement à l'Office central STT. Les adresses des clubs et de leurs licenciés sont sous la responsabilité des associations régionales.

Service des résultats

- 1 Les résultats sont à transmettre dans un laps de temps de 30 minutes immédiatement après la fin de la manifestation. La responsabilité incombe au club recevant.
- 2 Les résultats des ligues nationales ainsi que de la Coupe Suisse, à partir du 3e tour principal, sont impérativement à transmettre.
Le communiqué doit comprendre dans l'ordre suivant:
 - la ligue (par exemple « Ligue Nationale A, messieurs »)
 - groupe (pour ligues B et C)
 - club recevant
 - club visiteur
 - résultat
 - vainqueur
- 3 Les résultats sont à communiquer aux numéros suivants:

Ligue nationale A et tour de promotion LNB/LNA	043 960 62 31
Ligue nationale B	043 960 62 61
Ligue nationale C	043 960 62 63
Coupe Suisse (à partir du 3e tour principal)	043 960 62 39
- 4 Les résultats peuvent être demandés aux adresses d'internet suivantes:
www.swisstabletennis.ch =>
«News» => «Si-News» => Zurich ou Genève
ou
«RC» => «STT» => «Championnat» => «Ligue désirée» => «Matches joués»
- 5 Les tableaux de tournoi sont à transmettre sous forme électronique à l'Office central STT (info@swisstabletennis.ch) et Michel Feuz (mife@net2000.ch).
L'original des feuilles de match des ligues nationales est à envoyer dans les 24 heures par courrier A à l'Office central STT.
- 6 Le non-respect des points 1 à 3 sera sanctionné conformément au règlement financier art. 12.4.1 (par match pas communiqué).

Palmares – Internationale Meisterschaften der Schweiz
Palmarès – Championnats internationaux de Suisse

Jahr Année	Ort Lieu	Herreneinzel Simple Mess.	Dameneinzel Simple dames	Herrendoppel Double Mess.	Damendoppel Double dames	Mixed Mixte
1935	Berne	Bellak	Wyss	–	–	–
1936	Chaux-de-Fonds	Bourla	Isely	–	–	–
1937	Vevey	Urchetti	Stettler	Nyckelsburg/Dyrenfurth	Nyckelsburg/Isely	Nyckelsburg/Dyrenfurth
1938	Zürich	Urchetti	Siegrist	Urchetti/Portal	–	Urchetti/Stettler
1939	Basel	Urchetti	Isely	Urchetti/Portal	–	Bernard/Busser
1940	Bern	Urchetti	Siegrist	Mojonnet/Bernard	Dreyer/Siegrist	Urchetti/Stettler
1941	Genève	Urchetti	Stettler	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	–	Urchetti/Stettler
1942	Lausanne	Urchetti	Siegrist	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	–	Urchetti-Stettler
1943	Bern	Bernard	Stettler	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	–	Urchetti/Stettler
1944	Montreux	Urchetti	Stettler	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	–	Urchetti/Stettler
1945	Genève	Urchetti	Siegrist	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	Burkhalter/Siegrist	Urchetti/Siegrist
1946	Zofingen	Urchetti	Grandchamp	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	Pollien/Meyer de St.	–
1947	Lausanne	Haguenaauer	Grandchamp	Haguenaauer/Pasquini	Urchetti/Grandchamp	–
1948	Basel	Haguenaauer	Grandchamp	Haguenaauer/Pasquini	Grandchamp/Treyvaud	Urchetti/Grandchamp
1950	Genève	Haguenaauer	Pritzi	Urchetti/Haguenaauer	Pritzi/Peter	Meyer de St. Pritzi
1951	Basel	Haguenaauer	Delay	Urchetti/Haguenaauer	Delay/Rougagnou	Urchetti/Delay
1952	Neuenburg	Pfiffli	Rougagnou	Roux/Estoppey	Vez/Treyvaud	Urchetti/Peter
1953	Basel	V. Harangozo	Gloede	Ehrlich/Siefert	Jaquet/Vez	Ehrlich/Treyvaud
1954	Neuenburg	Amouretti	Schmidt	Harangozo/Dolinar	Schmidt/Kersten	Harangozo/Franks
1955	Genève	Freundorfer	Frank	Freundorfer/Selz	Franks/Alber	Harangozo/Franks
1956	Basel	Roland	Pritzi	Freundorfer/Steckler	Gray Jones	Tereba/Grafkova
1957	Genf	Berczik	Jaquet	Berczik/Sido	Jaquet/Alber	Roland/Roland
1962	Fribourg	Johansson	Földy	Alsér/Johansson	Földy/Lukacs	Berczik/Lukacs
1964	Lausanne	Amelin	Földy	Amelin-Gomozkov	Harst/Dauphin	Stanek/Luzova
1968	Genf	Gomolla	Rudnova	Chong Hyuan/Sung Kuk	Rudnova/Grinberg	Miko/Luzova
1972	Dietikon	Wang	Lee Aileasa	Aflesa/Mi Ra	Aflesa/Mi Ra	Aileasa/Sung Kuk
1981	Zürich	Herren: China He Zhiwen Herrin: China	Chen	Takashima-Chen	Chen/Liu	Wang/Chen
1983	–	Mannschaft	Tong Ling	Damen: China Bengtsson/Carlsson Damen: China	Tong/Ciao	Fan-Tong
1983	Offen	–	–	–	–	–
–	–	Mannschaft	–	–	–	–

Palmares – Nationale Einzelmeisterschaften
Palmarès – Championnats nationaux individuels

Elite

Elite

Jahr Année	Herreneinzel Simple Mess.	Dameneinzel Simple dames	Herrendoppel Double Mess.	Damendoppel Double dames	Mixed Mixte
1932	Von der Weid	Mercier	Fedele/Schmidt	De Boccard/Lapp	De Wuilleret/De Boccard
1933	Portmann	Daguet	Daugne/Daguet	Daguet/Perrin	Tripet/Wyss
1934	Walter	Isely	Bomard/Michel	Stettler/Della Beffa	Michel/Graber
1935	Vergain	Isely	Crivelli/Michel	Isely/Aranowicz	Rossel/Isely
1936	Michel	Isely	—	—	—
1937	Portal	Isely	Payot/Bernard	Tissières/Tissières	Ledermann/Stettler
1938	Meyer de Stadelhofen	Siegrist	Mojonnet/Bernard	Siegrist/Dyrenfurth	Bernard/Buser
1939	Meyer de Stadelhofen	Stettler	Meyer de Stadelhofen/Portal	—	—
1941	nicht ausgetragen / pas disputé	—	—	—	—
1942	Urchetti	Siegrist	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	Urchetti/Stettler	Urchetti/Stettler
1943	Urchetti	Siegrist	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	Stetler/Polhen	Urchetti/Stettler
1944	Urchetti	Siegrist	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	Siegrist/Burkhalter	Urchetti/Stettler
1945	Urchetti	Siegrist	Urchetti/Weber	Meyer/Pollien	Urchetti/Stettler
1946	Urchetti	Pollien	Urchetti/Portal	Grandchamp/Pollien	Portal/Grandchamp
1947	Meyer de Stadelhofen	Grandchamp	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	—	Urchetti/Grandchamp
1948	Urchetti	Vez	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	—	Urchetti/Vez
1949	Urchetti	Grandchamp	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	Grandchamp/Grandjean	Portal/Grandchamp
1950	Urchetti	Grandchamp	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	Grandchamp/Peter	Portal/Grandchamp
1951	Urchetti	Grandchamp	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	Grandchamp/Durst	Portal/Grandchamp
1952	Meyer de Stadelhofen	Vez	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	Vez/Treyvaud	Carraux/Vez
1953	Urchetti	Jaquet	Urchetti/Wassmer	Grandchamp/Jaquet	Urchetti/Grandchamp
1954	Urchetti	Jaquet	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	Vez/Fischer	Roux/Jaquet
1955	Urchetti	Ulrich	Estoppey/Roux	Jaquet/Maunoir	Steckler/Jaquet
1956	Urchetti	Jaquet	Steckler/Giudici	Jaquet/Maunoir	Gassner/Ulrich
1957	Meyer de Stadelhofen	Jaquet	Steckler/Giudici	Grandchamp/Jaquet	Wassmer/Grandchamp
1958	Meyer de Stadelhofen	Jaquet	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	Grandchamp/Jaquet	Spiegelberg/Jaquet
1959	Urchetti	Hassler	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	Jaquet/Barbey	Urchetti/Roedelberg
1960	Urchetti	Jaquet	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	Jaquet/Hassler	Urchetti/Jaquet
1961	Perrig	Jaquet	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	Jaquet/Hassler	Urchetti/Jaquet
1962	Urchetti	Hassler	Steckler/Matthey	—	Urchetti/Jaquet
1963	Baer	Jaquet	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	André/Crisinel	Urchetti/Jaquet
1964	Grimm	Jaquet	Urchetti/Meyer de Stadelhofen	André/Crisinel	Urchetti/Jaquet
1965	Grimm	Jaquet	Grimm/Lehmann	Jaquet/Crisinel	Urchetti/Jaquet
1966	Steckler	André	Steckler/Duverney	André/Crisinel	Grimm/André
1967	Grimm	Jaquet	Grimm/Schmid	Jaquet/Stirn	Grimm/Stirn

Palmares – Nationale Einzelmeisterschaften
Palmarès – Championnats nationaux individuels

Elite

Elite

Jahr Année	Herreneinzel Simple Mess.	Dameneinzel Simple dames	Herrendoppel Double Mess.	Damendoppel Double dames	Mixed Mixte
1968	Grimm	André	Grimm/Schmid	Lehmann/Bissig	Pewny/Stim
1969	Grimm	André	Schmid/Pewny	André/Jaquet	Grimm/Lehmann
1970	Grimm	Lehmann	Birchmeier/Ditti	André/Jaquet	Grimm/Lehmann
1971	Mariotti	André	Grimm/Chatton	André/Jaquet	Grimm/Lehmann
1972	Grimm	Lehmann	Grimm/Chatton	Lehmann/Luterbacher	Földy/Földy
1973	Grimm	Lehmann	Földy/Heri	Lehmann/Földy	Sadecky/Luterbacher
1974	Sadecky	Boppe	Földy/Heri	Lehmann/Boppe	Grimm/Lehmann
1975	Sadecky	Lehmann	Grimm/Chatton	Luterbacher/Käser	Sadecky/Lehmann
1976	Mariotti	Földy	Sadecky/Frutschi	Lehmann/Danioth	Sadecky/Lehmann
1977	Sadecky	Földy	Busin/Barcikowski	Lehmann/Danioth	Barcikowski/Danioth
1978	Busin	Wyder	Busin/Barcikowski	Wyder/Weibel	Barcikowski/Danioth
1979	Busin	Wyder	Sadecky/Le Thanh	Földy/Weibel	Keller/Witte
1980	Busin	Wyder	Busin/Barcikowski	Wyder/Weibel	Sadecky/Weibel
1981	Busin	Wyder	Sadecky/Le Thanh	Wyder/Weibel	Frutschi/Wyder
1982	Busin	Weibel	Busin/Barcikowski	Wyder/Weibel	Hafen/Weibel
1983	Renold	Witte	Busin/Barcikowski	Witte/Witte	Miller/C. Witte
1984	Miller	Hirzel	Miller/Sadecky	Frey/Hirzel	Renold/Hirzel
1985	Busin	Hirzel	Miller/Sadecky	Wyder/Höfliger	Singer/B. Witte
1986	Busin	Witte	Busin/Renold	Witte/Witte	Miller/Frey
1987	Renold	Witte	Miller/Walker	Witte/Witte	Miller/Frey
1988	Miller	Hirzel	Busin/Renold	Witte/Witte	Singer/B. Witte
1989	Miller	Frey	Busin/Renold	Wyder/Höfliger	Renold/Rommerskirchen
1990	Renold	Tu	Busin/Renold	Tu/Földy	Tu/Tu
1991	Renold	Tu	Busin/Renold	Tu/Földy	Tu/Tu
1992	Miller	Tu	Miller/Renold	Tu/Földy	Tu/Tu
1993	Miller	Bazzi	Miller/Renold	Bazzi/Höfliger	Miller/Bazzi
1994	Miller	Bazzi	Miller/Renold	Bazzi/Höfliger	Renold/Knecht
1995	Miller	Tu	Miller/Renold	Tu/Földy	Tu/Tu
1996	Miller	Tu	Sidler/Staufner	Tu/Földy	Tu/Tu
1997	Schmid	Tu	Miller/Renold	Busin/Knecht	Tu/Tu
1998	Miller	Bazzi	Miller/Renold	Busin/Knecht	Renold/Knecht
1999	Miller	Cherix	Miller/Renold	Busin/Knecht	Renold/Knecht
2000	Keller	Oberholzer	Miller/Renold	Bazzi/Oberholzer	Renold/Renold
2001	Keller	Tu	Keller/Staufner	Tu/Földy	Tu/Tu
2002	Miller	Cherix	Miller/Renold	Göggel/Schupbach	Jin/S. Führer
2003	Jin	Bazzi	Schreiber/Christe	Schmid/Wüst	Maklan/Wüst

Palmares – Nationale Einzelmeisterschaften U21, U18, U15, U13, U11
Palmarès – Championnats nationaux individuels U21, U18, U15, U13, U11

Jahr Année	Herreneinzel Simple Mess.	Dameneinzel Simple dames	Herrendoppel Double Mess.	Damendoppel Double dames	Mixed Mixte
2004	Jan	Göggel	Josel/Jan	Göggel/Schüpbach	Stricker/Göggel
2005	Miller	Wicki	Miller/Renold	Steiner/Marthal	Renold/Renold
2006	Miller	Bazzi	Keller/Staufner	Wicki/Frey	Stricker/Cherix
2007	Miller	M. Führer	Mohler/Hotz	Schärrer/M. Führer	Renold/Renold
2008	Hotz	M. Führer	Miller/Renold	Schärrer/M. Führer	Graber/M. Führer
2009	Mohler	Moret	Mohler/Hotz	Schärrer/M. Führer	Renold/Renold
2010	Mohler	M. Führer	Josel/Altarmatt	Schärrer/M. Führer	Josel/Aschwanden
Jahr Année	Knabeneinzel Simple garçons	Mädcheneinzel Simple filles	Knabendoppel Double garçons	Mädchendoppel Double filles	Mixed Mixte
U21					
1976/77	T. Busin	S. Danioth	Barcikowski/Busin	Brajdic/Danioth	Barcikowski/Danioth
1977/78	R. Bützer	L. Fässler	von Büren/Schmid	O'Hare/Fässler	von Büren/Fässler
1978/79	R. Keller	R. Wyder	von Büren/Huber	Weibel/Wyder	von Büren/Fässler
1979/80	Ch. Pel	B. Witte	Keller/Pel	Witte/Witte	Keller/C. Witte
1980/81	M. Walker	R. Wyder	Tschanz/Walker	Witte/Witte	Keller/C. Witte
1981/82	M. Walker	B. Witte	Kobi/Walker	Hirzel/Frey	Kobi/C. Witte
1982/83	F. Rossier	E. Naef	Rossier/Saillet	Hirzel/Frey	Singer/Frey
1983/84	S. Renold	B. Hirzel	Renold/Singer	Hirzel/Frey	Renold/Hirzel
1984/85	S. Renold	B. Hirzel	Rossier/Saillet	Hirzel/Frey	Renold/Hirzel
1985/86	S. Renold	B. Künzli	Renold/Gentile	Flügel/Busin	Gentile/Höfliger
1986/87	E. El Mahgiub	B. Höfliger	El Mahgiub/Ezz	Höfliger/Weber	El Mahgiub/Ferrollaz
1987/88	Ch. Streit	K. Varnagyi	Gurtner/Rossi	Varnagyi/Künzli	Behrend/Künzli
1988/89	S. Tu	C. Diener	Tu/Sidler	Varnagyi/Diener	Tu/Diener
1989/90	S. Tu	P. Rommerskirchen	Tu/Benceze	Varnagyi/Rommerskirchen	Tu/Rommerskirchen
1990/91	S. Tu	I. Knecht	Tu/Benceze	Fröhlich/Oberholzer	Jecic/Oberholzer
1991/92	I. Jecic	I. Knecht	Schmid/Jecic	Knecht/Oberholzer	Knecht/Nobel
1992/93	R. Schmid	I. Knecht	Schmid/Bandi	Knecht/Schneider	Knecht/Fey
1993/94	I. Föh	–	Bandi/Paglia	–	–
1994/95	M. Schreiber	F. Lüssi	Huser/Wyss	Huser/Lüssi	–
U18					
1971/72	B. Beck	C. Boppe	–	–	–
1972/73	R. Santschi	U. Stocker	–	–	–
1973/74	F. Frey	M. Gohl	Krepelka/Formann	Gohl/Danioth	Barcikowski/Danioth
1974/75	T. Busin	S. Danioth	Busin/Wigger	Danioth/Jejczay	Busin/Danioth

Palmares – Nationale Einzelmeisterschaften

U21, U18, U15, U13, U11

Palmarès – Championnats nationaux individuels

U21, U18, U15, U13, U11

Jahr Année	Knabeneinzel Simple garçons	Mädcheneinzel Simple filles	Knabendoppel Double garçons	Mädchendoppel Double filles	Mixed Mixte
1975/76	B. Schladitz	F. Weibel	Schladitz/Tschanz	Weibel/Wyder	Imhof/Brajdic
1976/77	R. Imhof	R. Wyder	–	Weibel/Wyder	Tschanz/Weibel
1977/78	R. Imhof	F. Weibel	Keller/Kobi	Witte/Witte	Brunner/Wyder
1978/79	J.-Y. May	B. Witte	Dürig/Gross	Frey/Hirzel	Kobi/C. Witte
1979/80	A. Dürig	M. Frey	Singer/Muigg	Flügel/Messer	Walker/A. Rommerskirchen
1980/81	M. Salliet	B. Hirzel	Singer/Muigg	Frey/Hirzel	Singer/Brüttsch
1981/82	M. Salliet	M. Frey	Saillet/Rossier	Frey/Hirzel	Renold/Hirzel
1982/83	S. Renold	M. Flügel	Miller/Renold	Allamand/Munoz	Gentile/Flügel
1983/84	T. Miller	B. Höfliger	Miller/Pfaller	Käser/Schwank	Miller/Allamand
1984/85	R. Kappeler	K. Varnagy	Gurtner/Baumann	Varnagy/Künzli	Gurtner/Busin
1985/86	S. Tu Thien	K. Varnagy	Sidler/Kloter	Giger/Steimer	Rüedi/Varnagy
1986/87	J. Gurtner	K. Varnagy	Kloter/Rüedi	Varnagy/P. Rommerskirchen	Rüedi/Varnagy
1987/88	Thien Si Tu	P. Rommerskirchen	Tu/Jecic	Knecht/Rommerskirchen	Tu/Rommerskirchen
1988/89	R. Schmid	P. Rommerskirchen	Jecic/Lepore	Knecht/P. Rommerskirchen	Jecic/Rommerskirchen
1989/90	I. Jecic	S. Schneider	Jecic/Schmid	Knecht/Schneider	Bandi/Knecht
1990/91	M. Schreiber	S. Schneider	Bandi/Schreiber	Barnetta/Schneider	Bandi/Barnetta
1991/92	M. Schreiber	M. Kokic	Bandi/Schreiber	Kokic/Schneider	Bandi/Barnetta
1992/93	R. Gubser	K. Steffen	Schreiber/Stauler	Steffen/Wernli	Schreiber/Hofmänner
1993/94	R. Gubser	C. Cottling	Gubser/Keller	Baechler/Cottling	Gubser/Keller
1994/95	R. Gubser	S. Wicki	Voyame/Lörtscher	Baechler/Hofmänner	Memmi/Devaud
1995/96	R. Wirth	Ch. Cherix	Kashefi/Nguyen	Riesen/Baechler	Wirth/Schmid
1996/97	A. Kashefi	M. Eggel	Kashefi/Memmi	Schmid/Tschanz	Christe/Eggel
1997/98	Y. Martinek	T. Schmid	Martinek/Lörtscher	Eggel/Riesen	Martinez/Cherix
1998/99	M. Christe	Ch. Cherix	Martinez/Christe	Eggel/Cherix	Martinez/Cherix
1999/00	L. Martinez	M. Eggel	Martinek/Böni	Eggel/Dony	Hotz/Cherix
2000/01	L. Martinez	Ch. Cherix	Eggenberger/Altermatt	Hotz/Dony	Hotz/Cherix
2001/02	Ch. Hotz	K. Marthaler	Hotz/Mohler	Marthaler/von Bergen	Hotz/Cherix
2002/03	N. Mohler	K. Marthaler	Hotz/Mohler	Favre/Fückiger	Führer/Führer
2003/04	Ch. Hotz	A. Frey	Führer/Grädel	Maas/Frey	Hotz/Frey
2004/05	N. Mohler	A. Frey	Mohler/Führer	Maas/Frey	Locatelli/Moret
2005/06	A. Meyer	M. Führer	Mathys/Monod	Schärer/Führer	Rouzinov/Führer
2006/07	M. Graber	M. Führer	Graber/Hosang	Schärer/Führer	Graber/Führer
2007/08	P. Stancu	M. Führer	Graber/Hosang	Schärer/Führer	Graber/Führer
2008/09	R. Moret	R. Aschwanden	Graber/Hosang	Aschwanden/Zumbrunnen	Graber/Weiss
2009/10	P. Stancu	R. Aschwanden	Trummler/Delpechitra	Aschwanden/Zumbrunnen	Krstic/Tchatakian

Palmares – Nationale Einzelmeisterschaften U21, U18, U15, U13, U11
Palmarès – Championnats nationaux individuels U21, U18, U15, U13, U11

Jahr Année	Knabeneinzel Simple garçons	Mädcheneinzel Simple filles	Knabendoppel Double garçons	Mädchendoppel Double filles	Mixed Mixte
1961/62	P. Deppe	–	–	–	–
1962/63	E. Balsiger	–	–	–	–
1963/64	O. Middendorp	–	–	–	–
1964/65	M. Grimm	–	–	–	–
1965/66	B. Chatton	–	–	–	–
1966/67	S. Wloska	–	–	–	–
1967/68	G. Wloska	–	–	–	–
1968/69	E. Heri	–	–	–	–
1969/70	Ch. Hasler	–	–	–	–
1970/71	M. Kocher	–	–	–	–
1971/72	F. Frey	M. Gohl	–	–	–
1972/73	R. Imhof	M. Heinzelmann	–	–	–
1973/74	A. Tschanz	R. Wyder	–	Wyder/Dupuis	Tschanz/Weibel
1974/75	R. Imhof	R. Wyder	–	Weibel/Wyder	Frey/Wyder
1975/76	O. Gross	Y. Braun	–	Braun/Kaufmann	Tschanz/Braun
1976/77	–	Y. Braun	Dürig/Gross	Rommerskirchen/Hirzel	Tschanz/Braun
1977/78	–	B. Hirzel	Keller/Buchser	Gasser/David	Schatz/Rommerskirchen
1978/79	–	B. Hirzel	–	Hirzel/Frey	Erlin/Hirzel
1979/80	T. Miller	M. Flügel	Miller/Pitteboud	Tabary/Stüssi	Renold/Flügel
1980/81	T. Miller	D. Käser	Miller/Pfaller	Gross/Hoffler	Miller/Hoffler
1981/82	R. Kappeler	B. Künzli	Kappeler/Roth	Künzli/Busin	Erne/Busin
1982/83	J. Gurtner	S. Gygax	Berger/Frass	Gygax/Varnagyi	Baumann/Diener
1983/84	J. Gurtner	S. Ligabue	Gurtner/Baumann	Haldimann/Ligabue	Rüedi/Varnagyi
1984/85	S. Tu Thien	P. Rommerskirchen	Jecic/Tu Thien Si	Ballmann/Werren	Siladi/Tunik
1985/86	L. Jecic	P. Rommerskirchen	Nosal/Egli	Werren/Rommerskirchen	Jecic/Rommerskirchen
1986/87	M. Nguyen	S. Schneider	Heimiger/Jecic	Knecht/Barnetta	Jecic/Schneider
1987/88	J.-Ph. Vogel	S. Fries	Nguyen/Künzli	Fries/Schneider	Schmid/Schneider
1988/89	S. Curic	S. Fries	Bandi/Paglia	Fries/Kokic	Schreiber/Fries
1989/90	M. Schreiber	I. Barnetta	Herzig/Straubhaar	Kokic/Zannol	Schreiber/Kokic
1990/91	R. Gubser	P. Ritter	Gubser/Keller	Keller/Kaufmann	Huser/Linder
1991/92	R. Gubser	S. Keller	Gubser/Keller	Keller/Bächler	Keller/Keller
1992/93	W. Rozen	V. Devaud	Converset/Rozen	Devaud/Gaudin	Rozen/Devaud

Palmares – Nationale Einzelmeisterschaften U21, U18, U15, U13, U11
Palmarès – Championnats nationaux individuels U21, U18, U15, U13, U11

Jahr	Knabeneinzel	Mädcheneinzel	Knabendoppel	Mädchendoppel	Mixed
Année	Simple garçons	Simple filles	Double garçons	Double filles	Mixte
1993/94	A. Kashefi	S. Riesen	Ismail/Wirth	Schmid/Tschanz	Kashefi/Tschanz
1994/95	A. Kashefi	Ch. Cherix	Ismail/Wirth	Schmid/Tschanz	Wirth/Schmid
1995/96	M. Christie	Ch. Cherix	Lörtischer/Martinek	Rüegg/Wyss	Christe/Eggel
1996/97	B. Lörtischer	M. Eggel	Lörtischer/Martinek	Cherix/Eggel	Martinek/Cherix
1997/98	L. Martinez	Ch. Cherix	Lianakis/Lindegger	Cherix/Dony	Martinez/Dony
1998/99	G. Dériaz	F. Dony	Altamat/Schärrier	Dony/Keel	Hotz/Dony
1999/00	Ch. Hotz	A. von Bergen	Schärrier/Djafarian	von Bergen/Marthalder	Schärrier/Führer
2000/01	N. Mohler	J. Pascoal	Mohler/Führer	Rieder/Frey	Mohler/Frehner
2001/02	A. Führer	S. Oberer	Führer/Opprecht	Oberer/Pascoal	Führer/Pascoal
2002/03	Ch. Beck	M. Führer	Rouzinov/Meier	Zellweger/Birrer	Aellig/Maas
2003/04	Ch. Beck	M. Führer	Meyer/Holzer	Schärrier/Führer	Bottinelli/Führer
2004/05	A. Mathys	M. Führer	Mathys/Monod	Schärrier/Führer	Jucker/Schärrier
2005/06	P. Stancu	V. Ludi	Hosang/Graber	Weiss/Stöckli	Graber/Weiss
2006/07	P. Stancu	J. Weiss	Stukeija/Collaros	Weiss/Brühlhart	Hörlimann/Aschwanden
2007/08	L. Trummler	R. Aschwanden	Stukeija/Coste	Aschwanden/Zumbrunnen	Stukeija/Brühlhart
2008/09	L. Trummler	M. Brügger	Trummier/Weber	Brügger/ N. Brühlhart	Trummier/Brügger
2009/10	E. Schmid	M. Brügger	L. Weber/Schmid	Brügger/ L. Schempp	Weber/Brügger
U 13					
1984/85	I. Jecic	S. Fries	Jecic/Dambach	Ballmann/Werren	Seufert/Barnetta
1985/86	M. Nguyen	S. Fries	Nguyen/Alventosa	Fries/Schneider	Alventosa/Fries
1986/87	M. Schreiber	S. Fries	Herzig/Wohlgemuth	Fries/Neuhaid	Schreiber/Fries
1987/88	M. Schreiber	I. Barnetta	Schreiber/Dragnosis	Barnetta/Kokic	Schreiber/Kokic
1988/89	B. Staufner	P. Ritter	Staufner/Bauer	Ammon/Schneider	Staufner/Ammon
1989/90	F. Persoz	S. Keller	Gubser/Keller	Egler/Keller	Gubser/Keller
1990/91	A. Debaz	S. Bächler	Lörtischer/Frei	Spriglione/Bächler	Debaz/Bächler
1991/92	A. Kashefi	S. Riesen	Wirth/Ismail	Eggel/Riesen	Eggel/Joset
1992/93	R. Wirth	M. Eggel	Kashefi/Paladini	Eggel/Gazso	Kashefi/Riesen
1993/94	D. Marxer	M. Eggel	Marxer/Müller	Cherix/Eggel	Martinez/Eggel
1994/95	B. Lörtischer	Ch. Cherix	Lörtischer/Martinek	Cherix/Eggel	Martinez/Eggel
1995/96	L. Martinez	Ch. Cherix	Christe/Martinez	Cherix/Dony	Martinez/Cherix
1996/97	G. Dériaz	F. Dony	Hotz/Dériaz	Kurmann/Dony	Hotz/Dony
1997/98	Ch. Hotz	A. von Bergen	Jansen/Hotz	Marthalder/von Bergen	Hotz/Kiser
1998/99	N. Mohler	V. Kiser	–	Mohler/Djafarian	Mohler/Kiser
1999/00	A. Führer	J. Pascoal	Opprecht/Yang	Frey/Birrer	Führer/Birrer
2000/01	M. Bottinelli	M. Führer	Bottinelli/Casagrande	Führer/Schärrier	Bottinelli/Führer
2001/02	M. Bottinelli	L. Schärrier	Bottinelli/Casagrande	Führer/Schärrier	Casagrande/Schärrier

Palmares – Nationale Einzelmeisterschaften

040, 050, 060, 070

Palmarès – Championnats nationaux individuels

040, 050, 060, 070

Jahr	Knabeneinzel	Mädcheneinzel	Knabendoppel	Mädchendoppel	Mixed
Année	Simple garçons	Simple filles	Double garçons	Double filles	Mixte
2000/01	M. Bottinelli	M. Führer	Bottinelli/Casagrande	Führer/Schärer	Bottinelli/Führer
2001/02	M. Bottinelli	L. Schärer	Bottinelli/Casagrande	Führer/Schärer	Casagrande/Schärer
2002/03	P. Jucker	L. Schärer	Schönbächler/Maas	Führer/Schärer	Jucker/Schärer
2003/04	P. Stancu	M. Coric	Stancu/Wettstein	Coric/Ludi	Stancu/Coric
2004/05	P. Stancu	J. Weiss	Stancu/Matri	Weiss/Keller	Stancu/Weiss
2005/06	F. Matri	R. Aschwanden	Matri/Infante	Aschwanden/Zumbrunnen	Trummlier/Aschwanden
2006/07	L. Trummlier	S. Mamut	Reber/Trummlier	Vidakovic/Mamut	Trummlier/Brügger
2007/08	E. Schmid	M. Brügger	Vendé/Schaffter	Brügger/Schempp	Trummlier/Brügger
2008/09	L. Weber	D. Vidakovic	Schmid/Weber	Vidakovic/Stockli	Vendé/Lopez
2009/10	S. Schaffter	C. Reust	Schaffter/Santoni	Reust/Tang	Märki/Tang
U 11					
2008/09	A. Santoni	N. Brunner	Santoni/Girardet	Büchler/Wey	Santoni/Linke
2009/10	A. Melliger	I. Lam	Melliger/Brunner	Woraczek/Lam	Melliger/Linke
Jahr	Herreneinzel	Dameneinzel	Herrendoppel	Damendoppel	Mixed
Année	Simple messieurs	Simple dames	Double messieurs	Double dames	Mixte
040					
1985/86	D. Bang	J. Wang	Fiedler/Weber	Wang/Garbaide	Probst/Bozenicar
1986/87	D. Bang	I. Bozenicar	Bang/Schorrer	–	Probst/Bozenicar
1987/88	Q. Le Thanh	I. Bozenicar	Le Thanh/Ezz	Bozenicar/Keller	Le Thanh/Wang
1988/89	G. Ezz	A. Philippoissian	Ezz/Chatton	Bozenicar/Keller	Weber/Bozenicar
1989/90	G. Ezz	I. Bozenicar	Ezz/Habrowsky	Bozenicar/Künzli	Weber/Bozenicar
1990/91	G. Ezz	A. Philippoissian	Ezz/Neubauer	Keller/Philippoissian	Ezz/Philippoissian
1991/92	H. Neubauer	A. Philippoissian	Fiedler/Weber	Spichiger/Philippoissian	Hermann/Keller
1992/93	H. Neubauer	I. Bozenicar	Neubauer/Versang	Neubauer/Bozenicar	Neubauer/Neubauer
1993/94	H. Neubauer	Th. Földy	Neubauer/Versang	Neubauer/Spichiger	Neubauer/Neubauer
1994/95	A. Lehmann	S. Neubauer	Versang/Breuer	Würmli/Spichiger	Versang/Neubauer
1995/96	G. Ezz	–	Versang/Ezz	–	–
1996/97	H. Neubauer	S. Neuhauer	Matijevic/Breuer	–	Neubauer/Neubauer
1997/98	H. Neubauer	D. Künzli	Iglesias/Breuer	Bozenicar/Philippoissian	Neubauer/Künzli
1998/99	A. Pade	R. Schindler	Iglesias/Breuer	Künzli/Bernasconi	Suard/Schindler
1999/00	A. Pade	R. Schindler	Tanner/Naf	Philippoissian/Bozenicar	Iglesias/Salamolard
2000/01	N. Stevanovic	D. Künzli	Stevanovic/Bella	–	Stevanovic/Puget

Palmares – Nationale Einzelmeisterschaften

040, 050, 060, 070

Palmarès – Championnats nationaux individuels

040, 050, 060, 070

Jahr	Herreneinzel	Dameneinzel	Herrendoppel	Damendoppel	Mixed
Année	Simple messieurs	Simple dames	Double messieurs	Double dames	Mixte
2001/02	N. Stevanovic	Th. Földy	Stevanovic/Taylor	Neubauer/Puget	Stevanovic/Puget
2002/03	N. Stevanovic	S. Neubauer	Stevanovic/Taylor	Neubauer/Puget	Stevanovic/Puget
2003/04	N. Stevanovic	Th. Földy	Stevanovic/Taylor	Neubauer/Földy	Stevanovic/Földy
2004/05	N. Stevanovic	V. Bazzi	Stevanovic/Ramos	Bazzi/Baumann	Stevanovic/Földy
2005/06	R. Stukelja	V. Bazzi	Stevanovic/Ramos	De Soyza/Tissot	Stevanovic/Földy
2006/07	N. Stevanovic	P. Jordan	Bahadli/Miller	Földy/Stim	Miller/Opprecht
2007/08	T. Miller	P. Jordan	Miller/Puertas	Földy/Stim	Stevanovic/Földy
2008/09	T. Miller	E. Antonyan	Miller/Dossi	–	Rehorek/Antonyan
2009/10	T. Miller	V. Bazzi	Miller/Puertas	Antonyan/Opprecht	Miller/Opprecht
050					
1985/86	G. Mach	–	Mach/Stijakovic	–	–
1986/87	G. Mach	F. Hassler	Mach/Stijakovic	–	Mach/Gödl
1987/88	F. Cremer	F. Hassler	Mach/Stijakovic	Hassler/Menzi	Brethacher/Hassler
1988/89	R. Heinzelmann	M. Gödl	Mach/Stijakovic	Leemann/Gödl	Lambert/Baebler
1989/90	G. Mach	J. Baebler	Mach/Stijakovic	Gödl/Kuhn	Scarpattetti/Antal
1990/91	F. Cremer	M. Antal	Perrollaz/Heinzelmann	Antal/Baebler	Scarpattetti/Antal
1991/92	F. Cremer	M. Antal	Perrollaz/Heinzelmann	Antal/Bernasconi	Iffland/Bernasconi
1992/93	G. Mach	M. Antal	Iffland/Scarpattetti	Philippossian/Garbate	Künzli/Künzli
1993/94	H. Iffland	A. Philippossian	Habrovsky/Cremer	Antal/Bernasconi	Neubauer/Antal
1994/95	G. Mach	A. Philippossian	Neubauer/Fiedler	Künzli/Bernasconi	Neubauer/Arul
1995/96	H. Neubauer	I. Bozenicar	Neubauer/Fiedler	Antal/Linder-Wang	Fiedler/Bozenicar
1996/97	G. Ezz	A. Philippossian	Mach/Fiedler	Künzli/Bernasconi	Scarpattetti/Földy
1997/98	G. Ezz	Th. Földy	Gobet/Korak	–	Korak/Bozenicar
1998/99	H. Neubauer	Th. Földy	Neubauer/Versang	–	Neubauer/Neubauer
1999/00	G. Ezz	A. Philippossian	Neubauer/Versang	–	–
2000/01	G. Ezz	–	Kern/Ezz	–	–
2001/02	M. Jirasek	–	Gobet/Korak	–	–
2002/03	J. Versang	–	Neubauer/Versang	–	–
2003/04	G. Ezz	–	Neubauer/Versang	–	–
2004/05	J. Bella	Th. Földy	Neubauer/Iffland	–	–
2005/06	J. Versang	Th. Földy	Frommelt/Melle	–	Versang/Stim

Jahr Année	Herreneinzel Simple messieurs	Dameneinzel Simple dames	Herrendoppel Double messieurs	Damendoppel Double dames	Mixed Mixte
2006/07	J. Takacs		Takacs/Lazzari	-	-
2007/08	J. Takacs	-	Takacs/Lazzari	-	Nölkes/Neuhold
2008/09	R. Nölkes	-	-	-	-
2009/10	N. Stevanovic	-	Stevanovic/Revol	-	Stevanovic/Földy
060					
1997/98	P. Birchmeier	-	Künzli/Birchmeier	-	-
1998/99	G. Mach	-	Mach/Perrollaz	-	-
1999/00	G. Mach	-	Mach/Scarpattetti	-	-
2000/01	H. Korak	-	-	-	-
2001/02	G. Mach	-	Iffland/Mach	-	-
2002/03	G. Mach	-	-	-	-
2003/04	H. Neubauer	-	Friedländer/Foggetta	-	-
2004/05	H. Neubauer	-	Friedländer/Iffland	-	-
2005/06	H. Neubauer	-	-	-	-
2003/04	H. Neubauer	-	Friedländer/Foggetta	-	-
2004/05	H. Neubauer	-	Friedländer/Iffland	-	-
2005/06	H. Neubauer	-	Neubauer/Versang	-	Neubauer/Bozenicar
2006/07	H. Neubauer	Th. Földy	Neubauer/Versang	-	-
2007/08	E. Galal	Th. Földy	Neubauer/Versang	-	-
2008/09	J. Versang	-	-	-	-
2009/10	J. Versang	Th. Földy	Mach/Friedländer	-	-
070					
2008/09	G. Mach	-	-	-	-
2009/10	J. Perrollaz	-	-	-	-

Palmares – Nationale Mannschaftsmeisterschaften

Palmarès – Championnats nationaux par équipes

Saison	Herren Messieurs	Damen Dames	Schweizer Cup Coupe Suisse
1934/35	Lausanne Cour	Geneva Genève	–
1935/36	Geneva Genève	Chaux-de-Fonds	Montreux
1936/37	Silver Star Genève	Burgdorf	Silver Star Genève
1937/38	Silver Star Genève	Burgdorf	Silver Star Genève
1938/39	–	–	Silver Star Genève
1939/40	–	–	–
1940/41	–	–	–
1941/42	Blue-Black Genève	–	Silver Star Genève
1942/43	Silver Star Genève	–	Silver Star Genève
1943/44	Silver Star Genève	Silver Star Genève	Silver Star Genève
1944/45	Silver Star Genève	Silver Star Genève	Silver Star Genève
1945/46	Silver Star Genève	–	Silver Star Genève
1946/47	Silver Star Genève	–	Silver Star Genève
1947/48	Silver Star Genève	–	Silver Star Genève
1948/49	Silver Star Genève	Rapid Genève	Silver Star Genève
1949/50	Silver Star Genève	Lausanne	Silver Star Genève
1950/51	Silver Star Genève	–	Silver Star Genève
1951/52	Silver Star Genève	Rapid Genève	Lausanne
1952/53	Silver Star Genève	Rapid Genève	Silver Star Genève
1953/56	Silver Star Genève	Rapid Genève	Silver Star Genève
1954/55	Silver Star Genève	Rapid Genève	Rapid Genève
1955/56	Silver Star Genève	Rapid Genève	Rapid Genève
1956/57	Silver Star Genève	Rapid Genève	Monthey
1957/58	Silver Star Genève	Rapid Genève	–
1958/59	Silver Star Genève	Rapid Genève	–
1959/60	Silver Star Genève	Rapid Genève	Elite Bern
1960/61	Silver Star Genève	Rapid Genève	Tavannes
1961/62	Silver Star Genève	Rapid Genève	Rapid Genève
1962/63	Silver Star Genève	Eve Genève	Rapid Genève
1963/64	Fribourg	Rapid Genève	Elite Bern
1964/65	Fribourg	Basel	Elite Bern
1965/66	Elite Bern	Rapid Genève	Elite Bern
1966/67	Elite Bern	Rapid Genève	Elite Bern
1967/68	Elite Bern	Rapid Genève	Young Stars Zürich
1968/69	Elite Bern	Bern	Elite Bern
1969/70	Elite Bern	Elite Bern	Silver Star Genève

Palmares – Nationale Mannschaftsmeisterschaften**Palmarès – Championnats nationaux par équipes**

Saison	Herren Messieurs	Damen Dames	Schweizer Cup Coupe Suisse
1970/71	Silver Star Genève	Silver Star Genève	Elite Bern
1971/72	Elite Bern	Elite Bern	Baslerdybli
1972/73	Elite Bern	Elite Bern	Baslerdybli
1973/74	Elite Bern	Basel	Baslerdybli
1974/75	Baslerdybli	Elite Bern	Baslerdybli
1975/76	Rapid Genève	Young Stars Zürich	Rapid Genève
1976/77	Young Stars Zürich	Elite Bern	Rapid Genève
1977/78	Young Stars Zürich	Elite Bern	Young Stars Zürich
1978/79	Young Stars Zürich	Kloten	Young Stars Zürich
1979/80	Young Stars Zürich	Uster	Young Stars Zürich
1980/81	Young Stars Zürich	Uster	Basel
1981/82	Silver Star Genève	Uster	Wil
1982/83	Wettstein Basel	Uster	Wettstein Basel
1983/84	Silver Star Genève	Uster	Kloten
1984/85	Kloten	Uster	Kloten
1985/86	Kloten	Wollerau	Kloten
1986/87	Kloten	Wollerau	Wil
1987/88	Silver Star Genève	Uster	Silver Star Genève
1988/89	Wil	Wollerau	Wil
1989/90	Horn	Dietikon	Horn
1990/91	Hom	Wollerau	Nidau/Täuffelen
1991/92	Silver Star Genève	Wollerau	Silver Star Genève
1992/93	Wil	Young Stars Zürich	Young Stars Zürich
1993/94	Meyrin	Wollerau	Wil
1994/95	Silver Star Genève	Ittigen	Silver Star Genève
1995/96	Neuhausen	Aarberg	Silver Star Genève
1996/97	Wil	Ittigen	Wil
1997/98	Neuhausen	Young Stars Zürich	Young Stars Zürich
1998/99	Silver Star Genève	Young Stars Zürich	Silver Star Genève
1999/00	Neuhausen	Villars-sur-Glâne	Silver Star Genève
2000/01	Meyrin	Young Stars Zürich	Meyrin
2001/02	Meyrin	Basel	Meyrin
2002/03	Meyrin	Wettstein Basel	Meyrin
2003/04	Meyrin	Aarberg	Meyrin
2004/05	Rio-Star Muttentz	Neuhausen	Neuhausen
2005/06	Rio-Star Muttentz	Neuhausen	Wil
2006/07	Rio-Star Muttentz	Neuhausen	Rio-Star Muttentz
2007/08	Rio-Star Muttentz	Wädenswil	Rio-Star Muttentz
2008/09	Rio-Star Muttentz	Neuhausen	Neuhausen
2009/10	Rio-Star Muttentz	Neuhausen	Rio-Star Muttentz

A-Klassierungen / Classements A

Herren / Messieurs (104)

A 20	Daus	David	Müller	Reto
	Hu	Jiashun	Mulabdic	Samir
	Jin	Linlin	Neubauer	Herbert
	Joset	Denis	Niessner	Erich
	Li	Jian	Ondis	Jozef
	Miller	Thierry	Rehorek	Pavel
	Mohler	Nicola	Rühl	Sebastian
	Ohlsson	Christian	Schärrer	Niki
	Rushton	Andrew	Stancu	Patrick
	Yang	Chengbowen	Staufner	Beat
			Stricker	Stephan
			Trummler	Linus
A 19	Christe	Michael	Tu Thien	Si
	Hotz	Christian	Tu	Yong
	Luo	Si Yu	Vigh	Csaba
	Maklari	Akos	Vorherr	Thomas
	Renold	Stefan	Voyame	David
	Saidi	Farid	Zancaner	Denisa
	Stevanovic	Nenad		
	Yarnall	Tim	A 16	Tobias
	Zmirou	Samy	Aellig	Almir
A 18	Altermatt	Marc	Alicic	Bernhard
	Elofsson	Henrik	Angly	Luca
	Führer	Andi	Anthonioz	André
	Graber	Marco	Bandi	Andreas
	Pelz	Pedro	Belz	Fabio
	Pfabe	David	Betti	Nicolas
	Santomauro	Jean-François	Champod	Paul-Antoine
	Switajski	Christian	Collaros	Philippe
	Takacs	Janos	Devaud	Mohamed
	Truszczyński	Andrzej Romuald	Djebbouri	Piero
A 17	Baudrillard	David	Dossi	Clément
	Bencze	Zsolt	Emery	Monika
	Betemps	Alexandre	Führer	Laurent
	Cartel	Boris	Garcia	Johan
	Eggenberger	Dominik	Gerard	Reto
	Frommelt	Peter	Gubser	Rajan
	Giontella	Roberto	Hintz	Roland
	Hafner	Elias	Hodel	Sylvain
	Lörtscher	Basil	Huser	Ike Ayaa
	Memmi	Daniel	Johnson	Remo
	Moret	Robin	Keller	Tobias
			Klee	Iva
			Kubišová	Sebastian
			Kummler	

A-Klassierungen / Classements A

Maas	Fabien	Rouzinov	Serguei
Martinek	Yves	Schärrer	Laura
Mathys	Alexandre	Schafer	Christian
Matuschek	Nicolai	Schmid	Elia
Meier	Matthias	Schreiber	Marc
Meyer	Andreas	Steinhauser	Marc
Morandi	Bill	Streit	Christian
Moret	Rachel	Stukelja	Rista
Nick	Filippo	Taylor	Maurice
Peter	Däni	Vogel	Jean-Philippe
Povreslo	Davor	Vorpe	Antoine
Prskalo	Zdenko	Weber	Lionel
Razafimamonjy	Nicolas	Wieland	Sebastian

Damen / Dames (22)

A 20	Führer	Monika
	Kubišová	Iva
	Moret	Rachel
	Tu	Yong
	Zancaner	Denisa
A 19	Schärrer	Laura
	Stepánkova'	Andrea
A 18	Antonyan	Elmira
	Renold	Ilna
A 17	Aschwanden	Rahel
	Bazzi	Vera

A 16	Ahlbrecht	Bianca
	Busin	Sandra
	Frey	Anna
	Führer	Sonja
	Marthaler	Katja
	Meier	Kirsten
	Nong	Liyang
	Schmid	Tini
	Weiss	Jacqueline
	Wichelhaus	Manuela
	Wicki	Sonja

Réglementation sur les attributions honorifiques

Attributions des insignes du mérite et nomination comme membre/président d'honneur

1 Généralités

- 1.1 Ce règlement a pour but de régler les différentes attributions honorifiques pour les membres et promoteurs de Swiss Table Tennis (STT).
- 1.2 Dans des cas particuliers une attribution honorifique peut être attribuée à des personnes non affiliées à STT.
- 1.3 Une attribution honorifique ne peut pas être revendiquée.

2 Attributions

- 2.1 Les insignes du mérite peuvent être attribués aux joueurs/joueuses qui, par leur engagement, ont servi la cause du sport de tennis de table:
 - insigne du mérite en or sur le plan national
 - insigne du mérite en argent sur le plan régional.
- 2.2 Les insignes du mérite peuvent être attribués aux fonctionnaires qui, par leur engagement, ont servi la cause du sport de tennis de table:
 - insigne du mérite en or sur le plan national
 - insigne du mérite en argent sur le plan régional.
- 2.3 Les joueurs/joueuses ainsi que les fonctionnaires qui, par leur engagement de longue date ont rendu des services appréciables à STT, peuvent être nommés membres d'honneur.
- 2.4 Les nominations comme membre d'honneur (président d'honneur) dans les AR Régionales sont exécutées selon les règlements des AR.

3 Compétences

- 3.1 L'attribution de l'insigne du mérite sur le plan national est effectuée par le DCC, et celle sur le plan régional par les AR.
- 3.2 La nomination comme membre d'honneur (président d'honneur) se fait par l'AD STT ou l'AD de l'AR concernée. La majorité des $\frac{3}{4}$ des voix présentes est requise.

Réglementation sur les attributions honorifiques

4 Propositions

- 4.1 Toute proposition pour l'attribution de l'insigne du mérite en argent pour joueuses, resp. joueurs ainsi que fonctionnaires peut être soumise par les clubs et associations affiliés auprès des comités régionaux compétents.
- 4.2 Toute proposition pour l'attribution de l'insigne du mérite en or pour joueuses, resp. joueurs et fonctionnaires peut être soumise auprès du DCC STT par les AR, commissions et chefs de ressorts STT.
- 4.3 Toute proposition pour la nomination comme membre d'honneur peut être soumise auprès de l'assemblée des délégués par le DCC STT, les AR, les chefs de ressorts ainsi que commissions de STT.

5 Remise

La remise doit être effectuée dans un cadre digne, soit à l'occasion de l'Assemblée des délégués (pour fonctionnaires), soit lors des championnats suisses (pour les athlètes).

6 Délais

Toute proposition doit être soumise 60 jours avant la manifestation aux organes compétents.

7 Droits des membres d'honneur

Un membre d'honneur de STT a droit à une voix personnelle lors de l'AD. Cette voix est incessible.

GUBLER
TISCHTENNIS.ch



SCHOOL-TROPHY
Partenaire officiel:
Tischtennis Gubler AG

Vue partielle de notre magasin et local de test

La maison spécialisée de tennis de table, la plus importante en Suisse, vous propose une offre internationale!
Fournisseur officiel de Swiss Table Tennis

- Plus de 120m² de surface de vente et d'exposition
- Plus de 2000 articles différents
- Prix avantageux
- Table pour tester les différents bois et revêtements
- Service revêtement éclair
- Prix avantageux
- Envoi rapide

Notre personnel compétent effectue immédiatement les changements de revêtement et les fabrications hors-série. Demandez notre catalogue GUBLER gratuit. 160 pages vous donneront les informations complètes concernant notre offre d'articles de tennis de table.

TISCHTENNIS GUBLER AG 4652 Winznau/Olten
Tel. 062/285 51 41 Fax 062/285 51 42 www.gubler.ch info@gubler.ch

Spielpläne Plans de jeu

NLA - Herren

LNA - Messieurs

Mannschaft Equipe	Spielort Local de jeu	Ballmarke (w=weiss, o=orange) Marque de balle (w=blanche, o=orange)
Kloten 1	Zentrum Schluefweg, Schluefweg 10, 8302 Kloten	Nittaku*** Premium o
Meyrin 1	Piscine de Livron, Rue De-Livron 2, 1217 Meyrin	Nittaku*** Premium o
Neuhausen 1	Tischtenniszentrum Ebnet, Ebnetstrasse 35, 8200 Schaffhausen	Butterfly*** o
Rapid Luzern 1	L1 = Schulhaus Würzenbach Turnhalle 1+2, Kreuzbuchstr. 60, 6006 Luzern	andro*** o
Rapid Luzern 1	L2 = Sporthalle Hofmatt 3, Hofmattweg, 6045 Meggen	andro*** o
Rio-Star Muttentz 1	Turnhallen Kriegacker, Gründenstrasse 32, 4132 Muttentz	Nittaku*** Premium o
Veyrier 1	Ecole du Bois-Gourmand, Route de Veyrier 208, 1255 Veyrier	Nittaku*** Premium w
Wil SG 1	Lindenhof-Sporthalle, Lindenhofstr. 23, 9500 Wil	JOOLA Gold *** o
Young Stars ZH 1	Freizeitanlage Riesbach, Seefeldstrasse 93, 8008 Zürich	Nittaku*** o

Runde Tour	Datum Date	Zeit Heure	Heimclub Club recevant	Gastclub Club visiteur
1	Sa 09.10	17:00	L1 Rapid Luzern 1	Rio-Star Muttentz 1
	Sa 09.10	16:00	Veyrier 1	Meyrin 1
	Sa 09.10	17:00	Neuhausen 1	Young Stars ZH 1
	Sa 09.10	14:30	Kloten 1	Wil SG 1
2	So 10.10	14:00	L1 Rapid Luzern 1	Meyrin 1
	So 10.10	16:00	Veyrier 1	Rio-Star Muttentz 1
	So 10.10	14:00	Wil SG 1	Young Stars ZH 1
	So 10.10	10:00	Neuhausen 1	Kloten 1
3	Sa 06.11	15:00	Meyrin 1	Wil SG 1
	Sa 06.11	16:00	Veyrier 1	Neuhausen 1
	Sa 06.11	17:30	Young Stars ZH 1	Rio-Star Muttentz 1
	Sa 06.11	14:30	Kloten 1	Rapid Luzern 1
4	So 07.11	15:00	Meyrin 1	Neuhausen 1
	So 07.11	14:30	Veyrier 1	Wil SG 1
	So 07.11	16:00	Rio-Star Muttentz 1	Kloten 1
	So 07.11	14:00	L1 Rapid Luzern 1	Young Stars ZH 1
5	Sa 11.12	17:30	Young Stars ZH 1	Meyrin 1
	Sa 11.12	16:00	Veyrier 1	Kloten 1
	Sa 11.12	17:00	Neuhausen 1	Rapid Luzern 1
	Sa 18.12	14:00	Rio-Star Muttentz 1	Wil SG 1
6	So 12.12	15:00	Meyrin 1	Kloten 1
	So 12.12	14:00	Young Stars ZH 1	Veyrier 1
	So 12.12	14:00	Wil SG 1	Rapid Luzern 1
	So 12.12	10:00	Neuhausen 1	Rio-Star Muttentz 1
7	Sa 08.01	15:00	Meyrin 1	Rio-Star Muttentz 1
	Sa 08.01	15:00	Wil SG 1	Neuhausen 1
	Sa 08.01	16:00	Veyrier 1	Rapid Luzern 1
	Sa 08.01	14:30	Kloten 1	Young Stars ZH 1

Spielpläne Plans de jeu

NLA - Herren
LNA - Messieurs

Mannschaft Equipe	Spielort Local de jeu	Ballmarke (w=weiss, o=orange) Marque de balle (w=blanche, o=orange)
Kloten 1	Zentrum Schluefweg, Schluefweg 10, 8302 Kloten	Nittaku*** Premium o
Meyrin 1	Piscine de Livron, Rue De-Livron 2, 1217 Meyrin	Nittaku*** Premium o
Neuhausen 1	Tischtenniszentrum Ebnet, Ebnetstrasse 35, 8200 Schaffhausen	Butterfly*** o
Rapid Luzern 1	L1 = Schulhaus Würzenbach Turnhalle 1+2, Kreuzbuchstr. 60, 6006 Luzern	andro*** o
Rapid Luzern 1	L2 = Sporthalle Hofmatt 3, Hofmattweg, 6045 Meggen	andro*** o
Rio-Star MuttENZ 1	Turnhallen Kriegacker, Gründenstrasse 32, 4132 MuttENZ	Nittaku*** Premium o
Veyrier 1	Ecole du Bois-Gourmand, Route de Veyrier 208, 1255 Veyrier	Nittaku*** Premium w
Wil SG 1	Lindenhof-Sporthalle, Lindenhofstr. 23, 9500 Wil	JOOLA Gold *** o
Young Stars ZH 1	Freizeitanlage Riesbach, Seefeldstrasse 93, 8008 Zürich	Nittaku*** o

Runde Tour	Datum Date	Zeit Heure	Heimclub Club recevant	Gastclub Club visiteur
8	So 09.01	15:00	Meyrin 1	Rapid Luzern 1
	So 09.01	15:00	Rio-Star MuttENZ 1	Veyrier 1
	So 09.01	14:00	Young Stars ZH 1	Wil SG 1
	So 09.01	14:30	Kloten 1	Neuhausen 1
9	Sa 29.01	15:00	Wil SG 1	Meyrin 1
	Sa 29.01	17:00	Neuhausen 1	Veyrier 1
	Sa 29.01	16:00	Rio-Star MuttENZ 1	Young Stars ZH 1
	Sa 29.01	20:00	L2 Rapid Luzern 1	Kloten 1
10	So 30.01	10:00	Neuhausen 1	Meyrin 1
	So 30.01	14:00	Wil SG 1	Veyrier 1
	So 30.01	14:30	Kloten 1	Rio-Star MuttENZ 1
	So 30.01	14:00	Young Stars ZH 1	Rapid Luzern 1
11	Sa 26.02	14:30	Kloten 1	Meyrin 1
	Sa 26.02	16:00	Veyrier 1	Young Stars ZH 1
	Sa 26.02	19:00	L1 Rapid Luzern 1	Wil SG 1
	Sa 26.02	14:00	Rio-Star MuttENZ 1	Neuhausen 1
12	So 27.02	15:00	Meyrin 1	Young Stars ZH 1
	So 27.02	14:30	Kloten 1	Veyrier 1
	So 27.02	14:00	L1 Rapid Luzern 1	Neuhausen 1
	So 27.02	14:30	Wil SG 1	Rio-Star MuttENZ 1
13	Sa 26.03	14:00	Rio-Star MuttENZ 1	Meyrin 1
	Sa 26.03	17:00	Neuhausen 1	Wil SG 1
	Sa 26.03	19:00	L1 Rapid Luzern 1	Veyrier 1
	Sa 26.03	17:30	Young Stars ZH 1	Kloten 1
14	So 27.03	15:00	Rio-Star MuttENZ 1	Rapid Luzern 1
	So 27.03	15:00	Meyrin 1	Veyrier 1
	So 27.03	14:00	Young Stars ZH 1	Neuhausen 1
	So 27.03	14:00	Wil SG 1	Kloten 1

Spielpläne

Plans de jeu

NLA - Damen

LNA - Dames

Mannschaft Equipe	Spielort Local de jeu	Ballmarke (w=weiss, o=orange) Marque de balle (w=blanche, o=orange)
Düdingen 1	Turnhalle Wolfacker, Alfons-Aeby-Strasse, 3186 Düdingen	Nittaku*** Premium o
Neuhausen 1	Tischtenniszentrum Ebnet, Ebnetstrasse 35, 8200 Schaffhausen	Butterfly*** o
Rio-Star Muttenz 1	Turnhallen Kriegacker, Gründenstrasse 32, 4132 Muttenz	Nittaku*** Premium o
Uster 1	Schulhaus Pünt, Wilstrasse 30 / Zürcherstrasse, 8610 Uster	Nittaku*** Premium w
Wädenswil 1	Turnhalle Fuhr, Fuhrstrasse 16b, 8820 Wädenswil	Nittaku*** Premium o
Winterthur 1	Turnhalle Schachen, Buchackerstrasse 54, 8400 Winterthur	JOOLA Gold *** o

Runde Tour	Datum Date	Zeit Heure	Heimclub Club recevant	Gastclub Club visiteur
1	Sa 16.10	17:00	Neuhausen 1	Uster 1
	Sa 16.10	14:00	Wädenswil 1	Rio-Star Muttenz 1
	Sa 16.10	16:00	Winterthur 1	Düdingen 1
2	So 17.10	10:00	Neuhausen 1	Düdingen 1
	So 17.10	14:00	Winterthur 1	Wädenswil 1
	So 17.10	15:00	Uster 1	Rio-Star Muttenz 1
3	So 14.11	14:00	Winterthur 1	Neuhausen 1
	So 14.11	15:00	Uster 1	Wädenswil 1
	Sa 13.11	14:00	Düdingen 1	Rio-Star Muttenz 1
4	Sa 11.12	14:00	Wädenswil 1	Neuhausen 1
	Sa 18.12	18:00	Rio-Star Muttenz 1	Winterthur 1
	Sa 11.12	14:00	Düdingen 1	Uster 1
5	So 19.12	15:00	Rio-Star Muttenz 1	Neuhausen 1
	So 12.12	14:00	Düdingen 1	Wädenswil 1
	So 12.12	15:00	Uster 1	Winterthur 1

Spielpläne Plans de jeu

NLA - Damen

LNA - Dames

Mannschaft Equipe	Spielort Local de jeu	Ballmarke (w=weiss, o=orange) Marque de balle (w=blanche, o=orange)
Düdingen 1	Turnhalle Wolfacker, Alfons-Aeby-Strasse, 3186 Düdingen	Nittaku*** Premium o
Neuhausen 1	Tischtenniszentrum Ebnet, Ebnetstrasse 35, 8200 Schaffhausen	Butterfly*** o
Rio-Star Muttenz 1	Turnhallen Kriegacker, Gründenstrasse 32, 4132 Muttenz	Nittaku*** Premium o
Uster 1	Schulhaus Pünt, Wilstrasse 30 / Zürcherstrasse, 8610 Uster	Nittaku*** Premium w
Wädenswil 1	Turnhalle Fuhr, Fuhrstrasse 16b, 8820 Wädenswil	Nittaku*** Premium o
Winterthur 1	Turnhalle Schachen, Buchackerstrasse 54, 8400 Winterthur	JOOLA Gold *** o

Runde Tour	Datum Date	Zeit Heure	Heimclub Club recevant	Gastclub Club visiteur
6	Sa 15.01	17:00	Neuhausen 1	Winterthur 1
	Sa 15.01	14:00	Wädenswil 1	Uster 1
	Sa 15.01	16:00	Rio-Star Muttenz 1	Düdingen 1
7	So 16.01	15:00	Uster 1	Neuhausen 1
	So 16.01	15:00	Rio-Star Muttenz 1	Wädenswil 1
	So 16.01	14:00	Düdingen 1	Winterthur 1
8	Sa 12.02	14:00	Düdingen 1	Neuhausen 1
	Sa 12.02	14:00	Wädenswil 1	Winterthur 1
	Sa 12.02	16:00	Rio-Star Muttenz 1	Uster 1
9	Sa 26.03	17:00	Neuhausen 1	Rio-Star Muttenz 1
	Sa 26.03	13:30	Wädenswil 1	Düdingen 1
	Sa 26.03	16:00	Winterthur 1	Uster 1
10	So 27.03	14:00	Neuhausen 1	Wädenswil 1
	So 27.03	14:00	Winterthur 1	Rio-Star Muttenz 1
	So 27.03	15:00	Uster 1	Düdingen 1

Spielpläne Plans de jeu

NLB - Herren, Gruppe 1
LNB - Messieurs, Groupe 1

Mannschaft Equipe	Spielort Local de jeu	Ballmarke (w=weiss, o=orange) Marque de balle (w=blanche, o=orange)
Bremgarten 1	Turnhalle Isenlauf, Badstrasse, 5620 Bremgarten *	Nittaku*** Premium o
Bulle 1	Centre de tennis, Rue du Stade 14, 1630 Bulle	Donic*** o
Cortailod 1	Halle de gymnastique du collège, Coteaux 1, 2016 Cortailod	Nittaku*** Premium o
Forward-Morges 1	Collège de la Burtignière, Chemin de Tolochenaz, 1110 Morges	Nittaku*** Premium o
Liebrüti 1	Mannschafts-Rückzug per 2. Juni 2010 / Retrait d'équipe par le 2 juin 2010	
Ostermundigen 1	L1 = Turnhalle Bernstrasse (Station Zollgasse), 3072 Ostermundigen	Nittaku*** Premium o
Ostermundigen 1	L2 = Turnhalle 3, Schule Dennigkofen, Dennigkofenweg 169, 3072 Ostermundigen *	Nittaku*** Premium o
Silver Star 1	Salle Hugo Urchetti, Rue de Vermont 33, 1202 Genève	Nittaku*** Premium o
UGS-Chênois 1	Route de Frontenex 68, 1208 Genève	DHS *** w

Runde Tour	Datum Date	Zeit Heure	Heimclub Club recevant	Gastclub Club visiteur
1	Sa 04.09	14:00	Forward-Morges 1	UGS-Chênois 1
	Fr 03.09	20:00	Cortailod 1	Silver Star 1
	Sa 04.09	16:00	Bulle 1	Bremgarten 1
2	Sa 18.09	17:00	Silver Star 1	Forward-Morges 1
	Sa 18.09	18:00	UGS-Chênois 1	Cortailod 1
	Sa 18.09	16:00	L1 Ostermundigen 1	Bulle 1
3	Sa 23.10	14:00	Forward-Morges 1	Ostermundigen 1
	Sa 23.10	19:00	Cortailod 1	Bremgarten 1
	Sa 16.10	16:00	Bulle 1	Silver Star 1
4	Sa 06.11	13:30	Bremgarten 1	Forward-Morges 1
	Sa 06.11	16:00	L2 Ostermundigen 1	Cortailod 1
	Sa 06.11	18:00	UGS-Chênois 1	Bulle 1
5	Sa 13.11	18:00	Forward-Morges 1	Bulle 1
	So 14.11	13:30	Bremgarten 1	Silver Star 1
	Sa 13.11	16:00	L2 Ostermundigen 1	UGS-Chênois 1
6	Sa 04.12	16:00	Bulle 1	Cortailod 1
	Sa 04.12	14:30	UGS-Chênois 1	Bremgarten 1
	Sa 04.12	17:00	Silver Star 1	Ostermundigen 1
7	Sa 11.12	15:00	Forward-Morges 1	Cortailod 1
	Sa 11.12	13:30	Bremgarten 1	Ostermundigen 1
	Sa 11.12	17:00	Silver Star 1	UGS-Chênois 1

* unter Vorbehalt, dass die Spielbedingungen den Richtlinien NL (Art. 5.2) entsprechen

* sous réserve que les conditions de jeu correspondent aux directives LN (art. 5.2)

Spielpläne Plans de jeu

NLB - Herren, Gruppe 1
LNB - Messieurs, Groupe 1

Mannschaft Equipe	Spiellokal Local de jeu	Ballmarke (w=weiss, o=orange) Marque de balle (w=blanche, o=orange)
Bremgarten 1	Turnhalle Isenlauf, Badstrasse, 5620 Bremgarten *	Nittaku*** Premium o
Bulle 1	Centre de tennis, Rue du Stade 14, 1630 Bulle, 026 913 97 40	Donic*** o
Cortaillod 1	Halle de gymnastique du collège, Coteaux 1, 2016 Cortaillod	Nittaku*** Premium o
Forward-Morges 1	Collège de la Burtignière, Chemin de Tolochenaz, 1110 Morges, 021	Nittaku*** Premium o
Liebrüti 1	Mannschafts-Rückzug per 2. Juni 2010 / Retrait d'équipe par le 2 juin 2010	
Ostermundigen 1	L1 = Turnhalle Bernstrasse (Station Zollgasse), 3072 Ostermundigen	Nittaku*** Premium o
Ostermundigen 1	L2 = Turnhalle 3, Schule Dennigkofen, Dennigkofenweg 169, 3072 Ostermundigen *	Nittaku*** Premium o
Silver Star 1	Salle Hugo Urchetti, Rue de Vermont 33, 1202 Genève, 022 733 80 24	Nittaku*** Premium o
UGS-Chênois 1	Route de Frontenex 68, 1208 Genève	DHS *** w

Runde Tour	Datum Date	Zeit Heure	Heimclub Club recevant	Gastclub Club visiteur
8	Sa 18.12	18:00	UGS-Chênois 1	Forward-Morges 1
	Sa 18.12	17:00	Silver Star 1	Cortaillod 1
	So 19.12	13:30	Bremgarten 1	Bulle 1
9	Sa 15.01	18:00	Forward-Morges 1	Silver Star 1
	Sa 15.01	19:00	Cortaillod 1	UGS-Chênois 1
	Sa 15.01	16:00	Bulle 1	Ostermundigen 1
10	Sa 29.01	16:00	L2 Ostermundigen 1	Forward-Morges 1
	So 06.02	13:30	Bremgarten 1	Cortaillod 1
	Sa 29.01	17:00	Silver Star 1	Bulle 1
11	Sa 26.02	14:00	Forward-Morges 1	Bremgarten 1
	Sa 12.02	19:00	Cortaillod 1	Ostermundigen 1
	Sa 26.02	16:00	Bulle 1	UGS-Chênois 1
12	Sa 19.03	16:00	Bulle 1	Forward-Morges 1
	Sa 19.03	17:00	Silver Star 1	Bremgarten 1
	Sa 19.03	18:00	UGS-Chênois 1	Ostermundigen 1
13	Fr 25.03	20:00	Cortaillod 1	Bulle 1
	Sa 26.03	13:30	Bremgarten 1	UGS-Chênois 1
	Sa 26.03	16:00	L2 Ostermundigen 1	Silver Star 1
14	Sa 26.03	20:00	Cortaillod 1	Forward-Morges 1
	So 27.03	15:00	L2 Ostermundigen 1	Bremgarten 1
	So 27.03	18:00	UGS-Chênois 1	Silver Star 1

* unter Vorbehalt, dass die Spielbedingungen den Richtlinien NL (Art. 5.2) entsprechen

* sous réserve que les conditions de jeu correspondent aux directives LN (art. 5.2)

Spielpläne Plans de jeu

NLB - Herren, Gruppe 2
LNB - Messieurs, Groupe 2

Mannschaft Equipe	Spielort Local de jeu	Ballmarke (w=weiss, o=orange) Marque de balle (w=blanche, o=orange)
Forward-Morges 2	Collège de la Burtignière, Chemin de Tolochenaz, 1110 Morges	Nittaku*** Premium o
Lugano 1	Scuole Comunali, Via del Tiglio, 6908 Cassarate	Nittaku*** Premium o
Neuhausen 2	Tischtenniszentrum Ebnat, Ebnatstrasse 35, 8200 Schaffhausen	Butterfly*** o
Rapid Luzern 2	L1 = Schulhaus Würzenbach Turnhalle 1+2, Kreuzbuchstr. 60, 6006 Luzern	andro*** o
Rapid Luzern 2	L2 = Sporthalle Hofmatt 3, Hofmattweg, 6045 Meggen	andro*** o
Riva San Vitale 1	Scuole comunali, 6826 Riva San Vitale	Nittaku*** Premium o
Schenkon 1	Turnhalle Grundhof, 6214 Schenkon	JOOLA*** ITTF 40 w
Wädenswil 1	Turnhalle Fuhr, Fuhrstrasse 16b, 8820 Wädenswil	Nittaku*** Premium o
Wil SG 2	Lindenhof-Sporthalle, Lindenhofstr. 23, 9500 Wil	JOOLA Gold *** o

Runde Tour	Datum Date	Zeit Heure	Heimclub Club recevant	Gastclub Club visiteur
1	Sa 04.09	16:30	Schenkon 1	Wil SG 2
	Sa 04.09	18:00	Forward-Morges 2	Lugano 1
	Sa 04.09	17:00	Riva San Vitale 1	Rapid Luzern 2
	Sa 04.09	10:00	Neuhausen 2	Wädenswil 1
2	Sa 18.09	15:00	Lugano 1	Schenkon 1
	Sa 18.09	14:00	Wil SG 2	Forward-Morges 2
	So 19.09	15:00	Wädenswil 1	Riva San Vitale 1
	Sa 18.09	19:00	L1 Rapid Luzern 2	Neuhausen 2
3	Sa 23.10	16:30	Schenkon 1	Rapid Luzern 2
	Sa 23.10	18:00	Forward-Morges 2	Wädenswil 1
	So 10.10	14:00	Wil SG 2	Riva San Vitale 1
	Sa 09.10	10:00	Neuhausen 2	Lugano 1
4	So 07.11	15:00	Wädenswil 1	Schenkon 1
	So 07.11	17:00	L1 Rapid Luzern 2	Forward-Morges 2
	Sa 06.11	17:00	Riva San Vitale 1	Lugano 1
	Sa 06.11	10:00	Neuhausen 2	Wil SG
5	Sa 13.11	10:00	Neuhausen 2	Schenkon 1
	Sa 13.11	14:00	Forward-Morges 2	Riva San Vitale 1
	So 14.11	15:00	Wädenswil 1	Lugano 1
	Sa 13.11	17:00	L1 Rapid Luzern 2	Wil SG 2
6	Sa 04.12	16:30	Schenkon 1	Forward-Morges 2
	Sa 04.12	17:00	Riva San Vitale 1	Neuhausen 2
	Sa 04.12	15:00	Wädenswil 1	Rapid Luzern 2
	Sa 04.12	15:00	Lugano 1	Wil SG 2
7	Sa 11.12	17:00	Riva San Vitale 1	Schenkon 1
	Sa 11.12	10:00	Neuhausen 2	Forward-Morges 2
	So 12.12	14:00	Wil SG 2	Wädenswil 1
	Sa 11.12	15:00	Lugano 1	Rapid Luzern 2

Spielpläne Plans de jeu

NLB - Herren, Gruppe 2
LNB - Messieurs, Groupe 2

Mannschaft Equipe	Spielort Local de jeu	Ballmarke (w=weiss, o=orange) Marque de balle (w=blanche, o=orange)
Forward-Morges 2	Collège de la Burtignière, Chemin de Tolochenaz, 1110 Morges	Nittaku*** Premium o
Lugano 1	Scuole Comunali, Via del Tiglio, 6908 Cassarate	Nittaku*** Premium o
Neuhausen 2	Tischtenniszentrum Ebnat, Ebnatstrasse 35, 8200 Schaffhausen	Butterfly*** o
Rapid Luzern 2	L1 = Schulhaus Würzenbach Turnhalle 1+2, Kreuzbuchstr. 60, 6006 Luzern	andro*** o
Rapid Luzern 2	L2 = Sporthalle Hofmatt 3, Hofmattweg, 6045 Meggen	andro*** o
Riva San Vitale 1	Scuole comunali, 6826 Riva San Vitale	Nittaku*** Premium o
Schenkon 1	Turnhalle Grundhof, 6214 Schenkon	JOOLA*** ITTF 40 w
Wädenswil 1	Turnhalle Fuhr, Fuhrstrasse 16b, 8820 Wädenswil	Nittaku*** Premium o
Wil SG 2	Lindenhof-Sporthalle, Lindenhofstr. 23, 9500 Wil	JOOLA Gold *** o

Runde Tour	Datum Date	Zeit Heure	Heimclub Club recevant	Gastclub Club visiteur
8	Sa 18.12	14:00	Wil SG 2	Schenkon 1
	Sa 18.12	15:00	Lugano 1	Forward-Morges 2
	Sa 18.12	19:00	L1 Rapid Luzern 2	Riva San Vitale 1
	So 19.12	15:00	Wädenswil 1	Neuhausen 2
9	Sa 15.01	16:30	Schenkon 1	Lugano 1
	Sa 15.01	14:00	Forward-Morges 2	Wil SG 2
	Sa 15.01	17:00	Riva San Vitale 1	Wädenswil 1
	Sa 15.01	17:00	Neuhausen 2	Rapid Luzern 2
10	Sa 29.01	20:00	L2 Rapid Luzern 2	Schenkon 1
	So 30.01	15:00	Wädenswil 1	Forward-Morges 2
	Sa 29.01	16:00	Riva San Vitale 1	Wil SG 2
	Sa 29.01	14:00	Lugano 1	Neuhausen 2
11	Sa 12.02	16:30	Schenkon 1	Wädenswil 1
	Sa 26.02	18:00	Forward-Morges 2	Rapid Luzern 2
	Sa 26.02	15:00	Lugano 1	Riva San Vitale 1
	So 27.02	14:30	Wil SG 2	Neuhausen 2
12	Sa 19.03	16:30	Schenkon 1	Neuhausen 2
	Sa 19.03	17:00	Riva San Vitale 1	Forward-Morges 2
	Sa 19.03	15:00	Lugano 1	Wädenswil 1
	So 20.03	16:00	Wil SG 2	Rapid Luzern 2
13	Sa 26.03	16:30	Schenkon 1	Riva San Vitale 1
	Sa 26.03	18:00	Forward-Morges 2	Neuhausen 2
	Sa 26.03	17:00	Wädenswil 1	Wil SG 2
	Sa 26.03	16:00	L1 Rapid Luzern 2	Lugano 1
14	So 27.03	15:00	Forward-Morges 2	Schenkon 1
	So 27.03	10:00	Neuhausen 2	Riva San Vitale 1
	So 27.03	14:00	L1 Rapid Luzern 2	Wädenswil 1
	So 27.03	14:00	Wil SG 2	Lugano 1

Spielpläne Plans de jeu

NLB - Damen, Gruppe 1

LNB - Dames, Groupe 1

Mannschaft Equipe	Spielort Local de jeu	Ballmarke (w=weiss, o=orange) Marque de balle (w=blanche, o=orange)
Burgdorf 1	Turnhalle Gsteighof, Pestalozzistrasse 69, 3400 Burgdorf	Nittaku*** Premium o
Delémont 1	Centre sportif de la Blancherie, 2800 Delémont	Nittaku*** Premium o
Mandement 1	Ecole village, Rue de la Gare 27A, 1242 Satigny	Nittaku*** Premium w
Münsingen 1	Rebacker Turnhalle III, Turnhallenweg, 3110 Münsingen	Nittaku*** Premium o
Rapid Luzern 1	Schulhaus Würzenbach Turnhalle 1+2, Kreuzbuchstr. 60, 6006 Luzern	andro*** o
Zürich Affoltern 1	Alte Turnhalle, Riedenhaldenstrasse 200, 8046 Zürich 1	DHS *** o

Runde Tour	Datum Date	Zeit Heure	Heimclub Club recevant	Gastclub Club visiteur
1	Sa 04.09	17:00	Rapid Luzern 1	Burgdorf 1
	Sa 04.09	15:30	Mandement 1	Münsingen 1
	Fr 17.09	19:45	Delémont 1	Zürich Affoltern 1
2	So 03.10	14:00	Zürich Affoltern 1	Rapid Luzern 1
	Sa 18.09	17:00	Münsingen 1	Delémont 1
	Sa 02.10	15:30	Mandement 1	Burgdorf 1
3	Sa 09.10	14:00	Rapid Luzern 1	Mandement 1
	Sa 16.10	17:00	Münsingen 1	Zürich Affoltern 1
	Sa 23.10	14:30	Burgdorf 1	Delémont 1
4	Sa 06.11	16:00	Delémont 1	Rapid Luzern 1
	Sa 06.11	14:30	Burgdorf 1	Münsingen 1
	Sa 06.11	15:30	Mandement 1	Zürich Affoltern
5	Sa 13.11	14:00	Rapid Luzern 1	Münsingen 1
	Sa 13.11	16:00	Delémont 1	Mandement 1
	So 14.11	14:00	Zürich Affoltern 1	Burgdorf 1

Spielpläne Plans de jeu

NLB - Damen, Gruppe 1

LNB - Dames, Groupe 1

Mannschaft Equipe	Spielort Local de jeu	Ballmarke (w=weiss, o=orange) Marque de balle (w=blanche, o=orange)
Burgdorf 1	Turnhalle Gsteighof, Pestalozzistrasse 69, 3400 Burgdorf	Nittaku*** Premium o
Delémont 1	Centre sportif de la Blancherie, 2800 Delémont	Nittaku*** Premiumo
Mandement 1	Ecole village, Rue de la Gare 27A, 1242 Satigny	Nittaku*** Premium w
Münsingen 1	Rebacker Turnhalle III, Turnhallenweg, 3110 Münsingen	Nittaku*** Premium o
Rapid Luzern 1	Schulhaus Würzenbach Turnhalle 1+2, Kreuzbuchstr. 60, 6006 Luzern	andro*** o
Zürich Affoltern 1	Alte Turnhalle, Riedenhaldenstrasse 200, 8046 Zürich 1	DHS *** o

Runde Tour	Datum Date	Zeit Heure	Heimclub Club recevant	Gastclub Club visiteur
6	Sa 11.12	14:30	Burgdorf 1	Rapid Luzern 1
	Sa 11.12	17:00	Münsingen 1	Mandement 1
	So 05.12	14:00	Zürich Affoltern 1	Delémont 1
7	Sa 22.01	13:00	Rapid Luzern 1	Zürich Affoltern 1
	Sa 15.01	16:00	Delémont 1	Münsingen 1
	Sa 15.01	14:30	Burgdorf 1	Mandement 1
8	Sa 12.02	17:00	Mandement 1	Rapid Luzern 1
	So 06.02	14:00	Zürich Affoltern 1	Münsingen 1
	Sa 12.02	16:00	Delémont 1	Burgdorf 1
9	Sa 19.03	14:00	Rapid Luzern 1	Delémont 1
	Sa 19.03	17:00	Münsingen 1	Burgdorf 1
	So 20.03	14:00	Zürich Affoltern 1	Mandement 1
10	Sa 26.03	17:00	Münsingen 1	Rapid Luzern 1
	Sa 26.03	15:30	Mandement 1	Delémont 1
	Sa 26.03	14:30	Burgdorf 1	Zürich Affoltern 1

Spielpläne

Plans de jeu

NLB - Damen, Gruppe 2

LNB - Dames, Groupe 2

Mannschaft Equipe	Spielort Local de jeu	Ballmarke (w=weiss, o=orange) Marque de balle (w=blanche, o=orange)
Neuhausen 2	Tischtenniszentrum Ebnet, Ebnetstrasse 35, 8200 Schaffhausen	Butterfly*** o
Rapid Luzern 2	Schulhaus Würzenbach Turnhalle 1+2, Kreuzbuchstr. 60, 6006 Luzern	andro*** o
Romanshorn 1	Pestalozzi-Turnhalle, Florastrasse, 8590 Romanshorn	Nittaku*** Premium o
Uster 2	Schulhaus Pünt, Wilstrasse 30 / Zürcherstrasse, 8610 Uster	Nittaku*** Premium w
Wollerau 1	Turnhalle Riedmatt, Erlenstrasse, 8832 Wollerau	Nittaku*** Premium o
Young Stars ZH 1	Freizeitanlage Riesbach, Seefeldstrasse 93, 8008 Zürich	Nittaku*** o

Runde Tour	Datum Date	Zeit Heure	Heimclub Club recevant	Gastclub Club visiteur
1	Sa 04.09	17:00	Rapid Luzern 2	Uster 2
	Sa 04.09	16:00	Wollerau 1	Romanshorn 1
	Sa 04.09	10:00	Neuhausen 2	Young Stars ZH 1
2	Sa 02.10	13:00	Rapid Luzern 2	Neuhausen 2
	Sa 02.10	15:00	Romanshorn 1	Young Stars ZH 1
	Sa 18.09	16:00	Wollerau 1	Uster 2
3	Sa 09.10	14:00	Rapid Luzern 2	Wollerau 1
	Sa 09.10	10:00	Neuhausen 2	Romanshorn 1
	So 17.10	11:00	Uster 2	Young Stars ZH 1
4	Sa 06.11	17:30	Young Stars ZH 1	Rapid Luzern 2
	Sa 06.11	14:00	Uster 2	Romanshorn 1
	Sa 06.11	10:00	Neuhausen 2	Wollerau 1
5	Sa 13.11	14:00	Rapid Luzern 2	Romanshorn 1
	Sa 13.11	17:30	Young Stars ZH 1	Wollerau 1
	Sa 13.11	10:00	Neuhausen 2	Uster 2

Spielpläne Plans de jeu

NLB - Damen, Gruppe 2

LNB - Dames, Groupe 2

Mannschaft Equipe	Spielort Local de jeu	Ballmarke (w=weiss, o=orange) Marque de balle (w=blanche, o=orange)
Neuhausen 2	Tischtenniszentrum Ebnet, Ebnetstrasse 35, 8200 Schaffhausen	Butterfly*** o
Rapid Luzern 2	Schulhaus Würzenbach Turnhalle 1+2, Kreuzbuchstr. 60, 6006 Luzern	andro*** o
Romanshorn 1	Pestalozzi-Turnhalle, Florastrasse, 8590 Romanshorn	Nittaku*** Premium o
Uster 2	Schulhaus Pünt, Wilstrasse 30 / Zürcherstrasse, 8610 Uster	Nittaku*** Premium w
Wollerau 1	Turnhalle Riedmatt, Erlenstrasse, 8832 Wollerau	Nittaku*** Premium o
Young Stars ZH 1	Freizeitanlage Riesbach, Seefeldstrasse 93, 8008 Zürich	Nittaku*** o

Runde Tour	Datum Date	Zeit Heure	Heimclub Club recevant	Gastclub Club visiteur
6	So 12.12	11:00	Uster 2	Rapid Luzern 2
	Sa 11.12	15:00	Romanshorn 1	Wollerau 1
	Sa 11.12	17:30	Young Stars ZH 1	Neuhausen 2
7	Sa 15.01	10:00	Neuhausen 2	Rapid Luzern 2
	Sa 15.01	17:30	Young Stars ZH 1	Romanshorn 1
	So 16.01	11:00	Uster 2	Wollerau 1
8	Sa 12.02	16:00	Wollerau 1	Rapid Luzern 2
	Sa 12.02	15:00	Romanshorn 1	Neuhausen 2
	Sa 12.02	17:30	Young Stars ZH 1	Uster 2
9	Sa 19.03	14:00	Rapid Luzern 2	Young Stars ZH 1
	Sa 19.03	15:00	Romanshorn 1	Uster 2
	Sa 19.03	16:00	Wollerau 1	Neuhausen 2
10	Sa 26.03	15:00	Romanshorn 1	Rapid Luzern 2
	Sa 26.03	16:00	Wollerau 1	Young Stars ZH 1
	So 27.03	11:00	Uster 2	Neuhausen 2

Spielpläne Plans de jeu

NLC - Herren, Gruppe 1
NLC - Messieurs, Groupe 1

Mannschaft Equipe	Spielort Local de jeu	Ballmarke (w=weiss, o=orange) Marque de balle (w=blanche, o=orange)
Carouge 1	Ecole des Promenades, Rue Jacques-Grosselin 29, 1227 Carouge	GENittaku*** Premium o
Forward-Morges 3	Collège de la Burtignière, Chemin de Tolochenaz, 1110 Morges	Nittaku*** Premium o
Mandement 1	Ecole village, Rue de la Gare 27A, 1242 Satigny	Nittaku*** Premium w
Silver Star 2	Salle Hugo Urchetti, Rue de Vermont 33, 1202 Genève	Nittaku*** Premium o
UGS-Chênois 2	Route de Frontenex 68, 1208 Genève	DHS *** w
Vevey 1	Salle de gymnastique de la Veveyse 71, Rue Louis-Meyer, 1800 Vevey	Nittaku*** Premium w
Veyrier 2	Chemin des Rasses 92, 1255 Veyrier	Nittaku*** Premium w
ZZ Lancy 1	Ecole en Sauvy, Avenue du Curé-Baud 40, 1212 Grand-Lancy	DHS *** w

Runde Tour	Datum Date	Zeit Heure	Heimclub Club recevant	Gastclub Club visiteur
1	Mo 13.09	19:45	Veyrier 2	Forward-Morges 3
	Fr 10.09	19:30	Vevey 1	ZZ Lancy 1
	Do 16.09	20:00	Mandement 1	Silver Star 2
	Sa 04.09	18:00	UGS-Chênois 2	Carouge 1
2	Sa 18.09	15:00	ZZ Lancy 1	Veyrier 2
	Sa 02.10	15:00	Forward-Morges 3	Vevey 1
	Fr 01.10	19:30	Carouge 1	Mandement 1
	Fr 24.09	20:30	Silver Star 2	UGS-Chênois 2
3	Mo 04.10	19:45	Veyrier 2	Silver Star 2
	Fr 22.10	19:30	Vevey 1	Carouge 1
	Sa 16.10	16:00	Mandement 1	Forward-Morges 3
	Sa 16.10	18:00	UGS-Chênois 2	ZZ Lancy 1
4	Fr 05.11	19:30	Carouge 1	Veyrier 2
	Fr 05.11	20:30	Silver Star 2	Vevey 1
	Sa 06.11	15:00	ZZ Lancy 1	Mandement 1
	Sa 06.11	15:00	Forward-Morges 3	UGS-Chênois 2
5	Mo 08.11	19:45	Veyrier 2	UGS-Chênois 2
	Sa 13.11	15:00	Vevey 1	Mandement 1
	Fr 12.11	19:30	Carouge 1	ZZ Lancy 1
	Fr 12.11	20:30	Silver Star 2	Forward-Morges 3
6	Do 02.12	20:00	Mandement 1	Veyrier 2
	Sa 04.12	18:00	UGS-Chênois 2	Vevey 1
	Sa 04.12	15:00	Forward-Morges 3	Carouge 1
	Sa 04.12	15:00	ZZ Lancy 1	Silver Star 2
7	Mo 06.12	19:45	Veyrier 2	Vevey 1
	Sa 11.12	16:00	Mandement 1	UGS-Chênois 2
	Fr 10.12	19:30	Carouge 1	Silver Star 2
	Sa 11.12	15:00	ZZ Lancy 1	Forward-Morges 3

Spielpläne Plans de jeu

NLC - Herren, Gruppe 1
NLC - Messieurs, Groupe 1

Mannschaft Equipe	Spielort Local de jeu	Ballmarke (w=weiss, o=orange) Marque de balle (w=blanche, o=orange)
Carouge 1	Ecole des Promenades, Rue Jacques-Grosselin 29, 1227 Carouge	GENittaku*** Premium o
Forward-Morges 3	Collège de la Burtignière, Chemin de Tolochenaz, 1110 Morges	Nittaku*** Premium o
Mandement 1	Ecole village, Rue de la Gare 27A, 1242 Satigny	Nittaku*** Premium w
Silver Star 2	Salle Hugo Urchetti, Rue de Vermont 33, 1202 Genève	Nittaku*** Premium o
UGS-Chênois 2	Route de Frontenex 68, 1208 Genève	DHS *** w
Vevey 1	Salle de gymnastique de la Veveysse 71, Rue Louis-Meyer, 1800 Vevey	Nittaku*** Premium w
Veyrier 2	Chemin des Rasses 92, 1255 Veyrier	Nittaku*** Premium w
ZZ Lancy 1	Ecole en Sauvy, Avenue du Curé-Baud 40, 1212 Grand-Lancy	DHS *** w

Runde Tour	Datum Date	Zeit Heure	Heimclub Club recevant	Gastclub Club visiteur
8	Sa 18.12	15:00	Forward-Morges 3	Veyrier 2
	Sa 18.12	15:00	ZZ Lancy 1	Vevey 1
	Fr 17.12	20:30	Silver Star 2	Mandement 1
	Mo 13.12	19:30	Carouge 1	UGS-Chênois 2
9	Mo 17.01	19:45	Veyrier 2	ZZ Lancy 1
	Sa 15.01	15:00	Vevey 1	Forward-Morges 3
	Sa 15.01	16:00	Mandement 1	Carouge 1
	Sa 15.01	18:00	UGS-Chênois 2	Silver Star 2
10	Fr 28.01	20:30	Silver Star 2	Veyrier 2
	Fr 28.01	19:30	Carouge 1	Vevey 1
	Sa 29.01	15:00	Forward-Morges 3	Mandement 1
	Sa 29.01	15:00	ZZ Lancy 1	UGS-Chênois 2
11	Mo 31.01	19:45	Veyrier 2	Carouge 1
	Sa 12.02	15:00	Vevey 1	Silver Star 2
	Do 03.02	20:00	Mandement 1	ZZ Lancy 1
	Sa 12.02	18:00	UGS-Chênois 2	Forward-Morges 3
12	Do 03.03	20:00	UGS-Chênois 2	Veyrier 2
	Sa 26.02	16:00	Mandement 1	Vevey 1
	Sa 26.02	15:00	ZZ Lancy 1	Carouge 1
	Sa 26.02	10:00	Forward-Morges 3	Silver Star 2
13	Mo 14.03	19:45	Veyrier 2	Mandement 1
	Fr 18.03	19:30	Vevey 1	UGS-Chênois 2
	Fr 18.03	19:30	Carouge 1	Forward-Morges 3
	Fr 18.03	20:30	Silver Star 2	ZZ Lancy 1
14	Fr 25.03	19:30	Vevey 1	Veyrier 2
	Fr 25.03	20:00	UGS-Chênois 2	Mandement 1
	Fr 25.03	20:30	Silver Star 2	Carouge 1
	Sa 26.03	14:00	Forward-Morges 3	ZZ Lancy 1

Spielpläne Plans de jeu

NLC - Herren, Gruppe 2
LNC - Messieurs, Groupe 2

Mannschaft Equipe	Spielort Local de jeu	Ballmarke (w=weiss, o=orange) Marque de balle (w=blanche, o=orange)
Belp 1	Sporthalle Neumatt, Neumattstrasse 39, 3123 Belp	Nittaku*** Premium o
Collombey/Muraz 1	Salle de gymnastique, Centre scolaire de Corbier, 1868 Collombey	Nittaku*** Premium o
Cortailod 2	Halle de gymnastique du collège, Coteaux 1, 2016 Cortailod	Nittaku*** Premium o
Fribourg 1	Ecole du Jura - Halle de gymnastique, Avenue Général Guisan 59/61, 1700 Fribourg	DHS*** o
La Chx-de-Fds 1	Collège de Bellevue, Rue du Docteur-Kern 14, 2301 La Chaux-de-Fonds	Nittaku*** Premium o
Martigny 1	Salle de Gymnastique - 1er étage, Rue des Ecoles 9, 1920 Martigny	Nittaku*** Premium w
Münchenbuchsee 1	Schulhaus Waldeck, Laubbergweg, 3053 Münchenbuchsee	Butterfly*** o
Stalden 1	Mehrzweckhalle beim Bahnhof, 3922 Stalden	Nittaku*** Premium o

Runde Tour	Datum Date	Zeit Heure	Heimclub Club recevant	Gastclub Club visiteur
1	Sa 18.09	15:00	Fribourg 1	La Chx-de-Fds 1
	Sa 04.09	17:00	Collombey/Muraz 1	Cortailod 2
	Sa 04.09	20:00	Belp 1	Münchenbuchsee 1
	Fr 10.09	20:00	Stalden 1	Martigny 1
2	Fr 01.10	20:00	Cortailod 2	Fribourg 1
	Sa 02.10	16:00	La Chx-de-Fds 1	Collombey/Muraz 1
	Sa 18.09	16:30	Martigny 1	Belp 1
	Fr 24.09	19:45	Münchenbuchsee 1	Stalden 1
3	Sa 23.10	15:00	Fribourg 1	Münchenbuchsee 1
	Sa 16.10	16:30	Martigny 1	Collombey/Muraz 1
	Sa 23.10	19:00	Belp 1	La Chx-de-Fds 1
	Sa 16.10	16:00	Stalden 1	Cortailod 2
4	Sa 06.11	16:30	Martigny 1	Fribourg 1
	Sa 06.11	17:00	Collombey/Muraz 1	Münchenbuchsee 1
	Sa 06.11	19:00	Belp 1	Cortailod 2
	Sa 06.11	16:00	La Chx-de-Fds 1	Stalden 1
5	Sa 13.11	15:00	Fribourg 1	Stalden 1
	Sa 13.11	17:00	Collombey/Muraz 1	Belp 1
	So 14.11	13:30	Martigny 1	Cortailod 2
	Fr 12.11	19:45	Münchenbuchsee 1	La Chx-de-Fds 1
6	Sa 04.12	15:00	Fribourg 1	Belp 1
	Sa 04.12	16:00	Stalden 1	Collombey/Muraz 1
	Sa 04.12	16:00	La Chx-de-Fds 1	Martigny 1
	Fr 03.12	20:00	Cortailod 2	Münchenbuchsee 1
7	Sa 11.12	15:00	Fribourg 1	Collombey/Muraz 1
	Sa 11.12	16:00	Stalden 1	Belp 1
	So 05.12	13:30	Martigny 1	Münchenbuchsee 1
	Fr 10.12	20:00	Cortailod 2	La Chx-de-Fds 1

Spielpläne Plans de jeu

NLC - Herren, Gruppe 2
NLC - Messieurs, Groupe 2

Mannschaft Equipe	Spielort Local de jeu	Ballmarke (w=weiss, o=orange) Marque de balle (w=blanche, o=orange)
Belp 1	Sporthalle Neumatt, Neumattstrasse 39, 3123 Belp	Nittaku*** Premium o
Collombey/Muraz 1	Salle de gymnastique, Centre scolaire de Corbier, 1868 Collombey	Nittaku*** Premium o
Cortailod 2	Halle de gymnastique du collège, Coteaux 1, 2016 Cortailod	Nittaku*** Premium o
Fribourg 1	Ecole du Jura - Halle de gymnastique, Avenue Général Guisan 59/61, 1700 Fribourg	DHS*** o
La Chx-de-Fds 1	Collège de Bellevue, Rue du Docteur-Kern 14, 2301 La Chaux-de-Fonds	Nittaku*** Premium o
Martigny 1	Salle de Gymnastique - 1er étage, Rue des Ecoles 9, 1920 Martigny	Nittaku*** Premium w
Münchenbuchsee 1	Schulhaus Waldeck, Laubbergweg, 3053 Münchenbuchsee	Butterfly*** o
Stalden 1	Mehrzweckhalle beim Bahnhof, 3922 Stalden	Nittaku*** Premium o

Runde Tour	Datum Date	Zeit Heure	Heimclub Club recevant	Gastclub Club visiteur
8	Sa 18.12	16:00	La Chx-de-Fds 1	Fribourg 1
	Fr 17.12	20:00	Cortailod 2	Collombey/Muraz 1
	Fr 17.12	19:45	Münchenbuchsee 1	Belp 1
	Sa 18.12	16:30	Martigny 1	Stalden 1
9	Sa 15.01	15:00	Fribourg 1	Cortailod 2
	Sa 15.01	17:00	Collombey/Muraz 1	La Chx-de-Fds 1
	Sa 15.01	19:00	Belp 1	Martigny 1
	Fr 21.01	20:00	Stalden 1	Münchenbuchsee 1
10	Fr 28.01	19:45	Münchenbuchsee 1	Fribourg 1
	So 06.02	17:00	Collombey/Muraz 1	Martigny 1
	Sa 29.01	16:00	La Chx-de-Fds 1	Belp 1
	Sa 29.01	19:00	Cortailod 2	Stalden 1
11	Sa 12.02	15:00	Fribourg 1	Martigny 1
	Fr 04.02	19:45	Münchenbuchsee 1	Collombey/Muraz 1
	Fr 11.02	20:00	Cortailod 2	Belp 1
	Sa 12.02	16:00	Stalden 1	La Chx-de-Fds 1
12	Sa 26.02	16:00	Stalden 1	Fribourg 1
	Sa 26.02	19:00	Belp 1	Collombey/Muraz 1
	Fr 25.02	20:00	Cortailod 2	Martigny 1
	Sa 26.02	16:00	La Chx-de-Fds 1	Münchenbuchsee 1
13	Sa 19.03	20:00	Belp 1	Fribourg 1
	Sa 19.03	17:00	Collombey/Muraz 1	Stalden 1
	Sa 19.03	16:30	Martigny 1	La Chx-de-Fds 1
	Sa 19.03	16:00	Münchenbuchsee 1	Cortailod 2
14	Sa 26.03	17:00	Collombey/Muraz 1	Fribourg 1
	Sa 26.03	20:00	Belp 1	Stalden 1
	Fr 25.03	19:45	Münchenbuchsee 1	Martigny 1
	Sa 26.03	16:00	La Chx-de-Fds 1	Cortailod 2 1

Spielpläne Plans de jeu

NLC - Herren, Gruppe 3
LNC - Messieurs, Groupe 3

Mannschaft Equipe	Spielort Local de jeu	Ballmarke (w=weiss, o=orange) Marque de balle (w=blanche, o=orange)
Kriens 1	Turnhalle Schulhaus Krauer, 6010 Kriens	andro*** o
Lenzburg 1	Schulanlage Lenzhard/Turnhalle 3, Hallwilstrasse 11-19, 5600 Lenzburg	Nittaku*** Premium o
Pratteln 1	Erlimattschulhaus II, Erliweg 16, 4133 Pratteln	Nittaku*** Premium o
Rapid Luzern 3	L1 = Schulhaus Würzenbach Turnhalle 1+2, Kreuzbuchstr. 60, 6006 Luzern	andro*** o
Rapid Luzern 3	L2 = Sporthalle Hofmatt 3, Hofmattweg, 6045 Meggen	andro*** o
Rio-Star Muttenz 2	Turnhallen Kriegacker, Gründenstrasse 32, 4132 Muttenz	Nittaku*** Premium o
Schöffland 1	L1 = Sporthalle Birkenweg, 5040 Schöffland	Tibhar 40 *** o
Schöffland 1	L2 = Alte Turnhalle, Birkenweg, 5040 Schöffland	Tibhar 40 *** o
Smily Future 1	Neumatt-Turnhalle 3 (Apr.-Okt.), Neumattschulhaus, 4657 Dulliken	Nittaku*** Premium o
Young Stars ZH 2	Freizeitanlage Riesbach, Seefeldstrasse 93, 8008 Zürich	Nittaku*** o

Runde Tour	Datum Date	Zeit Heure	Heimclub Club recevant	Gastclub Club visiteur
1	Sa 04.09	17:30	Young Stars ZH 2	Rapid Luzern 3
	Fr 17.09	19:30	Kriens 1	Smily Future 1
	Sa 04.09	13:00	Lenzburg 1	Schöffland 1
	Fr 17.09	19:30	Rio-Star Muttenz 2	Pratteln 1
2	Sa 02.10	13:15	Smily Future 1	Young Stars ZH 2
	Sa 02.10	19:00	L1 Rapid Luzern 3	Kriens 1
	Fr 24.09	19:30	Pratteln 1	Lenzburg 1
	Mo 20.09	20:15	L1 Schöffland 1	Rio-Star Muttenz 2
3	Sa 23.10	17:30	Young Stars ZH 2	Schöffland 1
	Sa 16.10	15:30	Kriens 1	Pratteln 1
	Sa 23.10	14:00	Lenzburg 1	Rapid Luzern 3
	Sa 23.10	16:00	Rio-Star Muttenz 2	Smily Future 1
4	Sa 06.11	17:30	Pratteln 1	Young Stars ZH 2
	Mo 01.11	20:15	L1 Schöffland 1	Kriens 1
	Sa 06.11	13:15	Smily Future 1	Lenzburg 1
	Sa 06.11	19:00	L1 Rapid Luzern 3	Rio-Star Muttenz 2
5	So 24.10	14:00	Young Stars ZH 2	Rio-Star Muttenz 2
	Sa 13.11	15:30	Kriens 1	Lenzburg 1
	Fr 12.11	19:30	Pratteln 1	Smily Future 1
	Mo 08.11	20:15	L1 Schöffland 1	Rapid Luzern 3
6	Sa 04.12	14:00	Lenzburg 1	Young Stars ZH 2
	Sa 04.12	16:00	Rio-Star Muttenz 2	Kriens 1
	Sa 04.12	17:00	Pratteln 1	Rapid Luzern 3
	Sa 04.12	13:15	Smily Future 1	Schöffland 1
7	Sa 11.12	14:00	Young Stars ZH 2	Kriens 1
	Sa 11.12	14:00	Lenzburg 1	Rio-Star Muttenz 2
	Fr 10.12	19:30	Pratteln 1	Schöffland 1
	Sa 11.12	13:15	Smily Future 1	Rapid Luzern 3

Spielpläne Plans de jeu

NLC - Herren, Gruppe 3
LNC - Messieurs, Groupe 3

Mannschaft Equipe	Spielort Local de jeu	Ballmarke (w=weiss, o=orange) Marque de balle (w=blanche, o=orange)
Kriens 1	Turnhalle Schulhaus Krauer, 6010 Kriens	andro*** o
Lenzburg 1	Schulanlage Lenzhard/Turnhalle 3, Hallwilstrasse 11-19, 5600 Lenzburg	Nittaku*** Premium o
Pratteln 1	Erlimattschulhaus II, Erliweg 16, 4133 Pratteln	Nittaku*** Premium o
Rapid Luzern 3	L1 = Schulhaus Würzenbach Turnhalle 1+2, Kreuzbuchstr. 60, 6006 Luzern	andro*** o
Rapid Luzern 3	L2 = Sporthalle Hofmatt 3, Hofmattweg, 6045 Meggen	andro*** o
Rio-Star Muttenz 2	Turnhallen Kriegacker, Gründenstrasse 32, 4132 Muttenz	Nittaku*** Premium o
Schöffland 1	L1 = Sporthalle Birkenweg, 5040 Schöffland	Tibhar 40 *** o
Schöffland 1	L2 = Alte Turnhalle, Birkenweg, 5040 Schöffland	Tibhar 40 *** o
Smily Future 1	Neumatt-Turnhalle 3 (Apr.-Okt.), Neumattschulhaus, 4657 Dulliken	Nittaku*** Premium o
Young Stars ZH 2	Freizeitanlage Riesbach, Seefeldstrasse 93, 8008 Zürich	Nittaku*** o

Runde Tour	Datum Date	Zeit Heure	Heimclub Club recevant	Gastclub Club visiteur
8	Sa 18.12	16:00	L1 Rapid Luzern 3	Young Stars ZH 2
	Sa 18.12	13:15	Smily Future 1	Kriens 1
	Mo 13.12	20:15	L1 Schöffland 1	Lenzburg 1
	Fr 17.12	19:30	Pratteln 1	Rio-Star Muttenz 2
9	Sa 15.01	14:00	Young Stars ZH 2	Smily Future 1
	Sa 15.01	15:30	Kriens 1	Rapid Luzern 3
	Sa 15.01	14:00	Lenzburg 1	Pratteln 1
	Fr 14.01	19:30	Rio-Star Muttenz 2	Schöffland 1
10	Mo 24.01	20:15	L1 Schöffland 1	Young Stars ZH 2
	Sa 29.01	17:30	Pratteln 1	Kriens 1
	Sa 29.01	20:00	L2 Rapid Luzern 3	Lenzburg 1
	Sa 29.01	13:15	Smily Future 1	Rio-Star Muttenz 2
11	Sa 12.02	14:00	Young Stars ZH 2	Pratteln 1
	Fr 04.02	19:30	Kriens 1	Schöffland 1
	Sa 12.02	14:00	Lenzburg 1	Smily Future 1
	Fr 04.02	19:30	Rio-Star Muttenz 2	Rapid Luzern 3
12	Fr 04.03	19:30	Rio-Star Muttenz 2	Young Stars ZH 2
	Sa 26.02	14:00	Lenzburg 1	Kriens 1
	Sa 26.02	13:15	Smily Future 1	Pratteln 1
	Sa 26.02	16:00	L1 Rapid Luzern 3	Schöffland 1
13	Sa 19.03	17:30	Young Stars ZH 2	Lenzburg 1
	Sa 19.03	15:30	Kriens 1	Rio-Star Muttenz 2
	Sa 19.03	17:00	L1 Rapid Luzern 3	Pratteln 1
	So 20.03	14:00	L2 Schöffland 1	Smily Future 1
14	Sa 26.03	15:30	Kriens 1	Young Stars ZH 2
	Fr 18.02	19:30	Rio-Star Muttenz 2	Lenzburg 1
	Mo 21.03	20:15	L1 Schöffland 1	Pratteln 1
	Sa 26.03	13:00	L1 Rapid Luzern 3	Smily Future 1

Spielpläne Plans de jeu

NLC - Herren, Gruppe 4
LNC - Messieurs, Groupe 4

Mannschaft Equipe	Spielort Local de jeu	Ballmarke (w=weiss, o=orange) Marque de balle (w=blanche, o=orange)
Chur 1	Kant. Sporthalle Sand, Sandstr. 35, 7000 Chur	Nittaku*** Premium w
Kloten 2	Zentrum Schluefweg, Schluefweg 10, 8302 Kloten	Nittaku*** Premium o
Rapid Luzern 4	L1 = Schulhaus Würzenbach Turnhalle 1+2, Kreuzbuchstr. 60, 6006 Luzern	andro*** o
Rapid Luzern 4	L2 = Sporthalle Hofmatt 3, Hofmattweg, 6045 Meggen	andro*** o
Rapperswil-Jona 1	Turnhalle Kreuzstrasse, Kreuzstrasse 43, 8640 Rapperswil	Nittaku*** Premium w
Wädenswil 2	L1 = Turnhalle Fuhr, Fuhrstrasse 16b, 8820 Wädenswil	Nittaku*** Premium o
Wädenswil 2	L3 = Sporthalle Untermosen, Speerstrasse 95, 8820 Wädenswil	Nittaku*** Premium o
Wetzikon 1	Turnhalle Berufsschulen, Usterstrasse/Weststrasse, 8620 Wetzikon	Nittaku*** Premium o
Winterthur 1	Turnhalle Schachen, Buchackerstrasse 54, 8400 Winterthur	JOOLA Gold *** o
Young Stars ZH 3	Freizeitanlage Riesbach, Seefeldstrasse 93, 8008 Zürich	Nittaku*** o

Runde Tour	Datum Date	Zeit Heure	Heimclub Club recevant	Gastclub Club visiteur
1	Sa 04.09	17:30	Young Stars ZH 3	Rapperswil-Jona 1
	Fr 10.09	20:00	Wetzikon 1	Rapid Luzern 4
	Sa 04.09	14:00	Chur 1	Wädenswil 2
	Fr 10.09	19:30	Kloten 2	Winterthur 1
2	Sa 02.10	16:00	L1 Rapid Luzern 4	Young Stars ZH 3
	Fr 24.09	19:45	Rapperswil-Jona 1	Wetzikon 1
	Sa 02.10	14:00	Winterthur 1	Chur 1
	Do 23.09	20:00	L3 Wädenswil 2	Kloten 2
3	Sa 23.10	17:30	Young Stars ZH 3	Wädenswil 2
	Fr 29.10	20:00	Wetzikon 1	Winterthur 1
	Sa 23.10	14:00	Chur 1	Rapperswil-Jona 1
	Sa 16.10	14:30	Kloten 2	Rapid Luzern 4
4	Fr 05.11	20:00	Winterthur 1	Young Stars ZH 3
	Do 04.11	20:00	L3 Wädenswil 2	Wetzikon 1
	Sa 06.11	19:00	L1 Rapid Luzern 4	Chur 1
	Fr 05.11	19:45	Rapperswil-Jona 1	Kloten 2
5	Sa 13.11	17:30	Young Stars ZH 3	Kloten 2
	Fr 12.11	20:00	Wetzikon 1	Chur 1
	Fr 12.11	20:00	Winterthur 1	Rapid Luzern 4
	Do 11.11	20:00	L3 Wädenswil 2	Rapperswil-Jona 1
6	Sa 04.12	14:00	Chur 1	Young Stars ZH 3
	Sa 04.12	14:30	Kloten 2	Wetzikon 1
	Fr 03.12	19:45	Rapperswil-Jona 1	Winterthur 1
	Sa 04.12	17:00	L1 Rapid Luzern 4	Wädenswil 2
7	Sa 11.12	14:00	Young Stars ZH 3	Wetzikon 1
	Sa 11.12	14:00	Chur 1	Kloten 2
	Fr 10.12	20:00	Winterthur 1	Wädenswil 2
	Sa 11.12	17:00	L1 Rapid Luzern 4	Rapperswil-Jona 1

Mannschaft Equipe	Spielort Local de jeu	Ballmarke (w=weiss, o=orange) Marque de balle (w=blanche, o=orange)
Chur 1	Kant. Sporthalle Sand, Sandstr. 35, 7000 Chur	Nittaku*** Premium w
Kloten 2	Zentrum Schluefweg, Schluefweg 10, 8302 Kloten	Nittaku*** Premium o
Rapid Luzern 4	L1 = Schulhaus Würzenbach Turnhalle 1+2, Kreuzbuchstr. 60, 6006 Luzern	andro*** o
Rapid Luzern 4	L2 = Sporthalle Hofmatt 3, Hofmattweg, 6045 Meggen	andro*** o
Rapperswil-Jona 1	Turnhalle Kreuzstrasse, Kreuzstrasse 43, 8640 Rapperswil	Nittaku*** Premium w
Wädenswil 2	L1 = Turnhalle Fuhr, Fuhrstrasse 16b, 8820 Wädenswil	Nittaku*** Premium o
Wädenswil 2	L3 = Sporthalle Untermosen, Speerstrasse 95, 8820 Wädenswil	Nittaku*** Premium o
Wetzikon 1	Turnhalle Berufsschulen, Usterstrasse/Weststrasse, 8620 Wetzikon	Nittaku*** Premium o
Winterthur 1	Turnhalle Schachen, Buchackerstrasse 54, 8400 Winterthur	JOOLA Gold *** o
Young Stars ZH 3	Freizeitanlage Riesbach, Seefeldstrasse 93, 8008 Zürich	Nittaku*** o

Runde Tour	Datum Date	Zeit Heure	Heimclub Club recevant	Gastclub Club visiteur
8	Fr 17.12	19:45	Rapperswil-Jona 1	Young Stars ZH 3
	Sa 18.12	13:00	L1 Rapid Luzern 4	Wetzikon 1
	Sa 18.12	14:00	L1 Wädenswil 2	Chur 1
	Fr 17.12	20:00	Winterthur 1	Kloten 2
9	Sa 15.01	14:00	Young Stars ZH 3	Rapid Luzern 4
	Fr 21.01	20:00	Wetzikon 1	Rapperswil-Jona 1
	Sa 15.01	14:00	Chur 1	Winterthur 1
	Sa 15.01	14:30	Kloten 2	Wädenswil 2
10	Do 27.01	20:00	L3 Wädenswil 2	Young Stars ZH 3
	Fr 28.01	20:00	Winterthur 1	Wetzikon 1
	Sa 29.01	14:00	Rapperswil-Jona 1	Chur 1
	Sa 29.01	20:00	L2 Rapid Luzern 4	Kloten 2
11	Sa 12.02	14:00	Young Stars ZH 3	Winterthur 1
	Fr 11.02	20:00	Wetzikon 1	Wädenswil 2
	Sa 12.02	14:00	Chur 1	Rapid Luzern 4
	Sa 12.02	14:30	Kloten 2	Rapperswil-Jona 1
12	Fr 25.02	19:30	Kloten 2	Young Stars ZH 3
	Sa 26.02	14:00	Chur 1	Wetzikon 1
	Sa 26.02	13:00	L1 Rapid Luzern 4	Winterthur 1
	Fr 25.02	19:45	Rapperswil-Jona 1	Wädenswil 2
13	Sa 19.03	17:30	Young Stars ZH 3	Chur 1
	Fr 18.03	20:00	Wetzikon 1	Kloten 2
	Fr 18.03	20:00	Winterthur 1	Rapperswil-Jona 1
	Do 17.03	20:00	L3 Wädenswil 2	Rapid Luzern 4
14	Fr 25.03	20:00	Wetzikon 1	Young Stars ZH 3
	Sa 26.03	14:30	Kloten 2	Chur 1
	Do 24.03	20:00	L3 Wädenswil 2	Winterthur 1
	Sa 26.03	14:00	Rapperswil-Jona 1	Rapid Luzern 4

Ausbildungskalender Calendrier de formation

2010	Kurs (Thema) Cours (Thème)	Ort Lieu	Org.	Anmeldeterm. Délai
Juli				
3.	Trainer D-Kurs STT 20102	Zürich	STT	3.5.2010
August				
8.-13.	Leiterkurs ZH 839.10	Filzbach	J+S	8.6.2010
20./21.	Weiterbildung 1 JS-CH 128243 (Wahlmodul „Trainingslehre“)	Magglingen	J+S	20.6.2010
September				
3.	Weiterbildung 2 JS-CH 132970 (Aufnahmeprüfung)	Magglingen	STT	3.7.2010
4./5.	Weiterbildung 1 JS-CH 128224 (Wahlmodul „Mentale Stärke“)	Magglingen	J+S	4.7.2010
9.-11.	Expertenkurs (1. Teil) JS-CH 127564	Magglingen	J+S	9.7.2010
11./12.	Weiterbildung 1 JS-CH 128230 (Wahlmodul „Spielformen“)	Magglingen	J+S	12.7.2010
23.-26.	Weiterbildung 1 JS-CH 128221 (Pflichtmodul „Technik/Taktik/Didaktik“)	Magglingen	J+S	23.7.2010
29.-3.10.	Weiterbildung 2 JS-CH 132970 (Modul „Tischtennisttraining für Spitzenspieler“)	Magglingen	J+S	20.8.2010
Oktober				
16./17.	Weiterbildung 1 JS-CH 128237 (Wahlmodul „Coaching“)	Magglingen	J+S	16.8.2010
17.	Formation continue 1 BE/JU 490/10 St. Imier (Module à option propre „Perfectionnement“)		J+S	17.8.2010
November				
6.	Weiterbildung 1 ZH 852.10 (Wahlmodul „Fortbildung“)	Wädenswil	J+S	6.9.2010
?	Trainer D STT 20104	Zürich	STT	?
Dezember				
10.-12.	Leiterkurs (1. Teil) LU 7811/10	Meggen	J+S	10.10.2010

Ausbildungskalender

Calendrier de formation

2011

Januar

9.	Formation continue 1 VS 174/11 (Module à option propre „Perfectionnement“)	Martigny	J+S	9.11.2010
14./15.	Zentralkurs J+S-Experten JS-CH 132037	Magglingen	J+S	14.11.2010

Februar

11.-13.	Leiterkurs (2. Teil) LU 7811/11	Meggen	J+S	10.10.2010
---------	---------------------------------	--------	-----	------------

März

12.	Weiterbildung 1 BS 341/11 (Modul „Fortbildung“)	Basel	J+S	12.1.2011
17.-19.	Expertenkurs (1. Teil) JS-CH 129864	Magglingen	J+S	17.1.2011
?	Weiterbildung 2 JS-CH 132970 (Modul „Prüfung“)	Magglingen	J+S	20.8.2010

April

11.-16.	Corso monitori TI 6211	Bellinzona	G+S	11.2.1011
---------	------------------------	------------	-----	-----------

Mai

6./7.	Weiterbildung 1 JS-CH 128238 (Modul „Coaching“)	Magglingen	J+S	6.3.2011
6./7.	Weiterbildung 1 JS-CH 128244 (Wahlmodul „Trainingslehre“)	Magglingen	J+S	6.3.2011

Juni

4.	Trainer D-Kurs STT 20111	Zürich	STT	4.4.2011
4.	Weiterbildung 1 LU 7818/11 (Wahlmodul „Fortbildung“)	Meggen	J+S	4.4.2011
6./7.	Weiterbildung 1 JS-CH 128232 (Wahlmodul „Spielformen“)	Magglingen	J+S	6.4.2011
25./26.	Weiterbildung 1 JS-CH 128225 (Wahlmodul „Mentale Stärke“)	Magglingen	J+S	25.4.2011

OSR-/SR-Kalender Calendrier JA/A

2010	Kurs Cours	Ort Lieu	Org.	Anmeldetermin Délai
August				
12.	Weiterbildungskurs SR	Basel	NWTTV	12.7.2010
28.	Cours de formation continue A	Veyrier	AGTT	28.7.2010
28.	Weiterbildungskurs OSR/SR	Zürich	OTTV	28.7.2010
31.	Weiterbildungskurs SR	Moosseedorf	MTTV	31.7.2010
September				
3.	Cours de formation continue A	St. Imier	ANJTT	3.8.2010
Oktober				
7.	Weiterbildungskurs SR	Kriens	TTVI	7.9.2010
23.	Corso di perfezionamento A	Riva San Vitale	ATTT	23.9.2010
November				
14.	Seminar OSR	Ittigen	STT	14.10.2010
2011				
Januar				
22.	Weiterbildungskurs SR	St. Gallen	OTTV	22.12.2010
23.	Séminaire JA	Fribourg	STT	23.12.2010
Februar				
5.	Prüfungen OSR/SR (1. Teil)	Ittigen	STT	5.1.2011
März				
25.	Cours de perfectionnement A	Domdidier	AWF	25.2.2011
26./27.	Examens A (2e part)	Genève	STT	6.1.2011
30.	Cours de perfectionnement A	Domdidier	AWF	25.2.2011
April				
16./17.	Prüfungen SR (2. Teil)	Winterthur	STT	6.1.2011

2010

Juli	16.-25	54. Jugend-Europameisterschaften	ETTU/Istanbul (TUR)
August	9.-18.9.	1. Vorrunde Schweizer Cup	STT
	28./29.	1. Runde ETTU-Cup	ETTU
	28./29.	Young Stars Zürich Competition (interregional)	TTC Young Stars ZH
September	3.-5.	Belgium Open	Vilvoorde (BEL)
	3.-5.	1. Runde NLB Herren	STT
	4.-10. oder 13.-17.	1. Runde NLB Damen	STT
	4.-10. oder 13.-17.	1. Runde NLC Herren	STT
	11./12.	48. Turnier um den Burgdorfer Schlosscup (national)	TTC Burgdorf
	11.-19.	29. Europameisterschaften	ETTU/Ostrava (CZE)
	17.-19.	2. Runde NLB Herren	STT
	18.-24. od. 27.-2.10.	2. Runde NLB Damen	STT
	18.-24. od. 27.-2.10.	2. Runde NLC Herren	STT
	18./19.	Tournoi par équipes (interrégional)	CTT Mandement
	19.	38. Arche-Cup (interregional)	TTC Affoltern a.A.
	25.	Herbst-Delegiertenversammlung	STT/Ittigen
	25./26.	2. Runde ETTU-Cup Herren	ETTU
	25./26.	Clientis-Cup (national)	TTC Wädenswil
	30.-30.10.	2. Vorrunde Schweizer Cup	STT
Oktober	4.-9., 11.-16., 18.-23. od. 25.-29.	3. Runde NLB Damen	STT
	4.-9., 11.-16., 18.-23. od. 25.-29.	3. Runde NLC Herren	STT
	8.-10., 15.-17. od. 22.-24.	3. Runde NLB Herren	STT

	9./10.	3. Runde ETTU-Cup Herren	ETTU
	9./10.	2. Runde ETTU-Cup Damen	ETTU
	9./10.	1./2. Runde NLA Herren	STT
	9./10.	Tournoi de Bernex (interrégional)	CTT Bernex
	16./17.	1./2. Runde NLA Damen	STT
	16./17.	3. Thunersee Cup (interregional)	TTC Thun
	29.-1.11.	3. Runde ETTU-Cup Damen	ETTU
	30./31.	13. Raiffi-Cup (national)	TTC Möhlin
November	1.-6.	4. Runde NLB Damen	STT
	1.-6.	4. Runde NLC Herren	STT
	5.-7.	4. Runde NLB Herren	STT
	6./7.	3./4. Runde NLA Herren	STT
	6./7.	37. Challenge de la Ville de Carouge (interrégional)	CTT Carouge
	7.	15. Turnier Hünenberg (interregional)	TTC Hünenberg
	8.-13.	5. Runde NLC Herren	STT
	10.-14.	Polish Open	Warschau (POL)
	11.-11.12.	1. Hauptrunde Schweizer Cup	STT
	12.-14.	5. Runde NLB Herren	STT
	13./14.	Internationales Nachwuchsturnier (Lorraine)	Metz (FRA)
	13./14.	3. Runde NLA Damen	STT
	13.-19.	5. Runde NLB Damen	STT
	20./21.	Swiss Table Tennis Open	Lausanne (SUI)
	23.	7. Runde ENL Herren	ETTU/?
	23.	4. Runde ENL Damen	ETTU/?
	27./28.	RV-Meisterschaften	RV
	29.-4.12.	6. Runde NLC Herren	STT
Dezember	2.-5.	Finlandia Open	Helsinki (FIN)
	3.-5.	6. Runde NLB Herren	STT
	5.	Ranglistenturnier Nachwuchs (Qualifikation)	STT/TTC Rapid Luzern
	5.	10. Turnier Herzogenbuchsee (interregional)	TTC Herzogenbuchsee
	6.-11.	6. Runde NLB Damen	STT
	6.-11.	7. Runde NLC Herren	STT
	10.-12.	7. Runde NLB Herren	STT
	11./12.	5./6. Runde NLA Herren	STT
380	11./12.	4./5. Runde NLA Damen	STT

2011

	12.	Höfner-Cup (interregional)	TTC Wollerau
	13.-18.	8. Runde NLC Herren	STT
	17.-19.	8. Runde NLB Herren	STT
	19.	29. Weissensteinturnier (interregional)	TTC Solothurn
	21.	8. Runde ENL Herren	ETTU/?
Januar	3.-29.	2. Hauptrunde Schweizer Cup	STT
	8.	9. Smily Mitternachtscup (interregional)	TTC Smily Future
	8./9.	7./8. Runde NLA Herren	STT
	14.-16.	9. Runde NLB Herren	STT
	15./16.	6./7. Runde NLA Damen	STT
	15.-21.	9. Runde NLC Herren	STT
	15.-21. od. 24.-29.	7. Runde NLB Damen	STT
	18.-22.	Slovenia Open	Velenje (SVN)
	22./23.	8. Seeland-Cup (national)	TTC Brügg
	24.-29.	10. Runde NLC Herren	STT
	28.-30., 4. od. 6.2	10. Runde NLB Herren	STT
	29./30.	9./10. Runde NLA Herren	STT
	29.	Andro Youth Cup (interregional)	TTC Rapid Luzern
	30.	Andro Cup (interregional)	TTC Rapid Luzern
	31.-4.2 od. 7.-12.2.	11. Runde NLC Herren	STT
Februar	5.	1. Ranglistenturnier Elite (interregional)	STT/?
	5./6.	30. Bantiger Cup (interregional)	TTC Ittigen
	6.	43. Limmattaler-Turnier (interregional)	TTC Urdorf
	7.-12., 14.-18. od. 21.-26.	8. Runde NLB Damen	STT
	10.-9.4.	3. Hauptrunde Schweizer Cup	STT
	11./12. od. 25.-27.	11. Runde NLB Herren	STT
	12.	8. Runde NLA Damen	STT
	12./13.	Zürich Open (interregional)	TTVZ/Zürich

**Terminkalender
Calendrier****Austragungsort bzw. Veranstalter
Lieu resp. organisateur**

	13.	Ranglistenturnier Nachwuchs (Finalrunde)	STT/TTC Wädenswil
	13.	6. Eisberg-Trophy (interregional)	TTC Kirchberg
	19./20.	4. Maturacup (national)	Oltén
	21.-26. od. 28.-4.3.	12. Runde NLC Herren	STT
	23.-27.	German Open	Dortmund (GER)
	23.-27.	Safir Youth Open	Orebrö (SWE)
	26./27.	11./12. Runde NLA Herren	STT
März	2.	9. Runde ENL Herren	ETTU/?
	2.	5. Runde ENL Damen	ETTU/?
	5.	Frühjahrs-Delegiertenversammlung	STT/TTC Wil SG
	5./6.	78. Schweizermeisterschaften Elite	STT/TTC Wil SG
	12.	2. Ranglistenturnier Elite (interregional)	STT/?
	13.	Clöschi-Cup (interregional)	TTC St. Gallen
	14.-19.	9. Runde NLB Damen	STT
	14.-19.	13. Runde NLC Herren	STT
	18.-20.	12. Runde NLB Herren	STT
	21.-26.	10. Runde NLB Damen	STT
	21.-26.	14. Runde NLC Herren	STT
	25.-27.	13./14. Runde NLB Herren	STT
	26./27.	13./14. Runde NLA Herren	STT
	26./27.	9./10. Runde NLA Damen	STT
	26./27.	Championnats Romands (interrégional)	AGTT/CTT Veyrier
April	2.	Schweizermeisterschaften Nachwuchs (U13/U11)	STT/CTT ZZ Lancy
	3.	Schweizermeisterschaften Nachwuchs (U15/U18)	STT/CTT ZZ Lancy
	9./10.	Playoff-1/4-Final NLA Herren (1. und 2. Spiele)	STT
	9./10.	Playoff-1/2-Final NLA Damen (1. und 2. Spiele)	STT
	9./10.	Aufstieg NLB/NLA Herren (1. und 2. Spiel)	STT
	9./10.	Aufstieg NLB/NLA Damen (1. und 2. Spiel)	STT
	9./10.	Pilatuscup (interregional)	TTC Kriens
	16./17.	Turnier Winterthur (international)	TTC Winterthur
	21.-28.5.	1/8-Final Schweizer Cup	STT
	22.-25.	Austrian Youth Open	Linz (AUT)
	23./24.	Baltic Cup	Tallinn (EST)

**Terminkalender
Calendrier****Austragungsort bzw. Veranstalter
Lieu resp. organisateur**

	23.-25.	Playoff-1/4-Final NLA Herren (ev. 3. Spiele)	STT
	23.-25.	Playoff-1/2-Final NLA Damen (ev. 3. Spiele)	STT
	23.-25.	Aufstieg NLB/NLA Herren (ev. 3. Spiel)	STT
	23.-25.	Aufstieg NLB/NLA Damen (ev. 3. Spiel)	STT
	27.-30.	Luxembourg Open	Luxembourg (LUX)
	30.	Ranglistenturnier Elite (Qualifikation; national)	STT/?
Mai	1.	Schweizermeisterschaften Senioren	STT/CTT Pully
	1.	Challenge Humery Tamisier	AGTT
	7.	Aufstiegsrunde NLC/NLB Herren	STT/CTT Collombey-Muraz
	8.-15.	55. Weltmeisterschaften (Einzel/Doppel)	ITTF/Rotterdam (NED)
	14./15.	Playoff-1/2-Final NLA Herren (1. und 2. Spiele)	STT
	14./15.	Playoff-Final NLA Damen (1. und 2. Spiel)	STT
	14./15.	Aufstiegsrunde 1. Liga/NLB Damen	STT/?
	14./15.	Aufstiegsrunde 1. Liga/NLC Herren	STT/?
	14./15.	Schoch Challenge (interregional)	TTC Dietikon-Weiningen
	21./22.	Nationale Finalrunden Nachwuchs (U13, U15, U18)	STT/TTC Rapid Luzern
	25.-29.	Polish Youth Open	Wladyslawowo (POL)
	28.	Ranglistenturnier Elite (Finalrunde; national)	STT/?
	29.	Playoff-1/2-Final NLA Herren (ev. 3. Spiele)	STT
	29.	Playoff-Final NLA Damen (ev. 3. Spiel)	STT
Juni	4./5.	Playoff-Final NLA Herren (1. und 2. Spiel)	STT
	5.	Final Gubler School Trophy	STT/Schöftland
	11./12.	Nationale Finalrunden Senioren (040, 050)	STT/?
	12.	Turnier Mulhouse (international)	Mulhouse (FRA)
	17.-19.	Luxembourg Youth Open	Luxembourg (LUX)
	18.	1/4-, 1/2-Final und Final Schweizer Cup	STT/?
	19.	Playoff-Final NLA Herren (ev. 3. Spiel)	STT
	19.	Final Suisse Junior Challenge	STT/CTT Villars-sur Glâne
	27.-2.7.	Senioren-Europameisterschaften	ETTU/Liberec (CZE)
Juli	15.-24.	55. Jugend-Europameisterschaften	ETTU/Kazan (RUS)

Daten weiterer Veranstaltungen siehe unter www.iff.com oder www.ettu.org

Concordia.....	182
DONIC (articles pour le tennis de table).....	couverture 4
Faude & Huguenin	couverture 2
Gubler (articles pour le tennis de table)	355
Hotel City Zürich	1
Ritz (imprimerie).....	couverture 3
Siegrist Werbeartikel	1
Surface.ch	71
waser büro	315